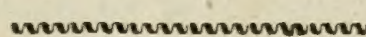


Jean Frederic & Claus 1824

ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE.



IVe ANNÉE (1823).

AVIS.

Les personnes qui auraient des renseignemens à donner pour l'*Annuaire Nécrologique de* 1824, sont priées de vouloir bien les adresser, FRANCS DE PORT, *à l'Editeur de l'Annuaire Nécrologique (Bureau de la Revue encyclopédique), rue d'Enfer-Saint-Michel, n°* 18.

Première année de l'Annuaire Nécrologique, 1820, 4 port.	5 francs.
IIe Année, 1821, 4 portraits.	7 fr. 50 c.
IIIe Année, 1822, 4 portraits.	7 fr. 50 c.
IVe Année, 1823, 4 portraits.	8 fr. 50 c.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON, RUE GARANCIÈRE, N° 5.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE,

OU

COMPLÉMENT ANNUEL

ET

CONTINUATION DE TOUTES LES BIOGRAPHIES,
OU DICTIONNAIRES HISTORIQUES;

CONTENANT la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes ou leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820. — ORNÉ DE PORTRAITS.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

PAR A. MAHUL.

ANNÉE 1823.

PARIS,

PONTHIEU, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL

GALERIE DE BOIS, N° 252 ET 253.

Octobre 1824.

TABLE

DES

ARTICLES CONTENUS DANS L'ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE
DE 1823.

PARTIE FRANÇAISE.

A.

Agier (le président).
Anot.
Avrigny (Loeillard d').
Autroche (Deloynes d').

B.

Beaunoir (Robineau).
Béronie (1820).
Berthault (Louis).
Bertin (Antoine).
Bigelot (1820).
Bodard de Tezay.
Bourru.
Bréguet.
Bruguières de Sorsum.

C.

Caignart de Mailly.
Callet (A. Fr.).
Carnot, l'aîné.
Castaing.
Charles.
Chaussard.
Combray (Mme Hélye de).
Cortois de Pressigny.
Coze (1820).
Crouzeilhes (P. V. Dombideau de).

D.

Damas (Roger de).
Davaux (Guillaume) (1822).
Davoust.
Delahaye (G. S. Guendard) (1822).
Delaplace (G. F. M. J.).
Delvaux.
Demandre.
Desplas (J. B.)
Dieulafoy (Michel).
Droz (J. P.) (1820).
Ducamp (Th.).
Duclot (1821).
Dumouriez.

E.

Emmery, comte de Grozieulx.
Emmonot.
Engrand.
Estourmel (L. M. d').

F.

Fréteau (J. M. N.).

G.

Garat (P. J.).
Garnerin jeune.

Garros.
Georget.
Girault (Cl. X.).
Goigoux.
Gois.
Goujon (Alex. M.)
Goulet (1820).
Goupilleau de Fontenay.
Grave (P. M. de).
Grognard.
Grosier.
Guerrapain (1821).
Guillemeau.

H.

Hardy (A. F.).
Harel.
Havet (*bis.*) (1820).
Houdon (Mme).
Huet de Coetlizan.
Hullin de Boischevallier.
Humbert (le général).

J.

Jaubert (N. A.)
Jauffret (G. J. A. J.).

L.

Laborie (J. B. P.).
Lachaise (J. Fr.).
Lacombe (D.).
Lallemand (D.)
Lambrechts.
Laporte (S. de).
Latapie.
Laureau.
Lefortier.
Léger.
Lepage de Lingerville.
Lesage-Senault.
Levrier.
Lindet (R. Th.).

M.

Meun (Hélitas de).
Montalivet.

N.

Nougaret.

P.

Peyre (A. Fr.).
Pichot.
Pipelet.
Pommereul.
Pouillard.
Prévost (P.).
Propiac.
Prudhon.
Puyvallée.

Q.

Quétant.

R.

Raulhac.
Rémusat (Mme de) (1821).
Ripault.

S.

Savoye-Rollin.
Selves.
Sombreuil (Mlle de).
Swebach, dit Fontaine.

T.

Thore.
Tissot (A. P.).
Turgy.

V.

Valentin.

W.

Willot.
Würtz (le Dr).

PARTIE ÉTRANGÈRE.

A.

Ali-Pacha.
Arétin (le baron de).

B.

Babo.
Bertuch.
Berzeviczy.
Bougroff.
Broughton (J. B.) (1821).

C.

Canova.
Casito (J.).
Cassito (L. V.).
Castlereagh (le marquis de Londonderry).
Clarke (Daniel).
Colpani.
Cotugno.
Cromwell (1821).

D.

Duismaër.
Dundas (D.).

E.

Elio.
Errante (1821).

F.

Fabbroni (J.).
Fernan-Nuñez.
Fernandez-Thomas.
Fontana.

G.

Gabrielli.
Garay (D. Martin).
Garrick (Mrs.).
Gianni.
Goffin (Hubert) (1821).
Gourouchkin (1821).
Grandi.
Grêve.

H.

Hardenberg.
Herschell.

K.

Knight (1820).
Kruyff.

L.

Lens.
Lorenzi.

M.

Mac-Leod (1820).
Manzi (1821).
Marcet.

O.

Owen (J.).

P.

Panieri.
Parnell (1820).
Paul (1820).
Perry (1821).
Perticari.
Picot (P.).

R.

Racagny.
Retzius (1821).

Richter.
Rigby (1821).
Rousseau (S.) (1820).
Rudloff.
Ruffini.
Runnington (1821).

S.

Salmon (1821).
Santi.
Saxe-Gotha (le duc de).
Schlichtegroll.
Schnurrer.
Schwarzenberg (1820).
Seidel.
Serra-Capriola.
Sestini.

T.

Te-Water.
Tollius.

V.

Van Baale.
Van Bemmelen.
Venturi.
Viborg.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE.

PARTIE FRANÇAISE.

A.

AGIER (Pierre-Jean), doyen d'âge et de services des présidens de la cour royale de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, né à Paris le 28 décembre 1748, mort dans la même ville le 22 septembre 1823, a rendu son nom recommandable par ses travaux, ses vertus et une constance de caractère plus rare encore que les talens. Comme jurisconsulte, comme magistrat, comme écrivain religieux, il s'est également acquis des titres à la reconnaissance et à l'estime publiques. Ami de la justice, des lois et d'une sage liberté, il fut des premiers à élever la voix pour revendiquer les droits de la nation, détruits par des usurpations séculaires et contestés par des écrivains serviles. Il traversa la Révolution sans prendre part à ses fureurs, et les temps qui la suivirent sans se prostituer par des adulations aux pouvoirs que ces temps virent éclore. Remplir ses devoirs de *chrétien* et de *citoyen* fut l'unique pensée de sa longue et laborieuse carrière.

Il était le second fils de *Guy Agier*, procureur au Parlement, homme intègre et ferme dans ses principes, qui aima mieux mourir dans une honorable médiocrité de fortune, que d'exercer sa profession devant les juges de la création du chancelier Maupeou, élevés sur les débris de cette antique magistrature qui, du moins, opposait quelquefois aux entreprises du pouvoir l'énergie de ses remontrances et l'opiniâtreté de ses refus. Agier fit ses études d'une manière brillante, au collége d'Harcourt. En 1764, étant élève de rhétorique, et n'ayant pas encore seize ans, il remporta, au concours de l'Université, le prix d'honneur et les quatre autres premiers prix. Reçu avocat en 1769, il se distingua, dès son entrée au barreau, non par l'éloquence des phrases et l'emphase des vaines déclamations, mais par une logique pressante et serrée, par une diction

pure et concise, par une discussion nerveuse et méthodique. Bientôt il fut arrêté dans sa carrière par l'exil du Parlement. Comme son père, comme un grand nombre de ses confrères, il demeura fidèle à cette illustre compagnie. Mais il mit à profit le temps de sa retraite pour compléter ses études juridiques, soit dans les matières de droit civil, soit dans le droit ecclésiastique vers lequel l'attiraient ses principes religieux, qui étaient ceux des disciples de Port-Royal. La plupart des membres de la magistrature et du barreau de cette époque, appartenaient à cette école sévère, qui unit l'austérité des mœurs à la pureté de la foi. La faiblesse de sa poitrine ne lui permit pas de reprendre la plaidoirie. Mais sa réputation de savoir et d'habileté lui forma bientôt un cabinet accrédité, où il se livra exclusivement à la consultation. Cependant les occupations de sa profession ne l'empêchèrent pas d'ouvrir, pour les jeunes magistrats, une conférence dont l'objet était l'application du droit au jugement des procès; préludant ainsi par l'enseignement de cette science aux glorieux exemples qu'il devait donner un jour.

Au moment de la Révolution, il préparait une édition nouvelle et un nouveau commentaire des *Assises de Jérusalem*, monument précieux de nos vieilles institutions judiciaires, portées dans la terre sainte par les croisés. Un manuscrit beaucoup plus complet que celui de la bibliothèque Vaticane, sur lequel avait travaillé le premier éditeur, Lathaumassière, fut indiqué à M. Agier comme existant dans la bibliothèque de Venise. Le gouvernement français en fit demander une copie. Elle fut obtenue et parfaitement exécutée sur peau de vélin, par les soins du chevalier Hénin, alors chargé d'affaires de France près la République Vénitienne. On la voit encore à la Bibliothèque du Roi. Mais les événemens de la Révolution empêchèrent M. Agier de donner l'édition projetée, et interrompirent ses travaux sur les sources de notre ancien droit.

Vers cette époque, et quoiqu'il eût déjà atteint sa quarantième année, il avait commencé l'étude de la langue hébraïque, mu seulement par le pieux désir de lire la Bible dans le texte sacré. Il y devint fort habile, et fit par la suite un grand usage des profondes connaissances acquises dans cet idiôme, pour la composition de ses nombreux écrits sur les livres prophétiques de l'ancien et du nouveau Testament.

Dès les premiers symptômes d'une réforme, il manifesta son vœu pour l'établissement en France d'une liberté fondée sur les lois, et s'efforça de concourir, autant qu'il était en lui, à préparer ce nouvel ordre de choses. Il était trop instruit dans les antiquités de notre droit public pour regarder la liberté comme une innovation : il savait qu'elle était écrite dans nos vieilles annales, et qu'il ne s'agissait que de retrouver nos titres et de les produire. Telle fut la pensée qui présida à la rédaction de trois brochures qu'il publia successivement, les 17 septembre 1787, 21 mai et 22 octobre 1788, et qui parurent ensuite réunies sous le titre du *Jurisconsulte national*. Après avoir établi

que, par suite des envahissemens de la Couronne, tous les Français, sans exception, étaient *devenus serfs du Roi, taillables de haut et de bas, à la volonté du monarque*, l'auteur prouvait, d'après les monumens de notre histoire, la nécessité du concours de la nation, pour asseoir les impôts, autoriser les emprunts et contribuer à la formation de toutes les lois. Il réclamait en conséquence le rétablissement des assemblées nationales et leur périodicité. On trouve dans cet écrit, qui fut recherché à l'époque où il parut, une érudition éclairée, de la verve, de l'énergie et une grande franchise de discussion.

En 1789, M. Agier, choisi d'abord par le district des Mathurins comme premier électeur, fut ensuite nommé par les électeurs réunis, député suppléant de Paris aux Etats-généraux, pour le tiers-état. Représentant du même district à la commune de Paris, vers la fin de 1789 et pendant toute l'année 1790, il fit preuve, dans les diverses commissions dont il fut membre, de patriotisme, de modération et de talent. Cette honorable conduite, jointe à la haute idée que l'on avait de son savoir et de son caractère, lui mérita, vers la fin de 1790, le triple honneur d'être inscrit par l'Assemblée constituante, sur la liste des candidats pour la place de gouverneur du Dauphin, alors appelé *prince royal*; d'être désigné encore une fois comme premier électeur de son district, et appelé, à ce titre, à concourir au choix des membres des six nouveaux tribunaux de Paris; enfin d'être nommé par les électeurs l'un des juges de ces tribunaux, place pour laquelle il reçut de Louis XVI l'institution royale. Premier élu après les six présidens pris dans l'Assemblée constituante, il devint président du *tribunal des dix*, établi momentanément pour remplacer *la Tournelle* et expédier les affaires criminelles arriérées. Sa présidence temporaire terminée, il fut encore, comme premier juge, appelé à présider le tribunal du deuxième arrondissement séant aux Petits-Pères, et à y suppléer M. Fréteau, président titulaire, membre de l'Assemblée constituante. M. Agier jeta dès-lors les premiers fondemens de cette réputation d'intégrité, de savoir et de sagacité, qui lui ont fait depuis un si beau nom dans la magistrature (1). Devenu, en 1792, par la retraite de M. Fréteau, président titulaire, et mandé, à la fin d'août, avec son tribunal, à la commune de Paris pour y prêter le serment de *liberté* et d'*égalité*, que l'Assemblée législative s'était imposé, après les événemens des 20 juin et 10 août, comme pour jeter le voile sur les excès de ces deux journées, M. Agier eut l'énergie de refuser le serment demandé. « L'obligation de prêter ce serment, dit-il, » ne s'applique qu'aux membres » de l'Assemblée. La commune de » Paris n'a pu, par son arrêté, » étendre à tous les fonction-

(1) Dans la *Biographie des Contemporains*, on a déjà réfuté une erreur de la *Biographie des hommes vivans*, qui prétend qu'en 1791, M. Agier fit un voyage à Londres, où il assista à une séance de la société révolutionnaire. Nous répétons ici que M. Agier n'est jamais allé en Angleterre. C'est un fait que nous avons scrupuleusement vérifié.

» naires la disposition de la loi qui » le prescrit; et, comme ma con- » science me défend de faire un » serment illégal, je crois devoir » me dispenser de prêter celui-ci.» C'est ainsi qu'il protestait, autant qu'il était en son pouvoir, contre la dégradation de la monarchie constitutionnelle, dont l'affermissement en France était alors, comme il a toujours été depuis, l'objet de ses vœux et de ses espérances. Cet acte de courage eut bientôt sa récompense : dans les premiers mois de 1793, les tribunaux ayant été renouvelés, M. Agier fut écarté de toute fonction publique.

Ramené par les événemens déplorables dont il était chaque jour témoin, aux idées sublimes d'une religion qui nous promet une autre vie, et à la contemplation des merveilles de la nature, il s'appliqua à chercher des motifs de consolation et de distraction dans la méditation des livres saints qui devaient faire l'objet de ses derniers ouvrages, et dans l'étude de la botanique, science dans laquelle il devint, en très-peu de temps, un amateur distingué. C'est ainsi qu'en se faisant oublier, en ne se confiant qu'à ses livres, amis sûrs et fidèles, il put se soustraire à la mesure des certificats de civisme, échapper aux proscriptions de la terreur, et détourner l'attention d'une soupçonneuse et farouche tyrannie.

Après le 9 thermidor (le 16 nivôse an III — 5 janvier 1795), il fut désigné pour remplir les fonctions de commissaire-national près le tribunal du cinquième arrondissement, séant à Sainte-Geneviève. Il dut accepter; car de quelle utilité eût été la chute de Robespierre et des siens, si les bons citoyens ne fussent venus comprimer le reste des anarchistes? Trois jours après, le 19 nivôse an III, M. Agier reçut une seconde nomination aux fonctions temporaires de président du tribunal révolutionnaire régénéré, auquel était confiée la mission honorable, mais périlleuse (le parti qui frappait cette mesure n'ayant pas cessé d'être menaçant), de juger l'infâme Fouquier-Tainville, et d'ouvrir les prisons d'une manière légale et juridique aux détenus dont elles étaient encombrées. Lors de l'installation du tribunal, M. Agier prononça un discours qui, par sa vertueuse énergie, par l'attitude imposante qu'une profession de foi politique toute nouvelle donnait à ce tribunal, et par l'engagement qu'on y prenait, au nom des nouveaux juges, d'employer tous leurs efforts pour faire cesser les deux fléaux combinés de l'anarchie et de la terreur, fit, à cette époque, une impression profonde sur tous les esprits, glaça d'effroi les partisans du régime des suspects, et porta le dernier coup à leur puissance. Ce discours fut inséré dans les journaux du temps. Ses fonctions ayant fini moins de trois mois après, il reprit celles de commissaire du gouvernement au tribunal du cinquième arrondissement. Le 29 vendémiaire an IV (21 octobre 1795), il fut désigné par l'assemblée électorale du département de la Seine, pour exercer les fonctions de haut-juré pour ce département, à la haute Cour nationale instituée pour les crimes d'état. Cette nouvelle marque d'estime publique n'empêcha pas M. Agier d'être, peu de temps

après (vers le 15 novembre 1795), remplacé dans la place de commissaire national. Il s'était montré peu favorable à l'exécution du décret de la Convention, d'après lequel *les deux tiers* des membres des deux Conseils que la constitution de l'an III substituait, avec un Directoire exécutif, au précédent gouvernement, devaient être pris dans le sein de cette même Convention. Ce fut là probablement le motif qui le fit écarter des fonctions judiciaires. Recherché alors par le directeur de la liquidation de la dette des émigrés (feu M. Bergeron), M. Agier accepta une place qui lui donnait séance au conseil du contentieux de cette administration.

Quelques mois plus tard, en mai 1796 (floréal an IV), la conspiration de Babeuf ayant été découverte, et la haute-Cour nationale qui devait le juger ayant été convoquée à Vendôme, M. Agier, qui était tombé au sort comme premier haut-juré suppléant, fut obligé de s'y rendre. Arrivé à sa destination dans le courant du mois de janvier 1797, il apprit qu'il avait été placé par les conjurés sur une liste de proscription, comme *royaliste, contre-révolutionnaire, haut-juré à la haute-Cour nationale, et président du tribunal révolutionnaire qui avait condamné Fouquier-Tainville.* Par scrupule de conscience, il crut devoir se récuser; mais la haute-Cour, rendant un bel hommage à son impartialité, rejeta cette récusation. M. Agier insista pour qu'on le dispensât, au moins tant qu'il ne serait pas appelé par son rang de premier suppléant à prendre part à la délibération du haut-jury, de prêter un serment jusque-là inutile. La haute-Cour n'admit pas davantage cette réclamation. Elle ne put toutefois empêcher M. Agier d'exprimer publiquement sa répugnance à faire l'acte de soumission qu'on exigeait de lui. Interpellé de déclarer s'il faisait la promesse dont la formule venait d'être prononcée, il répondit : *Oui, puisque la haute-Cour m'y condamne.* Il assista ensuite à tous les débats du procès. Mais, comme il n'y eut aucune vacance dans le haut-jury, il eut la satisfaction de rester étranger à la délibération qui donna lieu, le 9 prairial an V (27 mai 1797), à un jugement, portant condamnation contre Babeuf et Darthé, à la peine de mort, et à la déportation contre plusieurs autres, parmi lesquels était Just-Moroy, rédacteur de la liste de proscription sur laquelle avait été porté M. Agier.

A son retour de Vendôme, au mois de juin 1797, M. Agier rentra au conseil de liquidation. Il employa le loisir que cette place lui laissait, à la composition du plus important ouvrage qu'il ait écrit sur le droit civil et canonique, son *Traité du Mariage*, en 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, qui porte, à la fin du second volume, la date du 26 fructidor an VIII (13 septembre 1799), n'a paru qu'au mois de frimaire an IX (décembre 1800). La base fondamentale des solutions qui y sont données est l'existence du contrat de mariage réglé par la loi naturelle et la loi civile, et tout-à-fait indépendante du sacrement, qui n'est que la bénédiction du lien antérieurement formé par la force du consentement respectif des parties contractantes et duement constaté

par l'officier public compétent. Plusieurs de ces solutions tenaient, il faut le dire, aux lois et un peu aux idées du temps où le livre parut. On a trouvé aussi que quelques-unes de ces questions que l'on appelle *cas de conscience*, y sont décidées avec une sévérité excessive. Mais l'ouvrage a un avantage de très-grand prix : c'est de porter sur des principes inébranlables, sur les maximes pures des libertés de l'Eglise gallicane. C'est un des livres où l'on a fait le plus franc usage de ces libertés.

Après le 18 brumaire et l'établissement de la constitution consulaire, M. Agier, que sa belle et courageuse conduite dans des temps de trouble avait désigné à l'attention d'un gouvernement qui s'annonçait comme réparateur, reçut, le 4 germinal an IX (6 avril 1800), deux nominations à la fois, l'une de juge à la Cour d'appel de Paris, et l'autre de président du Tribunal criminel du département de la Seine (le président et le vice-président de ce tribunal devant être pris parmi les juges de celui d'appel, et en conserver même la qualité, pendant l'exercice temporaire de leurs fonctions criminelles). M. Agier demanda la division. Il accepta la place de juge au Tribunal d'appel, et témoigna le désir d'être dispensé de remplir celle de président au Tribunal criminel, qui était beaucoup plus brillante, mais dont les rigueurs répugnaient à son caractère. Sa réclamation fut accueillie. Il fut autorisé à siéger comme simple juge d'appel. Il fut, en cette qualité, membre des deux commissions nommées, aux mois de mai et de décembre 1801, dans le sein de la compagnie, pour présenter des observations sur les projets des Codes civil et de commerce. Le travail sur ce dernier code, tel qu'il est imprimé dans le recueil des observations des cours et des tribunaux, est tout entier de sa rédaction.

M. Agier donnait chaque jour, dans ses fonctions, de nouvelles preuves d'intégrité et d'une grande supériorité de science et de talent. On ne fit donc que déférer au vœu général lorsqu'en 1802, M. d'Aguesseau, président du Tribunal d'appel, ayant été appelé à d'autres fonctions, et M. Treilhard, vice-président, ayant été promu à la place de président, M. Agier fut choisi pour remplir la vice-présidence que ces changemens laissaient vacante. Au mois de septembre de la même année, M. Treilhard, président du tribunal, fut appelé au Conseil-d'état : M. Agier, en sa qualité de plus ancien des vice-présidens, eut à remplir par *interim* les fonctions de la présidence, jusqu'à l'installation de M. Séguier, qui eut lieu le 24 décembre 1802. En 1804, un décret ayant donné aux tribunaux d'appel la qualification de *cours*, à leurs présidens celle de *premiers présidens*, et à leurs vice-présidens celle de *présidens*, M. Agier dut prendre ce dernier titre, qu'il a toujours porté depuis. A partir de cette époque, et jusqu'à la fin de sa vie, il consacra à la religion tout le temps que ses profondes connaissances en droit, un jugement sûr et l'extrême facilité de rédaction qu'il apportait dans ses fonctions, lui permettaient de dérober aux affaires judiciaires.

Au mois de janvier 1811, la

Cour d'appel fut réorganisée sous la dénomination de *Cour impériale*. Le chef du gouvernement d'alors ne manqua pas d'en faire un prétexte pour procéder à une réélection de ceux des membres de la Cour d'appel qui devaient entrer dans la formation de la nouvelle cour, sans avoir égard à l'inamovibilité qu'il avait toujours promise aux juges, et qu'il ne leur a jamais donnée. Il faut le dire, la conservation de M. Agier dans le poste qu'il remplissait si dignement fut un instant mise en doute. Napoléon, pour masquer dans cette circonstance l'éloignement naturel qu'il avait pour les hommes qui ne savaient transiger ni avec leur opinion, ni avec leur conscience, alléguait que M. Agier n'avait pas vingt mille francs de rente. Son nom fut un instant rayé de la main de l'ombrageux despote; mais il le rétablit bientôt lui-même, sur les représentations pressantes de feu M. le duc de Massa, alors grand-Juge, ministre de la justice, qui lui dit entre autres choses, que *rayer ce nom-là serait ôter à la nouvelle cour un de ses plus beaux ornemens*. Au surplus, Napoléon n'oublia pas ce témoignage de haute estime, rendu par le ministre de la justice à M. Agier; car ce dernier lui ayant été présenté, un jour qu'il faisait partie d'une députation admise à son audience, il s'écria en le voyant: *Ah! voilà un magistrat!* M. Agier reçut ensuite, avec les présidens et plusieurs conseillers de la Cour impériale, la décoration secondaire de l'ordre de la Réunion. Mais lorsque Napoléon, qui avait tourné contre la nation les pouvoirs qu'il tenait d'elle, eut porté la juste peine de ses usurpations, la belle âme de M. Agier sourit à l'espérance que la France obtiendrait, sous des princes appelés, après tant d'infortunes, à ressaisir les rênes de l'Etat, cette vraie et sage liberté, but vers lequel s'étaient toujours dirigés, à travers tant de tourmentes politiques, les efforts comme les désirs des gens de bien. Ce fut avec sincérité et dans la confiance que les promesses du Roi seraient accomplies, qu'il se rattacha au gouvernement de la Restauration.

En 1814, il reçut la croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, en échange de la décoration de l'ordre de la Réunion, dont le port public fut interdit. L'institution royale lui fut ensuite donnée comme second président de la cour de Paris, le 18 septembre 1815. On a dit qu'alors, comme en 1811, sa confirmation aurait été mise en doute, à cause de son attachement connu aux doctrines constitutionnelles, et que cette fois encore sa réputation de science et de probité l'aurait protégé contre les épurations du jour. Croyons que ce bruit injurieux ne fut répandu que par la malveillance.

Au mois de janvier 1816, on rendit à M. Agier le triste office de le charger de l'installation de la Cour prévôtale du département de la Seine. Cette institution était contraire aux principes qu'il avait toujours professés. Mais la Charte avait réservé au législateur la faculté d'établir des cours prévôtales, et le législateur en avait usé. La loi était rendue; il fallait s'y soumettre. M. Agier dut vaincre sa répugnance, et accomplir le devoir qui lui était imposé. Au com-

mencement de 1819, le garde-des-sceaux (M. de Serres, qui combattait alors si glorieusement pour l'établissement des libertés constitutionnelles, à la destruction desquelles il devait travailler bientôt après) offrit à M. Agier la place de conseiller à la Cour de cassation. Le vertueux magistrat remercia le ministre, non qu'il regardât la place offerte comme indigne de son ambition, mais parce qu'il avait la conviction, dit-il, qu'il serait *plus utile* en restant à son poste de président de la Cour royale de Paris. C'est le même amour du plus grand bien public qui, à plusieurs reprises, depuis la Restauration, l'empêcha de se prêter aux vues de beaucoup d'électeurs qui voulaient le porter à la Chambre des députés. Il motiva constamment ses refus sur ce qu'il lui serait impossible de suffire, âgé comme il était, à deux fonctions aussi importantes que celles de député et de président. Il ajoutait que si, grâce à sa longue expérience des affaires judiciaires, il pouvait encore payer de sa personne au palais, il lui faudrait, comme député, se borner au travail des commissions, à raison de la faiblesse de son organe, et renoncer à aborder la tribune toutes les fois que l'intérêt du pays l'exigerait; tandis qu'il serait facile de trouver à Paris un député qui, avec du patriotisme et des lumières, aurait sur lui l'avantage d'être plus jeune, moins occupé et plus propre à soutenir les fatigues des discussions publiques. Ainsi, dans sa longue et honorable carrière, toutes les places dont il fut chargé, toutes les distinctions dont il fut revêtu furent offertes à son mérite et à sa vertu. Il en refusa plusieurs; il n'en sollicita aucune. Et quand de vils pamphlétaires, outrageant sa mémoire par de perfides insinuations, ont dit qu'il s'était arrangé de manière à rester en place sous tous les régimes, disons avec plus de justice qu'il a bien servi son pays à toutes les époques, et s'est fait respecter par tous les partis.

Cependant, M. Agier, continuant de mettre à profit les loisirs qu'il devait à l'extrême facilité avec laquelle il remplissait ses fonctions, avait, de 1818 à 1823, c'est-à-dire en moins de cinq années, publié quatorze volumes, et accompli la tâche qu'il s'était proposée, d'arriver, par l'interprétation des prophéties, à l'intelligence de l'Apocalypse, dont le commentaire parut au mois d'avril 1823. Lorsqu'il mettait la dernière main à cet ouvrage, ses amis l'engageaient à ménager sa santé; mais il leur répondait qu'il obéissait au pressentiment de sa fin prochaine, et que c'était dans la crainte d'être surpris par la mort qu'il se hâtait de terminer *son écrit principal*, puisque les autres n'en étaient, en quelque sorte, que l'introduction. Il consigna même cette pensée dans sa préface où on lit ces mots : « C'est » par là que je compte mettre fin » à mes travaux sur l'Écriture, » qui m'ont conduit insensible-» ment au terme de ma carrière. » Un si triste pressentiment devait bientôt se réaliser. M. Agier, atteint depuis long-temps d'une maladie organique, éprouva une augmentation sensible de souffrances dans la nuit du mercredi

20 au jeudi 21 août 1823, quelques jours avant la fin de l'année judiciaire. Il voulait continuer son service et assister aux dernières audiences. Son médecin, ses amis s'y opposèrent. Alors il se réduisit à demander la permission d'aller siéger un seul instant, le mardi 26 août, pour terminer une affaire dont la décision intéressait beaucoup de personnes, et qui, n'ayant été plaidée que devant le nombre de magistrats strictement nécessaire pour rendre arrêt, serait, s'il ne pouvait se transporter au palais, renvoyée à l'année suivante, ce qui entraînerait de grands frais, par l'obligation de recommencer l'instruction et les plaidoiries. Digne préoccupation, admirable scrupule d'un magistrat pénétré de ses devoirs! Mais l'état de plus en plus fâcheux de M. Agier ne lui permit pas d'accomplir cette pieuse intention. La maladie faisait des progrès, sinon rapides, du moins sensibles pour tous ceux que leur tendre attachement pour M. Agier n'avait pas entièrement aveuglés. Mais comment n'aurait-on pas partagé l'illusion qu'il se faisait à lui-même sur son état, lorsqu'on le voyait plutôt languissant que souffrant, se lever comme à l'ordinaire, se livrer à ses exercices de piété accoutumés, et conserver toute l'énergie de ses facultés intellectuelles?... Le 22 septembre, à 5 heures du soir, après avoir reçu les secours de la religion, qu'il avait si exemplairement pratiquée et si énergiquement professée, il expira sans effort comme sans douleur, succombant plutôt à l'excès de ses travaux qu'à celui de la maladie; âgé de moins de soixante-quinze ans; comptant cinquante-quatre années environ de services publics, dont vingt comme avocat du barreau de Paris, et trente-quatre comme revêtu des plus honorables emplois et des plus hautes magistratures; ayant composé et publié, sur différentes matières, vingt-deux volumes, sans compter les observations, rédigées par lui, sur les projets des Codes civil et de commerce, plusieurs brochures de circonstances sur des matières de religion et de politique, les articles qu'il a fournis pour la nouvelle édition du Dénizart, ceux qu'il a rédigés pour la *Chronique Religieuse*, ouvrage périodique destiné à la défense des libertés de l'Église gallicane, et plusieurs manuscrits sur les livres saints; enfin n'ayant fait trève à la vie la plus pleine et la plus laborieuse qui fut jamais, que pendant les trente et un jours qu'a duré sa maladie.

Sa perte fut vivement sentie au palais, où M. Agier était entouré d'une vénération profonde. Il l'avait conquise par sa science, son zèle pour la justice, son inébranlable impartialité, et toutes les vertus qui font le magistrat digne de ce beau nom. Plein de patience et d'égards pour le barreau, qu'il honorait de son estime et de son attachement, il écoutait religieusement les discussions, au lieu de les tronquer par des brusqueries, ou de les déconcerter par des interruptions. Aussi, les arrêts émanés de lui étaient de véritables oracles. C'est un arrêt de M. Agier! disait-on au palais; et ces paroles étaient à la fois pour le vaincu une con-

solation de sa défaite, et pour le vainqueur une garantie de la légitimité de sa victoire. Un magistrat, qui partagea pendant plusieurs années les travaux de M. Agier, et qui fait revivre ses vertus (M. Girod de l'Ain), s'empressa de jeter les premières fleurs sur sa tombe (voyez le *Courrier Français* du 29 septembre 1823). M. l'avocat-général de Broë, dans un discours prononcé à l'occasion de la rentrée solennelle de la Cour, le 4 novembre 1823, paya aussi un juste tribut d'éloges à sa mémoire (1). Mais M. Agier s'était constamment montré, pendant sa vie et dans tous ses écrits, l'adversaire de cette secte qui ne vit que d'intrigues, qui se joue de la religion qu'elle altère par des momeries superstitieuses, et de la morale qu'elle plie au gré de ses intérêts et de ses passions; qui spécule sur tout, ambitionne tout, remplit tout de ses cabales; de cette secte enfin que foudroya Pascal, et que voit renaître le dix-neuvième siècle! Cette secte ne pardonne pas à ses ennemis. La mémoire du vénérable M. Agier fut l'objet de ses calomnies et de ses outrages. Dans un pamphlet périodique, qui prend le titre d'*Ami de la Religion et du Roi*, on a attaqué l'orthodoxie de ses ouvrages, dénaturé plusieurs circonstances de sa vie, imaginé contre lui des faits entièrement controuvés : mais que peuvent de pareils outrages contre une vie si pure? Disons avec le Psalmiste : *In memoriâ æternâ erit justus; ab auditione malâ non timebit.* (Ps. III.)

Liste des ouvrages de P. J. Agier.

I. *Le Jurisconsulte National, ou Principes sur les droits les plus importans de la nation (ouvrage formé de la réunion de trois brochures publiées les* 17 *septembre* 1787, 28 *mai et* 22 *octobre* 1789.). 1789, *in*-8.

II. *Vues sur la réformation des lois civiles, suivies d'un Plan et d'une Classification de ces lois.* 1793; in-8.

Cet ouvrage, où la critique peut trouver à reprendre quelques sentimens dont il est difficile, même aux cœurs les plus purs et aux esprits les plus droits, de ne pas se laisser affecter dans le cours des révolutions, et quelques concessions qu'un auteur est souvent obligé de faire pour servir de passe-port à son livre, repose sur une idée éminemment vraie. Partant de ce principe que *l'égalité des droits civils et politiques* était la base fondamentale des nouvelles constitutions, M. Agier établit qu'il faut, autant que possible, prévenir la trop grande inégalité des fortunes qui crée une véritable aristocratie, et qui corrompt les uns par l'orgueil, l'oisiveté, la mollesse, la dissipation, la cupidité; tandis qu'elle maintient les autres dans l'ignorance, la stupidité, la barbarie. Il termine sa discussion par ce principe de Mably : qu'une bonne législation doit continuellement décomposer et diviser les fortunes, que l'avarice et l'ambition travaillent con-

(1) On a imprimé le *Catalogue des ...vres de la Bibliothèque de feu M. Agier*. Paris, Dehansy, 1824, in-8. 3 feuilles 1/8. — En tête sont des *Aperçus sur la Vie et les Ouvrages de feu M. le P. Agier.*

tinuellement à rassembler. Un des moyens qu'il propose, pour arriver à ce but, est d'autoriser et d'encourager l'adoption, qui admet les pauvres en participation de l'aisance des riches.

III. *Traité sur le Mariage, dans ses rapports avec la religion et les lois nouvelles de France. Décembre* 1800; 2 vol. in-8.

IV. *Psaumes nouvellement traduits en français sur l'hébreu, et mis dans leur ordre naturel, avec des explications et des notes critiques, et auxquels on a joint les Cantiques évangéliques et ceux des Laudes, selon le Bréviaire de Paris, également avec des explications et des notes.* 1809; 3 vol. in-8.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, le célèbre Houbigant, et après lui Hennicott et l'abbé Rossi, ont publié des éditions du texte original des psaumes, corrigés sur 1346 manuscrits; c'est sur ce texte original que M. Agier a fait sa traduction. L'ordre dans lequel les psaumes sont arrangés dans la Bible est arbitraire. M. Agier les a classés dans un ordre naturel : il a réuni, 1° les psaumes prophétiques relatifs à *Jésus-Christ;* 2° les psaumes prophétiques concernant *l'Église;* 3° les psaumes *moraux.* Ainsi groupés et rapprochés, ils présentent un ensemble méthodique plus instructif et plus propre à soulager la mémoire ou à faciliter les rapprochemens. Outre le mérite de l'ordre, cette traduction a le mérite de l'exactitude, de la clarté, de la précision.

V. *Justification de Fra-Paolo Sarpi* ou *Lettres d'un prêtre italien à un magistrat français, sur le caractère et les sentimens de cet homme célèbre.* 1811; in-8.

Ces lettres ont pour auteur un estimable ecclésiastique italien, qui vit encore. M. Agier n'a fait que les mettre en ordre; mais il les a publiées avec d'autant plus de soin et d'empressement, qu'on lui avait reproché de s'être prévalu, dans son traité du mariage, de l'autorité de Fra-Paolo, pour rejeter certaines décisions du concile de Trente. On accusait cet auteur de tendre au protestantisme, et l'on s'appuyait de l'imposante autorité de Bossuet. Il importait donc de le laver de ce reproche; et, sous ce rapport, la justification de Fra-Paolo peut être considérée comme une pièce justificative du Traité du Mariage.

VI. *Vues sur le second avénement de Jésus-Christ*, ou *Analyse de l'ouvrage de Lacunza, jésuite, sur cette importante matière.* 1818; in-8.

Emmanuel Lacunza, jésuite espagnol, né au Chili, mort à Imola dans l'année 1801, composa cet ouvrage singulier, qui parut à Londres, en 1816, en 4 vol. in-8, sous ce titre : *Messiæ Adventus cum gloriâ et majestate.* L'auteur y établit que Jésus-Christ descendra du ciel lorsque le temps sera venu, et que, accompagné des Saints et des Anges, il régnera visiblement avec eux sur la terre, pendant 1000 ans, et qu'enfin, sans être remonté aux cieux, il se montrera dans toute sa majesté pour juger les hommes. L'original latin inédit de cet ouvrage, fruit d'une imagination échauffée par la solitude, est entre les mains de l'archevêque actuel de Ravennes. Une copie, la seule qui soit en France, est dans la bibliothèque d'un des plus savans hommes de cette époque, Mgr. l'ancien

évêque de Blois, auquel M. Agier conserva toujours une étroite amitié, malgré les outrages qu'il a reçus et les calomnies qui ont été répandues contre lui. Cette copie, ayant été communiquée à M. Agier, il eut la patience d'en faire l'abrégé, qu'il publia sous le titre qu'on vient de lire.

VII. *Psalmi ad hebraïcam veritatem translati et in ordinem naturalem digesti. Accesserunt Cantica tum evangelica, tum reliqua in Laudibus juxta Breviarium parisiense decantata.* 1818; in-18.

C'est une nouvelle traduction en latin, conforme, pour le sens, à la traduction française que M. Agier en avait publiée. Elle est plus rapprochée, pour le sens, de celle de Houbigant que toutes les autres. Deux amis de l'auteur se proposent de publier, avec quelques notes, une édition nouvelle de cette excellente traduction latine.

VIII. *Prophéties concernant Jésus-Christ et l'Église, éparses dans les Livres saints, avec des explications et des notes.* 1819, in-8.

M. Agier s'est borné à développer vingt de ces prophéties, en déclarant qu'il en avait omis beaucoup d'autres, mais dont la plupart, surtout dans le livre de Job, sont tellement incorporées avec les textes qui les précèdent et les suivent, qu'il a jugé plus convenable d'inviter à les consulter dans les livres auxquels elles appartiennent.

IX. *Les Prophètes nouvellement traduits sur l'hébreu, avec des explications et des notes critiques.* — Isaïe, 1820, 2 vol. in-8. — Jérémie (avec l'appendice), 1821, 2 vol. in-8. — Prophétie d'Ézéchiel, 1821, 2 vol. in-8. — Daniel, 1822, 1 vol. in-8. — *Les petits Prophètes nouvellement traduits sur l'hébreu avec des explications et des notes critiques.* 1822, 2 vol. in-8.

Dans l'explication et les développemens des Prophéties, aucun auteur n'a montré plus de sagacité et de sagesse chrétienne que M. Agier. Ses commentaires abondent en réflexions touchantes, en observations lumineuses, qui nous signalent le doigt du Tout-Puissant et l'accomplissement des Prophéties dans des événemens contemporains, comme dans ceux qui ont précédé notre époque. Quelques-unes de ses opinions pourront paraître hasardées, peut-être même un peu étranges; mais à considérer l'ensemble, personne n'a, mieux que lui, fait voir la main de Dieu étendue sur tous les siècles, planant sur l'universalité des choses, et dirigeant tout d'une manière conforme à ses desseins éternels.

X. *Commentaire sur l'Apocalypse, par l'auteur de l'explication des Psaumes et des Prophéties.* Avril 1823; 2 vol. in-8.

M. Agier a cherché à se frayer une route nouvelle dans les saintes obscurités de cette énigme sacrée. Il a voulu faire servir les Prophéties et les Psaumes à l'intelligence d'un texte qui sera sans doute l'éternel désespoir des commentateurs humains. On trouve dans ce livre de savans rapprochemens, d'ingénieuses conjectures, et tous les genres de mérite que nous avons signalés dans ses écrits sur les Prophéties. Au surplus, les gens du monde, si étrangers aux connaissances religieuses et à l'é-

tude des saintes Écritures, ne sont pas compétens pour apprécier les travaux du vénérable magistrat dont nous venons d'esquisser la vie et les ouvrages. Mais les hommes pieux y trouveront toujours de saintes inspirations qui pourront éclairer leur esprit et améliorer leur cœur.

XI. Enfin nous terminerons cette nomenclature, en signalant une petite brochure extraite d'un article de la *Chronique Religieuse*, ayant pour titre : *La France justifiée de complicité dans l'assassinat du duc de Berry*, ou *Réflexions sur le mandement de M. le cardinal-archevêque de Paris, relativement au service pour le repos de l'âme de ce prince.* 1820, in-8. — Cet écrit est d'un bon Français; en même temps, il était d'un utile exemple. On ne saurait trop s'élever contre ces homélies politiques, ces mandemens administratifs, par lesquels les prélats semblent vouloir régenter les affaires du siècle. Il convient de leur rappeler que leur royaume n'est pas de ce monde. (*Article communiqué par* Me Dupin *jeune, avocat à la Cour royale de Paris*).

ANOT (Pierre-Nicolas), chanoine théologal et grand-pénitencier de l'église de Rheims, docteur en théologie, naquit en 1762, à St.-Germain-Mont, département de la Marne. Il fut dabord sous-principal au collége de Rheims, où il venait de faire ses études, et se préparait à suivre la carrière de l'instruction publique, lorsque la révolution l'obligea de quitter la France. Chargé de l'éducation d'un jeune chevalier de Malte, il l'accompagna dans cette île, où il passa le reste du temps de son émigration. Après le concordat de 1802, il revint à Rheims, et fut nommé vicaire de la métropole. Il débuta vers cette époque, dans la carrière littéraire, par la publication des *deux Voyageurs*, ouvrage où il rend compte de ses propres voyages. Mais les lettres n'étaient pour lui qu'un délassement. Le ministère ecclésiastique, qu'il exerça pendant vingt ans, fut toujours sa principale occupation; la chaire sacrée eut aussi des attraits pour lui, et il y obtint des succès. Il composa pour l'Association de la Providence un assez grand nombre de sermons, qui ont été imprimés séparément à Rheims, chez *Regnier* (1821, 22 et 23), et qui peuvent fournir la matière de 2 vol. in-12. Le même libraire imprime en ce moment la collection de ses *Sermons choisis*. M. Anot se livra aussi d'une manière approfondie à l'étude de l'histoire, considérée sous le point de vue chronologique. Il fut nommé chanoine de la métropole en 1822, et mourut le 21 octobre 1823, âgé de soixante-un ans. M. Macquart, grand vicaire de Rheims, son ancien élève, a prononcé l'éloge de M. Anot, devant l'Association de la Providence (Rheims, Delaunois, 1823, in-12). On trouve aussi une notice sur M. Anot, dans l'*Annuaire du département de la Marne* pour 1824, pag. 295.

Liste des ouvrages de P. N. Anot.

I. *Guide de l'Histoire*, ou *Annales du Monde, depuis la dispersion des hommes jusqu'en* 1801. 1801, in-fol. — *Seconde édition*, *revue*,

corrigée et considérablement augmentée, sous le titre d'*Annales du Monde*, ou *Tableaux chronologiques*, etc., 1816; in-folio atlantique, de vingt feuilles. Dédiée à Mgr. le duc d'Angoulême.

II. (Avec F. Malfilâtre.) *Les deux Voyageurs*, ou *Lettres sur la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne, la Prusse, l'Italie, la Sicile et Malte, écrites selon l'ordre du temps*. 1803; 2 vol. in-12.

III. *Oraison funèbre de Louis XVI*. 1814; in-8.

IV. *Tableau de l'Histoire universelle; ouvrage qui sert de texte et de développement aux Annales du monde*. Tomes I et II, 1817, *Histoire ancienne*. Tomes III, IV, V et VI, *Histoire moderne*. Paris, Egron; 1822, in-12.

V. *Discours prononcés dans les assemblées de l'Association de la Providence* (*Première division des hommes.*) établie à Rheims. 1823; 2 parties, in-12.

AVRIGNY (Charles-Joseph-L..... LOEILLARD d') naquit à la Martinique, vers 1760; après avoir habité plusieurs années cette colonie, il passa en France, et avant de se fixer à Paris, résida quelque temps à Montpellier. A l'époque où mesdemoiselles Renault charmaient la capitale par leur talent musical, M. d'Avrigny épousa l'aînée de ces demoiselles; cette circonstance l'ayant mis en relation avec l'Opéra-comique, il composa pour ce théâtre plusieurs petites pièces, qui n'eurent qu'un éclat éphémère. Dès 1778, il avait concouru pour le prix de poésie à l'Académie française; le sujet était *la prière de Patrocle à Achille*: le prix ne fut pas décerné, mais la pièce de M. d'Avrigny obtint une mention honorable. Ce poëte chanta tour à tour les idées républicaines et les exploits guerriers de l'Empire: ses poésies lyriques de la seconde catégorie, réunies sous le titre un peu ambitieux de *Poésies nationales*, c'est-à-dire roulant sur des sujets nationaux, furent beaucoup vantées dans les journaux, grâce à leur mérite réel, et un peu aussi grâce au crédit dont jouissait l'auteur dans les bureaux des ministères. Le jury des prix décennaux crut devoir mentionner ce recueil. « On y »trouve, disait-il, du talent et de »l'imagination, des idées heureu»ses et beaucoup de strophes bien »écrites; mais la verve, le mouve»ment, les rapprochemens inat»tendus et la pompe du style »qu'exige le genre lyrique, ne s'y »montrent pas assez. » Le dernier et le meilleur ouvrage de M. d'Avrigny est sa tragédie de *Jeanne-d'Arc*, estimable pour la régularité du plan, l'élégance, la correction du style, et qui offre même une très-belle scène au troisième acte, sans remplir cependant, dans son ensemble, tout ce qu'on pourrait espérer d'un pareil sujet, traité par le pinceau d'un grand poëte. M. d'Avrigny, qui avait occupé l'emploi assez important de chef du bureau des colonies, au ministère de la marine, sous le gouvernement impérial, n'était plus que censeur dramatique depuis la Restauration; sans doute qu'il exerçait avec quelque habileté ces fonctions difficiles, puisqu'il vivait très-bien avec les auteurs dont il rognait les pièces, et obtenait même leurs éloges

dans les journaux. Il est mort subitement d'une attaque d'apoplexie, le 17 septembre 1823, à onze heures du soir, âgé de soixante-trois ans. Il avait été plusieurs fois candidat à l'Académie française, et obtint souvent beaucoup de voix pour y entrer : il était membre de la Légion d'Honneur.

Liste des ouvrages de Ch. J. L. L. d'Avrigny.

I. *Les Brouilleries*, opéra-comique, musique de Lebreton. 1789.

II. *L'Homme et le Malheur*. 1793.

III. (Avec Dejaure aîné.) *Le Négociant de Boston*, opéra en un acte. 1794.

IV. *La Supercherie par amour*, opéra-comique, musique de Jadin. 1795.

V. (Avec Legouvé.) *Doria*, ou *La Tyrannie détruite*, opéra en trois actes, musique de Méhul. Mars, 1795.

VI. *Le Mariage de la veille*, opéra-comique en un acte, musique de Jadin. Avril, 1796. (A Feydeau.)

VII. *Les deux Jockeys*. 1798. (*Ibid.*)

VIII. *La Lettre*. (Au Vaudeville.)

IX. *Poésies Nationales. Troisième édition, revue, corrigée et augmentée de plusieurs pièces inédites, par M. d'Avrigny, censeur impérial.* (*Sic.*) Paris, le Normant. 1812, in-8.

Ces poésies renferment *trois Odes* sur la campagne d'Autriche, sur la campagne de Prusse, sur la bataille d'Iéna, et un poëme intitulé : *La Navigation moderne*, ou *le Départ de la Pérouse.*—M. d'Avrigny a publié d'autres poésies du même genre ; 1° dans le recueil intitulé : *Couronne poétique de Napoléon-le-Grand* (1807, in-8.) ; savoir : *Stances sur la dernière campagne de S. M. l'Empereur et Roi, et sur la guerre contre la Grande-Bretagne.* — *Vers à S. M. l'Impératrice*, en lui faisant hommage de la pièce précédente. — *Inscription* (en vingt vers) *sur une statue de Napoléon.* — 2° dans l'*Hymen et la Naissance*, recueil de pièces composées pour célébrer le mariage de Napoléon avec Marie-Louise et la naissance de leur fils ; savoir : *Le Jour nuptial*, ode, et *La Naissance du roi de Rome*, ode. — On avait déjà du même poëte un *Hymne pour la fête de Barra et Viala*, dans le *Moniteur* du 10 thermidor an II (29 juillet 1794).

X. *Jeanne-d'Arc à Rouen*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée par les comédiens ordinaires du Roi, le mardi 4 mai 1819. Paris, Ladvocat, 1819 ; in-8. — 2e *édition, revue et corrigée.* Paris, Ladvocat et Barba, 1819 ; in-8.

C'est Melle Duchesnois qui a joué d'origine le personnage de Jeanne, et on a plusieurs gravures de cette actrice, dans ce rôle.

On doit enfin à M. d'Avrigny un *Tableau historique des commencemens et des progrès de la puissance britannique dans les Indes orientales*, inséré dans l'*Histoire de l'empire de Mysore*, par M. Michaud.

AUTROCHE (Claude-Deloynes d') naquit à Orléans le 1er janvier 1744, et conçut dès sa jeunesse un goût décidé pour les arts et la littérature. Il fit le voyage d'Italie, et visita en amateur

éclairé les monumens de cette contrée. Quoique dès-lors très-religieux, M. d'Autroche crut pouvoir se permettre, comme littérateur, le pélerinage de Ferney, où Voltaire tenait alors le sceptre de la république des lettres. Le voyageur disait, à cette occasion, qu'il était sorti de Ferney plus chrétien qu'il n'y était entré. De retour dans sa patrie, M. d'Autroche se maria, et partagea désormais tout son temps entre la culture des lettres et les embellissemens de sa terre de La Porte, qu'il avait pour ainsi dire créée, à quelques lieues d'Orléans. C'est dans cette résidence qu'il a composé la plupart de ses ouvrages, qui sont des *traductions en vers français* des *Odes* d'Horace, de l'*Enéide* de Virgile (imprimées à Orléans), du *Paradis perdu* de Milton (1), de la *Jérusalem délivrée* du Tasse (Paris, 1810, in-8.), des *Psaumes*. Ces traductions sont anonymes et ne manquent pas de mérite. Il paraît que l'auteur en avait encore composé d'autres qui n'ont pas vu le jour. On cite aussi de lui un *Mémoire sur l'amélioration de la Sologne* (Orléans et Paris, 1787, in-8). M. d'Autroche est décédé à Orléans, le 17 novembre 1823. C'était un catholique fervent et qui consacrait sa fortune à soutenir les établissemens religieux de son diocèse. Il a voulu déposer l'expression de ses sentimens dans son testament, qui commence de la manière suivante. « Au nom du Père, etc., je crois et je professe, sans aucune exception, toutes les vérités que Jésus-Christ et son Eglise ont enseignées. Je m'honore du titre de chrétien, de ce titre qui ajoute tant à la dignité de l'homme, qui lui impose les plus nobles devoirs, qui lui inspire les sentimens les plus purs, et lui propose pour règle et pour but de ses actions, les motifs les plus sublimes, la jouissance d'un bonheur infini et éternel, et la possession du Dieu de toute perfection, créateur de l'univers, etc.»

B.

BEAUNOIR (Alexandre-Louis-Bertrand ROBINEAU dit), né à Paris, le 4 avril 1746, était fils du notaire Robineau, secrétaire du Roi, qui a laissé plusieurs ouvrages manuscrits sur l'économie politique. Il quitta fort jeune la maison paternelle, et sous le nom de *Beaunoir*, anagramme de Robineau, se mit à faire des vers et des pièces de théâtre pour les petits spectacles. Cependant un de ses amis l'ayant fait entrer à la Bibliothèque du Roi, il prit le petit collet, qu'il quitta lorsqu'il eut donné l'*Amour quêteur*, l'archevêque de Paris lui ayant fait dire qu'il fallait désavouer la pièce, ou dépouiller l'habit ecclésiastique. M. Beaunoir fut depuis directeur des spectacles à Bordeaux; mais ayant mal fait ses affaires, il sortit de France, le 15 juillet 1789. A cette époque, il était orateur de la loge du Contrat-Social. Il s'arrêta d'abord en Belgique, et prit part, de sa plume,

(1) *L'Esprit de Milton*, ou *Traduction en vers du* Paradis perdu. 1808; in-8.

aux dissensions politiques qui agitaient ce pays. Après l'expulsion des Autrichiens, la manifestation trop franche de ses opinions, en faveur de Joseph II, le rendit suspect au gouvernement aristo-théocratique qui régnait dans Bruxelles; il essuya des vexations, dont il conserva un vif ressentiment, qu'il manifesta sans réserve, lorsque le retour des troupes autrichiennes lui en eut fourni les moyens. Il publia ensuite un journal intitulé *Le Vengeur*, dirigé contre les principes de la révolution française : cet écrit périodique, rédigé avec quelque talent, n'eut cependant qu'une courte existence. Beaunoir, en quittant Bruxelles, parcourut successivement la Flandre, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, et fut directeur à Saint-Pétersbourg, de trois spectacles de la Cour. Obligé d'abandonner précipitamment ce pays en 1801, il revint à Paris, où il fut correspondant littéraire d'étrangers de distinction, entre autres de Jérôme Bonaparte, alors roi de Westphalie. Depuis la Restauration, M. Beaunoir a été employé à la division littéraire du ministère de la police, bureau des gravures, et a écrit quelques pamphlets politiques de couleur opposée, commandés par les administrations qui se sont succédées. Il est mort à Paris, d'une maladie de langueur, le 5 août 1823, âgé de soixante-dix-sept ans. M. Beaunoir a donné quelques-uns de ses ouvrages sous le nom de sa femme (1), notamment le drame de *Fanfan et Colas*. Cette petite pièce, pleine de détails touchans et naïfs, ne semble avoir été arrangée que pour un pensionnat; cependant, elle attira long-temps au théâtre Italien la foule des spectateurs, curieux d'y admirer d'ailleurs le jeu de mesdames Gauthier et Carline. M. Beaunoir introduisit le premier une certaine décence sur nos petits théâtres, et, suivant l'expression d'un critique du temps, il nettoya les étables d'Augias. C'est lui qui a produit aux anciennes Variétés, dans les premiers temps de leur existence, la *Famille des Pointus*, qui a fait une si belle fortune sur ce théâtre. M. Beaunoir n'était pas riche, et pourtant il estimait que ses pièces devaient lui avoir rapporté environ 100,000 écus. Il est vrai que lui-même portait à près de deux cents le nombre des productions dramatiques, imprimées ou manuscrites, représentées sous son nom. C'est avertir assez que (faute de renseignemens suffisans), le catalogue qui suit est loin d'être complet.

(1) Louise Céline Cheval, femme Beaunoir, morte le 19 janvier 1821, âgée de 55 ans.

Liste des ouvrages
d'A. L. B. R. Beaunoir.

I. *Vénus Pélerine*, comédie épisodique, en un acte et en prose. 1778; in-8.

II. *L'Amour quêteur.*

L'auteur fut obligé de faire courir dans les rues deux chansons, sur les sujets de ces deux pièces, afin de pouvoir les faire jouer sur les boulevarts, malgré l'opposition des grands spectacles.

III. *Jérôme Pointu*, comédie en un acte et en prose. 1781; in-8. — *Trad. en allemand*, par F. W. L. Meyer. Vienne, 1783; in-8.

IV. *Thalie, la Foire et les Pointus*, comédie en un acte, et en prose. 1783; in-8.

V. *Les Têtes changées*, comédie-parade. 1783; in-8.

VI. *La Nouvelle Omphale*, comédie en trois actes. 1784; in-8.

VII. *Le Sculpteur*, ou *la Femme comme il y en a peu*, comédie en deux actes, et en prose. 1784; in-8.

VIII. *Le Danger des liaisons*, comédie en un acte, et en prose. 1784; in-8.

Cette pièce, l'une de celles données sous le nom de Mme Beaunoir, a été reprise plus tard, mais avec un médiocre succès, sur le théâtre de la République.

IX. *Fanfan et Colas*, ou *les Frères de lait*, comédie en un acte et en prose. 1784; in-8. (Sous le nom de Mme Beaunoir;) — *arrangée en opéra-comique, par M. Adolphe Jadin, musique de M. L. Jadin, représentée sur le théâtre royal de l'Opéra-Comique, le* 29 *octobre* 1822. Paris, Barba, 1812; in-8. — *Traduite en allemand;* Berlin et Strasbourg, 1783; in-8.

X. *Eustache Pointu chez lui*, ou *qui a bu boira*, comédie en un acte. 1784; in-8.

XI. *La Triste journée*, ou *le Lendemain des noces*, comédie en un acte et en prose. 1783; in-8. —*Trad. en allemand.*

XII. *Les Amis du jour*, comédie. 1786; in-8.

XIII. *Le Mariage d'Antonio*, comédie. 1786; in-8. (Au théâtre Italien.)

C'est une suite du *Mariage de Figaro.*

XIV. *Jeannette*, ou *les battus ne payent pas toujours l'amende.*

XV. *Céline de Sainte-Albe.*

XVI. *Voyage sur le Rhin, depuis Mayence jusqu'à Dusseldorff.* Neuwied. 1791; 2 vol. in-8. — *trad. en hollandais.* Haarlem, 1793; 2 vol. in-8.

XVII. *Les Masques arrachés*, ou *Vies privées de LL. EE. Henri Vandernoot et Van Cuper, de S. E. le cardinal de Malines et leurs adhérens, par J. Lesueur* (pseudonyme). 1790; 2 vol. in-18, qui ont eu plus de douze éditions consécutives.

« Cette prétendue histoire de la révolution belgique, disent les auteurs de la *Galerie Historique des Contemporains*, publiée à Bruxelles (1817—20), n'est qu'un roman scandaleux, auquel sa licence et sa malignité ont assuré l'inévitable succès de ce genre de productions. Hormis quelques pages, cet ouvrage paraît avoir été écrit dans un mauvais lieu, par un espion de police, et l'auteur l'a si bien senti, que tel est à peu près le cadre qu'il a lui-même adopté. Il est vrai de dire que les personnages les plus marquans de cette époque ne méritaient guère d'autre historien, à quelques exceptions près. »

XVIII. *Vandernoot*, drame. 179.....

« Cette production, disent encore les biographes précédemment cités, dans laquelle l'auteur s'est affranchi de la plupart des règles de la composition théâtrale, offre, par l'incohérence même et le désordre qui y règnent, le tableau fidèle de l'époque qu'il a voulu retracer. Le grand intérêt de quelques scènes politiques, l'obscène vérité des tableaux et le cynisme du style, forment un mélange dont quelques pièces du

théâtre anglais offrent seules le modèle. »

XIX. *La Revue et le jugement du dix-huitième siècle*, scène dramatique, mêlée de musique. 1801; in-8.

XX. *Le Libelliste.* — Supposé traduit de l'Allemand, pour être joué sur le théâtre étranger, salle Molière, rue Saint-Martin.

XXI. *Les Créanciers.*—Tombés à l'Odéon.

XXII. *Caroline de Rosenthal.*

XXIII. *La Pie grièche.*

XXIV. *Les Voyages de Musard*, pièce en trois actes. — Refusée à l'Odéon.

XXV. *Thrasybule*, cantate lyrique, pour être donnée à l'hôtel-de-ville de Paris, à LL. MM. II., le 25 frimaire, an XIII, 1804; in-8. (*France littéraire*, de Ersch.)

XXVI. (Avec H. Dampmartin) *Annales de l'Empire Français, par une société de gens de lettres.* 1805; in-8. Tom. premier et unique.

XXVII. *Les Couronnes*, divertissement composé pour le mariage de Napoléon et de Marie-Louise. 1810; in-8.

« Nous ne croyons pas que cette pièce ait été jouée, quoique l'auteur l'ait fait imprimer. » (*Biographie des Hommes vivans.*)

XXVIII. *Jacquot n'a qu'ça*, pièce relative à la querelle qui s'éleva à l'occasion des *Deux Gendres*, de M. Etienne.

XXIX. (Avec Mme de Valory) *Greuze*, ou *l'Accordée de village*, comédie-vaudeville, en un acte, précédée d'une Notice sur Greuze et sur ses ouvrages. 1813; in-8.

XXX. *Thrasybule*, ou *l'Amnistie d'Athènes*, drame en trois actes, et en prose (non représenté). 1814; Paris, Delaunay; in-8 de trois feuilles trois quarts.

XXXI. *Le mieux est l'ennemi du bien.* Paris, Corréard, 1819; brochure in-8.

Contre la proposition de M. Barthélemy, relative au changement de la loi des élections du 5 février 1817.

XXXII. *La liberté de la presse garantie par la censure.* Paris, Pélicier, 1819; brochure in-8.

XXXIII. *L'Arc-en-Ciel, scènes allégoriques, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux.* Paris, Domère, 1820; brochure in-8.

XXXIV. *Petite logique à l'usage de nos grands orateurs, dédiée à MM. les membres de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, par R. de Beaunoir, sous-doyen des maîtres ès arts de l'ancienne Université.* Paris, Peytieux, 1822; in-12.

XXXV. *Attila*, ou *le Fléau de Dieu*, roman historique. Paris, Mondor, 1823; deux vol. in-8.

On doit encore à M. Beaunoir, *Paraphrase du Laudate pueri Dominum, pour la naissance du Roi de Rome;* imprimée dans les *Hommages poétiques*, et *Paraphrase de l'Ave Maria, pour la naissance du Roi de Rome* (imprimée *ibidem*), sous le nom de Mme Beaunoir.

BÉRONIE (Nicolas) naquit à Tulle, en Limousin, l'an 1742; après avoir fait ses études au collége de cette ville, alors dirigé par les Jésuites, il embrassa l'état ecclésiastique, et lorsqu'après la suppression de la compagnie de Jésus, le collége de Tulle eut été confié à des ecclésiastiques séculiers, le jeune abbé Béronie fut nommé professeur d'humanités.

Il a rempli ces fonctions durant vingt-cinq ans, en sorte que parmi les personnes lettrées qui existent aujourd'hui dans la ville de Tulle, il en est bien peu, de l'âge de 50 ans et au-dessus, qui ne soient redevables à l'abbé Béronie du complément de leur éducation. Dès cette époque il commençait à recueillir les matériaux pour un Dictionnaire du patois bas-limousin, objet d'autant plus intéressant alors, que ce dialecte était plus usité. L'abbé Béronie avait été nommé curé de Vayrac, mais il préféra la modeste cure des Angles, dont le service lui laissait plus de temps pour s'occuper de littérature. Sous le gouvernement du Directoire, il remplit les fonctions de bibliothécaire à l'école centrale de la Corrèze, et des débris des établissemens religieux supprimés dans l'étendue du département, il sut former et organiser une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes. Le refroidissement de l'émulation a laissé fermer depuis cet établissement. L'abbé Béronie consacra le reste de ses loisirs à l'instruction de quelques élèves choisis et au perfectionnement de son dictionnaire. Mais l'impression en était à peine commencée, que l'auteur mourut dans les derniers jours de 1820. Son livre n'a paru qu'après son décès, sous ce titre : *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin* (*Corrèze*) *et plus particulièrement des environs de Tulle*, *ouvrage posthume de M. Nicolas Béronie*, *prêtre*, *professeur-émérite de rhétorique : mis en ordre*, *augmenté et publié par Joseph-Anne Vialle*, *avocat*. Tulle, imprimerie de Drappeau, (sans date. — 1823), in-4 de xvj et 354 pages. Les pièces liminaires se composent d'une *Notice* sur l'auteur et d'une *Préface* raisonnée. On trouve un article sur le Dictionnaire de l'abbé Béronie, par M. Raynouard, de l'Institut, dans le *Journal des Savans* (cahier de février 1824, p. 92-97). Nous en citerons le passage suivant : « En 1817, M. l'abbé Béronie adressa à Son Excellence le Ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire de M. le Préfet de la Corrèze, un message contenant, avec la traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue, en patois de Tulle, diverses observations sur ce patois et un projet de Dictionnaire. Son Excellence ayant invité l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres à examiner ce travail, je fus choisi pour en faire le rapport, après lequel l'Académie voulut bien me confier le soin de répondre à l'abbé Béronie. J'engageai avec lui une correspondance, qui bientôt eut pour objet le Dictionnaire même dont je rends compte en ce moment. Le manuscrit me fut envoyé, et Son Excell. le Ministre de l'intérieur ayant accordé une somme de 3000 fr. pour l'impression, elle commença en 1820. M. l'abbé Béronie m'en faisait passer les feuilles, que je lui renvoyais avec mes observations; mais il mourut lorsque l'impression en était vers la fin de la lettre C. M. le préfet de la Corrèze confia à M. Vialle, avocat, le soin de continuer l'édition. Ami de l'auteur et confident de ses projets, M. Vialle l'a terminée, et il a même inséré plusieurs additions importantes, qu'il a eu soin de distinguer, en les

plaçant entre deux crochets. Parmi les heureuses additions qu'a faites M. Vialle, j'ai remarqué un grand nombre de citations de chansons et de poésies du Bas-Limousin, pour servir d'explications et d'exemples, au sujet de certains mots. »

BERTHAULT (Louis), architecte, fut un des premiers dessinateurs qui importèrent en France la manière anglaise de dessiner les jardins. Il débuta presque sans modèle, et cependant pour faire l'éloge de ses productions en ce genre, il suffit de citer les jardins de la Malmaison, embellis pour Joséphine, ceux de Saint-Leu, de Pont-Chartrain, d'Armanvilliers, de Condé, de Bâville, etc., qui sont autant de lieux enchantés, éclos sous la baguette magique de cet architecte. Si on ne lui doit aucun monument public, il a peuplé les environs de Paris, la France et même les pays étrangers, d'une foule d'habitations délicieuses. Celles de la Jonchère, près Marly, du Château-Margaux, aux environs de Bordeaux, si renommé par ses vins, appartenant à M. le marquis de la Colonia, celle de M. Nanteuil, à Clichy, méritent entre autres une mention particulière. Il a restauré le palais de Compiègne, et plusieurs hôtels à Paris, notamment celui de M. Recamier, rue du Mont-Blanc, qui fut si brillant et si fréquenté à l'époque du Directoire; et ces restaurations, qui feront long-temps honneur à ses talens et à son goût, valent des créations. On a dû trouver dans son portefeuille les projets qu'il avait conçus et même commencé d'exécuter à Rome, il y a quelques années, par ordre du gouvernement français, et qui avaient pour but de mettre en harmonie les monumens antiques et les constructions modernes de cette capitale. L'intelligence et le goût suppléaient en M. Berthault, aux connaissances premières qu'on lui reprochait de n'avoir pas acquises dans sa jeunesse, reproche qu'on a d'ailleurs un peu exagéré. Sa carrière comme artiste, qui dura quarante ans, et qu'il parcourut avec une activité sans exemple, offre une particularité remarquable. Le premier jardin qu'il dessina, à l'âge de seize ans, situé à Chantilly, appartenait à son oncle : Berthault en était devenu propriétaire, et il est mort lorsqu'il venait de mettre la dernière main à ce premier essai de son talent, pour lequel il avait une prédilection particulière. Attaqué depuis long-temps d'une maladie au larynx, il se rendait aux eaux de Cauterêts, lorsque la mort le surprit à Tours, au mois d'août 1823. Berthault était membre de la Légion-d'Honneur, et avait le titre d'architecte du Roi et du palais de Compiègne.

BERTIN (Antoine), curé du diocèse de Rheims, naquit à Droupt sur Basle, en Champagne (Aube), en 1761. Après avoir fait ses études au collége et au séminaire de Troyes, il fut envoyé vicaire à Barbonne, diocèse de Meaux. C'est au commencement de sa carrière, que son zèle pour l'instruction de la jeunesse lui fit entreprendre les ouvrages élé-

mentaires, qui doivent surtout lui assurer une place dans les bibliographies. En 1802, M. de Barral, évêque de Meaux, nomma Bertin à la cure de Saint-Remi de Rheims, qui se trouvait alors dans son diocèse; Bertin a gouverné cette paroisse avec zèle et avec édification jusqu'à sa mort, arrivée le 30 juillet 1823. Il s'adonnait avec succès à la prédication, comme l'attestent encore quelques-unes de ses productions en ce genre, qui ont été imprimées. Il avait trouvé dans un état déplorable son église, vaste monument du onzième siècle : elle avait été dépavée; le tombeau de Saint-Remi avait été renversé; la grande couronne ou candelabre qui ornait le chœur de l'église n'existait plus; tout était détruit et dispersé: il s'occupa du soin de tout rassembler et de tout réparer. Il sollicita les autorités, les personnes pieuses et riches; il rétablit sur un plan nouveau le tombeau de Saint-Remi, qui fait aujourd'hui le principal ornement de l'église; il mit une petite couronne de cuivre à la place de celle qui avait autrefois embelli le chœur; il fit peindre, par un de ses paroissiens, treize tableaux pour le chemin de la Croix, pratique pieuse importée de l'église de Saint-Roch de Paris; il était même venu à bout de faire réparer en partie le pavé de son église, par le moyen de souscriptions volontaires. Ses paroissiens reconnaissans lui ont élevé, par souscription, un monument funèbre. On trouve une Notice sur A. Bertin, dans l'*Annuaire du département de la Marne*, pour 1824. (Châlons, Boniez-Lambert. 1 vol. in-12, pag. 292.)

Liste des ouvrages d'A. Bertin.

I. *Elémens d'Histoire naturelle, extraits de Buffon, Valmont-Bomare, Pluche, Raff et plusieurs autres naturalistes modernes, etc.;* dédiés à la jeunesse. 1801; in-12. — 1809, 1 vol. in-12.

II. *Elémens de Géographie, extraits de Guthrie, Lacroix, Vosgien, Mentelle et autres géographes modernes; ouvrage méthodique, où l'on fait connaître les principes de la géographie mathématique, physique et politique.* 1802; 1 vol. in-12. Deux éditions.

III. *Le jeune Cosmographe, ou Description de la terre et des eaux;* dédié aux jeunes gens des deux sexes. in-12; 1790.

IV. *Esquisse d'un Tableau du genre humain, ou Introduction à la Géographie.* 1 vol. in-12.

Tous ces ouvrages ont été imprimés à Rheims, chez Lebâtard.

V. *Discours prononcé le* 5 *juin* 1814, *au service solennel de LL. MM. Louis XVI et Louis XVII, de la Reine de France Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth et de Monseigneur le duc d'Enghien.*

VI. *Instruction sur les devoirs des sujets envers leurs souverains, prêchée le* 8 *octobre* 1815.

VII. *Instruction sur la nécessité de craindre Dieu et d'honorer le Roi, prêchée le* 6 *août* 1816.

VIII. *Mémoire sur le Sacre.* — 1819.

Les quatre ouvrages précédens, indiqués par l'*Annuaire* de la Haute-Marne, ne se trouvent point annoncés dans le *Journal de la librairie.*

Les manuscrits de A. Bertin

sont passés entre les mains de M. Chamelot, son vicaire.

BIGELOT (François-Emmanuel-Siméon), naquit à Nancy, le 18 février 1789. Son père était notaire dans cette ville. Bigelot vint à Paris en 1810, et y fut employé aux contributions indirectes. En 1818, il était devenu chef de bureau dans cette administration, lorsqu'il se détermina à revenir se fixer dans sa ville natale, où il racheta l'étude de son père. Il est mort à Nancy, le 14 juillet 1820. Bigelot travailla pour le *Mercure*, depuis 1815 jusqu'en 1818; il a fait aussi des poésies qui annoncent de l'esprit et de la facilité : nous connaissons de lui :

I. *Ode sur la Poésie*, par *l'auteur de la première satyre d'Horace, insérée dans le Mercure du* 9 *mars* 1816. Paris, Delaunay, 1816; 14 pages in-8. — Dédiée à M. Castel, inspecteur-général de l'Université de France.

II. *Satyre sur le dix-neuvième siècle*. Paris, Pillet, 1817; in-8, d'une feuille un quart.

BODARD de TEZAY (Nicolas-Marie-Félix) naquit à Bayeux, au mois d'août 1757. Il fit ses premières études au collége des Jésuites de Caen, au sortir duquel il s'adonna tout entier au commerce des muses, négligeant le barreau, auquel son père aurait voulu le destiner. Son début fut une ode intitulée l'*Électricité*, qui remporta le prix au *Palinod* de Caen. Bientôt il vint à Paris, où il fit jouer quelques comédies sur des théâtres secondaires. La Révolution l'appela dans la carrière des emplois publics : en 1792, Bodard était chef de division à la Caisse de l'extraordinaire; on le dénonça comme modéré, et il fut mis en prison, d'où le 9 thermidor le fit sortir. Quand M. Laumond (depuis conseiller-d'Etat et directeur-général des mines) fut nommé consul-général à Smyrne, Bodard l'y suivit en qualité de vice-consul. Chargé par lui d'aller à Constantinople, demander réparation des vexations que notre commerce éprouvait à Smyrne, de la part des sujets mêmes du Grand-Seigneur, Bodard s'acquitta de cette mission avec succès, et profita de son retour pour visiter l'ancienne Grèce. En 1799, il se rendit à Naples en qualité de commissaire ou administrateur civil, fonctions qu'il ne remplit que durant le peu de mois que les Français occupèrent ce royaume. Vers la fin de la même année, le gouvernement consulaire le fit passer à Gènes, en qualité de consul-général, et chargé d'affaires; il se trouva bloqué dans cette résidence, lors du siége si glorieusement soutenu par Masséna. Sa mission ne cessa qu'avec l'existence de la République ligurienne, engloutie comme tant d'autres, dans le grand-empire. A cette époque il obtint sa retraite. Bodard est mort à Paris, le 13 janvier 1823. M. le Bailly lui a consacré une notice, dans le *Moniteur* du 26 du même mois. Déjà le même poëte avait célébré le nom de son compatriote et de son ami, dans le prologue du IVe livre de ses Fables.

Il en est temps, parais sur un plus grand théâtre,
L'amitié, par ma voix, t'appelait à Paris;
Là, ta muse, à son gré, sérieuse et folâtre,
Excita tour à tour et les pleurs et les ris.
Comblé de ses faveurs, tu lui fus infidèle
Le Parnasse te crut ingrat;

Mais une carrière nouvelle
Réclamait tes talens, pour le bien de l'Etat.
A Smyrne tu soutins nos droits et notre gloire,
Et Gênes de ton consulat
Doit chérir long-temps la mémoire.

Liste des ouvrages de N. M. F. Bodard de Tezay.

I. L'*Électricité*, ode couronnée au Palinod de Caen.

II. *Le Ballon*, ou *la Physicomanie*, comédie en un acte et en vers. Paris, Cailleau, 1783; in-8.

III. *Les trois Damis*, comédie en un acte et en vers. Paris, 1785; in-12.

IV. *Arlequin, roi dans la Lune*, comédie en trois actes et en prose. Paris, Cailleau, 1786; in-8.

V. *Pauline et Valmont*, comédie en deux actes et en prose. Paris, Cailleau, 1787; in-8; — jouée au Théâtre-Italien.

VI. *Les Saturnales modernes*, ou *la Soirée de carnaval*, comédie en deux actes et en prose. Paris, Cailleau, 1787; in-8.

VII. *Le duc de Montmouth*, comédie héroïque en trois actes et en prose. Paris, 1788; in-8. — Jouée aussi sous le titre de *Ottonsko*, ou le *Proscrit polonais*.

Ces six pièces sont anonymes.

VIII. *L'Étiquette*.

IX. *Le Rival par amitié*.

X. *Spinette et Marine*, opéra.

On croit que ces trois dernières pièces n'ont point été imprimées.

XI. *Le Siècle des Ballons*, satire, et autres pièces de poésie insérées dans les journaux et recueils du temps.

BOURRU (Edme-Claude), régent et dernier doyen de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, y exerçait, avant la Révolution, les fonctions de bibliothécaire, et professeur de chirurgie en langue française. Il est mort à Paris, âgé de 96 ans, le 19 septembre 1823. Ses amis, jouant sur son nom, l'appelaient volontiers *le Bourru bienfaisant*. Nous connaissons de lui les ouvrages suivans :

I. *Observations et Recherches médicales, par une société de médecins de Londres, trad. de l'Anglais.* 1763, 1765. 2 vol. in-12.

II. *De aquis medicatis ad Merlanges.* 1765 in-4 (*France littéraire de Ersch*).

III. *Utilité des voyages sur mer pour la cure de différentes maladies, et notamment de la consomption; trad. de l'anglais de M. Ebenezer Gilchrist. Londres et Paris*, 1770. in-12.

IV. *L'art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes.* 1770, in-8. — Nouvelle édit. 1771; in-8.

V. *Éloge historique de M. le Camus* (médecin). 1772; in-8. — réimprimé, la même année, dans le T. II de la *Médecine pratique* de le Camus.

VI. *Recherches sur les remèdes capables de dissoudre la pierre, trad. de l'Anglais* de *M. Blakrie.* 1775; in-8.

VII. *Discours prononcé aux Écoles de médecine, pour l'ouverture solennelle du cours de chirurgie, le 6 février 1786, sur ce sujet :* A quel point doit s'arrêter le chirurgien dans les différentes sciences dont l'étude lui est nécessaire? 1780; in-4.

VIII. *Éloge funèbre du docteur Guillotin*, par le docteur Bourru, son condisciple et son ami. Paris, 1814; in-4.

BRÉGUET (Abraham-Louis), mécanicien, naquit en Suisse, le

10 janvier 1747. Sa famille, originaire de Picardie, professait la religion réformée et avait été forcée de quitter la France, par la révocation de l'édit de Nantes. Quoique le jeune Bréguet parût à tous égards un enfant très-spirituel, il ne réussit point dans ses premières études, et ses maîtres conçurent une assez mauvaise opinion de son intelligence. A l'âge de dix ans il perdit son père, et sa mère ne tarda pas à contracter un nouveau mariage avec un horloger. Le beau-père fit sortir Bréguet du collége, où il perdait son temps, et lui fit commencer l'apprentissage de l'horlogerie : l'enfant ne se prêta qu'avec une extrême répugnance à ce nouveau travail. A l'âge de quinze ans, Bréguet fut conduit à Paris par son beau-père, avec sa sœur aînée et leur mère : il fit alors un apprentissage régulier chez un horloger de Versailles, où il fut placé, et commença véritablement la carrière qu'il a parcourue avec tant d'éclat. Lorsqu'il eut terminé son apprentissage, se reprochant, par un excès de délicatesse, de n'avoir pas toujours employé son temps comme il l'aurait dû, pour l'avantage de son maître, il voulut continuer de travailler chez lui, sans salaire, durant trois mois. Bientôt après, Bréguet perdit sa mère, son beau-père, et se vit seul avec sa sœur, sans fortune et sans appui. Réduit à un travail auquel son intelligence n'avait aucune part, il se trouvait forcé à le prolonger, non-seulement afin de pourvoir aux besoins de sa sœur et aux siens, mais aussi pour trouver le temps de suivre un cours de mathématiques et de compléter son instruction. Le cours qu'il suivit fut celui de l'abbé Marie, à qui l'on doit une bonne Table des Logarithmes.

Cependant Bréguet avait surmonté toutes les difficultés de sa position, en reculant les bornes de son art. Son établissement était formé, et la renommée commençait à publier son nom. Le duc d'Orléans, étant à Londres, montrait un jour une montre de Bréguet au célèbre Arnold, horloger anglais. Après avoir observé ce chef-d'œuvre, admiré le mécanisme et l'excellente exécution de toutes les pièces dont il se composait, Arnold se hâta de faire le voyage de France, tout exprès afin de faire connaissance avec notre artiste. Lorsqu'Arnold quitta Paris pour retourner en Angleterre, Bréguet lui confia son fils : le jeune homme travailla deux ans à coté de ce maître habile, et ne tarda pas à se montrer digne de lui et de son père. « Bréguet, dit l'auteur de son article, dans la *Biographie nouvelle des Contemporains*, se fit connoître en perfectionnant les montres perpétuelles, qui se remontent elles-mêmes, par le mouvement qu'on leur donne en les portant. Cette invention paraît due, suivant quelques auteurs, à un ecclésiastique français; ou à un artiste de Vienne, en Autriche, selon d'autres, qui en ont fait remonter la date au milieu du dix-septième siècle. Quoi qu'il en soit, ces sortes de montres ne pouvaient être remontées que par une marche longue et même pénible, et d'ailleurs elles se dérangeaient continuellement. Bréguet les recomposa sur de meilleurs principes, et leur procura la plus par-

faite régularité. Il en exécuta, dès 1780, pour la reine de France, le duc d'Orléans, la duchesse de l'Infantado, etc. Ces pièces étaient à secondes, à quantième, à équation et à répétition, sonnant les minutes. Elles n'ont besoin aujourd'hui que d'être portées pendant un quart d'heure de marche, sur trois jours, pour être toujours suffisamment remontées; et si l'on cesse de les porter, elles marchent trois jours, bien qu'au repos. Plusieurs ont été portées pendant sept à huit ans, sans avoir été nettoyées ni même ouvertes, et sans avoir éprouvé la moindre altération. Ces succès n'étaient encore que le prélude de ceux que M. Bréguet obtint bientôt après, par une foule de combinaisons ingénieuses ou savantes; il imagina le *pare-chute*, qui garantit de fracture le régulateur de ses montres lorsqu'elles tombent, ou qu'elles éprouvent des chocs violens; des *cadratures* de répétition d'une disposition nouvelle et plus sûre, laissant plus de place pour les autres parties du mécanisme dont une montre peut être chargée. Les timbres renfermés anciennement dans les boîtes des montres à répétition exigeaient, pour être entendus, des ouvertures pratiquées exprès à la boîte, qui laissaient entrer la poussière, cause d'une destruction rapide. M. Bréguet imagina les *ressorts-timbres*, qui ont seuls été employés depuis, et qui sonnent d'autant mieux que la boîte est plus exactement fermée. Cette invention a donné naissance aux montres, cachets, tabatières et boîtes à musique, et a été la source d'une industrie très-productive, répandue aujourd'hui dans toute l'Europe. Les dispositions modernes les plus avantageuses pour la bonté du mécanisme intérieur des montres, ainsi que les nouvelles formes des boîtes, des cadrans, les distributions agréables et commodes des aiguilles, des quantièmes, etc., sont toutes sorties originairement des ateliers de Bréguet, et ont été copiées partout. Il serait difficile d'énumérer la quantité prodigieuse de perfectionnemens et d'inventions, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, que M. Breguet a introduit dans l'horlogerie, dont les uns ont été aussi favorables au commerce en général, que les autres ont été utiles aux progrès de l'art. Mais c'est moins encore dans les ouvrages destinés à l'usage civil que dans les habiles inventions dont il a enrichi la science de la mesure du temps, appliquée à l'astronomie, à la navigation et à la physique. Il a composé, à cet effet, plusieurs *échappemens libres*, tels que *l'échappement à force constante* et *à remontoir indépendant*, le meilleur connu; l'échappement dit *naturel*, l'échappement à *tourbillon*, qui annulle les effets des différentes positions; l'échappement à *hélice*, qui n'a pas besoin d'huile, etc. Il a exécuté un très-grand nombre de *chronomètres* de poche, de pendules astronomiques, de montres ou horloges marines, dont les constructions diverses lui sont propres, et dont plusieurs ont surpassé en solidité et en précision, comme pour la beauté du travail, tout ce qui a paru de plus parfait en ce genre, de l'aveu des savans, consigné dans divers ouvrages (Voyez la *Revue d'Edimbourg* et les *Annales de physique et de chi-*

mie). Bréguet est le seul artiste en France qui ait pu établir la fabrique de ces instrumens en manufacture. La ville de Paris lui doit la plus belle horlogerie de l'Europe; malgré les difficultés de sa position pour les fabriques, il a su y réunir les plus habiles ouvriers, qu'il a toujours traités en père, et soutenus généreusement. L'exposition de 1819, au Louvre, presqu'improvisée, a trouvé dans son établissement une grande quantité de productions nouvelles, les unes très-importantes pour la science, les autres singulièrement rares, par les difficultés vaincues et la beauté de l'exécution. On y voyait une horloge astronomique double, dont les deux mouvemens et les deux pendules, absolument séparés, s'influencent néanmoins de manière à se régler mutuellement, et à acquérir, l'un par l'autre, une marche beaucoup plus régulière qu'on ne pourrait l'obtenir d'un seul, quelque parfait qu'il fût. Cette pièce est aujourd'hui dans le cabinet du Roi. Un chronomètre double de poche, du même genre, contenant deux garde-temps, dont la perfection singulière, due à cette réunion, a été éprouvée par des expériences spéciales, citées dans un rapport fait à l'Institut. Le roi d'Angleterre, Georges IV, en possède un pareil de M. Bréguet. M. Garcias, négociant espagnol, à Londres, et amateur distingué, eut le premier. Des chronomètres de poche, des horloges marines d'une construction nouvelle, améliorée, réunissent la solidité à la plus grande exactitude. Une de ces horloges appartient actuellement à Mgr. le duc d'Angoulême; une autre a été acquise par le Bureau des Longitudes de Londres. Une horloge marine servant de pendule de cheminée, à tourbillon, portant un autre chronomètre de poche à plusieurs effets, déjà très-parfait, mais dont cette horloge régularise encore plus la marche. Cet ouvrage, destiné à servir comme monument de l'état actuel de l'horlogerie en France, sous les rapports de la composition et de la perfection de la main-d'œuvre, appartient à M. le comte de Sommariva, et fait partie de sa précieuse collection de diverses productions des arts. Une pendule sympathique, sur laquelle se place à volonté, comme sur un porte-montre, une répétition de poche: la pendule est un meuble d'appartement très-riche, dont la disposition neuve a toute la précision d'une horloge marine. Soit que la montre avance ou qu'elle retarde, il suffit de la placer sur cette pendule, avant midi ou avant minuit, pour qu'à ces deux époques les aiguilles de la montre soient subitement remises, à la vue, sur l'heure et la minute de la pendule, et qu'en peu de jours le mouvement intérieur de la montre soit lui-même réglé aussi exactement que par les soins d'un habile horloger. Une pièce semblable de M. Bréguet avait déjà été envoyée en présent au Grand-Seigneur, à Constantinople, par Napoléon; plusieurs pendules de voyage à répétition, réveil, mouvement de la lune et quantième complet, richement ornés et construits sur les principes et avec les soins d'un bon garde-temps; un *compteur militaire*, sonnant pour régler le pas de la troupe, dont le mouvement

s'accélère ou se ralentit à volonté; un *compteur astronomique*, renfermé dans le tube d'une lunette d'observation, qui rend sensible à la vue les 10ᵉ de seconde, et permet d'apprécier même les 100ᵉ de seconde. Ces deux dernières pièces ont paru pour la première fois. Plusieurs montres à l'usage civil, simples ou à répétition, à secondes, etc., sous des formes aussi nouvelles qu'agréables et élégantes, ayant la précision des chronomètres, et aussi durables par l'emploi des rubis dans toutes les parties frottantes; entre autres une petite montre de cou, à l'usage des dames, contenue dans une double boîte, le tout d'une ligne et demie d'épaisseur, et de onze lignes de diamètre. La montre est établie sur les principes des meilleurs gardetemps, avec un échappement libre et les trous garnis en rubis. Elle est à quantième : la double boîte porte sur le bord douze boutons saillans, et au milieu du fond une aiguille extérieure aussi saillante, mobile au doigt dans un sens, mais s'arrêtant dans l'autre sur l'heure marquée par la montre, lorsque celle-ci est renfermée dans la double boîte. Ce moyen, qui permet de consulter en secret la montre, et de savoir l'heure et les quarts par le tact, tient lieu d'une répétition. M. Bréguet a construit plusieurs pièces de ce genre, de diverses dimensions, qu'il appelle répétitions au tact. La physique doit à M. Bréguet l'invention d'un nouveau thermomètre métallique infiniment plus sensible que tous les autres instrumens de ce genre, surtout pour le développement subit et instantané du calorique, ou pour son absorption : l'aiguille y est suspendue à une longue lame pliée en hélice, composée de trois métaux superposés et adhérens entre eux, et qui n'a qu'un cinquantième, et souvent qu'un centième de ligne d'épaisseur ».

Les orages de la Révolution ne respectèrent pas un homme si utile : il fut obligé de quitter la France avec son fils. A leur retour, leurs établissemens n'existaient plus; les secours de l'amitié leur fournirent les moyens de les relever plus florissans que jamais. Bréguet fut aussi l'inventeur de plusieurs idées neuves dont il enrichit diverses branches de la mécanique; il imagina notamment le mécanisme solide et léger des télégraphes, établi par M. Chappe, avec lequel il eut, à ce sujet, des discussions qui occasionèrent un rapport à l'Institut, et dont les numéros du *Moniteur* de l'an VI conservent les pièces. La carrière entière de Bréguet fut une succession continue de jours bien employés, soit pour l'humanité, soit pour les arts. Il fut nommé horloger de la marine, membre du Bureau des Longitudes, et membre de l'Institut, par l'ordonnance du 21 mars 1816; il a été, en 1823, membre du jury pour l'examen des produits de l'industrie. Lorsque la mort vint le frapper subitement, le 17 septembre 1823, à cinq heures du matin, il travaillait à un grand ouvrage sur l'horlogerie, où toutes ses découvertes seront consignées. Ce précieux travail ne sera point perdu; son fils s'est chargé de le compléter et de le publier. Ce fils, héritier de ses talens, possesseur de ses

instrumens, collaborateur de ses chefs-d'œuvre, ne lui a pas succédé comme horloger de la marine : il est triste de ne pouvoir attribuer une pareille réprobation qu'au plus sauvage esprit de parti. Deux portraits de Bréguet ont été lithographiés à l'époque de sa mort, dont l'un par Delorieux. M. Ternaux l'aîné possède son portrait peint en miniature et d'une ressemblance parfaite ; il a été donné par Bréguet lui-même, avec une lettre de sa main, qui couvre le dos de la miniature. Son buste a été moulé en plâtre, de grandeur naturelle. MM. Arago, Charles Dupin et Ternaux l'aîné, ont fait entendre tour-à-tour sur la tombe de Bréguet les regrets de la science, de l'industrie et de l'amitié. M. Népomucène Lemercier, de l'Académie francaise, lui a consacré les vers suivans :

Docte Bréguet, du Temps interprète fidèle
Ton art surprit son vol : il se venge de toi
Par un coup de sa faux cruelle.....
Triomphe encor de lui; monte encor sur son aile
Dans les sphères des cieux lui prescrire sa loi;
Et va le défier sous l'horloge éternelle
De borner en nos cœurs, de ta perte abattus,
Le durable regret des paisibles vertus
Qu'exprimait ton âme immortelle.

Le caractère moral de Bréguet fut peut-être aussi remarquable que son esprit fut ingénieux. Une plume spirituelle en a retracé les traits; et si le portrait devait paraître un peu surchargé d'ornemens, l'on remarquera néanmoins qu'il serait impossible qu'une âme commune eût inspiré de si vives admirations :

« Me croira-t-on quand je dirai qu'un homme d'un génie supérieur conserva jusqu'à soixante-dix-sept ans la naïveté de la jeunesse, et, j'ose le dire, souvent de l'enfance, et que de ces deux points si éloignés, il résultait un tout parfait? Il ne fut point ce qu'on appelle un homme d'esprit (l'esprit brille par étincelles); il n'en avait pas besoin. Son caractère, sa volonté, ses actions et ses paroles furent toujours en harmonie. Sa raison l'arrêtait au moment où sa sensibilité l'aurait entraîné, ce qui lui donnait un si grand calme et une si bonne physionomie. Il voyait tout en beau, excepté ses ouvrages. Des étrangers lui ont appris qu'il avait en Europe une grande réputation que son génie lui avait acquise. Mais il n'en fut jamais bien assuré, ce qu'il prouvait par l'étonnement qu'il avait quelquefois, en voyant qu'un de ses ouvrages ne s'était pas dérangé. Je lui ai entendu dire : *c'est singulier*, ce qui faisait rire et ne le déconcertait pas. Je laisse aux savans de le louer, ou plutôt de lui rendre justice ; je ne peux vous parler que de ses qualités dont ses amis ont joui, et qui l'ont rendu si heureux. Il voyait tout du beau côté : les défauts des autres étaient voilés à ses yeux par ce qu'ils avaient fait de bien ou de beau; sa bonté retranchait du premier et ajoutait au second; tout cela sans calcul de sa part, mais parce qu'il croyait que cela devait être ainsi. La jalousie et l'inimitié qui existent entre quelques savans lui faisaient véritablement mal, et d'autant plus qu'il les trouvait injustes. Il ne pouvait concevoir que des gens, à qui il rendait toute justice, ne se la rendissent pas entre eux. Son étonnement sur ce sujet égalait sa douleur, laquelle était encore augmentée par le tort qu'il voyait que cela faisait aux arts et aux sciences. Il

n'avait pas de mémoire, puisqu'il *réinventait* ce qu'il avait déjà inventé. Eh bien, tout ce qui pouvait être utile ou même agréable à ses amis était gravé dans son cœur, qui l'avertissait à propos. Ordinairement on a les défauts de ses qualités, qui sont l'excès de ces bonnes qualités mêmes; mais lui, étant poussé par les unes et soutenu par les autres, il était dans un parfait équilibre. Vous voyez bien qu'il est impossible de le peindre, puisqu'on ne peut peindre ni l'harmonie ni l'équilibre, ni le tact, ni le beau poli. Il faut des ombres pour faire ressortir les beautés. Ici il n'y a point d'ombre : tout, dans cet homme tant regretté, était égal, uni, simple comme la bienveillance et la bonté. Il aima les hommes, sans être ce qu'on appelle l'ami de tout le monde. Il distinguait ses amis et leur montrait toujours sa tendre affection sans leur en parler; sa figure, pleine de candeur, de bienveillance et d'affabilité pour tous, prenait une physionomie affectueuse quand il leur parlait ou quand il les voyait. Il était timide sans être jamais embarrassé; il était franc sans être dur, parce que sa franchise était appuyée sur l'envie d'être utile. Il aurait voulu que tous ses amis s'aimassent comme il les aimait; enfin il aurait voulu la perfection morale et l'accord parfait, comme il l'avait trouvé dans la mécanique, ce qu'il ne croyait pas bien difficile. Il est probable qu'il n'en a pas perdu l'espoir. Il n'était ni modeste ni indulgent; il était bon. L'homme modeste se rend justice, mais cache l'opinion qu'il a de lui-même par considération pour les autres; l'homme indulgent se sent une supériorité avec laquelle il pardonne aux autres de ne pas valoir autant que lui. Bréguet n'a jamais pensé qu'il fût un homme supérieur; il croyait qu'on pouvait aller plus loin que lui, et il le désirait du fond de son cœur. Que de rapports entre le bon Bréguet et le bon La Fontaine, dans leur ingénuité et l'ignorance de leur propre mérite. Il sut jouir d'une fortune bien légitimement acquise, simplement, sans ostentation, habitant la modeste maison (1) où elle était venue le trouver. Il faisait posséder aux autres ce qu'il possédait, en aidant les artistes de ses lumières pour leur faire franchir les difficultés qu'ils avaient rencontrées, et qui sans lui les auraient arrêtés. Ensuite il ne s'en souvenait plus, et de la meilleure foi du monde admirait leurs ouvrages. Il payait très-bien les artistes qu'il employait et leur parlait comme un bon père à ses enfans, non-seulement de leurs ouvrages, mais de tout ce qui pouvait les intéresser dans leur famille; il était toujours prêt à leur être utile : tous étaient heureux autour de lui, et lui plus que les autres. Il devint un peu sourd sans devenir susceptible, tant il avait de confiance dans la bienveillance générale. Quand on riait de quelque quiproquo, il disait : *Dites-le-moi donc, que je rie aussi;* ce qu'il faisait toujours..... »

BRUGUIÈRES, baron de SORSUM (ANTOINE-ANDRÉ), naquit à

(1) Située vers le milieu du quai des Lunettes.

Marseille, en juillet 1775, d'un négociant de cette ville. Il embrassa, très-jeune encore, la carrière du commerce, et fit un voyage à la Guadeloupe, où l'appelaient les affaires de son père, et où il passa quelques années. Il parcourut à cette époque les îles voisines, et se rendit ensuite à Cayenne, chargé d'une mission importante, relative à la culture du poivre et du girofle, dont on voulait alors enrichir nos Antilles. Il parcourut aussi l'intérieur de la Guyane française, et s'y occupa, durant un an, de l'histoire naturelle du pays; il revint ensuite à la Guadeloupe. Les circonstances malheureuses où se trouvaient alors nos colonies n'étaient rien moins que favorables aux spéculations commerciales; le goût de Bruguières ne le portait point d'ailleurs vers ce genre d'occupation, et il revint en France, après une absence plus fructueuse pour son esprit que pour sa fortune. A son retour d'Amérique, se trouvant à l'armée d'Italie, il fut particulièrement attaché au général Dessoles, avec lequel il forma dès-lors une liaison qui lui resta toujours chère et précieuse. Lorsque le général Dessoles devint chef d'état-major de Moreau, M. Bruguières l'accompagna à l'armée du Rhin. La paix d'Amiens lui ayant apporté quelque loisir, il se livra à son goût pour la littérature, particulièrement à l'étude des langues orientales. Il suivit le général Dessoles à l'armée des Côtes, et revint à Paris avec lui, quand il y fut rappelé. Lorsqu'après la guerre de Prusse, le royaume de Westphalie fut créé, les amis de M. Bruguières l'y appelèrent. Il fut successivement secrétaire-général du ministère de la guerre, secrétaire du cabinet et maître des requêtes au Conseil d'état. Jérome Bonaparte le nomma baron, en attachant à ce titre la terre de Sorsum. Au milieu des devoirs de sa place, qui lui imposait plus d'assujétissement que de travail, M. Bruguières composait, à Cassel, un drame lyrique en vers, intitulé: *les Captifs d'Alger*, et il apprit le Samskrit, langue difficile, dans la connaissance de laquelle, il fit des progrès assez rapides. Rendu, depuis 1814, à un studieux repos, Bruguières retiré près de Tours, dans une jolie habitation champêtre, s'y livrait tout entier aux soins domestiques et aux jouissances littéraires, lorsque l'avénement au ministère de M. le marquis Dessoles, au mois de décembre 1819, le rappela dans la capitale, et il fut nommé secrétaire de l'ambassade de France en Angleterre; mais il ne s'est jamais rendu à ce poste, et il resta auprès du ministre, jusqu'au moment où celui-ci quitta si honorablement les affaires. La culture des lettres remplit de nouveau le reste des jours de M. Bruguières, jusqu'au moment qui les termina prématurément, le 7 octobre 1823, lorsqu'il n'était encore âgé que de 49 ans. — On trouve une notice sur Bruguières de Sorsum, dans le *Journal Asiatique*, publié par la Société Asiatique de Paris (t. III, p. 252), dont il était un des fondateurs, et dans la *Revue Encyclopédique* (tom. XX, pag. 468). Celle-ci, signée de M. *Avenel*, qui fut un des amis de M. Bruguières, a été tirée à part (in-8, 4 pages).

Liste des ouvrages de A.-A. Bruguières de Sorsum.

I. *Sacontala*, ou *l'Anneau fatal, drame traduit de la langue samskrite en anglais, par sir W. Jones, et de l'anglais en français, avec des notes du traducteur et une explication abrégée du système mythologique des Indiens, mise par ordre alphabétique, et traduit de l'allemand, de M. Forster.* Paris, Treuttel et Würtz, 1803; in-8.

II. *Le Voyageur, Discours en vers qui a remporté le second accessit dans le concours de poésie de l'année* 1807. in-8. — C'est feu Millevoye, qui remporta le prix.

III. Lao-seng-eul, *comédie chinoise, suivie de* San-in-leou, ou *les trois Etages consacrés, conte moral, traduit du chinois en anglais, par J.-F. Davis, et de l'anglais en français, avec des additions du traducteur.* 1819; in-8.

IV *Œuvres poétiques de Robert Southey, traduites de l'anglais, par M. B. de S. — Roderik, le dernier des Goths.* 1820; 3 vol. in-12. — Reproduit l'année suivante, sous le titre de : *Roderik, le dernier des Goths, par Robert Southey, traduit de l'anglais, par M. le baron de S***.* 1821; 2 vol. in-12.

« Bruguières avait entrepris, dit M. Avenel, la traduction des chefs-d'œuvre de Shakespeare; mais, pénétré de la nécessité de conserver sa physionomie à un poëte aussi original, il essayait un nouveau genre de traduction : il traduisait en prose la prose de l'auteur anglais, en vers rimés ses vers rimés, et quant aux vers blancs, il tâchait d'en donner au moins un équivalent, ainsi que l'avait fait Voltaire dans la traduction de *Jules César*. Il avait déjà traduit, d'après ce procédé, cinq des pièces les plus admirées de Shakespeare.... Nous connaissons de lui des *Imitations d'Ossian*, dont sa poésie a su conserver habilement le coloris original, un poëme sur *Marseille*, sa patrie; des fragmens d'une tragédie d'*Antigone*, et son poëme sur la *Conquête du Mexique*, qui malheureusement n'est qu'ébauché. » Bruguières a pareillement traduit en français *le Lever de la lune de l'intelligence*, sorte de drame allégorique indien, dont le sujet analogue à celui du *Roman de la Rose*, et tout entier métaphysique, est au-dessus des forces d'un traducteur ordinaire; cet ouvrage est aussi resté manuscrit. Il a publié quelques fragmens de poésie, et de traductions en prose de lord Byron et de Robert Southey, dans le *Lycée français*, journal littéraire, publié en 1819 et 1820, in-8.

C.

CAIGNART DE MAILLY (....), avocat, fut capitaine de la garde nationale de Laon, au commencement de la Révolution. Il se présenta à l'Assemblée législative dans la séance du 16 août au soir, et c'est sur sa pétition, appuyée par Chabot, que l'assemblée décréta la suppression, sans indemnité, des droits féodaux dont il ne serait pas prouvé, par titre primordial, qu'ils auraient été établis à cause de concession de fonds. Peu à près Caignart devint l'un des administrateurs du département de l'Aisne. Poursuivi comme terroriste, après le 9 thermidor an II, il se réfugia à Paris, où il coopéra à la rédaction de plusieurs journaux démocratiques, notamment de l'*Ami de la Patrie*, qui se publiait en 1798. Devenu chef du bureau des émigrés, au ministère de la police, Caignart parut au club du Manège, en août 1799, et y prononça un discours sur le *prestige* attaché au mot *anarchie;* il soutint que les anarchistes de l'ancien Directoire (celui qui avait succombé au 30 prairial) n'étaient autres que les républicains les plus vrais, et proposa de substituer au serment de *haine à la royauté et à l'anarchie*, celui de *haine à la royauté et attachement inviolable à la République française, une, indivisible et démocratique*, variante qui fut approuvée par l'assemblée. Cette motion, reproduite au Conseil des Cinq-Cents, y obtint le même succès, et amena en effet une nouvelle rédaction de la formule du serment civique. Après le 18 brumaire, Caignart perdit son emploi, et depuis il s'est borné à exercer la profession de jurisconsulte. Il est mort à Paris d'une attaque d'apoplexie, le 2 janvier 1823. — On a publié : *Notice des livres de la bibliothèque de feu M. Caignart de Mailly, avocat à la Cour royale.* Paris, Nêve, 1823; in-8 d'une feuille trois quarts. — M. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*, tom. II, pag. 87, 2[e] *édit.*) dit que Caignart de Mailly est auteur des tomes XVI et XVII (édit. in-8.) de l'*Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté.* — La *France littéraire* de Ersch lui attribue encore l'*Histoire d'une famille, par d'Orson, mise au jour par C....*, 1798; in-8. — On a dit, à l'époque de la mort de Caignart, qu'il laissait un ouvrage sur la *Législation militaire.*

CALLET (ANTOINE-FRANÇOIS), de l'ancienne Académie de peinture, peintre du Roi et de Monsieur, est mort à Paris le 5 octobre 1823, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il avait remporté le grand prix à l'âge de dix-huit ans, et avait fait en conséquence le voyage de Rome. Le talent de Callet rappelait la manière de l'ancienne école; l'absence de style et la faiblesse du coloris étaient les défauts essentiels de ce peintre, qui est venu jusqu'à nous, en traversant l'école régénérée par Vien et David, comme une tradition des arts du siècle de Louis XV.

Nous connaissons de Callet les ouvrages suivans :

Louis XVI ; portrait en pied, gravé par Bervic.

Le *Lever de l'aurore*, au plafond central de la galerie du Luxembourg.

Les Saturnales. Ce tableau a été exposé à la galerie du Luxembourg.

Ajax. Ibidem.

Louis XVIII ; portrait exposé au salon de 1817.

Mgr. le comte d'Artois ; portrait peint d'après nature, à Versailles, en 1787, et exposé au salon de 1817.

L'Arrivée de Louis-le-Désiré, allégorie. Ce tableau appartient à M. le Chancelier Dambray.

Callet a peint un grand nombre de portraits de princes et de seigneurs de l'ancienne cour.

CARNOT l'aîné (Lazare-Nicolas-Marguerite) naquit à Nolay, en Bourgogne, le 13 mai 1753, d'une ancienne famille de bourgeoisie : son père était avocat. Il se destina de bonne heure à l'arme du génie, dans laquelle il entra en 1771. Versé dans la théorie de son art, il publia dès cette époque des écrits qui obtinrent des palmes académiques, sanctionnées par les suffrages publics. On raconte que le prince Henri de Prusse lui écrivit sur sa réputation, pour l'engager à prendre du service dans les armées du grand Frédéric, et que Carnot refusa les offres brillantes qui lui furent faites en cette occasion. Il était capitaine du génie quand la Révolution éclata. Il en adopta les principes, et fut élu, en septembre 1791, député du Pas-de-Calais, où il s'était marié, à la première législature : il y vota avec le parti démocratique. La première fois qu'il prit la parole, ce fut pour demander un décret d'accusation contre les princes français émigrés, contre Mirabeau jeune (le vicomte), Calonne et le cardinal de Rohan. Carnot, membre du comité militaire de l'assemblée, porta souvent la parole en son nom; fidèle au système de désorganiser l'ancienne armée, que l'on considérait comme trop dévouée à ses chefs, et dans laquelle on voyait un moyen toujours menaçant, conservé au pouvoir exécutif pour détruire la liberté, il proposa le remplacement des officiers par les sergens. Suivant toujours la même direction, ou plutôt obéissant à cette défiance trop souvent justifiée, que tout ami de la liberté nourrit dans son cœur, contre le pouvoir militaire, il proposa, en janvier 1792, la démolition des citadelles de l'intérieur; il critiqua un réglement militaire dressé par le ministre Narbonne, dont il fit rayer le principe d'obéissance passive; mais à la même époque, il faisait rendre un décret pour honorer la mémoire du général Théobald Dillon et du colonel Berthois, massacrés à Lille par leurs soldats révoltés. Carnot, après avoir fortement contribué, dans la séance du 30 mai, au licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI, pour cause d'*incivisme*, venait d'appuyer la proposition de distribuer trois cents mille fusils aux gardes nationales, à qui l'on voulait confier la police intérieure de France, et qui se composaient alors, en partie, d'hommes tur-



Réveil sc.

Carnot.

bulens et de prolétaires : il avait fait créer deux divisions de gendarmerie, formées des anciens gardes-françaises, dont l'esprit insurrectionnel était bien connu; il avait voté pour la levée de la suspension prononcée par le Roi, contre le maire Pétion et le procureur de la commune Manuel, justement accusés de n'avoir pas fait leur devoir dans la journée du 20 juin; enfin, il avait, le 1er août, présenté un rapport sur la nécessité d'armer le peuple de piques : toutes ces mesures tendaient manifestement à procurer et à faciliter le succès de la journée du 10 août : en effet, Carnot prit une part active à ses suites, et fut envoyé immédiatement aux camps de Soissons et de Châlons, d'où il annonça le massacre du lieutenant-colonel Limonnier, sur lequel on avait trouvé, disait-il, des lettres établissant sa complicité avec les émigrés. Bientôt après il signifia à l'armée de Luckner, le décret qui prononçait la déchéance de Louis XVI. Sa mission n'était pas encore terminée, quand le département du Pas-de-Calais le réélut député à la Convention nationale, convoquée pour le 22 septembre suivant.

Dès la première séance de cette assemblée, il fut envoyé en mission dans les départemens des Pyrénées, où des inquiétudes commençaient à se manifester sur les intentions ultérieures de l'Espagne. De retour à Paris, à l'époque du procès de Louis XVI, il vota la déclaration de culpabilité de ce prince, et sa condamnation à mort, sans appel et sans sursis. On sait que plus tard, dans un écrit publié depuis la Restauration, il a imputé ce vote à l'empire de la violence et au concours funeste des circonstances. Il présenta ensuite plusieurs rapports, la plupart relatifs à diverses réunions à la France de portions de pays conquis, et notamment de la ville de Bruxelles, et de la petite principauté de Monaco, qu'il fit incorporer au territoire de la République. Envoyé, en mars 1793, à l'armée du nord, il annonça l'arrestation des commissaires de la Convention, ses collégues, et du ministre de la guerre Beurnonville, par le général Dumouriez, transmit les papiers de ce général qu'il avait pu saisir, et destitua sur le champ de bataille, après s'être mis lui-même à la tête des colonnes françaises, le général Gratien, qu'il accusa d'avoir reculé devant l'ennemi, à l'affaire de Watignies, le 26 vendémiaire an II (17 octobre 1793). Carnot eut tout l'honneur de cette journée, dont on a plus d'une fois rattaché le souvenir à son nom. A la suite de cette action, Carnot, à la tête de l'armée, occupa Maubeuge, dont la victoire de Jourdan venait d'ouvrir les portes aux Français. Enfin, le 14 août 1793, il fut nommé membre du Comité de salut public, créé par décret du 7 avril précédent. C'était le véritable gouvernement de ces temps-là : on sait assez quel il se montra; il domina par le meurtre et se nourrit du pillage et de la confiscation. L'horreur que nous professons pour les tyrans de cette époque et pour leurs monstrueux excès, ne nous permet pas d'essayer la justification de celui qui consentit à s'asseoir à côté d'eux. On est complice et responsable du pouvoir qu'on sou-

tient et qu'on partage. Vainement on alléguerait, soit le bien qu'on a pu faire, soit le mal qu'on a pu empêcher : cette excuse ordinaire des caractères lâches et des cœurs sans générosité réduirait tout au plus l'homme d'état qui essaierait de s'en couvrir, à la condition de ce bouc émissaire du peuple hébreu, chargé des iniquités et de la malédiction publique. Tel sera, nous n'en doutons point, le sentiment de ceux à qui la pureté de leur vie publique, ou la faveur des circonstances, aura permis de conserver une opinion parfaitement indépendante. Au reste, voici les faits : on entendra plus tard les justifications.

Carnot n'a pas cessé de faire partie du Comité de salut public tout le temps qu'a duré le régime de la terreur, c'est-à-dire pendant tout le temps où le sang des meilleurs et des plus illustres Français fut prodigué comme celui des animaux les plus vils, les droits sacrés de la propriété violés avec la plus insolente barbarie, pendant que les prisons furent multipliées, pendant que l'échafaud fut dressé sur les places publiques des villes et promené sur tous les points du territoire français : il est juste d'ajouter en même temps, qu'il fut chargé presqu'exclusivement, dans le Comité de salut public, de l'organisation et de la direction des armées, et qu'une partie de la gloire acquise à cette époque, sur les champs de bataille, revient à celui qui, la carte à la main, combinait les plans de campagne et traçait les opérations militaires. Peut-on taire cependant qu'il existe dans les journaux du temps, sous la date du 15 novembre 1793, une lettre de Carnot à Joseph Lebon, que nous voulons nous épargner la douleur de transcrire? Peut-on dissimuler qu'il n'a pas été étranger à la création de la commission militaire d'Orange, coupable de tant d'assassinats? Or est-il possible de répondre à ces faits que les membres du Comité se donnaient réciproquement leurs signatures de confiance, pour les actes relatifs aux objets dont chacun d'eux était spécialement chargé? Ecoutons cependant les dires de l'inculpé :

«On a été répéter mille fois que j'avais été le complice de Robespierre.... Toutes les inculpations se sont réduites à quelques signatures de forme, en très-petit nombre, pour des affaires que la multitude de celles dont j'étais personnellement chargé, ne me permettait pas de discuter. Ce n'est pas lorsqu'on est obligé de correspondre avec quatorze armées, sans employer de secrétaires, qu'on peut s'occuper d'autre chose. Si j'avais refusé ma signature aux actes de mes collègues, ils m'auraient refusé les leurs : toute ma machine périssait entre mes mains, et il y eût eu bien d'autres victimes. C'est bien assez que chacun ait à répondre de ce qu'il est obligé de faire par lui-même. Or, dans le nombre immense de pièces que j'ai rédigées moi-même au Comité, où je travaillais assidûment quinze à seize heures par jour, on n'a jamais pu m'en opposer une seule qui fût répréhensible, j'oserai même dire qui ne fût digne d'approbation. Est-il un ministre qui voulût répondre de toutes les pièces qu'on lui fait signer de con-

fiance (1)? Une semblable responsabilité paraîtra toujours insensée à ceux qui se sont trouvés à la tête de grandes administrations. Lorsqu'on veut être équitable, c'est seulement sur le caractère moral des hommes et sur l'ensemble de leurs opérations qu'on les juge. Il n'y a qu'une ignorance profonde ou une insigne mauvaise foi qui puisse faire soutenir le contraire. Je crois avoir sauvé plus de monde au Comité de salut public que Robespierre n'en a fait périr. Ce qui prouve combien la Convention était loin de me regarder comme complice de cet homme affreux, c'est qu'après sa mort, le Comité ayant été renouvelé, j'y fus maintenu, quoiqu'il se fît alors une espèce de réaction. Ce qui prouve que dans toute la France l'opinion était la même à mon égard, c'est qu'aux élections suivantes, pour le renouvellement du Corps-Législatif, je fus nommé dans quinze départemens différens ; c'est que le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens me portèrent au Directoire, d'où je fus, à la vérité, proscrit ensuite par la révolution du 18 fructidor, mais comme royaliste et protecteur des émigrés, parce que je voulais que les lois fussent interprétées, autant que possible, en leur faveur, lorsqu'il était établi qu'ils n'avaient pas porté les armes contre leur patrie. Depuis ce temps encore, j'ai été nommé tribun par le Sénat-Conservateur, puis candidat pour entrer au Sénat lui-même, par le département de la Côte-d'Or, qui est le lieu de ma naissance. Tout cela n'annonce pas qu'on me regardât en France comme complice de Robespierre. Toute la Convention savait au contraire que c'était mon plus mortel ennemi, et que la cause de cette haine profonde était précisément que je ne voulais point partager ses fureurs. On savait qu'il avait promis de faire tomber ma tête, aussitôt qu'on croirait n'avoir plus besoin de moi ; mais il se pressa trop de demander l'acte d'accusation de ses ennemis, et ce fut la sienne qui tomba, avec celle de Saint-Just et de Couthon, que j'avais hautement désignés depuis long-temps sous le nom de *triumvirs*. Je dirai même, à cette occasion, que Saint-Just proposa un jour, en ma présence, au Comité, mon expulsion, comme on avait proposé quelque temps auparavant celle de Hérault de Séchelles, ce qui l'avait aussitôt mené à l'échafaud. Je répondis froidement à Saint-Just qu'il sortirait du Comité avant moi, ainsi que tout le triumvirat ; et le Comité, frappé de stupeur, garda le silence. D'autres personnes, auxquelles il faut absolument des coupables, ont dit que cette inimitié personnelle de Robespierre contre moi n'était que l'effet d'une rivalité de domina-

(1) « Les signatures, a dit ailleurs M. Carnot (*Réponse au Rapport de J. Ch. Bailleul, sur le 18 fructidor*, pag. 169), ainsi que je l'ai expliqué à la Convention, ne constataient point l'opinion de ceux qui les donnaient, mais seulement que tel arrêté avait été pris par le Comité ; de même que les signatures des présidens et secrétaires du Corps-Législatif et du Directoire certifient que telle loi ou tel arrêté a été rendu, mais non pas que ce fut de leur avis. Ce n'étaient point des signatures de confiance, comme on l'a dit, mais des signatures de forme, prescrites par la loi. »

tion qu'il craignait de ma part. Mais si Robespierre avait quelque rival à craindre sous ce rapport, ce n'était certainement pas moi. Chacun sait que dans ces temps orageux, il fallait, pour se mettre à la tête d'une faction, ne pas quitter les tribunes des sociétés populaires; or je n'ai jamais mis le pied, au moins à Paris, dans aucune société populaire; je n'ai jamais occupé les tribunes des assemblées nationales que quand je n'ai pu faire autrement; et les discours sévères que j'y ai toujours tenus étaient loin de tendre à démoraliser le peuple.» (*Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot. pag.* 30.)

Il résulte bien de ces explications que Carnot ne dut jamais être assimilé à ces démagogues aussi féroces qu'absurdes, qui cherchaient dans la destruction la satisfaction de leurs mauvais instincts; mais il en résulte pareillement que, soit faiblesse ou entraînement, il s'est condamné lui-même à paraître devant la postérité, assis à leurs côtés et dans l'attitude d'un complice. Carnot fit supprimer, le 12 germinal an II (1er avril 1794), le Conseil exécutif, qu'il fit remplacer par six commissions; le 16 floréal (5 mai), il fut élu président de la Convention. Une députation du club des Jacobins se présenta à la barre de l'assemblée pour y professer le dogme de l'existence de Dieu, au moment où cette démarche n'était rien autre chose qu'une flatterie adressée à Robespierre, qui venait de faire proclamer ce principe dans un décret de la Convention, et qui s'en était servi comme de prétexte pour dépopulariser la faction d'Hébert, laquelle se targuait du plus cynique athéïsme. Carnot répondit aux députés des Jacobins que leur démarche était une réponse suffisante à toutes les calomnies vomies contre leur société. C'est aussi en sa qualité de président, qu'il annonça aux Génevois la fête nouvellement décrétée au *génie de J.-J. Rousseau*, dont il proclamait les titres à l'admiration de l'univers.

Carnot, qui n'avait point paru durant la grande scène du 9 thermidor, sortit du Comité de salut public par l'effet du renouvellement que lui fit subir cette révolution. Mais le souvenir des services qu'il rendait dans ce poste, et la distinction que l'opinion publique établissait dès-lors entre lui et ses anciens collègues, ne tardèrent pas à le faire rappeler, le 5 brumaire suivant (5 novembre 1794). On l'entendit inculper Carrier et Turreau, au sujet de leur conduite dans la Vendée, et déclarer que le général Huchet, accusé d'avoir commis de grandes cruautés dans ce malheureux pays, y avait été maintenu malgré son opposition, par l'influence de Robespierre. Dans un rapport du 2 janvier 1795, sur les succès de l'armée du nord, Carnot, rappelant les formes de style et l'esprit populacier de l'ancien comité, terminait en disant qu'il devait être permis, au moins aux Anglais vaincus, de regarder les soldats français comme de grands *terroristes*. Ce lazzi excita les murmures de l'assemblée, et Tallien reprocha à l'auteur de faire des calembourgs à la *Barrère :* le rapport ne fut point imprimé. Dans la séance du 12 vendémiaire an III, lorsque

Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et Barrère, membres de l'ancien Comité de salut public, furent accusés par Legendre et mis en état de prévention, Carnot se crut obligé de prendre leur défense et de déclarer qu'il ne séparait pas sa cause de celle de ses anciens collègues. Il y avait de la générosité dans cette démarche, car elle n'était pas sans danger; mais outre que sa signature apposée à côté de celle des accusés, au bas des actes qui motivaient les inculpations, le forçait en quelque sorte d'agir comme il le fit, n'est-il pas bien triste d'être placé de manière à devoir déployer sa générosité pour réclamer une horrible complicité. Carnot ne fut point mis en accusation : mais il courut de nouveaux dangers à la suite de l'insurrection démocratique du 3 prairial an III. Il continuait de prendre dans l'occasion la défense de l'ancien comité; il avait dénoncé un placard intitulé *Le Tocsin national*, où l'on insinuait que ceux qui parleraient en faveur de ceux des membres du comité qui se trouvaient en accusation, devraient être envoyés avec eux à l'échafaud : Henri Larivière et Legendre s'élevèrent enfin contre lui et demandèrent aussi son arrestation : peut-être elle allait être décrétée, lorsqu'un membre influent de la nouvelle majorité, Bourdon (de l'Oise), s'écrie avec véhémence : « C'est cet homme qui a organisé la victoire dans nos armées! » Le mot fit fortune, et l'assemblée passa à l'ordre du jour.

La constitution de l'an III venait d'être mise en activité : Carnot, sur le refus de Sieyes, fut nommé membre du Directoire-Exécutif. Il s'établit tout aussitôt une grande mésintelligence entre Barras et lui. Le premier était le chef de ce qu'on appelait le parti thermidorien; Carnot, qui avait toujours haï ce parti, et qui avait failli être proscrit par lui, disputait en outre à son collègue la direction des affaires militaires, sur lesquelles chacun d'eux avait ses prétentions. On ménagea cependant une sorte d'accommodement, mais qui n'eut rien de complet ni de sincère. Carnot fut chargé des plans de campagne, Barras de l'organisation du matériel de l'armée. Telle fut la situation qui jeta Carnot vers le parti clichien, avec lequel il semblait qu'il ne dût avoir rien de commun. Sa position au Directoire, aux approches du 18 fructidor, fut constamment équivoque et embarrassée : haïssant Barras, craignant La Réveillère et Rewbell, il aurait redouté encore bien plus le triomphe complet des meneurs du conseil des Cinq-Cents; mais il espérait trouver assez de force dans l'ordre des choses existant, pour arrêter un mouvement contre-révolutionnaire, s'il voulait se manifester; en attendant, il comptait profiter de la résistance des Conseils pour lutter avec Barras, et sans doute lui enlever tout au moins la prépondérance du gouvernement, que celui-ci possédait évidemment. Des négociations s'ouvrirent entre Carnot et les députés du conseil des Cinq-Cents; on le rapprocha de son collègue Barthélemy; on lui fit des concessions sur certains points dont il devait se faire un mérite auprès du Directoire, en

échange de celles qu'il obtenait du Directoire en faveur des vœux des Conseils. Un député, qui fut mêlé assez avant dans les intrigues de cette époque, mais qui paraît nourrir de vifs ressentimens contre Carnot, a jeté quelque jour sur les circonstances dont il s'agit :

« La conduite que Carnot avait tenue au Directoire, dit-il, depuis la convocation des Assemblées primaires, avait un peu atténué ses torts ; on voulut croire que sa marche conventionnelle avait été forcée par les circonstances, et on espérait que, par de grands services, il effacerait de grands crimes ; sa réunion à Barthélemy fortifiait cette opinion ; ce fut donc à lui qu'on s'adressa directement. Les premiers entretiens diminuèrent un peu des espérances conçues trop légèrement ; il se montra extrêmement jaloux de l'autorité directoriale, ambitieux de diriger le nouveau tiers, grand ennemi du vertueux et infortuné Gibert-Desmolières, généralement de la commission des finances existante alors, enfin persuadé qu'on ne pouvait gouverner sans des lois révolutionnaires, qu'il regardait comme indispensables pour faire marcher la constitution. Ne le trouvant pas tel qu'on le désirait, il fallut s'en servir tel qu'il était ; on se flatta qu'en ayant l'air d'adopter une partie de ses erremens, on le ferait marcher d'accord avec la partie saine du Corps-Législatif ; il en fut certainement tenté à cette époque ; mais la résolution qui ôtait au Directoire le droit inconstitutionnel de diriger les opérations de la Trésorerie et d'en prescrire les négociations, la discussion sur les prêtres....., la censure du bouleversement des états d'Italie, enfin toutes les discussions où il entrait, et où on ne pouvait éviter de faire la critique de l'administration, l'effarouchèrent...» Après quelques détails sur les intrigues que complotaient réciproquement les uns contre les autres les membres de la majorité du Directoire et des Conseils, dont Carnot était informé des deux côtés, mais à demi, et qu'il adoptait tour à tour à moitié, le même narrateur continue : « On le regarda dès ce moment comme un ambitieux qui favorisait secrètement la conjuration, et en attendait le succès pour se déclarer ouvertement : mais comme on en avait besoin, on continua de le voir. Trop adroit pour ne pas s'apercevoir qu'il était jugé, il jeta le masque et se rallia au triumvirat. Barthélemy, qui jusqu'à ce moment l'avait vu voter avec lui, fut fort étonné, à la première séance où il communiquait des pièces officielles qui prouvaient que les anarchistes égorgeaient dans le midi, de l'entendre renchérir sur les vociférations des trois autres contre les royalistes..... Barthélemy, autant affecté que scandalisé de cette scène, en fit confidence le même soir à deux représentans, en ajoutant qu'il ne doutait plus de la défection de Carnot. Ces deux représentans voulurent en avoir la certitude, et ayant pris congé de Barthélemy se rendirent chez Carnot. C'était le 10 fructidor ; il était dix heures du soir..... ; les deux députés débutèrent par lui demander s'il

croyait enfin au complot de ses collègues, et à la marche des troupes sur Paris. Il répondit que non; la scène devint alors très-vive, et il dit aux représentans, qu'ils n'avaient donné aucuns gages à la Révolution, qu'ils pourraient bien être suspectés de ne pas l'aimer, que pour lui il avait voté la mort de Louis XVI, et dès 89, qu'il avait eu ce vote dans le cœur, comme le croyant nécessaire à l'établissement de la République, qu'il projetait dès-lors ; il déclara qu'il voyait bien qu'on voulait détruire le Directoire, sous prétexte d'attaquer le triumvirat, qu'il ne s'en séparerait point, et qu'au reste, si on les attaquait, il périrait vingt mille hommes dans Paris, etc... comme ils allaient sortir, Carnot, *affectant* la bonne foi, leur dit que s'ils voulaient lui communiquer des preuves matérielles de la marche des troupes sur Paris, il se rallierait à eux. Le lendemain, un des représentans lui communiqua toutes celles déposées à la commission des inspecteurs; ne pouvant en contester la validité, et forcé de convenir du mouvement des troupes, il dit que c'étaient des forces destinées à s'embarquer à Brest; enfin il récrimina contre le Corps-Législatif, persista dans la volonté ferme de faire cause commune avec les triumvirs, et déclara qu'il n'obéirait même pas à un décret d'accusation. On lui observa que ce serait alors se mettre en rébellion contre le peuple : Vous aimeriez mieux, sans doute, répondit-il, nous voir faire la sottise de Louis XVI, qui se remit entre nos mains? Cette phrase fut accompagnée d'un sourire sardonique, *le seul que sa profonde dissimulation lui permette.* Cet entretien terminé, le représentant le quitta, se promettant de ne plus le revoir; mais le 12 fructidor, ayant reçu une invitation de dîner, on présuma qu'il désirait un rapprochement et il accepta. Il trouva le Directeur fort déconcerté d'une scène qu'il venait d'avoir avec ses collègues, qui avaient totalement jeté le masque; il s'agissait de signer la rédaction du procès-verbal de la séance du 26 messidor, où les inspecteurs des deux Conseils réunis avaient déclaré aux Directeurs qu'ils les rendaient responsables des troubles qui pouvaient s'élever dans Paris, et des attentats qu'on méditait contre la représentation nationale. Carnot, comme président, avait déclaré, au nom de ses collègues, que le Directoire était fort éloigné de vouloir se décharger de sa responsabilité, qu'il répondait de la tranquillité de Paris et de l'inviolabilité du Corps-Législatif. Les triumvirs avaient gardé le plus profond silence et n'avaient laissé apercevoir aucune marque d'improbation ni d'approbation. Quinze jours après, le secrétaire ayant présenté à la signature des Directeurs le procès-verbal de cette séance, Rewbell, la Réveillère et Barras refusèrent les leurs; Carnot leur en ayant demandé les motifs, ils déclarèrent ne point approuver ce qu'il avait dit aux inspecteurs. Il fut convaincu alors que sa marche n'avait point été la meilleure; qu'en révolution, vouloir se conserver entre deux partis, c'est courir à sa perte, par une conduite condamnée par l'honneur

et désapprouvée par la politique; mais cette conviction ne pouvait plus rien changer, particulièrement sur un caractère aussi impérieux; son influence était nulle dans l'administration, et sa conduite ne lui laissait plus d'espoir de conciliation avec la petite portion saine du Corps-Législatif, du moins le pensa-t-il. Il prit son parti, et déclara au représentant qui dînait chez lui, qu'il voyait la constitution attaquée par les royalistes et les jacobins, qu'elle serait immanquablement détruite, qu'il se glorifiait de ne s'être rangé sous aucunes bannières, mais qu'il préférait voir triompher les derniers. La première partie de cette profession de foi n'était que le vœu de son impuissance, la dernière le vœu de son cœur. On ne le revit plus (1). »

Ces témoignages, que les passions du narrateur peuvent ne faire admettre qu'avec précaution, sont néanmoins trop circonstanciés pour être entièrement inexacts; ils indiquent du moins, d'une façon assez claire, quelle était aux approches du 18 fructidor la véritable position de Carnot; et que, si sa dissidence avec ses collègues fut manifeste, rien ne devait les autoriser à lui imputer la pensée d'avoir completté le renversement du gouvernement républicain, et la restauration de la royauté. Carnot fut informé à temps qu'il devait être compris dans la proscription du 18 fructidor; il s'évada la nuit même qui précéda cette journée. M. Garat, toujours porté à juger les hommes avec indulgence, rapporte à ce sujet l'anecdote suivante: «Tout était calme autour de Barras, et tout, dans ses regards et sur son front, était serein et doux. Deux fois seulement, cette sérénité est visiblement et fortement altérée: la première fois par la terreur, lorsqu'on entend: *Carnot n'est plus*, au lieu de *Carnot n'y est plus*, qui avait été dit; la seconde fois, par la joie, lorsque des informations très-exactes garantirent que Carnot avait prévenu et évité l'arrestation. — On a pu attribuer à l'habileté de Carnot dans la guerre, ce bruit de son trépas qu'il laissait après lui, et qui fut prolongé et fortifié par des témoins prêts à se vanter de l'avoir égorgé et jeté dans la rivière, où on assurait l'avoir vu sanglant et flottant; mais ce bruit, on le sut avec certitude dans cette nuit même, avait pris son origine dans la confusion de deux mots très-faciles à confondre (1)». Mais Carnot, que son malheur personnel a dû jeter dans une disposition d'esprit bien différente de celle qui domine M. Garat, a de tous autres renseignemens à nous donner: « J'ai su, dit-il, tout le regret qu'ont eu les triumvirs de n'avoir pu me faire tuer, dans la nuit du 17 au 18 fructidor...; ils avaient aposté, vers la

(1) *Mémoire faisant suite à ceux de Carnot et de Ramel, et dans lequel la conduite de l'ex-Directeur, dans les journées qui ont précédé le* 18 *fructidor, est mise à découvert; pour servir de matériaux à l'Histoire; par Delacarrière, Représentant du peuple* (du Morbihan), *proscrit*. Lyon, Foignet, 1799—an VIII; in-12 de 90 pag. Daté d'Altona, le 1er septembre 1799.

(1) *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard et sur le* 18e *siècle, par D.-J. Garat*. Paris, A. Belin, 1820; in-8°, tom. II, pag. 379.

porte de derrière de mon jardin, une troupe d'assassins, auxquels je fis donner, par la garde du Directoire, l'ordre de se retirer, et qui se retirèrent en effet, lorsqu'ils surent qu'ils étaient découverts. Quelques minutes avant que de faire partir le détachement qui devait m'arrêter, ils envoyèrent un aide-de-camp pour savoir si j'étais encore chez moi; j'y étais encore, et je ne sortis qu'au moment où la garde était déjà dans les appartemens. Le Luxembourg était cerné par une immense quantité de troupes et d'artillerie; mais je trompai la vigilance des sbires, en ce que je m'étais ménagé d'avance une issue qu'ils ne connaissaient pas. J'entendis le coup de canon d'alarme, au moment où je venais de fermer sur moi la dernière porte, et avec deux pistolets dans les mains, j'errai environ trois heures dans la ville, pour pouvoir gagner l'asile où je me réfugiai par des rues détournées, afin d'éviter les corps-de-garde et les postes militaires qu'on avait multipliés (1). »

Carnot se sauva en Allemagne, d'où il écrivit contre ses proscripteurs, mais sans adhérer à la cause des ennemis de la Révolution. Le 18 brumaire lui ouvrit les portes de sa patrie; il fut employé comme inspecteur aux revues, dès le mois de février 1800, et le 2 avril suivant, le premier Consul lui donna le porte-feuille de la guerre. Il était aisé de prévoir, qu'habitué à diriger souverainement les opérations militaires, il lui serait impossible de se maintenir à côté d'un homme aussi absolu, aussi jaloux de l'autorité que fut toujours Bonaparte. D'ailleurs leurs opinions, leurs principes, leur manière d'apprécier les hommes et les choses étaient diamétralement opposées. Carnot se retira au bout de quelques mois : on peut remarquer que ce fut pendant ce court ministère, que furent effectuées les deux belles campagnes d'Italie par Bonaparte et du Danube par Moreau. Le 9 mars 1802, Carnot fut appelé au Tribunat, par l'élection du Sénat; il y vota constamment avec l'opposition républicaine. Ici commence une seconde époque de la carrière publique de Carnot, qui a couvert d'un voile de gloire les fâcheuses circonstances de la première partie de sa vie, et qui a inscrit son nom parmi les grands citoyens de la France, parmi les hommes illustres des temps modernes. Il n'est pas une loi injuste, une mesure tyrannique, une usurpation illégitime, entre toutes celles qui signalèrent l'époque de déception et de vertige à laquelle nous sommes arrivés, qui n'ait trouvé dans le tribun Carnot un adversaire éclairé et courageux. Son discours contre l'établissement de la monarchie impériale fut un acte de patriotisme et d'abnégation. Sa voix s'éleva seule en cette occasion, pour protester contre cette méprisable légèreté d'un peuple, qui, pour le profit d'un audacieux parvenu, abolissait en un jour la forme essentielle et définitive d'une révolution préparée par les siècles, d'une révolution qui s'apprêtait à consommer la grande réforme de l'ordre social européen, et dont

(1) *Réponse de Carnot au Rapport de J.-Ch. Bailleul*, pag. 198.

la ruine déshéritait le vieux monde des espérances de l'avenir. Carnot refusa seul de signer le procès-verbal de la séance du Tribunat, du 13 floréal an XIV, où fut adopté le vote d'élever Napoléon sur un trône illégitime en tout sens. Les éternels flatteurs du pouvoir, c'est-à-dire tous les hommes sans courage et sans enthousiasme, ne manquèrent pas de blâmer et même de calomnier la belle conduite de Carnot en cette occasion. Mais il a eu la consolation d'entendre prononcer de son vivant le jugement irrévocable de la postérité; avant de fermer les yeux, il a vu l'opinion du monde unanime à proclamer que le vote de Carnot contre l'Empire fut une des grandes actions de sa vie. Après la suppression du Tribunat, Carnot resta sans emploi, et quelques années, sans aucune sorte de traitement. Après avoir longtemps gouverné la France, et souvent commandé à l'Europe, Carnot était pauvre, parce qu'au milieu de l'entraînement universel, il avait voulu rester intègre et fier. On songea un peu tardivement à réparer cet excès d'injustice; une pension lui fut accordée. Tandis que le nouveau Julien entraînait le monde dans l'apostasie politique, Carnot, retiré à l'Institut, se livrait uniquement à l'étude des théories de l'art militaire.

Cependant les désastres de la campagne de Russie firent rappeler à l'activité du service quelques officiers-généraux qu'on avait tenus à l'écart, à cause de l'indépendance de leurs opinions : Carnot fut de ce nombre. Napoléon, qui savait combien il pouvait compter sur les engagemens d'un tel homme, lui confia la défense de la place d'Anvers, que d'immenses travaux avaient rendue l'un des arsenaux de sa marine et l'un des boulevards de son empire. Investi d'abord dans cette place par une armée hollandaise et suédoise, sous les ordres du prince royal de Suède (Bernadotte), son ancien compagnon d'armes, Carnot, avec 6000 hommes seulement, se défendit bien, quoique d'ailleurs il soit vrai de dire qu'il ne fût pas attaqué très-vivement. Les Anglais, qui s'étaient avancés par terre sur la rive droite de l'Escaut, furent canonnés vigoureusement; quelques sorties brillantes furent effectuées ; une monnaie obsidionale fut créée pour les besoins journaliers. En pareil cas, l'on donne presque toujours une valeur fictive aux pièces que l'on fabrique : celles que Carnot fit frapper n'étaient données que pour leur valeur intrinsèque, en sorte que leur circulation ne pouvait causer aucune perte, quels que fussent les événemens de la guerre et les conditions de la paix. Enfin le général Carnot sut prendre des mesures suffisamment énergiques pour prévenir les mauvais effets de la malveillance ou même de la faiblesse, sans blesser les droits inviolables de la justice et de l'humanité, dont il est trop commun de s'affranchir en de semblables circonstances. Rien ne fut négligé par lui de tout ce qui pouvait être nécessaire à maintenir la sûreté intérieure. Mais d'un autre côté, religieux protecteur des intérêts de la cité, il s'opposa à la démolition du faubourg Belgrade, qui, aux termes stricts des réglemens militaires, aurait pu être rasé,

comme susceptible de favoriser l'approche des assiégeans; conduite dont le succès est la meilleure condamnation de ces rigueurs exorbitantes qui accusent l'inhumanité et souvent l'incapacité réelle de ceux qui les ont prescrites. Aussi, à moins d'avoir habité Anvers à cette époque, il est difficile de se faire une idée juste des sentimens de reconnaissance et d'admiration que le général Carnot sut conquérir, au milieu de circonstances où ne point inspirer la haine est une tâche déjà difficile. M. Bellemare, qui se trouvait à la même époque commissaire-général de police à Anvers, a cependant critiqué très-amèrement la conduite de Carnot, durant le siége (Voy. *Gazette de France* du commencement de 1815); mais il faut savoir qu'il avait existé, entre le général et le commissaire de police, des démêlés qui, indépendamment de toute autre circonstance, diminuent beaucoup la valeur des argumens de ce dernier.

Les premières nouvelles des événemens de la Restauration n'avaient pas suffi pour déterminer Carnot à capituler; il ne se détermina à traiter que sur les ordres exprès et réguliers qui lui furent transmis par Mgr. le comte d'Artois, investi par le Sénat de la lieutenance générale du royaume. Cette opiniâtreté se trouva devenir un important service, car les arsenaux maritimes d'Anvers ont été comptés, comme compensation d'un grand prix, dans la convention du 23 avril 1814. On assure que des offres très-brillantes furent faites à Carnot, par les agens de l'une des puissances coalisées, pour le déterminer à devancer de quelques heures le moment fixé pour livrer la ville; et l'on ajoute que l'agent de l'étranger put se convaincre, en cette occasion, de l'exactitude de ce qu'il avait ouï dire touchant l'intégrité antique du citoyen français. La position de Carnot, à l'égard de la Restauration qui s'accomplissait, était plus difficile que celle de beaucoup d'autres. Voici en quels termes remarquables il communiquait à son armée la nouvelle de ce grand événement: « Aucun doute raisonnable, disait-il, ne pouvant plus s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité légitime que de différer plus long-temps à la reconnaître. Nous avons pu, nous avons dû procéder avec circonspection: nous avons dû nous assurer que le peuple français ne recevait cette grande loi que de lui-même. Un gouvernement établi dans une ville occupée par des armées étrangères, avec lesquelles il n'existe encore aucun traité de paix, a dû quelque temps nous inspirer des craintes sur la liberté de ses délibérations: ces craintes sont dissipées par le vœu unanime des villes éloignées du théâtre de la guerre; l'avénement du nouveau Roi au trône de ses ancêtres sera bien plus glorieux appelé par l'amour des peuples, que par la terreur des armes. » Ce langage honorable et élevé parut être apprécié: le ministère du Roi reconnut Carnot dans son grade de lieutenant-général, et il reprit la croix de Saint-Louis, qu'il avait avant la Révolution.

La plume de Carnot agita singulièrement les derniers mois de la

première Restauration, par la publication de son fameux *Mémoire au Roi*, écrit politique qui offrait, à côté de quelques sophismes dictés par le besoin de pallier une grande faute, des vérités justement et énergiquement exprimées sur la marche suivie par le ministère de 1814. L'histoire de la publication de cet écrit est celle d'une intrigue maladroite et mesquine. L'auteur n'avait conçu d'abord d'autre pensée que celle d'user du droit acquis à tout Français, de publier par la voie de la presse, ses opinions politiques. En conséquence il avait livré son ouvrage à l'imprimeur, sous le titre de *Caractères d'une juste liberté et d'un pouvoir légitime*. Cet intitulé, et le voile de l'anonyme que l'auteur se proposait de garder, devaient naturellement attiédir beaucoup l'éclat de cette publication; mais la police voulut intervenir dans une affaire aussi simple. L'impression fut suspendue : le directeur-général de la police invita l'auteur à adresser son écrit au Roi, sous la forme de mémoire, se flattant sans doute, par ce biais qu'il put croire habile, que l'écrit serait naturellement soustrait à la publicité. Avec un homme de cour, le calcul aurait été exact; à l'égard de Carnot, l'effet en fut tout opposé. Le mémoire parut au grand jour, et la transformation qu'il avait subie dans son titre ne servit qu'à faire paraître inconvenantes quelques expressions qui n'auraient pas mérité le même reproche, s'il eût conservé sa forme primitive. Ne pouvant l'attaquer sur le fonds, on imagina (les principes constitutionnels en matière de liberté de presse étaient à cette époque peu familiers en France) d'atteindre l'auteur indirectement, sous prétexte qu'il aurait livré son mémoire à l'impression, malgré la parole qu'il avait donnée, disait-on, de n'en rien faire. Ce fut pour répondre à cette inculpation, difficile à qualifier judiciairement, que Carnot fut appelé devant un juge d'instruction. Il répondit : 1° qu'il avait seulement promis conditionnellement de ne pas faire imprimer son ouvrage, si la publication ne devenait pas nécessaire pour sa propre défense; 2° que cependant, par déférence pour S. M., il s'était abstenu de le faire imprimer, et s'était retiré à la campagne; 3° que pendant son absence, ses frères, demeurés à Paris, et qui connaissaient ses intentions, ayant appris par hasard qu'on faisait imprimer l'ouvrage clandestinement, s'étaient hâtés d'en prévenir, verbalement et par écrit, le directeur de la police générale, afin qu'il avisât aux moyens d'en arrêter la distribution, laquelle pourtant commença deux jours après. On se souvient que cet écrit fit événement. Les royalistes lui imputèrent d'avoir préparé les voies au retour de Napoléon. Plus tard, la police de Fouché eut l'air de le croire : elle eut soin de propager le mémoire, pour avoir prétexte de s'en emparer et de lui faire subir des mutilations dans ce qu'il contenait de contraire aux principes de tout gouvernement arbitraire, de tout pouvoir injuste. C'est l'auteur lui-même qui nous apprend cette circonstance, et qui s'en est plaint dans un de ses écrits postérieurs.

« J'affirme (c'est Carnot qui parle) que, ni directement ni in-

ectement, je n'ai pris aucune ·t aux tentatives qui ont pu être es pour le retour de Napoléon; . je n'ai entretenu aucune cor-spondance à ce sujet, et que je ai eu connaissance d'aucune cor-pondance entretenue par d'au-,; que je n'ai assisté à aucune nion particulière, à aucun ciliabule; qu'enfin j'ai partagé onnement universel, lorsque appris sa descente sur les côtes France. Mais voyant une crise préparer, et n'ayant aucune ction publique à remplir, j'ai nécessaire à ma sûreté de me straire aux recherches de la po-e, qui faisait observer mon lo-nent, et d'aller m'établir dans e autre maison où des amis 'ont recueilli, et où j'ai demeuré nstamment jusqu'à ce que Na-léon fût installé au palais des ileries, où je n'ai été le voir que lendemain à midi. » (*Exposé la conduite politique de M. Car-ot*. pag. 17.) Le lendemain de a arrivée, à onze heures du ir, Napoléon fit demander Car-ot pour lui proposer le ministère l'intérieur : ce choix était un age qu'il entendait donner à l'an-ien parti démocratique, et un oyen de popularité pour sa nou-elle administration. Le général urait souhaité reprendre son an-ien département de la guerre; ais Napoléon insista, et Carnot, ui avait subi à son tour l'in-uence séduisante de Napoléon, ntra avec d'autant plus de dé-ouement à son service, que cette ois il était publiquement professé, u'il s'agissait d'établir définitive-nent, sur les meilleures bases ossibles, les principes de la Ré-volution. Napoléon donna à son nouveau ministre le cordon de grand-officier de la Légion-d'Hon-neur, et le titre de comte. Avec ses antécédens et dans la posi-tion des choses, Carnot fit une faute d'accepter au moins la se-conde de ces distinctions : on le sentit vivement dans le public. C'était une anomalie avec sa vie passée, une sorte d'abdication de sa propre gloire. Refuser alors un titre de noblesse, ce n'aurait pas été se constituer en état de pro-testation contre l'ordre de choses existant, car cet état ne paraissait pas encore irrévocablement réglé; et d'ailleurs n'avons-nous pas vu, jusqu'à ces derniers jours, M. Lainé porter sans inconvénient, mais non pas sans gloire, dans les con-seils de la vieille monarchie des Bourbons, son nom dépouillé de titres, mais illustré par un beau talent et par un immortel sou-venir. Les actes du ministère de Carnot furent marqués à la fois au coin de l'habileté et de la jus-tice. La tenue du Champ-de-Mai et l'organisation des gardes natio-nales furent deux objets qui occu-pèrent son activité. Dans un rap-port, en date du 26 mai, il fit adopter pour la France les mé-thodes d'enseignement de Bell et de Lancaster; et c'est ainsi qu'il a l'honneur singulier d'avoir in-troduit l'enseignement mutuel dans notre pays. Cette origine a fait des ennemis, parmi les hom-mes ignorans et passionnés, à cet admirable moyen de civilisation, mais les esprits impartiaux ne trou-veront, dans cette circonstance, qu'un nouveau motif d'honorer la mémoire d'un ministre qui rendit par cet acte un service éminent à sa patrie. Carnot s'opposa avec

force, à toutes celles des dispositions de l'Acte additionnel qui blessaient ou menaçaient les véritables principes de la liberté ; au milieu des circonstances extraordinaires qui, aux yeux de bien des gens, auraient justifié l'usurpation de tous les pouvoirs, il écrivait aux préfets pour blâmer une saisie de lettres opérée dans un bureau de poste, et leur disait : « N'oubliez pas que la pensée d'un citoyen français est libre comme sa personne. »

Carnot fut compris par Bonaparte dans l'organisation de sa Chambre des Pairs : le 13 juin il porta à celle des Représentans un vaste tableau d'administration, sous le titre d'*Exposé de la situation de l'Empire.* Il reparut le 21 juin à la Chambre des Pairs, pour y annoncer la nouvelle du désastre de Waterloo. Il eut à ce sujet une scène assez vive avec le maréchal Ney, qui, s'abandonnant au désespoir, exagérait encore des désastres d'ailleurs trop étendus. Carnot, qui avait souhaité une constitution beaucoup plus libérale que ne le fut l'Acte additionnel, pensait en même temps que jusqu'après la solution de la crise, Napoléon devait être investi de la dictature. Ce système était soutenable ; mais il semblait trop une réminiscence du gouvernement révolutionnaire, et, vu le caractère bien connu de Napoléon, il avait aussi ses dangers. Après la bataille de Waterloo, Carnot revint plus que jamais à l'idée de la dictature, et il aurait voulu la faire prévaloir dans les Chambres, qui étaient loin de la partager. « Le discours de Napoléon à ses ministres, dit M. de Lascases, fut la prophétie littérale de ce que nous avons vu depuis. Carnot fut le seul qui sembla le comprendre : il combattit cette abdication qui, selon lui, était le coup de mort de la patrie ; il voulait qu'on se défendît jusqu'à extinction, en désespérés ; il fut le seul de son avis ; tout le reste opina pour l'abdication : elle fut résolue ; et alors Carnot, s'appuyant la tête de ses deux mains, se mit à fondre en larmes (1). » Carnot fut élu membre de la Commission provisoire de gouvernement, et en signa tous les actes ; il s'y comporta avec zèle et dévouement, comme s'il n'eût pas désespéré du salut de la Révolution. Peu d'accord avec Fouché, dont il ne goûtait pas le système, il crut prudent néanmoins de s'opposer à l'éclat que bien des gens auraient voulu faire contre lui. Il a expliqué, dans son mémoire justificatif, les motifs qui déterminèrent la Commission de gouvernement à capituler et à remettre Paris aux étrangers. C'est lui-même qui se chargea de faire l'exposé de la situation des choses, à une réunion extraordinaire convoquée pour délibérer sur la conduite qu'il y avait à tenir. On y fut d'avis de capituler. « Je crois, dit à ce sujet M. Carnot, que la défense a été poussée aussi loin qu'elle devait aller, et qu'il a fallu même autant de bonheur que de circonspection pour éviter l'affreuse catastrophe que nous avions à redouter. » Il est vrai que le gé-

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène* ; tom. III, pag. 397.

néral Fressinet (1) allègue que cet endroit de l'*Exposé* de Carnot est falsifié, et qu'il raconte des anecdotes dont la conséquence serait que Carnot aurait désapprouvé la capitulation de Paris, représentée par l'écrivain comme une trahison. Toutefois, rien ne prouve le fait de la falsification de l'*Exposé* de Carnot, tracé avec une franchise et une fermeté qui attestent la liberté de celui qui l'écrivait. D'un autre côté, les anecdotes rapportées par le général Fressinet, qu'il n'a su que par intermédiaire, prouveraient sans doute que Carnot montra d'abord beaucoup de répugnance avant de se déterminer à capituler, ce qui se conçoit facilement; mais son *Exposé* atteste que le parti adopté en définitive lui a paru pourtant conforme à la sagesse et compatible avec la loyauté.

Le 8 juillet, jour de la dissolution des Chambres et de la Commission de Gouvernement, Carnot se retira à Cerny, à douze lieues de Paris. L'ordonnance du 24 du même mois, contre-signée de Fouché, qui, peu de jours avant s'était vu collègue de ministère et même de gouvernement avec Carnot, vint le menacer de l'exil : la loi du 16 janvier 1816 accomplit cette menace. Carnot se réfugia d'abord à Varsovie, et fut bien accueilli par le Grand-Duc Constantin; plus tard il vint à Magdebourg, dans les états du Roi de Prusse, où il vécut tranquillement au sein de l'étude, consolé par un de ses fils, et attestant par la médiocrité de sa fortune, la sévère intégrité avec laquelle il avait rempli les fonctions publiques les plus éminentes. Il est mort à Magdebourg au commencement du mois d'août 1823, âgé de 70 ans. Son corps a été inhumé dans une des églises de cette ville. Il a laissé deux fils. Carnot avait été nommé deux fois membre de l'Institut, classe des sciences physiques et mathématiques; il en fut rayé deux fois : savoir, après le 18 fructidor, sous le Directoire, et lors de la réorganisation du mois d'avril 1816.

Dumouriez, dans la dernière édition de ses *Mémoires*, a intercallé quelques lignes consacrées au portrait de Carnot. « L'ingénieur Carnot, dit-il, s'empara de la direction de la guerre, dans laquelle il fut parfaitement secondé par les plus habiles ingénieurs et officiers d'artillerie, dont il sauva plusieurs de la guillotine pour se les associer, entre autres l'habile et vertueux général d'Arçon. Alors il déploya tous les ressorts de son étonnant génie et de ses sublimes talens, dans toutes les parties de l'art de la guerre..... C'est Carnot qui est le créateur du nouvel art militaire en France, que Dumouriez n'a eu le temps que d'esquisser, et que Bonaparte a perfectionné. Carnot s'est plié à servir sous l'obscure tyrannie de Robespierre, ne tendant qu'au but unique de faire connaître à sa nation sa force et ses ressources. Cette utilité inappréciable excuse quelques écarts de sa conduite personnelle, qu'on ne doit attribuer qu'aux circonstances de la Révolution. Carnot sera regardé de la postérité comme un philosophe

(1) *Appel aux générations présentes et futures*; pag. 5.

austère, un parfait citoyen et un grand homme (1). »

Bonaparte a prononcé aussi son jugement sur Carnot; mais il ne faut pas oublier, en le lisant, qu'il avait à se justifier de l'avoir long-temps méconnu, et que diverses circonstances de la vie de Carnot devaient nécessairement être blâmées par Napoléon, puisqu'elles condamnaient sa propre conduite; or ce dernier, comme on sait, même après ses prestiges évanouis et en face de la liberté de la presse, a conservé la faiblesse de vouloir nier et pallier toutes ses erreurs. « Carnot, disait Bonaparte, était entré très-jeune dans le génie. Il soutint dans le corps le système de Montalembert; il passait pour original parmi ses camarades (2); il était chevalier de Saint-Louis lors de la Révolution, qu'il embrassa chaudement. Il fut nommé à la Convention, et membre du Comité de salut public avec Robespierre, Barrère, Couthon, Saint-Just, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois; il montra constamment une grande exaltation contre les nobles, ce qui occasiona plusieurs querelles singulières avec Robespierre, qui, sur les derniers temps, en protégeait un grand nombre. Il était travailleur, sincère dans tout ce qu'il faisait, sans intrigue et facile à tromper. Il était près de Jourdan comme commissaire de la Convention, au déblocus de Maubeuge; il y rendit des services importans. Au Comité de salut public, il dirigea les opérations de la guerre; il y fut utile, sans mériter les éloges qu'on lui a donnés. Il n'avait aucune expérience de la guerre; ses idées étaient fausses sur toutes les parties de l'art militaire, même sur l'attaque et la défense des places, et sur les principes des fortifications qu'il avait étudiés dès son enfance. Il a imprimé, sur ces matières, des ouvrages qui ne peuvent être avoués que par un homme qui n'a aucune pratique de la guerre. Il montra du courage moral. Après thermidor, lorsque la Convention mit en arrestation tous les membres du Comité de salut public, excepté lui, il voulut partager leur sort. Cette conduite fut d'autant plus noble, que l'opinion publique était violemment prononcée contre le Comité, et qu'effectivement Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, avec qui il voulait s'associer, étaient des hommes affreux. Il fut nommé membre du Directoire après vendémiaire; mais depuis le 9 ther-

(1) Tome IV, page 4, de l'édition des *Mémoires de Dumouriez* de la collection de Baudouin frères.

(2) « J'ai vu des personnes qui, d'après la peinture que des journaux leur avaient faite de moi, ne revenaient pas de leur surprise en me voyant, et ne pouvaient comprendre que ce fût là ce terrible membre du Comité de salut public, cet associé de Robespierre. Il s'en trouverait bien moins encore de celles qui m'ont connu antérieurement à la Révolution, négligé, solitaire, distrait, préoccupé, ce qu'on appelait une espèce de philosophe, c'est-à-dire une espèce d'original, qui voulussent se persuader aujourd'hui que je suis devenu un courtisan, un ami des rois, et que, partageant la gloire d'avoir fondé la plus majestueuse des républiques, j'ai voulu m'amuser ensuite à la démolir. (*Réponse au Rapport de Bailleul, sur le* 18 *fructidor*; pag. 176.)

midor, il avait l'âme déchirée par les reproches de l'opinion publique, qui attribuait au Comité tout le sang qui avait coulé sur les échafauds. Il sentit le besoin de plaire; il se laissa entraîner par les meneurs du parti de l'étranger. Alors il fut porté aux nues; mais il ne mérita pas les éloges des ennemis de la France : il se trouva placé dans une fausse position, et succomba au 18 fructidor; après le 18 brumaire, il fut rappelé et mis au ministère de la guerre par le premier Consul. Il y montra peu de talens, et eut avec le Ministre des finances et le Directeur du Trésor, Dufresne, beaucoup de querelles, dans lesquelles il avait le plus souvent tort; enfin il quitta le ministère, persuadé qu'il ne pouvait plus aller, faute d'argent. Membre du Tribunat, il parla et vota contre l'Empire; mais sa conduite toujours droite ne donna point d'ombrage au Gouvernement (1). L'Empereur lui accorda une retraite de 20,000 francs (1) : tant que les choses prospérèrent, il ne dit mot, et se tint dans son cabinet; mais après la campagne de Russie, lors du malheur de la France, il demanda du service; la ville d'Anvers lui fut confiée; il s'y comporta bien. » (*Mémoires de Montholon;* tom. III, p. 124 et 125.) — « A mon retour de l'île d'Elbe, disait encore Napoléon, Carnot fut nommé Ministre de l'intérieur, et j'eus tout lieu d'être satisfait de sa conduite. » (*O'Méara;* tom. I, pag. 178.) — « Je le trouvai fidèle, probe, travailleur et toujours vrai. » (*Mémorial de Sainte-Hélène*, par Lascases; t. IV, p. 174.) — « Carnot était un homme laborieux et sincère, mais sujet à l'influence des intrigues et facile à se laisser tromper. » (*O'Méara*, t. I, p. 178.) — « Carnot est l'homme le plus honnête qui ait figuré dans la Révolution. Il a quitté la France sans un sou. » (*Las Cases;* t. II, p. 136.)

Carnot joignit aux vertus publiques les vertus privées, qui en sont la meilleure garantie; il cultiva les lettres par délassement et les sciences avec passion : celles-ci le dédommagèrent long-temps des caprices du sort et de l'injustice des hommes. Ses écrits mathématiques annoncent, suivant

---

(1) « Sous le gouvernement de Napoléon j'avais eu beaucoup de sujets de mécontentement; je m'étais élevé avec toute l'énergie dont j'étais capable, contre son projet déclaré de monter sur le trône, après avoir promis si solennellement de défendre la liberté; et l'on sait qu'au Tribunat, j'avais manifesté mon opinion à ce sujet, aussi franchement que je l'ai fait ensuite sous le gouvernement royal, lorsque j'ai vu qu'on ne tenait rien de ce qui avait été promis. Cependant je ne conspirai point contre l'Empereur, et je n'ai pas conspiré davantage contre le Roi. J'ai usé du droit de parler qui doit appartenir à tout citoyen; mais je n'en ai pas moins fait profession, dans tous les temps, de me soumettre au gouvernement établi. C'est ce que Napoléon savait : sous son règne, il y a eu bien des conspirations contre sa personne, et jamais ses courtisans n'ont manqué de m'y comprendre, croyant servir sa passion, en lui offrant l'occasion de me nuire; mais Bonaparte m'a toujours effacé lui-même de dessus les listes. » (*Exposé de la conduite politique de M. Carnot.* pag. 20.)

(1) Cette allégation est inexacte.

l'opinion commune des savans, un esprit exact, patient, mais peu jaloux de suivre les routes battues, et se plaisant à lutter contre les difficultés. La modération de son esprit, le calme de son âme, le préservèrent de ces efforts désordonnés de l'ambition, qui souillent l'histoire des hommes célèbres et deviennent la source féconde des malheurs des nations. Dans le peu de temps qu'il fut chargé du ministère de la guerre, il ne parut presque point agir; il ne fatigua ni la presse, ni ses bureaux, et cependant une forte et régulière impulsion fut donnée au grand développement des forces militaires de la France, à cette époque. Peu d'hommes ont connu mieux que lui l'art de faire beaucoup avec très-peu de moyens apparens, sorte d'intelligence et d'adresse qui ne sera jamais désirée ni recherchée des ambitieux. Dans une république bien réglée, il serait arrivé, suivant l'ordre naturel des choses, au timon de l'Etat; il eût présidé à ses destinées. Aussi désintéressé, aussi dévoué à la patrie, aussi véritablement grand que Washington, il n'aurait pas gardé avec moins de fidélité que lui le dépôt sacré des libertés publiques. Mais sa capacité et sa probité se trouvèrent malheureusement annulées, par son association à des hommes plus ambitieux, et en effet moins habiles.

Plusieurs artistes français ont gravé le portrait de Carnot. Un portrait, peint en 1818, par Schœner, élève de David, a été gravé à Magdebourg, par Donati, peu après la mort de Carnot.

On a publié :

*Vie privée, politique et morale de L. N. M. Carnot, par M. le baron de B****. Paris, 1816, Ve Perronneau; 1 vol. in-12.

Carnot; sa Vie politique et privée, contenant des particularités intéressantes qui n'ont jamais été imprimées; suivie d'un Précis de la conduite de Robert Lindet à la Convention nationale; orné d'un portrait. Paris, Plancher, Eymery, Delaunay, 1816; 1 vol. in-12.

Notice biographique sur le général Carnot et le duc d'Otrante. Paris, Foulon, 1818; in-4 de 5 feuill.

Liste des ouvrages de L. N. M. Carnot.

I. *Éloge de M. le maréchal de Vauban; Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Dijon.* 1784; in-8.

II. *Observations sur la lettre de M. Choderloz de Laclos, contre l'Eloge de M. le maréchal de Vauban.* 1785; in-8.

III. *Essai sur les machines en général.* Dijon, 1786; in-8.

IV. *Exploits des Français depuis le 22 fructidor an Ier, jusqu'au 15 pluviôse an II de la République française.* Bâle, 1796, in-8. — *Traduit en allemand*, 1796, in-8.

V. *Œuvres Mathématiques.* 1797; in-8.

VI. *Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal.* 1799; in-8. — 2e *édit.* Paris, Ve Courcier, 1813; in-8. — *Traduit en allemand*, avec des notes, par J.-K.-F. Hauff. Francfort, 1800; in-8. — *Traduit en anglais*, par W. Dickson. *London*, 1801; in-8.

VII. *Réponse de L. N. M. Carnot, citoyen français, l'un des fon-*

dateurs de la République, et membre constitutionnel du Directoire exécutif, au Rapport fait sur la conjuration du 18 *fructidor, au Conseil des Cinq-Cents, par J. Ch. Bailleul, au nom d'une Commission spéciale.* 8 *floréal an* VI *de la République.* In-12 de 228 pages, sans date.

Il existe un grand nombre d'éditions de cet écrit, imprimées en Allemagne et en France. Il a été *traduit en allemand.* Hambourg, 1799; in-8. — Nuremberg, 1799; in-8. — Et *en anglais.* Londres, 1799; in-8.

VIII. *Second Mémoire de Carnot.* A Hambourg, 1799; in-12, de ij et 43 pages.

Cet opuscule, réimprimé à Paris avec les mêmes indications, se compose seulement de quelques notes écrites d'un ton extrêmement virulent, et dirigées contre cinq à six personnages alors puissans.

IX. *De la Corrélation des figures de géométrie.* 1801; in-8. — *Trad. en allemand* par K. F. Schellig. Dresde, 1801; in-8.

X. *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement.* Paris, 1803; in-8, fig. — *Trad. en allemand,* par C. S. Weiss. Leipzick, 1804; in-8.

XI. *Géométrie de position, à l'usage de ceux qui se destinent à mesurer des terrains.* Paris, 1803; in-4, fig. — *Trad. en allemand,* par F. K. de Heiligenstein. Manheim, 1804; 2 vol. in-8.

Cet ouvrage, considéré comme le plus remarquable et le plus utile des écrits mathématiques de l'auteur, a obtenu une mention honorable du jury des prix décennaux. La Classe des sciences mathématiques de l'Institut, dans le Rapport de 1808, l'a jugé de la manière suivante : « *La Géométrie de position* est une production également originale où l'on trouve, parmi un nombre considérable de théorèmes entièrement nouveaux, toute la trigonométrie rectiligne, réduite à une seule figure, qui servirait également à démontrer toute la trigonométrie rectiligne des astronomes grecs. M. Carnot s'attache à donner, dans tous ses ouvrages, une théorie plus sûre et plus complète des quantités positives et négatives. »

XII. *Discours contre l'hérédité de la souveraineté en France* (prononcé au Tribunat le 11 floréal an XII). 1804; in-8.

XIII. *Mémoire sur la Relation qui existe entre les distances respectives de cinq points quelconques pris dans l'espace; suivi d'un Essai sur la théorie des transversales.* 1806; in-4 de 116 pages, avec figures.

XIV. *De la Défense des places fortes; ouvrage composé par ordre de S. M. Impériale et Royale, pour l'instruction des Elèves du corps du Génie.* 3e édit., Paris, Ve Courcier, 1812; in-4 de 82 feuilles. — *Trad. en anglais,* par le lieutenant-colonel baron de Montalembert. Londres, 1814; in-8.

On a imprimé à part le *Discours préliminaire de la troisième édition, pour servir de Supplément aux deux premières éditions, et pour les militaires de toutes les armes, qui, n'ayant pas besoin d'approfondir les questions traitées dans cet ouvrage, veulent cependant en avoir une idée précise et suffisante pour l'exercice de leurs fonctions.* (Paris, Ve Courcier, 1812; in-8 de 2 feuilles.)

— Les opinions des militaires ont été divisées sur le mérite de cet ouvrage, et quelques-uns l'ont attaqué très-vivement.

XV. *Mémoire adressé au Roi, en juillet* 1814, *par M. Carnot, lieutenant-général, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la Légion d'Honneur et de l'Institut de France.* Paris, 1814; in-8.

Réimprimé au moins *sept* fois en 1815, et quelquefois avec des notes attribuées à l'auteur, avec des commentaires qui avaient circulé avec l'ouvrage manuscrit, et avec les notes de l'auteur du *Lynx*, espèce de recueil politique, dans le premier volume duquel le *Mémoire* se trouve aussi imprimé en entier. On a joint encore à quelques éditions, le *Discours contre l'hérédité de la souveraineté en France.* (*Voyez* ci-dessus n° XII.) Certaines éditions, publiées durant les Cent jours, sont altérées, et l'auteur lui-même s'en est plaint dans l'ouvrage indiqué sous le n° XVI. — Lewis Goldsmith a publié une traduction anglaise du *Mémoire* de Carnot, avec une esquisse de sa vie, et plusieurs de ses Discours prononcés à la Convention ou au Tribunat. Le traducteur combat les opinions et les principes de son original.

On a publié en réponse au *Mémoire* de Carnot, les opuscules suivans :

1° *Réfutation du Mémoire de M. Carnot adressé au Roi, par A. Guenest, capitaine de première classe au corps royal du génie.* (En 1824 sous-préfet de Brest.) Brest, Lefournier et Desperiers, 1814; brochure in-8.

2° *Réponse au Mémoire de M. Carnot*, par A. M. Henry. Paris, juin 1815, imprimerie de Patris; brochure in-8.

3° *Réfutation catégorique du Mémoire de Carnot, adressée à lui-même.* Paris, juillet 1815, imprimerie de Ve Perronneau; brochure in-8.

4° *Le Jacobinisme réfuté, ou Observations critiques sur le Mémoire de M. Carnot*, etc., *par X.-F.-X. G*******. Paris, Béchet, juin 1815; brochure in-8. — 2e *édit.*, avec le nom de l'auteur (*Guillot*). Paris; Plancher, Delaunay, Pélicier; juillet 1815; brochure in-8.

XVI. *Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot, depuis le* 1er *juillet* 1814. Paris, Ve Courcier, 1815; in-8 de 51 pages. — Deux éditions.

On a publié contre cet Exposé :

1° *Réfutation de l'Exposé de la conduite politique de M. Carnot, par M. Gautier (du Var), ex-membre du Conseil des Cinq-Cents.* Paris, Desauges, 1815; brochure in-8.

2° *Lettre à M. le comte Carnot, sur l'Exposé de sa conduite politique*, etc. Paris, Desauges, 1815; brochure in-8.

3° *Examen de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot, depuis le* 1er *juillet* 1814. Paris, imprimerie de Ve Perronneau, 1815; brochure in-8.

4° *L'Effronterie de Carnot signalée par Charles*****. Paris, imprimerie de Patris, 1815; brochure in-8.

5° *L'Esprit de M. Carnot, ou Examen rapide de son dernier Exposé.* Brest, imprimerie de Michel, 1815; brochure in-8.

XVII. *Correspondance inédite*

de Carnot avec Napoléon, pendant les Cent jours. Paris, Plancher, 1819; in-8 de 8 feuilles et demie.

Ce volume n'a pas été publié par Carnot. Il avait été précédé de la publication d'un autre volume intitulé : *Correspondance de Napoléon Bonaparte avec le comte Carnot, ministre de l'intérieur pendant les cent-jours;* (Paris, Plancher, 1819, in-8 de 7 feuill.) publication à laquelle M. Carnot est resté pareillement étranger. — Ce dernier volume a été réimprimé à Bruxelles, chez Demat.

XVIII. *Opuscules poétiques du général L. N. M. Carnot.* Paris, Baudouin fils, 1820; 1 vol. in-8.

Le faux titre porte : *Recueil de poésies diverses;* quelques-unes avaient déjà paru dans les almanach des Muses, des années qui précédèrent celles de la Révolution.

XIX. *Mémoire sur la fortification primitive, pour servir de suite au Traité de la défense des places fortes.* Paris, Bachelier, 1823; 1 vol. in-4 avec planches. (Ouvrage posthume).

On attribue à M. Carnot une correspondance amoureuse intitulée : *Recueil de lettres de deux amans. Paris, an IX.* Neuf vol. in-18. — Les six premiers seulement ont été reproduits dans la réimpression publiée sous le titre de *Lettres secrètes et amoureuses de deux personnages célèbres de nos jours.* Paris, Pouplin, 1819; 4 vol. in-18.

CASTAING (Edme-Samuel) naquit à Alençon, département de l'Orne, en 1796. Son père a été successivement membre du Conseil des Cinq-Cents, du Corps-Législatif, et enfin inspecteur des forêts de la Couronne. Le jeune Castaing fit ses études au collége d'Angers, où il remporta des prix : il vint ensuite à Paris, et prit sa première inscription à l'École de médecine, dans le courant de l'année 1815. Vers la fin de 1819 il fut appelé pour donner des soins à une dame, veuve d'un ancien magistrat, et bientôt il eut formé avec elle une liaison intime : deux enfans en furent les fruits. Castaing reçut le bonnet de docteur au mois de juillet 1821. Depuis longtemps il approfondissait avec ardeur les diverses sciences connexes à l'art de guérir, soit par une émulation bien naturelle, soit par le désir plus naturel encore de parvenir à un état d'aisance que la fortune précaire de ses parens ne lui assurait pas. Les investigations de la justice ont signalé, parmi ses papiers d'étude, un travail étendu sur la matière médicale, où il est question des poisons, et où on lit textuellement, à l'occasion du mode d'action des poisons végétaux, qu'il s'étend «au loin sur » tel et tel organe, sans que nous » puissions trouver une seule trace » de désorganisation, dernière cir» constance qui nous laisse igno» rer comment il agit. » Cette observation est moins remarquable qu'on ne serait tenté de le supposer, puisqu'il est tout simple qu'un jeune médecin recueille, dans ses cahiers d'études, les principes fondamentaux de la toxicologie, parmi un très-grand nombre d'autres. Les faits antérieurs aux événemens que nous allons raconter établissent, que la femme avec laquelle Castaing vivait se trouvait, comme lui, dans un état de fortune éloigné de l'aisance,

bien que, de son côté, elle fût chargée de trois enfans, issus de son premier mariage. Depuis 1820 jusqu'au mois de juin 1822, l'exiguité des moyens pécuniaires de Castaing resta telle, qu'il laissa exercer contre lui des poursuites assez vives, pour un billet de 600 francs qu'il avait endossé en 1818, par obligeance pour un de ses camarades. Cette modique somme fut constamment au-dessus des ressources dont il put disposer, circonstance qui rendra difficile à expliquer comment, au mois d'octobre suivant, sans succession recueillie, sans libéralité exercée envers lui, sans bénéfices de nulle sorte, ni dans son état, ni sur des spéculations, ni même au jeu, il prêtait 30,000 fr. à sa mère, et plaçait sous des noms supposés ou au porteur, 70,000 fr. dans les fonds publics. L'accusation explique, par le crime, ce rapide changement de fortune.

Castaing s'était lié avec la famille Ballet, dont le chef avait exercé pendant long-temps les fonctions de notaire à Paris. Cette famille se composait de six individus : le père, la mère, un oncle, une fille d'un premier lit, mariée au sieur Martignon commerçant, et deux fils d'un second lit : l'aîné, appelé Auguste, et le second, Hippolyte Ballet. C'était surtout avec ces deux jeunes gens que Castaing avait contracté amitié : il était, par suite, fort bien accueilli dans leur maison. La mort se mit dans cette famille. M. et Mme Ballet moururent à cinq mois de distance l'un de l'autre. L'oncle mourut aussi, dans ces derniers temps. M. et Mme Ballet laissèrent à leurs enfans une belle fortune, dont il revint environ 15,000 fr. de rente à chacun des deux frères. L'intimité de Castaing avec eux continua, mais surtout avec Hippolyte. Ce dernier, menacé de phthisie pulmonaire, trouvait dans le commerce de Castaing l'agrément d'un conseil éclairé, habituel et commode, sur l'application des traitemens qui lui étaient prescrits par ses médecins. Cependant son amitié pour son frère Auguste s'était fort refroidie. Il avait fait un testament au préjudice de ce dernier et en faveur de Mme Martignon sa demi-sœur. Plusieurs témoignages ont déposé de l'existence de ce testament, qui ne s'est point retrouvé dans la succession d'Hippolyte, lorsqu'elle s'est ouverte par le décès de ce jeune homme, arrivé le 5 octobre 1822. Un très-brusque accident morbide parut en accélérer le terme : la crise ne dura que quatre jours, pendant lesquels Castaing fut continuellement auprès de lui : il ne le quitta pas les trois dernières nuits de son existence. Hippolyte expira dans ses bras : Hippolyte avait pour Castaing la plus grande confiance : depuis que l'état de sa santé avait empiré, Castaing venait le voir chaque jour et souvent deux fois le jour ; il mangeait avec lui ; il usait de son cabriolet pour faire ses courses et revenir plus promptement auprès de son ami. Hippolyte prenait bien, de temps à autre, les consultations de médecins plus renommés ; mais le surveillant habituel de sa santé, c'était Castaing. M. le Dr. Ségalas vit l'agonisant quelque temps avant qu'il expirât ; Castaing était auprès de lui, dans l'attitude de la douleur la plus

vraie : c'est ce qu'atteste aussi la servante d'Hippolyte. Cependant Castaing fut laissé seul auprès du lit du défunt, tandis qu'on courait chercher le frère et la sœur que la volonté d'Hippolyte, transmise il est vrai par Castaing, mais confirmée par les deux domestiques de ce dernier, tenait éloignés de son chevet. Après la mort d'Hippolyte, la famille fit ouvrir son corps. Le procès-verbal d'autopsie constate une maigreur, caractère spécifique de la phthisie, mais maigreur, y est-il dit, « insuffi- » sante pour faire croire à la mort » par épuisement. » Du reste, les médecins qui procédèrent à cette opération, au nombre desquels était Castaing lui-même, ont énuméré les divers symptômes remarqués sur le sujet, et rien ne laisse soupçonner que l'idée d'empoisonnement se soit présentée à aucun d'eux. Ils attribuent la mort d'Hippolyte Ballet à une congestion de cerveau, résultat ordinaire des fluxions de poitrine, qui surviennent assez souvent dans les phthisies. Interrogés plus tard par la justice, ils ont déclaré n'oser assurer que les symptômes remarqués après la mort d'Hippolyte n'eussent pas été les mêmes, si l'acétate de morphine lui eût été administré.

Or, vers ce temps-là même, Castaing s'occupait de l'étude des poisons, et manipulait de ces poisons-là précisément qui ne laissent que des traces communes avec d'autres maladies naturelles, du genre de celles auxquelles on aurait pu croire que succombèrent successivement Hippolyte et Auguste Ballet. Il avait rencontré, durant ses cours, un jeune pharmacien, nommé Chevalier, qui se voua depuis à l'étude des réactifs. M. Chevalier avait publié un ouvrage sur cette matière. Cet ouvrage fixa l'attention de Castaing qui, ayant trouvé un jour l'auteur sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, lui demanda des renseignemens relativement à l'effet que pouvait produire, sur des chiens, des poisons végétaux. D'un autre côté, les registres de M. Caylus, autre pharmacien, constatent qu'en mai 1822, il a vendu dix grains d'acétate de morphine à Castaing, et qu'il lui en a vendu dix autres grains, le 18 septembre de la même année, c'est-à-dire dix-sept jours seulement avant la mort d'Hippolyte. Or, l'acétate de morphine est précisément un poison végétal, qui donne la mort sans laisser de traces apparentes de son passage ; c'est du moins la thèse soutenue par l'accusation, et que les témoignages des médecins ont pourtant laissée un peu indécise. L'accusation tire de là des indices de la probabilité de l'empoisonnement d'Hippolyte Ballet par Castaing. La défense n'a pas eu de peine à faire ressortir le défaut de consistance de cette première inculpation. Il s'agissait en second lieu de prouver que Castaing a vendu, pour la somme de 100,000 fr., à Auguste Ballet, le testament d'Hippolyte Ballet, dont nous avons déjà parlé, fait à son préjudice et au profit de la dame Martignon, leur demi-sœur. Voici la série des faits sur lesquels repose ce second chef d'accusation.

La D[lle] Perciliée, actrice du théâtre de l'Odéon, fut long-temps la maîtresse d'Auguste Ballet, et

aux débats, elle a paru agitée de sentimens assez vifs contre celui que le ministère public lui désignait comme l'auteur de la mort d'un homme dont elle n'avait reçu que des bienfaits. Ses témoignages, répétés à diverses époques, ont éprouvé quelques variations : s'il fallait l'en croire, Castaing aurait parlé à Auguste Ballet, la veille même du jour où Hippolyte fut attaqué de la maladie qui l'emporta si rapidement, du testament de ce dernier, en faveur de M[me] Martignon. Castaing, suivant la version de M[lle] Perciliée, se serait vanté d'être parvenu, après beaucoup d'efforts, à faire supprimer l'exemplaire du testament d'Hippolyte, que celui-ci avait conservé dans ses mains ; mais, en même temps, il insinuait l'existence d'un second exemplaire du même testament, déposé entre les mains du S[r] Lebret, clerc de notaire, ancien ami de la famille Ballet, et auquel les S[r] et D[me] Martignon, suivant la version prêtée à Castaing, auraient promis 80,000 fr. s'il faisait qu'ils vinssent à hériter d'Hippolyte. Or ces deux dernières circonstances, celle d'un double testament déposé entre les mains de Lebret, et celle de l'offre de 80,000 fr. à lui faite pour le conserver, sont fausses et n'auraient été inventées par Castaing, que dans le but de déterminer Auguste Ballet à lui remettre à lui-même une somme de 100,000 fr., moyennant laquelle il dût lui faire croire que Lebret consentait à se dessaisir du double testament qu'il possédait. Ainsi la volonté dernière d'Hippolyte Ballet n'aurait pas été accomplie à l'égard de M[me] Martignon, et Auguste Ballet serait devenu, par l'effet de la suppression du testament, l'héritier de son frère. Voici comment ces différens faits s'établissent. On rapporte une lettre d'Auguste Ballet, datée du 5 octobre, jour de la mort d'Hippolyte ; elle est conçue en ces termes : « Je vous an-
» nonce, avec la plus grande peine,
» que je viens de perdre mon frè-
» re . . . Je vous écris aussi que j'ai
» absolument besoin de 100,000 fr.
» pour aujourd'hui même, si cela
» est possible. J'en ai le plus grand
» besoin. Déchirez ma lettre et ré-
» pondez-moi de suite. M. San-
» drié sera assez obligeant pour
» accéder à ma demande. Je suis
» dans la maison de mon malheu-
» reux frère, d'où je vous écris. »
Des indiscrétions d'Auguste et de Castaing lui-même, racontées par divers témoins, paraissent confirmer qu'Auguste Ballet a donné en effet la somme de 100,000 fr. pour obtenir la suppression du double du testament de son frère ; mais Auguste a cru toute sa vie avoir donné cette somme à Lebret, tandis que ce dernier n'a été informé que par la procédure d'une trame ourdie entièrement à son insu et dans d'autres intérêts que les siens. C'est à Castaing que les 100,000 fr. ont été remis. Celui-ci feignit de les porter à Lebret, qu'Auguste ne vit jamais en cette circonstance ; et, en échange, il rapporta au dernier le double du testament d'Hippolyte, supposé remis par Lebret, et que, en effet, Castaing avait gardé par devers lui, pour en tirer le parti que nous venons de dire. Le testament, une fois remis entre les mains d'Auguste, fut déchiré par lui ; il en conserva le cachet qu'il montra à la D[lle] Per-

ciliée. C'est par ces manœuvres que s'explique l'augmentation subite et précise de 100,000 fr., signalée précédemment dans la fortune de Castaing, augmentation qu'il a cachée d'abord, sans doute à cause de son origine suspecte, et dont il n'a pu assigner, quand elle a été découverte, une source entièrement satisfaisante; car il se borne à dire qu'il avait été assez heureux pour raccommoder les deux frères brouillés, ce que l'éloignement d'Auguste au moment de la mort d'Hippolyte semble contredire, et que celui-là pour le récompenser de ce qu'il aurait fait supprimer un testament d'Hippolyte, qui contenait un legs de 4,500 fr. de rente perpétuelle au profit de lui Castaing, lui aurait fait don; 1° de 90,000 fr., comme remboursement du capital de la rente de 4,500 fr.; 2° de 10,000 fr. en reconnaissance spéciale de ses bons offices. Cette explication a le défaut d'être invraisemblable quant à la quotité de la somme rémunératoire, trop forte proportionnellement à la fortune de 12 à 15,000 fr. de rente délaissée par Hippolyte Ballet. En second lieu, elle surgit tout à coup comme une révélation, inventée pour le besoin de la défense, sans être appuyée de quelque circonstance accessoire qui en corrobore l'authenticité. Castaing prétendait en outre que les 100,000 fr. par lui reçus étaient distincts des 100,000 fr. demandés avec tant d'empressement par Auguste Ballet, le jour même de la mort de son frère, ce qui achève d'accroître la confusion; car, après examen fait de la fortune héritée par Auguste Ballet, et de celle délaissée par lui, ce n'est pas un double déficit de 100,000 fr. qu'on y retrouve, mais un déficit unique de 100,000 fr. seulement.

Nous passons aux faits qui concernent le troisième chef de l'accusation, l'empoisonnement d'Auguste Ballet. Le 1er décembre 1822, celui-ci écrivit un testament par lequel il institue Castaing son légataire universel, sans autres restrictions que quelques legs de médiocre valeur. Embarrassé d'expliquer comment un jeune homme plein de force et de santé, livré à la dissipation et aux plaisirs, a pu se déterminer à faire un acte aussi sérieux qu'un testament, un acte qui devait si fort paraître au testateur encore hors de saison pour lui, le Procureur général suppose qu'intimidé par sa complicité avec Castaing, relativement au fait de la soustraction frauduleuse du testament d'Hippolyte Ballet, Auguste Ballet n'aura pas imaginé de meilleur moyen pour satisfaire un complice incommode, que de lui faire espérer la succession de sa fortune. Cette explication subtile d'une circonstance peu extraordinaire, est dans l'ordre des choses possibles tout au plus; mais elle est loin d'être appuyée sur le moindre degré de certitude. Or, pour le dire en passant, en matière criminelle, les suppositions les plus ingénieuses, les inductions les plus habiles, doivent toujours être accueillies avec beaucoup de défiance. Si l'on considère les innombrables diversités du caractère et de l'esprit de l'homme, les témoignages oculaires et auriculaires obtiendront presqu'exclusivement le droit de former une conviction parfaitement raisonnable, en ces graves et terribles occurrences. L'ex-

périence enseigne chaque jour les dangers du système contraire, auquel, en France, magistrats et jurés, semblent enclins à s'abandonner avec trop de sécurité. Quoi qu'il en soit, l'accusation représente Auguste Ballet comme cherchant à s'éloigner de Castaing, et elle découvre une lettre anonyme qui s'efforce d'arrêter les prodigalités d'Auguste Ballet, auxquelles elle fait remarquer que son légataire ne devait pas rester indifférent.

Le 29 mai 1823, de six à sept heures du matin, Auguste Ballet et le Dr Castaing allèrent ensemble, par les petites voitures, faire une course à Saint-Germain-en-Laye. De retour de cette promenade, ils repartirent le même jour, vers sept heures du soir, sans indiquer le lieu où ils allaient, après qu'Auguste eut dit seulement qu'ils seraient absens un ou deux jours. Le lieu où ils allaient était Saint-Cloud : ils s'y rendirent aussi par les petites voitures. Cependant Auguste laissait à Paris trois chevaux, plusieurs voitures, plusieurs domestiques, circonstance qui a mis en défaut la sagacité de l'accusation, ce qui avertit qu'en général, les choses simples et qui semblent inexplicables, s'expliquent suffisamment, et le plus ordinairement par le hasard et le caprice, qui déterminent une si grande portion des actions des hommes. Deux jours après ce départ précipité, arriva, dans l'après-dînée, adressé au domestique d'Auguste, un billet de Castaing ainsi conçu : « M. Ballet se trouvant indisposé » à Saint-Cloud, Jean viendra de » suite le rejoindre, avec le che- » val gris et le cabriolet ; lui et la » mère Buret (femme de charge » d'Auguste) ne parleront à per- » sonne de tout cela. On dira à ceux » qui le demanderont qu'il est à la » campagne, et cela par ordre très- » exprès de M. Ballet. — Adresse » de M. Ballet : *Tête-Noire*, à » Saint-Cloud. » Il a été en effet établi par le témoignage de M. Pigache, médecin, qu'Auguste Ballet avait prescrit, ou du moins consenti ce mystère, puisqu'il avait pris connaissance de la lettre écrite par Castaing. Or, quelles inductions n'aurait-on pas tirées de cette circonstance, sans le témoignage de M. Pigache ; et par suite, quelle nouvelle démonstration que, dans les procès criminels, les inductions, si naturelles qu'elles soient, ne doivent pas être admises comme preuves? Jean obéit : il partit avec le cabriolet ; il arriva à Saint-Cloud, et trouva au lit son maître, qui se plaignit d'avoir été tourmenté par des coliques, le dévoiement et des vomissemens. Voici ce qui s'était passé : Castaing et Auguste étaient arrivés à la *Tête-Noire*, à Saint-Cloud, le jeudi 29 mai, vers neuf heures du soir. On donna aux deux voyageurs une chambre à deux lits, qu'ils occupèrent ensemble, et Castaing paya 5 francs d'arrhes. Ils se promenèrent ensemble toute la journée du vendredi 30, sauf le temps du dîner qu'ils vinrent prendre à l'auberge, et après lequel ils ressortirent : ils furent de retour de la promenade à neuf heures du soir. Castaing demanda alors une demi-bouteille de vin chaud, et défendit de donner du sucre, attendu qu'ils avaient le leur avec eux. Le vin monté, les voyageurs y mirent de leur sucre et des citrons que Castaing

avait achetés. Le vin était ainsi préparé, lorsque Castaing quitta la chambre, sur l'invitation d'une servante de la maison, et se rendit auprès du lit d'un domestique de la même maison, qu'il visita, comme médecin. Retourné près d'Auguste, il trouva celui-ci, qui se plaignait du mauvais goût du vin, et qui n'avait pas bu ce qui lui avait été versé. Castaing goûta de ce vin, et la servante de la maison en goûta à son tour (Déposition de la fille Montille). Les deux amis se couchèrent. Cette nuit n'a eu pour témoin que Castaing. Voici le récit qu'il en fait : Auguste la passa extrêmement agité; il ne dormit pas; il se plaignit plusieurs fois de ne pouvoir rester en place; il eut des coliques : le matin enfin, il déclara qu'il ne pouvait sortir du lit, qu'il avait les jambes enflées, et qu'il ne pourrait mettre ses bottes. Quant à Castaing, il sortit dès quatre heures du matin, pour aller, disait-il, faire un tour dans le parc. Les portes de la maison étant fermées, et les gens non encore levés, Castaing alla dans la chambre des domestiques, les éveilla, et en fit relever un pour qu'il lui ouvrît les portes; mais, au lieu d'aller se promener dans le parc, ainsi qu'il l'avait dit d'abord, on a découvert, et Castaing a avoué depuis, qu'il avait pris une voiture pour se rendre à Paris : il y arriva comme on ouvrait les boutiques. Entré dans celle de M. Robin, pharmacien, rue de la Feuillade, n° 5, il n'y trouva que l'élève; il se donna à lui pour un commissionnaire, et présenta à l'élève une ordonnance au crayon, signée *Castaing, docteur en médecine*, ayant pour objet de faire délivrer douze grains d'émétique. L'élève, effrayé de la quantité qui, de l'avis des médecins, est en effet plus que suffisante, administrée en masse, pour donner la mort, parut hésiter. Le prétendu commissionnaire lui dit que c'était pour faire prendre l'émétique en lavage, selon la méthode du Dr Castaing. Étourdi par ce grand mot, l'élève livra les douze grains. Muni de l'émétique, Castaing se transporta, sans perdre de temps, à la place du pont Saint-Michel, chez M. Chevalier, autre pharmacien, dont il a déjà été question à propos de la mort d'Hippolyte Ballet, et lui acheta un demi-gros d'acétate de morphine. Dans la conversation, contraint de s'expliquer sur l'usage auquel il le destinait, il déclara que c'était pour faire des essais sur des animaux. Après cela, il remonta en cabriolet, et revient en toute hâte à Saint-Cloud. Son premier soin, en rentrant, fut de demander du lait froid : Auguste prit ce lait. Fort peu de temps après, les vomissemens se succédèrent rapidement, et les coliques le saisirent. Castaing voulut sortir encore une fois. A son retour il trouva Auguste dans un état alarmant, et réclamant un médecin, pris sur les lieux mêmes, pour plus de promptitude. Le Dr Pigache appelé, ne put arriver que vers les onze heures du matin. Il paraît qu'à cette heure, le mal avait un peu cédé. Le médecin demanda les évacuations; elles avaient été jetées : il demanda à Castaing ce qu'il pensait de la maladie; Castaing lui répondit qu'il la regardait comme un *cholera-morbus*. M. Pigache ordonna des émol-

liens et se retira. Vers trois heures, le médecin fut rappelé : le malade était plus mal. Son ami était sorti pour la troisième fois de la journée : il rentra. Le médecin se plaignit de ce que ses prescriptions n'avaient pas été suivies. On lui promit plus d'exactitude : il s'en alla. M. Pigache revint une troisième fois spontanément, vers les cinq heures : il ordonna cette fois une potion calmante, et promit de revenir une quatrième fois dans la soirée : Castaing lui dit que cela n'était pas nécessaire. Cependant les symptômes s'aggravaient; la respiration du malade était gênée ; il ne pouvait plus avaler sa salive. Castaing, sur ces entrefaites, lui administra une cuillerée de potion. Cinq minutes après, il éprouva une espèce d'attaque de nerfs. A partir de ce moment, il n'eut plus de connaissance. A onze heures et demie du soir, M. Pigache, averti par un domestique de l'hôtel, à qui Castaing avait dit que son ami ne passerait pas la nuit, vint encore une fois : il trouva le malade couché sur le dos, le cou fortement tendu, la tête découverte, et pouvant à peine respirer : il avait perdu la faculté de l'entendement, celle de toute sensation ; le pouls était petit, la peau brûlante, les membres fortement contractés et livrés à des convulsions ; la bouche fermée, le ventre tendu ; tout le corps était couvert d'une sueur froide et parsemé de taches bleuâtres. Le médecin fit une saignée par les sangsues et la lancette : elle produisit un peu de mieux. M. Pigache dit à Castaing qu'il regardait l'état de son ami comme à peu près désespéré, mais que pourtant une seconde saignée pourrait faire du bien. Castaing présenta des objections, et dit que si elle n'était pas suivie du succès, le médecin pourrait recevoir des reproches. M. Pigache alors demanda un médecin de Paris : il était une heure du matin. Castaing fit observer que l'heure était trop avancée : on attendit. M. Pigache écrivit deux lettres à deux médecins de Paris; et, à trois heures du matin, le domestique d'Auguste partit dans son cabriolet, muni des deux lettres, afin de ramener l'un ou l'autre des deux médecins auxquels elles étaient adressées. M. Pigache se retira : Castaing l'accompagna. M. Pigache lui conseilla d'aller chercher le Curé de Saint-Cloud, pour donner à Auguste les secours spirituels. Castaing se rendit à ce conseil : il alla avertir le Curé, qui se rendit en grande hâte, avec son sacristain. Le curé trouva Auguste sans connaissance, et ne parlant ni n'entendant : il demanda à Castaing quelle était la maladie du moribond : Castaing répondit que c'était une fièvre cérébrale. L'Extrême-onction fut administrée : Castaing resta à genoux pendant toute la cérémonie; sa ferveur frappa le sacristain, qui dit à M. le Curé, comme ils s'en allaient : « Voilà un jeune homme bien » pieux. » M. le Curé se retira. Castaing sortit de nouveau, et resta dehors une ou deux heures. Ainsi finit la seconde journée de la maladie d'Auguste.

Celle du dimanche 1er juin, qui suivit, fut la dernière d'Auguste Ballet. Castaing était rentré à six heures du matin. Peu après survint le Dr Pelletan fils, l'un des médecins appelés par M. Pigache,

lequel arriva de son côté : ils se réunirent à penser que le malade était sans ressources. Cependant on tenta quelques derniers remèdes qui ne produisirent aucun effet. Enfin Auguste expira entre midi et une heure, au milieu des pleurs et des gémissemens de Castaing, qui paraissait pénétré de douleur. Quant aux médecins, ils trouvèrent cette mort peu ordinaire, et ils crurent devoir requérir la justice d'intervenir. Pendant qu'on procédait, dans l'auberge, à la recherche de tous les objets qui pouvaient jeter quelque lumière sur la cause de la mort de Ballet, Castaing usa de la liberté qu'on lui laissait encore : il fit une assez longue absence : elle fut remarquée ; et, en effet, elle n'était pas sans importance ; mais, avant de poursuivre le fil des événemens, il convient d'ajouter quelque chose sur la conduite particulière de Castaing, durant les trois journées de la maladie, et sur les explications qu'il a fournies à ce sujet. Si on l'en croit, Auguste était parti de Paris, déjà et depuis quelque temps, tourmenté par une affection cérébrale. Le 30 mai, lendemain de leur arrivée à Saint-Cloud, il avait été obligé, pendant leur promenade de ce jour, de céder plusieurs fois à la mauvaise disposition que ses coliques produisaient. La nuit du 30 au 31 avait été agitée ; et, de plus, les chiens et les chats de l'auberge avaient fait un tel vacarme, que son ami lui avait demandé en grâce, qu'on l'en préservât la nuit prochaine. Malheureusement personne, dans la maison, n'a entendu ce prétendu vacarme. Cependant Castaing n'aurait pas trouvé d'autre moyen d'atteindre le but désiré, que de venir à Paris chercher du poison, pour se défaire des animaux turbulens. Il s'y était donc rendu le 31 au matin, et avait acheté de l'émétique et de la morphine (car, malgré le témoignage des registres du pharmacien Robin, l'accusé a persisté à soutenir que c'était non de l'acétate de morphine, mais simplement de la morphine qu'il avait acheté). Il était aussitôt remonté en cabriolet ; et, chemin faisant, il s'était empressé de mélanger les deux substances. Arrivé à Saint-Cloud, et voyant Auguste éprouver des vomissemens et des coliques, après le lait bu, l'effroi le prit, et il jeta le paquet fatal dans les latrines. On a visité scrupuleusement la fosse d'aisance de la *Tête-Noire*, et l'on n'y a trouvé ni paquet ni poison quelconque. D'un autre côté, dans une perquisition faite au domicile de Castaing, on a trouvé de l'acétate de morphine en grande quantité, et d'autres poisons tant minéraux que végétaux. Sans doute Castaing aura pu puiser dans ce dépôt la dose nécessaire pour effectuer une première tentative d'empoisonnement ; mais alors pourquoi venir acheter de l'acétate de morphine chez le pharmacien Chevalier, tandis qu'il en possédait déjà chez lui ?

Voici maintenant une nouvelle série de faits. Dans la matinée du 31, c'est-à-dire environ vingt-quatre heures avant l'instant de la mort d'Auguste Ballet, Castaing s'était emparé des deux clefs qui fermaient les deux meubles dans lesquels Auguste tenait son argent renfermé, en son logement de

Paris. Dans la caisse à laquelle appartenait l'une de ces clefs, se trouvait, en ce moment, une somme de 70,000 fr. en billets de banque. Maître de ces clefs, Castaing les remit au nègre Jean, domestique d'Auguste Ballet, en lui ordonnant, au nom de son maître, d'aller les porter au Sr Malassis, clerc de notaire, à Paris. Malassis est parent de Castaing : il a déclaré que du 20 au 25 mai, c'est-à-dire très-peu de jours avant ceux de la dernière maladie d'Auguste Ballet, Castaing, sans prononcer aucun nom propre, lui raconta qu'un sien ami, ayant une sœur avec qui il était brouillé et ne voulant pas que sa fortune passât entre ses mains, avait fait son testament en faveur de lui Castaing ; qu'il devait lui revenir, par suite, 10 à 12,000 fr. de rente. Castaing ajouta que cet ami était atteint d'une maladie grave, et qu'il avait eu déjà des crachemens de sang. Or, il paraît prouvé que jamais Auguste n'a craché le sang, et qu'il ne fut jamais atteint d'aucune maladie grave. Son testament commence d'ailleurs par ces mots : *Quoique dans un état parfait de santé* (1), etc. Castaing finit par demander à Malassis s'il voulait être dépositaire du testament : celui-ci y consentit. Une douzaine de jours avant cette conversation, Malassis en avait eu une autre avec Castaing, dans laquelle, sans s'expliquer aussi clairement, Castaing lui demandait si un testament, fait en faveur d'un médecin, avant la dernière maladie, était bon : ce à quoi Malassis répondit affirmativement. Enfin, le 29 de mai, après son arrivée de Saint-Germain, avant son départ pour Saint-Cloud, avec Auguste Ballet, Castaing remit sur le bureau de Malassis, et à ce qu'il prétend, accompagné d'Auguste

---

(1) Voici le texte du testament d'Auguste Ballet.

« Quoique dans un parfait état de santé, je puis mourir d'un instant à l'autre, soit par maladie, soit par accident imprévu : en conséquence j'ai voulu rédiger mes dernières volontés comme si chaque jour eût été pour moi le dernier.

» Je constitue M. S. Ed. Castaing, docteur en médecine, mon légataire universel, auquel je donne tous mes biens mobiliers et immobiliers, qui seront en ma possession le jour de ma mort, à la charge par lui de donner.

1°. A Adolphe Briand, étudiant en droit, la somme de 4000 francs une fois payés, mon épingle, ma montre et tous mes autres bijoux.

2°. A Gustave Lanchère, la somme de 1000 francs une fois payés ; plus mon cheval gris et mon cabriolet, avec les harnois.

3°. A Jean, mon domestique noir, s'il est encore à mon service, la somme de 200 francs de rente perpétuelle.

4°. A la femme Buret, ma domestique, 200 francs de rente aussi perpétuelle.

» J'entends que si quelqu'un d'entre eux venait à mourir avant moi, mon legs profiterait aux autres légataires, en portions égales.

» C'est après avoir mûrement réfléchi que j'ai rédigé les précédentes dispositions, afin de prouver à MM. Castaing, Briand et Lanchère, que je n'ai jamais cessé de leur porter la plus tendre affection, pour reconnaître les bons et loyaux services de mes domestiques, et ôter par ce moyen, tous les droits que M. et Mme Martignon, mon beau-frère et ma sœur, pourraient prétendre légalement sur ma succession, persuadé en mon âme et conscience, qu'en agissant ainsi, je rends à chacun ce qu'il lui est dû. »

lui-même, le testament de ce dernier, avec un billet écrit de la main de Castaing, conçu à peu près en ces termes : « Voici le testament de Ballet; vous êtes prié » de le conserver : vous pouvez, » si vous voulez, le lire. » Ces diverses circonstances expliquent pourquoi Castaing faisait choix de Malassis, pour le rendre dépositaire des clefs prises parmi les effets d'Auguste Ballet. Néanmoins, le domestique Jean n'exécuta point la commission; il craignit, dit-il, d'être compromis; et, après la mort d'Auguste, il remit les deux clefs à Castaing, qui les garda. Celui-ci a persisté à soutenir que c'est Auguste qui lui avait prescrit de remettre les clefs à Malassis.

Cependant, aux approches de la mort d'Auguste Ballet, Castaing avait fait avertir M. Martignon, beau-frère d'Auguste, qui se transporta sur-le-champ à Saint-Cloud, avec quelques amis de la famille. On demanda à Castaing s'il y avait un testament : il répondit qu'il l'ignorait; il dit même à quelqu'un qu'il ne le croyait pas ; mais il informa M. Martignon que les deux clefs d'Auguste étaient en sa possession. En même temps il écrivit au S[r] Malassis le billet qu'on va lire : « Mon cher ami, Ballet » vient de mourir; mais n'agissez » pas encore avant demain, lundi. » Je vous verrai, et je vous dirai » s'il faut agir, oui ou non. Je » présume que son beau-frère, » M. Martignon, grêlé de visage, » décoré, ira vous voir. Je lui ai » dit que j'ignorais si Ballet avait » fait ses dispositions; mais qu'avant de mourir, il m'avait chargé » de vous remettre deux petites » clefs, que je dois vous donner » moi-même, demain lundi. Je n'ai » pas dit que nous étions cousins, » mais que je ne vous avais vu » qu'une ou deux fois, chez M. Ballet, avec qui vous étiez lié. En » conséquence de cela, ne dites » rien avant que je vous aie vu ; » mais, surtout, ne dites pas m'être » parent. » C'est pour porter lui-même à Malassis ce billet, qui était de nature à n'être confié à personne, et rédigé seulement pour le cas où il ne rencontrerait pas Malassis, que Castaing, sous prétexte d'aller prendre l'air dans le bois de Boulogne, fit un voyage rapide et furtif à Paris, deux ou trois heures après la mort de son ami. A son retour, les soupçons qui planaient sur lui ayant pris de la consistance, il fut arrêté. C'est alors que M. Martignon lui ayant demandé les deux clefs qui étaient en son pouvoir, et dont il lui avait parlé précédemment, il répondit que si on demandait ces clefs pour chercher le testament, elles étaient inutiles, parce que ce testament était entre les mains de Malassis.

On procéda à l'autopsie du cadavre d'Auguste Ballet. Il fut constaté que ce jeune homme avait été dabord attaqué d'une assez vive inflammation de l'estomac, dont la nature et les effets peuvent s'expliquer par des causes naturelles; que ces effets se sont promptement apaisés, ce qui a produit une journée de calme; mais qu'ils ont été bientôt remplacés par une irritation cérébrale violente, de la nature de celle qu'on nomme *arachnitis*, ou *inflammation de l'arachnoïde*, inflammation qui suit souvent celle de l'estomac, et qui est favorisée par l'exposition au soleil et par les passions. Le procès-ver-

bal de l'autopsie ne contient pas une observation d'où l'on puisse inférer la présence d'aucun poison dans l'estomac du défunt. Durant le cours de l'instruction, la justice a appelé devant elle, dabord les deux médecins Pelletan et Pigache, qui avaient procédé à l'autopsie, et avec eux MM. Chaussier, Lherminier, Laënnec, Vauquelin, Ségalas, Magendie, Barruel, Orfila, tous médecins, chimistes ou physiologistes distingués, et après les avoir invités à se pénétrer des circonstances rapportées dans le procès-verbal d'autopsie d'Auguste Ballet, elle leur a adressé cette question : « Tous ou quelques-uns des phénomènes cadavériques constatés par l'autopsie du corps d'Auguste Ballet, et qui ont paru constituer une congestion dans le cerveau, peuvent-ils aussi résulter de l'emploi de substances délétères quelconques, et notamment de l'émétique, de l'acétate de morphine et de la strychine ? » Les dix médecins, dit l'Acte d'accusation, ont *unanimement* fait cette réponse : « La congestion cérébrale, les autres phénomènes cadavériques observés sur le corps d'Auguste Ballet, et qui sont décrits dans le procès-verbal d'autopsie, se rencontrent très-fréquemment dans les cadavres d'individus morts de certaines maladies. Plusieurs poisons, au nombre desquels nous rangeons l'émétique, l'acétate de morphine et la strychine, peuvent produire aussi les mêmes altérations. » Les débats ont prouvé que le ministère public était dans l'erreur, quant à l'unanimité des médecins sur la question dont il s'agit. M. Chaussier, membre de l'Institut et Professeur de médecine au Collége de France, appelé en témoignage à la requête de l'accusé, a dit : « . . . Nous n'avons trouvé qu'une légère irritation, et pas un vestige de poison, et quand il y aurait eu encore une plus grande inflammation, ce ne serait pas la preuve d'un empoisonnement. Je vais à cet égard vous citer des faits. . .» *M. le Président* : « Les différens accidens que vous avez remarqués dans le procès-verbal d'autopsie peuvent avoir été produits par l'effet du poison végétal ? » *M. Chaussier* : « Non. » *M. le Président* : « Je demande s'il est possible que l'irritation qu'on a remarquée, soit causée par l'administration du poison végétal ?» *M. Chaussier* : « Non, cela n'est pas possible, parce que le poison aurait été répandu sur toute la surface de l'estomac, tandis qu'ici il n'y a irritation que sur quelques parties. » *M. le Président* : « L'effet de certains poisons végétaux n'est-il pas d'être absorbés dans le torrent de la circulation du sang ?» *M. Chaussier* : « Certainement; mais il faut du temps, un long temps. » *M. le Président* : « Mais lorsqu'il y a des vomissemens, des évacuations?» *M. Chaussier* : « Eh bien, tout cela est évacué... Il est un axiome constant : *primò de corpore delicti constare debet*... » Me *Roussel*, avocat : « Dans le cas où il y aurait vomissement, est-il probable que le poison ait pu donner la mort ?» *M. Chaussier* : « Ah ! du moment qu'il y a vomissement, la mort ne peut survenir. » *M. le Président* : « Le poison, et notamment l'acétate de morphine, peut-il se retrouver ?» *M. Chaussier* : « Oui, jusqu'à une molécule. » *M. le Pré-*

sident : « Lorsque le poison a été absorbé est-il possible de le retrouver ? » *M. Chaussier :* « Mais pour qu'il s'absorbe, il faut un long temps, et quand on ne peut pas retrouver le poison, le corps du délit manque. » *M. le Président :* « Je vous demande si les accidens du cerveau auraient pu être causés par le poison ? » *M. Chaussier :* « Nul doute. » *M. le Président :* « Croyez-vous que l'état de l'abdomen et de la poitrine ait pu être produit par l'effet du poison ? » *M. Chaussier :* « Non, absolument non. » *M. le Président :* « Cet état de l'estomac est-il exclusif du poison ? » *M. Chaussier :* « Il n'est pas exclusif, mais il n'y a aucun rapport. » M. Barruel, chimiste, autre témoin, déclare que, selon lui, les poisons végétaux ne sont jamais absorbés entièrement, mais qu'ils laissent toujours des traces. M. Magendie, physiologiste, membre de l'Institut, est d'un avis contraire. (*Séance du 14 novembre* 1823.) Telle est l'analyse des nombreuses circonstances de cette affaire compliquée.

Castaing fut d'abord conduit dans les prisons de Versailles, et de là, dans celles de Paris. Il y fit successivement, à divers prisonniers, des confidences imprudentes, qui mirent la justice sur la trace de faits qui ont tourné à sa charge. Son désespoir le jeta dans un état de folie qui, vrai ou simulé, fut poussé jusqu'au point de faire illusion aux médecins : il buvait son urine et s'abstenait de tous alimens ; mais cette manière d'être ne dura que trois jours. Castaing parut devant la Cour d'assises de Paris, le 10 novembre 1823, possédant la plénitude de sa raison. Son maintien parut calme et assuré ; sa physionomie prévenante et agréable ; sa mise décente et soignée : ses réponses furent peu remarquables : il n'apporta ni chaleur, ni habileté à discuter ou à détruire les charges élevées contre lui : les débats confirmèrent ou modifièrent légèrement les nombreuses circonstances dont nous venons de faire le récit abrégé : il parut en résulter aussi des présomptions, que 4000 fr. auraient été soustraits par Castaing, dans le bureau d'Hippolyte Ballet, à l'époque de la mort de ce dernier. Les médecins entendus s'accordèrent à dire qu'il n'existait aucune trace d'empoisonnement sur le cadavre d'Auguste Ballet. Il a paru rester douteux après leurs dépositions, qu'un empoisonnement pût être consommé à l'aide de substances végétales, sans laisser des traces reconnaissables. Quelques-uns le nièrent absolument. En sorte que la question du fait d'empoisonnement, si elle eût été soumise séparément au jury, aurait pu offrir de l'incertitude. M. l'avocat-général de Broë soutint l'accusation : les avocats Roussel et Berryer fils prirent la parole pour la défense. Les questions suivantes furent soumises à la décision du jury.

1° Edme Samuel Castaing est-il coupable d'avoir, dans les premiers jours d'octobre 1822, attenté aux jours d'Hippolyte Ballet, au moyen de substances pouvant donner la mort ?

2° Est-il coupable d'avoir soustrait, de complicité avec Auguste Ballet, un titre contenant les dis-

positions et les dernières volontés d'Hippolyte Ballet ?

3° Est-il coupable d'avoir, dans les derniers jours de mai et les premiers jours de juin, attenté à la vie d'Auguste Ballet, au moyen de substances pouvant donner la mort ?

Après deux heures de délibération, le chef du jury rapporta les réponses suivantes :

Sur la première question, *non*, l'accusé n'est pas coupable.

Sur la deuxième question, *oui*, l'accusé est coupable.

Sur la troisième question, *oui*, l'accusé est coupable, *à la majorité de sept contre cinq*.

La Cour délibérant, conformément à la loi du 24 mai 1821, sur la troisième question, revint au bout de vingt minutes; et, à l'unanimité, déclara se réunir à la majorité du jury, sur la question par lui affirmativement résolue. On amène l'accusé; il se tient debout; sa contenance est assurée, son regard fixe : une rougeur pourpre colore son visage : il entend, sans faire un mouvement, la lecture de la déclaration du jury, et de l'arrêt de la Cour. *M. le Président :* « Castaing, avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ? » *Castaing*, d'une voix élevée et articulant avec force, mais avec contraction : « Rien, M. le Président : je saurai » mourir, quoique je sois bien » malheureux.... quoique des cir- » constances fatales m'entraînent » dans la tombe.... (ici Castaing lève les yeux au ciel; ses gestes, ses mouvements sont précipités; sans rien perdre de sa force, il continue) « On m'accuse d'avoir » assassiné mes deux amis, et je » suis innocent.... Oh! oui, je » suis innocent!... mais il y a » une providence... il y a quel- » que chose de divin en moi : ce » quelque chose ira vous re- » trouver, ô mes amis, Auguste, » Hippolyte Ballet!... Rien d'hu- » main ne me touche maintenant : » je n'implore que ce qui est di- » vin; mon espérance est mainte- » nant dans la Divinité. Oh! oui, » mes amis, je vous retrouverai, » et le moment où je vous rejoin- » drai, je le regarde comme un » bonheur.... Je monterai avec » délices sur l'échafaud... Votre » souvenir m'encouragera. » (La voix de Castaing s'affaiblit ici; les expressions n'arrivent plus sur ses lèvres; ses dents paroissent serrées.) « Il est des choses qu'on » éprouve... et qu'on ne peut » exprimer. » (Se tournant vers la Cour, et avec calme.) « Main- » tenant, ordonnez ma mort. » Pendant que la Cour délibérait, Castaing, contenant son agitation, se penche sur la barre qui est devant lui, et adressant la parole à Me Roussel, son défenseur, qui fond en larmes, il lui dit : « Allons, » M. Roussel, allons donc, un » peu de fermeté d'âme; regardez- » moi, je ne pleure pas. Je vous » remercie des efforts que vous » avez faits pour ma défense; » croyez que j'en suis digne. Al- » lez, je vous prie, embrasser mon » père, ma mère, mes frères... » ma fille. Vous me le promettez, » n'est-ce pas ?... Vous m'avez » cru innocent; je le suis, en effet. (s'adressant ensuite aux jeunes avocats rangés devant la sellette des accusés.) « Vous êtes tous mes » contemporains; vous avez mon » âge; vous avez suivi les débats de

» mon procès : je vous invite tous » à mon exécution : venez voir cou- » ler mon sang goutte à goutte. » Ce furent les dernières paroles qu'il prononça. Le 17 novembre, vers minuit, Castaing fut condamné à la peine de mort et à la restitution de 100,000 fr. à Mme Martignon, partie civile. Plus tard, les tribunaux civils ont prononcé la nullité du testament d'Auguste Ballet, dont la succession principale est revenue à la même Dme Martignon, sa demi-sœur. Le pourvoi en cassation du Dr Castaing ayant été rejeté, il fut guillotiné sur la place de Grève, à trois heures de l'après midi, le 6 décembre 1823. Il avait marché à la mort sans audace et sans trop d'abattement, accueillant avec résignation les consolations de la religion, mais sans convenir, à ce qu'on assure, du crime pour lequel il fut condamné.

On a publié :

Procès complet d'E. S. Castaing, Dr en médecine. Paris, Pillet aîné, 1823 ; in-8 de 134 pages.

Le Sténographe Parisien. — Affaire Castaing. Recueil des Pièces de la procédure, des débats et des plaidoiries ; précédé de Notices biographiques sur les deux frères Ballet et le Dr Castaing, et orné de leurs portraits, publié par un Témoin. Paris, Delongchamps, 1823 ; dix livraisons in-8.

Castaing, ou *la Victime des Passions, poëme historique, suivi de Poësies diverses ; par J. A. Bonjour.* Paris, Masson fils aîné, 1824 ; in-18 de viij et 119 pages, avec portrait.

On a publié aussi plusieurs portraits lithographiés de Castaing.

CHARLES (Jacques-Alexandre-César), physicien, dont le nom se rattache d'une manière particulière à la découverte des aërostats, fut destiné dès la plus tendre jeunesse, à entrer dans la carrière de l'administration, mais son goût le porta bientôt à se livrer à l'étude de la physique. Il commença d'abord à se faire connaître à Paris, par des cours de physique expérimentale, qu'il a faits au Louvre jusqu'à l'époque de la Révolution, et qui attiraient un grand concours de spectateurs. En 1783, la découverte des ballons par les frères Montgolfier, vint étonner la France. La première ascension faite dans la capitale, eut lieu le 25 août 1783 ; les frais qu'elle occasiona furent acquittés au moyen d'une souscription concertée d'abord entre quelques personnes, et à laquelle bientôt beaucoup de monde s'empressa de contribuer. Dès le 23 août, MM. Charles, Robert mécanicien, et Pilâtre de Rozier, se mirent à l'œuvre pour la construction de l'aérostat : ce premier essai coûta des peines infinies pour la formation du gaz inflammable. La translation du ballon, de l'hôtel où il avait été empli, place des Victoires, au Champ-de-Mars, fut faite de nuit : « Rien n'était si singulier, dit M. Faujas de Saint-Fond, que de voir ce ballon porté sur un brancard, précédé de torches allumées, entouré d'un cortége et escorté par un détachement du guet à pied et à cheval. Cette marche nocturne, la forme et la capacité du corps qu'on portait avec tant de pompe et de précaution ; le silence qui régnait, l'heure indue, tout tendait à

répandre sur cette opération une singularité et un mystère véritablement faits pour en imposer à tous ceux qui n'auraient pas été prévenus : aussi les cochers de fiacre qui se trouvaient sur la route en furent si frappés, que leur premier mouvement fut d'arrêter leurs voitures et de se prosterner humblement, chapeau bas, pendant tout le temps qu'on défilait devant eux. » Cette expérience eut tout le succès qu'on en attendait. Le ballon s'éleva, à la grande surprise des spectateurs, avec une vitesse incroyable, et il fut porté en deux minutes, à 488 toises de hauteur. Grim, dans sa *Correspondance* (3e partie, tom. II, *passim*), insinue que M. Charles, qu'il qualifie *démonstrateur de physique*, se serait emparé quasi subrepticement, de la découverte de Montgolfier; il paraît pourtant que ses prétentions étaient soutenues par la Cour et par l'Académie, puisque le roi Louis XVI lui fit une pension de 2,000 fr., et invita l'Académie à joindre son nom à celui de Montgolfier, dans le dessin d'une médaille destinée à consacrer l'invention de la navigation aérienne. « M. Charles, dit l'auteur de l'article MONGOLFIER, dans la *Biographie Universelle*, qui avait cherché des moyens autres que ceux de Montgolfier lorsque ceux-ci n'étaient pas encore connus, adopta des matières différentes pour ses ballons, qui ont fini par prévaloir sur les montgolfières. Il employa le gaz hydrogène, dont la densité n'est qu'un quinzième de celle de l'air commun, et qui procure un force ascensionnelle soutenue et indépendante de tout travail. Restait à trouver une enveloppe imperméable : il choisit le taffetas vernissé de gomme élastique, dissoute à chaud dans l'huile de térébenthine. Un ballon de vingt-six pieds de diamètre disposé ainsi, et parti des Tuileries, le porta avec le mécanicien Robert, son compagnon, à une distance de neuf lieues de la capitale : ayant pris pied à terre, il remonta seul à une hauteur de 1750 toises. Ce mode d'ascension, plus commode et plus sûr, a été généralement adopté pour les voyages aériens.» M. Charles était membre de l'ancienne Académie des sciences; il entra à l'Institut lors de son organisation en 1795, et en devint bibliothécaire : il était aussi membre de la Légion-d'Honneur. Il est mort âgé de soixante-seize ans, le 7 avril 1823. M. de Rossel, son confrère à l'Institut, a prononcé le discours d'usage à ses funérailles. (*Moniteur* du 4 mai 1823.) — M. Charles a rédigé quelques *articles* dans la partie mathématique de l'*Encyclopédie méthodique*, et a donné quelques *Mémoires* dans ceux de l'Académie des sciences. Né sans fortune, toutes les sommes que ses cours publics, qui étaient très-suivis, lui procuraient, il les employait à enrichir son cabinet de physique, qu'il rendit insensiblement un des plus beaux de l'Europe. Le Gouvernement en fit l'acquisition, lui en laissa la jouissance, et, en lui accordant une pension, s'en réserva la propriété, après sa mort. Ce cabinet est actuellement au Conservatoire des Arts et Métiers, où M. Charles a continué de professer la physique jusqu'à ses derniers jours.

CHAUSSARD (Pierre-Jean-Baptiste) naquit à Paris le 29 janvier 1766, de J.-B. Chaussard, architecte du Roi. Après avoir terminé ses études au collége de Saint-Jean de Beauvais, sous le savant auteur de l'*Origine des cultes*, qui l'honora constamment d'une estime particulière, il se fit recevoir avocat au Parlement de Paris, et écrivit d'abord sur des matières de jurisprudence. La Révolution s'étant déclarée, Chaussard en adopta les principes avec toute l'ardeur qui lui était naturelle. Envoyé dans la Belgique vers la fin de 1792, par le ministre Lebrun, avec le titre de commissaire du Conseil exécutif, Chaussard y propagea activement l'influence révolutionnaire, et c'est principalement par ses soins que fut consommé à Bruxelles, l'acte de réunion de la Belgique à la France. Il se trouva dans ce pays en présence du général Dumouriez, qui, éclairé par l'âge et par l'expérience, cherchait à assoupir le feu, que d'autres attisaient imprudemment. Cette disposition d'esprit si différente, du général et du commissaire civil, fit éclater entre eux des divisions que Dumouriez a racontées tout à son avantage. « En arrivant à Anvers, le 11 février 1793, il (Dumouriez) trouva la ville dans la plus grande consternation. Un commissaire exécutif nommé Chaussard, qui s'était modestement appliqué le surnom de *Publicola*, venait de casser tous les magistrats, et avait donné ses ordres pour les faire arrêter, ainsi que les notables, au nombre de soixante-sept. Le général Marassé avait éludé jusqu'alors l'exécution de l'ordre qu'il avait reçu de Publicola; mais l'Évêque et tous les autres étaient en fuite ou cachés. Le général envoya ordre, par écrit, à Chaussard et aux autres commissaires ses collègues, de sortir sur-le-champ d'Anvers et de se rendre à Bruxelles; il leur annonçait qu'en cas de refus d'obéir, le général Marassé les y ferait conduire par force. Chaussard vint se plaindre de cet ordre, et dit qu'il lui semblait dicté par un visir. Le général lui répondit gaiement : « Allez, M. Chaussard, je ne » suis pas plus visir que vous n'ê» tes Publicola. » Il le fit partir sur-le-champ : il rétablit ensuite le bon ordre et les magistrats dans cette ville importante. » (1) Au retour de sa mission de Belgique, Chaussard fut nommé secrétaire de la mairie de Paris, puis du Comité de salut public, enfin secrétaire-général de la Commission de l'instruction publique, poste qu'il n'occupa que peu de temps. Il paraît qu'il adopta un moment les utopies des théophilanthropes, et qu'il parla au milieu de leur réunion, du haut de la chaire de Saint-Germain l'Auxerrois. La culture des lettres et les soins de l'enseignement remplirent honorablement le reste de la carrière de M. Chaussard. En 1803, au retour d'un voyage de Hollande, Fourcroy, alors directeur-général de l'instruction publique, le nomma professeur de belles-lettres au lycée de Rouen, d'où il passa à Orléans,

(1) *Mémoires de Dumouriez*, dans la Collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française*. Paris, Baudouin frères, 1823, in-8, t. IV, p. 62.

et enfin à la chaire de poésie latine de la faculté des lettres de Nîmes. M. de Fontanes, avec qui M. Chaussard, malgré l'entière opposition de leur esprit, de leurs opinions, de leurs antécédens, entretenait des relations assez particulières, l'autorisa à résider à Paris, tout en conservant son titre et ses appointemens, comme chargé de travaux classiques pour l'Université. La Restauration fit perdre à M. Chaussard cette situation avantageuse : il fut écarté, sans pension, du corps enseignant, et vécut depuis, uniquement occupé de littérature, tantôt à la campagne, tantôt à Paris. Il mourut dans cette ville, d'une maladie au foie, le 1er octobre 1823, dans sa cinquante-huitième année.

M. Chaussard joignait à une vaste lecture, une grande flexibilité de talent : ses ouvrages d'érudition et de poésie attestent ce double avantage. On peut regretter que l'avidité des libraires soit parvenue à l'engager dans des travaux auxquels, malgré leur érudition, il jugea convenable de ne pas mettre son nom. Lié d'amitié avec le poëte Lebrun, il avait senti s'accroître près de lui son goût pour le genre lyrique, dans lequel il a obtenu lui-même d'assez brillans succès. L'élévation et l'énergie forment le caractère distinctif de sa poésie, qui manque peut-être de grâce et de sensibilité. Chaussard était du petit nombre d'hommes toujours restés fidèles à leurs premiers principes politiques, auxquels il n'avait apporté d'autres modifications que celles qui devaient résulter naturellement du refroidissement d'un enthousiasme passager et trop vivement excité par l'ardeur des circonstances.

M. *E. Héreau* a donné une notice sur M. Chaussard, dans la *Revue Encyclopédique;* t. XXI, p. 251.— On a publié aussi : *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. Chaussard.* Paris, Méquignon junior, 1823; in-8 de 3 feuilles.

Liste des ouvrages de P. J. B. Chaussard.

I. *Ode envoyée à l'Académie française, sur le dévouement du duc de Brunswick.* 1787; in-8.

II. *Théorie des lois criminelles; suivie d'un Tableau comparatif et analytique des lois des différens peuples, présentée à l'Assemblée nationale.* 1789; in-8.

Cet ouvrage est divisé en deux parties, savoir : 1° Du principe de la nécessité d'adoucir les peines; 2° Tableau des mauvais effets de leur sévérité chez les différens peuples et surtout en France.

III. *De l'Allemagne et de la maison d'Autriche; par Publicola Chaussard.* 1792; in-8. — Ou sous ce titre : *De la maison d'Autriche et de la Coalition, ou Intérêt de l'Allemagne et de l'Europe.* — 2e édit. 1799; in-12. — 3e édit. 1800; in-8.

Ouvrage acheté et distribué par le Gouvernement.

IV. *Lettre d'un homme libre à l'esclave Raynal.* 1791; in-8.

V. *La France régénérée; pièce épisodique en vers et à spectacle, précédée d'un Prologue.* 1791; in-8.

VI. *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége, en 1793;*

par Publicola Chaussard. 1793; in-8.

VII. *De l'Éducation des peuples.* 1793; in-8.

VIII. *Esprit de Mirabeau.* Paris, 1797, 2 vol. in-8.—1804, 2 vol. in-8, précédé d'une Notice sur cet homme célèbre.

Feu M. Cadet Gassicourt a revendiqué la propriété de cette notice, dans son *Essai sur la vie privée de Mirabeau,* placé en tête des *Lettres à Sophie,* de l'édit. de Brissot-Thivars. 1820; 3 vol. in-8.

IX. *Essai philosophique sur la dignité des arts.* 1798; in-8.

X. *Ode sur les derniers attentats du gouvernement romain.* 1798; in-8.

XI. *Le Nouveau Diable boiteux,* ou *Tableau philosophique et moral de Paris; mis en lumière et enrichi de notes, par le docteur Dicaculus, de Louvain.* Paris, Buisson, 1799; 2 vol. in-8.

XII. *Coup d'œil sur l'intérieur de la République française,* ou *Esquisse des principes d'une révolution morale.* 1799; in-8.

XIII. *Ode philosophique sur les arts industriels.* 1799; in-8. — 3e édit. 1806; in-4, sous ce titre: *L'Industrie et les arts.*

XIV. *Sur le Tableau des Sabines de David.* 1800; in-8.

XV. *Sur les monumens publics et la magistrature des édiles.* 1800; in-8.

XVI. *Ode sur la paix.* 1800; in-8.

XVIII. *Ode sur le Combat d'Algésiras.* 1801; in-8.

XVIII. *Fêtes des Courtisanes de la Grèce; Supplément aux Voyages d'Anacharsis et d'Anténor.* Paris, Buisson, an IX (1801); 4 vol. in-12 et in-8. — 2e édit. Paris, Barba, an XI (1803); 4 vol. in-8, fig. — 3e édit. Paris, Germain-Mathiot, 1820, 4 vol. in-8. (Anonyme.)

XIX. *Histoire des expéditions d'Alexandre, par Flave Arrien de Nicomédie; traduction nouvelle, précédée de la Revue des historiens d'Alexandre, d'une Introduction,* ou *Coup d'œil politique sur le siècle de Philippe et de Réflexions sommaires sur la différence et les conséquences de la tactique des anciens et des modernes; augmentée d'un Complément historique contenant diverses traditions sur ce conquérant,* etc., *enrichie de notes érudites d'après Sainte-Croix, le Dr Vincent,* etc., *d'une Table et d'une carte géographique d'après d'Anville,* etc., etc. Paris, an XI, 1802; 3 vol. in-8 et atlas in-4.

XX. *Héliogabale,* ou *Esquisse morale de la dissolution romaine sous les empereurs.* Paris, Dentu, an XI (1803); in-8. (Anonyme.)

XXI. *Bibliothèque Pastorale,* ou *Cours de littérature champêtre, contenant les chefs-d'œuvre des meilleurs poètes pastoraux anciens et modernes, depuis Moïse jusqu'à nos jours.* 1803; 4 vol. in-12.

XXII. *Discours sur les principes de l'éducation lycéenne, et les avantages de l'union des sciences et des lettres, prononcé à l'inauguration du lycée d'Orléans, avec des notes.* 1804; in-8.

XXIII. *Jeanne-d'Arc; Recueil historique et complet.* Orléans, 1806; 2 vol. in-8.

C'est un abrégé du savant Mémoire de Laverdy, publié dans le tome III des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.*

XXIV. *Heure et malheur,* ou

Trois mois de la vie d'un fou et d'un sage. 1806; 2 vol. in-12.

XXV. *Honneur et Patrie;* ode. 1806; in-8.

XXVI. *Les Triomphes et la paix; Odes; liv. Ier.* Orléans, 1807; in-4.

XXVII. *Le Pausanias français; Etat des arts en France, à l'ouverture du 19e siècle, par un observateur impartial.* 1807; in-8. — Examen de l'exposition des tableaux de l'année.

XXVIII. *Les Anténors modernes, ou Voyage de Christine et de Casimir en France, sous Louis XIV, d'après les Mémoires secrets des deux ex-souverains, continués par Huet, évêque d'Avranches.* Paris, Buisson, 1807; 3 vol. in-8.

XXIX. *Épître sur quelques genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son Art poétique.* Paris, Didot l'aîné, 1811; in-4. — Nouvelle édition considérablement augmentée, sous ce titre: *Poétique secondaire, ou Essai didactique sur les genres dont il n'est point fait mention dans l'art poétique de Boileau.* Paris, Égron et Delalain; 1817, in-12.

La nouvelle édition de ce poëme est divisée en quatre chants, et forme un ouvrage presque entièrement nouveau.

La *Petite Bibliographie biographico-romancière* du libraire Pigoreau (1821 in-8), attribue à M. Chaussard: *Histoire de la Galanterie chez les différens peuples du monde.* 2 vol. in-18. — Il a donné des articles et des vers dans la *Décade Philosophique* et dans la *Revue Encyclopédique;* il a été l'éditeur de l'*Ode nationale* de Lebrun, *sur la Descente en Angleterre,* qu'il a enrichie de notes.

M. Chaussard annonçait à la fin de 1821, dans la *Revue Encyclopédique* (tom. XII, pag. 479), qu'il avait entrepris un *Choix de poésies lyriques de Schiller*, d'après un système particulier de traduction. « Il a traduit, dit M. Héreau, une partie des Odes d'Horace; il y travaillait depuis vingt-ans et ne voulait pas encore les publier. Il a laissé, en outre, des poésies inédites et plusieurs fragmens, parmi lesquels doivent se trouver les matériaux d'un grand ouvrage sur les poésies latine et française, qu'il avait entrepris à l'époque de ses liaisons avec Fontanes. Il avait exprimé le vœu, dans son testament, que M. Lemercier, pour lequel il professait une profonde estime, consentît à se charger du choix de ses œuvres, en 4 ou 5 volumes, dont il affectait le prix au Collége de France, pour aider quelques jeunes élèves, dignes d'un pareil souvenir. M. Lemercier a bien voulu se rendre au désir formé par un ancien ami. »

COMBRAY (Géneviève de Brunelles, femme HÉLYE de), fille d'un ancien président à la Cour des comptes de Rouen, est née dans cette ville, vers 1739; elle jouissait, au commencement de la Révolution, d'une fortune considérable, qu'elle consacra en grande partie au soutien de la cause royale, dont elle devint victime sous le gouvernement impérial. Enveloppée, en 1807, dans une conspiration par suite de laquelle sa fille (Mme Haguel de Ferrol), périt sur l'échafaud, elle fut condamnée, à l'âge de soixante-huit ans, par une commission spéciale, à

vingt-deux années de réclusion, et à l'exposition au pilori. Dix-sept mois de prison et de tortures avaient précédé cette condamnation. Placée entre sa fille et l'un de ses fils, le chevalier de Bonneuil, qui gémissaient dans des cachots séparés, elle n'eut pas une seule fois, durant cette longue captivité, la consolation de communiquer avec eux. Un des traits les plus odieux de la police d'alors, fut de faire demander à Mme de Combray elle-même, le secret de la retraite de sa fille, sous prétexte de lui faire parvenir de l'argent et de faciliter son passage en Angleterre, afin de rendre ainsi cette malheureuse mère cause de l'arrestation et de la mort de Mme de Ferrol. On abusa aussi de l'exaltation de ses sentimens politiques pour lui extorquer des sommes considérables, tantôt sous le prétèxte d'aider aux frais de la descente d'un Bourbon sur le continent, tantôt sous celui de délivrer des mains des gendarmes le comte de Daché, son parent, qui fut massacré vers cette époque. Les frais de cette longue procédure, qui ne montèrent pas à moins de 70,000 francs, retombèrent aussi entièrement à la charge de Mme de Combray. Depuis six ans, elle sollicitait en vain la commutation de sa peine en celle de l'exil, lorsque le retour des Bourbons vint mettre un terme à sa captivité, en 1814. Par lettres-patentes du 10 août de cette année, signées au rapport de M. le chancelier Dambray, auquel Mme de Combray avait l'honneur d'être alliée, le jugement de la Commission spéciale de Rouen fut annulé. Le 5 du mois suivant, Mme de Combray obtint une audience du Roi, auquel elle dut inspirer un double intérêt, et comme victime de sa cause, et comme otage de Louis XVI, titre dont son ardent royalisme avait fait partager les dangers à ses deux fils. Pendant les Cent-jours, Mme de Combray sut se soustraire par la fuite aux nouvelles persécutions qui pouvaient la menacer. Pieuse et charitable, elle se retira, après la seconde restauration, dans son château de Tournebat, département de l'Eure, qui jadis appartint au maréchal de Marillac, et y termina sa vie, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge, le 25 octobre 1823. Elle laisse deux fils, MM. les chevaliers de Bonneuil et de Combray, qui, tous deux, ont partagé les malheurs de leur mère, et dont l'un s'est fait connaître spécialement par des voyages scientifiques en Afrique et en Asie.

CORTOIS de PRESSIGNY (Gabriel), archevêque de Besançon, pair de France, naquit à Dijon, le 11 décembre 1745, d'une famille de magistrature. Il avait un frère aîné, M. Cortois de Balore, qui parvint comme lui à l'épiscopat, et monta sur le siége de Nîmes. Tous deux furent élevés sous les yeux de leur oncle, M. Cortois de Quincey, évêque de Belley. M. l'abbé de Pressigny s'attacha à M. de la Luzerne, évêque de Langres, et devint son grand vicaire. Il fut pourvu, en 1780, de l'abbaye de Saint-Jacques, diocèse de Beziers; nommé, en 1785, à l'évêché de Saint-Malo, et sacré le 15 janvier 1786. Il siégea aux Assemblées du Clergé, des années 1780

et 1788. Lors des discussions touchant la Constitution civile du clergé, il adhéra à l'*Exposition des principes*, souscrite par les évêques du côté droit de l'Assemblée constituante. Il adressa, en outre, deux lettres pastorales, aux fidèles de son diocèse (1) : dans la première, datée de Quincey, le 24 avril 1791, le prélat leur enjoint de ne point reconnaître les nouveaux pasteurs, qui se présenteront à eux en vertu de l'élection populaire. La seconde lettre pastorale est datée de Chambéry, le 6 avril 1792 ; elle a pour objet d'ordonner la publication du bref de Pie VI, du 1er mars précédent, relatif aux affaires de l'Eglise de France. De Chambéry, M. l'évêque de Saint-Malo passa en Suisse, avec son frère. Ils ne se quittèrent point tout le temps que leur exil dura, et résidèrent d'abord à Constance, puis à Landshut, en Bavière. C'est de là qu'ils revinrent en France, à la fin de 1800. L'un et l'autre avaient autorisé, dans leur diocèse, le serment de fidélité à la constitution républicaine de l'an III (celle du Directoire). Ils donnèrent également leur démission, entre les mains du Pape, à l'occasion du Concordat de 1802. Depuis lors, ils vécurent tous deux dans la retraite. L'évêque de Nîmes mourut sous le gouvernement impérial ; mais l'évêque de Saint-Malo vit la Restauration, et depuis cette époque, il prit une part active et importante aux affaires de l'Eglise de France. Il fut d'abord membre d'une commission d'évêques et d'autres ecclésiastiques, nommée pour s'occuper de cet objet ; au mois de juillet 1814, il fut envoyé à Rome, en qualité d'ambassadeur de France. Mais les événemens qui se succédèrent, le retour de Napoléon, les révolutions qu'éprouva l'Italie cette année même, les embarras de la politique, les changemens qui eurent lieu dans le ministère français, les vues divergentes de ceux qui se trouvèrent successivement à la tête des affaires, empêchèrent l'ancien évêque de Saint-Malo de parvenir à un résultat définitif : les négociations et les instructions se croisèrent et se contredirent tour à tour ; rien d'important ne paraissait encore convenu, quand le prélat fut rappelé, en avril 1816, et eut pour successeur à Rome, M. de Blacas. Le peu de détails que le public a connus de ces premières négociations, est dû aux révélations faites par le *Moniteur* des Cent jours. D'après une note insérée dans le n° du 23 avril 1815, et extraite de la correspondance de M. Cortois de Pressigny (trouvée dans les bureaux de la Grande Aumonerie), il paraît que cet ambassadeur n'avait aucune communication à faire sur sa mission, au Ministre des Affaires étrangères ; mais qu'il correspondait directement, sous le couvert du Ministre de l'Intérieur, avec le Grand Aumônier. On voit qu'il avait éprouvé bien des difficultés de la part de la cour de Rome, qui voulant maintenir les bases du concordat de 1802, refusait de rétablir l'ancienne circonscription des diocèses ; on voit enfin que M. de Pressigny avait déclaré, dans plusieurs lettres,

(1) Ces deux écrits se trouvent dans une collection d'actes du même genre, recueillis et publiés par l'abbé Mansel.

adressées à M. l'archevêque de Rheims (M. de Talleyrand-Périgord), qu'on ne pourrait réussir à vaincre la résistance de la cour de Rome, à cet égard, qu'en prenant avec elle un ton plus décidé. Par une autre lettre datée du 31 mars, également interceptée et insérée au *Moniteur* du 21 avril, M. Cortois de Pressigny donnait avis à M. le comte de Jaucourt, chargé par *interim* du portefeuille des Affaires étrangères, du parti qu'il croyait devoir prendre de suivre le Pape, qui se retirait devant l'armée de Murat, pour aller à Gênes. M. de Pressigny arriva effectivement, le 8 avril, dans cette ville. Mais bientôt après, les succès des Autrichiens ayant permis à Sa Sainteté de rentrer dans ses Etats, l'Ambassadeur de France revint à Rome, le 20 juin 1815. Toutefois, la divulgation de sa correspondance avait rendu sa position difficile, et cette circonstance ne contribua pas peu à nécessiter son rappel. Il fut créé pair, par ordonnance du 20 avril 1816, et désigné, l'année suivante, pour le siége archiépiscopal de Besançon, dont il ne put prendre possession que le 31 octobre 1819. Il y succédait à M. Lecoz, ancien évêque constitutionnel, et son administration fut dirigée dans des principes fort différens de ceux de son prédécesseur. Dans la Chambre des Pairs, M. de Pressigny prit part à l'opposition des Evêques contre le système ministériel de 1819. Il signa le 10 mai, avec ses collégues, une protestation contre le rejet de l'amendement, tendant à introduire dans la loi concernant les pénalités de la presse, la mention expresse de la répression des outrages faits à la *religion*. Quelque temps après, l'archevêque de Besançon publia un écrit intitulé : *Le Placement de l'argent à intérêt distingué de l'usure* (*Lyon*, 1821; in-8., de 29 pag.) (1) C'est une réponse à une consultation de feu M. Magneval, négociant de Lyon, alors membre de la Chambre des Députés. Le prélat s'y déclare formellement pour la légitimité du prêt à intérêt, renfermé dans les limites légales. Cette opinion, appuyée de beaucoup d'autorités respectables, et conforme aux principes de la raison, de l'économie politique, et aux intérêts des familles, était si hautement soutenue par M. de Pressigny, qu'il ne craignit pas de mettre son nom à l'écrit dont nous parlons. Disciple de M. le cardinal de la Luzerne, l'un des plus savans défenseurs de la même doctrine, il voulut encore donner ses soins à la publication d'un grand ouvrage laissé par ce prélat, sur le même objet, publié à Dijon (1822—23, 6 vol. in-8.) après sa mort, et qui a pour titre : *Dissertation sur le Prêt de Commerce*. En 1821, l'affaiblissement de la santé de M. l'archevêque de Besançon lui fit désirer d'avoir un coadjuteur, et il obtint M. de Villefrancon, qui fut sacré sous le titre d'archevêque d'Adana, et qui lui a succédé depuis. M. de Pressigny est décédé à Paris, le 2 mai 1823, au matin, âgé de 78 ans. Il a été inhumé dans l'église de Saint-Roch. M. le comte Desèze a prononcé son éloge à la tribune

---

(1) Réimprimé en Belgique, avec des notes. Bruxelles, Dewroom, 1823; in-8.

de la Chambre des Pairs, dans la séance du 17 avril 1824; il est imprimé dans le *Moniteur* du 24 du même mois.

COZE (Pierre), médecin, naquit à Ambleteuse, aujourd'hui département du Pas-de-Calais, le 17 août 1754, dans une condition obscure. Il fit ses premières études auprès d'un maître particulier; un de ses parens, chirurgien-major de l'hôpital civil et militaire de Boulogne-sur-mer, le décida à embrasser sa profession. Il vint à Paris à l'âge de vingt ans; c'était l'époque où une grande impulsion donnée aux sciences physiques et naturelles, préparait la révolution qui en a changé les bases. Pendant cinq ans Coze fréquenta les établissemens et les cours les plus célèbres de la capitale. N'ayant pas les moyens pécuniaires nécessaires à cette époque, pour prendre le bonnet de docteur, il sollicita et obtint, à l'âge de 25 ans, l'emploi de chirurgien-major d'un régiment de cavalerie légère. Il suivit le régiment dans ses diverses garnisons, y perfectionna son savoir, et employa ses nouvelles ressources à acquérir le grade qui lui manquait. Au commencement de la Révolution, il fut envoyé à l'armée des Alpes, et plus tard à l'hôpital militaire de Lyon. Il se trouvait dans cette ville à l'époque du siége, devint ensuite médecin en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, et définitivement il arriva aux hôpitaux de Strasbourg, où il devait se fixer. Lorsqu'une des trois Facultés de médecine fut établie en cette ville, M. Coze y fut nommé professeur de clinique interne, et par la suite, il parvint au rang de doyen de la Faculté. Durant une pratique d'environ 40 années, il eut soin de se tenir au courant des progrès de son art, et contribua même à les accélérer dans le cercle de son influence. Les écrits de M. Coze, rédigés presque tous sous la forme de *mémoires*, se rencontrent dans les recueils académiques. Voici les indications que l'on rencontre à cet égard dans son biographe. Les mémoires de M. Coze ont été imprimés, 1°. dans l'ancien *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*; années 1789, 90 et 91. 2°. Dans le *Journal de médecine militaire*; années 1815 et 1816. 3°. Parmi les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts de Strasbourg* (t. Ier et IIe) : ceux-ci ont été réunis et tirés à part. (*Strasbourg, Levrault*. 1812, in-8. de 5 feuilles). 4°. Dans l'*Annuaire statistique*, et le *Recueil des actes de la Préfecture du Bas-Rhin*. Le *Mémoire sur la topographie et la constitution médicale de la Gascogne*, rédigé à Auch, pendant que M. Coze y tenait garnison, se trouve dans le recueil intitulé : *Histoire de la Société Royale de médecine*, séance publique du 1er septembre 1789. On lui doit de semblables topographies pour l'Alsace, Lyon, Dole, Schelestadt, et une Statistique inédite de l'Alsace; des Mémoires sur les effets du froid de 1789 et sur la température des eaux courantes de Strasbourg. «Ses recherches sur la splénite, dit le docteur Tourdes, se bornent à une seule observation, mais remarquable par la description de cette inflammation rare et peu connue, et par le traitement, qui a principalement

consisté dans l'application des sangsues. Il a suivi, en quelque sorte, le typhus à la piste, dans les diverses communes du département du Bas-Rhin, et par là mis hors de toute contestation la nature contagieuse de cette fièvre. Avant lui on avait peu de faits authentiques et bien avérés sur le scorbut aigu. Il a conseillé le gaz acide carbonique dans le tétanos : il se fondait sur la propriété connue qu'a ce gaz, de diminuer l'excès des forces musculaires, excès qu'il regardait comme la cause prochaine et immédiate de cette maladie. Plusieurs dissertations, rédigées d'après ses leçons, prouvent qu'il avait perfectionné la séméiologie des lésions organiques du cœur, et ajouté quelques faits nouveaux aux belles recherches de M. Corvisart. Il n'a rien publié sur la vaccine; mais il est un des premiers qui l'aient pratiquée à Strasbourg, et un de ceux qui ont le plus contribué à la répandre dans les campagnes. La matière médicale est redevable à M. Coze d'un fait très-important, sur l'usage d'un des principaux remèdes de la syphilis : il résulte de ses expériences que le sublimé corrosif (deutochlorure de mercure), mêlé avec du lait ou d'autres liquides albumineux ou gélatineux, se décompose et perd tout ou partie de ses propriétés anti-vénériennes, et, par conséquent, qu'il faut l'administrer dans un véhicule aqueux, ou bien, si on le prescrit dans du lait, le faire prendre à l'instant même aux malades, afin de prévenir ou de rendre moins complète sa décomposition. Une épizootie grave désolait l'Alsace en 1814 et 1815 : M. Coze fut chargé, avec deux de ses colléges (MM. Beriet et Tourdes), d'observer cette épizootie et de rechercher entre autres points, quels étaient son mode de communication et sa nature. L'inoculation ne laissa pas de doute sur sa propriété contagieuse, ni, par conséquent, sur la nécessité du séquestre et de l'isolement; et il fut démontré, par l'autopsie cadavérique, qu'elle consistait principalement dans une inflammation gangréneuse des voies digestives et pulmonaires. Les viandes provenant des bestiaux atteints du typhus sont généralement regardées comme très-mal saines et très-dangereuses. M. Coste rapporte néanmoins que, pendant le blocus de Strasbourg en 1815, un grand nombre d'habitans de cette ville, sa garnison et le corps d'armée qui campait sous ses murs, firent usage de pareilles viandes sans que leur santé en éprouvât aucun dérangement. (*Mémoire sur l'usage des viandes provenant des bœufs attaqués du typhus*, imprimé parmi ceux de la Société d'agriculture de Strasbourg.) M. Coze nous a laissé des recherches très-curieuses sur le tabès ou la fièvre hectique des vaches, maladie dont aucun médecin vétérinaire n'avait encore parlé, qui paraît avoir pour principale cause le foin *vasé*, et qui traîne à sa suite une dégénérescence extraordinaire, la conversion de la moëlle des os et autres humeurs et tissus graisseux, en une matière albumineuse : M. Coze a adressé ce mémoire à la Société royale et centrale d'agriculture de Paris. Il avait depuis long-temps le désir de connaître le rapport des mariages, des naissances et des décès,

et surtout les conséquences qu'on peut tirer de ces rapports relativement à la population des grandes villes. Pour résoudre ce difficile et important problème, il fallait des actes civils rédigés et tenus avec le plus grand soin et la plus grande exactitude ; ceux de Strasbourg lui ont offert ce précieux avantage..... Les données d'après lesquelles il a établi la population sont les mariages, les naissances et les décès, mais combinés et non considérés séparément, comme l'avaient fait la plupart des auteurs. De la réunion de ces trois produits, et de leur moyenne proportionnelle pendant une période de cinq années, il a conclu que la population de Strasbourg était en 1803, de 54,501 habitans. Ce beau mémoire a eu l'approbation d'un ministre judicieux et éclairé (M. Chaptal), et a été imprimé aux frais du Gouvernement. Il a été aussi imprimé dans le Ier vol. de la Société d'agriculture, des sciences et arts de Strasbourg. M. Coze a publié les quatre mémoires suivans sur l'agriculture, 1° sur les moyens de perfectionner cet art; 2° sur la germination des blés en 1814 et 1815; 3° sur les récoltes de 1816; 4° sur la culture du tabac dans les départemens du Bas-Rhin. Ces mémoires se trouvent parmi ceux de la Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg. L'un d'eux renferme une idée susceptible d'amener une innovation heureuse dans la théorie et la pratique des engrais : cette idée est que dans le règne végétal, comme dans le règne animal, il y a des espèces carnivores, herbivores, frugivores, omnivores, et qu'un des grands moyens d'élever les plantes et de les faire prospérer, c'est de leur donner des alimens conformes à leur goût et à leur appétit. M. Coze, avec une constitution forte et robuste, portait une disposition très-marquée à l'apoplexie. Il éprouva, pendant l'hiver de 1820, une hémiplégie légère que les soins de l'art dissipèrent. Tout faisait néanmoins craindre une prochaine et funeste catastrophe : il succomba en effet, le 25 juin 1821, à une attaque foudroyante, âgé de 67 ans et demi. Il avait depuis long-temps prévu ce genre de mort. Un de ses amis, étranger à la médecine, cherchant à le rassurer sur son état, il lui répondit : « En pareil cas, je pour» rais vous faire illusion, mais vous » ne pouvez m'en faire. » L'*Eloge historique de P. Coze*, a été prononcé, le 20 décembre 1821, dans la séance solennelle de la distribution des prix de la Faculté de médecine de Strasbourg, par J. Tourdes, professeur et président de la Faculté. Il est imprimé dans les *Mémoires de la Société royale d'Arras*, pour 1823. (in-8., p. 93 — 119), dont M. Tourdes est membre correspondant.

CROUZEILLES (Pierre-Vincent DOMBIDEAU, baron de), évêque de Quimper, naquit à Pau, le 19 juillet 1751. Entré dans l'état ecclésiastique, il s'attacha à M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, qui le fit grand vicaire et chanoine de sa métropole. A la mort de ce prélat, si distingué par son esprit et par son caractère, M. de Crouzeilles paya un tribut d'hommages à sa mémoire, dans une *Notice historique*, publiée en

1804. Peu après, il fut nommé à l'évêché de Quimper, et sacré à Paris, dans l'église de Notre-Dame, par le cardinal de Belloy, le 21 avril 1805. L'évêque de Quimper fut un de ceux qui s'abandonnèrent avec le moins de ménagement, à l'entraînement de flatterie auquel cédèrent plusieurs de ses collégues, séduits ou trompés par le prestige de la puissance et de la fortune de Napoléon. Sans parler de son mandement à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, où sont épuisées les formules de l'éloge, il est impossible de passer sous silence celui qu'il adressait, en 1807, aux conscrits réfractaires, pour les engager à rejoindre leurs drapeaux. « C'est avec raison, leur disait-il, » que vos pasteurs refusent de vous » admettre à la sainte table, tant » que vous persisterez dans une ré- » solution aussi contraire à la reli- » gion et à la patrie qu'aux senti- » mens d'honneur et de bravoure » qui distinguent vos compatriotes. » D'ailleurs, si vous quittez des pa- » rens chéris, vous retrouverez » dans votre auguste Empereur, le » père le plus tendre, etc. » Nous n'avons pas besoin de dire que le langage officiel de M. l'évêque de Quimper dut changer avec les circonstances politiques : mais en 1820, ayant fait un voyage à Brest, pour y installer des missionnaires, qu'une grande partie de la population accueillait avec répugnance, on se permit, à l'occasion du bruit qui en résulta et des discours que M. l'évêque prononça en faveur des missionnaires, de rappeler ses mandemens donnés sous le régime impérial. On dit que dans ces dernières années, M. de Crouzeilles refusa l'archevêché de Rouen. Il avait subi plusieurs attaques d'apoplexie, lorsqu'une plus violente l'enleva, dans la nuit du 28 au 29 juin 1825.

D.

DAMAS (le comte Roger de), né en 1765, entra en 1777 sous-lieutenant dans le régiment du Roi-infanterie, commandé par son oncle M. le duc du Châtelet, et fut présenté à la cour le 26 octobre 1784. Au milieu de tous les succès qu'une jeunesse brillante d'agrémens lui assurait dans le monde où il venait d'entrer, comblé de bonheur dans une famille heureuse dont il se trouvait l'idole, son cœur sentit ce besoin de gloire, qui annonce le droit qu'on a d'y prétendre; il quitta Paris et cet intérieur si cher, pour se rendre dans la Tartarie Nogaise, où l'armée russe se rassemblait sous le commandement du prince Potemkin. Il ne confia qu'à son frère une entreprise si aventureuse, et se chargea seul d'en conduire tous les détails et d'en surmonter les difficultés. Une prudence, si rarement unie à cet âge à tant d'ardeur, heureux résultat d'un esprit pénétrant, d'un jugement sage et d'un tact infini, lui fit vaincre tous les obstacles. Il arriva à Elisabethgorod, dans la tente du prince(1) de Ligne, qui fut

(1) Le prince de Ligne, chargé de concerter les opérations de l'armée autri-

aussi surpris que charmé de le voir.

Le prince Potemkin ne pouvait être insensible à tout ce qu'annonçait, dans un si jeune homme, un projet hardi et suivi avec tant de persévérance et de sagesse. Il envoya un courrier à l'Impératrice, dont il reçut la réponse la plus favorable aux désirs du comte de Damas ; elle lui demandait pour prix d'une exception si flatteuse, de porter alternativement l'uniforme russe avec l'uniforme français. Le prince Potemkin apprécia bientôt toutes les qualités brillantes qui distinguaient sa jeunesse ; il le combla de témoignages de considération et d'estime ; et, voulant satisfaire son empressement, il ordonna qu'il fût employé, en attendant les opérations de l'armée de terre, sur la flotille russe destinée à coopérer au siége d'Otchakow, et commandée par le prince de Nassau-Siégen. Ce général, connu par une valeur presque exagérée, avait promis au comte Roger de Damas, qu'il le ferait tuer ou lui ferait gagner la croix de St.-Georges, et il lui tint parole. Après avoir pris part à tous les combats qui eurent lieu sur le Borysthène, celui-ci fut chargé, à la tête d'une division de chaloupes canonnières, montées par des grenadiers de ligne, d'attaquer l'escadre turque, et de protéger les manœuvres de la flotille. Au milieu d'un combat aussi meurtrier qu'inégal, il reçoit du prince de Nassau, l'ordre de prendre à l'abordage le vaisseau amiral turc, de 74 canons, qui avait touché sur un banc de sable. Cette entreprise hasardeuse, déjà tentée par un colonel de l'armée, avait échoué ; elle devait intéresser le courage de M. de Damas ; il aborde le vaisseau doublement redoutable et par la mousqueterie des Turcs, et par le feu qui commençait à s'y manifester de toutes parts, et enlève le drapeau de Mahomet, qui n'avait point encore été pris depuis la création de la flotte. Cette action, dont le bonheur égala la témérité, eut tout l'éclat qu'elle méritait si justement d'avoir. L'impératrice Catherine envoya au comte Roger de Damas la croix de l'ordre de Saint-Georges, et une épée en or, portant l'inscription du motif glorieux qui lui avait mérité cette distinction (1).

La campagne s'ouvrit au mois de juillet 1788 contre l'armée turque, et le prince Potemkin vint camper devant Otchakow. Dans le cours de ce siége, que des vues politiques prolongèrent, le comte Roger de Damas eut souvent occasion d'ajouter encore à l'admiration qu'excitait sa valeur, et à la confiance que méritaient

chienne avec celles de l'armée russe, était la seule personne qu'il connût à cette armée ; il ne lui avait point confié ses projets ; la plus légère indiscrétion pouvait les faire manquer, car l'Impératrice n'avait point encore permis de recevoir des volontaires étrangers ; le comte Roger avait su même, dans le courant du voyage, que les différens ministres russes avaient reçu la défense positive de donner des passeports pour l'armée.

(1) Plusieurs officiers qui se sont distingués au service russe ont obtenu des épées, en signe de la satisfaction de l'impératrice Catherine pour leur conduite militaire ; mais elles portent toutes la même inscription : *à la valeur*. Celle qu'elle envoya au comte Roger de Damas est la seule qui relate le fait d'armes qui lui a valu cette distinction.

d'inspirer ses talens militaires ; il fut blessé deux fois, et l'Impératrice daigna lui témoigner son intérêt, avec cette grâce qui en doublait encore le prix. Objet des soins recherchés et de l'estime particulière de tous les généraux, frappés de trouver tant de mérites réunis dans un homme de 20 ans, ses qualités brillantes ont été célébrées par le prince de Ligne. «Je vois, écrivait-il du camp d'Otchakow, un phénomène de votre pays, et un joli phénomène, un français de trois siècles, ayant la chevalerie de l'un, la grâce de l'autre, et la gaîté de celui-ci. François I, le grand Condé, et le maréchal de Saxe auraient voulu avoir un fils comme lui.... Toujours français dans l'âme, il est russe pour la subordination et le bon maintien; aimable, aimé de tout le monde..... un seigneur de bon goût de la cour de France.»

Ce ne fut qu'à la fin de décembre que le prince Potemkin se décida à donner l'assaut à la ville, après avoir vu une partie de son armée succomber à tous les genres de souffrances qu'imposait un hiver aussi rigoureux que celui de 1788, dans ces déserts, où officiers et soldats étaient également privés des adoucissemens que la guerre comporte. Il nomma le comte Roger de Damas son adjudant-général, emploi qui lui donnait le grade de colonel, et, joignant une attention recherchée aux témoignages de sa confiance, il lui donna le commandement d'un corps de grenadiers d'élite, destiné à ouvrir la marche de la colonne commandée par le prince d'Anhalt-Bernbourg, son ami. Le comte de Damas, communicant son ardeur aux soldats, franchit avec ses grenadiers le retranchement, traverse un terrein qu'il savait être miné en avant de la porte, renverse tout ce qui se trouve sur son passage, soutient à lui seul le choc d'une colonne sortie pour secourir les troupes du retranchement, et, attaquant à la bayonnette la longue voûte qui formait la porte de Stamboul, il la traverse sur des monceaux de cadavres, et entre le premier dans la ville.

La campagne étant terminée, le comte Roger de Damas partit avec le prince Potemkin, pour aller passer l'hiver à Petersbourg. Présenté à l'Impératrice, elle l'accueillit avec cette grâce indéfinissable qui devait exalter un jeune homme ; « *Je suis charmée*, lui » dit-elle, *de vous revoir : je dis* » *revoir, car vous vous êtes trop fait* » *connaître pour que je croie vous voir* » *pour la première fois.*

. . . . Dans les âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années. »

S. M. I. joignit, à tous les témoignages les plus flatteurs de satisfaction pour ses services, la bonne grâce de faire demander au Roi Louis XVI son agrément pour donner au comte de Damas le grade de colonel dans ses armées, sans préjudice à son grade au service de France. C'est en cette qualité qu'il fit en 1789, la seconde campagne, terminée par le siége de Bender.

Le comte Roger de Damas, pressé de revoir sa famille, fit un voyage à Paris à la fin de cette campagne. Le bonheur de se retrouver au milieu des siens, l'accueil flatteur qu'il reçut du Roi et de la Reine, ne purent affaiblir

l'impression profonde que lui causèrent les changemens qui s'étaient opérés en France, pendant son absence, et qui faisaient déjà présager un avenir funeste. Il quitta Paris pour rejoindre l'armée russe, dans le mois de mai 1790. Chargé de lettres de la Reine pour l'empereur Léopold, il céda au désir qu'il daigna lui témoigner, de diriger sa route par les quartiers de l'armée autrichienne, et il visita le camp du général Clerfayt, sur le Danube, et celui du maréchal Cobourg, dont il put juger les fautes à l'attaque de Guergevo.

Arrivé à Jassi, il y reçut le commandement du plus beau régiment de l'armée, et eut la plus grande part au succès de l'attaque d'Akerman et de Kilia, où sa présence d'esprit et son admirable sang-froid parvinrent à rétablir l'ordre, troublé par un accident dont les suites pouvaient être funestes. L'attaque d'Ismaël (1) ne fit pas moins d'honneur à ses lumières et à son brillant courage. Chargé de commander une des colonnes destinées à ce formidable assaut, il arrive le premier sur les remparts, après avoir traversé le bras du Danube sous la mitraille des Turcs, et escaladé l'escarpement raide et glissant, seul, en butte à des forces bien supérieures, et décide la prise de la ville, après avoir fait des prodiges d'une valeur qui fut admirée de toute l'armée. L'Impératrice lui écrivit à ce sujet la lettre la plus flatteuse, en lui envoyant la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Georges. Elle prévoyait si bien dès lors que ses devoirs le rappelleraient vers la France, qu'elle le fit autoriser par une lettre du prince Potemkin, à céder de préférence à ce qui s'offrirait à son zèle pour le service du Roi, sans préjudice à son rang dans ses armées.

Le comte Roger se rapprocha des opérations projetées par les princes français. Animé des sentimens qui ont distingué sa famille, il venait offrir son dévouement et ce qu'il avait acquis d'expérience militaire. Mgr. le comte d'Artois l'attacha plus particulièrement à sa personne, en qualité d'aide-de-camp, et, pendant la campagne de Champagne, il fut employé auprès du duc de Brunswick pour concerter les opérations de l'armée des princes avec celles des armées prussiennes. Après l'issue malheureuse de cette cam-

(1) L'attaque d'Ismaël, déclarée impossible par le conseil de guerre réuni à ce sujet, fut décidée par le général Suwarow, sans avoir reçu un ordre de l'Impératrice, et ces seules paroles furent mises à l'ordre: *Demain les Turcs ou les Russes seront enterrés dans Ismaël.* C'est peu de jours avant l'assaut d'Ismaël qu'arrivèrent à l'armée russe le duc de Richelieu avec le comte de Langeron et le prince Charles de Ligne. Ils allèrent descendre chez le comte Roger de Damas, qui s'empressa de les accueillir et de contribuer à leur rendre agréable le court séjour qu'ils firent dans le camp. C'est de cette époque particulièrement, que datait la liaison intime qui a toujours uni depuis le comte Roger de Damas et le duc de Richelieu, qui se plaisait à attribuer à son amitié et aux conseils éclairés qu'il lui donna, les avantages personnels dont il jouit au milieu de cette armée, où lui-même s'était acquis une si honorable et agréable existence.

pagne, il suivit Mgr. le comte d'Artois à Pétersbourg, où la réception brillante et l'accueil plein de grâce de l'Impératrice ne purent lui faire illusion sur les espérances qui avaient dicté son voyage. Il accompagna ensuite le prince en Angleterre, d'où il revint sur le continent.

Vers le milieu de l'automne de 1793, après avoir pris part au siége du Quesnoy, comme volontaire à l'armée du général Clerfayt, il rejoignit lord Moira dans l'île de Guernesey, d'où il devait effectuer une descente sur les côtes de France, concertée avec les opérations de la Vendée. Trompé dans son espérance, et incapable de repos tant qu'il restait un but à son zèle, il rejoignit, en 1794, l'armée du duc d'York; recommandé particulièrement à ce prince par l'Impératrice de Russie, et déjà connu à l'armée autrichienne, il suit les opérations des deux armées, et rejoint ensuite celle de Mgr. le prince de Condé, où le Roi lui donne, en 1795, la propriété d'une légion composée de 1200 hommes d'infanterie, 400 hussards et 4 pièces de canon. C'est à la tête de cette légion, qui portait son nom, qu'il fit les campagnes de 1795, 96 et 97, modèle de dévouement et de tous les genres de courage, qui furent exercés par cette armée, toujours prodigue de sacrifices et de valeur.

En 1798 l'armée de Condé étant passée à la solde de la Russie, fut cantonnée en Pologne, et le comte Roger de Damas profita d'un loisir qu'il déplorait, pour faire le voyage d'Italie. Arrivé à Naples, au moment où la guerre allait se déclarer, il fut tenté d'y prendre part, et, cédant aux instances flatteuses qui lui furent faites, il entra au service de cette puissance, avec l'assentiment de l'empereur Paul Ier.

Il y exerça divers commandemens supérieurs, et fut successivement nommé maréchal-de-camp, lieutenant-général, inspecteur-général de l'armée et des forteresses du royaume, et commandant en chef des forces de cette puissance. Dans la campagne de 1798, l'histoire à consacré des traits d'une valeur éprouvée qui honoreront à jamais sa mémoire. La belle retraite qu'il effectua à la tête du corps d'armée qu'il commandait, et qui se trouva coupé par celle que fit le général Mack avec tant de précipitation et de désordre, a excité l'admiration même de ceux qu'il combattait alors, si bons juges et si connaisseurs en gloire; elle mérite d'être citée parmi les faits d'armes les plus mémorables (1).

Arrivé à quelques milles de Rome, sur la foi d'une capitulation qui assurait le libre passage de ses troupes, et qui, après avoir été signée par le général français qui commandait dans la ville, lui avait été remise, il se vit entouré par une troupe de dragons qui escortaient un général républicain, dont il s'était approché sans défiance, celui-ci s'annonçant pour

(1) Un seul des généraux commandant leurs colonnes (dit M. le comte Mathieu Dumas), un français, au courage et aux talens duquel ses compatriotes n'ont pas manqué de rendre justice, exécuta fidèlement les ordres du général Mack et surpassa ses espérances par sa glorieuse retraite.

être un parlementaire. Sommé, au mépris de la parole donnée, de mettre bas les armes et de se rendre prisonnier, il excite une telle admiration parmi les dragons, il sait si bien réveiller leur indignation et électriser leur honneur, qu'ils ouvrent spontanément leurs rangs pour le laisser passer. C'est alors qu'il conçoit le hardi projet de se replier sur Orbitello. Cette marche longue et difficile, fut continuellement harcelée par les troupes ennemies qu'il repoussa constamment avec avantage. Dans le dernier combat qu'il eut à soutenir, il fut grièvement blessé d'un coup de feu à la bouche; ne pouvant plus parler, il resta à la tête de ses troupes, qu'il anima de sa présence et de ses gestes, et, après avoir repoussé victorieusement le brave général Kellerman, il entra dans Orbitello, place qui appartenait au Roi de Naples, dans les présides de Toscane.

Au commencement de 1801, lorsque la cour de Naples, entraînée par le cabinet de Vienne, consentit à prendre part au système d'opération de cette puissance en Italie, l'armée, sous les ordres du comte Roger de Damas, occupa Rome et s'avança sur la Toscane, où les Français avaient alors des forces assez considérables, tant de leurs propres troupes que de celles des républiques italiennes. La retraite imprévue du général autrichien, dont les opérations étaient combinées avec les siennes, et l'approche de l'armée française commandée par Murat, marchant en deux divisions sur la Toscane et la Romagne, obligèrent le comte Roger de Damas à se replier sur Rome, après avoir éprouvé, dans plusieurs rencontres et particulièrement dans une affaire très-vive qui dura seize heures, le bon esprit et le zèle qui animaient cette armée formée et électrisée par lui. Naples, abandonnée par l'Autriche, n'ayant pas été comprise dans ses traités, la considération personnelle du comte de Damas et les égards que lui marqua le général Murat, facilitèrent les négociations particulières de cette puissance, qu'il avait entamées à Rome, et qui furent ensuite terminées par le traité de Foligno. Une des clauses de ce traité fut l'occupation de la Pouille et des Abruzzes par un corps de troupes françaises, jusqu'à la paix générale. La position du royaume de Naples le plaçant alors dans une telle dépendance de la France, que la présence du comte Roger de Damas devenait inutile au service du Roi, il se retira à Vienne, avec l'agrément de la cour, comblé des témoignages les plus honorables d'estime et d'affection : il passa trois ans au milieu de la société de Vienne ; société si distinguée, et dont il augmentait l'agrément par la grâce et le charme de son esprit, et où ses qualités attachantes lui avaient assuré de sincères amis.

Lorsque l'Angleterre, menacée d'une invasion, parvint à former une nouvelle coalition contre la France, le comte Roger de Damas, toujours destiné à partager les nobles sacrifices et les malheurs de la cour de Naples, fut rappelé par le Roi. La coopération des forces russes et anglaises combinées, devaient fonder cette fois de solides espérances. Un corps

considérable de leurs troupes fut débarqué sur le territoire de Naples, et devait former une armée qui se porterait vers le nord de l'Italie, pour appuyer les opérations de l'armée autrichienne; mais les revers inattendus de cette puissance entraînèrent pour la seconde fois la perte du royaume de Naples. Déjà les généraux russes et anglais, manquant à leurs engagemens, avaient exigé que l'armée napolitaine, destinée dabord à former la réserve pour avoir le temps de se réunir et de se mettre de tous points en état d'entrer en campagne, fût portée à la pointe de l'échelon que formaient sur la frontière leurs forces combinées; bientôt les désastres d'Austerlitz mirent le comble à l'effroi qui s'était emparé des troupes alliées, qui, dans leur retraite précipitée, brûlèrent derrière elles les ponts, et répandirent la terreur dans le pays. Elles se rembarquèrent à la hâte, après avoir compromis si cruellement le royaume, abandonnant une armée peu nombreuse, à peine réunie, en présence de l'ennemi qu'elles avaient attiré sur elle.

La cour, obligée de se retirer en Sicile, ne songea plus à défendre que la Calabre. Le comte Roger de Damas eut ordre de s'y rendre, et les jeunes princes l'y joignirent. Sans illusion sur la position où il se trouvait, mais toujours fertile en ressources, il profita du peu de temps que lui laissait l'approche des troupes françaises pour reconnaître le pays et arrêter un plan de défense qui eût retardé long-temps la marche de l'ennemi, et rendu même impossible la conquête de cette partie du royaume, s'il n'avait eu à faire agir des troupes déjà découragées par le funeste exemple des alliés, des officiers peu dévoués, faisant secrètement des vœux pour retourner dans leurs foyers, sans en calculer la honte. Les habitans, sur l'appui desquels on avait besoin de compter pour coopérer à la défense du pays, se déclarèrent contre la cause commune. Les généraux Reynier et Duhesme, qui s'avancèrent, l'un par la côte de la Méditerranée, l'autre par celle de l'Adriatique, surmontèrent facilement une résistance que l'honneur et le dévouement n'animaient point. Les princes quittèrent l'armée pour se rendre en Sicile, et le comte Roger de Damas, demandant en vain des renforts pour défendre les abords de Reggio et Scilla, et conserver du moins ce point d'appui sur le continent, ne reçut d'autres instructions que de ramener ses troupes en Sicile; toujours harcelé par l'ennemi, il parvint à opérer l'embarquement sans qu'il pût entamer son arrière-garde. Les témoignages touchans de sensibilité et d'estime, par lesquels le Roi et la Reine cherchèrent à le dédommager de ce que son âme généreuse avait souffert au milieu de cette défection générale, en adoucirent l'impression profonde. Dominés dès lors par la politique anglaise, ils lui permirent d'aller attendre à Vienne des circonstances plus heureuses. C'est dans cette ville qu'entouré de tout ce que la considération et l'amitié peuvent donner de bonheur, il passa les dernières années qui précédèrent la délivrance de l'Europe.

Tout entier au premier dévoue-

ment de son cœur, il vola près de Monsieur dès qu'il apprit qu'il était sur le continent, et le rejoignit à Nancy. Ce prince l'y nomma gouverneur des 3e, 4e et 5e divisions militaires, et bientôt après commissaire du Roi dans ces provinces, où il donna de nouvelles preuves et de cette capacité peu commune, et de cet esprit sage et conciliant qui lui mérita la confiance comme l'estime de tous ceux avec qui il eut des rapports, et lui valut des témoignages flatteurs de la satisfaction du Roi. Vers la fin de l'année 1814, il fut nommé gouverneur de la 19e division militaire et de Lyon, point important et difficile, qui méritait d'être confié à son zèle.

Dépourvu des moyens de défense, dont on se doutait pas que le besoin fût si proche, manquant d'artillerie tandis que Grenoble en réunissait un parc considérable, il arrivait à Paris pour conférer avec le ministre des mesures à prendre à ce sujet, lorsque la funeste nouvelle du débarquement de Bonaparte le fit repartir précipitamment pour Lyon; il y précéda de quelques heures l'arrivée de Monsieur et du maréchal Macdonald; mais les troupes, déjà séduites par leurs officiers, trompées par leurs souvenirs, étant demeurées sourdes à la voix du devoir, après avoir assuré et surveillé le départ de Monsieur, il sortit de Lyon lorsque les premières colonnes rebelles y étaient déjà entrées, et fut obligé de traverser leurs patrouilles. Il se retira sur Moulins, où il espéra qu'on réunirait quelque résistance; mais voyant que ce projet avait été abandonné, il se rendit à Paris, où sa famille et ses amis étaient dans la plus vive inquiétude sur son sort. Il suivit le Roi à Gand.

Honoré par sa Majesté d'une mission importante en Suisse, auprès du gouvernement des Cantons et des armées alliées, qui, sous les ordres de l'archiduc Ferdinand, devaient entrer en France par cette frontière, il accompagna ensuite le général Frimont jusqu'à Lyon, d'où il se rendit à Paris, selon les ordres du Roi(1).

Lors des élections qui eurent lieu dans le mois de septembre suivant, il reçut un témoignage flatteur de confiance et d'estime, ayant été élu tout d'une voix, par les deux départemens de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, où son nom comme sa famille étaient également considérés. Un esprit plein de sagesse et d'une rare droiture, un jugement éclairé, le rendaient singulièrement propre à ce genre d'occupation, nouveau pour lui. Ses fonctions de député furent interrompues par son départ pour Lyon, où le Roi lui ordonna de se rendre vers le commencement de novembre; sa vigilance et son zèle créèrent autour de lui des moyens dont il man-

(1) Les régimens suisses au service de France, ayant refusé de prêter serment à Bonaparte, avaient été renvoyés dans leurs Cantons. Le Roi, qui croyait pouvoir les réclamer, en avait destiné le commandement au comte Roger de Damas, qui devait entrer en France à leur tête, et former le noyau d'un corps royaliste. La Suisse, menacée chez elle, ne put se dessaisir de ces régimens qui formaient ses meilleures troupes.

quait pour maintenir l'ordre et la tranquillité, sans cesse menacés par les coupables menées, qui, réprimées dans son gouvernement, ne tardèrent pas à éclater dans l'Isère. Il avait su organiser la garde nationale, en maintenir le bon esprit, et il s'en servit avec succès pour assurer la sécurité du pays, lors des événemens de Grenoble, où il envoya même un détachement de cette garde, qui fit constamment, avec régularité, le service de troupes de ligne, dont il était entièrement dépourvu, n'ayant pas à cette époque un seul régiment dans son gouvernement.

C'est peu de temps après, qu'il eut l'honneur de recevoir à Lyon S. A. R. la princesse Caroline de Naples, épouse de Mgr. le duc de Berry. Ce mariage, qui resserrait encore les liens de deux familles royales, auxquelles il avait dévoué sa vie, ajoutait pour lui un intérêt plus sensible à la satisfaction générale.

Revenu au sein de sa famille, dont il avait été si long-temps séparé, il était heureux du bonheur qu'il répandait autour de lui, et que son cœur partageait avec un sentiment si profond; bon père, bon mari, bon frère, il sentait tout le prix de la vie paisible, où tous ses sentimens étaient satisfaits. Son âme douce et bienveillante était restée étrangère à ces impressions pénibles, que les dissensions politiques entraînent. Juge sévère de ses propres actions, sa bonté naturelle expliquait les faiblesses des autres, et il aimait à rendre justice à leurs qualités. Personne n'était plus sensible au mérite, ne se plaisait davantage à le faire valoir, partout où il le rencontrait. Modéré dans ses opinions, il ne mit point de bornes dans son dévouement; aussi vrai avec lui-même qu'avec les autres, la loyauté fut le trait distinctif de son beau caractère; toujours ferme dans ses principes, il n'a jamais transigé avec ses devoirs; le sentiment de la gloire était uni dans son âme aux inspirations d'un honneur si pur et si délicat, qu'il a été le guide de sa jeunesse, dans un siècle où il pouvait égarer. Un esprit éclairé et sage lui faisait envisager les choses sous leur point de vue le plus juste, et les hommes avec une disposition bienveillante; il méritait d'avoir des amis; aussi a-t-il joui des avantages si doux de l'amitié, partout où le ciel l'a placé, dans ce long temps d'exil, où, éloigné de son pays, séparé de sa famille, il fallait tout le charme de son aimable caractère et la sensibilité de son cœur, pour se créer des rapports intimes et toujours honorables. Les fatigues d'une vie si souvent hasardée dans les combats, les traverses cruelles qu'elle a subies, et des chagrins de famille bien sensibles, ont abrégé sa carrière, si précieuse pour les siens, si chère à tous ceux qui l'avaient connu! Le comte Roger de Damas est décédé au mois de septembre 1823 (1). Il laisse un fils, bien malheureux d'être privé d'un tel père, héritier

---

(1) M. le comte Roger de Damas était commandeur de Saint-Georges de Russie, commandeur de l'ordre de Saint-Ferdinand de Naples, et grand-croix de celui de Saint-Louis.

de ses souvenirs brillans, et de son honorable mémoire.

(*Article communiqué.*)

DAVAUX (Guillaume) naquit le 1er mars 1740, à la côte S.-André, en Dauphiné. Il fit ses études au séminaire de St.-Irénée, à Lyon, et remplit d'abord une chaire au collége de Grenoble. Il s'occupait alors de littérature, composa quelques essais en ce genre, et présida au classement de la bibliothèque de M. de Caulet, évêque de Grenoble, qui est devenue la bibliothèque de la ville, à la mort de ce prélat. Des personnes en crédit attirèrent M. l'abbé Davaux à Paris; il entra dans la maison de Rohan, et Mme la princesse de Guéménée le fit nommer, peu après, instituteur des enfans de France, dont elle était gouvernante. En cette qualité, M. l'abbé Davaux donna ses soins aux deux dauphins, fils de Louis XVI, et à Madame, aujourd'hui duchesse d'Angoulême. Il se fit aimer de ses élèves par la douceur de son caractère, en même temps qu'il leur inculquait avec beaucoup d'art, les connaissances convenables à leur âge. On trouve des détails sur cette éducation dans les *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par M. Eckard (Paris, H. Nicolle, 1818, in-8°, 3e *édit.* p. 24-48); nous y recueillerons les deux anecdotes qui suivent: « Tant qu'avait duré la captivité du Roi et de la Reine, l'abbé Davaux n'avait pu donner de leçons à son élève. Comme il les reprenait un jour, en présence de la Reine, le jeune prince désira de commencer par la grammaire. « Volontiers, lui dit son instituteur; votre dernière leçon avait, » s'il m'en souvient, eu pour objet les trois degrés de comparaison: le positif, le comparatif et le superlatif; mais vous aurez tout oublié. — Vous vous trompez, » répliqua le Dauphin, pour preuve » écoutez-moi : Le positif, c'est » quand je dis : mon abbé est un » bon abbé; le comparatif, quand je » dis : mon abbé est meilleur qu'un » autre abbé; le superlatif, continua-t-il en regardant la Reine, » c'est lorsque je dis : maman est la » plus tendre et la plus aimable » de toutes les mamans. » — Une autre fois, le Dauphin, se rappelant une de ses leçons d'histoire, alluma furtivement une lanterne en filigrane, qui venait de lui être donnée, et feignit de chercher quelque chose qu'il avait perdu. Tout à coup il se retourna vers l'abbé Davaux, et dit, en lui prenant la main : « Je suis plus heureux que Diogène, j'ai trouvé un » homme et un bon ami. »

On trouve dans la *Correspondance politique et confidentielle de Louis XVI* (Paris, 1803, 2 vol. in-8) une *Lettre à monsieur l'abbé*.., datée du 11 mars 1791, et contenant des instructions pour l'éducation du Dauphin. M. Eckard, qui, avec la plupart des bibliographes, a contesté l'authenticité de cette correspondance, allègue le témoignage direct de M. l'abbé Davaux, qui seul a été chargé de l'éducation du dauphin fils de Louis XVI, lequel déclare qu'aucune lettre semblable ne lui fut jamais remise, et que celle dont il s'agit n'est parvenue à sa connaissance, que par la lecture du recueil où elle a été publiée pour la première fois.

M. l'abbé Davaux avait été pourvu, en 1785, de l'abbaye de

Ste Croix, de Quimperlé; il jouissait en outre, depuis sa jeunesse, d'un prieuré simple. La Révolution lui enleva tout à la fois, son élève, ses honneurs et ses revenus. Il n'est pas besoin de dire combien il fut douloureusement affecté des malheurs de la famille royale; quant à lui il échappa aux persécutions; on le laissa tranquille à l'hôtel de Soubise, ou dans la terre de Mme la princesse de Guémenée. Durant les momens les plus critiques, il se livra à une étude pour laquelle il avait toujours eu un goût très-vif; il cultiva la botanique et y devint habile. Quand les temps devinrent moins mauvais, il ne voulut plus se consacrer qu'aux soins de son ministère; il dirigeait les consciences de plusieurs communautés religieuses, et devint supérieur d'une association du tiers ordre du Mont-Carmel. Il était aussi président d'une société pour le soulagement et la délivrance des prisonniers.

On conçoit sans peine quelle joie l'abbé Davaux ressentit de la Restauration : il avait cru devoir à ses anciennes et particulières relations avec la famille des Bourbons, de ne point accepter de fonctions publiques sous les gouvernemens qui l'avaient remplacée. Aussi fut-il accueilli par le Roi et par toute sa famille, de la manière la plus affectueuse. Mme la duchesse d'Angoulême le consultait sur diverses bonnes œuvres; tous les ans, le Roi le chargeait de distributions d'aumônes pour les prisonniers et s'en rapportait entièrement à lui sur l'emploi. L'abbé Davaux jouissait depuis la Restauration, d'une pension de 6000 fr. et des honneurs de son titre d'instituteur des enfans de France; il avait ses entrées chez le Roi, qui le nomma, il y a quelques années, chanoine honoraire de St.-Denis. M. de Villèle, évêque de Soissons, lui avait donné le titre de son grand vicaire. L'abbé Davaux mourut de la goutte remontée dans la poitrine, le 9 novembre 1822, âgé de près de 83 ans.

DAVOUST (Louis-Nicolas, duc d'AUERSTAEDT, prince d'ECKMULH), né à Annoux, en Bourgogne (département de l'Yonne), le 10 mai 1770, d'une famille noble, fit ses études au collége de Brienne, en même temps que Napoléon Bonaparte. Ayant perdu, jeune encore, son père, qui périt par l'imprudence d'un garde-chasse, il entra dans l'état militaire, en 1785, avec le grade de sous-lieutenant, au régiment de Royal-Champagne (cavalerie). Il adopta de bonne heure les principes de la Révolution, et même il les propagea dans son corps, qu'il se vit obligé de quitter, pour cette cause, en 1790. Après le 10 août, il se présenta à la barre de l'Assemblée législative, afin d'y donner son adhésion à la révolution de cette journée, et demander du service. Il fut nommé chef de bataillon du 3e régiment des volontaires de l'Yonne, et se fit remarquer à l'armée du Nord, sous les ordres de Dumouriez, par sa bravoure et son audace. Au moment de la défection de ce général, dans les premiers jours d'avril 1793, le bataillon de Davoust fit feu sur lui et sur son état-major : cette circonstance, jointe à quelques autres actes de républicanisme, lui valut bientôt de l'avancement jusqu'au grade

de général-de-brigade; mais peu de temps après, il fut obligé de quitter momentanément le service, en exécution du décret qui excluait tous les nobles des fonctions publiques. Rappelé sous les drapeaux après le 9 thermidor, le général Davoust servit à l'armée de la Moselle, assista au blocus de Luxembourg, et fit ensuite partie de l'armée du Rhin, commandée par Pichegru, qui l'employa à la défense de Manheim, sous les ordres du général Montaigu. Fait prisonnier lors de la reddition de cette place, il fut échangé quelques mois après, et se trouva au passage du Rhin, effectué le 20 avril 1797, par l'armée de Moreau. Il se distingua encore dans les sanglans combats de Diersheim, de Honneau, de Kentzig et de Haslach. La paix ayant suspendu l'activité de l'armée du Rhin, le général Davoust obtint d'être employé à l'expédition d'Égypte, qui se préparait alors à Toulon. Il fut destiné, sous les ordres de Desaix, à agir dans la Haute-Egypte, où il battit, dans un grand nombre de circonstances, les Mamluks et les Arabes, notamment à Souagny, le 14 nivôse, an VIII, et le 19 à Gizeh et à Siouth; le 29 il sauva la flotille qui apportait des approvisionnemens à l'armée française. Attaqué quelques jours après, sous les murs de Samanhour, par Mourad-Bey, il chargea avec sa cavalerie, et mit en déroute la horde nombreuse de cavaliers que le chef musulman traînait après lui. Il se fit encore remarquer à la bataille de Thèbes, aux combats de Kéné, d'Aboumana, d'Hesney, de Cophtos, et au village de Bemadi, où il mit de nouveau en déroute (vers le milieu de janvier 1799) les troupes de Mourad-Bey, et s'empara d'un riche butin. Rappelé dans la Basse-Egypte par les débarquemens des Turcs, le général Davoust combattit à Aboukir, le 25 juillet de la même année, sous les ordres du général en chef Bonaparte, et contribua particulièrement à l'éclatante victoire qui signala cette journée. Il ne revint en Europe qu'avec Desaix, au mois de mars 1800, après la convention d'El-Arish. Ayant relâché sur les côtes de Sicile, ils coururent de grands dangers à Siaco, de la part des habitans, et ne leur échappèrent que pour tomber entre les mains de l'amiral Keith, qui les retint un mois prisonniers à Livourne.

Quand Davoust rentra en France, le premier Consul l'éleva au grade de général de division; il le nomma, en 1802, commandant en chef des grenadiers de la garde consulaire, et maréchal de l'empire, le 19 mai 1804. Le 31 mars précédent, après le jugement de Georges, de Moreau et de Pichegru, Davoust avait adressé à Bonaparte une lettre rendue publique, qui renfermait, avec les expressions les plus offensantes pour la famille des Bourbons, le vœu du rétablissement de la monarchie, dans la personne de Napoléon. Il commandait, en 1803, au camp de Boulogne, le 3e des sept corps de la grande armée, qu'il conduisit ensuite à Ulm et à Austerlitz, à la tête duquel il vainquit encore, deux ans après, à Iéna. Dans cette journée célèbre, il dirigea la droite de l'armée française sur le village

d'Auërstaëdt, de telle manière que ce mouvement fut considéré comme la principale cause de la victoire, et que Napoléon voulut donner à celui qui l'avait conduit le titre de duc d'Auërstaëdt. Certains narrateurs, prévenus contre le maréchal Bernadotte, lui imputent, en cette circonstance, une inaction calculée, qui aurait compromis l'armée française, si elle n'avait été réparée, selon eux, par l'habileté et l'activité du maréchal Davoust : celui-ci s'était trouvé au plus fort de la mêlée, et avait eu son chapeau emporté, et ses habits percés de balles. Huit jours après (28 octobre 1806), il entra dans Berlin, à la tête de son corps d'armée, pénétra ensuite en Pologne, et assista aux fameuses batailles d'Eylau (9 février 1807), et de Friedland (14 juin, même année). On lui a reproché, dès cette campagne, notamment à Lauenbourg, qui fut incendié, des actes de rigueur qui ne paraissaient point indispensables. Employé, en 1809, dans la guerre contre l'Autriche, il eut une si grande part au gain de la bataille d'Eckmulh, près Ratisbonne, qu'il reçut le titre de prince, avec le nom de ce village. Les 5, 5 et 6 juillet suivans, il développa, à la bataille de Wagram, son habileté et son audace ordinaires. Il commanda ensuite, durant plusieurs années, toutes les troupes qui occupèrent la Pologne; fut chargé d'une partie de l'administration de ce pays, ami et allié de la France, et s'y comporta avec une sévérité qui provoqua les plaintes des habitans. Une députation fut envoyée à Napoléon, pour lui faire entendre leurs doléances : elle fut sans résultat. Le Maréchal Davoust continua de gouverner la Pologne, dans le même système. « Aucun despotisme, disent les auteurs de la *Biographie nouvelle des Contemporains*, ne peut être comparé à celui de ce vieux soldat de la liberté. » M. l'abbé de Pradt ne s'exprime pas avec moins de sévérité : « Le maréchal Davoust, dit-il, avait rempli d'effroi la Pologne : j'en ai entendu rapporter des scènes détestables, qui avaient établi de grands préjugés contre lui et les Français. Il est à regretter qu'un homme ennobli par de hautes dignités militaires, ait revêtu habituellement les formes les plus effrayantes, et soit descendu à employer trop souvent un langage indigne du rang où il s'est élevé. Il est malheureusement trop certain que tout ce que le maréchal Davoust a tenté contre le roi et contre la reine de Prusse, entre pour plus de moitié dans la haine des Prussiens contre la France, et dans le mal qu'ils ont fait. Voilà comme un seul homme peut coûter cher à tout un peuple. » (*Histoire de l'Ambassade dans le grand duché de Varsovie, en* 1812; pag. 142 et 143).

A l'ouverture de la campagne de Russie, en 1812, Davoust prit le commandement du 1er corps de la grande armée : il battit le prince Bagration à Mohilow, fut blessé le 7 septembre, à la bataille de la Moskowa, et eut deux chevaux tués sous lui, de même que le 25 octobre, au combat de Maïaroslavetz. Après les désastres de l'hiver et la destruction du magnifique corps d'armée qu'il commandait, le maréchal Da-

voust se retira, par la Prusse, sur les bords de l'Elbe, où il passa le reste de la saison. Bientôt il vint établir son quartier-général à Hambourg, Napoléon lui ayant confié le commandement supérieur de la 32e division militaire, que l'approche des armées alliées et l'esprit de ses habitans avaient dès lors insurgée contre la domination des Français. Le maréchal Davoust ne put entrer dans Hambourg qu'après avoir livré quelques combats aux Russes, qui l'occupaient sous les ordres du général Tettenborn, et aux légions anséatiques qui s'y étaient organisées, durant quelques semaines d'affranchissement (1). Les nécessités de la guerre et les ressentimens de la politique imposèrent au maréchal une sévère mission. D'après les ordres de Napoléon, et en vertu d'un sénatus-consulte qui avait suspendu le régime constitutionnel dans les départemens de la 32e division militaire, les pouvoirs les plus illimités se trouvèrent réunis entre les mains du maréchal Davoust. Il institua des commissions militaires, frappa sur la ville de Hambourg une contribution de quarante-huit millions, et dressa une liste de bannissement de vingt-huit notables citoyens, qui avaient pris part à ce qu'on appelait la rébellion, et dont les biens furent mis sous séquestre. Bientôt les progrès des armées alliées vinrent ajouter les calamités de la guerre aux calamités de l'oppression. Le maréchal Davoust se renferma dans Hambourg, avec une armée française d'environ 30,000 hommes. Il répara les fortifications de cette ancienne cité, en créa de nouvelles; lia à la ville, par un bon système de défense, les îles de l'Elbe, et maintint, pendant huit mois, ses ouvrages extérieurs à une assez grande distance, contre une armée de 50,000 hommes, russes, prussiens et suédois, commandés par le général Benningsen. Mais ce résultat, brillant sous le rapport militaire, ne devait pas être obtenu sans de grands désastres, dans l'intérieur d'une vaste cité commerciale, transformée tout à coup en un camp retranché. D'abord l'action de la police, depuis la rentrée des Français, s'exerça dans Hambourg de la manière la plus vexatoire. Il est difficile de le révoquer en doute, après qu'un défenseur avoué de M. le maréchal Davoust en est convenu, dans les termes les plus formels, tout en rejetant sur un autre la responsabilité de ces faits. (Voy. *le Robespierre de Hambourg démasqué; Réponse à une brochure intitulée :* Hambourg et le Maréchal Davoust (1); *par un ancien fonctionnaire français.* Paris, Le Normant, 1814, in-8 de 45 pages.) Selon ce fonctionnaire,

(1) On trouve les détails de cette petite campagne dans une brochure intitulée : *Hambourg avant Davoust*, ou *Relation de ce qui s'est passé à Hambourg, en* 1813, *depuis la sortie des Français jusqu'à leur rentrée. Par M. Varnhagen d'Ense, capitaine au service de Russie.* Paris, F. Schoell. 1814. In-8, de 126 pages.

(1) *Hambourg et le maréchal Davoust ; Appel à la justice. Par Th. de Haupt, ancien officier anglais.* Paris, mai 1814; in-8° de 94 pages.

un sieur Daubignosc, directeur de la police de Hambourg, y aurait organisé un affreux système de vexation et d'espionnage : ses agens se seraient livrés, dans cette ville, aux plus graves malversations, accompagnées de menaces et de mauvais traitemens envers des personnes respectables, arrêtées par eux sous prétexte de contrebande, et dont l'innocence a été postérieurement reconnue. Une telle excuse est insuffisante pour laver la mémoire du maréchal Davoust des reproches qui pourraient lui être adressés à cette occasion : en effet, la première condition de l'exercice du pouvoir, c'est la responsabilité. Quiconque a de la puissance est louable de tout le bien que font ses agens, blâmable et punissable de tout le mal qu'ils tolèrent ou qu'ils consomment. Indépendamment des rigueurs ordinaires à tout blocus, divers actes d'une nature singulièrement fâcheuse signalèrent celui de Hambourg, tels que la saisie sans indemnité, des bois, fers, chanvres, goudrons et propriétés particulières des négocians; la démolition, pour l'intérêt de la défense, de quartiers entiers de la ville; l'expulsion de 25,000 de ses habitans, réduits par la modicité de leurs ressources à l'impossibilité de s'approvisionner conformément aux règles prescrites par l'autorité militaire; enfin la saisie à main armée des fonds de la banque. Ce dernier acte, surtout, a excité des plaintes qui paraissent fondées. Sans doute les sévères nécessités de la guerre peuvent excuser beaucoup de rigueurs; pourtant, il ne faut pas oublier que le progrès des lumières et le perfectionnement social qui en est la suite, ont su civiliser la guerre elle-même. Les propriétés aussi bien que la vie des hommes ne sont plus reconnus à la merci du glaive, et un capitaine français n'agit plus au 19e siècle comme l'eût fait jadis le chef d'une horde barbare. Après les désastres de 1815, la France a payé du fruit des sueurs de ses paisibles citoyens, tout ce que les Hambourgeois ont réclamé à divers titres, par suite de l'occupation de 1813. Tel a été le résultat définitif de ces mesures acerbes, qu'on croyait prendre dans l'intérêt de la cause française. Il faut se hâter d'ajouter que pas une récrimination sérieuse ne s'est élevée contre l'intégrité du maréchal Davoust, et qu'on s'est plaint uniquement de sa manière sévère d'exercer les droits de la guerre.

Cependant, on était arrivé du mois d'août 1813 au mois d'avril 1814 sans que, grâce à son courage et à l'habileté de son chef, l'armée renfermée dans Hambourg se trouvât sérieusement menacée. Les événemens de la Restauration, parvenus au maréchal Davoust par des voies non officielles, lui parurent longtemps des inventions de l'ennemi, destinées à ébranler sa constance. Il résista même à une dépêche du Gouvernement provisoire, transmise, il est vrai, par des intermédiaires étrangers. Ce ne fut qu'à l'arrivée d'un de ses parens, porteur des lettres de sa famille et des journaux français, qu'il se décida à arborer le drapeau blanc, le 29 avril, et à transmettre son adhésion au nouveau gouverne-

ment. Le Roi s'empressa de remplacer le maréchal Davoust, à la tête de l'armée de Hambourg, par le général Maurice Gérard, auquel fut remis le commandement des troupes.

Les plaintes des Hambourgeois poursuivirent le maréchal Davoust en France : à son arrivée il reçut la lettre suivante :

« Paris le 17 juin 1814.

» Monsieur le Maréchal. — Sa » Majesté ayant reçu des plaintes » graves sur le commandement que » vous avez exercé à Hambourg, » m'a chargé de vous prévenir que » son intention est que vous éta- » blissiez votre séjour hors de Pa- » ris, et que vous m'adressiez un » rapport justificatif sur les incul- » pations qui vous sont faites. Les » principales sont : d'avoir fait » tirer le canon sur le drapeau » blanc, après avoir eu la con- » naissance certaine de la dé- » chéance prononcée contre Napo- » léon et du rétablissement du » trône des Bourbons; d'avoir en- » levé les fonds de la banque de » Hambourg, et d'avoir commis » des actes arbitraires qui ten- » daient à rendre odieux le nom » français. Je vous invite, M. le » Maréchal, à vous conformer aux » ordres du Roi. Recevez, etc.

» Signé *le comte* DUPONT. »

Nous ne dirons rien de cet ordre d'exil, signé postérieurement à la Charte, par un ministre responsable. On sortait à peine du régime impérial, et la liberté de la presse n'avait pas encore eu le temps d'apprendre aux hommes d'Etat les principes du gouvernement constitutionnel : mais la demande d'une justification était une chose raisonnable et légale. Le maréchal Davoust se conforma aux deux prescriptions de la lettre ministérielle. Il ne se montra point à Paris, et il publia un écrit intitulé : *Mémoire de M. le maréchal Davout* (1), *prince d'Eckmülh, au Roi.* (Paris, G. Warée, 1814, in-8 de 160 pages.) Les explications du Maréchal consistent à dire, qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres supérieurs qu'il avait reçus, et que même il en a, dans l'exécution, modifié la rigueur. Il atteste, et le fait ne paraît pas douteux, que personne n'a perdu la vie dans Hambourg pour ses opinions ou même pour ses actions politiques; circonstance particulièrement digne d'attention et d'éloge; car enfin, les Hambourgeois s'étaient révoltés contre un gouvernement qui leur avait été imposé selon des formes légales, et ce gouvernement venait de rentrer chez eux par la force de ses armes. Leur insurrection fut glorieuse et sainte, je n'en fais nul doute; mais, si le fanatisme ou le ressentiment l'eussent exigé, les lois n'auraient pas manqué, non plus que les exécuteurs, pour faire couler le sang sur les échafauds. Honneur au général français, dont l'humanité a su en prévenir l'effusion! « J'ai été sévère, dit le Maréchal, il est vrai, mais d'une sévérité de paroles qu'il entrait dans mon système d'affecter dans tous les pays où j'ai commandé, et dont j'ai

(1) Sur le titre, comme dans le corps du Mémoire, ainsi que dans les pièces justificatives, le nom de famille du prince d'Eckmülh est écrit *Davout*. Nous ignorons l'explication de cette particularité.

laissé croître le bruit, bien loin de chercher à le détruire, pour m'épargner la pénible obligation de faire des exemples. » Il explique ensuite, que les fonds de la Banque ont été employés à solder et entretenir l'armée; et il raconte les circonstances qui ont dû prolonger sa résistance, près d'un mois après les événemens qui avaient mis fin aux hostilités générales. En réponse au mémoire du maréchal Davoust, parut un écrit ayant pour titre : *Stein à Davoust*, ou *Réplique au prince d'Eckmülh*, *par une de ses victimes*. 1814, in-8.

Le maréchal Davoust, retiré dans sa terre de Savigny-sur-Orge, n'avait point paru devant le Roi, lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe. Celui-ci l'appela immédiatement au ministère de la Guerre : il signa, le 26 mars, l'adresse des nouveaux Ministres à leur souverain; le 18 avril, il témoigna la satisfaction de l'Empereur aux généraux Grouchy, Delaborde, Gilly, Darricau, Piré Corbineau, La Salcette et Chabert, qui, par leur conduite, disait-il, avaient contribué efficacement à réprimer la guerre civile. Le 1er mai, il réorganisa l'armée, en vertu du décret du 5 avril, sur le pied où elle était avant la Restauration. Il existe aussi, du ministère de Davoust, une instruction imprimée, en date du 23 du même mois, adressée au général qui commandait à Nantes; elle est relative aux insurrections qui commençaient à se montrer dans l'ouest, et conçue dans les termes les plus énergiques. Le 12 juin, le maréchal Davoust fut nommé membre de la Chambre des Pairs, créée par l'Acte additionnel. A la nouvelle du désastre de Waterloo, il fut mandé à la Chambre des Représentans, pour y rendre compte, comme ministre de la Guerre, de l'état des choses : ce qu'il dit tendait à représenter le danger comme moins imminent que les terreurs publiques ne le supposaient. Cependant des soupçons planaient sur lui : on disait que Bonaparte méditait un coup d'état sur la Chambre : on disait que le maréchal Davoust en préparait l'exécution. Accueilli avec défaveur par une portion de l'assemblée, plusieurs membres, entre autres M. Henri Lacoste, l'interpellèrent vivement à ce sujet : il répondit par quelques phrases vagues et sonores, qui obtinrent des applaudissemens. Tandis que ces débats avaient lieu dans la Chambre des Représentans, le maréchal Ney infirmait à la Chambre des Pairs, l'exactitude des rapports du prince d'Eckmülh, concernant l'état de l'armée, transmis à l'assemblée par Carnot; le comte de Latour-Maubourg s'écriait : « Je demande que, si les » faits ne sont pas vrais, le Mi- » nistre soit mis en accusation. » Tout cela n'empêcha pas la Commission de gouvernement, instituée par les Chambres, de déférer au maréchal Davoust le commandement général de l'armée sous les murs de Paris. Cette armée était forte de 85,000 hommes, dont 25,000 de cavalerie, avec 500 pièces d'artillerie attelées, auxquels il convient de joindre les 15 à 18,000 fédérés, outre la garde nationale. Mais ces forces, considérables il est vrai, étaient dans un état de désorganisation com-

plet, sans parler des intrigues politiques du dedans, des mouvemens de l'intérieur, et de la coalition formidable, qui de toutes parts envahissait la France. Le maréchal Davoust prit le parti de négocier au lieu de combattre. M. Macirone, aide-de-camp de Joachim Murat, qui fut employé par Fouché, dans les négociations de ce moment de crise, justifie la conduite du maréchal en ces circonstances (1); le général Fressinet, au contraire, l'inculpe avec la plus grande véhémence (2). « Les généraux sous ses ordres, dit-il, ne l'ont vu agir que pour les tourmenter par de secrètes intrigues; les épier, pour semer parmi eux l'esprit de défiance, de division et d'incertitude. Les soldats, que sa présence continuelle devait rallier et enflammer, l'ont à peine aperçu. Retiré dans son quartier général de la Villette, il n'en a pas fait sortir une seule proclamation... il n'a pas passé une seule revue. D'autres soins l'occupaient : les agens de Fouché se succédaient auprès de lui : il leur devait tout son temps... Il recevait même le baron de Vitrolles, que Fouché avait fait sortir du château de Vincennes, pour négocier avec les Anglais. La manière dont il a été traité depuis, achève de s'expliquer. » Sans admettre l'accusation de trahison, nous croyons que Davoust négociait : ce système de conduite pouvait n'être pas le meilleur; mais dans un moment tel que celui où l'on se rencontrait alors, toute négociation n'était pas nécessairement une trahison. Celui qui, persuadé de l'impossibilité de résister définitivement aux forces de la coalition, essayait de stipuler des garanties pour les personnes, et pour les institutions qui les protègent, s'abusait peut-être, mais il serait trop dur de le qualifier de traître. M. de Vitrolles, il est vrai, s'est trouvé dans la tente du maréchal Davoust, à la Villette; mais ce fut en présence de députés et de généraux, avec qui il s'agissait de s'entendre, et par conséquent on n'était pas dans l'intention de les trahir. Le 30 juin, le maréchal Davoust écrivit infructueusement aux généraux Wellington et Blucher, pour leur demander un armistice : le dernier ne craignit pas d'ajouter l'insulte au refus. Ce même jour, une adresse de l'armée à la Chambre des Représentans fut signée dans une réunion, qui eut lieu à une heure après midi, au camp de la Villette. Cette adresse contenait l'expression la plus formelle de la répugnance pour la dynastie des Bourbons. Elle fut rédigée par le général Fressinet, qui a été banni depuis, en vertu de l'ordonnance du 24 juillet 1815. (*Voy.* l'article Fressinet, dans l'*Annuaire Nécrologique* de 1821, page 181.) Le maréchal Davoust la signa le premier, et après lui dix-sept généraux ou officiers

(1) *Faits intéressans relatifs à la chute et à la mort de Joachim Murat, roi de Naples, à la capitulation de Paris en* 1815, *et au deuxième rétablissement des Bourbons*, etc. Londres, 1816.

(2) *Appel aux générations présentes et futures, sur la convention de Paris faite le* 3 *juillet* 1815; *par un officier général, témoin des événemens. A Genève* (en France, 1817); in-8°, de vij et 81 pages.

supérieurs. Elle fut communiquée à la Chambre des Représentans, et publiée par le *Moniteur;* mais dès le 10 juillet, surlendemain de la rentrée du Roi dans Paris, le Maréchal crut devoir désavouer sa signature, et il est vrai que le jour même il s'en était repenti, et avait fait courir après pour la retirer; il fut trop tard, et la pièce avait déjà paru.

On sait que dans un conseil de guerre composé de maréchaux et de généraux, la défense de Paris fut reconnue trop hasardeuse, du moins par la majorité. En conséquence, le commandant en chef de l'armée, seule personne avec qui les étrangers consentissent à traiter, délégua à MM. Bignon, de Bondy et le général Guilleminot, les pouvoirs nécessaires pour conclure une capitulation : on se souvient qu'un des articles de cette convention, signée le 3 juillet, portait : « que personne ne pourrait être recherché » ni pour ses opinions ni pour sa » conduite politique. » Le 5, par un ordre du jour, qui fut son dernier acte comme ministre de la Guerre, le maréchal Davoust enjoignit à tous les généraux et officiers isolés qui se trouvaient à Paris, de suivre le quartier-général de son armée sur la rive gauche de la Loire. Il partit le lendemain 6 juillet, et arriva le 10 à Orléans, lieu de sa destination. Il prit dès lors le titre de commandant en chef de l'armée de la Loire et des Pyrénées. Pendant quelques jours encore, la situation de cette armée fut équivoque. En quittant Paris, le maréchal avait laissé près la Commission de gouvernement, des commissaires chargés de lui transmettre ses instructions; mais la France entière reconnaissait de tout côté, et sans condition, le gouvernement du Roi. L'armée s'épuisait chaque jour par la désertion; rien ne pouvait assurer son avenir; les troupes étrangères, profitant des circonstances, environnaient de tous côtés les cantonnemens français : on n'était séparé des Prussiens que par le pont d'Orléans, sur la Loire. Le 13 juillet, le maréchal Davoust, après s'être concerté avec les généraux sous ses ordres, adressa au Roi l'acte de soumission de l'armée, que les généraux Haxo, Kellermann fils et Maurice Gérard, furent chargés d'apporter au pied du trône. Ces généraux insistèrent, afin d'obtenir quelque garantie pour l'armée; mais on ne voulut recevoir que sa soumission pure et simple. Cette démarche importante fut notifiée officiellement le 14 juillet, par un ordre du jour du commandant en chef, qui se terminait par ces mots : « C'est à vous, soldats, à compléter cette soumission par votre obéissance; arborez le drapeau et la cocarde blanche. Je vous demande, je le sais, un grand sacrifice; nous tenons tous à ces couleurs depuis vingt-cinq ans; mais ce sacrifice, l'intérêt de notre patrie nous le commande. » Ce n'est que le 18 au soir que le drapeau blanc fut arboré par l'armée française. Peu de jours après, le maréchal Davoust remit son commandement au maréchal Macdonald, duc de Tarente, qui vint le remplacer par ordre du Roi, et qui consomma le licenciement de l'armée. Les auteurs de la *Biographie nouvelle des Contemporains*

racontent que trois jours auparavant, le maréchal Davoust avait écrit une lettre au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, alors ministre de la Guerre, pour demander que l'on substituât, sur les listes d'exil et de mise en jugement, portées dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, son nom à ceux des généraux Gilly, Grouchy, Excelmans, Clausel, Delaborde, Alix, Lamarque, Drouot, Dejean fils et du colonel Marbot, ces militaires n'ayant fait qu'obéir aux ordres que lui-même leur avait transmis comme ministre de la Guerre. Le maréchal Davoust terminait ainsi sa lettre : « Vous connaissez assez l'armée » française pour savoir que la » plupart des généraux qui sont » signalés dans l'ordonnance du » 24 juillet se sont distingués par » de grands talens et de beaux » services... Puissé-je attirer sur » moi seul tout l'effet de cette » proscription! C'est une faveur » que je réclame dans l'intérêt du » Roi et de la patrie. Je vous » somme, M. le maréchal, sous » votre responsabilité, aux yeux » du Roi et de toute la France, de » mettre cette lettre sous les yeux » de S. M. J'ai l'honneur, etc. »

Le maréchal Davoust se retira dans sa terre de Savigny : on ne l'inquiéta point; seulement, dès le 12 juillet, son portrait avait été enlevé aux Tuileries, du salon des maréchaux. Lors du procès du maréchal Ney, au mois de décembre 1815, il fut appelé devant la Cour des Pairs, par les conseils de l'accusé, comme ayant ratifié la capitulation de Paris, et pour y déclarer l'extension que, dans son opinion, on devait donner à cet acte. Le maréchal Davoust répondit : « Que les puissances » qui l'avaient signé, s'étaient » obligées à comprendre tous les » militaires qui se trouvaient alors » à Paris, dans les garanties qu'elles » avaient données pour la sûreté » des personnes et des propriétés. » Le maréchal Davoust ne reparut à la cour qu'en 1818 : il entra à la Chambre des Pairs, par l'ordonnance du 6 mars 1819, et y vota avec le parti constitutionnel. Néanmoins, à l'occasion d'une pétition qui réclamait le rappel des bannis indistinctement, il s'exprima en des termes violemment improbatifs, qui lui valurent un jour de popularité à la cour; mais il paraît qu'en cette occasion, le Maréchal n'avait pas suffisamment pesé ses paroles, et qu'il ne leur croyait pas toute la portée qu'on leur attribuait ailleurs; puisque, alarmé des félicitations qu'il recevait, il s'empressa d'expliquer et de rectifier ses expressions, déclarant qu'il n'entendait pas se séparer de ceux qui avaient été bannis de France, à l'occasion des événemens de 1815, auxquels il avait pris avec eux une part si considérable.

Le maréchal Davoust est expiré le 4 juin 1823, sur les quatre heures de l'après midi, à la suite d'une longue phthisie pulmonaire, âgé de cinquante-trois ans. M. l'abbé Gley, auteur de divers écrits savans et estimés, qui avait été connu du maréchal en Pologne, lui administra les secours et les consolations de la religion. Déjà, assez long-temps avant sa mort, il avait fait don de vases et ornemens sacrés à l'église d'Annoux, son lieu natal. « J'ai vécu » en honnête homme, disait-il à

» l'abbé Gley, je mourrai sans » remords. Vous connaissez le » respect que j'ai toujours professé » pour la religion. Vous en trou» verez des preuves jusque dans » un réglement militaire que j'ai » rédigé et fait imprimer, lorsque » je commandais au Nord, pour » les soldats malades aux hôpitaux (en effet il se fit apporter ce réglement, et le présenta à l'ecclésiastique); » mes sentimens » religieux sont les mêmes en ce » moment. » Le maréchal Davoust a été enseveli au cimetière du Père la Chaise, dans une sépulture qu'il avait fait disposer pour sa famille, trois ans auparavant. M. le maréchal Jourdan a prononcé le discours funèbre à ses obsèques (*Moniteur* du 5 juin 1823) : M. le maréchal duc d'Albuféra a prononcé l'éloge de son frère d'armes, à la tribune de la Chambre des Pairs (séance du 8 juin 1824, *Moniteur* du 12 du même mois). Au temps des grandes prospérités de son maître, le maréchal Davoust, qui a joui constamment de sa faveur, avait vu sa fortune s'accroître, dit-on, jusqu'à 1,800,000 francs de revenu ; mais les événemens de la guerre lui ayant fait perdre ses dotations en pays étrangers, ses biens se sont trouvés réduits à des proportions beaucoup plus restreintes. Il laisse un fils, héritier de sa pairie, laquelle se trouve classée parmi les titres de duc.

DELAHAYE (GUILLAUME-SIMON-GUENDARD), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, membre de la Légion-d'Honneur, mort le 18 juin 1822, a publié un livre intitulé : *Religion et bonheur.* (Paris, 1822, in-12.) M. Billecocq, bâtonnier de l'ordre des avocats, a prononcé un discours sur la tombe de Delahaye (Paris, Lamy, 1822, in-12 de 12 pages). On a imprimé aussi le *Catalogue* des livres de sa bibliothèque (Paris, Bleuet. 1822, in-8 de 2 feuilles un quart.

DELAPLACE (GUISLAIN-FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH), naquit à Arras, le 8 décembre 1789; après avoir fait ses études au collége de Louis-le-Grand, il prit d'abord le petit collet, et se chargea de l'éducation des deux fils du prince russe de Gallitzin; mais bientôt il obtint d'être attaché à la maison où il avait reçu l'éducation, et il y parcourut successivement tous les grades du professorat, en commençant par les plus modestes. Il ne quitta pas ses fonctions pendant les temps orageux de la Révolution, et depuis il professa les belles-lettres et les langues anciennes à la première École normale, à l'école centrale de la Seine et au lycée Napoléon. A l'époque de sa mort, arrivée le 13 décembre 1823, M. Delaplace remplissait la chaire de professeur d'éloquence latine à la Faculté des lettres de l'Académie de Paris. Un écrit intitulé : *Université de France. Funérailles de M. Delaplace* (Paris, *Fain*, in-8 de 8 pages), contient les discours de M. Barbier du Bocage, doyen de la Faculté des lettres, et Naudet, professeur au collége d'Henri IV, prononcés sur la tombe du défunt, ainsi qu'une courte *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Delaplace.* Nous connaissons de ce professeur :

Le nouveau Siècle de la paix, ou *Silve séculaire.* 1801, in-8.

Il a aussi publié seul, dit la *France littéraire* de Ersch, quelques *discours, poésies latines et françaises* ou *pièces fugitives*, de peu d'étendue.

Il a donné, avec M. Fr. Noel, inspecteur général de l'Université, les ouvrages suivans :

1°. *Conciones poëticæ* ou *Discours choisis des poëtes latins anciens*, *Virgile, Horace, Ovide*, etc., *avec argumens analytiques et notes en français, à l'usage des lycées et des écoles secondaires*. 1804, in-12. — Nouvelle *édit.* 1819, in-12.

2°. *Leçons de littérature et de morale* ou *Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux de notre langue, dans la littérature des deux derniers siècles, ouvrage classique, adopté par le Gouvernement, dans les lycées et les écoles secondaires*. Paris, le Normant, 1804; 2 vol. in-8. — *édit. revue et corrigée*, 1805, 2 vol. in-8. — 1806, 2 vol in-8. — V^e^ *édit.* 1811, 2 vol. in-8. — VIe *édit.* 1815, 2 vol. in-8. — VIIe *édit.* 1816, 2 vol. in-8.—IXe *édit.* 1820. —X^e^ *édit.* 1821.—XIe *edit* 1822; 2 vol. in-8. —XIIe *édit.* 1823; 2 vol. in-8. — L'édit. de 1806 et les suivantes sont intitulées : *Leçons* françaises *de littérature et de morale*, etc.

Cet ouvrage a été en outre contrefait en Belgique. Les éditions publiées avant la Restauration, contiennent divers morceaux qu'on a supprimés dans les éditions postérieures : ces suppressions n'ont pas eu lieu dans les réimpressions belges, ce qui les a fait rechercher.

3°. *Leçons latines de littérature et de morale* ou *Recueil en prose et en vers, etc.* Paris le Normant, 1808; 2 vol. in-8. — *nouvelle édit*, 1816; 2 vol. in-8. — *nouvelle* (3e *édit.*) 1819; 2 vol. in-8.

4°. *Leçons latines* modernes *de littérature et de morale*, ou *Recueil en prose et en vers etc.* Paris, le Normant, 1818; 2 vol. in-8.

5°. *Manuel du rhétoricien* ou *Choix de discours de Bossuet, Fléchier, Massillon, Daguesseau, Thomas, etc. pour les exercices de la classe de rhétorique, sur l'éloquence française*. Paris, le Normant, 1810; in-12 (anonyme.).

Delaplace avait travaillé aussi, en société avec M. Noël, à des *Leçons* grecques *de littérature et de morale*, qui n'avaient point vu le jour à l'époque de sa mort. — Il a laissé en *manuscrit*, et à peu près achevés, les ouvrages suivants. 1°. *Traduction* du traité de Cicéron, *de Oratore*; 2°. *traduction de Quintilien*; 3° *Littérature de la Bible*.

DELVAUX (Remi-Henri-Joseph) graveur en taille-douce, né en 1748, a exécuté un grand nombre d'estampes qui ornent de belles éditions de Molière, La Fontaine, Voltaire, Gessner, les métamorphoses d'Ovide, et les œuvres de M. de Châteaubriand. Toutes doivent être remarquées pour le précieux du fini et la grâce de l'expression. On a encore de lui beaucoup de portraits de plusieurs hommes célèbres. Cet artiste estimable et modeste, est décédé le 21 septembre 1823.

DEMANDRE (Jean-Baptiste), évêque constitutionnel de Besançon, naquit à Saint-Loup, en Franche-Comté (département de la Haute-Saône), le 28 octobre 1739, d'une ancienne famille de la contrée. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut d'abord préfet des études au collége de Be-

sançon, après l'expulsion des jésuites, et devint, en 1769, curé de St.-Pierre de la même ville. En 1789, il fut élu député-suppléant du clergé de son diocèse, aux États-généraux, et siégea au côté gauche de l'Assemblée constituante, où il remplaça l'abbé Millot. Il adhéra à la Constitution civile du clergé, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût jeté, sous le régime de la terreur, dans les prisons de Dijon, d'où il ne sortit qu'au bout de treize mois de captivité. Aussitôt que la liberté fut rendue aux cultes religieux, sous le gouvernement du Directoire, M. Demandre s'empressa de reprendre l'exercice de son ministère, et il fut élu, en 1798, évêque métropolitain de Besançon. C'est en cette qualité qu'il tint un concile provincial, qui s'ouvrit à Besançon le 31 août 1800 et fut cloturé le 5 septembre suivant. Les actes de cette assemblée se trouvent imprimés dans les *Annales de la Religion* (t. XII, p. 153). M. Demandre assista l'année suivante au Concile national qui se tint à Paris, à la suite duquel il donna sa démission, ainsi que tous ses collègues, et signa avec quelques-uns d'eux, un écrit intitulé : *Avis des réunis sur leurs démissions*. M. Lecoz, ancien collègue de M. Demandre, promu au siége archiépiscopal de Besançon, en vertu du concordat de 1802, le nomma vicaire général, chanoine honoraire et curé de la paroisse de Sainte-Madeleine. Demandre gouverna cette paroisse avec zèle et piété, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée subitement, le 21 mars 1823. Il jouissait à Besançon d'une popularité d'autant plus grande, que depuis la mort de M. Lecoz, il avait été en butte aux vexations de la nouvelle administration ecclésiastique. Un concours immense du peuple se porta à ses funérailles, et il fallut un déploiement considérable de la force armée, pour empêcher les citoyens de déposer sur le cercueil du défunt les insignes de l'épiscopat qu'il avait autrefois portés. On a publié :

Eloge de M. Demandre, improvisé sur sa tombe par un jeune homme, admirateur de ses vertus. Dole, Joly, 1823; in-8 de 4 pages.

Eloge funèbre de M. Demandre. Besançon, Bintot, 1823; in-8 de 20 pages.

Nous connaissons de cet ecclésiastique un opuscule intitulé : *A messieurs les Administrateurs du diocèse de.....* (Besançon.) Paris, Baudouin frères, (sans date) in-8 de 14 pages. — Relatif aux rétractations exigées des anciens prêtres constitutionnels.

M. Demandre avait été l'ami particulier du savant abbé Bergier, son compatriote, qui lui communiquait ses ouvrages avant de les rendre publics. Il a été l'éditeur de deux d'entre eux, savoir : *Discours sur le mariage des protestans* (1787, in-8.), et des *Observations sur le divorce* (édition de Besançon, 1790, in 8).

DESPLAS (Jean-Baptiste), médecin vétérinaire à Paris, y est né le 30 juillet 1758, et y est mort le 9 mars 1823 (1). Il a publié :

(1) Desplas était membre de la Société royale d'Agriculture, de celle de Médecine et du Jury d'examen d'Altfort. On trouve un éloge de cet artiste dans les *Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture*. Vol. de 1823.

I. *Mémoire sur la maladie épizootique et charbonneuse qui a attaqué les bestiaux de la province de Quercy en* 1786 ; dans le tom. II des *Instructions et Observations sur les maladies des animaux domestiques ;* 6 vol. in-8, et quelques autres observations dans le même recueil.

II. Plusieurs articles de médecine, de chirurgie vétérinaire et de maréchallerie, dans les deux éditions du *Cours d'agriculture*, publié chez M. Deterville, en 1809 et 1821.

III. (Avec MM. Huzard père, Gilbert, Bourcier, et des membres de la Société centrale d'agriculture) *Précautions à prendre dans l'usage de l'avoine nouvelle pour la nourriture des chevaux, et moyens de la leur donner sans danger*. An II, in-4 ; publié par ordre du Gouvernement, et réimprimé dans plusieurs ouvrages et journaux du temps.

IV. *Rapports* (annuels) *faits à la Société royale et centrale d'agriculture, dans ses séances publiques, sur le concours pour des Mémoires et Observations de médecine vétérinaire*. In-8. ; dans les mémoires de la Société, et imprimés séparément.

V. (Avec M. Huzard père) *Nouveau Rapport relatif à la maladie qui affecte les bêtes à cornes*. Luxembourg, 14 fructidor an IV ; gr. in-8 de 15 pag., en français et en allemand. — Réimprimé avec des augmentations et sans noms d'auteurs, à *Commercy*, en brumaire an V ; in-8 de 14 pag. — Un premier rapport avait été publié par deux autres vétérinaires.

VI. *Instructions sur les maladies inflammatoires épizootiques, et particulièrement sur celle qui affecte les bêtes à cornes des départemens de l'Est, d'une partie de l'Allemagne, et des parcs d'approvisionnemens de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle.* Paris, imprimerie de la République, nivôse an V ; in-8 de 24 pag. ; publié par ordre du Gouvernement. — 2ᵉ édit. ventôse an V. — Vesoul, messidor an V, in-8. de 19 pag. ; — réimprimé sans titre, sans noms d'auteurs, et sans date, à Paris, dans la *Feuille du cultivateur* ; in-8 de 24 pag.

VII. Quelques articles de médecine vétérinaire, dans le *Dictionnaire de médecine* de l'*Encyclopédie méthodique*.

Desplas a commencé à décrire et fait dessiner quelques instrumens pour l'*Art du Maréchal ferrant*, dans la continuation des *Arts et Métiers* que devait publier l'Institut, pour faire suite à ceux de l'Académie des sciences ; mais rien n'a été publié, que le programme du Cours de maréchallerie, en 1816, par son collaborateur. (Extrait d'un article communiqué par M. Huzard, dans la *Bibliographie de la France*. 1823, pag. 380).

DIEULAFOY (Joseph-Marie-Armand-Michel), vaudevilliste, naquit à Toulouse, en 1762. Reçu avocat dans cette ville, il paraissait destiné au barreau, où il avait débuté, lorsque des parens, possesseurs de propriétés considérables aux colonies, l'attirèrent dans le Nouveau-Monde ; il s'établit à St.-Domingue, où d'heureuses spéculations lui promettaient déjà une fortune brillante. Mais l'émancipation des esclaves détruisit ses

espérances : les plantations de Dieulafoy furent dévastées, son habitation incendiée par ses nègres, et lui-même, échappé comme par miracle, au massacre du Cap, en 1793, se sauva avec un seul nègre fidèle, à Philadelphie. Il y séjourna quelque temps, et revint en France, où il s'adonna à la poésie dramatique, principalement au genre du vaudeville. Une pièce intitulée les *Dieux rivaux*, qu'il avait composée dans sa jeunesse, à l'occasion de la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI, représentée sur le théâtre de Toulouse, avait pu faire pressentir ses talens en ce genre. Le théâtre de la rue de Chartres fut le témoin de ses succès, depuis 1798, c'est-à-dire à l'époque de sa plus grande vogue ; il donna aussi diverses pièces à la plupart des théâtres de Paris. Dieulafoy fut royaliste sous le gouvernement impérial ; il en existe des preuves. En 1808, un décret démonétisa les pièces de billon qui ont pour empreinte le chiffre de Louis XVI, deux LL entrelacées. Cette circonstance inspira à Dieulafoy une chanson intitulée : *Réclamation des pièces de cinq liards*, qui circula avec succès dans les salons. Des souffrances et des infirmités diverses préparèrent à l'avance notre poëte à la mort. Il s'y disposa par des actes de bienfaisance et par la réparation des torts qu'il crut avoir à se reprocher. Il expira dans de grands sentimens de piété, le 15 décembre 1823, âgé de 65 ans. Peu d'instans avant de rendre le dernier soupir, il avait dicté à l'un de ses amis, les vers suivans :

Folles vanités de la vie,
Effacez-vous de mon esprit.
Mon âme n'a plus qu'une envie,
C'est d'embrasser son Dieu, c'est de voir J.-Christ.
Bien adorable ! ô seul bien qui me reste !
Hâte-toi de répondre à mes vœux, à ma foi.
Ouvre-moi, Dieu clément, la demeure céleste.
La véritable vie est de vivre dans toi.

M. Henri-Simon, l'un des collaborateurs dramatiques de Dieulafoy, a publié une Notice sur ce poëte, dans la *Quotidienne* du 25 décembre 1823. — On a imprimé : *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. Dieulafoy*. Paris, Brunet, 1824 ; in-8 de 2 feuilles.

Liste des ouvrages
de J. M. A. M. Dieulafoy.

I. *Le Moulin de Sans-Soucy*, vaudeville. An VI. (1798) ; in-8.

II. (Avec M. Le Prévost d'Irai). *Le Quart d'heure de Rabelais*. 1799 ; in-8.

III. (Avec le même.) *Jean Lafontaine*.

IV. (Avec MM. Jouy et Longchamps.) *Dans quel siècle sommes nous ?* en un acte. 1800 ; in-8.

V. (Avec les mêmes.) *Le Tableau des Sabines*, vaudeville en 1 acte. 1801 ; in-8. — A l'occasion du tableau de David, sur le même sujet.

VI. *Défiance et Malice*, ou le *Prêté rendu*, comédie en un acte et en vers, représentée pour la première fois sur le théâtre Français de la République, le 17 fructidor an IX. 1801 ; in-8. — *Nouvelle édit. Paris, Barba*, 1814 ; in-8.

Cette comédie, qui n'a que deux personnages, a eu beaucoup de succès. Jouée dans l'origine par Saint Phal et Mlle Mézeray, elle est restée au répertoire du théâtre Français. Elle a été *trad. en allemand*, par Stoll (1805 ; in-8) ; en *hollandais*, par C. Van der Vy-

ver, Amsterdam, Abraham, mars 1813; in-8; et en d'autres langues.

VII. (Avec Chazet et Armand Gouffé.) La *Revue de l'an VIII*, suite de la *Revue de l'an VI*, com.-vaudeville, en un acte et en prose. 1801; in-8.

VIII. (Avec Chazet.) *L'Hôtel garni*, ou la *Revue de l'an IX*. 1802; in-8.

IX. (Avec Dubois et Chazet.) *Le Mariage de Nina Vernon*, suite de la *Petite Ville* et des *Provinciaux à Paris* (de Picard); comédie en 1 acte et en prose. 1802; in-8.

X. *Le Portrait de Michel Cervantes*, comédie en 3 actes et en prose, représentée sur le théâtre Louvois. 1803; in-8.

XI. (Avec M. Jouy.) *Milton*, *fait historique*, opéra en un acte. 1805; in-8.

XII. *Omazette*. (Parodie d'*Omasis*, de M. Baour-Lormian.)

XIII. (Avec M. Gersin.) La *Tasse de chocolat*, ou *Trop parler nuit*, comédie-vaudeville en 1 acte, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 9 novembre 1811. Paris, Mme Masson, 1811; in-8.

XIV. (Avec le même.) *Jeanne d'Arc*, ou le *Siége d'Orléans*, fait historique en 3 actes, mêlés de vaudevilles, représenté pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 24 février 1812. Paris, Fages, 1812; in-8.

XV. (Avec M. Briffaut.) *Les Dieux Rivaux*, opéra-ballet en un acte, musique de MM. Persuis, Spontini, Berton et Kreutzer, représenté sur le théâtre de l'Académie royale de musique. Paris, Vente, 1816; in-8.

XVI. (Avec M. Gersin.) *Sans-Gêne chez lui*, ou *Chacun son tour*, vaudeville en un acte, représenté sur le théâtre du Vaudeville, le 3 décembre 1816. Paris, Fages, 1816; in-8.

XVII. (Avec le même.) Le *Duel par la croisée*, ou le *Français à Milan*, com.-vaudeville, en un acte, représentée sur le théâtre du Vaudeville, le 17 janvier 1818. Paris, Fages, 1818; in-8.

XVIII. (Avec le même.) *Brouette à vendre*, com. en un acte, mêlée de vaudevilles, représentée sur le théâtre du Vaudeville, le 7 mars 1818. Paris, Barba, 1818; in-8.

XIX. (Avec le même.) *La Promesse de mariage*, ou le *Retour du hameau*, op. comique, en un acte et en prose, représenté sur le théâtre de l'Opéra-comique, le 14 mai 1818. Paris, Fages, 1818; in-8.

XX. (Avec M. Briffaut.) *Olympie*, opéra en 3 actes, musique de M. Spontini, représenté sur le théâtre de l'Académie royale de musique, en 1820. in-8.

XXI. (Avec MM. Achille et Armand d'Artois.) *La Pauvre fille*, vaudeville en un acte, représenté sur le théâtre du Vaudeville, le 27 octobre 1823. Paris, Mme Huet et Barba, 1823; in-8.

XXII. (Avec M. Gersin.) *Les Pages du duc de Vendôme*, vaudeville.

XXIII. (Avec le même.) *La Robe et les bottes*, vaudeville.

XXIV. (Avec le même.) *Au Feu*, vaudeville.

XXV. (Avec le même.) *L'Intrigue impromptu*, vaudeville.

XXVI. (Avec le même.) *La Vallée de Barcelonette*, vaudeville.

XXVII. (Avec le même.) *Les Gardes marines*, vaudeville.

XXVIII. *Bayard au Pont-Neuf*, parodie.

XXIX. *Les quatre Henri*, idem.

XXX. *La Marchande de modes*, idem.

XXXI. *L'Auberge dans les nues*, idem.

XXXII. *Le Fond du sac*, idem.

XXXIII. *La Mnémonique*, id.

XXXIV. *La Mégalantropogénésie*, idem.

XXXV. *L'Ivrogne corrigé.*

Michel Dieulafoy a coopéré encore à quelques autres vaudevilles, dont nous n'avons pas les titres. Trois de ses pièces de poésies ont été couronnées à l'Académie des Jeux-Floraux, et se trouvent imprimées dans les recueils de cette compagnie; savoir : *Epître à un Athée*, dédiée à Mme la duchesse d'Angoulême; (*Recueil de* 1819, et imprimée à part, Paris. 1819; in-8.) —*Ode sur le siècle de Louis XIV*; —*Idylle sur la mort du docteur Mazet.* — Enfin on trouve des chansons de Dieulafoy, dans le recueil intitulé : *Le Chansonnier du Vaudeville*, in-18, 1802 et années suivantes.

DROZ (Jean-Pierre), graveur en monnaie, naquit en 1746, à la Chaud-de-Fond, comté de Neufchâtel, en Suisse, de l'une des plus anciennes familles de ce Canton. Son père, propriétaire d'une manufacture de faux, reconnaissant ses heureuses dispositions pour l'art de la gravure et du dessin, lui donna de bonne heure des leçons pour façonner les métaux, graver et tremper l'acier etc. A l'âge de 18 ans, il l'envoya à Paris pour s'y perfectionner. Dès ce moment la France devint pour lui une seconde patrie, qu'il illustra par ses talens et par ses succès. Ses études et ses efforts se dirigèrent surtout vers l'art du monnoyage. Ce fut en 1783 que Droz fit, à ses frais, les premières expériences de ses procédés, sur un balancier de la monnaie de Paris, qu'il avait disposé à cet effet, et cet essai eut tout le succès qu'il avait annoncé. En 1786, lors de la refonte des monnaies d'or et d'argent, il frappa sur ce même balancier, des écus de 6 livres, et ensuite des pièces d'or de 24 livres, dont on admira la perfection. Elles se faisaient autant remarquer par le fini de la gravure des coins et de la virole brisée qui avaient servi à les frapper, que par la netteté de l'empreinte, de sorte qu'on les regardait plutôt comme des médailles que comme une simple monnaie. Droz reçut des éloges de tous ceux qui virent ses procédés et leur produit; mais ses talens ne furent appréciés d'une manière utile pour lui que sur une terre étrangère. Un artiste anglais, Mathieu Boulton, savant distingué, voyageait alors en France : ayant obtenu de Droz la communication de ses nouveaux procédés monétaires, il conçut le projet de solliciter de son gouvernement, la fabrication de la monnaie de cuivre de l'Angleterre, et d'employer pour cette fabrication les balanciers perfectionnés de Droz; il pria d'abord cet artiste de graver des coins pour frapper des types de shellings, ou pièces de 24 sous; de fabriquer au moyen de sa presse 20 ou 30 de ces shellings et de les lui envoyer. Boulton, pour encourager Droz à prendre part dans son entreprise, lui écrivait de Soho, près Bir-

mingham, le 7 mars 1787. « Les officiers de notre hôtel des monnaies ont commencé la nouvelle année par frapper des shellings neufs, dont je vous envoye un, pour que vous puissiez comparer les talens de nos monnayeurs avec ceux des vôtres ; et par là vous verrez qu'il n'y a pas de danger que vous ne soyez en état de les surpasser autant que la clarté du soleil surpasse celle de la lune. » Ce fut avec les pièces frappées à Paris que M. Boulton obtint le privilége de fabriquer la monnaie de cuivre pour toute la Grande-Bretagne. Droz, n'ayant pas obtenu en France l'encouragement dû à ses talens, s'associa aux travaux de M. Boulton, qui lui procura les moyens de passer en Angleterre. Là, il fit construire, d'après ses principes, huit balanciers, huit découpoirs et les ateliers nécessaires à ce genre de fabrication ; il substitua la pompe à feu aux bras des hommes, pour mettre les balanciers et les découpoirs en mouvement; et la puissance de cette machine fut si bien appliquée, que chaque balancier frappait régulièrement soixante pièces par minute, et qu'un enfant suffisait pour le service de deux balanciers. C'est dans cet atelier que fut fabriquée cette jolie monnaie de cuivre qui a circulé quelque temps en France sous le nom de *monnerons*. Pour arriver à ces résultats il fallait corriger la mauvaise exécution des principales pièces du balancier qui rendaient l'opération du monnayage difficile, imparfaite et dispendieuse. Droz en fit construire de nouvelles et leur donna une forme extérieure, d'après laquelle l'ajustage était plus facile dans l'œil du corps du balancier. Cet artiste imagina encore une foule de nouveaux procédés, tendant, les uns à rendre les empreintes plus parfaites, les autres à conserver plus long-temps les coins sur lesquels elles s'impriment, et à préserver le flan qui reçoit le coup de presse et l'empreinte, d'un mouvement latéral qui altérait promptement la gravure. Il s'appliqua surtout à donner à la tranche des pièces de monnaie, une empreinte qui les mît à l'abri de la contrefaçon : cela ne pouvait avoir lieu qu'en donnant à cette empreinte une perfection qu'on ne put imiter, et il atteignit le but qu'il se proposait. Après tant de succès d'exécution, il s'occupa des moyens de les obtenir de la manière la moins dispendieuse ; il imagina, à cet effet, une machine à imprimer le mouvement au balancier par le moyen du vide ; et bientôt après un laminoir dont on peut écarter les cylindres plus ou moins, sans changer la position de l'engrenage, et enfin différens procédés pour la fabrication et la multiplication des coins, qu'il a communiqués plus tard à l'administration des monnaies de Paris, ainsi que toutes ses autres découvertes sur l'art du monnayage, travaux qui lui ont obtenu en l'an VII (1799), des encouragemens du Directoire, accordés sur le rapport de MM. Mongez l'un des administrateurs des monnaies, et Thiolier, contrôleur du monnayage de Paris.

Ce n'est point la faute de Droz s'il ne fut que si tard utile à la France ; en 1790 un concours fut ouvert pour la place de graveur général des monnaies : Droz s'empressa

de quitter Londres pour venir concourir à Paris ; il envoya huit écus de sa façon à l'un des principaux membres du comité monétaire ; mais celui-ci, par un motif difficile à expliquer, ne les remit pas à l'Académie pour être examinés comparativement avec ceux des autres concurrens, et Droz n'eut pas une seule voix. Mais enfin, le 30 fructidor de l'an VII, le Directoire nomma Droz, dont les talens étaient désormais appréciés, aux fonctions de conservateur de la monnaie des médailles. Les diverses inventions de Droz relatives à l'art du monnayage sont décrites, avec figures, dans un rapport fait en l'an XI (1803), par M. de Prony, à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, qui en a ordonné l'impression. Droz a aussi rédigé des explications simples de ses différens procédés ; nous nous bornerons à indiquer qu'elles sont relatives : 1° à la forge des coins ; 2° à la multiplication de la gravure ; 3° à la trempe des coins ; 4° à la composition du meilleur cément. En suivant exactement ses procédés pour ce dernier objet, on obtient la meilleure trempe dont les coins soient susceptibles : ils deviennent très-durs, sans que la gravure soit endommagée. Droz est l'un des premiers artistes français qui aient réussi à multiplier la taille-douce. En juillet 1792, il fournit à l'imprimerie près de 14000 planches pour l'assignat de 25 francs, d'après les ordres du ministre des Contributions publiques. Ses moyens alors n'étaient connus que de lui ; depuis, et c'est en cela surtout qu'il a rendu un grand service aux arts, il a réduit la multiplication de la taille-douce à la simple opération du monnayage, en transportant sur un coin d'acier la gravure la plus fine, la plus déliée, sans qu'elle éprouve la moindre altération dans ce passage. Tant de services importans, joints à l'invention de plusieurs outils, instrumens et machines, dont Droz est l'auteur, furent la matière d'un rapport à l'Institut, fait en l'an X, par MM. Coulomb et Prony, dans lequel ils assignent à cet artiste un rang distingué parmi ceux qui ont contribué au progrès de l'art. C'est à l'exposition du Louvre de 1802 qu'il se fit surtout remarquer. Le jury central, après avoir pris connaissance dans le plus grand détail, des moyens employés par cet artiste, pour opérer à la fois, et d'un seul coup de balancier, l'empreinte des deux faces et de la marque sur la tranche d'une pièce de monnaie ; d'une machine qui place le flan sous le balancier, faisant l'office du monnoyeur ; de sa méthode de multiplier la gravure des coins des monnaies, avec autant de précision que de célérité, etc., le jury s'exprimait ainsi : « Cet artiste a embrassé dans toute son étendue l'art du monnayage, et il n'est pas une partie de cet art qu'il n'ait améliorée. Par ses procédés, s'ils étaient adoptés, la possibilité de contrefaire les monnaies serait presqu'entièrement détruite. Il frappe la pièce en même temps, sur la tranche et sur le plat, avec un degré de perfection tel qu'on peut regarder les monnaies ainsi frappées, comme ayant l'avantage de ne pouvoir être imitées. Toutes les parties de l'art monétaire, les machines dont il fait usage, ont été

révisées, modifiées et perfectionnées avec un succès qu'on refuserait de croire, si on n'avait pas les faits sous les yeux. » Le jury lui décerna une médaille d'or. Cette perfection où Droz a porté l'art du monnayage, est due surtout à l'invention de la *virole brisée*, qu'il a substituée à la *virole pleine*, seule en usage jusqu'à lui. Comme graveur il a aussi remporté le prix, sur quatorze concurrens, au concours ouvert en 1810, pour la confection des monnaies. Les nombreuses médailles et autres objets du même genre qu'on doit à son talent, mériteraient également d'être mentionnés ici. C'est aux soins de cet homme habile, qui fut pendant quinze années conservateur de notre monnaie des médailles, qu'on doit attribuer le haut degré de perfectionnement où cet établissement est parvenu. Après sa sortie de la Monnaie des médailles, en 1814, Droz avait pris la résolution de publier lui-même ses travaux et le résultat de ses différentes expériences; mais il continuait d'employer la plus grande partie de son temps à esquisser de nouvelles conceptions relatives à des procédés d'art mécanique, ce qui l'empêcha peut-être de mettre la dernière main à l'ouvrage qu'il avait entrepris. Droz s'était marié en janvier 1802; un catarrhe pulmonaire dont il avait éprouvé différentes attaques mit fin à ses jours, le 2 mars 1823. On a publié : *Notice sur les diverses inventions de feu J. P. Droz, graveur-mécanicien, etc., par M. C. P. Molard, membre de l'Institut (Académie des Sciences.)*; 1823, imp. de Jacob, à Versailles, in-4 de quatre feuilles. On trouve dans cette brochure tous les détails qui ont servi à la rédaction de cet article.

DUCAMP (Théodore) né à Bordeaux le 10 avril 1792, fit de très-bonne heure en cette ville, ses premières études médicales. Commissionné dès l'année 1811 comme chirurgien militaire, il fut envoyé à l'hôpital de Strasbourg et l'année suivante au Val-de-Grâce à Paris, où il se livra avec ardeur à ses études complémentaires. Choisi, en 1813, pour le service de santé de la Garde impériale, il fut conservé en 1814, à l'hôpital de la Garde royale; et le 15 avril 1815, il présenta à la Faculté de médecine de Paris, sa thèse inaugurale *sur les polypes de la matrice et du vagin*, in-4. Il est probable que les recherches qu'il fit à ce sujet, lui donnèrent, à cette époque, l'idée de l'ingénieux instrument destiné à remplacer le cordon ombilical prématurément sorti, instrument qu'il présenta au commencement de 1820, à la Société de médecine de Paris, qui reçut avec empressement l'auteur de cette invention au nombre de ses membres. Ducamp fit une étude particulière de la littérature médicale anglaise, et tandis qu'il traduisait les *Recherches pratiques* de Robert Brée, *sur les désordres de la respiration* (1), il

(1) *Recherches pratiques sur les désordres de la respiration, distinguant spécialement les espèces d'asthmes convulsifs, leurs causes et indications curatives ; par Robert Brée, docteur en médecine. Traduit de l'anglais sur la cinquième édition, avec addition de notes et d'observations.* In-8° de 25 feuilles 7/8e. Paris, Crochard, 1819, in-8°.

vengeait la chirurgie française, dans le *Journal général de médecine* des attaques de M. Wirther. Il a publié de nombreux articles dans ce même recueil, ainsi que dans le *Journal universel des sciences médicales* et dans la *Revue médicale*. L'ouvrage qui devait mettre le sceau à la réputation de Ducamp parut en 1822. Il est intitulé : *Traité des rétentions d'urine occasionées par le rétrécissement du canal de l'urètre, et des moyens à l'aide desquels on peut détruire complétement les obstructions de ce canal*, avec 5 planches; précédé d'un rapport fait à l'Institut. *Seconde édit.* (posthume), Paris, Baillière, 1823, in-8, ornée du portrait lithographié de l'auteur, et précédée d'une notice sur Ducamp. Le rapport fait à l'Institut par MM. Percy et Deschamps, appela l'attention publique sur le livre. Les élèves des hôpitaux de Bordeaux, où l'auteur avait commencé ses études, déposèrent dans la salle de garde l'ouvrage de leur ancien camarade, avec l'instrument destiné à la pratique de la méthode curative qu'il indique. Le procédé de Ducamp consiste à élargir les rétrécissemens du canal de l'urètre, au moyen de la cautérisation, par le nitrate d'argent introduit dans une sonde creuse. Le chirurgien anglais Hunter l'avait pratiqué le premier; mais, comme il cautérisait le canal dans toute sa longueur, son procédé entraînait de graves inconvéniens. Le mérite de Ducamp consiste à l'avoir perfectionné, d'abord par l'introduction préalable d'une sonde qui fait l'office de moule, pour constater avec précision le point rétréci; en second lieu, par l'usage d'une seconde sonde, qui recouvre en forme d'étui la pierre infernale, ne laissant à découvert que le point correspondant au point qui doit être élargi par la cautérisation. L'opération effectuée, on introduit dans le canal de l'urètre une sonde ordinaire, autour de laquelle la cicatrisation de la plaie s'opère, en conservant au canal de l'urètre par un procédé purement mécanique, sa nouvelle dimension. Cette opération, qui n'a pas été adoptée par les anciens praticiens, a trouvé beaucoup de partisans parmi les jeunes chirurgiens; mais il est évident qu'elle ne doit être pratiquée que dans les cas de rétrécissemens réputés incurables par les moyens ordinaires.

Ducamp, qui s'était marié en 1821, a succombé à Paris, le 1er avril 1823, à une maladie de poitrine, après de longues et cruelles souffrances. On trouve une notice nécrologique sur Th. Ducamp, par le Dr Pasquier fils, dans la *Gazette de Santé*. (1823, pag. 79.) — On a publié encore : — *Eloge historique de Théodore Ducamp, lu à la Société médico-pratique, dans la séance du* 14 *mai* 1823, *par Le Dr Vassal, secrétaire général, et imprimé par décision de la Société*. Paris, Dondey-Dupré, 1823, in-8, deux feuilles.

On doit encore au Dr Ducamp un opuscule intitulé : *Réflexions critiques sur un écrit de M. Chomel, ayant pour titre :* De l'existence des fièvres. 1820, in-8. — « Dans la notice sur Ducamp, dit M. Beuchot, (*Bibliographie de la France* 1823. p. 766), en tête de la nouvelle édition du *Traité des rétentions d'urine*, on lui attribue la traduction de l'anglais, du *Traité des*

rhumatismes par la percussion; je crois que c'est une fausse indication, et qu'il s'agit de la traduction anonyme du *Traité sur la nature et le traitement de la goutte et du rhumatisme, par Charles Scudamore.* Paris, Béchet jeune, 1819, 2 vol. in-8; dont on a fait, en 1823, une 2e *édit.*, en changeant les frontispices. »

DUCLOT (Joseph-François), savant ecclésiastique du diocèse de Genève, naquit à Vins, en Savoie, l'an 1745. Il fut d'abord destiné à diriger la mission que le roi de Sardaigne se disposait à envoyer au Canada, en 1783, sur la demande de l'Angleterre, qui, par suite de la guerre avec la France qui peupla jadis cette colonie, n'y voulait pas laisser introduire des prêtres catholiques français pour y exercer leur ministère. La paix de Versailles, signée la même année, empêcha l'exécution de ce projet. L'abbé Duclot devint chanoine de Lautrec, dans le diocèse de Castres, puis curé de Colonges, près de Genève, et enfin de Vins, en Savoie. Il est mort en 1821. On a de lui :

I. *Explication Historique, Dogmatique et Morale de toute la Doctrine Catholique, contenue dans l'ancien Catéchisme du diocèse de Genève.* 1796; 7 vol. in-8. — Nouvelle édition, Paris, Rusand, 1822; 7 vol. in-8.

II. *La sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité, et justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison, avec tous les monumens de l'histoire, des sciences et des arts; avec la physique, la géologie, la chronologie, etc.* Lyon, Jh. Bettend, 1816 et années suivantes; 6 vol. in-8. — Nouvelle édition, 1821.

Ces deux ouvrages de l'abbé Duclot, offrent le résumé d'une vaste érudition, et assurent à leur auteur un rang distingué parmi les apologistes de la religion chrétienne.

DUMOURIEZ (Charles-François DUPÉRIER), naquit à Cambray, le 25 janvier 1739, d'une famille parlementaire de Provence, connue sous le nom de *Dupérier.* Une Anne de *Moriès* ou *Mouriès*, ayant épousé un François Dupérier, bisaïeul du général Dumouriez, et son grand père paternel ayant eu, de deux lits, vingt-quatre garçons et huit filles, plusieurs membres de cette nombreuse famille adoptèrent le nom de Mouriès, qui, par corruption parisienne, a été changé en Dumouriez. Le père de Charles François Dumouriez était commissaire des guerres, et a laissé quelques ouvrages qui ne sont pas dépourvus de mérite, entre autres une traduction du poëme italien de *Ricciardetto.* Le général était le frère cadet de deux sœurs, dont l'une est morte abbesse de Férvacques, à Saint-Quentin; l'autre épousa le baron de Schonberg, saxon, mort lieutenant-général au service de France. L'enfance de Dumouriez fut très-pénible. Il resta noué jusqu'à l'âge de six ans et demi, traîné dans une chaise roulante, et entièrement emmaillotté de fer, suivant les préjugés barbares de cette époque; en sorte qu'il devenait rachitique, et qu'on désespérait de le conserver. Heureusement pour lui, un abbé



Dumourier.

Fontaine, chantre de la cathédrale de Cambray, qui donnait des leçons de musique à ses sœurs, l'emporta chez lui, et le délivra de ses fers. L'enfant, qui ne pouvait pas se soutenir sur ses reins, marcha durant plusieurs semaines sur ses mains, reprit de la force, se redressa, enfin devint robuste, et avec le temps, susceptible des plus grandes fatigues et des plus grands travaux. A neuf ans et demi, Dumouriez revint chez son père, qui en six mois le mit en état d'entrer en troisième. Alors il l'envoya à Paris continuer ses études au collége de Louis-le-Grand. Il y resta trois ans, et en sortit en 1753, après avoir fait sa rhétorique. Son père le reprit chez lui, et lui fit apprendre presque toutes les langues vivantes usuelles, ainsi que les mathématiques. Dumouriez avait une passion décidée pour la lecture, comme presque tous les jeunes gens d'une imagination vive. Les *Lettres édifiantes* lui inspirèrent quelque temps la fantaisie d'entrer dans la Compagnie de Jésus, pour devenir missionnaire : cette envie dura peu, mais il a toujours conservé de l'attachement pour ces religieux.

La guerre de sept ans se déclara; le maréchal d'Estrées ayant été chargé d'aller, avec 100,000 hommes, conquérir le Hanovre, le père de Dumouriez fut nommé un des commissaires des guerres de cette armée; il se fit agréger son fils : tous deux partirent de Saint-Germain-en-Laye, le 8 février 1757, pour se rendre à Maubeuge, faisant des vœux, dit Dumouriez lui-même, pour le grand Frédéric. Sans y être obligé par son état, le jeune homme voulut aller au feu; il y reçut des balles dans ses habits, et en rapporta un goût décidé pour l'état militaire. A dix-neuf ans, il obtint un brevet de cornette de cavalerie dans le régiment d'Escars : il se battit pour la première fois avec les Anglais près de Cherbourg, et fit la campagne de 1759, sous le marquis d'Armentières, autour de Munster, et celle de 1760, sous le comte de Saint-Germain. La veille de la bataille de Closterkamp, Dumouriez, qui était d'ordonnance auprès du comte de Thiars, maréchal-de-camp, est assailli par une vingtaine de hussards ennemis : il met deux hussards hors de combat, son cheval tombe mort sous lui, et pour surcroit de malheur, son étrier gauche, qui était d'un fer mou, se reploie sur son pied par le mouvement du cheval. Il dégage sa jambe, mais il se trouve retenu par le pied, et soutient dans cette position, un combat de quatre à cinq minutes contre des furieux. Il se blottit contre une haie qui se trouvait derrière lui et son cheval, blesse encore trois hommes et plusieurs chevaux. Ces barbares s'éloignent hors de la portée de son sabre, l'entourent, et lui tirent presqu'à bout portant, des coups de carabine et de pistolet, dont un lui enlève le doigt du milieu de la main droite, lui casse la poignée de son sabre, et le désarme; un autre lui brûle les sourcils, les paupières les cheveux, et lui farcit le visage de grains de poudre. Dans le moment où il allait certainement succomber, arrive le baron de Behr, aide-de-camp du prince héréditaire de Brunswick (le même prince que Dumouriez a

fait battre en retraite, dans les plaines de Champagne, en 1792): le baron est obligé de mettre le sabre à la main, pour empêcher les hussards allemands de massacrer Dumouriez; il en vient à bout : on dégage son pied, et on le traîne au prince héréditaire, qui lui donne les plus grands éloges. On lui fait un premier pansement : il avait six blessures graves, et seize fortes contusions. Au bout de quatre jours il fut renvoyé; mais ayant été tout ce temps à cheval ou couché sur la paille, ne s'étant pas deshabillé, il avait ses bottes et ses vêtemens remplis de sang caillé; on lui tira plus de deux cents grains de poudre de la figure, on recolla sur sa tête la peau de son front, qu'un coup de sabre avait abattue sur son œil droit, et on lui extirpa la moitié du radius de son bras gauche, qui était coupé et éclaté. Il fut en état, après deux mois, de se faire transporter à Saint-Germain-en-Laye. Son amour pour la lecture avait aidé à lui sauver la vie, dans cette périlleuse aventure. Il avait, dans la poche gauche de sa redingote, les *Lettres Provinciales* de Pascal : cette poche couvrait sa hanche. Une balle de carabine frappa le livre, en perça la moitié, et s'y arrêta. En arrivant à Paris, Dumouriez fit présent de ce livre au père Latour, jésuite, qui avait été son principal au collége de Louis-le-Grand, en lui disant que c'était un miracle de Port-Royal. Ce n'est qu'après ces aventures, qu'il obtint une compagnie dans son régiment; et avant la paix de 1763, il avait aussi reçu la croix de Saint-Louis; mais à cette époque, il fut compris dans une réforme nombreuse.

Dumouriez ne rapportait de ses services, au bout de sept ans, que vingt-deux blessures, une stérile décoration, un brevet de pension de 600 livres, qui n'a jamais été payé, et des dettes. Il n'avait que vingt-quatre ans; il était sans état, sans fortune, doué, il est vrai, d'une grande capacité naturelle, mais gâtée par une imagination excessivement ardente, et capable des plus grands écarts. Une passion contrariée, qu'il avait conçue pour une de ses cousines, le détermina à s'empoisonner à Dieppe, avec quinze grains d'opium : des remords le saisissent presqu'aussitôt; il avale l'huile d'une lampe qui brûlait dans un corridor, et rend, dans des vomissemens violens, tout le poison qu'il avait pris. Sur ces entrefaites, il lie connaissance avec le célèbre Favier, le faiseur diplomatique de M. d'Argenson. Dumouriez, qui à l'armée avait suivi l'école de Fisher, fameux partisan de cette époque, ne changeait guère de situation en s'enrôlant sous les drapeaux de Favier, véritable partisan diplomatique, employé successivement par le duc de Choiseul, et ensuite par le comte de Broglie, pour la correspondance secrète de ce dernier avec Louis XV. En conséquence, Dumouriez se lança dans les intrigues qui amenèrent les guerres de Corse, et définitivement la cession de ce pays à la France. Il avait entrepris le voyage d'Italie, à pied, sans le sou; il en revint avec des dettes, prétendant déterminer le duc de Choiseul à épouser la cause des Corses contre les

Génois : les intrigues des alentours du ministre en décidèrent contrairement. Dumouriez eut une scène avec lui, en audience publique, à la suite de laquelle il se vit obligé de sortir de France. Il se présenta en Espagne pour demander du service, n'en obtint pas, alla faire un tour d'une année en Portugal, et fut enfin rappelé par M. de Choiseul, au commencement de la guerre de Corse. Le ministre, qui se ressouvenait des plans sur ce pays, que Dumouriez lui avait transmis dans le temps, oubliant noblement sa querelle personnelle, le nomma aide-maréchal-général des logis de l'armée expéditionnaire, lui donna 18,000 livres de gratification pour payer ses dettes et s'équiper, et enfin, lui fit en audience publique des réparations pleines de générosité. Chemin faisant, Dumouriez fut chargé d'une commission singulière, celle de déporter sur les côtes de l'Etat ecclésiastique les jésuites espagnols, que le comte d'Aranda venait d'expulser de l'Espagne, et qui s'étaient réfugiés en Corse : il remplit cette mission avec humanité. Il se battit ensuite avec sa valeur et son intelligence accoutumée, sous M. de Chauvelin et sous le maréchal de Vaux, qui commandèrent successivement l'expédition, sans négliger de prendre part à toutes les intrigues du quartier-général, et même à celles que les courriers qui en partaient allaient faire éclore à Versailles.

Au commencement de 1770 le duc de Choiseul fit choix de Dumouriez pour l'envoyer, avec une mission secrète, en Pologne, auprès des confédérés de Bar, insurgés contre l'influence russe, et qu'il entrait dans la politique de la France de favoriser. Il traversa toute l'Allemagne, et fut présenté dans diverses cours, notamment à l'empereur Joseph II. Arrivé à Epériès, petite ville de la frontière, où la confédération (1) résidait, Dumouriez déploya beaucoup d'habileté dans la situation difficile où il se trouvait placé, et il est possible qu'il en eût fait sortir des résultats importans pour la France, lorsque la disgrâce du duc de Choiseul, son protecteur, vint faire échouer tous ses projets. Il céda la place au baron de Vioménil, et revint à Paris, où il vécut quelque temps sans activité. Cependant Gustave III méditait la révolution qui devait abaisser l'aristocratie suédoise. La France favorisait les projets du roi de Suède. Elle voulait envoyer quelques troupes dans ce pays ; mais on était embarrassé du mode d'exécution de ce projet. Dumouriez conçut l'idée de les lever à Hambourg et dans les villes anséatiques de la côte de la Baltique. Le ministre de la guerre, M. de Monteynard, lui fit voir le Roi secrètement, et il fut chargé de l'exécution du projet, à l'insu du duc d'Aiguillon, principal ministre, que cela pourtant regardait un peu, puisqu'il avait le département des affaires étrangères, mais qui en devait être contrarié, ayant adopté un autre système. L'opération

---

(1) On sait qu'on appelait *confédération*, dans l'ancienne République de Pologne, l'acte légal d'insurrection, (droit dont l'exercice était reconnu et sanctionné formellement, par la constitution de ce pays) et les insurgés organisés en vertu de cet acte.

n'eut pas lieu ; mais le duc d'Aiguillon se vengea de la tentative. Il inventa une prétendue intrigue de M. de Choiseul, pour engager le roi de Prusse à déclarer la guerre à la France, fit arrêter Dumouriez, par voie diplomatique, à Hambourg, au mois d'octobre 1773, comme agent de cette prétendue intrigue, et le fit mettre à la Bastille. Cette affaire se trouvant compliquée avec la correspondance secrète de Louis XV et du comte de Broglie, ne pouvait pas avoir une fin bien tragique: Dumouriez sortit au bout de six mois, et fut exilé au château de Caen. La mort de Louis XV mit fin à cette persécution, et Louis XVI nomma Dumouriez commandant de Cherbourg, sur la lecture d'un mémoire qu'il avait rédigé et où il indiquait l'importance que ce port était susceptible d'acquérir, et qui a dépassé aujourd'hui les calculs les plus étendus de l'auteur du mémoire. Dumouriez eut l'honneur de concourir, par ses idées et par ses directions, à l'établissement de ce superbe arsenal de la marine française. Il y reçut Louis XVI, qui vint au mois de juin 1786, assister à l'immersion du premier des cônes, sur lesquels reposent les travaux de maçonnerie de la rade. Il fut fait maréchal de camp, par ancienneté, en 1788.

La Révolution survint : Dumouriez, lié avec plusieurs personnes influentes à Versailles, en adopta les premières directions, mais d'abord avec quelque circonspection. Il y eut une sédition à Cherbourg, à l'occasion des grains, dans laquelle il se montra aussi ferme que prudent. Sans être mal avec la noblesse, il sut acquérir assez de popularité pour être élu commandant-général des gardes nationales du département. Venu à Paris en 1790, il se fit recevoir au club des Jacobins, qui comptait alors beaucoup d'hommes honorables ; il voyait plusieurs des principaux meneurs de l'époque, suivait le parti dominant, mais de loin et avec modération, et se faisait connaître personnellement de Louis XVI, en lui transmettant des plans de conduite qui lui étaient remis par M. de Laporte, intendant de la liste civile, avec qui Dumouriez était fort lié. En 1791 il fut envoyé commander la 12e division militaire, qui comprenait les départemens qui ont fait depuis l'insurrection de la Vendée, et dont il vit et arrêta les premières étincelles. L'année suivante il devint lieutenant-général par droit d'ancienneté.

Au commencement de la session de l'Assemblée législative, Dumouriez fut appelé à Paris par les Girondins, qui le prônèrent beaucoup, sur la recommandation de Gensonné. Celui-ci l'avait connu étant commissaire civil du Gouvernement, à Niort. M. Bertrand de Moleville prétend que c'est Delessart, ministre des affaires étrangères, qui attira Dumouriez à Paris, pour essayer de gagner la Gironde, par son entremise ; mais que celui-ci ne fut pas plus tôt faufillé dans ces négociations, qu'il conçut le dessein de supplanter le ministre. (*Mémoires*, chap. XX.) Quoi qu'il en soit, Delessart ayant été mis en accusation, M. de Grave et M. de Laporte proposèrent Dumouriez au Roi, et il prit possession du por-

tefeuille des affaires étrangères le 15 mars 1792 ; les deux ministres, de concert avec Pétion, M. Roederer, Brissot, Condorcet, et les principaux Girondins, dressèrent la liste du nouveau cabinet qui se trouva formé de Roland, Clavière, Lacoste et Duranton. Leur entrée eut l'air d'un triomphe du parti démocratique : le fait est que Roland et Clavière étaient seuls vraiment républicains ; tous les autres, à commencer par Dumouriez, étaient des royalistes constitutionnels, mais attachés aux Girondins et opposés à l'ancienne majorité de l'Assemblée constituante, qu'on désignait alors sous la dénomination de *Feuillans*. La conduite ministérielle de Dumouriez fut franche, décidée, habile. Son plan était d'acquérir de la popularité au Roi, en le faisant marcher à la tête de la Révolution. Ses relations avec lui furent toujours respectueuses et convenables ; on en jugera par le discours qu'il lui tint, à leur première entrevue, et qui renferme l'abrégé de toute sa politique ministérielle. « Sire, lui dit-il, je me dévoue à votre service ; mais la place de ministre n'est pas la même qu'autrefois ; sans cesser d'être le zélé serviteur de V. M., je suis l'homme de la nation. Je vous parlerai toujours le langage de la liberté et de la constitution. Renfermé dans mes fonctions, je ne vous ferai point ma cour, et à cet égard je romprai toutes les étiquettes pour mieux vous servir. Je ne travaillerai qu'avec vous, ou au conseil. Presque tout votre corps diplomatique est contre-révolutionnaire ouvertement. On me pressera de vous engager à le changer. Je contrarierai vos goûts dans les choix ; je vous proposerai des sujets que vous ne connaîtrez pas du tout ; d'autres qui vous déplairont. Quand votre répugnance sera trop forte et motivée, comme vous êtes le maître, j'obéirai ; mais si vos choix sont suggérés par vos entours, et visiblement dans le cas de vous compromettre, alors je vous supplierai ou de me laisser le maître, ou de me donner un successeur, etc. » Il faut voir dans les *Mémoires* du général Dumouriez, avec quelle activité et quelle intelligence il porta la réforme dans toutes les parties de son département ; nous nous bornerons à dire qu'il réduisit à 120,000 liv. les appointemens personnels du ministre, qui étaient alors fixés à 150,000. Parmi les ambassades qu'il donna nous citerons celle de Suisse, à M. Barthélemy, et celle de Londres, à M. de Chauvelin. M. de Bonne-Carrère (aujourd'hui retiré à Versailles) fut son secrétaire-général. « Sa vie fut, pendant les trois mois de son ministère, la plus pénible et la plus malheureuse possible. Il entrait à cinq heures du matin dans son cabinet : à six heures Bonne-Carrère venait travailler avec lui ; à onze heures commençaient les rendez-vous ou les audiences, qui lui faisaient perdre du temps ; à quatre heures il se mettait à table ; à cinq heures et demie il rentrait dans son cabinet ; il en sortait à minuit pour souper, et se couchait à une heure du matin. Les jours de conseil ou de séance nécessaire à l'Assemblée, ou au Comité diplomatique, ne faisaient qu'une variété encore plus embar-

rassante. Joignez à cela les intrigues, les injures, les pamphlets, les calomnies, les attentats même auxquels il fut en butte.» (*Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 161.) Louis XVI, qui avait eu d'abord des préventions contre Dumouriez, avait fini par prendre confiance en lui, et la Reine elle-même partagea plus tard les mêmes dispositions. Dumouriez vota dans le conseil pour le licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI, qu'il représente comme renfermant, par l'inconsidération de ses recruteurs, des chevaliers d'industrie, des spadassins, des coupe-jarrets (ce sont ses expressions : *Mémoires* ; T. II, pag. 167) et ayant été portée d'ailleurs, au nombre de 6,000 hommes, au lieu de 1800, ainsi que le voulait le décret qui l'avait instituée. C'est par le conseil de Dumouriez que Louis XVI se décida à provoquer, de l'Assemblée législative, la déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohème. Ainsi sa main a lancé la première étincelle d'un incendie de trente années : mais il est juste d'ajouter qu'en toute cette affaire, il ne fut que l'instrument de la nécessité des circonstances, et qu'il fit des efforts pour éviter d'en venir à cette terrible extrémité. Cependant Dumouriez ne tarda pas à se brouiller avec les Girondins et avec ceux des ministres ses collègues qui appartenaient à ce parti, Rolland, Clavière et Servan; ce dernier avait remplacé M. de Grave, démissionnaire. Un jour Servan s'avisa de proposer à l'Assemblée, sans en prévenir personne, ni le Roi, ni ses ministres, la formation d'un camp de 20,000 hommes près Paris, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la fédération du 14 juillet, et sous prétexte de maintenir la tranquillité publique. Dumouriez eut à ce sujet une scène très-vive avec son collègue, en plein conseil, et qui, dit-il, sans la présence du Roi, aurait fini d'une manière sanglante. Il s'opposa sous main à la proposition, qui pourtant fut adoptée par l'Assemblée. Alors Dumouriez crut prudent, pour éviter une rupture complète, de conseiller au Roi de la sanctionner, et avec beaucoup de peine, il parvint à triompher de la répugnance de ce prince. Il croyait aussi avoir obtenu la même sanction pour le décret qui condamnait à la déportation les prêtres réfractaires, bien qu'il ne l'approuvât pas davantage. Au prix de ces condescendances, il espérait effectuer, sans trop d'impopularité, le renvoi de Roland, Servan et Clavière, que Louis XVI le chargea d'opérer, et avec lesquels il n'était plus possible de marcher. Ils furent congédiés le 13 juin au matin, et Dumouriez, chargé provisoirement du portefeuille de la guerre, eut l'air d'être devenu le ministre dirigeant de cette monarchie tombée en dissolution. Mais il ne tint ce portefeuille que quatre jours, durant lesquels il composa un mémoire sur l'état de ce département, lu à la tribune de l'Assemblée législative, et imprimé par son ordre. On sait que l'Assemblée décréta que les ministres renvoyés emportaient la confiance de la nation. Cependant Dumouriez ne pouvait obtenir de la conscience justement timorée de Louis XVI, la sanction

du décret de déportation des prêtres insermentés. Il insista fortement ; et le Roi, influencé par les Feuillans, qui, à cette époque, s'étaient emparés de la confiance de ses alentours, accepta la démission de son ministre, ainsi que celle de tous ses collègues : c'était le 15 juin. On sait quelles scènes odieuses et féroces signalèrent la journée du 20, et que le véto, apposé au décret concernant les prêtres réfractaires, en fut le principal prétexte. Dumouriez, en se retirant, recouvra sa popularité, et se réfugia dans les camps. Ainsi finit ce ministère de trois mois, dans lequel on ne peut s'empêcher de reconnaître que Dumouriez fit preuve à la fois, d'un bon esprit et d'une grande habileté.

Il alla servir à l'armée du nord, dans son grade de lieutenant-général, sous le maréchal Luckner ; c'est alors qu'il forma et commanda le camp de Maulde ; c'est depuis lors aussi qu'on vit marcher à sa suite, comme des espèces d'aides-de-camp, les deux D[lles] Fernig (1). Sur ces entrefaites arriva la journée du 10 août, et l'insurrection de M. de Lafayette en faveur de la monarchie constitutionnelle et de Louis XVI. Cet événement fut cause que Dumouriez fut nommé général en chef des deux armées réunies, commandées auparavant par MM. de Lafayette et Dillon ; il se rendit à Sédan pour réorganiser l'armée du centre, et y faire reconnaître le nouveau gouvernement de la France. Il fit relâcher les trois commissaires de l'Assemblée, qui avaient été arrêtés. Il prit toutes les mesures défensives qu'il lui fut possible d'effectuer. «Néanmoins, dit-il dans ses *Mémoires*, il ne peut pas blâmer la conduite du général Lafayette, car il s'est trouvé depuis dans la même position, et il lui est arrivé exactement les mêmes événemens (1). Les Prus-

(1) « Dans le village de Mortagne vivait un greffier nommé Fernig, qui avait été maréchal-de-logis de housards. Il avait cinq enfans, dont un garçon, qui était officier dans un régiment, et quatre filles. Deux de ces filles, l'une âgée de 22 ans, l'autre de 17, petites, délicates, bien élevées et modestes, avaient suivi plus d'une fois les détachemens français qui allaient à la petite guerre. Elles étaient très-braves. Dumouriez les encouragea, les fit marcher à tous les détachemens, et en rendit compte. Elles ont suivi les troupes du camp de Maulde en Champagne, sont revenues faire la guerre dans les Pays-Bas, se sont distinguées à toutes les actions, et se sont montrées encore plus extraordinaires par leur pudeur et par leur vertu, que par leur courage. La Convention leur avait accordé une pension ; mais s'étant trouvées à l'arrestation des commissaires, le 2 avril, et ayant abandonné l'armée avec le général Dumouriez, elles ont été décrétées comme tous ses autres adhérens. Les soldats avaient pris autant d'amitié que de respect pour ces deux héroïnes, et souvent il les leur proposait pour exemple. » (*Mémoires de Dumouriez ;* T. II, p. 344.) Ces intrépides Amazones existaient encore en 1818, à Bruxelles, où l'une d'elles était mariée à M. Vanderwallen, et tenait un bureau de loterie.

(1) Dumouriez, qui s'était trouvé en rivalité avec M. de Lafayette, parle plusieurs fois de cet homme illustre avec une aigreur, qui le rend injuste à son égard. Dans les additions qu'il a fournies pour la dernière édition de ses Mémoires, Dumouriez a réparé ce tort, avec une noblesse et une franchise qui lui font beaucoup d'honneur. « Je voudrais, dit-il, qu'il fût en mon pou-

siens profitèrent de ce moment pour s'avancer sur le territoire français. Indépendamment des difficultés particulières aux circonstances, Dumouriez ne se trouva guère d'abord que 23,000 hommes d'infanterie, et 4 à 5,000 hommes de cavalerie, pour opposer à une armée de 80,000 hommes de troupes d'une grande réputation. Peu à peu, et tout en battant en retraite devant un ennemi trop supérieur, il réorganisa et recruta son armée. Il donna le temps aux deux corps de Beurnonville et de Kellermann de venir le rejoindre, ce qui porta la totalité de ses forces à près de 50,000 hommes; enfin, ayant occupé les défilés de l'Argonne, il arrêta long-temps les Prussiens devant le camp de Grandpré, leur fit perdre un temps précieux pour l'attaque, profita habilement des obstacles que leur créaient les intempéries de la saison (on était à la fin de septembre), et secondé efficacement par les généraux Valence, Beurnonville et Kellermann, il parvint à les arrêter presque sans combattre. Le mauvais état des chemins, le manque de vivres, la dyssenterie, eurent bientôt forcé l'ennemi à la retraite: elle s'effectua après quelques négociations, qui ont donné lieu à supposer que des arrangemens relatifs à Louis XVI et à la France auraient été conclus entre Dumouriez et le duc de Brunswick; mais le général français dément positivement tous ces bruits dans ses *Mémoires*, et rien n'indique qu'ils aient le moindre fondement. Il poursuivit les Prussiens jusqu'à la frontière, et sauva ainsi la France d'une invasion qui aurait amené infailliblement à cette époque une contre-révolution complète, presque aussi redoutable que les malheurs horribles qui commençaient dès lors à peser sur elle. Un corps d'émigrés, ayant à sa tête Mgr. le comte d'Artois et Mgr. le prince de Condé, fut obligé de se retirer avec l'armée prussienne. Mgr. le duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans, servait dans l'armée française comme aide-de-camp de Dumouriez.

Après avoir sauvé la République, Dumouriez revint passer quatre jours à Paris. Il se présenta à la Convention et aux Jacobins, où il fut accueilli avec enthousiasme, et Mme Candeille lui donna une fête brillante. Il partit pour l'armée du Nord, mé-

---

voir d'effacer de mon livre et de ma mémoire les faits qui m'ont causé tant de peine. Je ne doute pas que ce grand citoyen ne les regrette autant que moi-même. J'ai peut-être eu le tort de les ressentir dans le temps, avec trop de vivacité....... Aujourd'hui, je suis calmé; les faits, les chagrins sont bien loin déjà. J'ai vu depuis les malheurs du général Lafayette, j'ai vu sa noble conduite sous l'empire de Napoléon, comme dans les cachots d'Olmutz; je vois celle qu'il tient dans la France nouvelle, et je dois déclarer les sentimens d'estime qu'il m'a toujours inspirés, et ceux d'attachement qu'il m'a rendus. C'est le seul moyen de remplir la promesse que j'ai faite de *vider notre querelle après la guerre*, et je le saisis avec plaisir. Il aurait cependant raison de m'accuser de le prendre en traître; car ni lui, ni personne, ne sait rien du coup que je lui porte en ce moment; mais en cela j'évite l'accusation de connivence avec lui, et mon langage n'en aura que plus d'autorité. » (*Mémoires de Dumouriez*; Tom. III, pag. 94. édit. de 1823.)

ditant la conquête de la Belgique, qu'il exécuta en un mois, malgré les obstacles que lui opposaient la rivalité des généraux placés sous ses ordres et la malveillance du ministre de la guerre, Pache. Les impériaux, commandés par le duc Albert de Saxe-Teschen, furent complétement battus à Jemmapes, petit village devenu célèbre dans les fastes militaires de la France. Le duc de Chartres, alors lieutenant-général, commandait le centre de l'armée française, et avait pour aide-de-camp son jeune frère, le duc de Montpensier. Cette action, conduite avec beaucoup de vigueur et d'intelligence, n'a pas peu contribué à placer le nom de Dumouriez au rang des premières réputations militaires des guerres de la Révolution. Le pinceau patriotique et brillant de M. Horace Vernet a réalisé sur la toile le coup d'œil du combat de Jemmapes : on y remarque les principaux personnages à qui est dû le succès de cette glorieuse journée, et en première ligne, le général Dumouriez : ce tableau fait partie de la galerie de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans.

Mais les tribulations de Dumouriez commencèrent avec ses victoires : on laissait ses armées manquer de vivres, d'habillemens, d'argent; on cassait ses marchés; on emprisonnait ses fournisseurs: des nuées d'intrigans et de fripons arrivaient de Paris, couverts du masque d'un ardent patriotisme, échauffant les têtes, désorganisant l'administration, pillant les caisses publiques et vexant de toutes manières les bons et paisibles Belges. Dumouriez, naturellement ami de l'ordre, faisait d'inutiles efforts pour arrêter ces brigandages : il était desservi et traversé auprès des ministres et de la Convention elle-même, malgré tous les sacrifices qu'il consentait à faire à l'esprit du temps (1). Dumouriez fit un voyage à Paris, au commencement de janvier 1793, pendant le procès de Louis XVI. Il témoigne avoir éprouvé le désir de sauver cet infortuné prince, et déclare s'être ouvert, à ce sujet, au député Gensonné, à Pétion, à Drouet, qui le dénonça plus tard à la tribune de la Convention. Il raconte aussi s'être mêlé incognito, dans les groupes du peuple; avoir entamé, dans les lieux publics, diverses conversations pour sonder l'opinion de la multitude sur la grande affaire du jour. « Partout, dit-il, il ne trouva que consternation ou apathie. Il n'a pas aperçu, pendant les vingt jours qu'il a étudié Paris, durant cette affaire, le plus petit mouvement, ni particulier, ni

(1) L'un des plus remarquables sans doute, est une lettre, d'ailleurs très-originale, qu'il écrivait de Liége, au fameux Anacharsis Cloots; elle porte pour suscription : *Le général des Sans-Culottes à l'orateur des Sans-Culottes*, et se termine par ces mots : « Orateur du genre humain, poursuis ta généreuse carrière; tonne contre les préjugés et le fanatisme; éclaire les faibles mortels, rends-les sensibles et vertueux; que la fraternité, la seule, la vraie religion, devienne le charme de notre existence et le lien de tous les cœurs! Adieu; voilà la douce philosophie de la nature. Pourquoi faut-il que les canons et les baïonnettes soient les moyens de l'établir et de la propager! (*Moniteur* du 20 décembre 1792.)

public, en faveur de l'infortuné Louis XVI, ni le moindre dérangement dans les habitudes ou la dissipation des frivoles et barbares Parisiens...... On a recueilli tous les détails de sa mort : ils sont précieux pour le développement du cœur humain. Ils aggravent encore la férocité inouïe des Parisiens : une foule innombrable assistait à son supplice; une joie barbare ou une curiosité stupide étaient les seules impressions qui paraissaient sur les faces criminelles de tous les spectateurs. Pas un homme n'a eu le courage de verser une larme. Toute cette génération, même celle qui ne fait que de naître, subira la punition des crimes atroces que présentent ces quatre années de l'histoire de France, et que la postérité aura peine à croire. » (*Mémoires de Dumouriez;* édit. de 1823, t. III, pag. 329, 333 et 337.)

Après la catastrophe du 21 janvier, Dumouriez partit pour l'armée du Nord, destinée à faire la conquête de la Hollande : il essaya d'accomplir cette audacieuse entreprise, mais la gloire en était réservée à Pichegru. Trop d'obstacles s'opposaient aux succès ultérieurs du vainqueur de Jemmapes, soit de la part de ses généraux, soit de la part du Gouvernement lui-même. Un décret de la Convention avait ordonné le sequestre des biens ecclésiastiques de la Belgique et la saisie de l'argenterie des églises. Dumouriez s'opposa constamment à son exécution, ainsi qu'à la plupart des mesures désorganisatrices des commissaires du pouvoir exécutif, qui pullulaient autour de lui. Il écrivit à la Convention des remontrances très-justes, d'un ton que cette assemblée intolérante et despotique n'était pas accoutumée à supporter. Peu à peu la querelle s'envenima, et le général en chef en vint à résister assez positivement aux commissaires de la Convention eux-mêmes. Mais il était alors la première réputation militaire de la nouvelle république: on le craignait comme un César ou un Monk; mais on croyait avoir besoin de lui pour sauver la France de l'invasion étrangère. Les choses traînèrent en longueur pendant quelques mois. Dans cet état d'incertitude, Dumouriez ne demandait pas mieux que de rester fidèle à la République, si ses gouvernans eussent voulu admettre les plus simples idées d'ordre et de justice; mais toute l'action du gouvernement était dirigée dès lors par les pamphlets et par les clubs. On en était là, lorsque Dumouriez se décida à risquer une bataille rangée, comptant bien que la victoire raviverait sa popularité, et raccommoderait toutes ces querelles : malheureusement la fortune ne lui fut pas favorable cette fois : le champ de bataille de Nerwinde, après avoir été vivement contesté durant plusieurs jours, fut définitivement abandonné par l'armée française, qui se replia en bon ordre sur les frontières. C'est pendant sa retraite que Dumouriez, prévoyant le sort qui l'attendait en France, conçut le dessein de se sauver, en détruisant le pouvoir de la Convention, et en rétablissant la constitution de 1791. Il affirme n'avoir eu aucune pensée que pour le fils de Louis XVI, et se défend d'avoir

jamais songé à élever au trône la maison d'Orléans. Au reste, Dumouriez manqua tout-à-fait de résolution dans cette grande circonstance de sa vie : il fut trop évident qu'il agissait contre son gré, forcé par le besoin de sa propre conservation. Au lieu de prendre l'initiative avec éclat, d'annoncer solennellement ses projets à son armée, dont une portion lui était dévouée, de rompre toute communication avec la Convention, de chercher à soulever les départemens de la France, et de marcher vivement sur Paris, après s'être assuré de la coopération des principaux chefs et de la protection, ou du moins de la neutralité des Impériaux, il hésita, tergiversa, manifesta ses desseins par des récriminations, des bravades, des indiscrétions volontaires, n'osa jamais afficher la révolte formelle, donna le temps à la Convention et à ses agens, de prendre toutes leurs mesures de défense et de précaution, de travailler l'armée, de s'assurer des principales clefs de la frontière, et finit ainsi par se voir réduit à imiter M. de Lafayette, qu'il avait refusé de seconder, il n'y avait pas encore une année, mais à une époque où le mal n'avait pas encore jeté d'aussi profondes racines, et dans une circonstance où le renversement violent de la constitution rendait la résistance parfaitement légale et digne de l'approbation de tous les amis de l'ordre.

Les premières ouvertures positives pour l'exécution du dessein de Dumouriez furent faites au colonel (depuis général) Mack, alors chef d'état-major de l'armée du prince de Saxe-Cobourg : il fut convenu que les impériaux n'inquiéteraient point la retraite de l'armée française. Quelques jours après, Mack reçut les propositions définitives de Dumouriez, touchant ses projets contre la Convention, et l'assistance éventuelle des Autrichiens lui fut promise. On doit remarquer qu'il stipula toujours très-expressément, l'indépendance et l'intégrité de la France, avec le rétablissement de la constitution de 1791. Le 29 mars, Proly, Pereyra et Dubuisson, commissaires du Conseil exécutif, vinrent joindre Dumouriez à Tournay, et reçurent aussi, sans but comme sans précaution, les ouvertures les plus formelles de ses desseins; ils s'empressèrent d'en venir informer le Conseil exécutif. La Convention décréta que Dumouriez serait traduit à sa barre pour rendre compte de sa conduite, ce qui voulait dire, pour être condamné à mort : il avait alors son quartier-général aux Boues de Saint-Amand, et pouvait être considéré comme en plein état de défection, puisqu'il avait déjà remis sous la garde du général autrichien Clerfayt, quelques personnes dont il s'était assuré, en qualité d'otages. Le 2 avril, le ministre de la guerre, Beurnonville, ancien ami de Dumouriez, et qui avait long-temps servi sous lui, arriva à son quartier-général, suivi de quatre commissaires de la Convention, Camus, Lamarque, Bancal et Quinette. Le ministre embrassa d'abord le général; ensuite il lui annonça que ces messieurs venaient lui notifier un décret de la Convention. Tous les officiers de

l'état-major du général, entièrement dévoués à lui, et qui partageaient, pour la plupart, ses idées, remplissaient l'appartement. Les députés passèrent avec le général dans son cabinet, dont la porte resta ouverte. Là, Camus lui présenta le décret. Le général, après l'avoir lu lui-même, le lui rendit, et répondit d'abord d'une manière dilatoire, offrant sa démission ou demandant qu'on prononçât sa suspension. Alors Camus, après avoir commencé par assurer qu'ils n'étaient pas compétens pour accepter sa démission, lui dit : « Mais, après avoir donné » votre démission, que ferez-vous? » — Ce qui me conviendra, ré» pondit le général; mais je vous » déclare sans détour, que je ne » me rendrai pas à Paris, pour me » voir avili par la frénésie, et » condamné par un tribunal révo» lutionnaire. — Vous ne recon» naissez donc point ce tribunal? » dit Camus. — Je le reconnais, dit » le général, pour un tribunal de » sang et de crimes, et tant que » j'aurai un pouce de fer dans ma » main, je ne m'y soumettrai pas : » je vous déclare même que si » j'en avais le pouvoir, il serait » aboli, étant l'opprobre d'une » nation libre. » Les autres députés essayèrent de le calmer : Bancal lui cita les exemples d'obéissance et de résignation des plus fameux Grecs et Romains. Le général lui répondit : « Monsieur » Bancal, nous nous méprenons » toujours sur nos citations, et » nous défigurons l'histoire ro» maine, en donnant pour excuse » à nos crimes l'exemple de leurs » vertus, que nous dénaturons. » Les Romains n'ont pas tué Tar» quin; les Romains avaient une » république bien réglée et de » bonnes lois; ils n'avaient ni » club des Jacobins ni tribunaux » révolutionnaires. Nous sommes » dans un temps d'anarchie; des » tigres veulent ma tête, et je ne » veux pas la donner. Je peux » vous faire cet aveu, sans craindre » que vous me soupçonniez de » faiblesse. Puisque vous puisez » vos exemples chez les Romains, » je vous déclare que j'ai joué » souvent le rôle de Décius, mais » que je ne serai jamais Curtius, » et ne me jetterai jamais dans le » gouffre. » La conversation se prolongea encore sur ce ton, principalement avec Camus : enfin les commissaires se retirèrent dans une pièce voisine, pour délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre. Au bout d'une heure ils rentrèrent, et Camus porta la parole : « Citoyen général, » dit-il, voulez-vous obéir au dé» cret de la Convention nationale » et vous rendre à Paris? — Pas » dans ce moment-ci, répondit le » général. — Eh bien! je vous dé» clare que je vous suspens de » toutes vos fonctions. Vous n'êtes » plus général; j'ordonne qu'on » ne vous obéisse plus et qu'on » s'empare de vous. Je vais mettre » le scellé sur vos papiers..... Don» nez-moi tous vos portefeuilles. » Des murmures se font entendre parmi les officiers qui étaient présens. « Ceci est trop fort, s'écrie » Dumouriez d'un ton ferme, il » est temps de mettre fin à tant » d'impudence! » et il commanda, en allemand, à un détachement de hussards de Berchiny, qui stationnaient dans la cour, d'entrer chez lui. « Arrêtez ces quatre

»hommes, dit-il à l'officier, et »qu'on ne leur fasse pas de mal. »Arrêtez aussi le ministre de la »guerre, et qu'on lui laisse ses »armes.» Camus s'écria alors : « Général Dumouriez, vous per»dez la République. — C'est bien »plutôt vous, vieillard insensé!» lui répliqua le général. On emmena les commissaires de la Convention à Tournay, où ils, furent remis, comme otages, entre les mains du général autrichien Clerfayt. On sait qu'après avoir été transférés dans les citadelles de la Bohême, ils furent échangés, en 1795, contre S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême.

Aussitôt après ce coup d'éclat, Dumouriez publia un manifeste, sous le titre de *Déclaration à la nation française*, dans lequel il expliquait les motifs de sa conduite, annonçait la conclusion d'une suspension d'armes avec les Autrichiens, et son intention de marcher sur Paris, pour délivrer cette capitale de l'anarchie et rétablir la constitution de 1791. L'armée parut d'abord recevoir cette nouvelle sans trop d'émotion, car elle était véritablement dévouée à son général; mais bientôt des murmures éclatèrent, et des défections se manifestèrent. Le 4 au matin, Dumouriez partit de Saint-Amand pour se rendre à Condé, accompagné du duc de Chartres, des colonels Thouvenot et Montjoie, et de quelques aides-de-camp, n'ayant pour escorte que huit hussards d'ordonnance, ce qui formait à peu près un groupe de trente chevaux. Chemin faisant, il rencontra une colonne de trois bataillons de volontaires, qui marchaient sur Condé avec leurs bagages et leur artillerie. Il passa au milieu d'eux et parla à leurs officiers. Déjà ils s'étaient éloignés de cent pas environ, lorsque Dumouriez s'aperçoit que la tête de la colonne rebrousse chemin et se porte sur lui à toutes jambes, en poussant des cris tumultueux. Alors il prit le parti de s'éloigner au petit trot, jusqu'à un petit canal qui bordait un terrain marécageux. Des cris, des injures et surtout le mot *arrête! arrête!* le forcèrent à passer le fossé. Son cheval ayant refusé de le franchir, il fut obligé de le passer à pied. Quand il fut de l'autre côté, les coups de fusils avaient succédé aux cris. Il monta alors sur le cheval d'un domestique du duc de Chartres, qui, étant très-leste, se sauva à pied. Le cheval de Dumouriez fut pris et mené en triomphe à Valenciennes. Deux hussards de son escorte furent tués, ainsi que deux domestiques du général, dont un portait sa redingote. Le colonel Thouvenot eut deux chevaux tués sous lui, et sauva en croupe le fidèle Baptiste, ancien valet-de-chambre du général, qu'il avait fait officier, à cause de la part importante qu'il eut à la victoire de Jemmapes. Les trois bataillons, disent les Mémoires de Dumouriez, ont tiré plus de dix mille coups de fusils. Le général ne pouvant plus rejoindre son camp, dont il se trouvait coupé, se réfugia chez les Impériaux. Le lendemain, à la pointe du jour, Dumouriez revint dans son camp, où il fut bien reçu; mais il apprit que dans la nuit, le corps de l'artillerie s'étant mis en insurrection, avait chassé ses officiers, et était parti avec

tout son parc attelé, pour aller rejoindre Valenciennes, où l'autorité de la Convention était reconnue; c'est alors qu'il jugea que son entreprise était manquée sans ressource. Il monta à cheval avec le duc de Chartres et quelques autres officiers, et se retira à Tournay, où il descendit chez le général Clerfayt. Peu après, il y fut suivi par le régiment entier des hussards de Berchiny, et par diverses fractions de corps, montant environ à 700 chevaux et à huit cents hommes d'infanterie. Le prince de Cobourg prit ces émigrés à la solde de l'Autriche : il avait publié, de concert avec Dumouriez, une proclamation dans laquelle il renonçait, au nom de son souverain, à toutes conquêtes, et bornait ses prétentions à rétablir en France la royauté constitutionnelle ; mais peu de jours après, la diplomatie des coalisés ayant fait rétracter cette démarche habile, le général Dumouriez vint déclarer au prince de Cobourg que tous engagemens étaient rompus entre eux, et qu'il ne voulait coopérer en aucune manière, à la conquête ou au démembrement de la France. Après cette démarche, il quitta l'armée, où il avait toujours été traité avec grande distinction, soit par le prince de Cobourg, soit par l'archiduc Charles.

Dumouriez fut mis hors la loi par la Convention, où tous les partis s'accusèrent réciproquement d'avoir été de connivence avec lui. Il est vrai qu'outre la protection hautement avouée des Girondins, Danton et Lacroix, durant le cours de leur mission en Belgique, s'étaient fort rapprochés de lui. Les Jacobins seuls, et notamment Robespierre et Marat, n'avaient pas cessé un instant de le dénoncer. Il se retira d'abord à Bruxelles, puis à Cologne, dont l'électeur le bannit par une lettre fort dure, qui n'est que l'expression fidèle des sentimens des émigrés à son égard. Il voulut alors se retirer en Angleterre; mais il ne fut guère mieux accueilli par M. Pitt et lord Grenville, qui le forcèrent, en vertu de l'*alien-bill*, à chercher un refuge ailleurs. Il erra quelque temps *incognito* en Suisse, en Allemagne, et obtint enfin de séjourner dans la petite ville de Neuss, sur le territoire danois, près de Hambourg. C'est dans cette ville qu'il publia plusieurs écrits concernant diverses époques de la Révolution, qui firent encore retentir le monde du bruit de son nom. La dernière année du règne de Paul Ier (1800), il fit un voyage à Saint-Pétersbourg, et fut bien accueilli par l'autocrate ; mais les intrigues des alentours du monarque russe parvinrent bientôt à le faire congédier brusquement. On trouve des détails curieux à ce sujet dans les *Mémoires de l'abbé Georgel* (t. VI, p. 279); cet abbé avait beaucoup connu le général, et il habita le même hôtel que lui durant leur séjour à Saint-Pétersbourg.

« Dumouriez, dit-il, avec de grands talens militaires, avec une rare facilité pour rendre avec intérêt ses pensées, soit en parlant, soit en écrivant, a un très-grand défaut, c'est de confier trop légèrement ce qu'il serait important de tenir secret. On lui en a fait souvent l'observation, et il en a vu les tristes résultats. Il convenait de ses torts avec ingénuité ; mais souvent il

oubliait les avis de l'amitié, et ne voyait plus que les obstacles que son indiscrétion mettait au succès de ses vues : c'était en lui bonhomie et besoin de se communiquer..... Voici le récit de son arrivée, de son séjour et de son départ de Saint-Pétersbourg. Les derniers événemens de la campagne de 1799 n'ayant pas été heureux en Suisse ni sur le Rhin, pour les puissances coalisées, le général Dumouriez avait écrit à Paul Ier, *avec l'approbation de Louis XVIII*, pour lui communiquer un plan d'où il devait résulter de grands avantages pour la cause commune, et pour la gloire personnelle de l'empereur de Russie : cette lettre l'a fait appeler à Saint-Pétersbourg. Le comte de Rostopchin ayant toute la confiance de son maître, a parfaitement accueilli Dumouriez; il l'a souvent invité à dîner; il l'a caressé et n'a rien épargné pour avoir le secret de son plan. Le général a été un moment la dupe de l'insinuant ministre; mais, mieux instruit par des personnes expérimentées, il a été plus réservé, et au lieu de se livrer comme il avait fait, il a su rétrograder avec beaucoup de finesse et d'esprit, et au lieu de son plan, il s'est contenté d'en donner un aperçu sans développement, de manière à exciter la curiosité et à faire désirer l'ensemble : mais on l'avait deviné. Bientôt on s'aperçut que le ministre craignait l'influence de Dumouriez et le succès d'une audience. Le comte de Rostopchin avait adopté une opinion absolument contraire aux vues de Dumouriez : son opinion, étayée par le suffrage et les insinuations des personnes qui étaient dans l'intimité de Paul Ier, faisait des progrès dans l'esprit de ce prince... On était parvenu à persuader à l'Empereur de ne point voir le général Dumouriez..... Il fut négligé; on ne l'invita plus à dîner; le ministre ne répondit plus à ses lettres. Enfin, après deux mois de séjour, M. de Rostopchin lui envoya 1000 ducats en or, avec une lettre où il disait que le général étant venu par autorisation de l'Empereur, S. M. Impériale ne voulait pas permettre que le voyage eût été fait aux frais d'un homme arrivé par ses ordres. Le ton de la lettre, quoique honnête, semblait annoncer un congé. Dumouriez, en répondant, fit sentir au ministre qu'ayant été appelé, il croyait n'avoir pas mérité de repartir, sans avoir eu l'honneur d'être présenté à S. M. Impériale; qu'il ne désirait que mettre ses hommages aux pieds de l'Empereur, sans se permettre de lui parler politique. Cette lettre, extrêmement adroite et appuyée par les observations du comte de Panin, eut son effet. Le comte de Rostopchin craignant d'aliéner un homme qui pouvait un jour peindre son ministère avec des couleurs odieuses, obtint de l'Empereur qu'il lui serait présenté à la parade, où Sa Majesté a coutume de recevoir les militaires. Ce ministre était persuadé que cette présentation, purement militaire, n'aurait point de suite.

Le général Dumouriez se rendit le lendemain, à huit heures du matin, à la parade.... Quand il se présenta, l'Empereur, l'apercevant, lui envoya un aide-de-camp pour lui dire qu'il lui parle-

rait dans quelques minutes. Paul Ier vint effectivement et lui dit : « M. le général Dumouriez, je » suis bien aise de vous voir ici » et de faire votre connaissance. » Après il retourna au poste, d'où il dirigeait les mouvemens de l'exercice. Le général crut que sa présentation se bornait à cet accueil laconique. Le général comte de Palen vint à lui et lui dit qu'il pouvait s'avancer pour mieux voir la manœuvre ; que même il pouvait s'approcher de l'Empereur. Enhardi par le conseil d'un homme aussi marquant, il fait quelques pas : Paul Ier l'appelle, lui demande ce qu'il pense de la troupe. La réponse amena d'autres questions; la conversation s'anima, devint intéressante, et se prolongea pendant une heure. L'Empereur lui dit : « J'ai d'abord » eu le plus grand désir de vous » connaître : ensuite je m'étais dé» terminé à ne pas vous voir ; mais » ce qui vous est personnel n'y » était pour rien ; les affaires po» litiques du moment en étaient » seules la cause ; vous avez déve» loppé de grands talens, etc.... » Dumouriez, ainsi provoqué, eut un beau champ pour exciter la curiosité de l'Empereur. Ce prince, dans ce premier entretien, goûta si fort le général, qu'il lui dit de venir tous les jours à la parade, qu'il serait charmé de continuer à causer avec lui. Ce début fit naître de grandes espérances : la seconde parade eut encore plus de succès. Paul Ier parut lui accorder toute sa confiance ; il lui en donna des preuves non équivoques, en lui parlant avec détail de son juste mécontentement contre les cours de Vienne et de Londres, qu'il traita d'alliés perfides et machiavélistes. Dumouriez, en avouant que ce mécontentement était fondé, prit la liberté de faire sentir que le résultat ne devait pas être l'inaction de la Russie. Il exposa le pour et le contre avec tant d'art, que l'Empereur lui demanda de mettre par écrit ce *pour* et ce *contre*, et de le lui envoyer directement. Ce jour là, S. M. Impériale s'exprima avec enthousiasme sur le général Dumouriez. Dans la même journée, il lui écrivit de sa propre main, un billet où on lisait cette phrase : « Il faut que vous soyez » le Monk de la France. » En y répondant avec respect et sensibilité, le général disait : « Si V. M. » Impériale veut m'en donner les » moyens, j'arriverai au même » but. » J'ai vu et lu cette correspondance. Le lendemain, lettre pressante du comte de Rostopchin de la part de Paul Ier, pour avoir le *pour* et *le contre*, à la seconde parade. J'ai su depuis que ce ministre, alarmé de l'enthousiasme de son maître, mettait alors tout en œuvre pour déjouer le succès de Dumouriez ; et néanmoins invitation amicale de sa part pour venir dîner; caresses, effusions de confiance perfide. Il lui disait : « Qu'avez-vous fait, » mon cher général, de la tête de » mon empereur ? elle est toute » Dumouriez: votre éloquence l'en» traîne. Sa Majesté m'a lu les deux » premiers paragraphes du *pour* » *et du contre* envoyés hier ; elle at» tend le troisième avec impatience; » vous avez fait sur lui une impres» sion profonde. » Ces effusions de confiance de l'Empereur, à la troisième parade, parurent décisives en faveur des projets de Dumou-

riez. S. M. Impériale fit taire les tambours; l'exercice se fit à la muette; il en donna la direction à son fils aîné le grand duc Alexandre, et causa pendant plus d'une heure avec Dumouriez...... Dans cet entretien, Paul Ier s'exprima ainsi: « Vous m'avez inspiré estime » et confiance; je vous crois atta- » ché à mes intérêts. Eh bien, » d'après ce que nous venons de » combiner, je vous autorise à » traiter avec le ministre d'Angle- » terre pour le subside; envoyez- » moi, le plus tôt possible, le troi- » sième paragraphe; je vais don- » ner ordre au comte de Rostopchin » de vous donner l'autorisation of- » ficielle pour traiter. » Dumouriez revint enthousiasmé de Paul Ier. Le général ne douta plus du succès de sa mission..... Malheureusement la parade n'eut pas lieu trois jours de suite, à cause du froid excessif. Pendant cet intervalle, le général fut appelé chez le comte de Rostopchin. Ce ministre lui dit d'abord qu'il avait eu ordre de lui donner une autorisation officielle pour traiter avec l'Angleterre, mais que des considérations particulières avaient déterminé S. M. Impériale à suspendre cette négociation.... que c'était un retard de quinze jours, etc. Cette suspension inopinée, après le plein succès de ce qui s'était passé à la troisième parade, annonçait le plein succès des batteries dressées contre Dumouriez; il s'en douta. Pour moi j'en fus persuadé, malgré l'empressement de Paul Ier et de son ministre, pour avoir le troisième paragraphe. Dumouriez l'acheva, et malgré ses inquiétudes, il était supérieurement écrit et fait pour entraîner Paul Ier. Le paragraphe fut envoyé et reçu le jour où l'Empereur apprit la capitulation du grand-Visir avec les Français, en Egypte. Ce prince, persuadé que ce traité dont il était souverainement mécontent avait été préparé par Sidney Smith et favorisé par le ministre anglais à Constantinople, en prit beaucoup d'humeur: son ministre saisit ce moment pour le déterminer à se retirer décidément de la coalition anglaise et autrichienne. C'est dans ce quart d'heure de dépit violent que fut lu le troisième paragraphe. S. M. Impériale, excitée par son ministre, fit écrire à Dumouriez, par ce même ministre, qu'elle avait lu le troisième paragraphe, qu'elle n'avait aucune réponse à y faire, et que comme la présence du général pouvait être nécessaire ailleurs, *elle trouvait désormais son séjour superflu à Saint-Pétersbourg*. Cette lettre n'était pas un ordre positif de partir, mais c'était une insinuation très-significative. Le général le sentit, et jugeant qu'on ne pouvait point asseoir de base solide sur un terrein aussi mouvant, il répondit que pour remplir plus promptement les intentions de S. M. Impériale, il priait le ministre de lui envoyer un passe-port. Ce passe-port lui fut promptement expédié et envoyé avec une lettre honnête. Dumouriez se décida à partir le samedi: il avait été invité pour le jeudi chez M. le comte de Strogonoff, un des plus aimables seigneurs de Saint-Pétersbourg. Dumouriez lui écrivit pour le remercier, vu la proximité de son départ; la lettre renfermait très-adroitement l'éloge de Paul Ier. Le comte de

Strogonoff, qui est de la société intime de l'Empereur, lui montra la lettre du général Dumouriez. « Je suis fâché que vous n'ayez » pas été à portée de l'entendre, lui » dit le prince, vous auriez trouvé » tout ce que je vous ai dit de la » fécondité et des ressources de » son esprit; il m'avait électrisé; » je me sentais entraîné; mais la » réflexion m'a ramené au plan » qui me convient, dans les circon- » stances actuelles.....» Le vendredi, veille de son départ, Dumouriez dîna chez le comte de Rostopchin. Ce ministre, toujours sous le masque de l'amitié, le caressa beaucoup, l'invita à lui donner de ses nouvelles, et l'assura, partout où il se trouverait, de la protection de l'Empereur. Rostopchin, craignant la plume de Dumouriez et son ressentiment, lui prodiguait ainsi, en s'applaudissant d'avoir décidé son départ, toutes les démonstrations du plus vif intérêt. Dumouriez n'a pas été sa dupe.....

« On sera peut-être curieux de connaître le plan de Dumouriez; en voici l'esquisse: Les troupes Russes, sans se séparer de la coalition, agiront séparément; l'empereur de Russie enverra une armée de 50,000 hommes pour se porter sur Mayence, par la Franconie, tandis que les Autrichiens occuperont les Français en Italie, en Suisse et sur le Rhin. Pendant ce temps, 12,000 Russes, réunis aux 12,000 qui se trouvaient avec les Anglais, et 18,000 Danois, à la solde de l'Angleterre, débarqueront inopinément en Normandie, qu'on assure être prête à se prononcer pour Louis XVIII. L'armée débarquée se portera avec rapidité sur Paris, opérera la contre-révolution. Les preuves de détail, les moyens d'exécution qui accompagnaient ce plan, en faisaient augurer le succès. Les armées coalisées en Italie, en Suisse, sur le haut et bas-Rhin, attirant les forces et l'attention des Français, l'armée de débarquement marchait sans obstacle à Paris. Le général Dumouriez, qui connaissait la Normandie, répondait du succès; il ne demandait pas le commandement; son rôle était d'être guide et conseil, avec ordre au général en chef de ne pas s'écarter du plan, très-détaillé, sur une carte qu'aurait approuvée l'Empereur, et de s'en rapporter aux instructions de Dumouriez pour les localités et les marches. »

En quittant la Russie, Dumouriez repassa en Angleterre, où il se déclara, dans ses écrits, l'un des ennemis prononcés du premier Consul, auquel il reprochait surtout son système illibéral de gouvernement. La bienveillance du duc d'York valut, cette fois, au général français, une pension assez considérable, qui lui a permis d'atteindre paisiblement la fin de son orageuse carrière, sous la protection hospitalière de la Grande-Bretagne. Lors de la guerre de l'indépendance espagnole, Dumouriez, qui se ressouvenait parfaitement des localités, et qui n'avait rien perdu de l'activité de son imagination, fit passer au père Gil, secrétaire-général de la junte insurrectionnelle de Séville, un plan de défense pour l'Espagne; ce plan a été traduit en castillan, sous le titre de *Partidas de Guerillas*, et mis fidèlement à exécu-

tion ; il n'a pas peu contribué aux succès obtenus par les Espagnols contre l'invasion française. Dumouriez ne fut pas du nombre des proscrits que la Restauration de 1814 rappela vers leurs foyers : nous ignorons quels motifs le retinrent en Angleterre ; mais on sait que, fidèle aux principes de 89, qui furent ceux de toute sa vie, il accompagna de ses vœux, de ses conseils, de ses encouragemens, les efforts du parti libéral en France. Opposé au système de la Sainte-Alliance, il fit passer aux constitutionnels de Naples, comme il avait fait aux constitutionnels de Cadix, un plan de défense accommodé à leur position. Dumouriez mourut le 14 mars 1823, âgé de quatre-vingt-quatre ans : il a été enterré dans l'église paroissiale de Sainte-Marie d'Henley, sur la Tamise, et l'on a placé sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Hic jacet
Tardam exspectans patriæ justitiam,
CAROLUS FRANCISCUS DUMOURIEZ,
Qui Cameraco natus, januarii XXII die, anno Domini 1739,
Ingenio, doctrinâ et virtute præclarus,
Ad summum militare imperium
Fortitudine et prudentiâ pervenit ;
Ludovico XVI consiliis præfuit ;
Regem et leges in rostris eloquentiâ,
In castris gladio, patriam et libertatem
Defendit.
Nefandis in temporibus
Bis Galliam à depopulatione et servitute servavit ;
Sed ab ipsâ, eam servare conans,
Proscriptus est.
Asylum dedit Germania primùm ;
Nobilem posteà hospitalitatem obtulit
Britannia.
Gratus obiit Turville,
Die Martis XIV, anno Domini 1823.

M. John Bowring, qui fut l'ami des derniers jours du général Dumouriez, et qui a été le légataire de ses papiers, a publié : *A funeral oration on general Dumouriez; with considerations on the events of his life.* London, 1823; in-8. — Le portrait de Dumouriez, plusieurs fois gravé, fait partie de la belle collection lithographiée, publiée à Paris, sous le titre d'*Iconographie française depuis* 1789.

Long-temps le général Dumouriez a été jugé en France avec trop de sévérité. L'opinion publique de ce pays, privée durant vingt-cinq ans de la liberté de la presse, s'est laissée trop facilement diriger par les gazettes ; or celles de la République et de l'Empire ne durent jamais être favorables à celui que ces gouvernemens tenaient proscrit. Mais définitivement, l'estime des amis purs et impartiaux de la Révolution semble devoir revenir à celui qui la défendit souvent, et dont le cœur lui resta toujours fidèle. Une imagination ardente, une vive inquiétude d'esprit, une capacité éminente, ces qualités jointes à une existence aventureuse et pleine d'intrigues, marquèrent la première partie de la carrière de Dumouriez. Elle fut le produit naturel du caractère que le ciel lui avait fait, et de la position difficile où il le plaça, au milieu de la société française, telle qu'elle était avant 1789. Depuis cette époque, Dumouriez, mieux posté pour suivre la carrière de l'ambition, se dégage de cette couleur équivoque, qui voile ses premiers pas dans le monde. Naturellement ennemi du désordre, de l'injustice, et surtout de cette férocité brutale, caractère détestable des démagogues de la Convention, Dumouriez, par une activité peu commune, mêlée de noblesse et d'audace, se serait peut-être montré digne

de conduire et de gouverner la Révolution, si toute force humaine n'avait dû rester au-dessous d'une pareille entreprise. Brave jusqu'à la témérité, il n'eut pas moins de ce courage moral, qui permet de contempler à loisir la force qui menace, et de résister fièrement à sa toute puissance. Placé à la tête des armées, il sut appliquer habilement, sur le champ de bataille, les théories qu'il avait ingénieusement développées la plume à la main. Le sang-froid dans le danger, le calme dans l'action, l'énergie dans le commandement, le coup d'œil vaste et juste pour apprécier le terrein, enfin, cet ascendant surnaturel qui émeut ou contient les soldats, tous ces dons qui constituent le grand homme de guerre, Dumouriez les posséda en un degré assez éminent, pour qu'il ait dû lui être permis de se vanter d'avoir ouvert le premier la route où l'art des combats a pris une nouvelle face, depuis les expéditions de la révolution française. Administrateur éclairé, juste, intègre, il lui a manqué l'énergie et l'audace d'un chef de parti, rôle qu'il fut appelé à remplir le jour de sa proscription. Lui-même s'est jugé à cet égard, avec justesse et franchise : « Dumouriez, dit-il, n'avait point les qualités requises pour un chef de parti. Il eût peut-être été bon général, bon ambassadeur, dans un gouvernement tout formé, soit monarchique, soit républicain; mais cet état violent, destructif de toutes les idées que son éducation lui avait données sur le juste et l'injuste, le mettait hors de sa sphère. Son activité si vantée par ses ennemis même, était arrêtée par la crainte de se jeter dans des crimes ; et il aimait mieux s'estimer que de réussir. »

Nous regardons comme trop rigoureuse l'accusation de trahison qui a pesé long-temps sur le général Dumouriez : placé entre l'échafaud et le renversement de la plus intolérable et la plus folle tyrannie, qui donc peut aujourd'hui lui faire un crime d'avoir usé d'un droit que la constitution d'alors proclamait, que les plus loyaux et les plus généreux d'entre les Français furent contraints d'invoquer peu de mois après (les Girondins, les Lyonnais, etc.)? Le sort de Custine, de Lauzun, de Victor de Broglie, et de tant d'autres guerriers illustres cruellement immolés, ne parle-t-il pas assez haut en faveur de la conduite de Dumouriez? Aucun patriote ne se permettrait aujourd'hui de blâmer ce qu'en une occasion toute pareille voulut tenter aussi M. de Lafayette : or, il ne faut pas avoir une balance inégale et une mesure différente pour les deux hommes. Rencontrés par l'émigration sur la terre de l'exil, tous deux, elle les a reconnus pour ennemis, et tous deux ils se sont soigneusement séparés d'elle. Sans doute, il n'y a point de comparaison à établir entre ces deux personnages, quant à la grandeur des destinées, ni quant au pur éclat des vertus; mais tous deux ils ont refusé de fléchir le genou, et devant Napoléon, et devant la Sainte-Alliance : ils méritent tous deux d'être inscrits, chacun à son rang, sur la liste immortelle des invariables défenseurs des principes sacrés de la justice et de la liberté. Telle fut

au moins la dernière et la plus chère espérance de celui qui, lui-même, s'appelait avec complaisance, le *vieillard de la Révolution:* ne refusons pas cet hommage à sa mémoire !

Liste des ouvrages
de Ch. Fr. Dumouriez.

I. *Etat présent du royaume de Portugal, en l'année* 1766. Lausanne, Grasset, 1775; in-12. (anonyme.) — *Nouvelle édition, corrigée et considérablement augmentée,* sous le titre d'*Œuvres complètes*, t. I. Hambourg, Châteauneuf, 1797; in-4. — *Traduit en allemand.* Berne, 1776; in-8. — Par Bh. Reith. Leipzig, 1797; in-8. — *Traduit en anglais.* Londres, 1797; in-12.

Cet ouvrage est le fruit d'un voyage fait dans le pays dont il traite. C'est une espèce de statistique, dans laquelle l'auteur s'occupe tour à tour de la géographie du Portugal, de ses colonies, de son état militaire, du gouvernement, de l'histoire nationale. Voici du reste le jugement que Dumouriez en a porté lui-même. « Cet ouvrage est plein de négligences de style ; il y a même quelques erreurs, et il y manque plusieurs détails; mais il est fait avec beaucoup de méthode, et il serait à souhaiter qu'on eût, sur chaque état de l'Europe, un ouvrage du même genre, et qu'il fût renouvelé tous les vingt ans. » (*Mémoires de Dumouriez*, t. I, pag. 78; édition de Baudouin.)

II. *Cahiers d'un bailliage, qui n'enverra point de députés aux États-Généraux.* 1789, 40 pages.

Cet écrit est en faveur du vote par tête. Le duc de Crillon l'aîné le fit imprimer et distribuer aux membres des Etats-Généraux, dès leurs premières réunions.

III. *Galerie des aristocrates militaires et Mémoires secrets* (de la guerre de 1757). Paris, 1790; in-8.

« Cet ouvrage a été composé par M. Dumouriez, chez Mme. la baronne de ***, sœur de Rivarol. C'est d'elle-même que je tiens cette circonstance. » (Note de M. Pluquet, libraire, rapportée par M. Barbier. *Dictionnaire des Anonymes*, deuxième édition, n°. 6919.)

IV. *Correspondance du général Dumouriez avec Pache, ministre de la Guerre, pendant la campagne de la Belgique, en* 1792. Paris, 1793; in-8. — *Traduit en anglais.* 1794; in-8.

C'est M. de Grimoard qui a été l'éditeur de cette correspondance. On peut consulter, sur la seconde partie de la campagne de Belgique, les deux ouvrages du général Miranda, intitulés : *Correspondance du général Miranda avec le général Dumouriez, les ministres de la Guerre Pache et Beurnonville, depuis janvier* 1793*; et ordre du général Dumouriez pour la bataille de Neerwinden, et la retraite qui en a été la suite.* 1793; in-8.

V. *A la Convention nationale et à la nation française.* Francfort, 1793; in-8.

VI. *Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même.* Hambourg et Leipzig, 1794; 2 vol. in-8. — *Traduit en allemand.* Par Sm. H. Catel, avec des notes par Ch. Girtanner, Gottingue, Berlin, Halle, 1794; 2 vol. in-8. — *Traduit en anglais.* Par J. P. Beau-

mont, et par J. Fenwick. 1794; in-8.

Cette première édition comprend les septième et huitième livres des Mémoires du général Dumouriez, qu'il publia les premiers, comme se rattachant à des événemens plus récens, et d'un plus grand intérêt. Il publia postérieurement les quatre premiers livres, avec les deux derniers, révisés, sous ce titre : *La Vie et les Mémoires du général Dumouriez*. Hambourg, 1795; 3 vol. in-8.—Réimprimés avec des notes et des éclaircissemens historiques, et avec des additions et corrections nouvelles de l'auteur, dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française* (Paris, Baudouin frères, 1823; 4 vol. in-8). — *Traduit en allemand et en anglais*. 1795; in-8. — On a publié *Notes sur les Mémoires du général Dumouriez, et sa Correspondance avec le général Miranda* (par Servan, ancien ministre de la Guerre). Paris, 1795; in-8.

VII. *Coup d'œil politique sur l'avenir de la France, mars* 1795. Hambourg et Londres, 1795; in-8. — *Traduit en allemand et en anglais*. 1795; in-8.

VIII. *Lettre du général Dumouriez au traducteur de l'histoire de sa vie, pour faire suite au Coup d'œil politique, etc.* Hambourg et Londres, 1795; in-8.

IX. *Aux assemblées primaires de France, pour faire suite au Coup d'œil politique, etc.* Juillet 1795, in-8.

X. *Examen impartial d'un écrit intitulé :* Déclaration de Louis XVIII. Septembre 1795; in-8.

XI. *Réponse au rapport du député Camus*. Mars 1796; in-8.

XII. *De la République, ou Coup d'œil politique sur l'avenir de la France*. Décembre 1796; in-8.

XIII. *Tableau spéculatif de l'Europe*. 1798; in-8. — *Traduit en allemand et en anglais*. 1798; in-8.

XIV. *Nouveau tableau spéculatif de l'Europe*. 1799; in-8. — *Traduit en allemand et en anglais*. 1799; in-8.

XV. *Fragmens sur Paris, par F. D. L. Meyer, traduit de l'allemand*. 1800; 2 vol. in-12.

XVI. *Campagnes du maréchal de Schomberg en Portugal, de* 1662 *à* 1668. Londres, 1807; in-12.

Quoique le titre porte, *par le général Dumouriez*, l'ouvrage est tiré de l'allemand, de J. F. Aug. Hagner, mais le traducteur y a ajouté des notes importantes. Son but, en publiant cet écrit, fut d'exciter les Portugais à faire tous leurs efforts pour se soustraire au joug de Napoléon, et de leur en indiquer les meilleurs moyens.

XVII. *Jugement sur Bonaparte, adressé par un militaire à la nation française et à l'Europe*. (Extrait de l'*Ambigu*, journal français publié à Londres, par Peltier, du 10 avril 1807). — Réimprimé à part (Paris, 1814; in-8), et à la fin du quatrième volume des *Mémoires*, de l'édition de Baudouin (1823).

Dumouriez parle, dans sa Vie, d'un grand nombre d'ouvrages et de mémoires manuscrits qu'il avait composés, et qui n'ont point vu le jour, mais qui probablement sont enfouis dans les archives de quelque établissement public, où ils ont dû être transportés après

la saisie générale des papiers de l'auteur, en 1793. Ces ouvrages sont indiqués sous les titres suivans :

1°. *Leçons de géographie. — Leçons d'histoire et de philosophie.* Composées à Madrid, en 1767.

2°. *Mémoires sur la Pologne. — Notes sur la Hongrie.* Ecrits en Pologne, en 1770 et 1771.

3°. *Instruction sur les troupes légères.* C'est un traité pratique de la petite guerre, et de tout ce qu'un officier doit apprendre pour devenir bon partisan.

4°. *Tableau spéculatif de l'Europe*, rédigé en 1772, pour M. de Monteynard, ministre de la Guerre, et dont Louis XV eut une copie.

5°. *Essai philosophique sur les Voyages.* C'est un extrait comparatif de différens voyageurs, en ce qui concerne la progression des arts, chez les diverses nations et dans chaque siècle.

6°. *Mémoire politique et commercial sur Hambourg et la Basse Saxe.*

7°. *Principes militaires.*

8°. *Traité des Légions*, avec l'emploi et le mélange des armes, et une tactique adaptée à ce genre de troupes.

9°. Traduction en vers français du XXVe chant du *Morgante Maggiore*, poëme héroï-comique du Pulci.

Ces cinq derniers ouvrages furent composés à la Bastille, en l'année 1774.

10°. *Mémoire de défensive sur la Normandie.* 1777.

11°. *Vie de Benvenuto Cellini*, sculpteur florentin, écrite par lui-même. Traduit de l'italien, 1777.

12°. *Vie des principaux généraux de Charles XII;* Reuschild, Steinbock, Duker, Meyerfeldt, etc., 1777.

13°. *Mémoires sur le Cotentin*, rédigés d'après les documens fournis par l'Académie de Cherbourg, communiqués à tous les ministres; 1778.

14°. *Mémoire diplomatique*, rédigé pour M. Montmorin, ministre des Affaires étrangères, en 1791, et dont une partie a été lue à la société des Jacobins, et imprimée.

E.

EMMERY, comte de Grozyeulx, (Jean-Louis-Claude), pair de France, naquit à Metz, d'une famille d'origine juive, le 26 avril 1752. Son bisaïeul avait embrassé la religion catholique. Son père, qui était procureur au parlement de Metz, destina de bonne heure le jeune Emmery, au barreau, où il se fit bientôt une réputation distinguée. Le maréchal d'Armentières, qui commandait la ville de Metz, si importante comme place militaire, choisit M. Emmery pour son conseil. Cette circonstance le détermina à se livrer à une étude particulière des lois relatives à l'administration militaire, sur lesquelles on le vit plus tard développer les connaissances les plus profondes comme rapporteur du Comité militaire de l'Assemblée constituante, où l'on comptait La Fayette, Alexandre de La-

meth, Alexandre de Beauharnais, Bureau de Puzy. Les lettres et les sciences ne restèrent pas étrangères à M. Emmery ; il se livra à des recherches sur les antiquités du pays Messin, et ces premiers travaux, continués par intervalle à diverses époques de sa vie, mais qui n'ont point été publiés, le firent admettre à l'Académie de Metz. Elu député du tiers-état de cette ville aux Etats-généraux de 1789, M. Emmery a joué un rôle assez important dans l'Assemblée constituante, qu'il a eu l'honneur de présider trois fois, et dans laquelle il appartenait au parti de M. de Lafayette, avec qui il était personnellement lié. Voici l'indication de ses principaux travaux législatifs, dans la première assemblée.

A la suite de la prestation du serment civique par Louis XVI, il fit décréter que dorénavant nul député ne serait admis qu'après avoir prêté ce même serment, usage qui est passé à la fois en loi et en contume, et contre lequel néanmoins il existe bien des objections. Au mois de juillet 1790, il accusa le cardinal de Rohan évêque de Strasbourg et les princes allemands possesseurs de fiefs en Alsace, d'exciter des troubles dans cette province. Ce fut M. Emmery qui fit le rapport sur l'insurrection de la garnison de Nancy, et qui provoqua le décret pour la poursuite de ses moteurs. Sa conduite, en cette occasion, fut concertée avec M. de Bouillé, que M. de Lafayette avait mis en relation de correspondance avec lui, dans l'intention de gagner ce général à la cause constitutionnelle. M. de Bouillé rapporte dans ses *Mémoires*, qu'en conversant un jour avec M. Emmery sur les changemens qui s'opéraient, celui-ci lui dit: «Mais, Monsieur, qu'ê- »tes-vous dans tout ceci? car per- »sonne ne connaît vos opinions.» M. de Bouillé répondit : « Je ne »suis ni aristocrate, ni démocrate : »je suis un royaliste, obéissant à »votre constitution que je trouve »détestable, parce que le Roi l'a »reconnue; mais si le Roi s'en dé- »tachait, je l'abandonnerais avec »lui.» A quoi M. Emmery aurait répliqué, selon M. de Bouillé : «Vous avez raison : si j'étais né »gentilhomme je penserais et j'agi- »rais comme vous : mais un avocat »comme moi a dû désirer une »révolution et s'attacher à une »constitution qui le fasse sortir, »ainsi que les siens, de l'état d'a- »vilissement où on les tenait » La seconde partie de cette réponse est d'un grand sens et doit servir de leçon et d'utile avertissement à beaucoup de gens qui en oublient la conséquence. Au surplus le marquis de Bouillé fait l'éloge de l'esprit de M. Emmery, de ses talens, de son honnêteté. Lors de la fuite du Roi à Varennes, Emmery présenta le décret pour l'arrestation de M. de Bouillé, qui avait été le principal acteur de cette affaire; il fit aussi rendre le décrêt pour l'envoi de trois commissaires de l'Assemblée qui ramenèrent Louis XVI à Paris, et adopter la formule de serment prêté par les troupes durant la suspension du Roi. Dans une relation du voyage de Varennes, attribuée à M. de Fontanges, archevêque de Tou-

louse (1), Emmery est cité parmi les députés du parti des *réviseurs*, qui à l'aide de l'argent de la liste civile, essayèrent si vainement de restaurer la popularité de Louis XVI, et de replacer dans ses mains une portion de son ancien pouvoir. Jusqu'à la fin de la session de l'Assemblée constituante, la capacité et l'activité de M. Emmery ne cessèrent pas de s'exercer sur une foule d'objets de détail, principalement de législation, d'administration, de discipline militaire, qui l'appelèrent fréquemment à la tribune, comme l'attestent les feuilles du *Moniteur* de cette époque.

Après la session, M. Emmery devint juge au Tribunal de cassation, fonction élective et temporaire, sous la constitution de 1791, et le 10 mai 1792, il vint, conformément à la loi, rendre compte à la barre de l'Assemblée législative, des travaux du Tribunal suprême. Jeté dans les cachots de 1793, il en sortit après le 9 thermidor, et aux élections de l'an V, il fut élu par le parti anti-Jacobin, député de la Seine, au conseil des Cinq-Cents. Il parla et vota dans cette nouvelle assemblée avec la majorité qui venait de s'y former, principalement contre les lois qui dépouillaient de leurs biens les parens d'émigrés, pour des faits qu'il n'avait pas été en leur pouvoir d'empêcher, et dont il obtint l'abrogation, ainsi que la suspension de la scandaleuse facilité de divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur. Elu secrétaire le 19 juillet, il entra le mois suivant dans la commission des inspecteurs, qui se trouva au premier poste du danger, lors du 18 fructidor. Cependant, aux approches de cette crise, il se comporta avec une telle circonspection, ou du moins il sut si bien se ménager des amis, que son nom ne fut point inscrit sur la liste de déportation ; mais son élection fut annulée avec plusieurs autres. Resté étranger aux affaires publiques jusqu'au 18 brumaire de l'an VIII, il fut après cette journée, appelé au Conseil-d'état, section judiciaire, où le code civil le compta parmi ses collaborateurs les plus utiles et les plus actifs. En mars 1800, il fut chargé de l'examen des pièces de la correspondance saisie chez M. Hyde de Neuville, et qui fut imprimée sous le titre de *Correspondance anglaise*. Il entra au Sénat-Conservateur au mois d'août 1803, sur la présentation des électeurs de la Moselle. Le 5 avril 1814, il signa l'acte de déchéance de Napoléon, et fut compris dans la première composition de la Chambre des Pairs, le 4 juin de la même année. Resté sans fonctions durant les Cent-jours, M. Emmery a voté depuis avec le parti constitutionnel, notamment lors de la proposition de M. le marquis Barthelemy contre la loi des élections du 5 février 1817; plus tard, lors de la chute déplorable de cette loi, il se fit transporter dans le lieu des séances, accablé de souffrances et d'infirmités, pour n'avoir point à se reprocher de l'avoir privée de l'appui même impuissant de son vote. Il y avait quelques années

(1) Imprimée avec les *Mémoires de Weber;* édit. de Baudouin frères, T. II, pag. 71.

que M. Emmery vivait retiré dans sa terre de Grozyeulx, près de Metz, lorsqu'il y est décédé, à la suite d'une fluxion de poitrine, le 15 juillet 1823. Il avait le grade de commandant dans l'ordre de la Légion d'honneur. L'aîné de ses fils, qui avait embrassé la carrière militaire, a péri dans la première guerre d'Espagne ; le second a succédé à la pairie de son père.— M. Michel Berr a publié, sous le titre de *Nécrologie*, une courte Notice biographique sur M. Emmery. (*Paris*, *Dondey-Dupré*. 1823 ; in-8, de 4 pages).

EMMONOT (J... B...), médecin, secrétaire des consultations gratuites et du comité de vaccine, président de la Société de médecine de Paris, membre honoraire de l'Académie royale de médecine, est mort au mois de février 1823. M. le docteur Double a prononcé son éloge sur sa tombe. Nous connaissons de ce médecin : *Traité des fièvres et des inflammations*, *de Jos. Guarin; trad. du latin.* 1800; 2 vol. in-8., et plusieurs articles ou dissertations insérées dans les journaux de médecine de son temps.

ENGRAND (Henri), né à Saint-Fiacre, près Meaux, le 12 décembre 1753, entra de bonne heure dans la congrégation enseignante de Saint-Macez, et fut envoyé professer d'abord la rhétorique à Laon, ensuite la philosophie et la théologie, à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, jusqu'en 1789. Il se destinait à l'état ecclésiastique, mais la Révolution l'en détourna, et pendant trente ans il a dirigé les études d'un pensionnat de demoiselles à Reims, pour lequel il a composé plusieurs ouvrages élémentaires. Engrand fut aussi conservateur, pendant plusieurs années, des dépôts littéraires de cette ville. Il travailla avec zèle et avec intelligence, à mettre en ordre les livres de la bibliothèque publique, et à en faire le catalogue. Il remplit longtemps cette place, sans émolumens; et il était sur le point d'obtenir un traitement convenable, lorsque des contrariétés provoquées par des intrigues, l'engagèrent à donner sa démission. Engrand fut enlevé par une maladie aiguë, le 10 octobre 1823, à l'âge de 70 ans. — On trouve une notice sur Engrand, dans l'*Annuaire du département de la Marne*, pour 1824, pag. 298.

Liste des ouvrages de H. Engrand.

I. *Principes de la Langue française, rappelés à leurs plus simples élémens.* 2e édit. 1809; in-12. — *Nouvelle édition*, sous le titre de *Principes élémentaires de la Langue française.* 1813; in-12.

II. *Leçons élémentaires sur l'Histoire de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au 18 brumaire an VIII.* 2e *édit.* 1809. —4e *édit.*, venant jusqu'à la Restauration de 1814 exclusivement. 1821 ; in-12. — 5e édit. venant jusqu'en 1817.

III. *Leçons élémentaires sur la Mythologie, suivies d'un traité sommaire de l'apologue.* 4e *édit.* 1809; in-12. — Cet ouvrage a eu *sept éditions.*

IV. *Leçons élémentaires sur l'histoire romaine.* 3e *édition*, 1809 ;

in-12. — Cet ouvrage a eu *huit éditions*. Il s'arrête au IVe siècle.

V. *Leçons élémentaires sur l'Histoire ancienne et l'Histoire grecque*. 3e *édit*. 1809; in-12. — 4e *édit*. 1813; in-12. — Cet ouvrage a eu *huit éditions*.

Tous ces ouvrages ont été imprimés à *Reims*, chez *Lebatard* et chez *Regnier* son successeur. Ils sont écrits, dit l'auteur de la Notice sur M. Engrand, avec méthode et clarté. — Engrand a laissé des manuscrits qui sont déposés à la bibliothèque de la ville de Reims.

ESTOURMEL (Louis-Marie, marquis d'), naquit le 11 mars 1744, en Picardie, où sa famille possède des biens considérables. Il embrassa la carrière militaire, et entra d'abord dans la compagnie des mousquetaires; il devint successivement officier supérieur dans la gendarmerie de la maison du Roi, colonel en second du régiment des dragons de Conti, brigadier des armées du Roi, et colonel du régiment de Pologne-cavalerie. Le marquis d'Estourmel fut membre de l'Assemblée des Notables en 1787; en sa qualité de grand Bailli du Cambrésis, il présida l'Assemblée électorale de la noblesse de cette province, et fut député de son ordre aux États-Généraux de 1789. Dans l'Assemblée constituante il vota avec cette fraction du parti monarchique, qu'on pourrait assimiler au centre gauche de nos assemblées actuelles. Dans la nuit du 4 août, il renonça au privilége, dont jouissait sa famille, de siéger aux Etats de la province d'Artois; mais il défendit les priviléges et capitulations du Cambrésis, dont il pouvait croire que la défense lui était confiée. Le 19 novembre, il justifia les Etats de sa province, qui avaient été dénoncés comme s'opposant aux décrets de l'Assemblée; il pressa ensuite l'abolition du droit féodal concernant la chasse, qu'il représenta comme funeste à l'agriculture, et cause principale de la dégradation des forêts. Le 18 mai 1790, il demanda que Robespierre fût rappelé à l'ordre, pour avoir parlé irrespectueusement du Roi; et le 22, il vota pour que le droit de paix et de guerre fût conféré à la couronne. Dans la discussion concernant les ordres religieux, il réclama contre leur suppression à perpétuité, s'éleva contre la proposition d'écarter, par l'ordre du jour, la motion tendante à déclarer la religion catholique, religion nationale, et parla, plusieurs autres fois, contre le côté gauche, dans les discussions relatives au clergé et au culte. A l'occasion de la suppression des titres de noblesse, il se borna à réclamer que la faculté de porter trois fleurs de lys en champ d'azur, fût conservée au roi des Français. En mars 1791, il réclama la liberté de MM. d'Hautefeuille, maréchaux-de-camp, arrêtés à Saint-Germain, faute de passe-ports. Une réclamation pareille, portant sur un fait identique, arrivé dans la même ville de Saint-Germain, a été portée à la Chambre des Députés, en 1823: elle passa à l'ordre du jour. L'Assemblée constituante, après une discussion orageuse, ordonna la mise en liberté de MM. d'Hautefeuille. M. d'Estourmel combattit

avec force l'article de la constitution, relatif à la résidence obligée du Roi et à son abdication *ipso facto*, dans le cas où il sortirait du royaume; il s'opposa à la correspondance des sociétés populaires avec les régimens, et appuya généralement le pouvoir exécutif contre les mouvemens désorganisateurs effectués sur divers points du royaume. Plus tard, et quand les passions de la circonstance ont été calmées, cet honorable représentant a recueilli ses diverses opinions, et n'a pas craint de les soumettre à la révision de ses commettans, et à l'approbation de la postérité. (1)

Après la session, M. d'Estourmel fut employé par Louis XVI, en qualité d'inspecteur-général. Il servait à l'armée du nord, sous Custine, en 1793, avec le grade de maréchal-de-camp. Dénoncé par Custine lui-même, qui voulut rejeter sur lui les revers de son armée, il fut décrété d'accusation et arrêté; mais un décret du 26 mai prononça sa justification. M. d'Estourmel eut le bonheur d'échapper, sans sortir de France, à la faux révolutionnaire. Bonaparte lui donna la croix de la Légion-d'Honneur, et à la fin de 1805, il fut élu député de la Somme au Corps-Législatif. Réélu par le même département, en janvier 1811, il faisait encore partie de la même assemblée en 1814. Il adhéra, le 3 avril, à la déchéance de Napoléon, et le 8 octobre, il monta à la tribune, pour parler en faveur de la loi qui a rendu aux émigrés leurs biens non vendus. « Leurs malheurs, disait-il à cette occasion, sont d'autant plus dignes d'intérêt, que la plupart ont été forcés d'abandonner leur patrie pour éviter la mort. » M. le marquis d'Estourmel est décédé à Paris, le 14 décembre 1823. Il avait le grade de lieutenant-général, et les décorations de Saint-Louis et de Saint-Lazare. Ses deux fils ont suivi des lignes politiques entièrement opposées. L'aîné, le comte Alexandre, a été Député du Nord à la Chambre de 1815, où il a voté avec la minorité, et à celle de 1822 et 1823, où il siégeait au côté gauche; le second, Joseph, chevalier de Malte, n'a pas cessé d'être préfet sous tous les ministères depuis 1815. Il est actuellement (août 1824) préfet de la Manche.

---

(1) *Recueil des Opinions émises à l'Assemblée constituante*, *et Comptes rendus à ses commettans*, *par le général de division Estourmel.* 1811; in-8 de 135 pag., plus le titre, faux-titre et la préface, de iv pages.

F.

FRÉTEAU (Jean-Marie-Nicolas), médecin, naquit à Messai, diocèse de Rennes, en 1765. Son père était avocat au Parlement de cette ville; il y fit ses premières études médicales, et de là se rendit à Paris, en 1788, pour les compléter. Il revint à Nantes, entreprendre l'exercice de son art, et s'appliqua d'abord particulièrement, à soigner les maladies des dents. En 1793 il fut nommé chirurgien major à la suite des hôpitaux ambulans de l'armée des côtes de Brest; fixé à Nantes, il s'y occupa à la fois de la théorie de son art sur laquelle il écrivit, et de la pratique, principalement dans la partie chirurgicale, qu'il avait étudiée sous Desault, et où il se fit une grande réputation pour la cure des plaies invétérées. En l'an II, il obtint par élection, le titre de chirurgien-major des volontaires de la Loire-Inférieure. Le défaut de ressources pécuniaires avait privé M. Fréteau de prendre le grade de docteur avant la Révolution; lorsque par le rétablissement des anciens usages, cette formalité lui devint nécessaire à remplir, il fit un voyage à Paris pour s'y soumettre; et déjà habile et même célèbre dans son art, il soutint publiquement, le 2 vendémiaire an XII, une thèse *sur l'asphyxie de l'enfant nouveau né* (V. ci après dans la *Liste des ouvrages*, le n° II). Parvenu successivement à toutes les dignités académiques de la cité où il résidait, M. Fréteau a souvent porté la parole comme président ou secrétaire de la Société royale académique de Nantes (les discours qu'il a prononcés en ces occasions sont imprimés dans les recueils de cette société); en 1819 il rédigea au nom de cette compagnie et sur la demande du ministre de l'Intérieur, un mémoire sur l'état présent de l'agriculture dans les départemens de l'ancienne Bretagne. M. Fréteau fut membre du Conseil général du département de la Loire inférieure, et l'un des plus actifs propagateurs de la méthode d'instruction élémentaire par l'enseignement mutuel. Ami sincère des idées libérales, il fit partie active de toutes les institutions qui eurent pour but de propager les lumières ou de favoriser l'industrie parmi ses concitoyens. Dans ses dernières années, la santé du D[r] Fréteau était devenue chancelante; son teint pâlit, son corps acquit de l'obésité. Une irritation de poitrine et une angine inflammatoire habituelle l'obsédaient depuis quelque temps, et faisaient naître en lui l'idée d'un commencement de phthysie laryngée, lorsqu'à la suite de divers symptômes, il fut enlevé en quelques minutes, par une attaque d'apoplexie, le 9 avril 1823. M. Fréteau pratiqua avec un égal succès la chirurgie aussi bien que la médecine; il exécuta, durant sa carrière, toutes les opérations de la haute chirurgie, à l'exception toutefois de l'opération césarienne; il s'attacha d'une manière particulière à étudier l'action des moyens mécaniques propres à corriger les difformités

du corps; il s'était acquis une brillante réputation dans l'art des accouchemens. Ses écrits ont secondé et préparé les progrès de la science; ils justifient la réputation d'homme d'esprit et de médecin habile que leur auteur avait su s'acquérir.

On a publié : *Eloge historique de **J. M. N.** Fréteau, **D. M.**, prononcé dans la séance publique de la Société académique du département de la Loire Inférieure, le* 19 *décembre* 1823, *par **J. B. E. Priou, D. M.*** Nantes, de l'imprimerie de Basseul jeune, 1823; in-8 de 81 pages. Nous avons puisé dans cet écrit les développemens qui accompagnent le catalogue des ouvrages imprimés de M. Fréteau. — On trouve aussi un éloge de Fréteau, par M. J. Leboyer, dans la 5e livraison du *Lycée Armoricain*, pag. 311. — 313.

Liste des ouvrages de J. M. N. Fréteau.

I. *Mémoire sur les moyens de guérir facilement et sans danger les vieux ulcères de jambes, même chez les vieillards.* Paris, F. Louis, 1803.

L'auteur se propose de démontrer, dans cet ouvrage, «que les » ulcères habituels des jambes sont » guérissables, même chez les » vieillards, et ne sont point, en » général, dangereux à guérir; » qu'ils ne dépendent point, dans la » plupart des cas, de la mauvaise » qualité de la masse générale du » sang; qu'ils doivent être consi- » dérés, le plus souvent, comme » une maladie purement locale, » entretenue par le gonflement de » la jambe et des environs de l'ul- » cère, cause immédiate et pro- » chaine qui éternise cette affec- » tion; que la matière qui en dé- » coule n'y est point un moyen de » dépuration, mais seulement un » effet d'ulcération, compliquée » d'engorgemens; que ce sont les » individus les plus robustes qui » sont ordinairement porteurs d'ul- » cères habituels; que ceux-ci » ayant résisté à tous les onguens » et emplâtres, ont été considérés » comme incurables, et que n'en » ayant pu obtenir la guérison, ils » ont été déclarés dangereux à » guérir; que la compression mé- » thodiquement exercée, est le » moyen le plus puissant et le seul » convenable pour obtenir la gué- » rison des vieux ulcères des jam- » bes; que cet avantage de la com- » pression est principalement dû à » ce qu'elle éloigne et fait dispa- » raître totalement la cause pro- » chaine et immédiate de ces ul- » cères; que cette compression » exercée avec une bande, qui est » un moyen préservatif plus con- » venable que le bas de peau de » chien, est également le meilleur » moyen pour prévenir leur retour, » parce que les jambes conser- » vent toujours une plus ou moins » grande tendance à l'engorge- » ment; enfin, qu'il ne paraît point » probable que l'application des » cautères soit indispensablement » nécessaire, ni pour favoriser la » guérison des ulcères habituels » des jambes, ni pour prévenir les » dangers de cette guérison, et » qu'il est mieux indiqué de pro- » voquer les évacuations que l'état » de la constitution du malade pa- » raîtra exiger. »

II. *Essai sur l'asphyxie de l'enfant nouveau né.* Paris, F. Louis; 1803.

C'est la thèse de l'auteur : elle se propose de démontrer par des faits, l'avantage de la non section du cordon ombilical, toutes les fois que l'enfant nouveau-né est dans un état de mort apparente ou asphyxié.

III. *Considérations pratiques sur le traitement de la gonorrhée virulente, et sur celui de la vérole : ouvrage mentionné honorablement par les Sociétés de médecine de Paris et de Besançon ; dans lequel on prononce l'identité de nature entre le virus blennorrhagique et le virus siphylitique.* Paris, le Normant, 1813 ; in-8 de 300 pag.

La Société de médecine de Besançon avait mis ce sujet au concours, en 1809. Le mémoire envoyé par le savant et patriote Hernandès, médecin à Toulon, écrit contre l'identité de nature entre le virus de la blénorrhagie virulente et celui de la syphilis, obtint la palme; celui de M. Fréteau, qui était pour l'affirmative, c'est-à-dire en faveur de l'identité, obtint une mention honorable. Le médecin nantais appela de cette décision devant la Société de médecine de Paris, en lui soumettant son travail. M. Cullerier, dans le rapport qu'il fut chargé de faire sur ce mémoire, dit : « qu'il professait, avec la plus franche conviction, la même doctrine, et qu'il résultait des faits nombreux qui y étaient mentionnés, un faisceau de lumière qui ne permettra de rester dans les ténèbres, qu'à ceux qui, par préjugé ou par obstination, fermeront constamment les yeux. » (*Journal général de Médecine, par Sedillot*, T. XLIV., p. 3 et suiv.) C'est sur l'invitation de la Société de médecine de Paris, que M. Fréteau se détermina à publier son travail.

IV. *Traité élémentaire sur l'emploi légitime et méthodique des émissions sanguines, dans l'art de guérir, avec application des principes à chaque maladie ; ouvrage couronné par la Société de médecine de Paris, dans sa séance du 5 juillet 1814.* Paris, Gabon, 1816 ; in-8 de 400 pag.

Le prix fondé par le docteur Desgranges de Lyon, en 1812, fut partagé, après avoir été remis au concours, entre les docteurs Fréteau et Lafond, de Nantes. L'auteur de l'Éloge de Fréteau, assure que ce livre est son plus beau travail. Le fondateur du prix en a porté lui-même le jugement suivant : «Le code clinique désiré sur l'emploi des évacuations sanguines artificielles, est donc obtenu, et les vœux de celui qui l'a provoqué sont remplis. » (Rapport de M. Desgranges, fait à la Société de médecine de Lyon, en juin 1816 ; imprimé dans les *Annales cliniques de la Société de médecine pratique de Montpellier.*)

V. *Considérations sur l'asphyxie de l'enfant nouveau-né.* 1816.

C'est une réponse à un écrit dirigé contre la théorie de l'auteur en cette matière, que Fréteau avait développé plus amplement dans les journaux de médecine, comme on le voit ci-après.

Le docteur Fréteau a publié dans divers recueils, les travaux dont suit l'énumération.

1°. *Observations sur la section du cordon ombilical, dans le cas d'asphyxie de l'enfant nouveau né ;* an VII (1798).

Ce mémoire, mentionné honorablement par la Société de Mé-

decine de Paris, est imprimé dans son recueil périodique, rédigé par Sédillot jeune (T. I, pag. 38.) Voyez encore, 1° dans le même tome, pag. 96, les *Réflexions* de M. Piet, sur les *Observations* de M. Fréteau; 2° le *Journal de médecine* de MM. Corvisart, Boyer et Leroux (cahier de mai 1807, pag. 444). M. Fréteau y repousse les attaques du docteur Murat, en étayant sa doctrine de nouveaux faits. Elle tend à établir la différence qui existe entre l'asphyxie et l'apoplexie de l'enfant nouveau né, et conclut, contre l'opinion de plusieurs célèbres accoucheurs, qui conseillent dans l'un et l'autre cas la section prompte du cordon, que cette méthode, qui sauve presque tous les enfans apoplectiques, n'est d'aucune utilité aux enfans nés asphyxiés, puisqu'on en sauve très-peu par cette pratique; mais qu'elle leur est nuisible, en les privant d'un sang chaud qui peut, à l'aide de l'intégrité du cordon, se diriger vers le cœur de l'enfant, et y rappeler l'irritabilité anéantie.

2°. *Réflexions sur une petite vérole volante, qui a présenté quelques phénomènes extraordinaires.* (Dans le *Journal de médecine* de MM. Corvisart, Boyer et Leroux, T. II, pag. 319.)

Il s'agissait de démontrer qu'une petite vérole volante, survenue sur un sujet qui avait été inoculé six mois auparavant, n'était point la vraie petite vérole. M. Fréteau prouve par le raisonnement, et surtout par la comparaison des symptômes observés avec ceux de la petite vérole, que l'affection éruptive dont le malade était atteint n'était qu'une varicelle (1).

3°. *Tumeur sarcomateuse du nez.* (Dans le *Bulletin de la Société médicale d'émulation de Paris.* T. VI, p. 236; octobre 1810.)

4°. *Hydrothorax survenu spontanément, douze heures après un accouchement.* (*Journal général de médecine*, par Sédillot, T. XLII, pag. 353.)

5°. *Quelques rapprochemens sur la circulation de la mère à l'enfant.* (*Ibid.* T. LI, pag. 3.)

En 1807, la Société de médecine pratique de Montpellier proposa, pour sujet d'un prix, la solution des questions suivantes : « Comment s'opère le passage du sang de la mère à l'enfant? Est-ce par anastomose des vaisseaux du placenta avec ceux de l'uterus? De quelle manière se font ces anastomoses? Les vaisseaux utérins s'ouvrent-ils dans des sinus où les vaisseaux du placenta vont pomper le sang pour le porter au fœtus? » Dans le travail envoyé au concours par Fréteau, et qui lui valut le second prix, il établit l'existence d'une continuité circulatoire indirecte, entre la mère et l'enfant. Il soutient que ce mode circulatoire concilie les expériences contradictoires d'un grand nombre de physiologistes; et de tous les faits qu'il réunit dans son mémoire, il croit

---

(1) Dans la séance de la Société des sciences et arts de Nantes, du 5 septembre 1811, M. Fréteau donna lecture d'un travail étendu, intitulé : *Considérations sur l'état de nos connaissances relativement à l'inoculation du vaccin-croûte* : ce travail avait pour but de contester à l'un des membres de la Société, l'invention de cette méthode, qu'il prétendait s'attribuer.

devoir conclure, que le sang des artères utérins est versé dans les sinus de la matrice; que les mamelons du placenta s'abouchent avec leurs orifices; que ces mamelons sont principalement composés des radicules de la veine ombilicale, qui pompe le sang contenu dans les sinus; que ce sang, porté à l'enfant par la veine ombilicale, est ramené à la mère par les artères du même nom, et que la contraction seule de l'utérus rompt les communications que cet organe a avec le placenta, en détachant les radicules de la veine ombilicale, et les ramuscules des artères qui s'abouchent dans les orifices des sinus.

6°. *Conformation vicieuse des organes de la génération de la femme* (*Ibid.* T. XLIII, pag. 54). En août 1806, Fréteau fut appelé pour donner des soins à une fille de la commune de Saint-Etienne-de-Montlüc, chez laquelle il y avait absence totale de vagin. L'opération qu'il fit lui conserva la vie : la menstruation a eu lieu par les voies urinaires.

7°. *Opération de l'empyème, suivie de la sortie de plus de cinq cents hydatides.* (*Ibid.* T. *id.*, pag. 121.)

8°. *Observations qui constatent les heureux effets de l'allaitement artificiel.* (*Ibid.* T. *id.*, pag. 186.)

Les fonctions de l'allaitement éprouvent quelquefois de grandes difficultés, par suite de quelque conformation vicieuse du mamelon; de là l'emploi de divers procédés, parmi lesquels on distingue l'instrument appelé *galactophore.* C'est sur ce moyen ingénieux, dû au docteur Desgranges, de Lyon, que M. Fréteau appelle l'attention des praticiens, après avoir signalé les inconvéniens des autres procédés.

9°. *Mémoire sur une opération d'empyème de pus, pratiquée avec succès au côté gauche de la poitrine, dans le lieu d'élection.* (*Ibid.*, T. XLVII, pag. 121).

Au mois de juin 1813, Fréteau adressa à la Société de Médecine de Paris, ce mémoire sur l'*empyème* (épanchement de pus dans la poitrine). Il contient des considérations sur les diverses espèces d'épanchement qui peuvent survenir dans cette cavité, sur la négligence qu'on apporte à l'examen de ses parois, et à l'emploi des opérations simples et faciles, qui, en donnant issue à la matière épanchée, peuvent conserver la vie à des malades qu'on abandonne trop légèrement à une mort infaillible. Ce mémoire renferme, en outre, une seconde observation d'empyème, pratiquée avec succès par Fréteau; des recherches sur l'espace intercostal qu'il convient d'ouvrir, des réflexions sur l'emploi des canules, sur celui des injections, et sur l'entrée de l'air dans la poitrine.

10°. *Extirpation d'une tumeur volumineuse, aux parties génitales d'une fille.* (*Ibid.*, T. XLVII, pag. 254.)

En avril 1813, M. Fréteau extirpa une tumeur sarcomateuse du poids de trente livres, offrant quatre pieds dans sa plus grande circonférence, trois pieds dans la moyenne, et deux pieds trois pouces à la circonférence de son pédicule, développée aux parties génitales d'une fille. Il coula une grande abondance de sang vei-

neux ; le soixante-dixième jour la guérison se trouva complète.

11°. *Ligature d'un polype utérin.* (*Ibid.*, T. XLVIII, p. 251.)

Au mois de novembre 1812, M. Fréteau fut appelé pour voir une malade, dont la position paraissait désespérée, et qui était atteinte depuis dix-huit mois, d'une perte utérine que cent lavemens d'eau froide, plus de cinquante bains d'eau sortant du puits, l'application de tablettes de marbre sur le ventre, le coucher, pendant plusieurs mois, d'abord sur des balles d'avoine, puis sur des paillasses ordinaires, et l'usage intérieur de toute espèce d'astringens n'avaient pu arrêter. La malade avait à peine achevé l'historique de son état, que M. Fréteau lui annonça qu'il était probable que sa perte était due au développement d'un polype dans l'utérus ; il pratiqua de suite le toucher, et en acquit la certitude. Le lendemain le polype est lié, le sang cesse de couler, et la guérison qui a lieu en peu de temps, vient combler tous les vœux.

12°. *Quelques considérations sur une hémorragie très-sérieuse, dont la cause a été long-temps méconnue.* (*Ibid.*, T. LI, p. 23.)

Cette hémorragie fut guérie pareillement, par la ligature de deux polypes du rectum.

13°. *Quelques considérations sur la doctrine des nécroses, suivie d'une observation de nécrose du tibia.* (*Ibid.*, T. LIII, pag. 46.)

En mai 1815, M. Fréteau publia ces observations sur la doctrine des nécroses, ou mort des os, et sur le phénomène de leur régénération. Il y joignit une observation en faveur de la régénération, qui lui avait été fournie par M. Chizeau, chirurgien nantais. Les rapprochemens qu'on lit dans ce travail, ont pour but de réfuter l'opinion de M. le docteur Léveillé, qui, dans un ouvrage *ex professo*, venait de nier les reproductions osseuses à la suite des nécroses, et celle de M. le docteur Jacquin, qui a refusé au périoste de concourir à ces reproductions.

14°. *Observation sur une intumescence de la langue, avec prolongement hors de la bouche.* (*Ibid.*, T. LVII, pag. 286.)

Une femme de Montfaucon (Vendée), a la langue sortie de la bouche, à la longueur de quatre pouces, depuis quarante-cinq jours ; elle est condamnée à subir l'amputation de la portion excédente de cette partie, parce que tous les moyens employés l'ont été infructueusement. Fréteau conçoit l'idée d'exercer sur la langue une compression méthodique, avec plusieurs aunes de ce petit ruban de soie désigné vulgairement sous le nom de *faveur*. Ce procédé, aussi simple qu'ingénieux, eut un plein succès, et la langue rentra dans la bouche au bout de quarante-huit heures.

Enfin, on doit encore à Fréteau divers articles sur l'agriculture, le magnétisme, etc., imprimés dans la *Feuille nantaise*.

G.

GARAT (Pierre-Jean), musicien, naquit à Bordeaux, vers l'an 1768. Son père, avocat au parlement de Bordeaux, a été membre de l'Assemblée constituante; sa mère, fille d'un chirurgien accoucheur de la même ville, musicienne elle-même, douée à la fois par la nature d'une voix superbe, et par un maître habile, d'un goût plein de délicatesse et de grandeur, dut ajouter de nouvelles dispositions d'organes à celles qu'il tenait déjà de son père. Nous trouvons les détails qui suivent dans une biographie de Garat, intéressante et étendue, publiée par la *Revue Encyclopédique* (1) : « Le grand-père de Garat, qui, en sa qualité d'accoucheur très-employé, devait savoir où étaient les meilleures nourrices, lui en avait trouvé une excellente, dans cet intervalle, entre Bordeaux et Langon, où sont placés, à droite et à gauche, et sur les coteaux et sur les plaines du beau fleuve de la Garonne, une partie considérable de ces vignobles fortunés qui font les richesses et les délices de la province. Dans tous les temps, mais surtout aux jours des vendanges, des deux bords opposés, sortent, retentissent, et quelquefois se marient des chants trop heureux pour être savans encore..... La nourrice de Garat se rencontra la meilleure chanteuse de Barsac, où elle vivait. Le berceau autour duquel elle chantait toujours, fut pour l'enfant un lieu de délices; et l'attention particulière qu'il ne manqua pas de donner bientôt à la voix de celle qui lui donnait son lait, remarquée par elle, lui devint une grande facilité pour le nourrissage, une grande économie de temps, et même un excellent remède pour les tourmens des coliques et de la dentition; avec quelques sons, elle faisait d'un tel enfant tout ce qu'elle voulait; ces sons, liés en phrases de chants, furent gravés dans l'oreille et dans la voix de l'enfant, avant aucune parole et aucune phrase de la langue; et, à la lettre, Garat a commencé à chanter avant de commencer à parler. Quand la nourrice vint rendre l'enfant à sa mère, dans cette maison où l'on s'occupait beaucoup, et que trop peut-être, de vers, de prose, de chant et de danse, la nourrice et le nourrisson eurent bientôt donné la première représentation de leur talent, et on en resta étourdi; il n'y a pas d'autre mot propre : mais ce fut surtout le bambin qui en fut la merveille. On ne douta pas, dans la famille, qu'on n'y eût quelque grande gloire future. Mais, comme alors, on n'avait aucune idée de ce que la musique peut ajouter de dignité à la dignité de la nature humaine, et de puissance à la puissance des institutions sociales, on prit pour le dé-

(1) T. XIX, p. 17-30. Cette biographie anonyme est due à M. Garat, ancien sénateur, de la même famille que celui qui fait le sujet de cet article.

veloppement de cet enfant extraordinaire les moyens vulgaires de l'enseignement du latin, et de tout ce qui accompagne l'apprentissage de cette superbe langue. Dès que Garat sut lire et écrire, il fut envoyé successivement, d'abord à Bordeaux, à une école dont la réputation était déjà faite et méritée, ensuite à Barbezieux, d'où un prospectus très-bien écrit annonçait un enseignement dirigé sur des principes plus rapprochés de ceux de Dumarsais. Mais quelles que pussent être ces méthodes, et quand Dumarsais, lui-même en personne, les eût dirigées, l'organisation de Garat et sa nourrice avaient irrévocablement arrêté sa vocation et le genre de sa célébrité. A Bordeaux, tandis qu'il avait le rudiment sous les yeux, des salles voisines de la classe arrivaient à ses oreilles, sans qu'il en perdît aucun, tous les sons des leçons de chant et de piano que les meilleurs maîtres donnaient aux fils des familles les plus riches; tous en profitaient, mais aucun mieux que Garat, à qui elles n'étaient pas données. A Barbezieux, même événement à peu près. Parmi les régens se trouvait un jeune homme né et élevé à Paris, que quelques désordres de conduite, mais de ceux où il y a plus de dangers que de vices, avaient éloigné, sans secours, de la maison paternelle. Les études classiques qu'il n'avait pas tout-à-fait négligées lui faisaient trouver, à l'école de Barbezieux, des moyens nobles de subsistance, et la musique, dont il était fou, qu'il avait cultivée avec passion sur le violon, lui fournissait les plus douces et les plus longues consolations. Tout le temps libre que lui laissait sa classe, il jouait, et ses malheurs rendaient son jeu pathétique. Garat écoutait peu ses leçons de latin, mais dévorait des oreilles les airs de son violon, les retenait par cœur, et les exécutait avec la voix. Soit à Barbezieux, soit à Bordeaux, avant d'avoir 12 ans encore, il retint de la même manière une cinquantaine, au moins, de pièces de musique instrumentale; elles étaient gravées en lui avec une telle force d'impression, qu'avec un goût un peu exercé, on distinguait facilement et celles qu'il avait retenues du piano, et celles qu'il avait retenues du violon. Mais combien tout peut être décevant, et tout peut être fatal! Ces études et ces attentions prolongées des heures, et répétées tous les jours, dont il ne sentait que l'énergie et le charme, faillirent à lui coûter la vie... La famille fut avertie trop tard, parceque dans la pension même, plus qu'ailleurs encore, on dut avoir beaucoup de peine à croire qu'une consomption qui s'avançait au milieu des chants et des enchantemens pût avoir un terme fatal. Son père et un de ses oncles ne voulurent confier qu'à eux-mêmes le soin de prendre connaissance de son état; ils le trouvèrent dans une telle déperdition de ses forces naissantes, qu'arrivés à cheval à Barbezieux, sans perdre le temps à chercher une voiture douce, en le prenant tour à tour au-devant de leurs selles et sur la croupe de leurs chevaux, ils le ramenèrent avec une très-grande rapidité sur le sein de sa mère, dont il était le premier enfant.... Plus de chant, plus de déclama-

tion, dans l'enceinte où l'on retirait pour la sauver, cette harpe humaine si dangereusement vibrée par tous les sons harmonieux qui arrivaient à ses cordes. D'épaisses et sourdes barrières, mises partout entre ses oreilles et la musique, éteignirent la fièvre du talent : d'autres soins ranimèrent et rendirent à leur croissance naturelle les véritables forces de la vie.

» Tandis que dans cette vie, rendue matérielle avec adresse, sa constitution physique prenait de la consistance, et même de la vigueur et du courage, comme il le fit voir depuis dans un événement du bois de Boulogne qui en exigeait bien plus qu'un duel, la musique, le goût de cet art, le nombre des personnes des deux sexes qui la cultivaient sur tous les instrumens et dans une foule de concerts publics et particuliers, faisaient tous les jours à Bordeaux de nouveaux progrès, à la suite des ouvrages des Grétry, des Gluck, des Piccini et des Sacchini. Un homme d'un talent supérieur, aussi capable de composer lui-même des chefs-d'œuvre de musique, que d'en gouverner les orchestres, et cher à toute la jeunesse de Bordeaux, François Beck, présidait à toutes ces études..... Asvedo, plein d'une grâce naturelle dans la voix comme dans la figure, lisait tout avec autant de facilité que le solfège ; et Garat s'élevait au milieu de tous, sachant tout par cœur. Mais il ne faut pas croire que pour avoir promptement retenu ce qui avait touché son cœur vivement et profondément, il lui eût été facile ni même possible de le rendre avec sa voix, sans de longues études et de longs exercices des principes les plus parfaits de l'éloquence et de la poésie du chant. A peine un chanteur renommé arrivait à Bordeaux, ce qui n'était pas rare, Garat ne le quittait plus ; et, quatre ou cinq fois au moins par semaine, renfermé dans une chambre, ni sourde, ni retentissante, et qu'il rendait presque obscure en fermant portes et croisées, pour n'y laisser entrer aucun bruit de la maison et des rues, à seize et dix-sept ans, il y passait seul de longues heures, quelquefois des journées entières, à exécuter des airs dont il voulait faire les trésors de sa mémoire. Il tournait et retournait de cent manières les phrases de chant, avant d'accorder une préférence..... Voilà les moyens très-naturels, assurément, mais les meilleurs aussi de l'art, par lesquels furent développés en lui les germes que la nature avait mis dans son organisation ; voilà comment avant de quitter Bordeaux, il se rendit tellement propres les chefs-d'œuvre de toutes nos musiques, qu'on aurait pu l'en croire le compositeur, et qu'il chantait d'un bout à l'autre tout ce qui s'entendait sur nos théâtres lyriques, ouvertures, rôles d'hommes, rôles de femmes, chœurs, orchestres, etc. (1).

» Il existe encore dans la capi-

---

(1) Dans une soirée où Asvedo et Garat s'étaient fait entendre, le comte de Guibert dit à l'abbé Arnaud : « L'un » est l'ouvrage de l'art et l'autre de la » nature. » — « Point du tout, répondit » l'abbé Arnaud, pour chanter comme » Garat, il a fallu faire de longues » études, et l'art y est aussi nécessaire » que la nature. »

tale de la France, beaucoup d'amateurs qui assistèrent à ses premiers succès; ils se complaisent à témoigner que l'arrivée d'un jeune homme de dix-neuf ans, et qui n'était pas artiste, fut un événement pour Paris et pour la Cour, et cet événement un prodige. »

En effet, voici ce qu'on lit dans la *Correspondance de Grimm*, année 1784 : « Nous avons ici, depuis quelque temps, un jeune homme dont le talent est un de ces phénomènes extraordinaires qui tiennent à la réunion la plus heureuse de différens dons de la nature. Son nom est M. Garat, fils d'un célèbre avocat au parlement de Bordeaux. Il est à peine âgé de vingt ans. Il ignore jusqu'aux premiers élémens de la musique, et personne en France, peut-être même dans toute l'Italie, ne chante avec un goût aussi sûr, aussi exquis. Sa voix, espèce de tenor, participant de la haute-contre, est d'une flexibilité, d'une égalité, d'une pureté dont on ne connaît point d'exemples. Ses accens ont cette sensibilité que l'art ne donne point, et qu'il imite à peine. Son oreille est d'une exactitude, d'une précision rare, même parmi ceux qui connaissent le mieux les principes de l'art du chant, et sa mémoire, don sans lequel tous les autres seraient perdus pour lui, est telle, qu'il retient par cœur, non-seulement tout ce qu'il entend chanter, mais même les parties les plus compliquées des accompagnemens et les traits d'orchestre les plus difficiles. L'harmonie commande si fort cette tête naturellement musicale, que quand il chante sans accompagnement, des airs qui en ont d'obligés, il remplit les suspensions ou les intervalles du chant par les traits que devrait rendre l'orchestre; enfin, l'art du chant est tellement inné chez ce jeune homme, que MM. Piccini, Sacchini et Grétry, qui l'ont tous entendu avec enthousiasme, lui ont conseillé de ne point s'appliquer à une étude des règles dont la nature semble avoir voulu le dispenser. Il joint à ce don précieux un esprit facile, la vivacité de son pays et une figure aimable. La Reine a désiré plusieurs fois l'entendre, et M. le comte d'Artois, vient de le nommer secrétaire de son cabinet. Nous l'avons entendu exécuter plusieurs fois tout l'opéra d'Orphée, depuis l'ouverture jusqu'aux derniers airs de danse du ballet qui le termine. Un opéra est, dans le gosier de cet être étonnant, un seul morceau de musique qu'il exécutera avec la même facilité qu'un autre chanterait une ariette. Quel dommage que l'état dans lequel il est né l'empêche d'employer un talent aussi rare à sa fortune et aux plaisirs du public. »

» C'était en France le moment, reprend le biographe déjà cité, de la plus grande passion pour la musique, et par suite celle des partis et des querelles..... Rien au monde n'a été plus admiré par Garat que le génie de Gluck, et personne au monde peut-être n'a encore mieux chanté Gluck que Garat; mais c'est aux chants et aux chanteurs italiens que sa voix dut accorder la préférence; c'est en eux qu'il chercha ses modèles et ses maîtres; il s'en voyait environné à Paris... Parmi les chanteurs italiens de cette époque, les

David, les Babini, les Vigaroni, les Mandini, les Crescentini; parmi les cantatrices, M[mes] Toddi et Marra, M[me] Piccini, femme du rival de Gluck, formèrent l'école italienne que Garat s'ouvrit par des liaisons qui le faisaient vivre tous les jours avec les uns ou avec les autres, et quelquefois avec plusieurs ensemble. Babini était celui avec lequel il croyait s'être enrichi davantage, et il se flattait d'avoir, à son tour, donné des leçons utiles sur le songe de Thoas, à Mandini; et à plusieurs autres, sur toute la musique de *don Juan*, et sur toutes les polonaises...... Voilà la vie de Garat; si l'on n'y distingue pas une éducation musicale, c'est que toute sa vie en a été une, c'est que l'on confond l'art de lire la note et le chant, ce qui en diffère pourtant de tant de manières et avec tant d'évidence, et ce que nul ne pourra plus contester, après qu'on aura fait le relevé des résultats sortis nécessairement de cette vie.

» 1° Traité avec tant de faveur par la nature et formé par tant de maîtres qui en étaient aussi les favoris, Garat a été dans le chant ce que Voltaire a été dans le style, le chanteur universel; il chantait presque tous les genres supérieurement, et aucun mal.

» 2° Il est resté douteux, même pour celui qui écrit ces pages, si, à aucune époque de sa vie, Garat a su lire la note, a su solfier, a pu chanter enfin, sur une partition écrite, avant de l'avoir entendu exécuter par d'autres voix que la sienne, ou par d'autres instrumens, et cela n'importe pas plus à sa gloire, que de savoir si Lekain, Garrick, Talma, ont su épeler et lire. L'art de lire la note et de solfier, est juste au chant ce que l'art d'épeler et de lire est à la déclamation tragique. Il servirait plus à la merveille de Garat que le doute sur ce point restât toujours un doute. Mais il faut que je dise tout ce que j'en conjecture d'après ce que j'en ai vu en divers temps; cela peut avoir son utilité. Il est certain que Garat a fait l'enchantement de Paris et de la Cour, sans être du tout en état de lire à livre ouvert deux phrases de chant. Mais, en chantant alors par cœur, il suivait toujours des yeux les partitions ouvertes devant lui. Il parvint par degrés, à démêler avec sûreté, à chaque instant, où l'on en était sur le livre. Je l'ai vu très-fréquemment le marquer du doigt. L'habitude, dont la puissance est si grande sur la nature entière, mais surtout sur l'homme, lui rendit ce démêlement si facile et si rapide, que non-seulement il est possible, mais très-probable, qu'avec quelques autres essais tournés en habitude, il aurait pu substituer aux paroles du chant les signes du solfège, c'est-à-dire leurs noms, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, etc., ce qui est précisément solfier ou lire la musique.

» 3° Garat, dans de continuels entretiens sur le chant avec ceux qui en étaient les modèles les plus parfaits et les théoriciens les plus profonds, apprit dans toute la perfection où ils la possédaient eux-mêmes, la langue créée à cet art, en Italie, non pour le noter, mais pour bien chanter, pour l'éclairer par l'analyse et par la parole, comme l'éloquence et la poésie. Il y porta même de nou-

velles perfections, par des facultés qui lui étaient exclusivement propres, au même degré au moins. La voix que lui avait donné la nature était si juste, qu'il imitait toutes celles qui lui plaisaient beaucoup, et même celles qui le blessaient, avec assez de ressemblance pour faire croire que toutes étaient la sienne. Jusqu'aux voix les plus fausses, il les rendait avec une justesse rigoureuse, dans leurs divers degrés de fausseté.

» Disserter sur les arts sublimes, quand on en disserte avec vérité, c'est être éloquent; Garat qui parlait si peu, ne pouvait parler de musique qu'avec éloquence.....»

A ces observations piquantes de l'ingénieux biographe que nous venons de transcrire, nous ajouterons encore d'autres détails, puisés à des sources non moins authentiques. Lorsque la reine Marie-Antoinette, charmée du talent musical de Garat, voulut le fixer à la Cour, ce fut M. Garat père qui exigea pour son fils le titre de secrétaire du cabinet de M. le comte d'Artois : dès lors il devint le principal ornement des concerts de la Reine ; il lui donna des leçons de chant, et plus d'une fois il fut admis à l'honneur de chanter des duos avec elle. Garat resta fidèle au malheur comme il l'avait été à la prospérité. Le succès qu'obtint la romance : *Vous qui portez un cœur sensible*, composée après les journées des 5 et 6 octobre, et dans lequel il faisait allusion aux infortunes de sa bienfaitrice, occasiona plus tard sa détention, dont il a décrit les peines dans sa touchante complainte du troubadour : *Vous qui savez ce qu'on endure*, qui a servi de type à une multitude de romances du même genre qui ont été publiées depuis. Après avoir passé plusieurs mois dans les prisons de Rouen, Garat, rendu à la liberté, se décida, non sans quelque peine, à donner ses premiers concerts publics, à Feydeau, et dans la salle de la rue de Cléry. Nous n'avons pas besoin de rappeler quels furent leurs succès ; il suffira de dire que ces succès furent les mêmes dans les voyages que Garat entreprit pour se faire entendre en Hollande, en Angleterre, en Allemagne et en Espagne. En 1796, M. Saret, ayant été chargé d'organiser à Paris, un conservatoire de musique, après avoir confié à Gossec, Cherubini, Méhul, Catel, Berton, le soin de développer aux élèves réunis dans cet établissement, les théories des différentes parties de l'art musical, leur associa, pour la classe du perfectionnement du chant, l'homme qui en connaissait le mieux toutes les ressources. La musique pleine d'élévation et de force qu'il mit sur une ode de M. Lemercier, intitulée : *Bélisaire*, et quelques allusions qu'on crut apercevoir, dans deux autres compositions de Garat, l'une sur Henri IV, et l'autre sur Bayard, coûtèrent à notre musicien la retenue de son traitement de professeur pendant 14 mois; il ne lui fut rendu qu'en 1814. En 1817, M. le comte de Pradel, alors directeur général du ministère de la maison du Roi, donna mission à Garat de parcourir les provinces méridionales de la France, pour y faire la recherche et l'examen de voix et de sujets propres aux différens emplois du chant. Garat

a été aussi unique en France comme professeur, que comme chanteur, vérité égalcment prouvée par ses leçons, si souvent applaudies par ses élèves, et par ses élèves eux-mêmes, applaudis à leur tour sur tous les théâtres lyriques de la France. Nous nommerons parmi eux Mmes Branchu, Boulanger, Duret, Rigaut-Pallard; MM. Dérivis, Nourrit, Levasseur, Ponchard, Mlle Duchamp, qui fut depuis son épouse, et enfin M. Fabry-Garat, son frère, et le premier de ses élèves. On retrouve dans l'école qu'il a laissée les diverses parties de cette rare perfection qu'il réunissait toutes en lui seul. Un affaiblissement graduel, dont la mort fut le dernier degré, a terminé les jours de Garat, le 1er mars 1823. Il est inhumé au cimetière de l'Est, dans la même partie que Grétry, Méhul, Delille, Ginguené, et très-près de leurs tombes. — On a publié, à l'époque de la mort de Garat, deux portraits de lui, lithographiés, l'un par Vigneron, l'autre par M. Fabry-Garat, son frère. On a publié aussi : *Hommage aux mânes du célèbre Garat, chœur à quatre voix, avec accompagnement de piano, par Bignan* (1823).

Les beaux arts ont leurs phénomènes comme la nature; Garat en a été un dans la musique, et celui de tous qui a fait naître le plus vîte une admiration universelle, qui sans cesse y a le plus ajouté, durant un long cours d'années, et jusqu'à près de soixante ans, a toujours soutenu l'étonnement, en créant tous les jours à son talent, par ses méditations, plus de ressources et plus de perfections que l'âge ne pouvait lui ôter de forces. Ses dernières romances: *Le premier baiser d'amour, Y sera-t-elle? Mlle de la Fayette, Le Convoi du pauvre,* sont des productions pleines de mélodie, et qui ont toute la fraîcheur d'une jeune imagination. Un de ses amis lui demandait, dans ses derniers jours, si, lorsqu'il était seul, la musique l'occupait encore quelquefois. « Toujours, répondit Garat. — Te la rappelles-tu très-exactement? — Mieux que jamais. — Essaies-tu de chanter? — Non, je sais que cela m'est impossible, mais ma mémoire chante en silence, et je n'ai jamais mieux chanté : tout le monde en jugerait de même si on l'entendait. » Sans doute, il ne reste souvent d'un grand chanteur, comme d'un grand acteur, que quelques traditions qui peuvent être incessamment dénaturées, ou perdues; mais dans tous les arts, même les plus fugitifs, il y a de ces traditions qui font époque, et qui finissent par être fixées comme des principes : ce sont celles que nous lèguent les hommes distingués qui, par leur âme et leur sentiment, sont revenus au vrai goût, c'est-à-dire, à la nature. Les principes de chant pratiqués et enseignés par Garat méritent cet honneur. *Garat ne savait pas la musique,* ont dit de froids théoriciens : Gluck leur avait répondu d'avance: *Garat est la musique elle-même.* Garat a prouvé que Gluck l'avait bien jugé. Nul n'a mieux saisi que lui toutes les intentions d'un compositeur, et ne les rendit avec plus d'expression. Il semblait avoir composé tous les morceaux qu'il chantait. Sa voix excellait également dans les airs de bravoure et

dans les morceaux de sentiment; peu éclatante mais flexible, elle passait rapidement des sons graves de la basse-taille aux sons aigus de la haute-contre, sans cesser d'être juste. Il chantait la musique de Gluck avec un accent passionné, une simplicité noble, qui contrastait avec les agrémens qu'il savait ajouter à la musique italienne, tout en rendant supérieurement ses beautés. Vigaroni, l'entendant un jour chanter en italien, répondit à quelqu'un qui lui demandait son avis : « Ce français a un goût plus à lui, plus original que nos italiens même. » En un mot, Garat, après avoir fait pendant trente ans les délices du monde brillant où il a vécu, assure à la France la gloire d'avoir produit le plus parfait interprète des chefs-d'œuvre de la musique vocale.

Très-indépendant par caractère et très au fait, quoiqu'il n'en parlât jamais, des idées sur lesquelles se fondait la Révolution, Garat fut un excellent ami, un parfait honnête homme, un citoyen franchement libre, un français fier et indépendant.

GARNERIN jeune (André-Jacques), aéronaute, débuta en 1793, par remplir une mission du Comité de salut public près l'armée du Nord, relative aux équipages de charrois. Il fut pris à Marchiennes, et conduit prisonnier à Bude, en Hongrie. Au commencement de 1796, il sortit des cachots, où il avait passé près de trois ans, et revint en France. Il a raconté lui-même les détails de ses malheurs, dans un écrit intitulé : *Voyage et captivité du citoyen Garnerin, ex-commissaire de la République française, prisonnier d'Etat en Autriche* (Paris, 1797, (an VI); in-8. de 160 pag., deux éditions), où respire un républicanisme très-exalté. C'est pendant qu'il était prisonnier, et en méditant sur les moyens de franchir, sans accident, des murs d'une grande hauteur, qu'il fut conduit à s'occuper des parachutes; la première expérience qu'il fit eut lieu en l'an V, dans le jardin de l'hôtel Biron, rue Louis-le-Grand, et ne réussit pas, à cause de circonstances accidentelles; son second essai, qui eut lieu peu de temps après, dans le jardin de Mouceaux, fut couronné d'un plein succès. Depuis, Garnerin jeune multiplia ses voyages aériens, avec une audace et un bonheur qui fixèrent l'attention du public, à Paris et dans plusieurs capitales de l'Europe. Il eut, en 1815, de vifs débats avec son frère aîné, qu'il accusait d'usurper son titre et sa réputation. A cette occasion, il publia un écrit extrêmement violent, intitulé : *Usurpation d'état et de réputation par un frère, au préjudice d'un frère; Jacques Garnerin le jeune, physicien, premier aéronaute du Nord*(1), *au public.* (Paris, imp. de Sétier, 1816; in-4. d'une demi-feuille). Au mois d'août 1816, Garnerin jeune composa le *Triomphe des Lys*, divertissement proposé à la garde nationale, à l'occasion de la fête du

(1) Garnerin jeune prenait le titre de *premier aéronaute du Nord*, depuis la descente en parachute qu'il exécuta en 1800, devant la cour de St-Pétersbourg.

Roi. Toujours occupé des plaisirs du public, cet artiste est mort le 18 août 1823, des suites d'une blessure reçue quelques jours auparavant, sur le théâtre du jardin Beaujon. Il paraît qu'une attaque d'apoplexie foudroyante lui avait fait échapper de la main la corde du rideau destiné à couvrir le devant de la scène, qui retomba ensuite sur sa tête. L'hémorragie considérable causée par cette blessure a retardé sa fin, qui, sans cet accident, eut probablement suivi immédiatement l'attaque d'apoplexie. M. Garnerin n'était âgé que de 53 ans. Il avait adopté une jeune fille, qui, au sortir de l'enfance, a déjà fait l'expérience de la descente en parachute.

GARROS (Pierre-Ascension), mécanicien, est l'inventeur d'une machine télégraphique d'un genre particulier, à l'usage de la marine et des armées. Il en construisit cinq au Hâvre, en 1800, qui furent essayées sur la côte. En 1801 et 1802, le télégraphe de M. Garros resta long-temps élevé dans la cour de l'hôtel de la marine, et sur l'Observatoire de l'Hôtel des Invalides, en expérience journalière. Le Conseil de la marine l'avait adopté en remplacement des pavillons, pour la garde des côtes, après la rupture du traité d'Amiens; et, plus tard, le général Macdonald avait fait le plan d'une légion télégraphique, pour employer le télégraphe de M. Garros à la correspondance et au commandement des armées. Mais ce projet ne fut pas mis à exécution; et l'on finit par substituer, au télégraphe en mât de M. Garros, une machine appelée *sémaphore*, qu'il regardait comme une imitation de la sienne. On trouve une lettre de M. Garros sur son télégraphe, dans les *Annales politiques, morales et littéraires*, du 23 juillet 1816. M. Garros avait été placé dernièrement, par une association philanthropique, à la tête d'une *Manufacture générale des apprentis pauvres et orphelins*, établie rue du Faubourg St. Denis, qui n'a point prospéré. Il est mort à Paris, le 24 janvier 1823.

Liste des ouvrages de P. A. Garros.

I. *Ponts en fer indestructibles et inamovibles, jetés en deux minutes; découverte du citoyen M. J. G. R.* 1799; in-8.

II. *Projet de constitution: Bases fondamentales de la constitution française.* Paris, Delaunay, 1814; in-8.

III. *A MM. les députés des départemens.* (Lettre sur la liberté de la presse, datée du 8 août 1814, et signée G.....).

IV. *De la Sauvegarde des peuples contre les abus du pouvoir, fondée sur les règles de la procuration, établies dans le Code civil des français, applicables à la formation d'une constitution stable et libérale.* 1815; in-8. — Trad. en espagnol en 1822.

V. *Discours à MM. les membres du Conseil de perfectionnement formant le Jury d'instruction pour l'enseignement des apprentis pauvres et orphelins.* Paris, 1820, brochure in-4.

VI. *Esprit de la morale universelle, ou Manuel de tous les âges, traduit d'un manuscrit indien, dé-*

dié à la jeunesse, et mis en concordance avec l'Ecriture sainte. 1821; in-18.

GEORGET (Jean), peintre sur porcelaine, est mort à Paris le 26 mars 1823, âgé d'environ 60 ans. Après avoir étudié dans l'école qui a produit tant de maîtres, celle de M. David, il se livra à la miniature : c'était déroger. Il fit plus : il quitta la peinture et il entra au théâtre Feydeau, ainsi que sa femme. Il y chantait les basses-tailles depuis huit ans, lorsqu'un accident le força de prendre sa retraite. Il allait se livrer de nouveau à la miniature, lorsqu'un artiste qui a poussé au plus haut degré de perfection l'art de la peinture sur porcelaine (Mme Jaquotot), fit admettre Georget à la manufacture de Sèvres, où il resta jusqu'à sa mort. Il avait reçu de la nature deux qualités précieuses ; de la liberté de main et un beau sentiment de couleur : il les développa par l'étude. Il laisse deux ouvrages qui sauveront son nom de l'oubli : la copie du *Charles-Quint et François Ier visitant les tombeaux de St. Denis*, par M. Gros, et celle de la *Femme hydropique*, de Gérard Dow. « C'était une entreprise qui offrait plusieurs sortes de difficultés, dit un habile critique (1). D'abord il fallait, sous le rapport de la couleur, se tenir le plus près possible de l'original. Ensuite, c'était la première fois que l'on tentait de reproduire sur porcelaine, et dans une certaine dimension, un tableau contenant un grand nombre de figures, sur des plans très-différens. Si toutes ces difficultés n'ont pas été entièrement vaincues, au moins Georget s'est assez approché du but pour donner une heureuse opinion de son talent ; toutefois.... je trouve que la tête de François Ier n'a pas toute la finesse qu'à su lui donner M. Gros ; celle de Charles-Quint est plus près de l'original. Les figures placées dans les tribunes viennent trop en avant; plusieurs autres offrent de la crudité de tons. Le personnage qui a déjà descendu quelques marches de l'escalier qui conduit aux caveaux est d'une couleur lourde et fausse.... Il m'a paru que la fumée qui sort de l'encensoir manquait de légèreté et de vérité; les vêtemens de soie blanche laissent aussi quelque chose à désirer ; et cependant cette copie, dans son ensemble, rend assez bien l'effet général du tableau; elle a de l'aspect, et c'est avoir beaucoup fait. » — En parlant des productions de l'exposition de 1823, le même critique disait : « La première, et la plus importante, est une copie grande comme l'original du chef-d'œuvre de Gérard Dow, la *Femme hydropique* (1). J'ai vu cette copie à côté de l'original et je puis assurer que le peintre est parvenu à rendre l'effet général du modèle avec une extrême fidélité. Les accessoires, surtout, sont admirablement bien peints ; au reste, il est bien difficile de se figurer quelles difficultés

(1) *Notice sur l'exposition des produits des manufactures royales.* 1820 ; dans la *Revue Encyclopédique;* t. IV, p. 286.

(1) Hauteur, 2 pieds 6 pouces 6 lignes, largeur, 2 pieds. C'est, je crois, le plus grand tableau sur porcelaine qui ait été exécuté.

il y avait à les reproduire par la peinture sur porcelaine, quand on n'est pas initié dans les secrets de ce genre. Les figures offraient une autre sorte de difficulté que M. Georget a surmontée avec un égal talent, dans les parties les plus importantes, c'est-à-dire, le caractère et l'expression des têtes; cependant, il y a un peu de mollesse dans la manière dont ces têtes sont rendues. C'est, au reste, la seule critique que l'on puisse faire, et la justice veut que je dise en même temps que, dans l'original, elles sont peintes avec une finesse de ton, et une délicatesse de pinceau auxquelles il était bien difficile d'atteindre. La collection des *portraits des musiciens célèbres* par le même peintre, employés à orner les pièces principales d'un service de déjeuner, n'offre pas le même intérêt, quoique cet artiste y ait également déployé beaucoup de talent.» (*Revue Encyclopédique*, tom. XVII, p. 439.) La copie du *François Ier* appartient à Mme la duchesse de Berry : la *Femme hydropique*, à laquelle Georget travaillait depuis quatre ans, et qui est vraiment un chef-d'œuvre, a été achetée par un spéculateur étranger, le ministère de la maison du Roi, pour lequel ce tableau avait été peint, n'ayant pu s'entendre avec l'artiste sur le prix qu'il se croyoit en droit de réclamer.

GIRAULT (Claude-Xavier), naquit à Auxonne, en Bourgogne, le 13 avril 1764, d'un père qui exerçait honorablement en cette ville la profession de médecin. (*Voy.* la *Biographie Universelle*, T. XVII, pag. 462, *art.* Bénigne Girault.) On le destinait à la magistrature ; reçu avocat au parlement de Dijon, le 21 juillet 1783, il fut pourvu quelques années après, d'un office de conseiller-auditeur à la Chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse, qui siégeait dans la capitale de la première de ces provinces. Ses fonctions, qui lui laissaient beaucoup de loisirs, lui permirent de se livrer, dans le vaste et riche dépôt de chartes et de titres ouvert devant lui, au goût qui le portait déjà aux recherches historiques et à l'étude de l'antiquité. L'Académie de Besançon avait proposé, en 1788, pour sujet d'un prix, de déterminer : *En quel temps le comté d'Auxonne avait été détaché de la province Séquanoise.* Pour son coup d'essai, M. Girault s'exerça sur cette question, et son mémoire obtint le prix : c'était une médaille d'or de la valeur de 300 livres. Ce mémoire, resté inédit, et qui supposait de laborieuses recherches, repose dans les archives de l'Académie de Besançon. Ce fut ce succès précoce qui ouvrit à M. Girault (il n'avait alors que 24 ans) les portes des Académies de Besançon et de Dijon. Plusieurs autres sociétés savantes voulurent pareillement le compter parmi leurs membres, et il joignit à ces distinctions les fonctions de conservateur de la bibliothèque et de garde des médailles de l'Académie de Dijon.

Lorsque la Révolution amena la suppression de la Chambre des Comptes, dont il faisait partie, M. Girault se retira à Auxonne, où il resta sans emploi jusqu'à l'an IX (fin de 1801), époque à

laquelle un arrêté des Consuls de la République le nomma maire de cette ville. Il remplit ces fonctions gratuites durant quatre années. Au bout de ce temps, s'étant démis de cette place, où il eut pour successeur M. Amanton, M. Girault, après avoir rempli pendant trois ans les fonctions de conservateur de la bibliothèque publique d'Auxonne, vint de nouveau se fixer à Dijon, où il exerça la profession d'avocat-consultant, jusqu'en 1821, qu'il fut nommé juge de paix du 3e arrondissement de cette ville. C'est là qu'il est décédé, le 5 novembre 1823, à quatre heures du matin.

« Ce qu'il y a à louer dans les ouvrages de M. Girault, dit M. Amanton, ce n'est pas le style; car, comme il le disoit lui-même à ses amis, qui lui en reprochaient quelquefois la rudesse et la négligence, il n'y attachait nulle importance; il lui suffisait, ajoutait-il, de se rendre intelligible. Il ne comprenait pas assez, ce nous semble, que les matières naturellement sévères qu'il traitait habituellement, auraient offert au lecteur un degré d'intérêt de plus s'il se fût attaché à en tempérer l'aridité par les agrémens du style dont elles pouvaient être susceptibles. Au reste, M. Girault cédait à la loi établie par notre illustre Buffon : il se peignait dans son style; car, avec un cœur bon et d'autres qualités sociales très-estimables, il avait dans les formes extérieures une sorte de rudesse qui tenait au peu de cas qu'il faisait des usages du monde. Concentré dans ses études de prédilection, tout le reste lui paraissait frivole et peu digne d'attention. Mais ce qu'il y a à louer dans les ouvrages de M. Girault, c'est qu'ils offrent le résultat d'immenses recherches, ayant un but d'utilité ; c'est qu'ils annoncent une grande fécondité de ressources pour arriver à la démonstration du point qu'il veut établir ; c'est qu'ils offrent des aperçus ingénieux sur des points controversés qui ont échappé à ses devanciers. »

M. C. N. Amanton, conseiller de préfecture à Dijon, a publié une *Notice* sur Girault, dans les numéros 89 à 93 du *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, dont quelques exemplaires ont été tirés à part, format in-8. de 16 pages. Elle est est terminée par la liste des ouvrages de cet écrivain, que nous reproduisons textuellement.

Liste des ouvrages de C. X. Girault (1).

TEMPS ANCIENS.

I. *Mémoire sur les noms et la source de la Saône.* (Magasin Encyclopédique, septembre 1812.) Tiré à part, à petit nombre. — *Cours de la Saône et des rivières qui s'y rendent.* (Manuscrit cité; Mé-

(1) Ce travail est puisé, en grande partie, dans un opuscule d'une demi-feuille d'impression, in-8o, publiée par Girault lui-même, en 1821, à Dijon, sous ce titre : « *Série par ordre* » *chronologique de faits*, des dissertations et mémoires sur l'histoire des » deux Bourgognes, composés jusqu'à » 1822, et publiés par C. X. Girault, » membre de diverses académies et sociétés savantes de Paris et des départemens, président de la Commission » des antiquités du département de la » Côte-d'Or. »

moire de la Société d'Agriculture de Vesoul, tom. III.)

II. *Tombelle funéraire de Pouilly-sur-Saône.* (Magasin Encyclopédique, avril 1816, fig. — Mémoires de l'Académie Celtique, tom. VI.)

III. *Dissertation historique et critique sur la position de l'ancienne ville d'Amagetobria, aujourd'hui* Pontailler-sur-Saône, *et sur l'époque de sa destruction.* (Mém. de l'Acad. Celtique, tom. IV.) Tiré à part, à petit nombre. — *Deuxième Dissertation sur le même sujet, en réponse à ceux qui placent à Porentruy cette antique cité.* Dijon, Frantin, 1811; in-8.

IV. *Recherches historiques et géographiques sur l'ancienne ville de Dittatium, aujourd'hui le* Vieux-Seurre. (Magasin Encyclopédique, mars 1811.) Tiré à part, à petit nombre. (2[e] édit. Mémoires de la Société des Antiquaires de France.) — *Nouvelles preuves en réfutation de ceux qui placent à Dôle cette ville ancienne.* (Archives de l'Académie de Dijon, 1812.)

V. *Inventaire des objets trouvés dans les fouilles exécutées, en* 1819, *dans l'emplacement de l'ancienne Alise.* (Manuscrit cité; Mém. de l'Académie de Dijon, 1820. *fig.*)

VI. *Tombeaux du Mont-Afrique, près Dijon, découverts en* 1818. (Mém. de l'Acad. de Dijon, 1819.)

VII. *Eclaircissemens géographiques et critiques sur la voie romaine de Châlons-sur-Saône à Besançon, et la position de Ponte-Dubis et Crusinie.* (Mag. Encyclop., janv. 1812.) Tiré à part, à petit nombre.

VIII. *Dissertation sur l'époque et les causes de l'érection de la colonne de Cussi, et de sa restauration, etc.* Dijon, Frantin, 1821; in-8.

IX. *Tombeau découvert en avril* 1819, *à Savigny-sous-Beaune.* (Annuaire de la Côte-d'Or, 1820.) Tiré à part, à petit nombre.

X. *Rapports sur les fouilles exécutées, dans l'été de* 1819, *sur le plateau du Mont-Auxois, et sur les fouilles exécutées, au mois de juillet* 1819, *dans la rue des Singes, à Dijon.* (Mém. de l'Académie de Dijon, 1820, fig.)

XI. *Opinion sur l'emblême des Gobelets mis aux mains des personnages Gaulois, sur les monumens funéraires.* (Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, tom. II.)

XII. *Rapport sur une statue de bronze de l'empereur Adrien, trouvée à Corgoloin (Côte-d'Or), envoyée à l'Académie royale des Inscriptions et belles-lettres.*

XIII. *Discussion sur l'époque précise de la mort de saint Benigne, et du séjour de Marc-Aurèle à Dijon.* (Mém. de l'Acad. de Dijon, 1817.) Tiré à part, à petit nombre.

XIV. *Lettre sur la position du Pagus Arebrignus (le Beaunois.)* Esprit des Journaux, février 1810.

XV. *Dissertation historique et critique sur le lieu où la Croix miraculeuse apparut à Constantin et à son armée.* Paris, Sajou, 1810, in-8. (Cité Mém. de la Société d'agricult. du Doubs, tom. VI.)

XVI. *Notice sur Eumène et les Ecoles mæniennes d'Autun, et Discussion sur la valeur du sesterce.* (Mag. Encyclop., avril 1812.) Tiré à part, à petit nombre. — *Traduction des Harangues d'Eumène, Pro gratiarum actione et Pro scholis instaurandis.* Citée; Mém. de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, 1809.)

XVII. *Excursion archéologique à Lux (Côte-d'Or), sur l'empla-*

cement de la ville d'Antua et du bourg d'Ogne. (Envoyé à l'Acad. royale des inscriptions et belles-lettres (1). Cité, Mém. de l'Acad. de Dijon, 1821.)

XVIII. *Etymologie des usages des principales époques de l'année et de la vie civile.* (Mémoires de l'Académie Celtique, tom. II.) — *Deuxième et troisième parties;* aux archives de la Société des antiquaires de France.

XIX. *De la fête du nouvel an chez les Hébreux, les Celtes, les Romains et les Francs.* (Journal de la Côte-d'Or, in-4., 1er février 1815.)

XX. *Notice des objets d'antiquités découverts dans le département de la Côte-d'Or.* Dijon, Frantin, 1821, in-8. (2).

XXI. *Archéologie de la Côte-d'Or, rédigée par ordre de localités, cantons et arrondissemens, d'après le vœu de la Commission d'histoire et d'antiquités de la France, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, etc.* Dijon, Frantin, janvier 1823, 40 pag. in-8.

MOYEN AGE.

XXII. *Dissertation historique sur le lieu du supplice de Brunehaut.* (Mag. Encyclop., décemb. 1810.) Tiré à part, à petit nombre.

XXIII. *Voyage du roi Dagobert en Bourgogne.* (Mag. Encyclop., juin, 1812.) Tiré à part, à petit nombre.

XXIV. *Les grands Plaids de Dieu, tenus à Thil-Châtel (Côte-d'Or), en* 1116. (Cité; Mém. de l'Acad. de Dijon, 1819.)

XXV. *Notice sur l'ancien château de Montmirey, département du Jura.* (Cité; Mém. de la Société d'agricult. de Vesoul, 1812.)

XXVI. *Conférence de Laône, entre l'empereur Frédéric Barberousse et Louis-le-Jeune.* (Mag. Encyclop. juillet 1811.) Tiré à part, à petit nombre.

XXVII. *Discussion sur le concile tenu en* 1199, *à Dijon, et sur les Chroniques de saint Bénigne.* (Mém. de l'Acad de Dijon, 1818.)

XXVIII. *Lettre à M. Millin, sur une monnaie (florin) du* 13e *siècle.* (Magasin Encyclop., août 1809.) Tiré à part, à petit nombre. —*Réplique de M. Girault à M. Baudot aîné, sur une monnaie du* 13e *siècle.* Dijon, Frantin, 1810, in-8.

XXIX. *Dissertation sur la question proposée, en* 1788, *par l'Académie de Besançon: En quel temps le comté d'Auxonne a-t-il été détaché de la province Séquanoise? Ou-*

---

(1) Les divers rapports envoyés par M. Girault, en sa qualité de président de la commission pour la recherche des antiquités du département de la Côte-d'Or, à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, ont été successivement l'objet du suffrage le plus flatteur et de la plus honorable récompense. Ce corps savant lui décerna, le 26 juillet 1822, la première des quatre *Médailles d'or*, de la valeur de 500 fr. chacune, accordées par le Gouvernement, aux meilleurs mémoires sur les antiquités. L'année précédente, le 20 juillet, l'Académie avait déclaré qu'elle regrettait de n'en avoir pas cinq à adjuger; la cinquième eût été accordée à M. Girault: c'est un bel *accessit*.

(2) Le véritable titre imprimé en tête de cette *Notice*, est : « Commission archéologique permanente formée dans le sein de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, pour la recherche des antiquités dans le département de la Côte-d'Or; » demi-feuille d'impression.

vrage qui a obtenu le prix. (Archives de l'Acad. de Besançon.)

XXX. *Histoire du pays et du comté d'Auxonne, sous les Gaulois, les Romains, les Bourguignons et les Francs. — La même, sous les moines de saint Vivant, les Comtes de Bourgogne, les Sires d'Auxonne et les premiers Ducs de Bourgogne, jusqu'au roi Jean.* Vol. in-8. (Cité, Mém. de l'Acad. de Besançon, 1807.)

XXXI. *Mémoire sur les monnoies frappées à Auxonne, et sur les différens survenus à cette occasion, entre les Ducs de Bourgogne, les Abbés de saint Bénigne et les Archevêques de Besançon.* (Cité, Mém. de l'Acad. de Besançon, 1807.)

XXXII. *Fédération des comtés de Bourgogne et d'Auxonne, en faveur de la fille de Charles-le-Téméraire.* (Cité, Mém. de l'Acad. de Besançon, 1807.)

XXXIII. *Mémoire sur les anciens Etats du comté d'Auxonne, et leur résistance aux entreprises de Charles-Quint, et à ses armes.* (Cité, Mém. de l'Acad. de Besançon, 1807.)

XXXIV. *Digression sur les quatre princesses de Bourgogne qui ont été reines de France.* (Mag. encyclop., novemb. 1814.)

XXXV. *Description de deux Tombeaux du moyen âge, et Notice historique sur Pierre et Hugues Morel, membre du grand-Conseil des ducs de Bourgogne, fondateur de la Familiarité d'Auxonne, sur la fin du 14e siècle;* fig. (Mag. encyclop., juillet 1809.) Tiré à part, à petit nombre.

XXXVI. *Sur l'Ossuaire de Morat, élevé en 1476, détruit en 1798.* (Cité, Mém. de l'Acad. de Dijon, 1821.)

XXXVII. *Explication des emblèmes et inscription de l'une des portes de la ville d'Auxonne (celle du Jura.)* (Mag. encyclop., mars 1810, fig.).

XXXVIII. *Entrée solennelle de la reine Eléonore à Dijon, en janvier* 1530. (Almanach du départ. de la Côte-d'Or et de la ville de Dijon, pour l'année 1819. Dijon, Bernard-Defay, in-24.) Tiré à part, à 25 exemplaires, avec un frontispice.

XXXIX. *Entrées solennelles des Rois et Reines de France à Dijon, depuis Louis XI jusqu'à Henri IV.* (Journal de la Côte-d'Or, 1819, in-8.)

XL. *Lettre à M. Millin sur un sceau de la Bazoche du 16e siècle.* (Mag. encyclop. avril 1809, fig.) Tiré à part, à petit nombre. — *Réponse de M. Girault aux derniers écrits publiés par M. Baudot aîné, sur un grand sceau du 16e siècle.* Dijon, Frantin, 1809, in-8.

XLI. *Réfutation du prétendu siége soutenu par la ville d'Auxonne, en* 1586. (Magas. encyclop., mai 1812.) Tiré à part, à petit nombre.

TEMPS MODERNES.

XLII. *Séjour de Henri IV à Dijon, pendant tout le mois de juin* 1595. (Mém. de l'Acad. de Dijon, 1818.)

XLIII. *Combat de Fontaine-Française soutenu par Henri IV en personne, et qui mit fin aux troubles de la Ligue.* (Mém. de l'Acad. de Dijon, 1821.) Tiré à part, dédié à *S. A. R. Monsieur.* Dijon, Frantin, 1822, in-8.

XLIV. *Désastres causés par l'armée de Galas dans le duché de Bourgogne, en* 1636. (Annuaire de la

Côte-d'Or, 1821.) Tiré à part, à petit nombre.

XLV. *Lettres inédites de Buffon, J. J. Rousseau, Voltaire, Piron, de Lalande, Larcher et autres personnages célèbres, adressées à l'Académie de Dijon, accompagnées de notes historiques et explicatives, et de* fac simile *de leur écriture et de leur signature.* Dijon, Gaulard-Marin libraire, in-8 de viij et 168 pages.

XLVI. *Calendrier Bourguignon pour chaque jour de l'année.* (En tête de chacun des mois du Journal de la Côte-d'Or, 1818, in-4.) — *Nécrologie de la Côte-d'Or*, manuscrit, 2 volumes.

XLVII. *Recherches historiques sur Nicolas, Claude, Henri et Charles Roger de Beaufremont-Sennecey.* (Cité, Mém. de l'Acad. de Dijon, 1809.)

XLVIII. *Généalogie du célèbre président Bouhier. Tableau.* (Cité, Mém. de l'Acad. de Dijon, 1819.)

XLIX. *Notice historique sur les aïeux de Jacques-Bénigne Bossuet, et sa patrie d'origine.* Dijon, Frantin, 1808, une feuille in-8, petit-romain. — *Réponse à M. Baudot aîné, sur le même sujet.* Dijon, Frantin, 1808, demi-feuille in-8, petit-texte.

L. *Détails historiques sur les ancêtres, le lieu de naissance, les possessions et les descendans de Mme de Sévigné.* Paris, Klostermann, 1814, in-8. — 2e édition. Paris, Bossange et Masson; 1819, in-12.

LI. *Notices sur l'ingénieur Didiet, sur le P. Fourcaud ornithologiste, sur dom Merle bénédictin.* (Journal de la Côte-d'Or, in-4, 1816 et 1817.) La Notice sur M. Didiet a été tirée à part, à petit nombre. — Plus de *soixante articles* fournis aux *Biographies de Prudhomme et d'Eymery.*

LII. *Salle gothique souterraine de Talant, découverte en février* 1821. (Cité, Mém. de l'Acad. de Dijon, 1821.) — Archives de l'Académ. royale des inscriptions et belles-lettres.

LIII. *Précis de l'Histoire de Bourgogne, sous les Celtes, les Romains, les Bourguignons et les Francs, sous les Rois de Bourgogne, les Mérovingiens et les Carlovingiens, sous les ducs de Bourgogne de la race royale, et sous les Rois de France jusqu'à la Révolution.* Manuscrit in-8. (Cité, Journal de la Côte-d'Or, in-4, octobre 1817.) — *Quelques traits sur les mœurs des habitans du duché de Bourgogne, aux* 15e, 16e *et* 17e *siècles.*

LIV. *Histoire métallique des Etats du duché de Bourgogne, pendant les* 16e, 17e *et* 18e *siècles.* (Cité, Journal de la Côte-d'Or, in-4, 1821.)

LV. *Entrées solennelles de Louis XIII et Louis XIV à Dijon.* (Cité, Mém. de l'Acad. de Dijon, 1819.

LVI. *Système de Bibliographie*, extrait du Cours de Bibliographie de Marseille, tom. III, chap. 4, n° 14, 2e édition. Dijon, Frantin, 1809, in-8., avec un tableau.

LVII. *Relation des blocus et siége d'Auxonne, en* 1814 *et* 1815, *par les armées aux ordres de l'empereur d'Autriche.* (Cité, Mém. de l'Acad. de Dijon, 1821.)

LVIII. *Monumens des arts existans à Dijon.* (Almanach du département de la Côte-d'Or et de la ville de Dijon, pour l'année 1818.) Tiré à part, au nombre de 25 exemplaires, numérotés et

signés par l'auteur. Bernard-Defay, 1818, in-24.

LIX. *Essais historiques et biographiques sur Dijon.* Dijon, Lagier, 1814, vol. in-12 de près de 600 pag., imprimerie de Frantin (1).

LX. *Détails historiques et statistiques sur le département de la Côte-d'Or, ses arrondissemens, et sur chacun des trente-six cantons qui le composent.* Dijon, Gaulard, novembre 1818; avec une carte du département; in-8. de iv—96 pag. petit-romain.

LXI. *Annuaires historiques et statistiques de la Côte-d'Or, pour les années* 1820, 1821, 1822, 1823 *et* 1824. Dijon, Gaulard, quatre forts vol. in-12.

On trouve à la fin de l'Annuaire de 1824, publié après la mort de l'auteur, une *Notice historique sur les ancêtres, le lieu de naissance et la vie de saint Bernard, par C. X. Girault, propriétaire.* Cette Notice a 36 pages, qui font partie des 14 feuilles du volume.

LXII. *Particularités inédites ou peu connues sur la Monnoye, Crébillon et Piron, recueillies par M. C. X. Girault; avec des notes de M. C. N. Amanton.* Broch., in-8 de 20 pag. Dijon, impr. de Frantin, juillet 1822.

LXIII Quatre petites brochures polémiques, publiées en 1822, à l'occasion de la publication du *Guide du Voyageur et de l'Amateur, à Dijon.*

(1) M. Baudot aîné a publié, en 1815, dans le même format, une brochure de 80 pag. (Imp. de Frantin), intitulée: *Lettre à M. Girault, pour servir de Supplément à ses Essais historiques et biographiques sur Dijon.*

Ce sont les derniers écrits qu'ait publiés M. Girault.

Nous savons qu'il existe parmi ses manuscrits une *Continuation de l'Histoire du Parlement de Bourgogne,* jusqu'à sa suppression, pour servir de *Supplément* aux ouvrages de Palliot et de Petitot.

GOIGOUX (Jean Daniel), sous-chef à la direction de la poste aux lettres, à Paris, mort le 11 juin 1823, a donné:

I. *Vocabulaire de l'Académie française.* Paris, Menard et Desenne fils, 1821; in-8.

II. *Dictionnaire Géographique, ou Description de toutes les parties du monde; par Vosgien. Nouvelle édition, entièrement refondue,* etc. Paris, Menard et Desenne fils. 1821; in-8.

III. *Dictionnaire historique, critique et bibliographique,* contenant, etc. Paris, Menard et Desenne fils, 1821—23; 30 vol. in-8.

Ce Dictionnaire est une réimpression, avec additions et corrections, du *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique.* Paris, Prudhomme, 1810—1812; en 20 vol. in-8, qui lui-même était une réimpression, avec additions et corrections, du *Nouveau Dictionnaire historique,* par L. M. Chaudon et Delandine. Lyon, Bruysset aîné, 1804, 13 vol. in-8. — Goigoux était le directeur, sans être le principal collaborateur, de l'édition de 1821—23. (Extrait de la *Bibliographie de la France,* rédigée par M. Beuchot. 1824, p. 167.)

GOIS (Etienne-Pierre-Adrien), statuaire, naquit à Paris, en 1731, d'un commis-greffier du Parle-

ment. Après avoir terminé ses premières études, il fut placé chez un procureur; mais une impulsion irrésistible l'entraîna vers les beaux-arts. Il entra d'abord dans l'atelier de M. Jeaurat, de l'Académie de peinture et sculpture, d'où il passa dans celui d'un habile statuaire, Michel Ange Sloodtz, dont il a été l'élève. A l'âge de vingt-sept ans, il remporta le grand prix de sculpture, et alla passer son temps à l'Ecole française de Rome. De retour à Paris, il obtint un atelier au Louvre. M. Gois fut reçu académicien en 1770, sur la présentation d'un *Aréthée* pleurant la mort de ses abeilles (statue); il devint professeur en 1776. Depuis la Révolution, il a continué d'être professeur à l'École des beaux-arts, et a été nommé académicien libre, par l'ordonnance du 10 avril 1816. Gois a terminé sa carrière le 3 février 1823, âgé de 92 ans. Ses élèves les plus distingués furent MM. Chaudet, Romay et Gois fils. Nous connaissons de Gois père, les ouvrages suivans:

Le Chancelier de l'Hospital, statue placée sur le grand escalier du palais des Tuileries (en marbre).

Le Président Molé, statue, dans une des salles du palais de l'Institut.

Saint Vincent, statue, dans le chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois (en marbre).

Une *statue en plâtre*, sur le grand escalier du Palais-de-Justice, à Paris.

Serment des nobles devant la Chambre des Comptes, grand bas-relief, au-dessus d'une des arcades du Palais-de-Justice.

Saint Jacques et saint Philippe, prêchant et guérissant les malades, bas-relief exécuté pour le dessus du portail de l'église de saint Philippe-du-Roule; se trouve aujourd'hui à l'ancien Musée des Petits-Augustins.

GOUJON (Alexandre-Marie), capitaine d'artillerie légère, sorti de l'Ecole polytechnique, fit les campagnes des côtes de l'Océan, de Hollande, d'Austerlitz, d'Iéna, de Pologne, de Wagram et d'Espagne: il avait reçu la croix de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille d'Eylau. Ayant été licencié avec l'armée de la Loire, en 1815, Goujon embrassa la carrière des lettres. On lui doit quelques écrits politiques et des travaux historiques et bibliographiques plus utiles. Il a succombé, après une année de langueur, à une phthisie pulmonaire, le 9 avril 1823. Il était frère du conventionnel Goujon, qui se poignarda en présence de la commission militaire, au moment où elle venait de le condamner à mort, pour le fait de participation à l'insurrection démagogique du 1er prairial de l'an III, et gendre de M. P. F. Tissot, aux travaux littéraires duquel il a été quelquefois associé. On a publié: *Catalogue des livres de feu M. A. Goujon.* Paris, Barrois aîné, 1823, in-8 d'une feuille un quart; — et *Nécrologie.* Paris, Tastu, 1823; in-8 d'une demi-feuille, qui contient un discours prononcé sur la tombe d'Alexandre Goujon.

Liste des ouvrages d'Alex.-M. Goujon.

I. *Manuel des Français sous le régime de la Charte. Dédié aux au-*

teurs de la Minerve. Paris, Delaunay, 1818, 1 vol. in-8. — *Seconde édition*, augmentée de toutes les lois promulguées dans la session de 1819. Paris, Mongie aîné, 1820; 1 vol. in-8.

II. *Œuvres complètes de Voltaire*. — *Table analytique et raisonnée des matières*. Paris, Desoër, 1819; 1 gros vol. in-8.

Cette Table, qui s'est vendue séparément des œuvres auxquelles elle se rapporte, est un travail estimable. Elle comprend 16,125 articles.

III. *Bulletins officiels de la Grande-Armée, recueillis et publiés par A. Goujon*. Paris, Baudouin frères, 1820—21; 4 vol. in-12.

IV. *Pensées d'un soldat sur la sépulture de Napoléon*. Imprimerie de Huzard-Courcier, 1821; brochure in-8, 5 éditions.

V. *Hymne à la Vierge d'août; par l'auteur de la Pensée d'un soldat*, etc. Paris, imprimerie d'Huzard-Courcier, 1821; brochure in-8. — 2ᵉ *édit.*, revue et corrigée. Paris, Daubrée, 1821; brochure in-8.

VI. *Tablettes chronologiques de la Révolution française, depuis le* 10 *mai* 1774, *jour de l'avénement de Louis XVI*. Paris, Esnaux, 1823, in-8. — Il n'en a paru que cinq livraisons.

A. M. Goujon était un des principaux collaborateurs des *Fastes civils de la France* (1821—22, in-8). On lui doit notamment le IIIᵉ chapitre du tom. Iᵉʳ, et le tom. VIII en entier. — Il a coopéré aussi aux *Annales des faits et des sciences militaires*, publiés chez M. Panckoucke, en 1817, in-8. — Goujon avait débuté dans la littérature par des *Poésies légères*, dont quelques-unes ont été mises en musique et gravées.

GOULET (Nicolas), architecte du cadastre, maire-adjoint du 6ᵉ arrondissement de Paris, membre de la Légion-d'Honneur et de plusieurs sociétés savantes, naquit à Paris en 1745, et mourut dans cette ville en janvier 1820. Cet artiste a bâti ou décoré avec goût plusieurs hôtels de la capitale. Il a composé des chansons et autres poésies légères. On lui doit les ouvrages suivans :

I. *Sur les moyens d'éviter les incendies et d'économiser le bois dans la construction des bâtimens*.

II. *Inconvéniens des fosses d'aisance; possibilité de les supprimer, et nouveau moyen de contenir et exporter les matières sans qu'elles soient vues et senties*. Yverdon et Paris, 1785; in-8.

C'est dans cet écrit que paraît avoir été puisée la première idée de l'invention nouvelle connue sous la dénomination de *Fosses mobiles inodores*.

III. *Dissertation sur les murs des quais, sur les trottoirs et sur les fontaines de Paris*.

Ces trois ouvrages ont été réimprimés dans le suivant.

IV. *Observations sur les embellissemens de Paris, et sur les monumens qui s'y construisent, auxquelles on a joint une nouvelle distribution des arrondissemens municipaux, et un Essai sur les contributions*. Paris, 1818; in-8.

V. *Recueil d'architecture civile, contenant les plans, coupes et élévations des châteaux, maisons de campagne*, etc., *situés aux environs de Paris*. Paris, 1806—1807, gr. in-fol., fig. — Il y a des exem-

plaires avec un titre daté de 1812.

VI. *Description des fêtes à l'occasion du mariage de Napoléon.* Paris, 1810; in-8.

Le texte seulement de ce livre est de Goulet : les planches, qui, dans les ouvrages de ce genre, forment la partie principale, sont de M. Krafft, architecte.

On doit encore à Goulet le texte du 3e vol. de la *Description de Paris et de ses édifices*, etc., de M. Landon. Paris, 1806—9, ou 2e *édit.*, 1818, *augmentée*, 2 vol. in-8.

GOUPILLEAU de FONTENAY (JEAN-FRANÇOIS), passa de la carrière militaire à celle du barreau, et, en 1791, fut élu député de la Vendée à l'Assemblée législative, où il manifesta des opinions extrêmement ardentes contre les prêtres et les émigrés; il appuya la suppression des mots *sire* et *majesté*, et demanda la conservation du traitement des prêtres mariés. Réélu par le même département, à la Convention nationale, Goupilleau se trouvait en mission avec Collot-d'Herbois, près l'armée du Var, lors du procès de Louis XVI, contre lequel il vota, par écrit, la mort, sans appel et sans sursis; il fit décréter ensuite la déportation de tous les prêtres de la Corse. Commissaire près l'armée républicaine de la Vendée, il s'y comporta avec une sorte de modération relative, suspendit Rossignol, dénonça Westermann, dont les partisans le dénoncèrent à leur tour. Devenu, après le 9 thermidor, membre du Comité de sûreté général, un grand nombre des victimes de l'oppression qui venait de finir lui dut sa liberté, et il fit décider que les mises en liberté des citoyens incarcérés leur serviraient de passe-port. Néanmoins, il appuya le maintien du gouvernement révolutionnaire, et montra, pour les anciens bourreaux de la République, une indulgence née, sans doute, de la crainte des réactions. Au retour d'une mission près de l'armée des Pyrénées, Goupilleau fut adjoint à Barras dans le commandement de l'armée dite de l'intérieur, qui fut opposée avec succès à l'insurrection des sections, le 13 vendémiaire an IV. Après la session conventionnelle, il passa au Conseil des Anciens, où il vota avec le parti du Directoire; il en sortit le 28 mai 1797, et ne fut point réélu. Après avoir occupé, durant plusieurs années, une place d'administrateur du Mont-de-Piété, Goupilleau fut obligé de quitter la France, en 1816, par suite de la loi d'amnistie; il se retira à Bruxelles, où il est mort dans le courant de l'année 1823.

GRAVE (PIERRE-MARIE, marquis de), pair de France, naquit le 27 septembre 1755, d'une famille ancienne du bas Languedoc. Entré fort jeune dans la carrière militaire, que ses pères avaient suivie depuis huit siècles, il servit d'abord dans les mousquetaires, se battit au siége de Gibraltar, en qualité d'aide-de-camp de M. le duc de Crillon, fut nommé à son retour, colonel en second du régiment d'Auxerrois, en 1782, et bientôt après colonel-commandant du régiment de Chartres, et premier écuyer de M. le duc de Chartres, actuellement duc d'Orléans. Il voua, dès ce moment, au prince, un attachement que le temps et les malheurs n'altérèrent

jamais. Devenu officier général, il embrassa le parti de la Révolution, avec la maison d'Orléans. En mars 1792, il remplaça M. de Narbonne au ministère de la guerre, qu'il n'occupa guère que deux mois « de Grave, dit Dumouriez, était bon constitutionnel, n'appartenait à aucun parti, et même les connaissait fort peu. Il était jeune et avait peu d'expérience des affaires; mais ce peu d'expérience, source de présomption de tant d'autres, lui donnait une timidité, qui, jointe à une mauvaise santé, ne le rendait guère propre aux fonctions de sa place, dans de pareils temps. » (*Mémoires de Dumouriez*, édit. de Baudouin frères, Paris, 1822; t. II, p. 134.) C'est M. de Grave, qui, sous l'influence des Girondins, et comme leur instrument, négocia la composition du ministère populaire, où il siégea à côté de Roland, de Clavière et de Dumouriez. Mme Roland l'a jugé dans ses *Mémoires*, avec une grande sévérité. « C'était, dit-elle, un petit homme que la nature avait fait doux, à qui ses préjugés inspiraient de la fierté, que son cœur sollicitait d'être aimable, et qui, faute d'esprit pour les concilier, finissait par n'être rien. » Voici le portrait plus sérieux qu'a tracé de ce ministre M. Bertrand de Moleville, dans son *Histoire de la Révolution*, t. VII. « Le chevalier de Grave n'avait ni cette éclatante popularité, ni cette ostentation d'activité, ni cette familiarité légère et caressante qui distinguaient M. de Narbonne; mais sa conduite et ses écrits depuis la Révolution, et son entrée dans les sociétés populaires des villes où son régiment se trouvait, le faisaient passer pour un zélé constitutionnel dans le parti jacobin, et pour un Jacobin enragé parmi les aristocrates. Ainsi sa nomination ne nuisit point à la popularité du Roi, dans l'opinion publique. Dans le fait, le chevalier de Grave n'était ni zélé constitutionnel ni jacobin enragé; il était ce qu'ont été en France beaucoup de bonnes gens, qui, sans s'en douter, par l'attrait des nouveaux systèmes, désiraient tous une petite révolution, dans l'espérance de voir adopter celui qui leur plaisait le plus. Quoi qu'il en soit du motif qu'on veuille attribuer à la conduite de M. de Grave avant son entrée au conseil, il est certain que, pendant son ministère, il donna au Roi les preuves les moins équivoques de fidélité et de dévouement. »

Ce fut sous le ministère de M. de Grave que l'Assemblée législative déclara la guerre au roi de Hongrie et de Bohème. On sait que les premiers débuts furent malheureux pour la France. « De Grave, dit Dumouriez, avait été consterné du début honteux de la guerre. Doux, aimable, d'une santé faible, qui ne répondait pas à son zèle, dès les premiers jours il trouvait la fatigue d'un ministère aussi surchargé de détails (celui de la guerre) au-dessus de ses forces. Il avait désiré se donner un second, sous le nom de directeur de la guerre. Brissot lui avait proposé un homme très-instruit, au moins en théorie, Servan...... De Grave avait conservé une société de femmes, qui, de chaînons enchaînons, le ramenait à Mme de Staël, ambassadrice de Suède, qui était devenue la Circée des Feuillans.

Comme leur faction était composée de beaucoup de jeunes colonels, de l'âge et de l'ancienne société de de Grave, il avait d'abord rompu de bonne foi avec eux, pour ne s'occuper que de sa place et se maintenir impartial. Dès que les généraux eurent détruit le plan de campagne, autant par leur faute que par la licence et la défection de l'armée de Flandre, on se servit des habitudes du ministre de la guerre pour l'obséder et lui faire peur. Il voyait le ministère battu par une faction puissante; il n'avait point de confiance dans ses bureaux; il avait été trompé par ses préposés, sur toutes les fournitures des armées. Son énorme responsabilité l'effrayait; il confiait ses peines à son collègue Dumouriez, avec qui il était lié, et il le pria souvent de changer de département. Celui-ci lui aurait volontiers accordé sa demande, si elle eût eu lieu avant la honteuse catastrophe de l'ouverture de la campagne; mais il n'était plus temps... Il offrit à son ami de partager ses travaux; mais il refusa de changer de département. Alors de Grave prit le parti de donner sa démission. » (*Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 241.)

Le 8 mai 1792 M. de Grave fut remplacé par Servan; et le 27 août, Cambon le fit décréter d'accusation : c'est alors seulement qu'il se réfugia dans les pays étrangers. C'est en Angleterre, dans le voisinage de Kensington, qu'il a passé le temps de son émigration. Revenu en France en 1804, il fut employé sous le gouvernement impérial, dans son grade de maréchal-de-camp, et on lui confia le commandement de l'île d'Oléron. En 1814, après la Restauration, M. le duc d'Orléans le rappela auprès de sa personne, et il fut élevé au grade de lieutenant-général. L'époque des Cent jours le ramena pour la seconde fois en Angleterre, et à son retour, il fut élevé à la pairie, dans la promotion du 17 août 1815. M. de Grave a voté habituellement dans la Chambre des pairs, avec le parti constitutionnel, sans prendre part aux discussions politiques, ce que sa position auprès d'un prince du sang aurait entouré de trop d'inconvéniens. Mme la duchesse d'Orléans, qui l'honora de toute sa confiance, le nomma son chevalier d'honneur. En 1819, il épousa Mme Lebrun, née Daru, sœur de M. le comte Daru. M. de Grave est mort au Palais-Royal, le 10 janvier 1823, âgé de 68 ans. Il était chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. M. le comte de Ségur a prononcé son éloge à la Chambre des pairs (séance du 25 février 1823, n° 10 des *Impressions* de la session, 7 p. in-8; et dans le *Moniteur* du 8 mars de cette même année). — M. de Grave a laissé dans la société la réputation d'un homme d'esprit, que lui ont value une conversation aimable et spirituelle avec quelques compositions légères, parmi lesquelles on cite *la Folle de saint Joseph*, qui eut beaucoup de succès à l'époque où elle fut publiée. On trouve cette nouvelle dans un recueil intitulé : *Les Folies sentimentales*, ou *l'Égarement de l'esprit par le cœur, contenant* etc. Paris, Royez, 1787, 2 volumes in-12. M. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*, 2ᵉ *édit.*) attribue encore à M. de Grave un *Essai sur l'art de*

lire. Twickenham, imprimerie de G. White, 1816; in-12 de 67 pages.

GROGNARD (François), négociant, né à Lyon en 1748, voyagea en différentes contrées de l'Europe, et se retira, sur la fin de ses jours, dans une maison de campagne qu'il avait acquise à Fontenay-sous-Bois, près Paris, où il est mort, le 5 novembre 1823, âgé de près de soixante-seize ans. Cette maison de campagne, assez jolie, ayant un jardin de très-peu d'étendue, avait été embellie dans tous ses détails, par le propriétaire, qui y rassemblait soigneusement tout ce qui pouvait lui rappeler sa ville natale. Il avait réuni, dans une des pièces du logis, un nombre considérable de portraits représentant les personnages les plus célèbres, vivans ou morts, de la ville de Lyon. Son testament offre les dernières et les plus éclatantes preuves de cet amour qu'il conservait à sa ville natale. Les dispositions qu'il y fait, au profit de la ville de Lyon, sont au nombre de quatre : 1° une rente de 1500 francs, destinée à pourvoir à l'éducation complète dans un collége, ou dans une maison d'éducation autorisée, d'un enfant légitime, fils d'un négociant ou d'un manufacturier, ruiné par des malheurs imprévus bien constatés, afin que cet enfant ayant pour patron la ville de Lyon, puisse aider et secourir ses père et mère, et que, par son talent et son industrie, il puisse réhabiliter la mémoire de son père, si celui-ci a eu le malheur de ne pouvoir remplir ses engagemens. A défaut de cet emploi, cette rente de 1500 francs servira pour aider des élèves nés à Lyon, qui, placés dans des ateliers publics ou particuliers, pour s'y instruire dans les diverses branches des arts mécaniques les plus utiles aux progrès des manufactures de la ville, s'y distingueront par leur capacité, leurs travaux et leur bonne conduite; 2° une autre rente de 1500 francs. « Dans différentes circonstances malheureuses de ma vie, dit le testateur, ayant dû mon existence et le reste de la fortune que je possède aux secours que m'a procurés la connaissance des sciences et des arts libéraux, je veux que ce legs serve à distribuer, à deux époques de l'année, des médailles d'or et d'argent, avec des diplômes, aux élèves de l'École royale et gratuite de dessin, établie à Lyon, dans le Palais du commerce et des arts. » Il veut aussi que ces prix ne puissent être donnés qu'à des élèves nés à Lyon, puisqu'il y a déjà d'autres prix fondés pour les élèves de l'École en général. 3° une autre rente de 1500 francs servira à faire peindre, sculpter en bronze, ou graver en médailles, les portraits des peintres, des graveurs, des sculpteurs, des architectes et des savans nés à Lyon et décédés, qui par leurs talens et leurs ouvrages, ont illustré leur patrie. Les portraits peints seront placés dans les salles du Musée et dans les salles de l'Ecole de dessin. Les médailles d'or et d'argent pour la distribution des prix, dans chaque classe d'élèves, reproduiront également les images de ces hommes distingués. « Je veux, dit le testateur, que dans la distribution des prix d'encouragement, d'émulation et

de récompense, il ne soit jamais fait mention de moi, mais que l'on énonce seulement qu'ils sont fondés par un ami de la prospérité et de la gloire de sa patrie. Dans le cas où l'École royale et gratuite de dessin serait supprimée, par des motifs quelconques, je désire que ces rentes soient employées à des œuvres de bienfaisance. »

4° M. Grognard avait légué à la ville de Lyon la nue propriété de sa maison de campagne, sise à Fontenay-sous-Bois, dont il laissait l'usufruit à M. Alexis Grognard, son frère; mais, par une transaction faite avec ce dernier, et autorisée par une ordonnance royale, la ville a renoncé à la maison, et n'a accepté que les trois legs, montant ensemble à 4500 francs de rente. La bienfaisance du testateur s'est manifestée également envers la commune de Fontenay-sous-Bois, à laquelle il a laissé une rente annuelle de 500 francs.

Liste des ouvrages
de Fr. Grognard (1).

I. *A S. Exc. Mme la duchesse d'Albe : Songe à réaliser dans la décoration de son palais*. Petit in-8, d'une feuille et demie, daté de Madrid, le 15 juillet 1790.

L'auteur prend ce titre : *intéressé dans la manufacture d'étoffes de soie de Camille Pernon et compagnie, de Lyon.*

II. *Extrait d'un Voyage pittoresque en Espagne, en 1788, 1789 et 1790. Description d'une partie des appartemens du palais de S. Exc. Mgr. le duc d'Albe, à Madrid.* 1792; petit in-8 de trois feuilles trois quarts, imprimé chez Mme veuve Dubart-Fauvet, à Bayonne. — C'est probablement des mêmes presses qu'est sorti aussi le premier ouvrage.

L'*Extrait d'un Voyage pittoresque* consiste en douze lettres. Les onze premières sont de Grognard, et la plus grande partie est mêlée de vers. La douzième est de l'ami à qui les onze premières lettres sont adressées. C'est de cet ami que sont les vers qu'on trouve dans les lettres précédentes. Ces deux opuscules ont été tirés à petit nombre et sont rares.

III. *A MM. les amateurs du* Voyage pittoresque, à Lyon, par M. Fortis, ancien avocat-général, etc. : *Réponse de M. François Grognard*, ancien négociant, à une lettre anonyme, écrite par un prétendu lyonnais à M. Fortis, et par lui insérée à la fin du second volume de son ouvrage, qui était sous presse en 1823. in-8, 1823, d'une demi-feuille.

Je crois que l'auteur a fait aussi imprimer à petit nombre, et pour ses amis, quelques morceaux sur ses voyages en Russie et en Suède; mais je n'ai pas vu ces opuscules, et je n'ose garantir leur existence.

(1) GROSIER (Jean-Baptiste-Gabriel-Alexandre) né à Saint-Omer, le 17 mars 1743, fit de bonnes études sous les Jésuites, et entra dans leur société, en 1761.

(1) Cette liste est extraite de la *Bibliographie de la France*, rédigé par M. Beuchot. Vol. de 1823, p. 766.

(1) Cet article, signé Barbier, *ancien bibliothécaire du Roi*, est extrait, sauf les notes, de la *Revue Encyclopédique*, tom. XXI, pag. 740.

Dès 1760, il avait fait insérer dans le *Mercure* de juillet, une imitation en vers français de l'ode 10e du Ier livre d'Horace; mais c'était dans le genre historique et dans la critique littéraire qu'il devait se faire une réputation. Après sa sortie de chez les Jésuites, l'abbé Grosier vint à Paris et y fut recherché par Fréron, qui lui fit de vives instances pour le déterminer à prendre part au travail de ses feuilles, alors si connues sous le titre d'*Année littéraire.* Il fut son coopérateur pendant six ans, et se trouva seul chargé de presque toute la rédaction, dans les dernières années de la vie de ce crtique célèbre. Après la mort de ce dernier, sa femme et ses enfans, dont ce journal était devenu la seule ressource, eurent encore recours à l'abbé Grosier pour le continuer et le soutenir : il se rendit à leurs désirs, et l'*Année littéraire*, que ses nombreux ennemis regardaient comme tombée, reprit un nouvel essor. C'est à lui que sont dus, entre autres, ces articles qui firent tant de bruit, sur le *Suétone* de La Harpe, et les fausses *Lettres du pape Ganganelli.* En 1779, l'abbé Grosier se décida, en faveur d'un établissement de bienfaisance, à se charger du *Journal des Beaux arts*, qui était en discrédit. Il le reprit sous le titre de *Journal de Littérature, des Sciences et des Arts*, et compta plus de douze cents souscripteurs à la fin de l'année; mais des raisons d'honneur et de prudence ne lui permirent pas de continuer cet ouvrage. L'année 1779, la seule qui soit de l'abbé Grosier, renferme d'excellens morceaux de critique et des analyses très-bien faites. Un des désagrémens qu'éprouva ce journaliste vint de Panckoucke, propriétaire du privilége du *Mercure de France*, lequel empêcha l'abbé Grosier d'insérer dans ses feuilles des nouvelles politiques. Mon père s'était abonné au journal de l'abbé Grosier, et la lecture attentive que je fis de chaque numéro, fortifia beaucoup le goût dont j'étais dès lors animé pour l'histoire littéraire. M. Grosier avait été l'ami et le conseil de plusieurs écrivains distingués du dernier siècle et en particulier du poëte Gilbert, dont il dirigeait le talent par sa critique judicieuse et éclairée. L'*Année littéraire* fut reprise en 1800 par l'abbé Grosier et par Geoffroy, que le premier peut regarder comme son élève, puisqu'il l'a formé à l'art de la critique. Des circonstances qui tenaient à la Révolution firent supprimer ce journal, après la publication de sept ou huit vol. in-12: Sericys y a eu quelque part.

L'abbé Grosier s'occupa pendant quarante ans, de l'histoire des arts et de la littérature de la Chine. Il publia de 1777 à 1784, conjointement avec le Roux des Hauterayes, en douze vol. in-4°, l'*Histoire générale de la Chine*, traduite à Pékin par le P. de Mailla, sur les originaux chinois, ouvrage d'autant plus important, qu'il est le premier qui nous fasse connaître la longue suite des événemens politiques de cet empire. Le prospectus très-développé par lequel il l'annonça, fut singulièrement bien accueilli du public, et lui valut en peu de mois 86,000 fr. de souscriptions, qui servirent à tous les frais de l'édition. D'Alembert, après avoir lu ce prospectus, dit

modestement qu'il était le plus beau et le mieux écrit qui eût paru depuis celui de l'Encyclopédie. La Harpe, quoique depuis long-temps en guerre avec l'auteur, en fit un éloge brillant dans son *Mercure*, convint qu'il n'y trouvait rien que la critique pût relever, et donna cet aveu comme une preuve de son impartialité. La publication de ce grand corps d'histoire ne fit rien pour la fortune de l'abbé Grosier; les nombreux agens qu'il fut forcé d'employer lui laissèrent à peine un faible bénéfice. Un treizième volume qu'il joignit à l'ouvrage comme supplément, contenait la description générale de la Chine, les lois, mœurs et usages, sciences et arts des Chinois etc. Ce volume eut le plus grand succès; on le vendit séparément, avec un frontispice particulier; et, trois mois après, on en fit une seconde édition, en 1786, 2 vol. in-8. Il obtint la même faveur dans les pays étrangers, puisqu'il fut traduit en anglais et en italien (1). Ce volume n'était cependant qu'un supplément jugé nécessaire pour l'intelligence de la grande histoire. Depuis, l'auteur s'occupa à compléter cette description et l'ouvrage fut réimprimé en 1818 et années suivantes, 7 vol. in-8 (2). L'abbé Grosier a poussé plus loin son travail sur la Chine. L'histoire chinoise de P. de Mailla, écrite selon le goût chinois et en forme d'annales, n'offre que trop souvent une lecture pénible et rebutante; l'abbé Grosier la refondit, quant au style, au choix et à la disposition des faits, et la présenta sous la forme que nous donnons à notre histoire moderne. Le travail de ce second ouvrage est resté manuscrit. — On doit encore à l'abbé Grosier les *Mémoires d'une société célèbre, considérée comme corps littéraire et académique depuis le commencement de ce siècle, ou Mémoires des Jésuites sur les sciences, les belles-lettres et les arts*. Paris, Defer-de-Maisonneuve, 1792, 4 vol. in-8 (1). Cette collection, extraite du fameux *Journal de Trévoux*, rédigé par les Jésuites, devait être portée à un plus grand nombre de volumes; mais les troubles de la Révolution forcèrent le libraire de se borner à l'impression de trois volumes. La préface de l'éditeur est une éloquente apologie des Jésuites, considérés surtout sous le rapport littéraire. — L'abbé Grosier a jugé fort sévèrement le Voyage de M. de Guignes fils à Pekin; sa critique a été insérée par M. le

(1) Il a été traduit en allemand par Schneidler. *Francfort et Leipzig*. 1789, in-8°.

(2) Voici le titre de cette nouvelle édition. *De la Chine, ou Description générale de cet empire, rédigée d'après les mémoires de la mission de Pékin, ouvrage qui contient: 1°. La description topographique des quinze provinces qui composent cet empire, celle de la Tartarie, des îles et des États tributaires qui en dépendent; le nombre de ces villes, etc.; 2°. l'exposé de toutes les connaissances acquises et parvenues jusqu'ici en Europe sur le gouvernement, la religion, les lois, les mœurs, les sciences et les arts des Chinois; 3e édition, revue et considérablement augmentée*. Paris, Pillet aîné, 7 vol. in-8.

(1) Une partie de ces *Mémoires* a été traduite en allemand sous ce titre: *Ueber literatur, und Kritik aus dem franz, des abbé Grosier*. Francfort, 1778, in-8°.

comte de Fortia d'Urban, dans le 10e vol. de son ouvrage, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe terrestre;* Paris, 1809, in-12.

L'abbé Grosier jouissait avant la Révolution, d'un canonicat de saint Louis du Louvre. Depuis la perte de ce bénéfice une modique rente lui fournissait de faibles moyens d'existence : M. Treneuil, bibliothécaire de l'Arsenal, fit de vives instances auprès du ministre de l'Intérieur, vers 1810, pour obtenir à cet homme laborieux une place convenable à ses talens. Il a eu le bonheur de le faire nommer l'un des sous-bibliothécaires de l'établissement dont il était le chef, et, quelques années après, le protégé remplaça le protecteur, par suite du décès de ce dernier. L'abbé Grosier dans les fonctions de sa nouvelle place, sut, par sa complaisance et par son empressement à communiquer les lumières qu'il devait à de longues études, se faire aimer des gens de lettres qui fréquentaient la riche bibliothèque de S. A. R. Monsieur. On ne se serait jamais douté qu'on eût affaire à un enfant d'Ignace et au compagnon de Fréron : il est mort le 8 décembre 1823, dans sa quatre-vingt-unième année. (1)

GUERRAPAIN (Claude-Thomas) né à Merry-sur-Seine, petit neveu du célèbre oculiste Maître-Jean, est mort à Troyes, le 17 mars 1821, à 67 ans. On a de lui:

I. *Notice sur la culture du sophora, du platane et de l'aune.* Paris, L. Colas, 1809; in-8.

II. *Almanach des roses, dédié aux dames.* Troyes, Gobelet, 1811, in-18. (*Note de M. Tarbé, de Sens.* — *Bibliographie de la France.* 1823, p. 766.)

GUILLEMEAU (Jean-Louis-Marie), médecin militaire, né à Niort, le 4 juin 1746, est mort dans cette ville, au mois de novembre 1823, âgé de 87 ans. Membre des institutions médicales et agricoles des Deux-Sèvres, il s'est occupé spécialement de l'histoire naturelle et de la statistique de ce département. Il a légué sa bibliothèque, composée de trois mille volumes, à la ville de Niort, qui en est le chef-lieu. Il a rédigé, pendant plusieurs années, le *Bulletin* du département des Deux-Sèvres. Nous connaissons de Guillemeau les ouvrages suivans :

I. *Quod cogitant auctores de hymene et de signis virginitatis diversis.* Montpellier, 1788; in-8.

II. *Le Vasselage,* poëme traduit de l'italien. 1791; in-12.

III. *Coup d'œil historique, topographique et médical sur la ville de Niort et ses environs.* 1793; in-12.

IV. *Essai sur les minéraux et fossiles des départemens de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne.* Niort, 1798; in-8.

V. *Histoire naturelle de la Rose, où l'on décrit ses différentes espèces, sa culture, ses vertus, ses propriétés; suivie de la Corbeille de Roses, ou choix de ce que les anciens et les*

(1) L'abbé Grosier a travaillé encore à la *Gazette de France* et à la *Biographie universelle*, où il a donné entre autres l'article Confucius. La *Biographie des hommes vivans* lui attribue : *Antidote de l'athéïsme*, ou *Examen critique du Dictionnaire des Athées* (de Sylvain Maréchal). 1801.

modernes ont écrit sur la Rose. 1800; in-8.

VI. *Histoire naturelle de la Marguerite....*

VII. *Calendrier de Flore des environs de Niort, ou Temps approximatifs de la floraison d'à peu près onze cents plantes, décrites méthodiquement, suivant le système sexuel de Linnée; précédé d'un Abrégé élémentaire de botanique.* Niort, 1801; in-12.

VIII. *Annuaire statistique du département des Deux-Sèvres, pour l'an XI de la République française.* Niort, 1802; in-12.

IX. *Essai sur l'Histoire naturelle des oiseaux de France, classés d'après la méthode dichotomique.* 1806; in-8.

H.

HARDY (Antoine-François), médecin à Rouen, avant la Révolution, fut député du département de la Seine-Inférieure à la Convention nationale, en 1792, où il siégea et vota avec les Girondins. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention et le bannissement à la paix. Dans la question de l'appel au peuple, il lut à la tribune et déposa sur le bureau, une opinion dont on peut réduire la substance à ceci : Si le résultat des opinions des membres de la Convention, d'accord avec le vœu national exprimé dans l'acte constitutionnel, qui défend de juger le Roi d'après le code pénal, n'est pas pour la mort, l'appel au peuple est inutile, et je dis : *non.* Si, au contraire, au mépris de l'acte constitutionnel, on veut juger Louis comme un simple citoyen, d'après le code pénal, et le condamner à mort, l'appel au peuple est indispensable, et je dis : *oui.* M. Hardy se déclara ensuite pour le sursis à l'exécution. Il fut du nombre des Girondins dont les anarchistes des sections de Paris demandèrent l'expulsion, et fut mis hors la loi avec ses collègues, le 28 juillet 1793, par suite de la révolution des 31 mai, 1 et 2 juin, qui assura le triomphe de la Montagne; mais il parvint à se sauver, et le décret ayant été rapporté après la chute des Jacobins, Hardy rentra au sein de la Convention, en 1795. Il y grossit les rangs du parti thermidorien : en conséquence, on l'entendit reprocher à Robert-Lindet d'avoir *institué la boucherie de Robespierre;* on l'entendit aussi lui reprocher d'avoir fait l'éloge de la *révolte* du 31 mai, reconnaître pourtant que toute sa famille, mise hors la loi, avait été sauvée par lui, et néanmoins demander son arrestation, avec celle de Charlier et de Maure. Lorsqu'il fut question de déporter trois membres du fameux comité de salut public, Collot, Barrère et Billaud, M. Hardy voulut au moins faire déclarer qu'ils avaient mérité la mort; enfin, on l'entendit appuyer la demande de la création d'une commission chargée de faire un rapport sur les représentans dénoncés, et prévenus de complicité *avec les derniers tyrans.* Au moment où la disette de 1795 se fit sentir, il proposa de déclarer nationale toute la ré-

colte pendante, et de décréter la peine de mort contre quiconque refuserait telle mesure de grains contre une quantité donnée d'assignats. Cette proposition insensée, digne des temps où M. Hardy lui-même était proscrit, fut repoussée avec des marques d'improbation générale. Lors de la discussion des articles constitutionnels concernant les colonies et à l'occasion de Saint-Domingue, il s'écria: « Qu'on ne devrait pas laisser à » cette île le nom du plus grand » scélérat qui ait jamais existé. » On le vit, à la séance du 30 août, provoquer des mesures contre ce qu'on appelait alors l'agiotage, et proposer de faire *rendre gorge* aux agioteurs. M. Hardy entra, le 1er septembre, au Comité de sûreté générale : aux approches du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), il se prononça fortement contre les sections de Paris, fit suspendre leur permanence, autoriser ensuite le Comité de sûreté générale à décerner des mandats d'arrêt contre les chefs de l'insurrection, et attaqua Aubry, Lomont et Miranda, comme favorables au système qui avait amené le mouvement insurrectionnel.

Réélu au conseil des Cinq-Cents, avec le premier tiers qui succéda à la Convention, M. Hardy se déclara avec véhémence contre le parti de Clichy, qu'il accusa d'être *agréable au Prétendant*, et fut un des plus zélés défenseurs du Directoire, dont son parti devint bientôt le protecteur plutôt que le protégé. Il fit décréter la prestation du serment de haine à la royauté, vota pour la création d'un ministère de la police, et dans la discussion d'un projet concernant les prêtres réfractaires, s'opposa à toute amnistie en leur faveur, disant : « qu'il préférerait » l'accorder à l'armée de Condé. » Le 21 novembre 1796, il fut nommé secrétaire de l'assemblée. Il parla plusieurs fois, dans les discussions de cette époque, pour des mesures restrictives de la liberté de la presse, que les royalistes réclamaient alors avec raison, et que tous les partis doivent respecter, puisque l'expérience leur prouve qu'elle est la dernière garantie des faibles et des opprimés. M. Hardy s'opposa aussi à une proposition d'abolir la confiscation des biens. Cette nouvelle direction de ses opinions n'empêcha pas néanmoins, qu'il ne s'opposât à l'admission de Barrère au sein du Conseil, qualifiant de *monstre* ce fameux conventionnel. Lorsque le député Duprat dénonça au Conseil, la brochure de son collègue Bailleul contre la majorité de l'assemblée, M. Hardy défendit l'écrit inculpé, affirma l'existence d'une faction qui voulait détruire la République, accusa quelques membres d'en être les chefs, et fut accueilli encore une fois par les murmures, qui à cette époque interrompaient fréquemment ses discours. M. Hardy prit une part active à la journée du 18 fructidor ; il concourut à la formation de la liste de déportation ; il en fit écarter quelques noms, notamment celui de Tarbé (de l'Yonne), dont il obtint la radiation, en séance publique. En novembre suivant, il dénonça l'état-major de la garde nationale de Rouen, comme vendu à celui qu'il appelait l'*Homme de Blankenbourg* (S. M. le roi

Louis XVIII résidait alors dans cette ville). Le 21 décembre, il fut élu secrétaire du Conseil, et président le 19 février suivant. Il se prononça, à cette époque, en faveur du système des scissions dans les assemblées électorales, système protégé par le Directoire, qui faisait ensuite adopter par les Conseils, les élections des minorités scissionnaires qui lui étaient agréables. Hardy, nommé membre de la commission chargée d'examiner le message du Gouvernement relatif à cet objet, fit valider celles des élections de Paris qui avaient été faites dans le local de l'Institut. Ses fonctions expiraient au mois de mai 1798; mais il fut réélu par le département de la Seine-Inférieure, et on l'entendit dès les premières séances de la nouvelle législature, demander la prorogation de la loi compressive de la presse, jusqu'à la future promulgation d'une loi pénale contre les délits de cette nature. A la suite d'un rapport de Cabanis sur l'organisation des écoles spéciales de médecine, il présenta un projet pour réaliser ce plan. A la fin de juillet 1799, il demanda que le Conseil célébrât au moins dans son sein, l'anniversaire du 9 thermidor. S'étant montré favorable à la révolution du 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799), qui plaça l'autorité dans les mains de Bonaparte, il entra dans le nouveau Corps législatif, d'où il sortit en 1803. Il fut alors nommé directeur des droits réunis, emploi qu'il perdit après la Restauration. M. Hardy est mort à Paris le 25 novembre 1823; il a été enterré au cimetière de Vaugirard. Il a laissé un fils qui exerce la médecine à Rouen.

L'âge et les infirmités n'avaient ni attiédi sa ferveur pour les principes de la Révolution, ni calmé ses préventions anti-religieuses. Comme médecin, ses connaissances étaient variées, mais n'avaient point suivi les progrès de la science; esprit médiocre, il fut doué, comme orateur, d'une verbosité facile mais commune, qui substituait habituellement la violence à la chaleur. Amoureux jusqu'au fanatisme des mots de la Révolution, il se laissa subjuguer par eux, sans remonter jusqu'aux principes qu'ils représentent; et c'est pourquoi on l'entendit trop souvent, avoir la prétention de défendre et de protéger la liberté avec tout l'attirail législatif de la tyrannie. Il était d'ailleurs assez remarquable d'entendre ce vieillard infirme vous parler, dans ses derniers jours, comme de son souvenir de la veille, de ces hommes qui ont rempli pour jamais le monde de terreur et de curiosité; alors on s'apercevait que cette âme appesantie par l'âge, et voilée par l'apoplexie, avait été trempée dans l'atmosphère brûlante de la Convention.

HAREL (Marie-Maximilien), né à Rouen, le 4 février 1749, entra jeune chez les Pénitens du tiers-ordre de Saint-François, et y fit profession, sous le nom de *P. Elie*. Il prit les degrés de docteur en théologie, s'adonna à la prédication et devint Gardien du couvent de Nazareth, près le Temple, à Paris. A la même époque, il publia divers écrits contre le parti philosophique, où il fit preuve de plus

zèle que de lumière, et qui ne sont guère remarquables que par la trivialité du style. La Révolution arracha le P. Elie à son couvent, et même à sa patrie. Pendant dix ans il parcourut les pays étrangers, où son zèle ne resta point oisif. On lui confia une paroisse située au milieu des Alpes, et il nous apprend lui-même, qu'il passa trois ans dans cette solitude, au milieu d'un peuple hospitalier. Rentré en France après le concordat de 1802, Harel fut attaché comme vicaire, à la paroisse de St.-Germain-des-Près, à Paris, et reprit en même temps l'exercice de la prédication. Il est mort après l'opération de la pierre, le 29 octobre 1823. Harel était membre de l'Académie des Arcades de Rome.

Liste des ouvrages
de M. M. Harel.

I. *Voltaire : Recueil de particularités curieuses de sa vie et de sa mort.* 1781; in-8.—Réimprimé en 1817, à l'occasion du mandement des grands-vicaires de Paris, sur l'édition de M. Desoër, et augmenté de réflexions sur cette pièce.

Cet ouvrage, qui a été *traduit en allemand*, est dirigé contre la mémoire de Voltaire. Il renferme beaucoup d'inexactitudes et de faits entièrement dénués de fondement.

II. *La vraie philosophie.* 1783; in-8. de 274 pages.

Cet ouvrage est divisé en trois parties, qui traitent de *Dieu*, de l'*Eglise*, de l'*Incrédulité*. On en trouve une critique dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* de 1784. p. 49.

III. *Les causes du désordre public, par un vrai citoyen.* 1784; in-12. — 4e *édit.*, 1789; in-12.

IV. *Vie de Benoît-Joseph Labre.* 1784; in-12.

V. *Histoire de l'émigration des religieuses supprimées dans les Pays-Bas, et conduites en France par M. l'abbé de St.-Sulpice; rédigée d'après les mémoires de cet abbé.* Bruxelles, 1784; in-12.

VI. *L'Esprit du Sacerdoce, ou Recueil de Réflexions sur les devoirs des prêtres.* 1818; 2 vol. in-12.

L'*Ami de la Religion et du Roi*, qui a consacré une courte Notice à M. Harel, ajoute : « Nous croyons M. Harel auteur, en outre, de quelques écrits qui ne portent pas son nom. »

HAVET (Armand Etienne Maurice) (1), naquit à Rouen, en 1795. Après ses humanités, il se destina à la médecine; l'étude de la botanique eut pour lui un attrait particulier, et ce goût décida de son sort. S'étant rendu à Paris, pour y continuer ses études médicales, son amour pour la botanique ne fit que s'accroître. Il y joignit bientôt l'entomologie, et prit des connaissances générales d'histoire naturelle, sans négliger pourtant la médecine, et surtout l'anatomie, à laquelle il se livra particulièrement, à la suite d'un concours où il se montra avec le plus grand

(1) Nous avons déjà consacré un article à *Havet*, dans l'*Annuaire Nécrologique* de 1822. Mais, comme cet article se borne à quelques indications bibliographiques, il a paru convenable d'en donner un nouveau à ce jeune naturaliste. Tout ce que contient celui-ci est puisé dans une *Notice nécrologique*, publiée par M. *Marquis*, D. M. de Rouen, que nous avons déjà indiquée dans le premier article.

avantage. Havet fut enfin, le 14 mai 1819, nommé naturaliste-voyageur du Gouvernement. Le peu de connaissances positives qu'on possède sur la vaste étendue de Madagascar, lui fit souhaiter d'être spécialement chargé d'observer cette île. Avant de partir, il obtint, au mois d'août 1819, le titre de docteur en médecine de Paris. L'hygiène des voyageurs, dans les régions équatoriales, fait le sujet de sa thèse. Il avait précédemment rédigé, pour le *Dictionnaire des Sciences médicales*, quelques articles relatifs surtout à la matière médicale, et fait un petit ouvrage intitulé : le *Moniteur médical*, dont le but n'est pas sans utilité. — Il ne s'occupa plus, de ce moment, qu'à s'instruire de tout ce qu'ont fait connaître les voyageurs qui l'avaient précédé, sur Madagascar, ses productions et ses habitans ; qu'à se tracer un plan de recherches, et à se procurer tout ce qui pouvait les faciliter ; il prit même d'avance quelque teinture de la langue madécasse.

Muni d'instructions, de recommandations, de secours de toute espèce, animé par les conseils et les encouragemens des savans du premier ordre, Havet s'embarqua, le 27 Janvier 1820, à Rochefort, sur la gabarre du roi la *Panthère*. Il avait obtenu d'emmener avec lui, comme aide-naturaliste, son jeune frère, M. Nicole Havet. Le même navire portait un autre jeune naturaliste, M. Godefroy, également accompagné de son frère, et qui, par une singulière conformité d'infortune, a trouvé à Manille une fin plus déplorable encore que celle de Havet à Madagascar. Le caractère peu sociable de quelques-uns des marins sous l'influence desquels ils se trouvaient, et des vexations multipliées, rendirent la traversée peu agréable pour les jeunes savans. Ils en furent un peu dédommagés par l'accueil flatteur qu'ils reçurent à Palme, l'une des Canaries, où l'équipage relâcha, et où ils purent faire plusieurs herborisations. — A Bourbon, où ils arrivèrent après une autre relâche de quinze jours au cap de Bonne-Espérance, la mission de Havet prit un caractère plus important que lui-même ne le croyait, en partant de France. M. le baron Milius, commandant de cette île, le chargea de se rendre comme envoyé extraordinaire, auprès de Radama, l'un des principaux souverains de Madagascar, et de lui porter des présens. Le 8 juin Havet aborda à Madagascar, dans la rade de Tamatave. Pendant huit jours qu'il y resta, il eut l'occasion de faire amitié avec Jean René, chef ou roi de cette partie de la côte, dont il reçut différens services. Plein d'impatience de remplir la mission qui lui était confiée, il se hâte de faire ses préparatifs, et dès le 16 il se met en marche pour Emyrne, lieu ordinaire de la résidence de Radama, à cent vingt lieues de Tamatave. Sa petite caravane se composait, outre les deux frères, de M. Henri Senec, habitant de Tamatave, interprète, et de quarante-cinq *marmites*, ou noirs, destinés à porter les bagages. Pendant huit jours, la troupe continue à s'avancer à petites journées, logeant ordinairement chez les chefs ou les principaux habitans des villages,

et trouvant partout une franche hospitalité. Dans cette marche, Havet tient soigneusement note des plantes et autres productions de tout genre qui s'offrent à ses yeux, des usages économiques auxquels on les emploie, ou des propriétés qu'on leur attribue dans le pays; des coutumes remarquables, des traits de mœurs dont il est témoin, ou qu'il peut apprendre de ses compagnons de voyage. Il trace la disposition topographique de divers lieux; son frère fait plusieurs dessins d'hommes, d'animaux, de plantes, de sites. Il n'était guère possible de recueillir plus d'observations, plus de faits curieux, dans un voyage d'une semaine seulement. La plupart de ces observations sont relatives aux plantes rencontrées sur la route; mais ces plantes n'ayant pu être conservées, et n'étant ordinairement désignées que par leurs noms madécasses, ou incomplétement décrites, il est à peu près impossible de tirer un parti utile de ces notes. L'un des premiers jours de sa marche, Havet eut occasion d'aller rendre une visite au chef du village d'Ivondrou, Fish, père de Bérora, l'un des deux jeunes Madécasses amenés à Paris en 1819, par M. Sylvain Roux. Havet, qui avait beaucoup vu ces deux enfans avant son départ, s'était chargé de donner à Fish des nouvelles de son fils, et s'imaginait naturellement qu'il aurait grand plaisir à en recevoir. Il trouva ce vieux chef dont la personne et la case offraient la même saleté, le même désordre, occupé à faire disposer sur un affût, une mauvaise pièce de canon de six. Sa femme, beaucoup plus jeune et fort jolie, donnait la preuve qu'à tous les degrés de civilisation, ont lieu des unions bizarres et mal assorties.

Depuis huit jours nos voyageurs et leur troupe marchaient pleins d'ardeur et de confiance. Le 25 ils se trouvaient à Manambou, à cinquante lieues de Tamatave. Ce jour-là M. Nicole est pris de la fièvre. Le lendemain Havet lui-même, après une courte herborisation, revient pâle, défait, inquiet. Bientôt se déclare une fièvre violente, accompagnée de vomissemens; un sang noir est mêlé aux matières qu'il rejette. Il s'efforce néanmoins de cacher son état, et veut absolument continuer sa route. Au premier village où l'on s'arrête, il est si mal qu'il devient impossible d'aller plus loin. Il se décide alors, trop promptement peut-être, à rétrograder vers Tamatave, où il trouvera plus de secours. Quelques jours de repos étaient probablement le plus nécessaire de tous. On ne croit pouvoir trop se hâter de se rapprocher de la côte. On force la marche; les noirs qui portent les malades et les bagages, murmurent; il faut en augmenter le nombre. Havet est sans connaissance, et peut à peine prendre de l'eau de riz. On s'embarque sur des pirogues, pour traverser les lacs Noscivé et Noscibé, descendre une rivière qui, après trente lieues de cours, se jette à la mer, afin d'arriver plus vite; et plus d'une fois, on est sur le point de chavirer. Tamatave n'est plus qu'à 15 lieues de distance quand le vent s'élève: l'agitation des arbres du rivage, les nuages noirs dont le ciel s'enveloppe, tout an-

nonce le mauvais temps. Bientôt la pluie tombe par torrens; un violent orage éclate. Couché dans son cadre au milieu de la pirogue, Havet, mourant, ne peut être mis à l'abri de la pluie. En vain son frère, très-malade lui-même, s'est dépouillé de sa redingote pour l'en couvrir : il baigne dans l'eau. L'avak et la pitié doublent les forces des noirs qui rament; on arrive enfin de nuit à Yvondrou. Là, on essaie de sécher le malheureux Havet, auprès du feu d'une case, ou du moins il est à l'abri. Les pirogues qui portent les effets n'étaient point encore arrivées; on ne peut le changer; il ne peut plus rien avaler. Son frère, accablé de fatigue et tourmenté par la fièvre, et M. Henri Senec, l'interprète, après lui avoir prodigué tous les soins qui sont en leur pouvoir, succombent l'un après l'autre à un sommeil involontaire. Vers deux heurs du matin M. Nicole se réveille et se lève avec une peine extrême. Il cherche le foyer éteint, au travers des noirs, couchés çà et là dans la chambre, et qui dorment profondément. A la lueur de quelques broussailles qu'il a rallumées, il s'approche du lit de Havet : ses yeux sont fixes, sa bouche est entr'ouverte, son cœur ne bat plus, son corps conserve à peine un reste de chaleur... Au cri de M. Nicole, qui tombe évanoui, M. Henri Senec et les noirs se lèvent précipitamment, et le déplorable spectacle des deux jeunes frères, l'un déjà sans vie, l'autre privé de sentiment, tire des larmes de tous les yeux. A peine revenu à lui-même, M. Nicole Havet, malgré ses instances pour demeurer auprès du frère qu'il chérissait et respectait comme un père, est transporté à Tamatave par les soins de M. Henri Senec. Les noirs, qui marchent avec toute la vitesse dont ils sont capables, chantent, suivant leur usage, pour s'animer: et les paroles qu'ils improvisent sur un air lugubre : *vaza mate, vaza mazar*, « le blanc est mort, » l'autre blanc est malade,» ne sont pas propres à soulager l'angoisse de celui qu'ils portent. Le corps de Havet apporté à Tamatave, y fut, le lendemain de sa mort, 2 juillet 1820, enterré avec tout l'appareil qu'il est possible de déployer dans ce pays. Jean René, roi du bas de la côte, ses chefs, le consul français et les traitans, une foule de peuple, et les femmes, échevelées et poussant, suivant la coutume des Madécasses, des cris douloureux, assistèrent à cette funèbre cérémonie, pendant laquelle le bruit du canon retentissait de cinq minutes en cinq minutes. M. Nicole Havet se trouvait alors au lit, dans le plus grand danger. Ce ne fut qu'après deux mois de maladie qu'il put aller sur la tombe de son frère, lui payer le tribut des larmes les mieux méritées. Avec des troncs d'arbres enfoncés en terre, il lui fit construire un monument, surmonté d'une croix de 15 pieds de haut. Une pierre porte cette inscription : « Ici repose Armand-» Etienne-Maurice Havet, D. M. » P., naturaliste-voyageur du » gouvernement français. Il fut » victime de son zèle, et sera re-» gretté de tous ceux qui l'ont » connu. — Ce monument lui » a été érigé par son frère, qui » l'accompagnait en qualité d'aide-

» naturaliste. » — Le gouverneur de Bourbon s'est empressé de fournir à M. Nicole Havet les moyens de repasser dans cette île, et de là en France (1).

HOUDON (Marie-Ange-Cécile-Langlois, épouse de M. Jean-Antoine), est morte à Paris le 22 février 1823, à 75 ans. Je connais d'elle un seul ouvrage imprimé : *Belmour par Mme Dymmer (lisez Damer), roman trad. de l'anglais par Mme H...n.* Paris, Demonville et Dentu, 1804. 2 vol. in-12. — M. Ersch, dans sa *France littéraire*, t. V., p. 287, attribue cette traduction à Mme *G... Houdin*, auteur de *Moins vrai que vraisemblable* ou *la Forêt* de *Sercotte*. 1802. 2 vol. in-12. Mme Houdin et Mme Houdon sont deux personnages différens. (*Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot., vol. de 1823. p. 767.)

HUET de COETLIZAN (Jean-Baptiste-Claude-Regnault), naquit à Nantes, en 1772, d'une famille distinguée dans la magistrature. Il embrassa de bonne heure la cause de la Révolution : officier au premier bataillon de Nantes, il se trouvait dans cette ville en 1793, pour les affaires de son corps; lorsqu'il fut un des commissaires nommés pour établir des relations avec les fédéralistes du Calvados, ce qui le fit proscrire après le 31 mai. Il se sauva alors à l'armée des Pyrénées. Le général Dugommier, dont il était aide-de-camp, lui donna la mission de porter à la Convention trente-deux drapeaux pris sur l'ennemi. M. Huet remplit aussi, sous le gouvernement républicain, des fonctions municipales, dans la ville de Nantes, qui lui donnèrent du crédit et de l'influence sur cette grande cité. Lors de l'organisation des préfectures, il fut nommé secrétaire-général de celle de la Loire-Inférieure : c'est à l'occasion de ces fonctions qu'il se trouva impliqué, vers 1807, avec le receveur-général du département, dans un procès criminel, pendant lequel il fut détenu, durant dix mois, à la Conciergerie de Paris. Chaudement défendu par son préfet, M. de Belleville, un jugement solennel le rendit à la liberté. Peu de temps après, M. Huet fut nommé sous-préfet de Bazas (Gironde). Ce poste lui fut enlevé en 1814; mais le même arrondissement l'élut, en 1815, député à la Chambre des Représentans. Après le retour du Roi, Huet avait pris un passe-port pour l'Angleterre; mais il fut arrêté au premier relai, incarcéré successivement à la Force et à la Conciergerie, et retenu pendant dix mois, sans interrogatoire, sans jugement, sans même avoir appris les motifs de sa détention. Il adressa, du fond de sa prison, une pétition à la Chambre des Députés : le système adopté depuis l'ordonnance du 5 septembre, put seul faire ouvrir les portes de sa prison. En 1822, M. Huet était placé à la tête de la rédaction politique du *Journal du Commerce*, où il défendait les principes de l'opposition actuelle, avec non moins

(1) Tous les détails de ce récit, jusqu'aux moindres circonstances, sont fidèlement tirés des notes fournies par M. Nicole Havet.

(*Note de M. le Dr Marquis.*)

de talent que de loyauté. L'altération de sa santé le ramena dans sa patrie; il est mort à Savenay, le 12 décembre 1823, à huit heures du matin, âgé seulement de 52 ans. Il avait reçu, en 1814, la décoration de la Légion-d'Honneur. Il fut un des fondateurs de l'Institut départemental de la Loire-Inférieure, et l'un des membres de la Société académique qui le remplaça. Il présida la séance publique de 1808, et y prononça un discours qui se trouve imprimé avec le procès-verbal de cette séance. Huet était un homme spirituel, instruit, d'un caractère noble et sévère, plein de modération et de patriotisme.

Liste des ouvrages de J. B. Cl. R. Huet de Coëtlizan.

I. *Statistique du département de la Loire-Inférieure*. Paris, an X (1802); in-8. — *Nouvelle édition*. Nantes, an XII; 1 volume in-4.

II. *Recherches économiques et statistiques, sur le département de la Loire-Inférieure*. Nantes et Paris, 1804; in-4.

III. *De l'organisation de la puissance civile dans l'intérêt monarchique*, ou *de la nécessité d'instituer les administrations départementales et municipales, en agences collectives*. Paris, Eymery, 1820; in-8.

M. Huet a publié divers morceaux dans plusieurs recueils littéraires et politiques, entre autres dans la *Revue Encyclopédique*, à laquelle il n'a donné cependant qu'un petit nombre d'articles. Il laisse des *manuscrits*, parmi lesquels on cite quelques traductions d'auteurs latins.

On trouve une notice sur M. Huet de Coëtlizan, dans le *Lycée Armoricain*; tom. III, pages 165-68.

HULLIN DE BOISCHEVALLIER (Louis-Joseph), né le 18 janvier 1742, est mort à Paris, le 24 mars 1823, conseiller-référendaire-honoraire de première classe à la Cour des Comptes. Je connais de lui :

I. *Répertoire ou Almanach historique de la Révolution française*, depuis l'ouverture de la première assemblée des Notables, le 22 février 1787, jusqu'au 1er vendémiaire an V (22 septembre 1796, v. st.), ce qui fait *une* (sic.) espace de neuf ans sept mois. Paris, Lefort et Moutardier, an VI de la République; petit in-12. — *Seconde partie;* contenant ce qui s'est passé pendant les années V et VI, avec une Notice sur les revenus et charges publics. Paris, chez les mêmes, an VII; petit in-12. — *Troisième partie*. Répertoire ou série exacte de tous les Représentans du peuple, députés aux assemblées. Paris, chez les mêmes, an VIII; in-12. — *Quatrième partie;* contenant ce qui s'est passé pendant les années VII et VIII, avec une suite de la Notice sur les revenus et charges publics, qui a paru en l'an VII. Paris, chez les mêmes, an IX; petit in-12. — *Cinquième et dernière partie;* depuis le 1er vendémiaire an IX jusqu'à la paix générale et le rétablissement du culte, avec une Notice sur les revenus et charges publics, faisant suite à celles qui se trouvent à la fin des 2e et 4e volumes. Paris, chez les mêmes, an XI de la République.

II. *Répertoire historique de l'Empire français*, depuis le rétablissement du culte et la paix d'Amiens, jusqu'aux traités signés à Tilsitt, entre la France, la Russie et la Prusse, faisant suite au Répertoire ou Almanach historique de la Révolution française. *Sixième partie.* Paris, Lefort, 1807; petit in-12. — Le dernier article est du 28 juillet 1807.

Ces Répertoires sont assez commodes. A la fin de la plupart des articles, l'auteur cite les journaux et autres sources. Chaque volume est terminé par une table alphabétique des personnages et des matières.

M. Hullin de Boischevallier a laissé quelques autres ouvrages manuscrits. (*Extrait de la Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot, vol. de 1823, pag. 363.)

HUMBERT (le général), né de parens pauvres, à Rouvroy en Lorraine, le 25 novembre 1755, était, dit-on, marchand de peaux de lapins à l'époque de la Révolution. Audacieux, d'une belle taille, doué d'intelligence et de courage, il parvint bientôt dans la carrière militaire, jusqu'au grade de général de brigade, auquel il fut promu le 9 avril 1794. Employé à l'armée de l'Ouest, il en parcourut divers cantonnemens, et, en une occasion, se rendit seul à une entrevue demandée par un chef de chouans. Après s'être plaint plusieurs fois de diverses infractions faites à la paix, par Cormatin-Désoteux, il opéra l'arrestation de ce chef, dont les jours furent épargnés. Aux approches de la Révolution du 18 fructidor, le général Humbert, qui s'était déclaré un des champions les plus décidés du Directoire, vit son nom souvent maltraité dans les journaux du parti Clichien, qui prétendaient s'égayer sur son premier état, et lançaient contre lui force épigrammes. Le général Hoche, qui l'avait connu à l'armée de l'Ouest, le demanda pour commander sous lui, les troupes de débarquement de l'expédition d'Irlande, entreprise en 1798. On sait que par une circonstance fatale, pendant une brume épaisse, qui dura plusieurs jours, l'escadre française fut dispersée, et la frégate qui portait le général en chef ayant fait fausse route, fut obligée de rentrer dans un port français. Humbert, arrivé seul avec une poignée de monde, prit terre à Kilalala, en Irlande, où un certain nombre d'habitans du pays vint se joindre à lui. Il remporta d'abord quelques avantages, dus à sa bravoure et à celle de ses soldats; mais bientôt sa petite troupe, réduite à 844 hommes, fut enveloppée à Conangen, par l'armée de lord Cornwallis, forte de 15,000 hommes. Les instructions dont il était porteur tombèrent entre les mains du gouvernement anglais, qui les fit imprimer. Prisonnier sur parole, la bonne mine d'Humbert lui obtint des succès, que sa valeur avait déjà préparés; il fut échangé, et vint aussitôt reprendre du service à l'armée du Danube, où il fut blessé à la fin de 1799. Il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, en 1802, sous les ordres du général Leclerc, chassa les noirs du Port-au-Prince, dont il se rendit maître, et repassa en France en 1803, accompagnant

la veuve de son général, Pauline, sœur de Napoléon Bonaparte. Républicain très-décidé, et par suite mauvais courtisan, Humbert fut mal accueilli de Napoléon, tandis qu'on faisait circuler le bruit qu'il était fort bien avec sa sœur : ce double motif le fit exiler en Bretagne. Se voyant à la veille d'être arrêté, il passa furtivement aux États-Unis d'Amérique, où, quelques années après, l'insurrection des colonies espagnoles vint tenter son courage aventureux. Les journaux ont publié, en 1816, que le général Humbert avait rassemblé à la Nouvelle Orléans, un millier d'hommes de diverses nations, et qu'il se disposait à aller rejoindre avec eux, les insurgés du Mexique. En effet, les journaux espagnols, en rendant compte de plusieurs combats livrés aux indépendans, ont affirmé que leur armée était commandée par le général français Humbert. Les nouvelles reçues postérieurement à son sujet, ont paru vagues et contradictoires; mais il est certain qu'il éprouva des échecs ou du moins des contrariétés, puisqu'il est revenu mourir à la Nouvelle-Orléans, au mois de février 1823.

J.

JAUBERT (Nicolas Antoine), médecin, membre de l'Académie d'Aix, en Provence, est mort en cette ville, dans le courant de l'année 1823, à l'âge de 82 ans. Il était médecin de l'hospice civil. Nous connaissons de lui :

I. *Dissertatio medica circa tres questiones ab Academiâ divionensi* (de Dijon) *propositas.* 1778; in-12.

II. *Discours sur la meilleure méthode de poursuivre les recherches en médecine, par James Sims, trad. de l'anglais.* 1778; in-12.

III. *Observations sur les maladies épidémiques, avec des remarques sur les fièvres pernicieuses et malignes, ouvrage trad. de l'anglais, de James Sims.* Avignon, 1778; in-8.

IV. *Dissertation sur la méthode curative dans les fièvres exanthématiques.* (Couronnée par la Société royale de médecine de Paris.) 1778; in-8. — *Trad. en allemand.* Vienne. 1791; in-8.

Jaubert a laissé en manuscrit un *Traité sur la nature et les causes des fièvres intermittentes.*

JAUFFRET (Gaspard-Jean-André-Joseph), évêque de Metz, naquit à la Roque-Brussane, en Provence, le 13 décembre 1759 : il était l'aîné d'une famille nombreuse. Après avoir fait ses études au collége de Toulon et à l'université d'Aix, il entra dans l'état ecclésiastique, et fut nommé, jeune encore, chanoine de la collégiale d'Aulps. Bientôt après il vint à Paris, dans le dessein de s'adonner à la chaire évangélique, et s'attacha tour à tour, à la communauté des prêtres de Saint-Roch et à celle des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice. Il débuta avec succès, sous les auspices de M. l'abbé de Boulogne,

son compatriote et son ami, déjà célèbre par ses premiers triomphes. Son esprit actif cherchait encore d'autres alimens. Les discussions politiques et religieuses suscitées par la Révolution ne tardèrent pas à lui fournir le sujet de divers opuscules. En 1791, il entreprit un journal, sous le titre d'*Annales de la Religion et du Sentiment*, qui subsista pendant toute cette année, et une partie de 1792; il en paraissait un numéro chaque semaine. On y rendait compte des faits et des ouvrages relatifs aux matières ecclésiastiques, et l'auteur s'y prononçait contre la Constitution civile du clergé. Plusieurs articles de ce recueil ont été réimprimés ailleurs : ainsi celui du *Ministère pastoral dans l'Eglise catholique* se retrouve dans la *Collection Ecclésiastique* de M. l'abbé S. Guillon, tom. VI. Cet article était de M. Jauffret. Un autre article intitulé : *Le Vrai point de la question relative au Serment*, paraît aussi de lui, et fut réimprimé à part (in-8. de 29 pages.). Après le 10 août, l'abbé Jauffret fut obligé de se cacher : il passa quelque temps à Orléans, puis en Provence, où il séjourna plusieurs années. Après le 9 thermidor, il reprit, dans sa province, l'exercice de son ministère, et fut un des premiers à élever la voix en faveur du libre exercice du culte catholique. Il publia, sous le Directoire, un grand nombre d'écrits concernant la religion, et fut un des premiers rédacteurs des *Annales Religieuses*, qui étaient, à cette époque, le journal des prêtres non-assermentés. Après les dix-huit premiers numéros, la rédaction de cet écrit passa dans les mains de M. de Boulogne.

Lors du concordat de 1801, M. de Lorry, ancien évêque d'Angers, ayant été nommé évêque de la Rochelle, et ne pouvant, pour raison de santé, se rendre immédiatement dans son diocèse, M. Jauffret avait été chargé d'y aller, en qualité d'administrateur. Mais avant son départ, le cardinal Fesch le choisit pour grand-vicaire à Lyon, où il se trouva bientôt chargé de l'administration du diocèse, le cardinal ayant été nommé presqu'immédiatement, ambassadeur de France à Rome. Le Concordat avait rencontré beaucoup d'opposition à Lyon, de la part des catholiques les plus fervens, et M. Jauffret ne put réussir à les ramener tous; mais cette ville lui fut redevable de divers établissemens plus ou moins utiles. Ce diocèse de Lyon fut un des premiers où l'on fonda des séminaires, tant pour la théologie que pour les études préparatoires. M. Jauffret rétablit dans cette ville les Frères des écoles chrétiennes, et c'est de là qu'ils se sont repandus par toute la France; il procura aussi le rétablissement des sœurs de Saint-Charles; Ces soins ne l'empêchèrent pas de continuer à publier divers écrits sur les matières religieuses. Appelé à Paris par le cardinal Fesch, comme vicaire-général de la Grande-Aumônerie, M. Jauffret employa son crédit et celui de son protecteur, à faire revivre plusieurs établissemens religieux. Différentes congrégations furent autorisées par des décrets impériaux; les missions étrangères reçurent des encouragemens; les associations des sœurs hospitalières et institutrices obtinrent de l'auto-

rité une protection marquée. Les dames de Saint-Maur, celles du Refuge, dites de Saint-Michel, durent beaucoup entre autres, aux soins du vicaire-général de la Grande Aumônerie. Lorsque Napoléon voulut qu'on organisât dans sa maison un service ecclésiastique, l'abbé Jauffret fut compris au nombre des chapelains du château des Tuileries. Enfin, M. Bien-Aimé, évêque de Metz, étant mort au commencement de 1806, M. Jauffret fut nommé, le 15 juillet de la même année, pour lui succéder, et sacré le 8 décembre suivant. Son titre de chapelain de l'Empereur fut alors échangé contre celui d'aumônier.

Le nouvel évêque trouvait tout à faire dans son diocèse, l'âge et les infirmités de son prédécesseur ne lui ayant pas permis de former les établissemens nécessaires : son activité pourvut à tout. Le grand-séminaire de Metz sortit de ses ruines ; trois petits séminaires furent établis. M. Jauffret ne négligea rien pour exciter à cet égard le zèle du clergé et des fidèles. Sa lettre pastorale du 6 avril 1808 (48 pages in-8), rappelle tous les motifs qui devaient engager ses diocésains à le seconder, dans la formation et le soutien des écoles ecclésiastiques. Il logea quelque temps les jeunes séminaristes dans son propre palais, et obtint ensuite du Gouvernement, les bâtimens nécessaires. Au bout d'un an, on comptait six à sept cents élèves de tout âge, qui étudiaient pour l'état ecclésiastique, dans les écoles de Metz, Charleville, Luxembourg et Bastogne. Plus tard (en 1822), il fonda une école préparatoire pour les enfans qui se proposent d'entrer au petit séminaire. Ces occupations n'empêchèrent pas le prélat de veiller aux autres parties de l'administration spirituelle. Le 3 mars 1807, il adressa aux curés et ecclésiastiques des avis et réglemens sur les fonctions de leur ministère. Ses mandemens pour les carêmes de 1807 et 1808, montrent le soin qu'il prenait d'instruire son troupeau ; il prêchait dans les églises, parcourait les paroisses de son diocèse, et adressait souvent la parole au peuple, avec éloquence et facilité. Les autorités administratives de la ville de Metz s'étaient crues obligées d'y interdire l'exercice extérieur du culte catholique, à l'occasion de quelques insultes dont il avait été l'objet. M. Jauffret fit lever cette défense, et la religion nationale put promener ses pompes sur les places de la cité, sans y recueillir que des respects. Il rétablit à Arlon le culte de saint Donat, et appela les missionnaires sur divers points de son diocèse. M. l'évêque de Metz favorisa surtout l'établissement des communautés religieuses de femmes ; outre les anciennes congrégations, qui se reformèrent ou s'étendirent sous son épiscopat, il en institua deux nouvelles, les dames de Sainte-Sophie et les sœurs de Sainte-Chrétienne ; ces deux congrégations se livrent à l'instruction des jeunes filles. Les dames de Sainte-Sophie tiennent des pensionnats, à Metz et à Luxembourg ; les sœurs de Sainte-Chrétienne tiennent des écoles gratuites et donnent en outre leurs soins aux pauvres. Cette dernière congrégation a été approuvée par décret impé-

rial, en 1808, et elle avait, en 1819, plus de cent sujets, repartis entre vingt-cinq établissemens. M. l'évêque de Metz leur donna des réglemens, et se plaisait à diriger des institutions qu'il regardait, avec raison, comme étant de la plus haute importance pour l'amélioration morale de la société. Les sœurs de Sainte-Elisabeth, à Luxembourg, et celles de la Providence, dites de Saint-André, instituées par un pieux ecclésiastique, près de Forbach, furent puissamment encouragées par ses soins. Plus tard (le 7 mars 1823), il donna des réglemens à une association de veuves, connues à Metz sous le nom de Sœurs de Sainte-Félicité, et qui s'occupent des pauvres mères de famille.

Le titre d'aumônier, que M. Jauffret avait à la Cour, le forçait de temps en temps à quitter son diocèse, pour venir à Paris. En 1810, il fut désigné pour faire partie du cortége envoyé au-devant de l'archiduchesse Marie-Louise. Il fit, en conséquence, le voyage de Braunau, et revint à Paris, avec la nouvelle épouse de Napoléon, dont il fut le confesseur en quelques circonstances. Il fut du nombre des dix-neuf évêques qui écrivirent au Pape, le 25 mars 1810, pour demander une ampliation de l'indult sur les dispenses de mariage. M. de Cicé, archevêque d'Aix, étant mort le 22 août suivant, Napoléon avait d'abord nommé à sa place M. Duvoisin, évêque de Nantes; mais ce prélat ayant fait agréer les motifs de son refus, on lui substitua M. Jauffret, qui fut nommé à ce nouveau siége, le 5 janvier 1811. Le moment était peu favorable pour cette translation : c'était celui du plus grand discord entre le Pape et l'Empereur; M. l'abbé d'Astros venait d'être enfermé à Vincennes; M. le comte Portalis, directeur-général de la librairie, venait d'être disgracié avec éclat. M. l'évêque de Metz aurait peut-être voulu décliner les chances d'une élévation contestée; mais, après quelques hésitations, il se prêta aux arrangemens qu'on prenait alors, et prit le gouvernement du diocèse d'Aix, avec les pouvoirs d'administrateur capitulaire, en même temps qu'il donnait à l'abbé Laurent, nommé évêque de Metz, des pouvoirs de grand-vicaire, pour administrer ce diocèse. On sait combien le Pape improuva ces dispositions : M. Jauffret se flattait de n'être pas dans le même cas que le cardinal Maury, et on ne voit pas qu'il y ait eu d'acte précis du Saint-Père, sur son administration à Aix, comme sur celle du cardinal Maury à Paris, et des prélats nommés à Florence et à Asti. En effet, il existait cette particularité dans la position de l'évêque de Metz, qu'il conservait le titre du siége pour lequel il avait précédemment reçu ses bulles. Quoi qu'il en soit, il se conduisit avec modération à Aix, n'inquiéta personne, et résida même très-peu de temps en ce pays. Il s'occupa cependant d'y former des établissemens religieux. Les Ursulines d'Aix doivent à sa générosité une somme considérable, qu'il leur donna pour l'acquisition de la maison qu'elles occupent. M. Jauffret fut du nombre des douze évêques qui, le 27 avril 1811, écrivirent au Pape, alors à Savone, pour

le prier d'accueillir une députation de trois évêques français; on observe que, parmi les signataires, son nom se trouve le dernier, et avec le seul titre d'évêque de Metz. Quelques jours après, ce prélat adressa en son propre nom à S. S., une lettre où il parlait de sa nomination au siége d'Aix : dans cette lettre, datée du 1er mai 1811, il exposait les besoins des églises et les raisons qui devaient, selon lui, engager le Saint-Père à donner des bulles aux évêques nommés. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que c'était, au fond, prendre le parti de l'Empereur contre le Pape. M. Jauffret assista au concile de 1811, où il se tint dans une nullité prudente. Il se trouvait à Paris lors de la Restauration, et se hâta de renoncer à l'administration du diocèse d'Aix. Il annonça, par un mandement du 21 avril 1814, qu'il reprenait le gouvernement de son ancien diocèse; mais les prétentions encore subsistantes de l'évêque élu de Metz, ne permirent pas d'abord que ce mandement fût publié ailleurs que dans le département des Ardennes, qui faisait alors partie du diocèse de Metz. Le 28 mai, le prélat donna un autre mandement sur le retour des Bourbons. Le retour de Bonaparte en 1815, vint placer de nouveau M. Jauffret dans une situation difficile. Instruit que l'abbé Laurent, qu'il avait nommé curé de Sédan, s'était rendu à Paris, et prétendait faire revivre sa nomination à l'évêché de Metz, il voulut faire valoir aussi ses droits auprès de l'autorité impériale; il vint à Paris pour cet effet, et reconnut d'une manière authentique le gouvernement des Cent jours; ce qui ne l'empêcha pas, après le second retour du Roi, de faire célébrer de solennelles actions de grâces à l'occasion de cet événement, dans toutes les églises de son diocèse, et d'établir des prières à perpétuité, le premier jour de l'an, pour en conserver la mémoire.

Depuis cette époque, M. Jauffret n'eut plus à s'occuper que de l'administration intérieure de son diocèse. Un professeur au collége de Luxembourg (royaume des Pays-Bas), M. Munchen, fit soutenir le 8 août 1816, une thèse où il posait des principes qui parurent hardis et dangereux, sur des matières relatives à la religion. M. l'évêque de Metz, dont la juridiction spirituelle s'étendait sur le grand-duché de Luxembourg (ancien département des Forêts), condamna la thèse, et défendit aux étudians pour l'état ecclésiastique, de suivre les cours du professeur. M. Munchen se vit obligé de quitter Luxembourg, et se retira à Gand, où il mourut peu après. M. Jauffret contribua efficacement à procurer à la ville de Metz un établissement de Frères des écoles chrétiennes, en commençant par les recevoir dans son palais. Il promulgua divers réglemens concernant les retraites annuelles d'ecclésiastiques, coutume qu'il établit à Metz; concernant les sœurs des congrégations étrangères au diocèse, et qui se trouvaient isolées dans les paroisses. Par celui du 25 février 1820, il rétablit les archi-prêtres. Le mois suivant, le prélat remit en vigueur l'Officialité diocésaine, tribunal ecclésiastique, dont la juridiction,

reconnue légalement avant la Révolution, ne saurait s'appliquer désormais, et sous la législation actuelle, qu'à des matières purement religieuses. Cette mesure fut vivement critiquée par un savant canoniste, M. le comte Lanjuinais, pair de France, dans la *Chronique religieuse;* Tom. VI, p. 289 à 305 (1). Deux écrivains répliquèrent et prirent la défense de M. l'évêque de Metz. Parmi les coutumes à l'abri de toute critique, rétablies par M. Jauffret, on doit citer celle des synodes diocésains, assemblées délibérantes qui font participer les prêtres au gouvernement général du diocèse, et qui sont indiquées par les plus anciennes et les plus respectables traditions. Outre les instructions pastorales que nous avons mentionnées, on en cite encore deux autres de M. l'évêque de Metz, d'une étendue et d'une importance considérables, *sur l'Esprit du sacerdoce chrétien*, publiée en 1821, et *sur la Morale de l'évangile*, publiée en 1822. L'érection de l'archevêché de Reims, en 1821, retira le département des Ardennes de la juridiction de l'évêché de Metz; à cette occasion, le conseil-général de ce département fit hommage à son ancien évêque de vases sacrés d'un riche travail, avec une inscription honorable pour lui.

M. Jauffret se trouvait passagèrement à Paris, lorsque le lundi 12 mai 1823, au retour de la campagne où il était allé dîner, il fut saisi d'un malaise violent, peu après s'être mis au lit. Il sonna son domestique; mais on n'eut que le temps de lui donner l'extrême-onction, et à minuit un quart, il expira, âgé de 63 ans. Son corps a été transféré à Metz, et enseveli dans la cathédrale de cette ville. On a publié :

Oraison funèbre de M. Gaspard-Jean-André-Joseph Jauffret, évêque de Metz, prononcée à la cathédrale, le 27 mai 1823. Metz, Collignon; in-8 d'une feuille.

On trouve une *Notice* biographique sur M. Jauffret, dans l'*Ami de la Religion et du Roi;* t. XXXVI, p. 65—74.

Liste des ouvrages de G. J. A. J. Jauffret.

I. *De la Religion, à l'Assemblée nationale: Discours philosophique et politique.* 1790; 142 p. in-8.—2e *édit.* 1791.

Cet écrit a été plusieurs fois réimprimé, sous différens titres : *de la Religion aux Législateurs; de la Religion aux Français*, 4e *édit.* 16 p. in-8.

II. *Du Culte public,* ou *de la Nécessité du Culte public en général, et de l'Excellence du Culte catholique en particulier.* 1795, 2 vol. in-8. —3e *édit.* 1815.

Cet ouvrage parut d'abord par extraits, dans les *Annales Religieuses.*

III. *Les Consolations*, ou *Recueil choisi de tout ce que la Raison et la Religion peuvent offrir de consolations aux malheureux.* 1796, 15 vol. in-18, fig.

On a extrait de cet ouvrage et on vend à part : *les Consolations des divines Ecritures;* 3 vol. in-18, et *du Suicide ;* 2 vol. in-18.

---

(1) Cet article a été tiré à part. Paris, Baudouin frères, 1820, in-8° de 17 pag.

IV. *Examen critique du nouveau calendrier.* 1797 ; in-8 de 71 p.

V. *L'Adorateur en esprit et en vérité,* ou *les Exercices de la vie chrétienne réglée selon l'esprit de J. C. et de son Eglise.* 1800 ; 3 vol. in-18.

Cet ouvrage se compose des *Méditations* du P. Bourdaloue et du P. Bouhours, souvent refondues par M. Jauffret.

VI. *Des Services que les femmes peuvent rendre à la Religion,* ouvrage suivi de la *Vie des dames françaises les plus illustres en ce genre, dans le 17e siècle.* 1800 ; in-12.

La 2e édit. de cet ouvrage qui a pour titre : *Vie des dames françaises,* 1816, in-12, n'est pas due à M. Jauffret.

VII. *Examen particulier de divers sujets, à l'usage des Sœurs qui se consacrent à l'éducation gratuite, ou aux fonctions de servantes des pauvres.* in-12.

VIII. *Méditations sur les souffrances de la Croix de Notre Seigneur J. C., suivies d'une Instruction sur les indulgences.* 1800 ; in-18.

IX. *Les Illustres victimes vengées des injustices de leurs contemporains.* 1802 ; in-8. (Douteux.)

X. *Mémoires pour servir à l'histoire de la Religion et de la Philosophie, à la fin du 18e siècle.* Paris, Le Clère, 1803 ; 2 vol. in-8. (Anonyme.)

XI. *De la vraie Sagesse, pour servir de suite à l'Imitation de J. C., par Thomas a Kempis, opuscules rédigés en un nouvel ordre de livres et de chapitres, suivis des Consolations de la vraie sagesse, dans les derniers momens d'une jeune mère chrétienne.* 1804 ; in-12. — 2e *édit.* 1812 ; in-12. — 3e *édit.* (posthume), Metz, Collignon, 1823 ; in-18. (Avec une planche.)

XII. *Entretiens sur le sacrement de Confirmation.* 1809 ; in-8.

XIII. *Recueil choisi des mandemens de M. l'évêque de Metz.* Metz, Collignon, 2 vol. in-8. (Vers 1820.)

XIV. *Le Paradis de l'âme, trad. du latin d'Horstius,* 2 vol. in-12. (Traduction retouchée.)

XV. *Lettres sur les avantages de l'amitié chrétienne.....*

M. Jauffret a été l'éditeur des ouvrages suivans :

1° *Œuvres choisies de Fénélon.* Paris, Adr. Le Clère, an VII (1799). Broch. in-12.

2° *Œuvres spirituelles et choisies de Fénélon.* 4 vol. in-12.

3° *Lettres de Fénélon sur divers sujets concernant la religion et la métaphysique.* in-12.

4° *Éloge des évêques,* par Godeau, évêque de Grasse. 1802 ; in-8.

Ce volume, dont les additions forment à peu près la cinquième partie, est enrichi d'une *Vie de Godeau,* qui se trouve à son rang parmi celles des évêques.

« M. Jauffret, dit l'auteur de sa Notice dans l'*Ami de la Religion et du Roi,* était occupé depuis bien des années d'un grand ouvrage sur la religion, qui lui avait demandé beaucoup de recherches et de travail. Cet ouvrage, qu'il nous a été donné de voir en manuscrit, est destiné à montrer comment on peut séparer les dogmes primitifs, reconnus par tout le genre humain, des erreurs que l'ignorance et les passions y ont mêlées, et comment on peut arriver ainsi à la religion véritable. Le prélat venait de terminer ce travail, auquel il attachait une grande importance, et il l'avait fait

même imprimer à un petit nombre d'exemplaires et par manière d'épreuves, pour le soumettre aux corrections de quelques personnes en qui il avait confiance. » — Le même biographe ajoute plus bas : « *l'Art épistolaire* et les *Paroles mémorables des Grands-Hommes de l'antiquité et des temps modernes* (2 vol. in-18), qui ont paru sous le nom de M. Louis-François Jauffret, frère de l'évêque sont, dans le fait, des productions du prélat lui-même.»

L.

LABORIE (J.-B.-P.), médecin de Montpellier, petit-fils et arrière petit-fils de professeur en l'université de cette ville, naquit en 1797. Né avec des dispositions favorables, qui s'annoncèrent de bonne heure par le goût de l'étude et la culture de la poésie, il a été enlevé à l'art auquel il destinait sa vie, et auquel il avait déjà donné des gages solides de succès. Après avoir éprouvé, depuis 1817, plusieurs hémorragies pulmonaires, il décéda plein de sentimens religieux, le 23 novembre 1823. On a publié : *Notice nécrologique sur J. B. P. Laborie, D. M. de la faculté de Montpellier, membre titulaire de la Société de médecine pratique de la même ville, par Pierquin.* Montpellier, imprimerie de J. Martel le jeune, 1823; in-8 de 15 pages. — Le même auteur a composé l'inscription suivante, placée sur la tombe de Laborie :

D. M.
PRAECoCIVs HIC QVIESCIT.
I. C. P. LABORIE DoCTVs ΦΙΛΙΑΤΡΟΣ
QVI SEMPER LABORAVIT
O. V. D. B. V. AN XXVI.
DF. XXIII. K. NOV.
ORB. PAR.
H. M. P. P.

Liste des ouvrages de J. B. P. Laborie.

I. *Dissertation sur le tétanos traumatique.* Montpellier, 1820; in-8.

C'est la thèse doctorale de l'auteur.

II. *Les Pronostics d'Hippocrate, commentés par A. Piquer, d'après les observations pratiques des auteurs tant anciens que modernes; ouvrage traduit de l'espagnol, et augmenté d'une notice biographique.* Paris, 1822; in-8.

III. *Eclaircissemens analytiques sur la doctrine physiologique de Barthez.* (Imprimés dans les *Nouvelles Annales cliniques de la Société de médecine pratique de Montpellier;* cahiers de septembre et octobre 1822.)

Ce sont les prolégomènes d'un cours de physiologie fait à Montpellier, par Laborie, durant les deux dernières années de sa vie.

LACHAISE (Jacques-François, baron de), naquit à Mont-Cenis, département de Saône-et-Loire, le 14 janvier 1743. A peine âgé de 19 ans, il entra, en 1762, dans les gendarmes de la garde du Roi, et, après avoir passé successivement par différens grades, il fut nommé, en 1785, chevalier de

Saint-Louis, étant alors major du régiment de Royal-Normandie-Cavalerie. Il était en 1793, général de brigade, lorsqu'il obtint sa retraite, comptant déjà trente-trois années de service effectif, pendant lesquels il passa par tous les grades. Ce fut à cette époque que M. de Lachaise vint se fixer à Beauvais, où bientôt il se maria. Après avoir parcouru la carrière militaire pendant plus de trente ans, on le vit encore occuper des fonctions civiles pendant près de trente autres années. En effet, il fut élu en 1795 maire de Beauvais : lorsque l'année suivante, les municipalités furent remplacées par des administrations municipales de canton, il devint président de celle de Beauvais : enfin, en 1800, il fut nommé de nouveau maire de la même ville. Ce fut sous son administration, que commencèrent à s'exécuter les nombreux embellissemens que cette ville a reçus, depuis le commencement du siècle présent. Appelé en 1803, à la préfecture du Pas-de-Calais, qu'il administra jusqu'au 22 mars 1815, époque du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, ce fut pendant cet intervalle que M. de Lachaise reçut le titre de baron, et le grade d'officier de la Légion-d'Honneur. Retiré à Beauvais avec une pension de retraite, M. de Lachaise était encore en ces derniers temps, conseiller municipal de cette ville, où il est mort le 12 mars 1823, dans sa quatre-vingt-unième année. Ce n'est pas néanmoins pour les nombreuses fonctions publiques qu'il a remplies durant soixante ans, que le nom de M. de Lachaise a dû trouver place dans cette biographie; mais c'est pour avoir eu la fatalité de rencontrer, dans ce concours général de flatteries adressées à la toute puissance de Bonaparte, que les fonctionnaires publics à l'envi, s'efforçaient d'exagérer, une formule tellement gigantesque, qu'elle a surnagé au milieu de ces vastes nuages d'encens, que le vent de l'adversité dissipa en un clin d'œil. « *Dieu* » *créa Bonaparte et se reposa* » : ce mot parodié des Écritures, et souvent cité, dans la conversation et dans les écrits, pour type d'exagération adulatoire, est de M. le baron de Lachaise : il se trouve dans le discours que le préfet du Pas-de-Calais adressait à Napoléon, au camp de Montreuil, lors des projets de descente en Angleterre. « Tranquilles sur nos des» tinées, lui disait-il, nous savons » tous que pour assurer le bonheur » et la gloire de la France, pour » rendre à tous les peuples la li» berté du commerce et des mers, » et fixer enfin la paix sur la terre, » *Dieu créa Bonaparte et se reposa.* » Un plaisant, à ce que raconte la *Biographie des hommes vivans*, proposa de compléter le trait, par ce distique :

> Et, pour être plus à son aise,
> Auparavant il fit *La Chaise.*

LACOMBE (Dominique), évêque d'Angoulême, naquit à Montrejeau, diocèse de Comminges (aujourd'hui département de la Haute-Garonne), le 23 juillet 1749. Il entra en 1766, chez les Doctrinaires de Tarbes, où il venait de terminer ses études, et, après avoir rempli différentes places dans cette congrégation, il devint, en 1788, recteur ou prin-

cipal du collége de Guyenne à Bordeaux. La Révolution, qui éclata l'année suivante, trouva dans M. Lacombe un partisan déclaré. Il prêta le serment à la constitution civile du clergé, et fut élu curé de Saint-Paul de Bordeaux, qui était auparavant l'église du Collége royal. Sa popularité lui mérita l'honneur d'être élu, la même année, député du département de la Gironde à l'Assemblée Législative : mais, par attachement à son état, il crut devoir donner sa démission, le 7 avril 1792, lendemain du décret qui prohibait tout costume ecclésiastique et religieux. Il revint immédiatement à Bordeaux, reprendre l'exercice de son ministère, auquel il est resté fidèle avec un courage qui mérite des éloges. Il prononça, à cette époque, un discours public contre la loi du divorce ; et, durant le régime de la terreur, contribua à sauver la vie à plusieurs patriotes proscrits, sous le nom de fédéralistes. On doit donc se garder de confondre l'abbé Lacombe, avec l'homme du même nom, vers cette même époque, président de la commission révolutionnaire de Bordeaux, et qui ensanglanta d'une manière si cruelle cette malheureuse cité.

Les évêques constitutionnels ayant tenu un concile à Paris, en 1797, M. Lacombe y parut comme député du presbytère de Bordeaux, et l'hiver suivant, il fut élu évêque métropolitain de cette ville, à la place de Pierre Pacareau, mort le 5 septembre 1797. Il fut sacré le 14 février 1798, et tint, en 1801, un concile provincial à Bordeaux. La même année, il assista au second concile national de l'église constitutionnelle, à Paris, après lequel il donna sa démission, avec tous ses collègues, sur la réquisition du gouvernement consulaire. Il fut un des douze évêques constitutionnels, que le ministre Fouché eut le crédit de faire entrer dans le nouvel épiscopat, organisé par le concordat de 1802. Cette affaire ne se termina pas sans quelques difficultés, tant de la part de Rome qui exigeait une rétractation au moins implicite, que de la part des évêques constitutionnels, dont quelques-uns, entre lesquels était Lacombe, s'y refusaient expressément. Cette négociation tient assez de place dans l'histoire ecclésiastique du temps, et M. Lacombe y joua un assez grand rôle, pour qu'il convienne d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

Le Pape avait écrit à Mgr. Spina (depuis cardinal), alors archevêque de Corinthe, et qui se trouvait à Paris, pour les négociations du Concordat. Il le chargeait, dans le bref *Post multos labores*, du 15 août 1801, d'exhorter les évêques constitutionnels « à revenir » promptement à l'unité; à donner » chacun par écrit, leur profession » d'obéissance et de soumission au » pontife romain; à manifester » leur acquiescement sincère et » leur entière soumission aux ju- » gemens émanés du Saint-Siége, » sur les affaires ecclésiastiques de » France, et à renoncer aussitôt » aux siéges épiscopaux dont ils » s'étaient emparés, sans l'institu- » tion du Siége apostolique. » Mgr. Spina invita donc les évêques constitutionnels à écrire dans ce sens au Pape, et leur présenta un modèle de lettre dressé en

conséquence. Ceux-ci refusèrent de l'adopter, et remirent directement leurs démissions entre les mains du ministre de l'Intérieur. Bientôt le cardinal Caprara fut envoyé en France, avec le titre de légat *à latere*, pour l'exécution du Concordat. Ses instructions portaient aussi qu'il devait demander aux évêques constitutionnels des preuves d'obéissance au Saint-Siége, et d'adhésion à ses jugemens. Le 15 avril 1802, M. Lacombe se présenta avec quelques-uns de ses collègues, qui se trouvaient dans la même position que lui, chez le Cardinal-légat, afin de lui demander l'institution canonique, pour les nouveaux siéges auxquels ils venaient d'être nommés. Le Cardinal leur proposa de signer une lettre au Pape, ce qu'ils refusèrent; il s'ensuivit une explication assez vive de la part de M. Lacombe, dont il raconte les détails dans une *Lettre au vénérable prêtre Binos, ancien chanoine de Saint-Bertrand* (imprimée dans les *Annales de la religion*, t. XV, p. 154). M. Bernier, évêque d'Orléans, et M. Portalis père, conseiller-d'État, chargé des cultes, s'entremirent pour arranger cette affaire; il s'agissait de trouver une rédaction de lettre au Pape, à signer par les évêques constitutionnels, dont les termes ambigus pussent être interprétés de manière à sauver les prétentions des deux partis. Voici le texte de celle qui fut adoptée :

« Beatissime Pater, — A primo » Galliarum Consule in episcopum » N..... nominatus, nihil antiquiùs » habeo, quàm ut ea omnia dis» cordiarum semina penitùs extin» guere possim, quæ gallicanæ » revolutionis ex serie inevitabili » dimanârunt. Quapropter, ne » quid Sanctitati Vestræ dubii, in » hâc parte, circa mentis meæ » propositum existere possit, sin» cero corde profiteor, me *consti» tutionem*, ut aiunt, *civilem* cleri » gallicani ultrò deserere, novæ » conventioni inter Sanctitatem » Vestram et gubernium Gallia» rum initæ, me dispositiones et » articulos admittere et admissu» rum, profiteri et professurum, » veramque Sanctitati Vestræ et » successoribus ejus, obedientiam » servaturum. Sanctitatem Ves» tram enixè rogo ut hæc pro inva» riabili mentis meæ proposito » habeat, et me tanquàm Ecclesiæ » catholicæ filium obedientissi» mum respicere velit, mihique » canonicam institutionem, quam » ab ipsâ humiliter efflagito, con» cedere dignetur.

» Interim benedictionem apos» tolicam ab ipsâ petit, tanquàm » charitatis ejus ergà se, pretiosum » pignus, Sanctitatis Vestræ, beatis» sime Pater, humillimus et obe» dientissimus filius. † N.

» Parisiis, die 15ª aprilis, anno » Incarnationis, 1802. »

Voici de quelle manière M. Lacombe s'explique sur cette pièce, adoptée et signée par lui : « Cette lettre, n'en déplaise à l'évêque Bernier, qui en est auteur, serait en meilleur latin, dirait quelque chose de plus, et aussi quelque chose de moins, si quelqu'un de nous l'avait rédigée, et si le Ministre des affaires ecclésiastiques ne nous avait dit que la phrase : *me constitutionem, ut aiunt, civilem cleri gallicani, ultrò deserere*, étant exigée par le Légat, il fallait

la mettre; qu'il le fallait pour le bien de la paix; qu'en nous y refusant, nous ne ferions pas chose agréable au Gouvernement. Je m'étais obstinément refusé de l'employer.... En consentant enfin à admettre la susdite phrase, je déclarai que je ne faisais l'abandon de la constitution civile du clergé, que parce qu'une nouvelle loi la rend impraticable; qu'ayant respecté et aimé ses dispositions, je continuerai toujours de les respecter et de les aimer; que bien loin de me blâmer d'y avoir obéi, d'y avoir été fidèle, je regardais comme les meilleurs actes de ma vie, comme les plus dignes des récompenses éternelles, tous les actes qu'elle m'a prescrits, et auxquels je me féliciterai toujours de m'être prêté. A la suite de tout cela, mes collègues Lecoz, Saurine, Périer, Primat, Beaulieu et Belmas, écrivaient ainsi que moi, la lettre que nous venons d'adopter.... On vous dira peut-être, que M. le Légat nous a donné l'absolution; que la preuve en est dans les registres de sa légation; qu'on y a vu, au rapport du nouvel évêque de Versailles et de quelqu'autre, plusieurs exemplaires d'un *decretum absolutionis*, humblement demandé par plusieurs de nous, charitablement accordé. Comment repousserez-vous ces faits là? Vous direz avec moi que M. le Légat, au mépris des règles usitées dans l'administration du sacrement de pénitence, au mépris de ces paroles célèbres d'une infinité de papes, *nisi verò contritis et confessis*, a donné une absolution qui n'était ni voulue ni demandée; que, lorsque le *decretum* en a été remis par l'évêque Bernier, à quelques-uns d'entre nous, ils en ont fait justice en le jetant au feu, en présence de celui de qui ils l'avaient reçu, sous les yeux du citoyen Portalis, qui nous a assuré en avoir usé de même, lorsque M. le Légat lui a transmis un semblable *decretum*, pour le relever et l'absoudre des censures qu'il a pu encourir en prenant part à la révolution française. Vous direz de plus que le constitutionnel Lacombe n'a pas été gratifié de ce *decretum*. Sans doute qu'on a craint qu'il fût moins patient que les autres; qu'après avoir déclaré hautement qu'il en ferait plainte à qui de droit, il le renverrait bien et dûment conditionné à son auteur, avec une lettre bien propre à attester que s'il est plein de respect pour le Saint-Siége apostolique, il ne l'est pas également pour ceux qui, ayant sa confiance, prodiguent et risquent témérairement ses grâces, etc. » (*Lettre au vénérable prêtre Binos.*)

Malgré les assertions si positives de M. Lacombe, il se trouve que M. Bernier a écrit à Rome que les évêques constitutionnels se sont *conformés aux dispositions du décret*, et l'ont *reçu avec le respect requis*. L'évêque d'Orléans trompa-t-il la cour de Rome pour faire terminer une affaire où sa réputation d'habileté était engagée; ou bien les évêques constitutionnels, et Rome elle-même, fermèrent-ils les yeux sur l'observation des formalités que leur fierté, leur honneur, ou même leur conscience ne leur permettait pas de préciser plus distinctement? La seconde explication paraît la plus vraisemblable. Le souverain Pon-

tife s'exprima officiellement d'une manière conforme aux informations transmises par l'abbé Bernier. « L'institution de ces pasteurs (les anciens évêques constitutionnels), dit-il, a été précédée par leur réconciliation avec le Saint-Siége. Vous trouverez dans les actes que nous vous proposons de lire, qu'ils ont acquitté cette dette nécessaire envers l'Eglise. » (Allocution en consistoire secret, du 24 mai 1802.) (1).

Toutes ces difficultés s'étant trouvées momentanément aplanies, M. Lacombe reçut ses bulles de Rome, et vint occuper le siége d'Angoulême ; on prétend qu'à cette occasion, le protestant Tarteyron, auquel M. Lacombe avait sauvé la vie à Bordeaux, durant la Révolution, lui fit présent des vases sacrés et ornemens nécessaires pour assortir convenablement sa chapelle pontificale. Mais l'attachement bien connu du nouvel évêque d'Angoulême aux traditions et aux souvenirs de l'église constitutionnelle ne tarda pas à lui susciter de vives contradictions, au milieu de son nouveau troupeau. Un mémoire fut rédigé contre lui et signé de quelques prêtres et laïques de son diocèse ; il fut transmis à l'archevêque de Bordeaux, comme métropolitain. M. Lacombe se plaignit de cette démarche au Gouvernement, et le ministre de la police générale fit arrêter M. Descordes, avocat d'Angoulême (aujourd'hui membre de la Chambre des Députés, où il siége au côté droit) que l'on signalait comme le rédacteur du mémoire.

Le 28 décembre 1804, cédant au vœu prononcé de Napoléon, qui voulait faire quelque chose d'agréable au Pape, à l'occasion du couronnement, l'évêque d'Angoulême, ainsi que les autres évêques qui s'étaient trouvés dans la même situation que lui, signèrent la déclaration suivante :

« Très-Saint-Père, je n'hésite point à déclarer à V. S., que, depuis l'institution canonique donnée par le cardinal Légat, j'ai constamment été attaché, de cœur et d'esprit, au grand principe de l'unité catholique, et que tout ce que l'on m'aurait supposé ou qui aurait pu m'être échappé de contraire à ces principes, n'a jamais été dans mes intentions, ayant toujours eu pour maxime de vivre et de mourir catholique, et par là, de professer les principes de cette sainte religion. J'atteste que je donnerais ma vie pour l'enseigner et l'inspirer à tous les catholiques ; ainsi, je déclare devant Dieu, que je professe adhésion et soumission aux jugemens du Saint-Siége sur les affaires ecclésiastiques de France. »

Cette concession ne changea rien à l'esprit qui dirigeait l'administration de M. l'évêque d'Angoulême, et par suite, au mécontentement d'une portion de son clergé. Bientôt les démêlés qui

(1) M. l'abbé Cazaïntre, chanoine de Carcassonne, alors curé de Saint-Papoul, a publié une réfutation de la lettre de M. Lacombe à l'abbé Binos, où les circonstances que nous venons d'exposer sont discutées dans un sens contraire aux prétentions des constitutionnels. Cet ouvrage, écrit d'ailleurs avec talent, est intitulé : *Entretiens pacifiques sur les affaires de la religion en France. Bruxelles* (Toulouse), 1802, in-8 de 104 pages.

s'élevèrent entre le Pape et Napoléon vinrent rendre à l'évêque la faveur et l'appui de l'autorité temporelle. Il prit ouvertement fait et cause pour cette dernière, dans ses mandemens. Dans celui du 31 juillet 1809, à l'occasion des victoires remportées en Allemagne, M. Lacombe, après avoir rappelé un discours qu'il avait prononcé, en 1791, comme recteur du collége de Guienne, ajoutait : « Ce qui ne s'est point effectué et réalisé d'après nos vœux en 1791, vient de l'être au grand contentement des vrais fidèles de la France catholique. Nous disons donc, quand nous voyons la souveraineté temporelle ôtée et soustraite des attributions de N. S. P. le Pape, *c'est là le doigt de Dieu.* N'oublions pas que c'est par l'assurance d'un revenu de deux millions que S. M. a remplacé une souveraineté temporelle, qui n'était ni évangélique ni ecclésiastique. » Un mandement de 1811 fut publié dans le même sens, à l'occasion des adresses du chapitre métropolitain de Paris, et de plusieurs chapitres de France et d'Italie, réclamant le rétablissement de l'antique usage, qui réservait au métropolitain le droit d'institution canonique des évêques suffragans. On conçoit tout ce que les événemens de cette époque pouvaient avoir de concordance avec les principes que M. Lacombe a toujours professés en matière de discipline ecclésiastique; mais il n'en est pas moins à regretter que la violence, toujours déloyale, ait été employée en faveur d'une cause qui ne pouvait que souffrir du concours d'un pareil auxiliaire.

Cependant la Restauration arriva, et les opinions religieuses, auxquelles se montrèrent attachés les princes de la famille royale, ont rendu difficile, en quelques circonstances, la position de M. l'évêque d'Angoulême. Le 23 mai 1814, M. le duc d'Angoulême, passant par Angoulême, admit le clergé à lui rendre ses devoirs ; mais l'évêque fut formellement exclu de sa présence, avec une rigueur dont son insistance ne put triompher. M. Beauregard, ancien militaire, qui avait épousé une nièce de l'évêque, publia *Quelques réflexions* sur cette circonstance ; puis, *Quelques vérités au clergé d'Angoulême*, ou *Réplique à la courte Réponse à l'éditeur de Quelques réflexions.* Ces deux écrits (in-4. de 10 et de 22 pages), étaient une apologie de M. Lacombe. On vit paraître aussi une lettre de M. Peyrot, curé de Périgueux, qui blâmait la *Courte Réponse*, écrite au nom du clergé d'Angoulême. Cependant, le 3 mars 1815, M. le duc et Madame la duchesse d'Angoulême passèrent par Périgueux, se rendant à Bordeaux, et refusèrent une seconde fois d'admettre le prélat en leur présence.

Le règne des Cent jours fut accueilli avec enthousiasme par M. l'évêque d'Angoulême. Le 17 mai 1815, il publia une lettre pastorale, où il exhortait ses curés à remercier Dieu du retour de Bonaparte. Il s'objecte, dans cette pièce, que Napoléon avait abdiqué, à quoi il réplique en ces termes : « Sans doute qu'on n'a point observé les conditions imposées et consenties. Il a quitté le lieu de son exil, malgré le grand bien

qu'il se plaisait à y opérer. Il en est sorti sans être arrêté par ceux à qui la garde en avait été confiée. Une fois arrivé sur la terre ferme, il a été reconnu ; il a vu grossir prodigieusement le nombre de ses adhérens. Sur sa route, il a reçu les plus grandes marques de la considération qui lui est due. Le jour même qu'il est arrivé à Paris, en était sorti, de grand matin, le prince qui nous a gouvernés pendant l'espace d'une année complète. Il a abouti au château des Tuileries ; il y a repris l'exercice de ses fonctions impériales ; il y règne avec cet ascendant que nous devons à son mérite reconnu. Les merveilles étonnantes qui ont illustré son règne, il va les continuer. Puissions-nous jouir long-temps de l'avantage qui nous a été procuré par son retour à son poste, où il avait été élevé par le consentement libre et volontaire du peuple français ! C'est Dieu qui nous l'avait donné, c'est Dieu qui nous l'avait ôté, c'est Dieu qui nous l'a redonné; soyons sensibles à cette faveur signalée. Aimons notre Empereur..... C'est plus en père qu'en souverain qu'il continue de régner sur nous. Prouvons-lui que nous faisons notre gloire et nos délices d'être ses bons et fidèles sujets. » M. Lacombe ne se contenta pas de cette expression authentique de ses sentimens ; il se rendit à Paris, et assista, en costume épiscopal, à la cérémonie politique du Champ de Mai.

Après la seconde restauration, les accusations se multiplièrent contre l'évêque d'Angoulême. Un prêtre de son diocèse, l'abbé Duchazaud, lui écrivit des lettres qui circulèrent d'abord manuscrites, et qui plus tard, ont été publiées. (*Avis à la petite église. Périgueux, et Paris, Adrien Le Clère;* 1819, 1 vol. in-12.) On adressa au Gouvernement des mémoires contre l'évêque ; les uns demandaient qu'on le mît en jugement ; d'autres, qu'on obtînt sa démission. Ce dernier moyen fut essayé ; mais M. Lacombe eut le courage de tenir ferme, et les chefs du clergé, qui, dans l'intérêt des libertés ecclésiastiques, savent respecter les immunités de leur corps, même chez leurs adversaires, eurent le bon esprit de ne point conseiller les violences extrêmes. Peu à peu, et avec le développement de la liberté politique, l'évêque d'Angoulême, sentant toute l'indépendance de sa position, usa de son autorité d'une manière ouvertement conforme à ses sentimens. En 1817, il défendit à ses ecclésiastiques, sous peine de suspense, de célébrer publiquement les fêtes supprimées par le concordat de 1802. Cette mesure, parfaitement régulière dans la forme et très-sage au fond, avait déjà été adoptée par plusieurs évêques, mais à une époque antérieure à la Restauration. Cependant, le système ministériel ayant changé en 1820, les plaintes contre l'évêque d'Angoulême se renouvelèrent. Le Conseil-général de la Charente (épuré et renouvelé en 1815 par le préfet) demanda le renvoi des prêtres étrangers au diocèse, que M. Lacombe accueillait volontiers, quand ils étaient expulsés d'autres diocèses pour refus de rétractation de leur ancienne adhésion à la constitution civile du clergé. Ces plaintes

et quelques autres encore, furent reproduites dans la session du Conseil de 1821. Tout ce que crurent possible les personnes qui dirigeaient les affaires ecclésiastiques, ce fut de presser l'érection du siége de Périgueux, qui vint soustraire le département de la Dordogne à la jurisdiction épiscopale d'Angoulême.

Cependant la santé du prélat déclinait; Madame la duchesse d'Angoulême passa par Angoulême, le 5 avril 1823; elle refusa encore cette fois d'admettre l'évêque en sa présence. Il mourut presque subitement le 7 du même mois. Les principes et la position de M. Lacombe lui avaient valu une assez grande popularité dans le parti libéral de son diocèse. Des jeunes gens laïques, de la ville d'Angoulême, disputèrent son cercueil aux élèves du séminaire, et voulurent le porter sur leurs épaules, à son dernier asile. Il fallut près d'un mois de négociations auprès du ministre de l'Intérieur (M. Corbières), pour obtenir que, conformément à l'usage et aux réglemens actuellement suivis, le corps fût déposé au caveau des évêques, situé dans la cathédrale. M. Luguet, prêtre émigré, mais qui avait possédé la confiance du prélat défunt, avec le titre de son grand-vicaire, prononça son oraison funèbre. L'influence de l'autorité intervint pour obtenir du Chapitre la nomination d'une autre administration que celle qui avait gouverné le diocèse sous M. Lacombe. On réussit à changer le personnel, mais on ne modifia qu'en partie l'esprit de l'administration. En effet, les nouveaux grands-vicaires capitulaires publièrent immédiatement un mandement dans lequel ils donnent des éloges à l'évêque défunt, pour ses qualités morales, son zèle, sa simplicité, son affabilité. Le rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi* a consacré une notice à M. Lacombe. (T. XXXV, p. 337—344). Dans ce morceau, dirigé entièrement contre la mémoire du prélat, on avoue néanmoins « qu'il s'est toujours montré, à Angoulême, régulier dans sa conduite; qu'il était bon et charitable; qu'on loue sa simplicité et son affabilité, et enfin, qu'il avait une sorte de zèle. » Ces éloges sont précieux à recueillir dans la bouche d'un censeur aussi peu disposé à l'indulgence, et il est facile d'en conclure que si M. Lacombe a différé d'opinion avec la majorité de ses collègues, sur des questions graves de discipline ecclésiastique, si même sa conduite ou ses expressions à l'égard du Saint-Siége, ne furent pas exempts de reproche, il n'en resta pas moins un catholique éclairé et fervent, un pontife pieux, charitable, tolérant et libéral.

LALLEMAND (le baron DOMINIQUE), né à Metz, d'un confiseur de cette ville, embrassa fort jeune la carrière des armes, et y était parvenu au grade de maréchal de camp d'artillerie, lorsque la coalition européenne renversa Bonaparte, en 1814. Créé chevalier de St.-Louis après la Restauration, il se joignit à son frère, à la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe de Juan, pour insurger les troupes qui occupaient les places fortes du dépar-

tement de l'Aisne. Ayant échoué sur La Fère, les deux frères montèrent à cheval déguisés, et se dirigèrent sur Lyon, à la rencontre de Bonaparte; mais ils furent reconnus et arrêtés sur la route de la Ferté-Milon à Château-Thierry. Dominique Lallemand, renversé de cheval en se défendant, fut conduit dans la prison de La Ferté, puis dans celle de Meaux, enfin dans celle de Laon. L'arrivée de Bonaparte à Paris le rendit à la liberté, et il fut promu au grade de lieutenant-général. Il combattit à Waterloo, à la tête de l'artillerie de la Garde, et revint ensuite sous les murs de Paris, avec l'armée, qu'il suivit au-delà de la Loire. Compris, ainsi que son frère, dans l'art. 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, et traduit devant le 2e conseil de guerre de la 1re Division militaire, il fut condamné à mort par contumace. Il s'était sauvé en Angleterre, et passa de Liverpool à Boston, sous le nom supposé de général Cotting. Le général Lallemand se réunit à son frère aîné, pour essayer de fonder au Texas, sur le territoire espagnol, une colonie formée de réfugiés français, à laquelle ils avaient donné le nom de *Champ d'Asyle;* mais ce voisinage inquiétant à la fois le gouvernement espagnol et les Etats-Unis, ceux-ci, qui traitaient alors avec l'Espagne pour la cession des Florides, firent dissoudre le nouvel établissement, et les deux frères Lallemand se virent forcés de retourner à la Nouvelle-Orléans. Bientôt après, Dominique Lallemand épousa la fille de M. Gérard, riche négociant français, établi à Philadelphie. Ce général est mort à Borden-town, province de New-Jersey, le 15 septembre 1823, des suites d'une maladie d'estomac, dont il souffrait depuis long-temps. — On doit à D. Lallemand un *Traité d'artillerie* estimé, qui a été traduit en anglais, par le professeur Renwick.

LAMBRECHTS (Charles-Joseph-Mathieu), naquit en Belgique, le 20 novembre 1753. Nous passons rapidement sur les premières circonstances de sa vie, parce qu'il les a indiquées lui-même, dans le petit écrit que nous reproduisons à la fin de cet article. On y verra que M. Lambrechts, jurisconsulte et magistrat, après avoir secondé successivement dans son pays, les réformes de Joseph II et celles de la révolution française, fut porté au ministère de la Justice, sous le gouvernement du Directoire, à la place de Merlin (de Douai), après la révolution du 18 fructidor an V (septembre 1797). On raconte à cette occasion, qu'arrivé en voiture de place à la porte de l'hôtel du ministère, pour en prendre possession, le concierge, trompé par cet extérieur modeste, lui en disputa quelque temps l'entrée. Son administration fut aussi juste et aussi modérée que les circonstances pouvaient le permettre. Au mois de juillet 1799, Sieyes le fit remplacer par Cambacérès; mais vers la même époque, le conseil des Cinq-Cents le mit au nombre des candidats pour le Directoire, et les députés des neufs départemens de la Belgique s'empressèrent de signer une déclaration tout-à-fait honorable pour lui. Elu sénateur après le 18 brumaire, lors de la pre-

mière formation de ce corps, M. Lambrechts a l'honneur, d'autant plus précieux qu'il fut moins partagé, d'y avoir fait constamment partie de cette minorité courageuse, presqu'inaperçue du monde, mais déjà immortalisée par l'histoire, qui s'opposa courageusement aux envahissemens du despotisme impérial. Lors du sénatus-consulte organique qui métamorphosa la République française en une monarchie despotique, trois bulletins négatifs seulement se trouvèrent dans l'urne des votes : l'un d'eux appartenait à M. Lambrechts.

En 1814, M. Lambrechts saisit avec empressement, l'occasion qui lui fut offerte de concourir au renversement de la tyrannie impériale; il jouit même avec ses amis d'un moment de crédit, dans ce dernier période de l'existence du Sénat, où ce corps politique reprit un éclat instantané, pareil à ce dernier trait lumineux que laisse échapper un flambeau mourant. M. Lambrechts rédigea les *considérans* de l'acte de déchéance de Napoléon, monument admirable de législation politique, où sont exposés les grands principes des libertés publiques, et qui renfermait à la fois la censure du passé et la leçon de l'avenir. (Voyez le texte de cet acte, dans l'*Annuaire Nécrologique* de 1821, article BUONAPARTE.) M. Lambrechts fut aussi membre de la commission qui rédigea l'acte constitutionnel présenté par le Sénat, à l'acceptation du Roi, et qui fut rejeté par Sa Majesté. A l'occasion de la rédaction de la Charte, il eut des discussions de principes politiques avec M. l'abbé de Montesquiou, alors ministre de l'Intérieur, lesquelles sans doute lui méritèrent l'exclusion de la Chambre des Pairs, où il semblait si naturel qu'il dût être appelé : on se borna à lui accorder des lettres de grande naturalité, qui furent vérifiées avec solennité, aux deux Chambres.

Durant les Cent-jours, M. Lambrechts vota contre l'Acte additionnel, et refusa de prêter serment de fidélité à l'Empereur; mais il réclama en faveur des principes politiques qu'il avait toute sa vie défendus avec tant d'intégrité (1); plus tard, c'est à la défense des libertés de l'Eglise gallicane, menacées par le concordat de 1817, qu'il consacra ses connaissances étendues en droit canonique (2). C'était alors l'époque où le beau système électoral fondé par la loi du 5 février 1817, acquérait ses plus vigoureux développemens. M. Lambrechts ne pouvait pas être négligé, quand les élections avaient un si grand caractère de popularité : il fut élu député simultanément, en 1819, par les colléges électoraux du Bas-Rhin et de la Seine-Inférieure, où il n'était connu que par sa vie politique : il opta en faveur du premier. Le côté gauche de la Chambre des Députés le compta parmi

(1) *Principes politiques*. Paris, Mme Marchant, 1815, in-8. — 1er tirage, mars; 5 feuilles et demie. — 2e tirage, avec des additions, notamment une réponse aux objections du *Censeur* (journal); mai; 8 feuilles.

(2) *Quelques Réflexions à l'occasion du livre de M. l'abbé Frayssinous, intitulé : Des vrais principes de l'Église gallicane*. Paris, Eymery et Delaunay, 1818; in-8, de 6 feuilles trois quarts.

ses membres les plus énergiques; et, lors de la discussion relative à l'élection de M. Grégoire, il se leva presque seul, à la contre-épreuve, pour l'admission de l'ancien évêque de Blois. La santé extrêmement affaiblie de M. Lambrechts ne lui permit que fort peu de prendre part aux discussions de la Chambre. Dans celle concernant le changement de la loi des élections, il fut du nombre des quatre-vingt-quinze députés qui ne capitulèrent pas avec l'amendement de M. Boin, et qui par conséquent, n'ont point à se reprocher les suites funestes du nouveau système électoral. Ce vertueux citoyen est mort à Paris, après une longue et douloureuse maladie, le 4 août 1823. M. le pasteur Boissard, son ami, et M. de Kératry, alors son collègue à la Chambre des Députés, ont prononcé des discours funèbres sur sa tombe (*Courrier Français*, du 7 août 1823). On a publié aussi : *Eine blume auf Lambrechts grab.* — Une fleur sur le tombeau de Lambrechts, par *Henri Stoëber.* Strasbourg, 1823, Schiller; in-8, trois quarts de feuille.

La dignité de sénateur avait imposé à M. Lambrechts le titre de comte et le grade de commandant de la Légion-d'Honneur. Les revenus considérables attachés à la même dignité lui avaient permis, vu la modicité de ses besoins et la simplicité de ses goûts, d'amasser une fortune assez considérable. Il en a disposé en faveur d'un légataire universel, M. Ch. d'Outrepont, sauf divers legs particuliers, entre autres : un legs de 2000 francs à l'Institut, pour servir de prix à un discours sur la liberté religieuse. Le ministre de l'Intérieur (M. Corbières) a refusé à l'Institut l'autorisation d'accepter ce legs. La somme a été acceptée depuis, et le concours ouvert, par la Société de la Morale chrétienne. M. Lambrechts a laissé encore un legs de 12,000 francs de rente, pour la fondation d'un hospice destiné aux protestans aveugles exclusivement. Cependant il était né dans la religion catholique, et il n'avait pas embrassé la religion réformée; mais il savait que les pauvres aveugles de cette dernière communion n'étaient plus admis à l'hospice royal des Quinze-Vingts; il a donc voulu, autant qu'il pouvait dépendre de lui, remédier à cet abus. M. Lambrechts s'est encore attaché à réparer par des legs particuliers, entre autres, à M. Dupont (de l'Eure), à M. Regnard, juge de paix destitué de Montmorency, etc., les injustices dictées par l'esprit de parti. Son exemple, à cet égard, mérite d'être proposé aux personnes qui se trouveraient dans une position semblable.

On a publié l'écrit suivant, que M. Lambrechts a tracé quelques momens avant sa mort, et que nous croyons devoir reproduire ici dans son entier : *Notice trouvée dans les papiers de M. le comte Lambrechts, et publiée par son héritier* (in-8, demi-feuille, Paris, imprimerie de David, 1823).

« Voulant joindre à mon testament une notice sur ce qui me concerne, et faire connaître les sentimens qui m'animent, je déclare ce qui suit : mon héritier, M. Charles d'Outrepont, en fera l'usage qu'il jugera convenable.

» Né le 20 novembre 1753, je

pris le grade de licencié en droit, en 1774. J'obtins, en 1777, une place de professeur en droit à l'université de Louvain. En 1782, après toutes les épreuves requises, j'y obtins le grade de docteur. En 1786, je fus recteur de l'université. En 1788 et 1789, je visitai les différentes universités de l'Allemagne. Cette mission m'avait été donnée par l'empereur Joseph II, philosophe sur le trône; ce qui est remarquable. J'étais chargé d'enseigner, à mon retour, une matière jusqu'alors négligée à Louvain, savoir : le droit naturel, le droit public universel, et le droit des gens.

» C'est pendant ce voyage, c'est dans la conversation des professeurs de ces universités, que j'ai principalement puisé les principes dont j'ai fait ensuite ma règle de conduite, en matière politique; c'est ainsi que j'ai acquis cet amour de la liberté, cette haine de l'arbitraire, qui m'accompagneront jusqu'à mon dernier soupir. Oui, le plus grand avantage que je connaisse ici-bas, c'est de ne dépendre que des lois, et non du caprice des hommes.

» En 1797, je me fixai définitivement à Bruxelles, pour y exercer l'honorable et indépendante profession d'avocat.

» Après la conquête de la Belgique, par les troupes françaises, je fus successivement officier municipal de la ville de Bruxelles, membre et président de l'administration centrale et supérieure de la Belgique, commissaire du Gouvernement près l'administration centrale du département de la Dyle, président de la même administration, ministre de la Justice; enfin à la première formation du Sénat, membre de ce corps, auquel on confiait des fonctions très-importantes.

» Dans ces diverses places, que je n'avais pas sollicitées, j'ai pu quelquefois errer; mais j'ai tâché de faire le bien et d'empêcher de faire le mal, toutes les fois que la chose m'a été possible. Cependant une triste expérience m'a convaincu qu'on est souvent trompé, en se fiant à la bonne foi des hommes.

» Après avoir ainsi figuré sur la scène politique, je n'étais plus que citoyen français, et je m'en faisais gloire : tant d'autres briguent des places, et se font de brillantes illusions! Cependant, en 1819, deux grands départemens, le Bas-Rhin et la Seine-Inférieure, me choisirent pour leur représentant à la Chambre des Députés. Ils m'ont ainsi déféré l'honneur le plus insigne que puisse recevoir un Français. Qu'ils en reçoivent ici mes remercîmens les plus sincères.

» Toutefois, en acceptant ces honorables fonctions, j'ai plutôt consulté mon zèle que mes forces. Après avoir rempli mes devoirs avec assiduité pendant quelques mois, je suis tombé dans un état d'affaissement et de lassitude qui ne me permit plus de les accomplir comme je l'aurais voulu. La nature m'avertissait que le temps d'abandonner les affaires publiques était arrivé pour moi : *solve senescentem*...

» Je suis fermement persuadé de l'existence d'un Etre Suprême. J'ai fait sur ce point ma profession de foi, dans un écrit que je publiai en 1818. Mais comme cet opus-

cule n'était pas assez important pour être très-remarqué, et que par conséquent beaucoup de personnes ne le connaissent pas, je vais transcrire ici le paragraphe dont il est question.

« Que prétend-on, au surplus, » en déclamant de toutes parts » contre la dépravation des mœurs, » et en ne cessant de nous dire que » la religion peut seule les régéné- » rer? Si l'on entend par là qu'on » ne peut pas se flatter d'établir » solidement l'empire de la morale » sans la reconnaissance d'un Etre » Suprême, aussi bon que puis- » sant, qui punit les crimes, sans » cruauté, et réserve à la vertu sa » juste récompense, cette opinion » est la mienne. Je pense que, » pour la plupart des hommes, il » n'y a point de morale sans la » reconnaissance de cet Etre Su- » prême, et j'adopte, pour mon » compte, cette pieuse et utile » doctrine. J'existe, je suis un être » intelligent; donc il a toujours » existé une intelligence; cette » intelligence n'est pas l'homme, » car celui-ci est un être borné et » fini; et l'intelligence qui a tou- » jours existé, est infinie : je l'ap- » pelle *Dieu*. J'ai vu le mal sur la » terre; cela m'a conduit à ne con- » sidérer cette vie mortelle que » comme un passage, et à croire » qu'il existera encore quelque » chose de moi après ma mort. Je » sens cela, comme je sens la dif- » férence du juste et de l'injuste; » de la vertu et du crime; comme » je sens que la satisfaction d'avoir » dompté ses vices est cent fois » plus grande que le plaisir tou- » jours empoisonné, qu'on aurait » eu en s'abandonnant à ses pen- » chans criminels. Voilà la religion » de mon cœur : toutes les théolo- » gies du monde ne m'en appren- » dront pas davantage. Au surplus, » personne n'a le droit de me de- » mander compte de mes sentimens » religieux. »

» L'homme persuadé de l'existence de Dieu respecte la liberté des cultes; il ne persécute pas ses semblables pour des opinions, il ne prêche pas le poignard à la main; mais il est constamment vrai; il croit que la source de toute vérité n'a pas créé les hommes pour être guidés par le mensonge.

» C'est cette source de toute vérité, c'est Dieu qui a gravé les idées de justice et de morale dans le cœur de l'homme. J'ai constamment cru que la morale et la justice étaient le plus ferme appui des gouvernemens. Sans justice, sans morale, point de liberté, et sans vertu point de bonheur. O conscience! c'est toi qui me consoles aujourd'hui des maux qui m'assiégent. Sans ta voix intérieure qui me soutient, je serais le plus malheureux des hommes. Que dis-je? n'ai-je pas aussi des amis! Que mon cœur se serre à l'idée de devoir les quitter! Mais j'espère que je les reverrai un jour, dans un monde où la justice est vraiment justice.

» Mon désir le plus ardent est de voir la France heureuse, sous un régime franchement constitutionnel, et de mourir citoyen d'un pays libre. C'est vers ce but que tous mes pas ont été dirigés : je ne m'en repentirai jamais.

» Je suis trop faible pour continuer.... De ma tombe entr'ouverte je donne ma bénédiction à mes vieux serviteurs, à l'ami que

j'ai nommé mon héritier et à son fils.

» Lambrechts. »

LAPORTE (Sébastien de), avocat à Belfort, et neveu de l'abbé de Laporte, auteur du *Voyageur français*, fut député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, où il vota avec la Gironde, et ensuite à la Convention, où il vota avec la Montagne. Dans le procès de Louis XVI, il déclara ce prince coupable, vota pour sa condamnation à mort, et rejeta l'appel au peuple et le sursis. Il fut chargé de plusieurs missions; d'abord, après le 10 août 1792, auprès du général Luckner; plus tard, dans le département des Ardennes, où il fit le trait suivant : la garnison de Philippeville manquait de vivres, parce que les habitans ne voulaient pas recevoir les assignats en paiement de leurs denrées; Laporte, qui présidait le conseil de guerre, fit annoncer qu'il allait ordonner l'établissement, sur les remparts de la ville, d'une potence où il ferait pendre ceux des habitans qui refuseraient des vivres à la garnison. Heureusement la menace suffit, et les troupes furent approvisionnées. Il se rendit ensuite dans le département de Saône-et-Loire, dont il fit marcher les gardes nationales contre Lyon. Entré dans cette ville avec Conthon et consorts, il écrivit plusieurs fois au club des Jacobins, tantôt pour lui raconter l'exécution barbare des sanguinaires décrets de la Convention, tantôt pour décrire les hideuses fêtes célébrées en l'honneur de Chalier, tantôt enfin pour défendre la commission militaire, instrument principal de toutes ces horreurs : une autre fois, il rend compte de la fête de l'égalité, célébrée *aux cris de sensibilité du peuple*, et propose le partage des biens des rebelles, entre les sans-culottes. Cependant, Laporte se prononça avec énergie en faveur de la journée du 9 thermidor, et fut nommé successivement membre des nouveaux comités de sûreté générale et de salut public. Le 1er prairial, il parut un des premiers sur la brèche, pour s'opposer aux tentatives furieuses des démagogues contre la Convention; il fit adopter un décret qui rendait la commune de Paris responsable de toute atteinte qui serait portée à la représentation nationale; qui ordonnait la réunion des citoyens dans leurs sections, déclarait la permanence de l'assemblée, et mettait hors la loi les chefs de l'attroupement. Le 13 vendémiaire, il fut adjoint à Barras pour la direction de la force armée, chargée de réprimer un mouvement insurrectionnel dirigé en un sens diamétralement opposé à celui des précédens. Réélu au conseil des Cinq-Cents, Laporte ne s'y occupa guère plus que de finances, et sous le gouvernement impérial, il rentra tout-à-fait dans l'obscurité. Sans doute qu'il n'avait pas signé l'Acte additionnel, puisqu'il est mort tranquillement dans sa patrie, au commencement de l'année 1823. Il avait épousé une actrice. On lit ce qui suit à son sujet, dans l'*Ami de la Religion et du Roi* (t. XXXV, p. 391) : « Nous savons que, touché de Dieu, il a eu recours aux consolations de la religion, a témoigné son regret des actes pu-

blics qu'il avait à se reprocher, notamment de son vote dans le procès du Roi, et a reçu avec édification les sacremens des mourans.»

LATAPIE (François-de-Paule), botaniste, naquit à Bordeaux, le 8 juillet 1739, d'une famille originaire de Troyes, en Champagne, que Montesquieu avait fixée auprès de lui. Ce grand homme avait établi le père de Latapie à la Brède, en qualité d'arpenteur-feudiste, et l'honora constamment de son estime. Il voulut bien veiller à la première éducation du fils; mais l'auteur de l'*Esprit des lois* mourut lorsqu'il commençait à voir se développer dans le jeune Latapie le goût des connaissances utiles. Celui-ci fut attaché, comme secrétaire, au fils de son illustre bienfaiteur, M. de Secondat (mort en 1796, après avoir laissé plusieurs ouvrages d'histoire naturelle), et il visita avec lui l'Italie et une partie des îles de la Méditerranée. Latapie a rédigé un journal de ce voyage; et les extraits qu'il en a lus dans les séances publiques de l'Académie des sciences de Bordeaux, prouvent qu'il avait bien observé les merveilles de la nature et des arts qui existent en Italie. Diverses sociétés savantes de cette contrée l'admirent dans leur sein, entre autres les Académies de Padoue, de Florence et des Arcades de Rome. En visitant l'île d'Elbe, il découvrit les superbes colonnes de granit taillées dans les XIe et XIIe siècles par les Pisans, et qui ont été abandonnées dans la carrière même, au bord du golfe *del Campo* : il ne fut aidé dans ses recherches que de quelques notes d'un commentateur de Vitruve. Étant à Naples, il fut chargé de revoir la traduction française du savant ouvrage des *Campi phlægræi*, du chevalier W. Hamilton. De retour dans sa patrie, Latapie y vit récompenser ses connaissances technologiques, par la place d'inspecteur des arts et manufactures de la province de Guienne. Les observations que son amour du bien public lui suggéra dans l'exercice de cette place, sont consignées dans une *Notice des arts et manufactures en Guienne*, qu'il adressa au conseil-d'État, en juin 1785. Chargé par l'Académie des sciences de Bordeaux de démontrer la botanique; dans le Jardin des Plantes qu'elle ouvrit au public en 1785, Latapie y a donné, jusqu'à la Révolution, des leçons qui étaient également suivies, et par les élèves de médecine et de pharmacie, et par un grand nombre d'amateurs de tout âge, auxquels le professeur avait l'art de rendre ses démonstrations aussi instructives qu'agréables. On peut dire qu'il a le premier fait naître à Bordeaux le goût de la botanique, en rendant aimable l'étude de cette science. Il avait formé un riche herbier des seules plantes du pays, et il en a fait don à sa patrie. On regrette que les circonstances ne lui aient pas permis de terminer une collection qu'il rassemblait, des plants de toutes les variétés de la vigne, pour servir à la synonymie qu'il en préparait. Lors de la formation des Écoles centrales, M. Latapie fut appelé à celle de Bordeaux : il y enseigna l'histoire naturelle. Il a ensuite professé la littérature grecque au lycée de la même ville. Les connaissances bibliographiques lui étaient

familières, et c'est à ce titre que, dans les dernières années de sa vie, il fut adjoint aux travaux de classement des livres de la bibliothèque publique de la ville. Dans tous les emplois qu'il a exercés, il a laissé de bons exemples et des regrets. Les sentimens de vénération et de reconnaissance que Latapie a toujours professés pour la mémoire de Montesquieu l'ont porté à fonder, dans le lieu où ce grand homme a médité ses ouvrages, un établissement, le premier formé en ce genre dans les départemens méridionaux de France. Il a donné à la commune de la Brède, en juin 1823, un fonds rural dont le revenu annuel (maintenant de 300 francs) doit servir à doter la fille la plus vertueuse de cette commune. Latapie, en réglant le mode d'élection et de couronnement de cette rosière (qu'il appelle en patois du pays la *courounade*), veut que le prix de vertu soit décerné par un descendant de Montesquieu, et à défaut, par le propriétaire du château de la Brède. Lorsque le Gouvernement a autorisé l'acceptation de cette donation, le donateur venait de terminer ses jours. M. Latapie est mort à Bordeaux, le 8 octobre 1823, environné de la considération générale. Ses dernières pensées ont été celles d'un homme zélé pour le progrès de l'instruction publique. Il a légué, par son testament, les fonds de plusieurs prix à distribuer dans diverses écoles publiques de Bordeaux. Tout ce qui était du domaine de la science entrait dans le goût de Latapie : pour mériter le titre de savant, si l'on donne à ce nom toute la latitude qu'on doit lui donner aujourd'hui, il ne lui a manqué que d'avoir suivi la marche rapide de son siècle. — On trouve une notice sur Latapie, signée F. J., dans le *Musée d'Aquitaine*, t. II, p. 250.

Liste des ouvrages
de Fr.-de-P. Latapie.

I. L'*Art de former les jardins modernes*, ou l'*Art des jardins anglais, de Whately*. Paris (Jombert), 1771 ; in-8.

II. *Hortus Burdigalensis* ou *Catalogue du Jardin-des-Plantes de Bordeaux*. Bordeaux, Râcle, 1784, in-12.

Ce Catalogue ne comprend guère plus de 500 plantes, à peu près le sixième de celles que cultive aujourd'hui le même établissement ; mais Latapie conserve l'honneur d'avoir frayé la route à ses compatriotes.

III. *Description de la commune de la Brède* (imprimée dans le tome V, pag. 16 et suivantes, des *Variétés bordelaises* de l'abbé Baurein. Bordeaux, 1785, in-12).

IV. *Notice sur les arts et manufactures en Guienne. — Manuscrit* de plus de 300 pag. in-4, conservé à la bibliothèque de Bordeaux.

Latapie a donné plusieurs articles dans le *Journal d'agriculture* de l'abbé Rozier.

(*Article communiqué.*)

LAUREAU (P... B...), né à Dijon, en 1750, est mort à Saulieu (Côte-d'Or), le 6 août 1823, à l'âge de 74 ans, et après avoir exercé pendant 56 ans les fonctions d'instituteur de la jeunesse, dans lesquelles il sut s'acquérir une honorable réputation. On a de lui :

I. *Grammaire latine raisonnée, à l'usage des écoles publiques et particulières.*

II. *Notions préliminaires pour servir d'introduction à l'étude de la géographie.*

Il a laissé en manuscrit une *Grammaire Française* très-détaillée.

(Extrait d'une notice signée J. B. Noellat, insérée dans les *Petites Affiches de l'arrondissement de Dijon*, du 24 août 1823.)

LEFORTIER (Jean-François), né à Paris vers 1771, fut d'abord officier de santé de la marine, et embrassa ensuite la carrière de l'enseignement. Nommé, en l'an VI (1798), professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale du Morbihan, il obtint, l'année suivante, au concours, la chaire de littérature de l'Ecole centrale de Seine-et-Marne. A la création de l'Ecole spéciale militaire à Fontainebleau, en 1803, il fut désigné pour y remplir les mêmes fonctions, qu'il continua d'exercer lorsque l'établissement fut transféré à St.-Cyr, où il resta jusqu'en 1814. Admis à la retraite depuis 1815, avec une pension, M. Lefortier s'adonna à la rédaction des journaux; il avait déjà travaillé, en 1795, à un journal intitulé : *Correspondance politique et littéraire;* depuis la Restauration il travailla au *Journal Général*, où ses articles sont signés L. F. R, et en dernier lieu au *Journal des Maires.* Lefortier est mort le 21 octobre 1823.

Liste des ouvrages
de J. F. Lefortier.

I. *Discours prononcé à l'ouverture du cours de belles lettres de l'Ecole centrale de Vannes.* an VI.

II. *Aperçu sur les causes des progrès et de la décadence de l'art dramatique en France.* An VII.

III. *Manière d'apprendre et d'enseigner, ouvrage traduit du latin, du P. Joseph de Jouvancy.* Paris, Le Normant, 1803; in-12.

Cette traduction est estimée; elle est précédée d'un discours préliminaire assez remarquable. L'original est intitulé : *De ratione discendi et docendi.*

IV. *Géographie du premier âge*, avec des détails en petit texte, pour le second âge. 1803. in-12. — 7e *édit.* Paris, Duponcet, 1814; in-18.

Les dictionnaires attribuent ce livre à *J. F.* Lefortier; cependant la *Bibliographie de la France* donne à l'auteur de la *Géographie du premier âge*, pour initiales de ses prénoms, les lettres L. B. B.

LÉGER (F.... P.... A....), fut d'abord secrétaire de la municipalité de Saint-Denis, ensuite acteur et auteur au théâtre du Vaudeville, du temps de la direction de MM. Piis et Barré; il quitta ce théâtre, en 1800, pour essayer de former une troupe à Louvois, sous le titre *des Troubadours*; mais l'entreprise ne réussit pas. Il avait, depuis, obtenu de l'emploi dans quelques bureaux, et les dernières années de sa vie, il s'était chargé de l'exploitation du théâtre de Nantes. Léger et mort le 27 mars 1823, âgé de soixante-six ans.

Liste des ouvrages
de F. P. A. Léger.

I. *L'Auteur du moment*, vaudeville. 1791.

Cette pièce, où Chénier se trouvait désigné de manière à ce que personne ne pût s'y méprendre, donna lieu à un grand tumulte au théâtre du Vaudeville, dont quelques pages de Louis XVI pensèrent devenir victimes.

II. *La papesse Jeanne.*

III. *L'Heureuse décade.*

IV. (Avec Lévrier-Longchamp). *Joseph Barra.*

V. *La Gageure inutile*, ou *Plus de peur que de mal*, comédie en un acte, en prose, mêlée de vaudevilles. 1793; in-8.

VI. *Petite réponse à la grande épître de Marie Joseph Chénier.* 1793; in-8.

Léger avait été maltraité dans la belle épître *sur la Calomnie*, de l'auteur de *Charles IX.*

VII. (Avec Pascal Buhan et Chazet). *Il faut un Etat*, ou *la Revue de l'an VI.* in-8, an VII.

VIII. *Sans façon*, ou *le Vieux Cousin*, comédie en trois actes et en vers (février 1798) in-8.

IX. (Avec Chazet et Armand Gouffé). *La journée de Saint-Cloud*, ou *le* 19 *brumaire*, divertissement-vaudeville en un acte. 1799; in-8.

X. (Avec Creuzé). *La clef forée*, ou *La première représentation*, anecdote, en vaudevilles et en un acte. 1799; in-8.

XI. (Avec Guilbert de Pixérécourt). *Le Vieux Major*, vaudeville en un acte et en prose. 1801; in-8.

XII. *Le Billet de logement*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles. 1802; in-8. — *Nouvelle édit.* Paris, Barba, 1817; in-8.

XIII. *Les Aveugles mendians*, ou *Partie et Revanche*, vaudeville anecdotique, en 1 acte. 1802; in-8.

XIV. (Avec Chazet). *Un Tour de jeune homme*, anecdote en un acte et en prose. 1802; in-8.

XV. *Rhétorique Epistolaire*, ou *Principaux élémens de l'art oratoire appliqué au genre épistolaire.* 1803; in-12.

XVI. (Avec Servières). *Un Quart-d'heure d'un sage*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles. 1804; in-8.

XVII. (Avec D...y). *Henri de Bavière*, opéra en trois actes. 1804; in-8.

XVIII. *Jocrisse*, ou *la Poule aux œufs d'or.*

XIX. *La Cinquantaine.*

XX. *Joconde.*

XXI. *Caroline de Lichtfield.*

XXII. *Notice nécrologique sur M. Pierre-Antoine-Romain Dubos, par F. P. A. Léger-Davance, son ami.* Paris, imprimerie de Sajou, 1812; tiré à mille exemplaires, et n'a pas été mis en vente.

XXIII. *Henri IV à Billière*, comédie en deux actes et en vers, représentée sur le grand théâtre de Caen, le 1[er] mars 1816. Caen, imprimerie de Leroux, 1816; in-8. de trois feuilles un quart.

XXIV. *Maria*, ou *la Demoiselle de compagnie*, comédie en un acte et en vers, représentée sur le théâtre royal de l'Odéon, le 1[er] décembre 1817. Paris, Barba, 1818; in-8.

XXV. *John Bull*, ou *Voyage à l'île des Chimères.* Paris, Barba, 1818; 3 volumes in-12.

XXVI. *Macédoine*, ou *Poésies et chansons érotiques*, *badines et grivoises de F. P. A. Léger, fondateur et convive des Dîners du Vaudeville et des Soupers de Momus.* Paris, Béchet aîné, 1819; in-18.

XXVII. (Avec Désaugiers) *M. Partout*, ou *le Dîner manqué*,

tableau-vaudeville en un acte, représenté sur le théâtre du Vaudeville, le 4 août 1819. Paris, Barba, 1819; in-8 — *Deuxième édition* sous ce titre : *Un dimanche à Passy*. Paris, Barba, 1820; in-8.

XXVIII. (Avec Belle). *Le Fruit défendu*, vaudeville en un acte, représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 13 novembre 1821. Paris, Barba, 1821; in-8.

XXIX. *Requête présentée à Son Exc. le Ministre de l'Intérieur, contre la nomination du sieur Bouzigues, acteur du théâtre de Nantes, à la direction de ce théâtre.* Paris, imprimerie de Renaudin; in-4, brochure d'une demi-feuille.

XXX. *Chansons et autres Poésies.* Paris, 1822; in-18.

Plusieurs de ces pièces avaient déjà été imprimées dans un grand nombre de recueils, entre autres dans celui qui paraissait sous le titre de *Dîners du Vaudeville.*

LEPAGE DE LINGERVILLE (LOUIS-PIERRE-NICOLAS-MARIE), docteur en médecine, né à Montargis, département du Loiret, au mois d'octobre 1762, étudia les principes de son art sous Desbois de Rochefort. Député de son département à la Convention nationale, Lepage vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix : c'était le vote le plus favorable dans la circonstance. Dès le mois de septembre 1792, l'Assemblée l'avait envoyé en mission à Orléans, pour calmer un mouvement populaire, occasioné par la suspension de la municipalité, accusée d'avoir laissé accaparer les grains, et d'avoir montré du dévouement à la Cour. Le 20 mars 1793, Lepage osa dénoncer les troubles de Montargis, où l'ex-député Manuel avait été couvert de blessures, à cause de son vote en faveur de Louis XVI et en général de l'improbation qu'il avait manifestée pour l'exaltation alors dominante. Après la session conventionnelle, Lepage entra dans les bureaux de l'administration de la loterie, où il a rempli les fonctions de chef, durant les quinze dernières années de sa vie. Il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 7 septembre 1823. Il était très-versé dans les langues latine et grecque, et avait approfondi la dernière, en suivant assidûment les cours du savant Villoison. On doit à ce médecin : *Traité de la médecine par Celse. Latin-français en regard, texte conforme à celui de l'édition de Léonard Targa, traduction de Henri Ninnin, revue et corrigée par M. L***, docteur en médecine.* Paris, Delalain, 1821. 2 vol. in-12.

LESAGE-SENAULT (J. H.), négociant à Lille, fut député du département du Nord à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et se signala constamment par l'exaltation de ses opinions démocratiques. Envoyé en mission à l'armée du Nord, en avril 1793, il rendit compte de la défection de Dumouriez, et plus tard destitua un général Lavalette, particulièrement protégé par Robespierre, ce qui le brouilla avec ce dernier, contre lequel il se prononça vivement le 9 thermidor. Il fut en conséquence placé au nouveau comité de sûreté générale; mais il ne tarda pas d'être attaqué lui-même comme terroriste. Rejeté

parmi les débris de ce parti, il se distingua par sa fougue et ses emportemens, au milieu de la lutte entre les restes de la Montagne et les thermidoriens. Dans les séances des 27 et 29 décembre 1794, il fut rappelé deux fois à l'ordre, pour avoir apostrophé le président, en criant: « Assassine-nous! » et avoir dit à Girod-Pouzzol, qui était à la tribune : « Tu en as menti. » Accusé, en avril 1795, dans un rapport de Pémartin sur les événemens du 12 germinal, il repoussa ces inculpations, et fut justifié par Rioú et Legendre, qui firent écarter la demande de son arrestation. A la fin de la session, il réclama la liberté de Duhem, Choudieu, Charles et autres démocrates de son bord. Violent, passionné, hors de toute mesure dans ses discours comme dans ses actions, Lesage-Senault tint dans le conseil des Cinq-Cents la même ligne que dans la Convention. Le 12 avril 1796, au milieu d'une discussion très-vive qui s'éleva, sur l'impunité dont jouissaient les égorgeurs des terroristes dans le Midi, il s'élança sur leurs défenseurs, en vint aux mains avec eux, et fut reporté à sa place tout meurtri et couvert de contusions. Le 8 octobre, il excita un nouveau tumulte dans le Conseil, par une sortie violente contre les royalistes, qu'il dit se multiplier partout, dans les autorités constituées, dans le Directoire même et dans les Conseils. Le 17 février 1797, il reproduisit de nouvelles plaintes contre les prêtres réfractaires, et contre la faveur qu'ils trouvaient dans le Corps Législatif. Sorti du Conseil en mai 1797, il fut élu président de l'administration centrale du département du Nord, et à la fin de 1798, réélu député de ce même département. Lesage-Senault rentra au Corps Législatif avec la même énergie de démocratie qu'il avait précédemment manifestée; il s'opposa au rétablissement des impôts indirects et des maisons de prêts sur gage, désignées sous le nom de monts-de-piété; pendant l'été de 1799, il se joignit au parti démocratique, qui reprenait le dessus, concourut à faire supprimer dans le serment civique, la formule de *haine à l'anarchie*, dont, les royalistes abusaient, disait-il; il vota pour la déclaration de la patrie en danger, qui était aussi une formule pour réinstituter en partie le gouvernement révolutionnaire. La veille de la journée de St.-Cloud, les inspecteurs de la salle du Conseil des anciens, directeurs de la conspiration, ne lui envoyèrent point de lettres de convocation, non plus qu'à un certain nombre de ses collègues, dont ils prévoyaient et redoutaient le courage et l'énergie. Lesage-Senault fut exclu du nouveau Corps-Législatif, et déporté quelque temps aux îles du département de la Charente-Inférieure. Après avoir vécu dans la retraite sous le gouvernement impérial, il s'est vu obligé de quitter la France, comme votant, par la loi d'amnistie du 12 janvier 1816. Lesage-Senault se retira dans les Pays-Bas, et mourut à Tournay, fidèle à ses opinions, au mois d'avril 1823. Un de ses neveux, M Adolphe Mathieu, ayant célébré dans une ode, les principes républicains de son oncle, a été condamné par défaut, par les tribunaux bel-

ges, à une année de prison, comme ayant outragé une des puissances alliées du royaume des Pays-Bas. Il s'est sauvé en Angleterre; l'imprimeur Michel a été condamné à une amende.

LEVRIER (...........), ancien lieutenant-général du bailliage de Meulan, est né à Genève, d'une famille française, originaire d'Italie. Un de ses ancêtres, connu sous le nom de Levrery, eut beaucoup de part à la révolution de Genève, en 1535. M. Levrier s'est occupé toute sa vie de travaux relatifs à l'histoire du moyen âge, et a recueilli, entre autres, des matériaux précieux sur l'histoire du Vexin et du Thimerais. Il a travaillé à la 3e édition de l'*Art de vérifier les dates*, et a fourni quelques articles au *Magasin Encyclopédique;* mais son travail le plus important est une *Chronologie historique des comtes de Genève, jusqu'à l'établissement de la Réformation, en* 1535. *Orléans et Paris*, 1787; 2 vol. in-8; ouvrage plein d'érudition et de critique, sur un sujet absolument neuf. Levrier a aussi inséré dans le *Journal des Savans* de 1790 (p. 425), un *Mémoire sur le jugement par Jurés*, où il fait voir que cette forme de procéder était usitée en France dès 1211. Ce savant est mort à Amiens, en 1823. Il était membre de l'Académie d'Orléans, et correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), depuis 1802.

LINDET (Robert-Thomas), naquit à Bernay (Eure), en 1743. Il était curé de la paroisse de Ste-Croix de cette ville, lorsqu'il fut élu député du clergé du bailliage d'Evreux aux Etats-Généraux de 1789. Il y siégea et vota avec le côté gauche; prêta serment à la constitution civile du clergé, et, en mars 1791, fut élu évêque constitutionnel de l'Eure. La *France littéraire* de Ersch cite, sous la date de cette même année, deux pièces émanées de lui; savoir: *Lettre circulaire au Clergé de son diocèse;* in-8, et *Lettre aux Religieuses des monastères de son diocèse;* in-8. En novembre 1792, l'évêque de l'Eure se maria publiquement, et un prêtre marié présida à la cérémonie. Réélu par son département à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI. «Je ne puis voir, dit-il, »des républicains, dans ceux qui »hésitent à frapper le tyran. Je »vote pour la mort.» Après avoir demandé la suppression des vicaires-épiscopaux, Thomas Lindet renonça lui-même à l'épiscopat, dans la fameuse séance du 7 novembre 1793, et remit, le 16, à la Convention, les lettres de prêtrise de plusieurs ecclésiastiques d'Evreux, qui avaient suivi son exemple. Dirigé par son frère, Robert Lindet, qui a joué un assez grand rôle dans la Révolution, Thomas Lindet le défendit le 20 mai 1795, lorsqu'il fut dénoncé comme l'un des auteurs de l'insurrection anarchique de cette journée. Devenu membre du Conseil des Anciens, Thomas Lindet en sortit, en 1798, et vécut depuis dans l'obscurité, jusqu'à ce que, frappé comme votant par la loi d'amnistie de 1816, il fût obligé de sortir de France. Après avoir séjourné en Suisse et en Italie, il avait obtenu de rentrer dans sa

patrie ; il est mort à Bernay, au mois d'août 1823, âgé de 80 ans. Son corps a été porté au cimetière, sans l'assistance d'aucun prêtre, et sans cérémonie religieuse.

M.

MEUN (JOSEPH-HÉLITAS de), mort à Paris, le 19 avril 1823, d'une maladie de poitrine, est auteur de plusieurs *vaudevilles*, et, avec M. Cuvelier, des paroles de *la Mort du Tasse*, tragédie lyrique, en trois actes, représentée sur le théâtre de l'Académie royale de musique le 7 février 1821, musique de Manuel Garcia, ballet de Milon. Paris, Vente, 1821 ; in-8.

MONTALIVET (JEAN-PIERRE-BACHASSON comte de), pair de France, né le 5 juillet 1766, à Sarreguemines, où son père était commandant, avec le grade de maréchal-de-camp, fut destiné dès son enfance à la profession des armes ; de nouvelles vues adoptées par sa famille vinrent changer sa direction, et lui firent quitter la carrière militaire pour celle de la magistrature. A 19 ans il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble ; exilé par Brienne, en 1788 ; chaleureux ami de la Révolution, en 1789, il perdit sa charge en 1791, par suite des décrets de l'Assemblée Constituante ; en 1794, il alla chercher, sous l'uniforme de caporal, sa sûreté aux frontières. A son retour, il fut nommé maire de la ville de Valence, en Dauphiné. Ce poste avait ses difficultés, dans les temps de troubles et de liberté, durant lesquels il l'occupa. Son bon esprit et sa fermeté lui concilièrent l'estime de ses concitoyens. Il fut tiré de Valence en 1801 pour passer à la préfecture de la Manche, et en 1804, à celle de Seine-et-Oise. Deux mois plus tard, M. de Montalivet fut nommé conseiller-d'Etat, commandant, et dans la suite grand-officier de la Légion-d'Honneur, comte de l'Empire, et enfin directeur-général des ponts-et-chaussées, le 3 mai 1805. Appelé au ministère de l'intérieur, le 1er octobre 1809, en remplacement de M. Cretet, M. de Montalivet justifia son élévation par son zèle, son impartialité et ses lumières. Dans les années 1809, 1811 et 1813, il parut à la tribune du Corps-Législatif, pour y lire des exposés officiels de la situation de l'Empire, usités à cette époque, et dont la principale utilité consistait dans la réunion de documens qu'une position centrale et suprême pouvait seule obtenir. « M. le comte de Montalivet, dit M. le comte Daru, eut l'honneur de poser la première pierre des bassins d'Anvers (1810) ; il fit améliorer le port d'Ostende, et suivre avec activité la construction de ces belles routes qui ont aplani les Alpes... Paris seul a vu, pendant le ministère de M. de Montalivet, quarante millions consacrés à prolonger les quais, à jeter des ponts, à multiplier les fontaines ; et tandis que la Bourse et les arcs de triomphe s'élevaient,

les abattoirs étaient construits, les marchés, les greniers, les entrepôts étaient mis à la disposition du commerce. Il n'est probablement aucun ministre dans les temps modernes, qui ait eu le bonheur de laisser après lui autant de monumens que M. de Montalivet. Si on additionne avec les sommes dont il a dirigé l'emploi, pendant les trois ou quatre ans qu'il s'est trouvé à la tête des travaux publics, les ouvrages qui ont été exécutés dans la ville de Paris, pendant son ministère, on arrive à une dépense de cent dix millions, qui n'est encore que le tiers de ce qu'a coûté l'achèvement de ces grands ouvrages. De tels résultats font assez connaître l'importance de l'administration et le zèle de l'administrateur. » En mars 1814, les progrès des armées étrangères ayant obligé l'impératrice Marie-Louise, alors régente de l'Empire, à quitter Paris, M. de Montalivet fut du nombre des ministres qui accompagnèrent cette princesse à Blois. La Restauration le rendit à la vie privée; mais durant les Cent-jours, il accepta les fonctions d'intendant-général de la couronne, et siégea dans la nouvelle Chambre des Pairs. Cette circonstance le fit comprendre dans l'ordonnance d'exclusion, du 24 juillet 1815; il fut du nombre des pairs rappelés par celle du 6 mars 1819. Depuis cette époque, M. de Montalivet vota habituellement avec le parti constitutionnel, sans prendre part néanmoins aux discussions politiques. Il est mort à sa terre de la Grange, près Pouilly, département de la Nièvre, le 22 janvier 1823. Napoléon disait de lui à Sainte-Hélène : « Honnête » homme, qui m'est demeuré, je » crois, toujours tendrement atta- » ché. (*Mémorial de Lascases*. T. I, p. 169.) Le fils aîné de M. de Montalivet, officier du génie, sorti de l'Ecole polytechnique, étant mort de maladie cette même année, à Gironne, sur la fin de l'expédition d'Espagne, M. Camille de Montalivet, second fils de M. le comte de Montalivet, se trouve appelé à succéder à la pairie de son père. — M. le comte Daru a prononcé l'éloge de son collègue, à la tribune de la Chambre des Pairs, séance du 20 mars 1823. — On a publié, vers cette même époque, un portrait de M. de Montalivet, lithographié par Vigneron, d'après la miniature de Legros, exposée au Salon de 1822.

N.

NOUGARET (Pierre-Jean-Baptiste), né à La Rochelle, le 16 décembre 1742, commença à écrire dès sa première jeunesse, et, sans avoir fait d'études, se livra à tous les genres de littérature. Il venait d'atteindre l'âge de dix-huit ans, lorsqu'il fit jouer une comédie sur le théâtre de Toulouse. Deux ans plus tard il fit le voyage de Ferney, et en passant par Lyon, il fit, à une édition de la *Dunciade*, qui s'imprimait dans cette ville, une addition critique sous le titre du *Basson, quatrième chant*, qui déplut fort à Palissot.

Une héroïde intitulée *Calas* le fit bien accueillir de Voltaire. Enfin une *Suite* ou *Supplément* qu'il s'avisa de faire à la *Pucelle*, lui valut pour quelques mois les honneurs de la Bastille. Nougaret a aussi figuré dans les administrations révolutionnaires, et on l'a vu, après le 10 août 1792, employé dans les départemens, en qualité d'agent du Comité de sûreté générale, pour la recherche des complots royalistes. Il se rendit, pour cet effet, à Nancy et à Grenoble, avec un nommé Morillon, qui avait dénoncé des conspirateurs, et il y fit des découvertes qu'on voulut faire passer pour importantes. Après son retour il devint chef du bureau de surveillance, à la Commune, d'où Pache et Chaumette le firent ensuite renvoyer. Plus tard, il fut compris pour une somme de 2,000 livres, dans le décret de la Convention nationale, du 4 septembre 1795, qui distribua des rémunérations à divers hommes de lettres. Nougaret n'a pas cessé d'écrire jusqu'à sa mort, arrivée au mois de juin 1823, vers le milieu de la 83e année de son âge. Peu d'auteurs ont été plus féconds; peu se sont montrés plus médiocres. C'était pourtant un homme doué de quelque esprit, et d'une bien grande facilité d'écrire, mais tout-à-fait dépourvu d'originalité et d'instruction.

Liste des ouvrages
de P. J. B. Nougaret.

I. *L'Incertain*, comédie en un acte et en vers. Toulouse. 1760; in-8.

II. *La mort de l'Opéra comique, Elégie pour rire et pour pleurer.* 1762; in-8.

III. *Apollon*, poëme. 1762; in-8.

IV. *La Bergère des Alpes, Pastorale.* Lyon. 1763; in-8.

V. *Les Eclipses, Badinage.* 1763.

VI. *Le Méchant démasqué.* 1763.

VII. *Lucette*, ou *les Progrès du libertinage.* Genève et Paris, 1763, ou 1765; 3 vol. in-18. — *Suite.* 1766. 3 vol. in-18. —Cet ouvrage a été reproduit sous les divers titres suivans :

La Paysanne pervertie, ou *les Mœurs des grandes villes.* Londres et Paris, 1777, 4 vol. in-12. —nouvelle édit. 1797.

Suzette et Pierrin. 1798, 2 vol. in-12.

Les Dangers de la séduction et les faux-pas de la beauté, ou *Aventures d'une Villageoise et de son Amant.* 1799; in-8.

Juliette, ou *les Malheurs d'une vie coupable.* Paris, G. C. Hubert, 1821; 3 vol. in-12.

VIII. *La Capucinade, Histoire sans vraisemblance.* 1765 (ou 1762); in-12; — *nouvelle édit.* sous ce titre : *Aventures galantes de Jérôme, frère capucin.* 1797; in-18.

IX. *Lettre d'un mendiant au public.* 1765; in-12.

X. *L'ombre de Calas le suicide, à sa famille et à son ami dans les fers, Héroïde; précédée d'une Lettre à M. de Voltaire.* Amsterdam et Paris. 1765; in-8.

XI. *Les Parques, Ode sur la mort de Mgr. le Dauphin.* 1766; in-8.

XII. *Les Passions des différens âges, ou Tableau des folies du siècle.* Utrecht et Paris. 1766; in-8.

XIII. *Epithalame sur le mariage*

de M. le prince de Lamballe. 1766; in-4.

XIV. *Lettre à M. Poinsinet, sur la comédie du Cercle.* 176.....

XV. *Eloge des Femmes.*

XVI. *Le Retour du Printemps*, comédie.

XVII. *Les nouveaux Originaux. idem.*

XVIII. *Le Mari du temps passé, ou la Jalousie au village. idem.*

XIX. *L'héritage. idem.*

XX. *Les Bouquets de Louise. idem.*

XXI. *Les Fourberies du petit Arlequin. idem.*

XXII. *Léandre et Isabelle. id.*

XXIII. *L'Assemblée des animaux. idem.*

XXIV. *Le Mai. idem.*

XXV. *Arlequin chez les Patagons. idem.*

XXVI. *L'Education à la mode. idem.*

« Toutes ces pièces sont en un acte et en prose; on doit en outre au même auteur, plusieurs parodies. » (*France littéraire* de Ersch, t. II, p. 457.)

XXVII. *De l'art du Théâtre en général.* 1769 (ou 1763). 2 vol. in-12.

XXVIII. *La Bibliothèque du Théâtre.* 1769. 4 vol. in-12.

XXIX. *Ainsi va le monde.* Amsterdam et Paris. 1769; in-12.

XXX. *Les mille et une Folies, contes français.* Amsterdam et Paris. 1771; 4 vol. in-12. — *Trad. en allemand.* Ulm, 1762; in-8.

XXXI. *Le Basson : 4e chant ajouté à la Dunciade.* Lyon. 1771.

XXXII. *Il n'y a plus d'enfans*, comédie en un acte. 1770; in-8.

XXXIII. Poëme au sujet des vaisseaux offerts au Roi par les provinces. 177...

XXXIV. *Les Saisons.* 177...

XXXV. *L'Hommage qu'on doit aux femmes.* 177...

XXXVI. *Mémorial des gens d'esprit.* 177...

XXXVII. Recueil de poésies. 177...

XXXVIII. *La Voix du peuple*, poëme, au sujet de la cherté des grains... 177...

XXXIX. *Aventures du Colysée*, ou *le Dernier mot sur les affaires du temps...*

XL. *Doutes patriotiques sur le nouveau règne.* Vienne et Paris, 1774; in-8.

XLI. *L'Hommage de l'enfance, adressé au Roi et à la Reine, par Charlotte-Eléonore Nougaret, âgée de 6 ans.* 1774; in-8.

XLII. *Almanach forain*, ou *les différens spectacles des boulevards et des foires de Paris, et des principales villes de l'Europe*, commencé en 1773 par M. Arnould, continué chaque année, depuis 1774, par M. Nougaret. In-24.

XLIII. (Avec Jean-Henri Marchand.) *Les Caprices de la fortune*, ou *Histoire du prince Menzikoff*, suivie d'une tragédie sur le même sujet. 1775; in-8.

XLIV. (Avec le même.) *L'Equipée*, poëme héroï-comique. 177...

XLV. (Avec le même.) *Le Vidangeur sensible*, drame en trois actes et en prose. 177...

XLVI. *La Littérature renversée*, ou *l'Art de faire des pièces de théâtre sans paroles, à l'usage des poëtes modernes; suivi d'un Traité du geste, et de l'Art de se louer soi-même.* 1775; in-8.

XLVII. *Anecdotes du règne de Louis XVI, depuis 1774 jusqu'en avril 1776*; in-12; — réimprimé

en 1791, et porté à 6 vol. in-12.

XLVIII. *La Grippe, comédie-épisodique, avec des Réflexions sur l'état actuel du Théâtre Français.* 1776; in-8.

XLIX. *Anecdotes des beaux-arts.* 1776; 2 vol. in-18. — 1781; 3 vol. in-8 (anonyme).

L. *Les Astuces de Paris, Anecdotes parisiennes.* Londres et Paris, 1776; deux parties, in-12; — ouvrage réimprimé ou continué sous les divers titres suivans :

Les Sottises et les Folies parisiennes, Aventures divertissantes. Londres et Paris, 1781; 2 vol. in-8.

Tableau mouvant de Paris, ou Variétés amusantes. Londres et Paris, 1786; 3 vol. in-12.

Les Numéros parisiens, ouvrage utile et nécessaire aux voyageurs à Paris. Londres et Paris, 1788; in-18.

L'ancien et le nouveau Paris, ou Anecdotes galantes et secrètes, propres à peindre nos mœurs passées et présentes. 1798; 2 vol. in-18.

Paris, ou le Rideau levé, Anecdotes singulières, bizarres et sentimentales, pour servir à l'histoire de nos mœurs anciennes et nouvelles. 1799; 3 vol. in-12.

Paris métamorphosé, ou Histoire de Gilles Cl. Ragot, pendant son séjour dans cette ville centrale de la République française, etc., ouvrage faisant suite aux Astuces, etc. 1799, 3 vol. in-18.

Cet ouvrage a été *trad. en allemand.* Altona, 1797; in-12; — et par K. F. Cramer. Paris. 1798; in-12. Il a aussi été *trad. en anglais.*

LI. *Le bon Frère*, parodie de Castor et Pollux, en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles. 1779; in-8.

LII. *Eloge de Voltaire*, poëme qui a concouru pour le prix de l'Académie française. Genève et Paris, 1779; in-8. — Philadelphie et Paris, 1779; in-8.

LIII. *Les Méprises, ou les Illusions du plaisir, Lettres du comte d'Arabel.* Londres et Paris, 1780; 2 vol. in-12.

LIV. *Les Dangers de la sympathie, Lettres de Henriette de Belval au baron de Luzi, etc.* Londres et Paris, 2 vol. in-12.

LV. *Coup d'œil d'un Arabe sur la littérature française, ou le Barbier de Bagdad faisant la barbe au barbier Figaro.* Londres et Paris, 1786; in-8.

LVI. *La folle de Paris, ou les Extravagances de l'amour et de la crédulité.* Londres et Paris, 1787; 2 vol. in-12.

LVII. *Honorine Clarins, histoire américaine.* 1788. — *nouvelle édit.* 1792; 2 vol. in-12. — 1796; 4 vol. in-18.

LVIII. *Voyages intéressans dans différentes colonies françaises, anglaises, etc.*, rédigés d'après les manuscrits de M. Bourgeois. 1788, 2 vol. in-8.

LIX. *Les Travers d'un homme de qualité, ou les Mille et une extravagances du comte de.....* Paris, 1788; 2 vol. in-12.

LX. *Les Dangers des circonstances, ou les nouvelles Liaisons dangereuses.* 1789; 4 vol. in-12.

LXI. *Les Faiblesses d'une jolie femme, ou Mémoires de Madame de Villefranc, écrits par elle-même.* 1789, 1 vol. in-12. — *nouvelle édit.* 1798; 2 vol. in-18.

LXII. *Hymnes pour toutes les fêtes nationales, précédées de Réflexions sur le culte exclusif et les prêtres, extraites d'Helvétius,*

d'une prière à l'Être Suprême ; suivies des couplets patriotiques destinés aux différentes fêtes républicaines, et de poésies relatives à notre révolution. 1796 ; in-12

LXIII. *Histoire des prisons de Paris et des départemens, contenant des mémoires rares et précieux, pour servir à l'histoire de la Révolution française.* 1797 ; 4 vol. in-12. — Recueil d'opuscules de divers auteurs.

LXIV. *Les jolis péchés d'une marchande de modes.* 1797 ; in-12. — 3e *édit.* 1799 ; in-18.

LXV. *Voyage à la Guiane et à Cayenne.* 1798 ; in-8.

LXVI. *Réflexions essentielles relatives au droit du timbre sur les journaux, les prospectus, les catalogues des livres, et à la liberté de la presse, adressées aux deux Commissions législatives.* 1799 ; in-8.

LXVII. *Anecdotes de Constantinople ou du Bas-Empire, depuis le règne de Constantin jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.* 1799 ; 5 vol. in-12. — réimprimé sous le titre de *Beautés de l'histoire du Bas-Empire.* 1811, in-12 ; — 1814 ; in-12.

LXVIII. *Contrat social des Républiques, et Essai sur les abus religieux, politiques, civils,* etc., *parmi toutes les nations, et principalement en France.* 1800 ; in-12.

LXIX. *Parallèle de la révolution d'Angleterre en* 1642 *et de celle de France, suivi de poésies satyriques relatives à la révolution française, d'épigrammes et de contes.* 1801 ; in-8.

LXX. *Quels sont les moyens les plus propres à extirper l'indigence du sol de la République?* 1802 ; in-8.

LXXI. *Le plaisir et l'illusion, ou Mémoires et aventures de Volsange.* 1802 ; 2 vol. in-12.

LXXII. *Les Mœurs du temps, ou Mémoires de Rosalie de Terval, en forme de lettres.* 1802 ; 4 vol. in-12.

LXXIII. *L'Amante coupable sans le savoir,* ou *les Amans criminels et vertueux.* 1802 ; 2 vol. in-12.

LXXIV. *Les Enfans abandonnés, ou les Malheurs d'une famille illustre sous le règne le Louis XV, ouvrage que l'on peut mettre entre les mains de la jeunesse.* 1803 ; 2 vol. in-12.

LXXV. *Histoire de la guerre civile en France, et des malheurs qu'elle a occasionés, depuis l'époque de la formation des Etats-généraux en* 1789, *jusqu'au* 18 *brumaire de l'an VIII* (9 *novembre* 1799), *etc., par l'auteur de l'Histoire du règne de Louis XVI.* Paris, Leroux, 1803 ; 3 vol. in-8.

LXXVI. *Les Destinées de la France sous la* 4e *dynastie.* 1806 ; in-8.

LXXVII. *Histoire du donjon et du château de Vincennes.* (revue par M. Alphonse de Beauchamp.) Paris, Brunot-Labbe, 1807 ; 3 vol. in-8.

LXXVIII. *Anecdotes militaires, anciennes et modernes, de tous les peuples.* 1808 ; 4 vol. in-8.

LXXIX. *Beautés de l'histoire d'Angleterre.* 1811, in-12.

LXXX. *Les Beautés de l'histoire d'Allemagne,* ou *Précis de ce qu'il y a de plus intéressant dans les annales de la Germanie, depuis l'origine de ses différens États jusques et y compris le règne de Joseph II, avec un aperçu des mœurs et des usages de ces peuples ; ouvrage destiné pour l'instruction de la jeunesse,* et orné de 16 figures.

Paris, Leprieur. 1812; in-12. — 2e *édit.* 1817; in-12.

LXXXI. *Adélaïde*, ou *le Faux ami, Lettres originales, écrites dans le 18e siècle, mises au jour par P. J. B. Nougaret.* Paris, Briand, 1813; 4 vol. in-12. — 1815, Paris, Lelong; 4 vol. in-12.

LXXXII. *Histoire abrégée de Russie*, etc. Paris, Leprieur, 1813; in-12.

LXXXIII. *Précis de l'Histoire des Empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à la translation de l'Empire à Constantinople*, etc. Paris, Rémont, 1813; in-12.

LXXXIV. *Beautés de l'histoire de Pologne*, ou *Précis des événemens les plus remarquables et les plus intéressans, tirés des annales de la nation, avec des détails curieux sur ses mœurs et ses usages, depuis le 6e siècle jusques et y compris le règne de Stanislas-Auguste.* Paris, Leprieur, 1814; in-12. — 2e *édit.* Paris, Leprieur, 1817; in-12. — Cet ouvrage a été *traduit en polonais.*

LXXXV. *Beautés de l'histoire d'Espagne et du Portugal, réunies en un seul volume.* Paris, Leprieur, 1814; in-12.

LXXXVI. *Beautés et merveilles du Christianisme, offrant ce qu'il y a de plus intéressant dans la vie des Apôtres, des Pères du désert, des Martyrs, des Souverains Pontifes, depuis la naissance de J. C. jusqu'à nos jours, extrait des meilleurs auteurs, pour l'instruction de la jeunesse.* Paris, Leprieur, 1816 et 1820; 2 vol. in-12.

LXXXVII. *Beautés de l'histoire des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale*, ou *Précis des événemens les plus remarquables concernant ces différens États, jusques et y compris les deux dernières guerres et la paix de 1815, avec la description de leurs provinces, des particularités qui les distinguent, et des détails sur les usages et les mœurs de leurs habitans, ainsi que sur les Indiens de ces vastes contrées.* Paris, Brunot-Labbe, 1816; in-12.

LXXXVIII. *Beautés de l'histoire du Danemarck et de la Norwège*, ou *Précis des événemens les plus curieux et les plus intéressans, avec des particularités sur les mœurs et les usages de ces peuples.* Paris, Leprieur, 1817; in-12.

LXXXIX. *Beautés de l'histoire de Suède*, ou *Précis de ce que présentent de plus intéressant les annales de cette nation, suivi d'une Notice historique sur les villes Anséatiques, telles que Hambourg, Brême et Lubeck.* etc. Paris, Leprieur, 1817; in-12.

Ce volume forme le tome second de l'ouvrage précédent. Il existe un autre ouvrage sur le même sujet, intitulé : *Beautés de l'histoire des trois royaumes du nord, Suède, Danemarck et Norwège, par J.B. Durdent.* Paris, Eymery, 1816; in-12.

XC. *Beautés de l'histoire de Sicile et de Naples*, ou *Précis des annales de ces peuples.* Paris, Brunot-Labbe, 1818; in-12.

XCI. *Beautés de l'histoire de la Savoie et de Genève, du Piémont, de la Sardaigne et de Gênes, contenant*, etc.; *avec des détails concernant la géographie, l'histoire naturelle, les usages et les coutumes*, etc. Paris, Cretté, 1818; in-12. — *Nouvelle édit. corrigée et augmentée, notamment d'un aperçu de la révolution de* 1821, *avec huit planches en taille-douce.* Paris, Cretté, 1821; in-12.

XCII. *Beaux traits de dévouement, d'attachement conjugal, de piété filiale ;* etc., etc., *qui ont eu lieu pendant la révolution française, jusqu'après le* 18 *fructidor* (5 *septembre* 1797), *avec les discours les plus remarquables prononcés en diverses circonstances ; le Plaidoyer en faveur de Louis XVI, le Testament du Roi martyr, la Lettre de Marie-Antoinette à Madame Elisabeth, et un grand nombre d'Anecdotes peu connues. Ouvrage orné de* 8 *gravures en taille-douce.* Paris, Cretté, 1819; 2 vol. in-12.

XCIII. *Beautés de l'histoire de Paris*, ou *Précis de ce qu'il y a de plus intéressant dans les annales de cette superbe capitale, l'origine de ses monumens, des particularités sur plusieurs de ses rues*, etc. Paris, Tourneux, 1820; in-12.

XCIV. *Aventures les plus remarquables des Marins*, ou *Précis des naufrages et des accidens sur mer, les plus extraordinaires, depuis le* 15e *siècle jusqu'à nos jours ; ouvrage rédigé pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, orné de* 4 *estampes en taille-douce.* Paris, Tourneux, 1820; in-12.

XCV. *Le Raynal de la jeunesse*, ou *Précis de l'Histoire intéressante de l'établissement des Européens dans les deux Indes, avec la description des principales productions du Nouveau-Monde; l'histoire physique et curieuse de ses animaux, et les usages et les mœurs de ses habitans; ouvrage consacré à l'instruction et l'amusement de la jeunesse, et orné de* 6 *gravures en taille douce; abrégé et rédigé d'après l'abbé Raynal.* Paris, Eymery, 1821; in-12.

XCVI. *Beautés de l'histoire de Prusse*, ou *Précis des annales de ce peuple, et des diverses contrées qui forment la monarchie prussienne, contenant*, etc., *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, Brunot-Labbe, 1822; in-12.

XCVII. *Beautés de l'histoire du règne des Bourbons, et sentimens de vertu et de bienfaisance de cette auguste dynastie, avec les principaux faits concernant tous les rois qui ont occupé le trône de France. Ouvrage destiné à l'instruction et à former le cœur de la jeunesse;* avec fig. Paris, Lerouge, 1822; in-12.

XCVIII. *Beautés de l'histoire Ecclésiastique*, ou *Précis des événemens les plus mémorables qu'elle offre à l'intérêt des nations, avec les usages les plus remarquables, depuis les premiers siècles de l'Eglise jusqu'à nos jours. Ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse, et orné de* 10 *fig. en taille-douce.* Paris, Eymery, 1822; 2 vol. in-12.

XCIX. *Beautés de l'histoire d'Egypte, ancienne et moderne*, ou *Précis des annales de ce peuple, contenant*, etc. Paris, Cretté, 1823; in-12.

La *Petite Bibliographie romancière* de Pigoreau attribue encore à Nougaret, l'*Homme du jour*, ou l'*Honnête homme selon le monde* (2 vol. in-12), et les *Perfidies à la mode*, ouvrage de Saint-Evremont, retouché.

Nougaret a été l'éditeur des *Contes et Poésies érotiques de Vergier, dégagés des longueurs qui les défiguraient, corrigés et mis dans un meilleur ordre, suivis d'un choix de ses chansons bachiques et galantes, et des plus jolis contes de B. de la Monnoye.* Paris, Goujon, 1801; 2 vol. in-18.

P.

PEYRE (Antoine-François), architecte, naquit à Paris le 5 avril 1739. Il était de neuf années, le cadet d'un frère qui, dans l'architecture, parcourut avant lui les mêmes degrés et avec un pareil succès. Ce fut une source de confusion de plus entre eux. Lorsqu'à la communauté de nom se joint celle d'un même talent, d'une réputation égale, dans un même art, il est fort difficile au public de ne pas se méprendre sur les personnes : aussi se méprit-on bien souvent sur ce qui était la propriété de chaque frère, quoique celui dont nous parlons fût bien connu sous le nom de *Peyre le jeune*, surnom qu'il garda, et même fort long-temps après la mort de son aîné, jusqu'à ce qu'il lui eût été enlevé par un neveu, aujourd'hui chargé de l'héritage de tant de talens. Heureuses toutefois les familles où de pareilles confusions peuvent avoir lieu !

M. Peyre s'était trouvé porté d'abord, par inclination, vers la peinture, qu'il étudia quelque temps chez M. Pierre. Jadis ce n'eût point été une chose à remarquer qu'un peintre devenu architecte. Dans les seizième et dix-septième siècles, il eût été rare de trouver un architecte qui ne fût pas plus ou moins peintre. Il y a une raison toute simple de la division qui depuis s'est établie entre les arts du dessin; c'est la séparation des écoles et du régime de l'enseignement, qui habitue chacun à s'isoler dans un genre. Quoi qu'il en soit, M. Peyre eut par la suite, beaucoup d'obligations à ses études de peinture, qu'il ne poussa cependant pas trop loin. L'exemple de son frère l'attira dans l'architecture : c'était un grand avantage d'avoir dans sa famille un tel devancier, et un aussi bon guide : aussi marcha-t-il à grands pas dans la carrière de tous les concours scholastiques, qui se terminent par celui dont le prix est la pension de Rome, où il alla en 1763.

Là il sut unir aux études de l'art qu'il avait définitivement embrassé, les amusemens de celui qu'il n'avait pas tout-à-fait abandonné. Ces amusemens, qui ressemblaient toutefois à d'assez grands travaux, lui plaisaient d'autant plus qu'en satisfaisant le peintre, ils profitaient à l'architecte. M. Peyre possédait d'ailleurs à fond une de ces connaissances qui sont également nécessaires à l'art de l'un et de l'autre : je parle de celle de la perspective, dont il s'occupa toute sa vie, et dans ses dernières années surtout, moins en artiste encore qu'en mathématicien. L'art de la perspective a des règles certaines et d'infaillibles effets : ses illusions sont des vérités; mais ses vérités nous font quelquefois illusion, jusqu'à nous faire croire les objets plus grands qu'ils ne sont, ce qui arrive volontiers aux petits édifices. En revanche, l'art est souvent forcé de rester au-dessous de l'effet des plus grands, surtout dans les intérieurs. Le dessinateur ne peut mettre sur la superficie

du dessin, que ce qui s'offre à sa vue du seul point où il se place. Il lui faut dès-lors supprimer du monument tout ce qui est derrière lui dans la longueur de l'espace, tout ce qui, soit en hauteur, soit de chaque côté, ne saurait arriver à ce point visuel fixe qui est celui de l'œil supposé immobile; autrement le dessin manquerait de la vérité, qui consiste dans l'unité d'aspect.

M. Peyre voulait faire comprendre par un seul dessin, c'est-à-dire dans un seul point de vue, la totalité de la longueur, de la largeur et de la hauteur de la basilique de Saint-Pierre, vue dans son intérieur. Il eut donc recours à une de ces conventions qui appartiennent à la *scénographie* de l'architecture : ce fut de supposer la façade de l'église abattue. Se plaçant ainsi en idée, au point de reculée nécessaire, il fit embrasser au spectateur, et toutes les parties et toutes les dimensions de ce colosse d'architecture. Ce beau dessin colorié fait aujourd'hui un des ornemens du Musée royal. M. Peyre lui donna deux pendans : l'un est la vue de la coupole et du baldaquin, éclairés par la croix lumineuse du Vendredi-Saint; l'autre est celle de la colonnade, au moment de la procession de la Fête-Dieu.

Ce n'était là, comme on l'a dit, que ses amusemens; mais son étude, et son étude unique, fut celle des édifices antiques. On ne ferait point de cela aujourd'hui le sujet d'un éloge. Au temps de M. Peyre, à Rome, l'antique et son goût étaient une nouveauté, son imitation une hardiesse; c'était encore aller contre le courant du siècle. Telle est la mobilité de l'opinion sur le principe du beau et du vrai, dans les arts du génie; est-ce une raison pour en contester ou en méconnaître l'existence? Non, sans doute. Il en est de ce principe, comme de celui de la vertu. Si elle était obligée, elle ne serait plus vertu, puisqu'elle serait sans mérite. Si le vrai, dans les arts, était d'une évidence mathématique, les hommes n'en feraient aucun cas. Il n'y aurait pas plus de mérite à tracer de beaux contours qu'à décrire un cercle ou un triangle. Deux principes ennemis doivent donc aussi se disputer l'empire des arts. Mais le vrai, quelque temps obscurci, reparaît toujours avec le principe d'ordre et d'harmonie; et l'architecture a cela de plus que les autres arts, pour le faire triompher, qu'elle peut ajouter aux preuves du sentiment moral les lumières du raisonnement.

C'est à l'aide de ces deux moyens que M. Peyre contribua, dès le temps de son séjour à Rome, par ses ouvrages, par ses exemples et ses conseils, à faire rentrer l'architecture dans les voies de la simplicité, de l'ordre et de la régularité, dont une dépravation systématique, et devenue pour ainsi dire classique, l'avait fait sortir depuis près d'un siècle.

Il revint à Paris, remportant dans son portefeuille tous les beaux modèles de l'art, et, ce qui vaut mieux, dans son esprit, toutes les raisons de leurs beautés. Il fut successivement nommé contrôleur des bâtimens du Roi à Fontainebleau et à Saint-Germain, où il trouva quelques occasions de pratiquer les leçons qu'il avait

puisées aux sources de l'antiquité. Il y avait appris qu'on peut faire petitement de grands édifices, et grandement les plus petits; que le principe du grand, lié à celui du vrai, dépend, en architecture, de l'unité pour l'intelligence, de l'utilité pour la raison, de la convenance du caractère pour le goût. *Dire ce qu'il faut, que ce qu'il faut, et comme il faut*, c'est le sommaire de bien des doctrines, c'est aussi un des aphorismes de l'architecture. On en vit une juste application dans deux petites églises que M. Peyre bâtit, vers ce temps, à Saint-Germain-en-Laye. Outre la bonne ordonnance, la justesse des proportions, le bon goût des profils, ce qu'on aime à trouver dans ces petits monumens, qui n'ont de petit que leur dimension, c'est une juste mesure de luxe et d'ornemens, qui, sans contredire leur destination, les met en accord avec les convenances locales du pays et de ses besoins. Cet heureux accord, cette sorte d'hiérarchie de caractères, si bien observée par les anciens, si expressément fixée dans leurs théories, sont ce qui établit entre les édifices d'une ville, comme entre ses citoyens, une certaine gradation de rangs et de richesse, hors de laquelle tous les caractères, toutes les qualités se mêlent et se dénaturent par leur mélange.

M. Peyre resta constamment fidèle à ces maximes, qui sont celles du goût et aussi de la raison. Reçu membre de l'Académie royale d'architecture, en 1777, il se disposait à les mettre ici de nouveau en pratique, et à les professer par de plus grands exemples, lorsqu'une occasion honorable pour la France et pour lui, vint lui offrir le moyen d'en faire l'application, sur le plus vaste programme qu'il pût ambitionner. Un architecte de Strasbourg avait été chargé par l'électeur de Trèves de lui construire un palais à Coblentz, sur un devis donné. Les constructions étaient déjà hors de terre, lorsqu'on s'aperçut d'abord que le plan était vicieux, ensuite que la somme du devis était dépassée. L'Électeur demanda à la cour de France un architecte. L'Académie, invitée à le désigner, fit tomber son choix sur M. Peyre. Il partit pour Coblentz en 1779. Son premier soin fut de réduire le plan démesuré de son prédécesseur, qui avait agi sur le terrain comme sur le papier, où l'on peut impunément extravaguer. Comme le plan engage à l'élévation, on voit où peut conduire un projet qui ne se règle pas sur les moyens de celui qui fait bâtir. M. Peyre, obligé de se conformer à des fondations qu'il n'avait pas plantées, et à de premières données qui n'étaient pas les siennes, eut encore à lutter contre l'économie, cette grande ennemie, dirai-je, de l'architecture ou des architectes; de sorte que, après avoir fait un premier projet, il lui fallut se resserrer encore dans un autre moins dispendieux. Quoiqu'en fait de palais on ne fasse guère de belles choses qu'avec beaucoup d'argent, il y a toutefois un secret pour se tirer de là, sans avoir recours à celui de l'avarice. M. Peyre connaissait mieux que tout autre cet art, qui n'est effectivement à la portée que des plus habiles;

c'est d'élaguer beaucoup de superfluités dispendieuses, et de remplacer le vain luxe de la fantaisie par les beautés sérieuses de la raison, qui consistent dans l'unité de pensée, l'harmonie des lignes, la pureté des formes, la propriété du caractère. Or, toutes ces beautés là ne coûtent rien. Telles furent celles dont M. Peyre se montra prodigue au château de Coblentz, et l'on comprend que dans la façade d'un palais qui a cinq toises de plus en longueur que celui des Tuileries, il peut y avoir beaucoup à gagner, en perdant ces ressauts, ces découpures, ces broderies qui, comme toutes les dépenses de main-d'œuvre doublent, et quelquefois au-delà, le prix de tout ouvrage. Mais le goût, qui doit toujours être de compagnie avec la raison, dit qu'en architecture il y a un superflu qui est aussi chose nécessaire. Trop de simplicité dans une si longue ligne de bâtiment, pouvait devenir froideur et monotonie. L'architecte sut échapper à cet écueil; l'élévation du palais offre, en hauteur, deux ordonnances variées, et la longueur de la masse totale, divisée par un avant-corps en colonnes, aboutit de chaque côté à une partie circulaire qui, par le plan, rappelle les colonnades de la place de Saint-Pierre, et forme une heureuse opposition à la ligne droite de la face. Nous ne nous aviserons pas ici d'entrer dans la description de l'intérieur de ce palais; car nous n'en sortirions point, si nous voulions en parcourir les détails. Le dessin seul, ainsi que le plan, en peuvent rendre compte, et ils nous apprennent que chaque partie, d'accord avec le tout, y est traitée avec cette mesure de convenance, avec ce mélange d'élégance et de simplicité, caractère distinctif de la noblesse, et dont M. Peyre avait puisé les traditions dans l'étude de l'antique, objet toujours constant de son culte et de son admiration.

Ce fut une bonne fortune pour lui de trouver encore en Allemagne, si loin de la métropole de l'antiquité, de quoi, je ne dirai pas ranimer, mais entretenir l'ardeur de son zèle, pour les précieux débris de ce peuple auquel les artistes pardonnent volontiers des conquêtes, qui ont propagé dans toute l'Europe les semences du bon goût. La ville de Trèves est du nombre de celles qui se vantent aujourd'hui, dans les monumens romains qu'elle conserve, d'avoir jadis été vaincue par Rome. Trèves était trop voisine de Coblentz, pour que M. Peyre oubliât, dans ses fréquentes excursions, de dessiner ses beaux restes de thermes, d'aquéducs, de Capitole, de portes et d'inscriptions. Il s'empressa, dès que les circonstances le lui permirent, de faire connaître le fruit de ses recherches.

Le succès de M. Peyre dans le palais de Coblentz, et le rare talent avec lequel il avait su, tirant parti d'un plan vicieux, convertir des défauts en beautés, lui firent ici une grande réputation. Beaucoup de choses, dans les villes et les nations anciennes, ont besoin de se rajeunir. Beaucoup d'autres se trouvent à l'étroit là où elles étaient jadis au large. C'est un devoir à l'architecte, et c'est une obligation qu'on a à

l'architecture, de savoir renouveler tel monument, sans rien ôter à sa forme, et amplifier tel autre, sans rien ajouter à son étendue. Au temps qui précéda la Révolution, temps où il était comme de mode que chacun fût ou parût mécontent de sa position, on dirait que le même malaise, quoique un peu moins dangereux, aurait gagné toutes les institutions. On vit alors une multitude de projets d'amélioration, d'agrandissement, de remaniement d'édifices, occuper le crayon des architectes. M. Peyre fut, pour sa part, chargé de quelques-unes de ces grandes rénovations, entre lesquelles on ne citera que ses projets d'agrandissement du château de Versailles et de la Bibliothèque du Roi. Nous connaissons ces travaux, parce que l'auteur a pris soin de les publier dans un recueil qui occupa les loisirs de ses dernières années. Cet ouvrage, intéressant pour les artistes, l'est encore pour l'histoire des arts de ce temps; car il a l'avantage d'apprendre ce qu'aurait fait l'architecture, et ce que les circonstances l'ont empêchée de faire.

C'est que déjà nous touchons à l'époque où tout changement devint destruction, où tout devait se réduire en projets avortés, en monumens éphémères. M. Peyre, qui l'avait prévu, vivait alors retiré à Fontainebleau, où le retenait son devoir, et où l'attachait le plaisir qu'il eut toujours à faire plus que son devoir. Le château de Fontainebleau, fort délaissé depuis long-temps, ce séjour célèbre de François Ier, renfermait, outre les traditions du plus bel âge des arts en Italie, les restes les plus curieux du goût de cette époque. La magnificence des règnes suivans a effacé celle des ouvrages de Fontainebleau. Mais pour l'artiste et le connaisseur, l'âge et la vétusté sont des charmes nouveaux, et comme à tous les goûts il se mêle un peu de manie, c'est presque une beauté de plus, pour un monument, aux yeux de l'amateur, que d'être endommagé et mutilé. Cet avantage ne manquait pas à beaucoup d'objets d'art, que l'incurie avait laissés, ou enfouis dans les magasins de Fontainebleau, ou gisans et méprisés sur le sol qu'ils avaient jadis embelli. M. Peyre se fit le protecteur de cette population de bronzes et d marbres, copiés ou moulés su l'antique, par les ordres de François Ier et d'Henri IV. Il se plut à en réunir un grand nombre, dans une partie des jardins, qui formait celui du contrôleur. Ce fut pour la plupart leur salut, aux jours de destruction; et l'on doit à ses soins la conservation de cinq ou six belles figures de bronze, empreintes d'originaux antiques, et recueillies depuis comme ornement des jardins royaux. Son zèle n'eut pas le même bonheur à l'égard d'autres bronzes, qui faisaient partie des bassins du parc; et une superbe statue du Tibre fut condamnée, avec ses compagnes, à aller se réunir, dans la même fonte, aux cloches de l'église, pour faire des gros sous. Heureusement le comité révolutionnaire de Fontainebleau ne se composait pas de fort habiles antiquaires? M. Peyre n'eut pas d'abord de peine à leur persuader que beaucoup de ces

personnages de marbre et de bronze, à qui ils en voulaient tant, avaient été de très-bons citoyens dans la république de Rome; ce qui sauva plus d'un empereur romain. Sous les noms de Brutus ou de Publicola, noms que le comité connaissait, pour les avoir lus aux coins des rues, quelques preux chevaliers, quelques chanceliers de France trouvèrent encore grâce. La ruse fut impuissante en faveur d'un très-beau buste d'Henri IV, en bronze. On avait son signalement, il fut reconnu. Son procès s'instruisit en forme. Cependant M. Peyre eut encore le bonheur de lui faire gagner sa cause, en faveur de la rareté de la matière. Mais il n'eut le moyen ni de tromper ni d'apitoyer les juges sur les tableaux et les peintures des rois. On les condamna toutes au feu; entre autres, un beau portrait de Louis XIII, par Philippe de Champagne. Restait au défenseur la ressource de le faire considérer comme un bel ouvrage de l'art. N'osant parler de la beauté de la tête, il se rabattait, pour toucher ses adversaires, sur la beauté des mains. *N'est-ce pas la nature même?* leur disait-il. « Eh bien, qu'à cela ne tienne, lui répondit-on; si tu trouves ces mains si précieuses, on va t'en donner une », qu'à l'instant on découpa avec un couteau, et le reste, mis en lambeaux, alla entretenir le feu patriotique, qui, sur la place publique, dévorait ce qu'on appelait les emblèmes de la superstition et de la féodalité.

Le zèle de M. Peyre pour le bronze du portrait de Henri IV, et pour les belles mains de Louis XIII, le rendit suspect d'aimer encore autre chose dans ces monumens; et la demeure de François Ier ayant été convertie en maison d'arrêt, il se trouva prisonnier dans le château dont il avait défendu les intérêts avec une ardeur, disait-on, trop peu républicaine. Il eut le bonheur d'en sortir, et il le dut à l'événement qui fit ouvrir toutes les prisons du règne de la liberté. Les temps s'améliorant de plus en plus, et le besoin se faisant sentir de rassembler les débris de tout ce qu'on avait abattu, les mêmes institutions se reformèrent à peu de choses près, sous d'autres noms; comme on voit, après un tremblement de terre, se relever de nouveaux édifices avec les matériaux des anciens. Et voilà à quoi se réduisent au fond bien des changemens : triste et peut-être inutile leçon pour les artisans de ruines politiques. M. Peyre était un de ces élémens trop nécessaires alors aux restaurateurs de l'ordre social, pour qu'on ne s'empressât point de mettre tous ses talens en réquisition.

Ici commence pour lui la dernière partie de sa carrière, dont le cours ne nous offrira qu'une suite de travaux paisibles, de services souvent obscurs, mais aussi d'honneurs et de distinctions flatteuses. Nommé successivement membre de l'Institut, du Conseil des bâtimens civils, de l'administration des hospices, appelé à la discussion de tous les projets, au jugement de toutes les difficultés que présente la construction, il jouissait du plaisir le plus grand pour l'homme de goût, après le plaisir de produire de bonnes choses, celui d'empêcher qu'il

s'en produisît de mauvaises. Ces services négatifs ne sont pas, comme on le voit, de ceux qui peuvent briller dans un éloge, et il en fut de cette période de sa vie comme de ces temps de bonheur et de paix pour les empires, et qui font le désespoir des poëtes et des historiens. On nous pardonnera donc de ne pas rendre compte de toutes les commissions dont il fut, de tous les rapports qu'il fit, de tous les mémoires qu'il publia. Il faudrait entrer dans tous les détails journaliers d'une vie dont chaque instant était marqué par un service rendu aux arts, et surtout à l'architecture.

Mais celui qui, pour ainsi dire, les renferma tous, fut le soin particulier qu'on le vit donner à la célèbre école qu'il forma, école d'où sont sortis nos plus habiles architectes, qui tous se font un devoir de renvoyer à leur chef et les succès qu'ils ont obtenus et l'honneur qu'a la France d'être aujourd'hui, pour l'Europe, le point central de l'étude de l'architecture. Dire ce qui rendit l'école de M. Peyre supérieure à celle de ses confrères, c'est dire ce qui lui donna à lui-même un avantage réel sur plusieurs de ses contemporains, qui lui disputèrent, dans leur temps, la palme du génie. On sait, sans que je les nomme, de qui je pourrais parler, et personne n'entre dans Paris, ou n'en sort, sans voir ce que c'est qu'une certaine prétention d'inventer en architecture. Elle me paraît ressembler beaucoup à celle de l'écrivain qui tourmente la langue, par un choix de tournures insolites, de néologies ambitieuses, dont l'air étrange n'est qu'un masque mis sur le défaut d'idées ou la faiblesse des pensées. Tout cela, dans l'art de parler comme dans celui de bâtir, vient de la fausse opinion qu'on prend de l'invention, lorsqu'on la place en dehors de la raison. Mais dans les arts, surtout ceux où l'agréable ne se sépare point de l'utile, l'invention consistera toujours plus qu'on ne pense, dans le meilleur raisonnement : non qu'on se refuse à y admettre l'essor du génie; mais sur ce point, il faut bien distinguer ce qu'on reconnaît pour être un don de la nature, d'avec ce qui n'est que l'emprunt forcé d'une prétention orgueilleuse. On peut dire du génie ce qu'on a dit de l'*esprit qu'on veut avoir*. Oui, le génie qu'on cherche, empêche bien souvent de trouver celui qu'on a : voilà les maximes que M. Peyre enseignait à ses élèves, et voilà comment la doctrine du bon sens qu'il leur prêchait, leur donna, dans presque tous les concours, une supériorité marquée sur ceux des autres écoles. M. Peyre retira pour lui-même, des soins que lui coûtaient ses élèves, deux grands avantages, et d'un prix inestimable : d'abord le plaisir que procure le bien qu'on fait, et puis l'amitié de ceux que la reconnaissance lui attacha. Combien cette amitié lui devint précieuse, et quelles jouissances elle réservait à sa vieillesse! Car, quelle fin fut jamais plus douce et plus heureuse que la sienne?......

Le souvenir de ses anciennes études de perspective s'était réveillé chez lui avec une vivacité nouvelle. Après en avoir résolu les problèmes et développé les secrets dans le traité dont il s'était

long-temps occupé, et dont il y a quatre-vingts planches déjà gravées, il ne s'arrêta point là ; bientôt la sphère de cette science lui parut étroite. Il imagina d'en étendre les applications par une formule simplifiée, disait-il, à laquelle il attachait l'importance d'une découverte du premier ordre. Mais il y a en tout deux sortes de simple, qui touchent chacune à un des deux points extrêmes de l'intelligence. Tout occupé de sa pensée unique, M. Peyre oubliait les infirmités de l'âge. Il ne trouvait ni assez d'heures dans la journée pour ses travaux, ni assez de copistes pour ses figures, ni surtout assez d'auditeurs pour ses démonstrations. Ainsi s'acheminait-il insensiblement vers le port, doucement bercé par d'innocentes erreurs, que la piété filiale et l'amitié reconnaissante caressaient autour de lui, comme ces songes dont on craint de rompre le charme. Ces derniers travaux n'étaient, si l'on veut, que les rêves d'un esprit affaibli par le temps ; j'en conviens : mais ils le rendaient heureux, lui et tout ce qui l'environnait; et après tout, les hommes font-ils autre chose dans la vie, que rêver le bonheur? M. Peyre mourut âgé de 84 ans, le 7 mars 1823. Il a été remplacé par M. Vaudoyer.

N. B. Cet article est extrait textuellement d'une notice, lue à la séance publique de l'Académie des beaux arts, le 4 octobre 1823, par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel, imprimée à part (*Paris, F. Didot*, 1823; in-4, d'une feuille et demie), et réimprimée dans le *Moniteur* du 26 janvier 1824. Nous y ajouterons les détails bibliographiques qui suivent :

Liste des ouvrages d'A.-F. Peyre.

I. *Restauration du Panthéon français; Compte rendu, etc.* 1799; in-4.

II. *Œuvres d'architecture d'Ant. Fr. Peyre.* Paris, F. Didot, et Tilliard frères, in-fol. 1819-1820.

Antoine François Peyre a été l'éditeur de la deuxième édition des *Œuvres de Marie Joseph Peyre,* ancien architecte du Roi (*Paris*, 1795; in-fol.). Il a donné des *Mémoires*, dans la collection de ceux de l'Institut.

On a publié : *Notice de tableaux, dessins, gouaches, etc., composant le cabinet et la bibliothèque de feu M. Peyre.* Paris, Tilliard, 1823; in-8 d'une feuille un quart.

PICHOT (Pierre), naquit à Paris, en décembre 1738. Après avoir fait ses études au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il entra dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, et y resta jusqu'à la Révolution. A cette époque, il refusa de prêter aucun des sermens exigés par les lois, n'émigra point, et resta caché, soit à Paris, soit aux environs. Dès que les violens orages furent passés, il reprit l'exercice de ses fonctions, et se réunit à plusieurs de ses confrères, dans l'église des Carmes, qu'ils desservirent quelque temps. Il était devenu le doyen des prêtres de l'ancienne communauté de Saint Sulpice, ce qui détermina M. le cardinal de Périgord à lui conférer un canonicat de Saint-Denis. L'abbé Pi-

chot est mort le 10 mars 1823, âgé de plus de 84 ans. Nous ne connaissons de lui qu'un *Eloge de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.* (Paris, Adrien Le Clère, 1822, in-8.) C'est une oraison funèbre, composée à l'époque de la mort du prélat.

PIPELET (. . . .), médecin et chirurgien herniaire, doit la célébrité de son nom à la femme qu'il avait épousée, en 1789, et qui depuis fit divorce avec lui. M. Pipelet avait, avant la Révolution, le titre de chirurgien herniaire de la famille royale. Il perfectionna en effet divers procédés de cette partie de l'art de guérir, et publia sur le même sujet un livre intitulé : *Manuel des personnes incommodées de hernies ou descentes, de vices de conformation et d'autres infirmités.* 1805, in-12. — 2e *édit. corrigée et augmentée.* 1805, in-12. Pipelet est mort à Tours, au mois de décembre 1823.

POMMEREUL (François-René-Jean de), né à Fougères (aujourd'hui dans le département d'Ille-et-Villaine), le 12 décembre 1745, annonça de bonne heure une grande activité d'esprit qu'il a conservée jusqu'à ses derniers jours. Entré au service comme officier d'artillerie, en 1765, il fut employé dans l'expédition de Corse, et plus tard fut l'un des assistans à l'examen que subit Napoléon Bonaparte à sa réception dans cette arme. Pommereul était lieutenant-colonel, lorsqu'en 1787 le gouvernement français l'envoya dans le royaume de Naples, pour y organiser le personnel et le matériel de l'artillerie sur le même pied qu'en France. Il devint successivement colonel, brigadier, et, en 1790, maréchal-de-camp-inspecteur-général. Ferdinand IV aimait beaucoup Pommereul; et, quand ce monarque voulut être auteur, il comprit l'officier français dans le nombre des personnes auxquelles Sa Majesté napolitaine distribua son ouvrage, intitulé : *Origine della popolazione di S. Leucio e suoi progressi fino al giorno d'oggi, colle leggi corrispondenti al buon governo di essa di Ferdinando IV, re delle Sicilie.* Naples, 1789, de l'Imprimerie Royale, grand in-8 de 106 pages, dont plusieurs sont ornées de vignettes. Le roi de Naples avait confié à Pommereul, non-seulement l'organisation de l'artillerie, mais celle du génie, et les deux corps furent réunis.

La réunion des deux corps (matériel et personnel) donna lieu à un grand nombre d'ordonnances dont une copie manuscrite forme, dans la bibliothèque de Pommereul, un volume in-4°. Ces ordonnances étaient l'ouvrage de Pommereul qui, à la suite de leur recueil, a mis deux petits écrits imprimés de sa composition et relatifs à l'organisation dont il était chargé, l'un intitulé : *Modello d'inventario d'artiglieria.* Naples, 1789, in-4° de 48 pages; l'autre : *Vocabolario italiano-francese ad uso degli artiglieri.* MDCCLXCI (sans doute 1791), in-4° de 36 pages.

Le congé du roi de France autorisait Pommereul à recevoir des grades dans l'armée napolitaine, sans cesser d'appartenir à l'armée française; mais ce congé devait être renouvelé tous les deux ans.

Il allait expirer pour la troisième fois, lorsque la cour de Naples se réunit à la coalition contre la France : c'était en 1793. Le général Pommereul demanda des passe-ports pour rentrer dans sa patrie; ils lui furent refusés par le gouvernement napolitain, sous le prétexte assez plausible que la connaissance entière qu'il avait des moyens offensifs et défensifs du pays ne permettait pas de l'en laisser sortir. Une protestation contre ce refus n'était peut-être pas sans danger; cependant ce fut un notaire qui la reçut. Toute correspondance avec la France ayant été interdite à Naples, Pommereul n'apprit qu'au bout de deux ans, que dans l'instant même où à Naples on avait refusé de le laisser retourner en France, on l'avait, dans sa patrie, inscrit sur la liste des émigrés. Sa femme, ses enfans, avaient en conséquence été incarcérés, et une partie de ses biens vendue. A ces nouvelles, ayant réitéré ses instances, il obtint un passe-port, en juin 1795, et se rendit auprès du ministre de France à Florence, d'où il sollicita sa radiation de la liste fatale. Elle ne lui fut accordée et expédiée qu'en avril 1796. Bonaparte, alors général de l'armée d'Italie, qui était venu à Florence pendant le séjour de Pommereul, lui proposa le commandement de l'artillerie de son armée. Des infirmités ne permettaient pas à ce dernier de monter à cheval, et motivèrent son refus. Il lui répugnait d'ailleurs de supplanter un de ses anciens camarades, le général de Lespinasse.

Arrivé à Paris, au mois de mai 1796, il y reprit du service; et, le 18 octobre, fut nommé général de division et employé au comité central de l'artillerie. Mis à la réforme, en mars 1798, par le ministre de la guerre Schérer, il fut remis en activité par Bernadotte, en septembre 1799, et chargé de pourvoir aux besoins en artillerie des armées d'Helvétie et des Alpes. Il se trouvait à Auxonne lors du 18 brumaire an VIII (9 octobre 1799). Au retour de sa mission, il fut, le 8 novembre 1800, remis en non activité; mais le 1er décembre suivant, nommé préfet d'Indre-et-Loire. M. de Boisgelin ayant été porté, en 1802, à l'archevêché de Tours, on chercha, l'on parvint même à aigrir le préfet et l'archevêque l'un contre l'autre. Ce fut l'ouvrage de quelques subalternes tracassiers. Des bruits même se répandirent dans le public, de scènes burlesques entre les deux chefs. L'archevêque, à qui l'on doit une traduction des *Héroïdes du galant Ovide*. 1784, in-8 (1), avait trop d'esprit pour être long-temps la dupe des brouil-

(1) *Les vingt-une épîtres d'Ovide, translatées de latin en français, par le révérend Père en Dieu Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême*, imprimées à Paris, in-4, gothique, ont eu plusieurs éditions. *Les plaintes de Pénélope à Ulysse, pour sa trop longue absence*, traduites du latin d'Ovide, par Davy du Perron (depuis évêque et cardinal), et la *Lettre de Phyllis à Demophon*, imitation d'Ovide, par le même, font partie des OEuvres du cardinal du Perron. Boisgelin n'était donc pas le premier prélat qui ait publié des vers amoureux; et je ne serai pas au 19e siècle plus sévère qu'on ne l'était au 16e. Beaucoup d'abbés se sont exercés sur Tibulle, Catulle, Properce, Martial. Voici un passage des Mémoires du bon abbé de Marolles

lons qui l'entouraient; et, au lieu de l'inimitié qu'on avait cherché à faire naître, des relations bienveillantes s'établirent entre le cardinal et le militaire. On avait fait des démarches auprès du Gouvernement pour déplacer Pommereul; Boisgelin demanda, au contraire, qu'on le laissât à Tours. A la mort de Boisgelin, Pommereul témoigna publiquement ses regrets, comme il avait témoigné son intérêt pendant la maladie.

C'est à Pommereul que l'on doit le rétablissement du mausolée d'Agnès Sorel. Il avait recueilli avec soin tout ce qui n'était pas anéanti et fit restaurer les figures par un artiste de Paris; le sarcophage fut placé dans une tour du château de Loches qu'Agnès avait habitée long-temps avec Charles VII, et qui avait conservé son nom. Ce château était le siége de la sous-préfecture et du Conseil d'arrondissement. Pommereul, en conservant les deux anciennes inscriptions, en ajouta de nouvelles que voici, et dont la première est de sa composition.

I.

« Les chanoines de Loches, enrichis de ses dons, demandèrent » à Louis XI d'éloigner son tombeau de leur chœur. J'y consens, » dit-il, mais rendez la dot. Le » tombeau y resta. Un archevêque » de Tours, moins juste, le fit reléguer dans une chapelle. A la » Révolution, il fut détruit. Des » hommes sensibles recueillirent » les restes d'Agnès, et le général » Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, releva le mausolée de la » seule maîtresse de nos rois qui » ait bien mérité de la patrie, en » mettant pour prix à ses faveurs » l'expulsion des Anglais hors de » France. — Sa restauration eut » lieu l'an 1806, Lemaistre étant » sous-préfet. »

II.

Gentille Agnès, plus de los tu merite
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain ou bien devot hermite.
François Ier.

Dans le tympan du fronton de la porte d'entrée, Pommereul ordonna de graver ce vers de Voltaire (Chant III).

Je suis Agnès; vive France et l'amour.

Après cinq ans de séjour dans le département d'Indre-et-Loire, Pommereul fut, le 7 décembre 1805, appelé à la préfecture du Nord, qu'il occupa aussi cinq ans, n'ayant été nommé directeur de la librairie que le 5 janvier 1811. M. Portalis directeur disgracié avait des opinions religieuses. Ce furent peut-être les opinions

---

(année 1641), qu'on trouverait peut-être irréligieux, si on le publiait aujourd'hui pour la première fois. Cet abbé, parlant du passage à Amiens de la princesse de Nevers, qu'il accompagnait, dit: « Et comme on lui montrait » la tête de saint Jean-Baptiste, que » le peuple y révère comme l'une des » plus considérables reliques du monde, » la tenant très-assurée, après l'avoir » baisée, elle me dit que j'approchasse » et que j'en fisse autant; je considérai » le reliquaire et ce qui était dedans; » je m'y comportai comme tous les » autres, et je me contentai de dire, » avec toute la douceur qui me fut possible, que c'était la cinq ou sixième » que j'avais eu l'honneur de baiser; » ce qui surprit un peu son Altesse, » et mit quelque petit souris sur son » visage, etc. »

différentes de Pommereul sur les mêmes matières, qui le firent choisir pour son successeur; et il resta dans cette place jusqu'à la chute du gouvernement impérial (mars 1814). Rendu à la vie privée, Pommereul se retira dans une petite maison qu'il avait acquise dans le faubourg du Temple; et sur la porte intérieure de laquelle il avait fait inscrire ces vers, de sa composition :

Loin du monde et du bruit, ce modeste ermitage
Offrant tout au besoin, rien à la vanité,
Peut mériter un jour, par sa simplicité,
L'honneur de devenir la retraite d'un sage.

Il y voyait peu de monde, et n'était presque occupé que de ses livres. Le 20 mars 1815 le tira de sa retraite. Comme les autres chefs d'administration sous Bonaparte, il crut pouvoir reprendre ses fonctions de directeur-général de la librairie. Lorsqu'il se fit annoncer en cette qualité chez Carnot, alors ministre de l'intérieur, il ne fut pas reçu. Le ministre répondit qu'il ne connaissait point de directeur de la librairie, attendu que le nouveau gouvernement voulait la liberté de la presse. C'était Carnot qui, en 1796, avait contribué à faire employer Pommereul; en refusant de recevoir le directeur de la librairie, en 1815, il ajouta qu'il verrait avec plaisir le général Pommereul. Par un décret impérial du 24 mars 1815, *la direction générale de l'imprimerie et de la librairie et les censeurs* furent *supprimés*. Bientôt des commissaires extraordinaires furent créés, et Pommereul envoyé dans la cinquième division militaire (Haut et Bas-Rhin). La proclamation qu'il publia lors de son arrivée dans ces pays, et qui fut imprimée dans les deux langues, contient cette phrase : « Et vous aussi, ministres » d'une religion sainte, donnez » l'exemple de cette union que le » législateur des chrétiens a tou- » jours commandée aux sectateurs » de sa doctrine sublime; partagés » par des cultes différens, vous » n'aurez qu'une volonté quand il » s'agira de la patrie. »

Lorsqu'en 1815, Fouché dressa et signa cette ordonnance du 24 juillet, dont l'article 4 contient l'aveu surprenant de son inconstitutionnalité, Pommereul fut inscrit sur la liste, formant l'article second. La loi d'amnistie du 12 janvier 1816 prononça le bannissement des personnes comprises dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet; mais cette même loi atteignit et condamnait à la même peine le signataire de l'ordonnance. Le proscripteur fut traité comme ses proscrits. C'était ce même Fouché, qu'un décret de la Convention avait déclaré à jamais inéligible à des fonctions publiques, et que cependant nous avons vu ambassadeur, ministre, duc...!! A l'âge de 71 ans, il fallut donc que Pommereul, sans avoir été jugé, ni entendu, subît l'exil. Il se rendit à Bruxelles, et trouva dans les lettres quelque soulagement à ses peines. Sa pension, gagnée par 50 ans de service, fut supprimée; ce ne fut pas encore assez. Non content de l'avoir fait sortir de France, on voulut l'en éloigner. Deux fois il résista aux gendarmes qui voulaient l'enlever de la Belgique. Le roi des Pays-Bas, instruit de sa position et révolté de cet acharnement contre un vieillard infirme, le protégea, et Pommereul resta à Bruxelles. Ayant

obtenu, en 1819, de rentrer en France, il retourna dans son ermitage du faubourg du Temple; et c'est là qu'il est mort, le 5 janvier 1823. Conseiller d'état sous Bonaparte, il n'avait eu que les titres de baron et d'officier de la Légion-d'Honneur. Ses collègues avaient été presque tous nommés comtes de l'Empire et commandans de l'Ordre.

J'ai connu M. de Pommereul pendant qu'il était directeur de l'imprimerie et de la librairie; je le voyais alors quelquefois. Je l'ai vu souvent quand il n'était plus en place, et j'ai toujours pensé qu'on pouvait dire de lui ce que Voltaire disait du roi de Prusse :

Assemblage étonnant de qualités contraires.

Son ton tranchant et décisif cachait beaucoup de faiblesse, quoique dans l'occasion il eût de l'énergie; il évitait l'influence de ses proches, qui n'eût été qu'excellente, et cédait à celle des personnes dont il était entouré; malheureusement il ne l'était pas toujours bien. Ennemi prononcé de l'intrigue, il la cherchait où elle n'était pas, et ne la voyait pas où elle était. Tout à la fois vif et méfiant, suivant l'ordinaire des personnes de ce dernier caractère, il plaçait mal sa confiance. Sa franchise allait jusqu'à la rudesse, et il avait l'oreille tendre à la flatterie. Malgré ce goût pour la flatterie, il supportait volontiers la contradiction, et tout en se laissant entraîner par les flatteurs et les intrigans, il savait gré de la résistance qu'on lui avait opposée, et payait de son estime ceux qui avaient combattu ses opinions. Facile à se laisser prévenir contre les personnes, il revenait facilement de ses préventions. Après avoir d'abord proféré quelques expressions un peu vives, il écoutait patiemment et attentivement ce qu'on avait à lui répondre; dès qu'il avait reconnu son erreur, c'était en ajoutant un mot qu'on appelle énergique, qu'il s'écriait : *Monsieur, vous avez raison.* La grande indépendance de ses opinions ne l'a pas empêché d'être l'instrument d'un pouvoir tyrannique.

Un gouvernement justement odieux, puisqu'il enlevait successivement aux citoyens toutes leurs garanties, voulut, en 1810, régulariser l'asservissement de la pensée. Ce même Bonaparte avait cependant, en 1806, proclamé que la liberté de la presse était la première conquête du siècle. Un décret du 5 février 1810, institua la direction de l'imprimerie et de la librairie. Cette direction, qui formait une administration séparée, n'était pas une administration indépendante. Les articles 19 et 20 du décret du 5 février mettaient les auteurs, les censeurs, le directeur, à la merci de chaque ministre. La direction de l'imprimerie et de la librairie, pendant les onze premiers mois de son existence, fut confiée à M. Portalis. Lorsqu'elle passa entre les mains de Pommereul, l'impulsion était donnée; il ne put que la suivre. En vain manifestait-il hautement ses opinions contre les mesures qui lui déplaisaient : on le laissait dire et on lui ordonnait d'agir. Le directeur, impuissant pour faire le bien, comme pour empêcher le mal, était par son titre exposé à recueillir tout l'odieux de l'administration dans

cette partie. Ce n'est point pendant la direction de Pommereul qu'a eu lieu l'acte le plus révoltant contre la librairie. C'est en septembre 1810, que fut saisie et détruite la première édition de l'ouvrage de Mme de Staël, intitulé: *De l'Allemagne*. La responsabilité de cette violation des lois appartient à un poëte qui, après avoir été dans les premiers jours de la Révolution aux gages de la cour, puis avoir émigré, se trouvait, en 1810, tout à la fois censeur impérial et chef de la division de l'esprit public au ministère de la police. L'ouvrage avait été soumis à la censure et sévèrement examiné. Le directeur de la libraire et son supérieur naturel, le ministre de l'intérieur, après avoir exigé quelques changemens, avaient autorisé l'impression. On était tranquille; on se croyait en sûreté: on fit tirer dix mille exemplaires du livre. Tout à coup, avant l'émission d'un seul exemplaire, le ministre de la police envoie des agens s'emparer de toute l'édition et la fait mettre en pièces. On peut voir dans les *Dix Années d'Exil*, par Mme de Staël (chap. 1er de la seconde partie), la lettre du duc de Rovigo (1), datée du 3 octobre 1810. *Votre dernier ouvrage n'est point français*, dit le ministre. *C'est moi qui en ai arrêté l'impression. Je regrette la perte qu'il va faire éprouver au libraire, mais il ne m'est pas possible de le laisser paraître.* La perte fut immense pour le libraire (2). Avec une telle marche que pouvait le directeur de la librairie? M. Portalis, à qui, pendant toute son administration, l'on ne peut reprocher qu'une grande indécision, partant d'un motif très-respectable, la crainte de commettre quelque injustice, ne pouvait, d'après son caractère même, faire entendre aucune réclamation. Pommereul en eût élevé peut-être; mais il n'eût certainement rien fait changer à la décision désastreuse du ministre de la police.

Astreindre les imprimeurs à recevoir des brevets, en limiter le nombre, est la conséquence naturelle de l'asservissement de la presse. L'article 3 du décret du 5 février 1810 réduisit à soixante le nombre des imprimeurs à Paris. Cette réduction était une grande restriction à l'industrie et un attentat contre des droits acquis. Pommereul obtint le décret du 11 février 1811, qui porta à 80 le nombre des imprimeurs de Paris. Ainsi, grâces à lui, vingt familles de moins furent privées de leur état. Peu d'administrateurs sous Bonaparte ont de pareils titres à faire valoir.

Pommereul avait l'abord brusque, mais il était très-accessible. Ce n'était pas seulement à des jours déterminés et aux heures des bureaux qu'il recevait le public; en se faisant annoncer comme auteur, imprimeur ou libraire, on

---

(1) Cette lettre se trouve aussi en tête des éditions faites en 1814, et depuis, de l'ouvrage intitulé : *De l'Allemagne*.

(2) Le ministre de la police l'invita vainement, quelque temps après, à passer à sa caisse pour toucher 500 fr., produit du carton fabriqué avec les dix mille exemplaires des trois volumes...! L'auteur de l'ouvrage écrivit au libraire avoir remis les 13,000 fr., prix du manuscrit, à M. Simonde de Sismondi, l'un des créanciers du libraire.

était admis chez lui, tous les jours, même bien avant l'ouverture des bureaux et bien long-temps après leur clôture. Quoique habitant des cours, il ne tenait pas à l'étiquette et n'était pas exigeant sur le costume des personnes qu'il recevait. On lui en fit un jour l'observation ; on prétendait qu'il était de sa dignité de ne donner accès qu'à des gens bien mis. «Je suis fait, répondit-il, pour recevoir les libraires et les imprimeurs tels qu'ils sont ; c'est l'homme et non l'habit qui a affaire à moi.» Sans doute il n'a pas toujours fait ce qu'il aurait fallu ; mais il ne faut pas oublier quelle était sa position. Bonaparte ne voyait dans le pouvoir que les moyens d'avoir de l'argent et des hommes à dépenser. Son gouvernement fiscal étendait ses calculs jusque sur les crimes; et, lorsque tel personnage éminent voyait les états des arrêts rendus par les tribunaux, c'était le produit des amendes qui appelait sa première attention. Ce produit était-il fort? *Voilà*, disait-il, *un bon tribunal*. En créant la direction de l'imprimerie et de la librairie, Bonaparte lui avait abandonné pour son entretien : 1° les recettes du prix des brevets; 2° le produit des amendes et confiscations prononcées pour contraventions et délits de la presse ; 3° les droits sur les livres venant de l'étranger. On comptait, pour ce dernier objet, sur un produit de trois cent mille francs annuellement ; la recette en 1810 ne s'était pas élevée à 1360 fr. Lorsque M. Portalis quitta la direction de l'imprimerie et de la librairie, son administration devait être et était très-endettée. Un décret du 29 avril 1811 établit un impôt d'un centime par feuille sur les réimpressions des *ouvrages qui n'appartenaient à aucun auteur vivant ou à ses héritiers*. Cet impôt a été nuisible au commerce de la librairie; cela est vrai. Mais dans le système alors suivi, il était inévitable. Pommereul pouvait, j'en conviens, abandonner la partie et renoncer à la carrière administrative. Il a suivi le torrent. Celui-là qui y a résisté, celui-là qui a donné la démission de ses places plutôt que de faire ce qui lui répugnait, peuvent seuls lui jeter la pierre aujourd'hui ; mais il n'y a pas eu deux d'Argenson. En d'autres temps, je ne crains pas de le dire, Pommereul eût fait beaucoup de bien, et, un seul point excepté, sur lequel ses opinions étaient prononcées et connues (1), il eût obtenu sur tous les autres les suffrages des personnes même les plus prévenues contre lui.

Quoique, dans les différentes places qu'il a remplies, il fît réellement tout *par lui-même*, et vît *tout par ses yeux*, il a encore trouvé le temps de composer un grand nombre d'ouvrages dont voici la liste :

Liste des ouvrages
de F.-R.-J. de Pommereul.

I. *Lettres sur la littérature et la poésie italienne, traduites de l'italien.* (de Betinelli.) 1778 ; in-8.

Les notes ajoutées par le tra-

(1) Pommereul était déiste et antichrétien ; mais loin de se vanter d'être athée, il se défendait de l'être. Les plaisanteries qu'on a faites à ce sujet sont des calomnies.

ducteur contiennent des imitations par divers poëtes français, de passages des poëtes italiens. C'est de M. de Pommereul lui-même qu'est ce morceau, imité de Pétrarque :

ODE A LA LIBERTÉ.

Liberté, le plus rare et le plus doux des biens,
L'homme qui t'a perdu sait seul te bien connaître;
Automate de cour, rampe-t-il sous un maître?
Il soupire en secret et maudit ses liens,
Non, ce n'est qu'avec toi qu'on peut goûter la vie,
Toi seule sais tracer le chemin du bonheur,
Sans toi mon cœur ne veut ni l'or qu'on déifie,
Ni santé, ni longs jours, ni loisir, ni faveur;
Mais avec toi j'en fais l'objet de mon envie,
Avec toi, sous le chaume, on vit égal aux dieux;
Où tu règnes, je vois la nature embellie;
Tout y flatte nos sens, tout y rit à nos yeux.
Tu sèmes les vertus dans notre âme ennoblie;
Tu nous rends à la fois plus justes, plus humains;
Tu fais chérir les lois, adorer la patrie.
Liberté, don du ciel, préside à mes destins!

II. *Histoire de l'île de Corse.* 1779; 2 vol. in-8.

Cet ouvrage a été attribué à Raynal. J'ai même possédé un exemplaire portant ces mots imprimés : *par G. T. Raynal;* mais ces mots avaient été ajoutés après l'impression. Pommereul, qui avait habité la Corse, comme on l'a vu, a conduit son ouvrage jusques à la conquête de cette île, en 1769. Il n'est point le partisan de Paoli. Mais il professe les sentimens les plus généreux. Il déclare avoir *dit tout ce qu'il croyait vrai, parce qu'on doit la vérité aux hommes, et* avoir *peint les tyrans des plus noires couleurs, parce qu'ils sont les plus cruels ennemis du genre humain, et qu'on ne saurait les lui rendre trop odieux.* Cet ouvrage, assez recherché des curieux, a quelque prix dans les ventes; il se lit avec plaisir. La narration est rapide; le style ne manque pas d'élégance.

III. *Recherches sur l'origine de l'esclavage religieux et politique du peuple, en France.* 1781; in-8 de ij et 52 pages. — seconde édit., 1783; in-8.

IV. *Des chemins, et des moyens les moins onéreux au peuple et à l'Etat, de les construire et de les entretenir.* 1781; in-8 de 96 pag.

V. *Manuel d'Epictète, précédé de Réflexions sur ce philosophe et sur la morale des Stoïciens.* 1783; in-8. — réimprimé en 1822, in-18, mais avec le millésime de 1823.

C'est sur la traduction latine que M. de Pommereul a fait sa traduction française. Dans *l'avant-propos* de l'édition de 1823, il parle de onze autres traductions du *Manuel.*

VI. *Contes théologiques, suivis des litanies des catholiques du 18e siècle, et de poésies érotico-philosophiques, ou Recueil presque édifiant.* Paris, impr. de la Sorbonne, et se vend aux Chartreux, chez le portier. 1783; in-8. de 303 p.

Recueil de pièces de divers auteurs.

VII. *Poésies diverses, ou plutôt mes Rapsodies, par M. de Pommereul, capitaine au corps royal de l'artillerie.* Fougères, 1783; in-8. de 128 pag.

VIII. *Chronologie historique des barons de Fougères.* (Dans le tom. II, daté de 1784, *de l'Art de vérifier les dates;* in-folio.)

IX. *Etrennes au clergé de France.* 1786; in-8 de 30 pag.

La première page porte : *Explication d'un des plus grands mystères de l'Eglise.*

X. *Des Corvées, nouvel examen de cette question, et, par occasion,*

fragment d'un Essai sur les chemins. 1787; in-8. de 82 pag.

XI. *Essai historique sur le corps royal de l'artillerie de France,* 40 pag. (A la tête d'un *Etat militaire du corps royal de l'artillerie de France, pour l'année* 1788.)

XII. *Essais minéralogiques sur la solfatare de Pouzzoles, traduit du manuscrit italien de Breislac.* Naples, 1792; in-8 de 240 pages, plus un feuillet sur lequel l'*errata.*

XIII. *Des Institutions propres à encourager et perfectionner les beaux-arts en France.* (Dans la *Décade,* T. IX, p. 78 et 240.) — Réimprimées en l'an V, à la suite du n° XV ci-après, et aussi dans le n° XVIII.

XIV. *Observations sur le droit de passe proposé pour subvenir à la confection des chemins.* 1796; in-8.

On rend compte de cet opuscule dans la *Décade,* T. XII, p. 275. Il a été réimprimé dans les *Opuscules d'économie politique*, p. 107. (Voy. ci-après n° XXI.)

XV. *Vues générales sur l'Italie, Malte*, etc., *dans leurs rapports politiques avec la République française et sur les limites de la France à la rive droite du Rhin; suivies d'un Mémoire sur les beaux-arts et les institutions propres à les faire fleurir.* Paris, vendémiaire an V; in-8.

L'auteur demande l'expulsion de l'Autriche, l'abolition de l'empire et de la papauté. Il propose la formation d'une union italique, composée des républiques Lombarde, Ligurienne, Luquoise, Gallo-Cisalpine, Apennine, Romaine, et de Saint-Marin, et des divers autres états italiens. Toutefois la république de Venise, les rois de Naples et de Sardaigne ne feraient pas partie de l'union. Quant à l'île de Malte, Pommereul voulait qu'après l'avoir démantelée, on la laissât au roi des Deux-Siciles; il pense qu'il n'est pas dans l'intérêt de la France d'*encourager ou protéger une société d'ennemis des Turcs ses alliés, ou des Barbaresques; qu'il lui convient de voir rendre périlleux ou nul le cabotage de toutes les petites puissances d'Italie, qui lui enleveraient bientôt cette branche de commerce dans la Méditerranée.* Sur la question de porter les limites de la France au bord du Rhin, Pommereul est pour l'affirmative; mais ce n'est pas le cours du Rhin qu'il veut pour limites, c'est la rive droite où il y aurait un chemin de hallage appartenant à la France, qui ainsi serait propriétaire du cours du fleuve.

Dans un *Fragment*, qui fait partie du volume, il regrette que le traité de paix avec l'Espagne n'ait pas fait une obligation d'ouvrir un canal au travers de l'isthme de Panama. Dans un écrit encore plus court et intitulé : *Pétition,* il demande que pour honorer la mémoire de celui qui a découvert la 4e partie du globe, la ville et l'île de St.-Domingue portent désormais le nom de Colomb.

XVI. *Sur une question proposée par le Ministre de l'intérieur, à un jury choisi par les artistes, pour juger lesquels d'entre eux méritent le prix d'encouragement.* In-4 de 4 pag. à deux colonnes : Signé F. P.; impr. de la Ve Panckoucke.

Réimprimé dans les *Oisivetés,* p. 250. (Voyez ci-après, n° XXII.)

XVII. *Campagnes du général Buonaparte, en Italie, pendant les années IV et V de la république*

française, par un officier général. *An VI*, 1797; in-8 avec cartes. Contrefait à Gènes; 1797; in-8, et réimprimé aussi en 2 vol. in-12.

C'est le recueil des comptes que Bonaparte rendait de ses opérations militaires au Directoire exécutif, des proclamations, conventions, traités, etc., de la campagne. Pommereul a lié ces diverses pièces par un court récit nécessaire à leur intelligence.

XVIII. *De l'Art de voir dans les beaux-arts, traduit de l'italien de Milizia, suivi des Institutions propres à les faire fleurir en France, et d'un état des objets d'arts dont ses musées ont été enrichis par la guerre de la liberté.* An VI, 1798; in-8.

Mis à l'index, à Vienne.

XIX. *Mémoire sur les funérailles et les sépultures.* Tours, 1801; in-8.

Réimprimé dans les *Oisivetés*, p. 111—172. (Voyez ci-après numéro XXII.)

XX. *Voyage physique et lithologique dans la Campanie, suivi d'un mémoire sur la constitution physique de Rome*, etc., *par Scipion Breislac, traduit du manuscrit italien, et accompagné de notes.* 1801; 2 vol. in-8, avec planch.

XXI. *Inutilités politiques, et opuscules d'économie politique, par le général Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire.* Tours, impr. de Billault jeune, an XI; in-8 de iv, 98 et 317 pages.

XXII. *Oisivetés, par le général Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire.* Tours, impr. de Billault jeune, an XII; in-8 de iv—328 pages, plus un feuillet sur lequel un *errata*.

Tiré à 50. La pagination est fautive; après la page 120 on trouve les pages 5—54, après quoi la page 171.

XXIII. *Souvenirs de mon administration des préfectures d'Indre-et-Loire, et du Nord.* Lille, impr. de Marlier. 1807; in-8 de 444 p.

Imprimé à 50 exemplaires, a pour épigraphe:

J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage. VOLTAIRE.

Si ce volume eût été tiré à grand nombre, on n'y verrait que de la vanité; tiré à petit nombre, il prouve, ce me semble, la droiture des intentions. C'est un examen de conscience; un compte rendu à lui-même et à ses amis.

XXIV. *Epigrammes de Martial, d'Owen et autres poëtes latins anciens et modernes*, par M.... N° 1. A Ixelles, 1818; in-8 de x et 156 pages.

Edition anonyme, tirée à 25 exemplaires, portant chacun leur numéro respectif.

XXV. *Essai sur l'Histoire de l'architecture, précédé d'observations sur le beau, le goût et les beaux-arts, extrait et traduit de Milizia.* La Haye, 1819; 3 vol. in-8.

C'est d'après le *Manuel du libraire* de M. Brunet, tome IV, page 170, n° 6543, que je cite trois volumes. C'est ce que devait avoir l'édition. Cependant le traducteur ne possédait que le 1er volume. Je n'ose assurer que les deux autres aient vu le jour.

Pommereul a coopéré au *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne, par Ogée.* Nantes. 1778—1780; 4 vol. in-4. — Il y a fourni les articles *Carnac* (avec MM. de Caylus et de la Sauvagère; Voy. le *Journal Encyclopédique* du 1er mars 1779, p. 266);

Dol, Fougères. (Dans sa *lettre d'un français sur l'histoire de France*, M. le vicomte de Toustain ayant reproché à M. de P...... d'avoir placé Fougères sur Couesnon, et ayant dit que cette rivière ne coule qu'à deux lieues de cette ville, reconnut son erreur dans le *Journal Encyclopédique*, du 1er août 1779, p. 437.) Les articles *Josselin, Lacroix, Helléan, Rennes*, qu'on lui attribue quelquefois, sont d'Ogée; mais il a donné des notes pour *Rennes.* (Voyez *Journal Encyclopédique*, août 1779, pag. 440 et 447; et juillet, 1780, p. 65.)

Des bibliographes disent que Pommereul a fourni des articles à l'*Encyclopédie.* Je crois qu'il n'a travaillé qu'au *Supplément* de ce grand ouvrage ; car Pommereul n'avait que vingt ans quand le dernier volume de l'*Encyclopédie* parut.

On lui doit les articles *Corse*, et *Théodore de Neuhofen*, dans le *Dictionnaire des sciences morales, économiques et diplomatiques.*

Il était l'un des auteurs de la *Clef du cabinet des souverains*, journal auquel travaillaient Fontanes, (voy. l'*Annuaire* de 1821, p. 169 et suiv.), Gérard de Rayneval, Montlinot et MM. Daunou, Peuchet et Garat. Les articles signés *F. P.* sont de Pommereul.

On lui attribue fréquemment des *Réflexions sur l'histoire de Russie, par M. Levesque*, 1783 et 1792, et un *Mémoire sur une nouvelle administration des bois*, 1787; in-8. Ces ouvrages ne sont pas dans la collection de ses œuvres, qui fait partie de sa bibliothèque.

M. Ersch, qui met au nombre de ses ouvrages des *Réflexions sur la sculpture, la peinture, la gravure et l'architecture, suivies des instructions propres à les faire fleurir en France, et d'un état des objets d'art dont les musées ont été enrichis depuis l'an II;* 1799, 1 vol. in-8, dit que c'est une nouvelle édition de l'opuscule intitulé : *de l'Art de voir*, etc. (Voy. n° XVIII.) Je n'ai pas vu d'exemplaires sous ce titre.

M. de Pommereul a laissé en manuscrit :

1° *Principes de l'architecture civile, par F. Milizia, traduits de la 2e édition, publiée en* 1804 *à Bassano*, en trois cahiers devant former 3 vol. in-8.

2°. *Dictionnaire de l'artillerie*, 2 vol. in-4. — Ce travail, destiné à l'*Encyclopédie méthodique*, ne verra probablement pas le jour. Un *Dictionnaire d'artillerie*, par M. H. Cotty, en 1 vol. in-4, fait partie de la 91e livraison de l'*Encyclopédie Méthodique.*

3°. *Histoire de Fougères*, en 1 vol. in-8. L'auteur s'occupait à revoir cet ouvrage et à y mettre la dernière main pour le faire imprimer, lorsqu'il a été atteint de la maladie dont il est mort.

(Article communiqué par M. Beuchot.)

POUILLARD (Jacques-Gabriel), sacristain de la chapelle royale des Tuileries, mort à Paris le 8 octobre 1823, naquit à Aix en Provence, en 1751. Son premier goût le porta vers la peinture. Il en étudia les élémens auprès d'un élève des Vanloo, et il y fit des progrès assez remarquables. Une passion plus vive se joignit bientôt à celle-là : ce fut l'amour des médailles et des antiquités en général. Il

trouvait à satisfaire ce penchant, au sein de sa patrie, dans le cabinet de deux amateurs aussi estimables par leur savoir que dignes de respect par leurs vertus, les deux Fauris de Saint-Vincent, le père et le fils, tous deux associés de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Plusieurs obstacles s'opposaient aux études de M. Pouillard. Sa famille, considérée par une probité héréditaire, était peu favorisée de la fortune. Sincèrement attaché d'ailleurs à sa religion, il voulait en faire la principale occupation de sa vie. Il entra à cet effet, en 1780, dans l'ordre du Mont-Carmel, et obtint d'être affilié à la maison d'Aix, ou dix à douze religieux vivaient ensemble, autant comme des amis que comme des cénobites, liés entre eux par la même règle. Après avoir passé plusieurs années dans cet asile, il sollicita de ses supérieurs la permission d'aller voir la ville de Rome. Il ne s'attacha pas seulement, dans cette ville, aux médailles et aux autres monumens antiques; l'histoire religieuse du moyen âge devint aussi l'objet de ses travaux. Il trouvait dans cette étude la double jouissance de s'occuper des arts et d'exercer son savoir pour l'avantage de la religion. Quatre volumes de lettres adressées aux deux Fauris de Saint-Vincent, et renfermant souvent des dessins de sa main, d'après des bas-reliefs et des médailles, ou des inscriptions grecques ou latines, dont il donnait des explications, furent le premier produit de ses excursions littéraires dans la patrie de Cicéron et des Césars.

Des recherches sur la croix attachée à la chaussure des papes le conduisirent à voir de ses propres yeux toutes les peintures de Rome, du 4e au 15e siècle, où se trouve cette décoration. De là naquit son ouvrage intitulé : *Dissertazione sopra l'anteriorità del bacio de' piedi de' sommi Pontefici, all' introduzione della croce sulle loro scarpe.* (1) Dans cet écrit publié à Rome, en 1807, l'auteur a montré autant de connaissance des sources littéraires du moyen âge, qu'il a manifesté de lumières en ce qui concerne l'appréciation des monumens de l'art (2). Un autre ouvrage allait paraître après celui-là. C'était un *traité sur la tiare des papes*. Le manuscrit était entièrement composé; les malheurs des temps ont mis obstacle à l'impression. Ces travaux furent terminés au milieu des veilles et des fatigues qu'imposait à l'auteur une mission digne de son cœur charitable. Il était sacristain de l'église de son couvent, dite de Saint-Martin-des-Monts, lorsque les armées françaises entrèrent à Rome. Cette église devint un hôpital pour les soldats français, et le père Pouillard, comme sacristain, s'en trouva l'aumônier. Mais, malgré son zèle pour la religion, il n'était pas homme à se borner envers ses malheureux compatriotes à des secours spirituels. Il

---

(1) Dissertation sur l'antériorité du baisement des pieds des souverains pontifes, à l'introduction de la croix sur leurs pantoufles.

(2) L'auteur a pris, sur le frontispice de cet ouvrage, le nom de *Pouyard*. Il crut pendant long-temps que son nom devait être écrit de cette manière.

se constitua de lui-même leur premier infirmier, et leur prodigua jour et nuit les soins plus assidus et les plus fraternels. C'est dans ces pénibles fonctions qu'il fut connu d'un prélat qui avait conçu en faveur des arts et des lettres de grands et nobles projets. M. le cardinal Fesch, venu à Paris, y appella M. Pouillard, pour faire de lui le conservateur d'un musée de tableaux dont aucune collection particulière n'a peut-être jamais égalé la richesse, et d'une bibliothèque consacrée à l'étude de la religion, et qu'il se proposait de rendre publique; mais avant que M. Pouillard vînt occuper dans la capitale cette place qui exigeait des connaissances si variées, et à laquelle il convenait si bien, une mission d'un autre ordre le retint au voisinage de Lyon. M. le cardinal avait fondé un séminaire dans le Bugey. Il invita M. Pouillard à remplir les fonctions de directeur de cet établissement. Ce vertueux ecclésiastique obéit avec empressement à un ordre qui l'éloignait de ses jouissances favorites, mais qui l'appelait au service de Dieu. On l'a vu ensuite à Paris, au milieu de la magnifique collection de tableaux et de sculptures qu'il avait contribué à former, accueillir les amateurs de tous les rangs, avec cette politesse naturelle qui est un produit de la bonté du cœur, montrer autant d'urbanité que de simplicité, allier à une intéressante modestie les traits du goût le plus délicat et le plus exercé.

En 1814, une grande occasion se présenta de témoigner sa reconnaissance à son bienfaiteur, parti pour l'Italie : M. Pouillard ne la laissa point échapper, et s'acquit, par un généreux dévouement, des droits à l'estime universelle. M. le cardinal de Talleyrand, devenu grand-Aumônier, apprécia dignement un homme d'un si beau caractère. Il lui témoigna son estime de plus d'une manière, et sa bienveillance lui conserva notamment la place de sacristain du château des Tuileries, qu'il occupait auparavant. La considération de M. le cardinal de Talleyrand envers M. Pouillard était méritée sous tous les rapports. Savant sans prétention, M Pouillard honorait son savoir par un oubli presqu'absolu de lui-même; loin d'étaler son érudition, il la cachait; aussi communicatif que modeste, il semblait n'avoir acquis de lumières que pour l'instruction des amis qui le consultaient.... M. Pouillard avait perdu, de bonne heure, un frère qui laissait deux enfans en bas âge : il devint le père d'un neveu et d'une nièce qu'il a établis tous deux avantageusement.

Outre les ouvrages dont nous venons de faire mention, il existe de lui plusieurs dissertations dans le *Magasin Encyclopédique* de Millin, savoir : *sur une Inscription trouvée à Rome, dans le jardin de S.-Martin-des-Monts* (1806, t. I.). — *sur le Sceau de la basoche de Dijon* (1809, t. I). — *sur une question de Chronologie* (1809, t. V.). — *sur un ancien As romain* (1809, t. VI.). — *sur un Vase chrétien de terre cuite, trouvé à Paris* (1810, t. IV). — *sur une Médaille de Siris et sur les médailles incuses* (1815, t. IV).

Il laisse aussi plusieurs ouvrages *manuscrits*, entre autres un *Voyage littéraire dans l'intérieur de*

Rome; — un *Mémoire sur l'état des arts en Provence, au temps du roi René;* — une *Instruction chrétienne à l'usage des soldats*, ouvrage composé lorsqu'il donnait ses soins à l'hôpital de St.-Martin des-Monts; — un *Traité des droits spirituels du grand Aumônier de France*, etc. (Extrait du *Moniteur* du 23 août 1823; article signé T. B. Emeric-David, membre de l'Institut royal, Académie des inscriptions et belles-lettres.)

PRÉVOST (Pierre), peintre de panoramas, naquit à Montigny (Eure-et-Loir), en 1764. Ses parens, cultivateurs estimés, jouissaient d'une sorte d'aisance; mais leurs moyens pécuniaires étaient insuffisans pour lui donner, loin de la maison paternelle, une éducation dispendieuse. Cependant son génie pour les arts s'étant manifesté d'une manière particulière, sa famille crut devoir faire des sacrifices pour l'envoyer à Paris : il était plus qu'adolescent lorsqu'il y arriva. Elève de Valenciennes, il commença par exposer des paysages dans la manière de Claude Lorrain. Ces productions lui avaient déjà fait, comme peintre, une réputation méritée, quand l'américain Fulton vint en France pour y faire connaître les panoramas nouvellement inventés en Angleterre, et par conséquent imparfaits encore. Il s'associa à P. Prévost pour l'exécution, et depuis cette époque, notre artiste n'a pas cessé de travailler à ce genre de peinture, et l'a porté à un degré de perfection qui ne lui est point contesté. Le *Panorama de Paris*, offert le premier à la comparaison immédiate de ses habitans, leur permit de juger la fidélité de la copie. Dix-sept autres ont suivi celui de Paris et tous furent exécutés d'après des dessins pris sur les lieux, par l'artiste lui-même. *Rome*, *Naples*, *Amsterdam*, *Boulogne*, *Tilsit*, *Wagram*, *Anvers*, *Londres*, *Calais*, *Jérusalem*, *Athènes*, sont ceux qui obtinrent le plus de succès. M. Bouton a été quelque temps, le principal collaborateur de Prévost; plus tard, ce fut son neveu, M. Cochereau, que la mort lui enleva, en 1817, durant le dernier de ses voyages à Constantinople et dans l'Attique. David, après avoir passé une matinée entière à admirer une des savantes productions de Prévost, se retourna vers ses élèves qui l'entouraient, en disant : « Messieurs, c'est ici qu'il faut venir faire des études d'après nature. » Cet éloge, accordé par un homme de génie, donne la mesure du mérite de Prévost. Il joignait au talent de la peinture un esprit éminemment observateur : il avait parcouru les plus beaux pays de la terre; et l'on a dû juger par certains panoramas, qu'il a exécutés long-temps après en avoir pris les dessins, et qui étaient d'une vérité frappante, à quel point la mémoire des yeux était chez lui extraordinaire et fidèle. Par une singularité fort remarquable, sa main, exercée à peindre la nature en grand, se prêtait à exécuter à l'huile des compositions dans la dimension la plus réduite, et qui sont précieuses par le charme du coloris et la légèreté du dessin. Il faisait aussi la gouache dans la dernière perfection. Après bien des contrariétés et des traverses, Prévost était parvenu à éteindre la dette

qu'avaient nécessitée ses grandes trcprises, dont il partageait le produit avec un associé. Au bout de 25 ans de travaux, il se trouvait possesseur d'une fortune considérable, et songeait à se retirer à Montigny, près de sa famille, lorsqu'il fut atteint d'une fluxion de poitrine, tandis qu'il peignait le panorama d'Athènes. Depuis lors il n'a plus fait que languir, jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 9 janvier 1823. Il était âgé de 59 ans. Ses restes ont été déposés au cimetière du P. La Chaise. — Le *Miroir* du 13 janvier 1823, le *Constitutionnel* du 16, le *Moniteur* du 18 février de la même année, ont publié chacun une notice nécrologique sur P. Prévost.

PROPIAC (Catherine-Joseph-Ferdinand-Girard de), né en Bourgogne, d'une famille noble, vers 1760, composa de la musique, étant encore très-jeune, pour la Comédie italienne; entre autres la partition des *Déesses rivales*, opéra de M. de Piis, qui obtint du succès. Il émigra en 1791, servit dans l'armée des Princes, habita longtemps Hambourg, et rentra en France après le 18 brumaire. Il obtint peu de temps après l'emploi d'archiviste du département de la Seine. Ces fonctions lui laissaient le loisir de travailler pour les libraires, auxquels il livrait chaque année une grande quantité de livres élémentaires et d'abrégés, nécessairement très-superficiels. Il est mort âgé de soixante-trois ans, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 1er novembre 1823. M. de Propiac avait obtenu la croix de Saint-Louis en 1815. Il était membre du comité de lecture du théâtre de la Gaîté.

Liste des ouvrages de C.-J.-F.-G. de Propiac.

I. *Nouveaux Contes moraux d'Auguste Lafontaine; trad. de l'allemand.* 1802, 2 vol. in-12.

II. *Histoire de Gustave Wasa, roi de Suède, par M. d'Archenholtz; trad. de l'allemand.* 1803, 2 vol. in-8.

III. (Avec J.-B. Dubois.) *Voyage d'Almuza dans l'île de la Vérité; trad. de l'allemand.* 1804, in-12.

IV. *Plutarque*, ou *Abrégé des Vies des hommes illustres de ce célèbre écrivain, avec des Leçons explicatives de leurs grandes actions.* 1805, 2 vol. in-12. — 3e *édit.*, 1810. — 4e *édit.* Paris, Lecointe et Durey, 1823; 2 vol. in-12.

V. *Histoire de France à l'usage de la jeunesse.* 1807, in-12. — 3e *édit.* Paris, Gérard, 1812, 2 vol. in-12. — 4e *édit.* Paris, Eymery, 1820; 2 vol. in-12. — 5e *édit. jusqu'au 1er juillet* 1822. Paris, Gérard, 1823; 2 vol. in-12.

Propiac a été aussi l'éditeur de la 4e *édition* des *Epoques*, ou *Beautés de l'histoire de France*, par Durdent, *revue, corrigée et considérablement augmentée.* Paris, Eymery, 1823; in-12.

VI. *Histoire d'Angleterre à l'usage de la jeunesse.* 1818, 2 vol. in-12. — 2e *édit. jusqu'au 1er janvier* 1823. Paris, Lecointe et Durey, 1823; 2 vol. in-12.

VII. *Les deux Fiancées; trad. de l'allemand, d'Auguste La Fontaine.* 1810, 5 vol. in-12.

VIII. *Histoire Sainte à l'usage de la jeunesse.* 1810, 2 vol. in-12. (*V.* ci-après le no X.)

IX. *Le Plutarque des jeunes demoiselles*, ou *Abrégé des Vies des*

femmes illustres de tous les pays, avec des Leçons explicatives de leurs actions et de leurs ouvrages. 1810, in-12. — 3e *édit. revue, corrigée, augmentée.* Paris, Gérard, 1821; 2 vol. in-12.

X. *Beautés de l'Histoire-Sainte*, ou *Choix des traits les plus remarquables et des passages les plus éloquens contenus dans l'Ancien et le Nouveau-Testament; ouvrage propre à inspirer l'amour de la religion à la jeunesse, et à fortifier la foi et la piété des personnes de tout âge et de tout sexe. Ornées de* 10 *jolies gravures.* Paris, Ve Lepetit, 1811; in-12. — 2e *édit., ibid.* 1823, in-12.

XI. *Le Plutarque français*, ou *Abrégé des Vies des hommes illustres dont la France s'honore.* Paris, Ve Lepetit, 1813; 2 vol. in-12.

XII. *Beautés de l'Histoire militaire ancienne et moderne, contenant le précis des batailles, des combats*, etc., *ouvrage élémentaire, orné de* 8 *gravures, destiné à l'instruction de la jeunesse*, etc.; *dédié à M. le général baron de Maupoint.* Paris, Duprat-Duverger, 1814; in-12.

Cet ouvrage n'a pas été mis en circulation. Il renferme beaucoup d'éloges de Napoléon; les événemens de la Restauration qui survinrent au moment de sa publication, engagèrent l'auteur à le supprimer.

XIII. *Beautés de l'Histoire de la Suisse, depuis l'époque de la Confédération jusqu'à nos jours.* Paris, Eymery, 1817; 1 vol. in-12. — 2e *édit. revue et corrigée, ibid.*, 1823, in-12.

XIV. *Dictionnaire d'Émulation à l'usage de la jeunesse, avec une jolie gravure.* Paris, Eymery, 1820, in-12.

XV. *Les Merveilles du Monde*, ou *Les plus beaux ouvrages de la nature et des hommes, répandus sur toute la surface de la terre. Ornées de* 16 *gravures.* Paris, Eymery, 1820; 2 vol. in-12. — 2e *édit., revue, corrigée, augmentée, ibid.*, 1823, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage est traduit de l'anglais.

XVI. *Les vœux de la mère Poisson, marchande de marée à la Halle de Paris, pour S. A. R. le duc de Bordeaux.* Paris, imp. de Renaudière, 1821; in-8, 1/8 de feuille.

XVII. *Petit Tableau de Paris et des Français aux principales époques de la monarchie, contenant une Description des monumens les plus remarquables de la capitale, l'indication de tous les autres édifices, les ministères*, etc.; *avec une Notice explicative des vêtemens, coiffures et armures des Français, depuis Pharamond jusqu'à ce jour. Orné d'un plan de Paris et de costumes coloriés.* Paris, Eymery, 1820; in-12. — Reproduit l'année suivante sous le titre de *Beautés historiques, chronologiques, politiques et critiques de la ville de Paris, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au 1er novembre* 1821, *ibid.*; 2 vol. in-12.

XVIII. *Le La Harpe de la jeunesse*, ou l'*Art de raisonner, de parler et d'écrire, extrait du Cours de littérature de ce célèbre auteur.* Paris, Eymery, 1822; 4 vol. in-12.

XIX. *La Sœur Sainte-Camille*, ou *la Peste de Barcelonne; roman historique.* Paris, Pollet, 1822; 2 vol. in-12.

XX. *Beautés de la Morale chrétienne*, ou *Choix de morceaux publiés par les prédicateurs les plus célèbres et les philosophes chrétiens*

les plus illustres, sur les vérités et la force morale du christianisme; ouvrage destiné à l'instruction et à l'édification de la jeunesse. Paris, Eymery, 1822; in-12.

XXI. *Les Curiosités universelles, faisant suite aux* Merveilles du monde (n° XV), *contenant les plus beaux ouvrages de la nature et des hommes, répandus sur toute la surface de la terre; ouvrage destiné à l'instruction et à l'amusement de la jeunesse, et orné de gravures.* Paris, Eymery, 1823; 2 vol. in-12.

XXII. *Beautés de l'histoire du Pérou,* ou *Tableau des événemens qui se sont passés dans ce grand empire; son origine,* etc. Paris, Tenon, 1824; in-12, fig. (ouvrage posthume).

Propiac a donné quelques articles à la *Biographie Universelle*, entre autres celui du chevalier d'Éon.

PRUDHON (Pierre-Paul), peintre, membre de l'Institut, naquit à Cluny, en Bourgogne (Saône-et-Loire), le 6 avril 1760. Il fut le treizième et dernier enfant d'un père qui n'avait d'autre fortune que son état de maître maçon. Il en fut privé dès l'âge le plus tendre; cependant il fit ses études chez les moines de l'abbaye de Cluny, qui avaient un enseignement gratuit. On ne tarda point à voir éclore le goût du jeune Prudhon pour la peinture. Ses cahiers étaient couverts de croquis à la plume, fruits d'une imagination créatrice. Tout servait à satisfaire ce penchant irrésistible, et bientôt employant jusqu'à son canif, il tailla des morceaux de savon blanc qui offrirent en relief tous les personnages de la Passion, avec un tel degré de vérité, que lui-même, à son retour de Rome, en fut frappé d'étonnement. Mais la peinture avait pour lui plus de charme, et mettant à contribution jusqu'au suc des fleurs et des herbes pour se procurer des couleurs, il peignait des gouaches avec des pinceaux qu'il fabriquait lui-même, du poil qu'il recueillait sur les harnois des chevaux de son pays. Il admirait souvent les tableaux de l'Abbaye, et son ambition journalière était de les imiter. Un moine lui dit un jour: «Vous ne réussirez point, ils sont »peints à l'huile.» Et Prudhon frappé de cette observation, après de nombreux et inutiles essais, trouva enfin, et tout seul, le moyen de peindre de cette manière.

De si précoces et si précieuses dispositions fixèrent enfin l'attention des moines de Cluny; ils en parlèrent à M. Moreau, évêque de Mâcon, qui accorda au jeune Prudhon sa protection, et l'envoya étudier le dessin, sous M. de Vosges, à Dijon. Il avait alors 16 ans, et il ne tarda pas à faire les plus rapides progrès. A peine âgé de 18 ans, il conçut une passion très-vive pour une personne qui s'est montrée peu digne de le fixer. Il contracta une union mal assortie, pour réparer les torts de l'amour; et cet hymen fut pour lui une source de chagrins, qui empoisonnèrent ses plus belles années. Bientôt il concourut à Dijon, pour le prix de peinture fondé par les Etats de Bourgogne. Voisin d'un de ses concurrens, dont il n'était séparé que par une cloison, il l'entend gémir de l'insuffisance de ses moyens. Quittant alors spontanément son propre ouvrage, il

détache une planche et vole au secours de son compagnon ; il termine son travail, sans songer qu'il se nuit à lui-même, et son concurrent obtient le prix. Touché de la générosité de Prudhon, le vainqueur avoue franchement qu'il lui doit son succès. L'erreur est réparée ; la pension à Rome est accordée à Prudhon, et ses émules le portent en triomphe par toute la ville de Dijon.

Il arriva dans la cité classique des beaux-arts, à l'âge de 23 ans; et, comme entraîné par le genre et l'analogie de son talent, il choisit pour étudier spécialement, outre les œuvres de Raphaël et de Léonard de Vinci, celles d'André del Sarte et du Corrége ; ce dernier maître fut surtout, et dans tous les temps, l'objet de sa constante admiration. Ce fut à cette époque que Prudhon se lia avec le célèbre Canova, dont la manière de sentir et les talens avaient tant d'analogie avec les siens. Avant de quitter Rome, il avait copié, d'après Pierre de Cortone, le *Triomphe de la Gloire*, plafond du palais Barberini ; cette copie décore encore aujourd'hui l'ancienne salle des États de Bourgogne, à Dijon.

De retour à Paris, en 1789, Prudhon y vécut pauvre et ignoré ; il y peignit la miniature pour subsister. Le comte d'Harlai le faisait travailler, mais il n'en recevait que des rétributions peu proportionnées à ses besoins. C'est pour cet amateur qu'il fit le dessin à la plume de *la Cérès*, ainsi que *l'Amour réduit à la raison*, et son pendant, trois morceaux qui furent gravés par Copia; ils préparèrent la réputation de Prudhon et commencèrent à le faire connaître. Il retirait déjà des fruits assez avantageux de son travail, lorsque sa femme, qui était restée dans sa famille depuis son départ pour Rome, vint inopinément le joindre à Paris, et eut bientôt dissipé ses faibles épargnes. Il eut encore d'elle trois enfans, ce qui augmenta le malaise de sa pénible situation. Lors de la disette de 1794, ses amis l'engagèrent à faire un voyage en Franche-Comté. Il passa deux années à Rigny, près de Gray, et y fit un grand nombre de portraits, tant à l'huile qu'au pastel, pleins de talent et de vérité, et tous remarquables par la ressemblance et la fraîcheur du coloris. Il fit aussi dans ce pays, pour M. Didot l'aîné, les compositions qui ornent sa belle édition des *Œuvres de Bernard* (1797, gr. in-4) (1). Il revint à Paris, ayant été aussi fêté que bien payé, mais surtout après avoir acquis dans M. Frochot un précieux ami, qui devint son protecteur lorsqu'il fut élevé au poste de préfet de la Seine.

Prudhon se trouvait, à son retour, dans une situation plus heureuse ; mais la mauvaise administration de son ménage eut bientôt fait disparaître tout ce qu'il avait amassé en Franche-Comté. Il continua cependant ses travaux pour M. Didot l'aîné, et composa les dessins de son *Racine* et de son *Aminte* du Tasse. Il grava dans ce même temps, de sa main, à l'eau-forte et au burin, la char-

(1) Ces dessins, au nombre de quatre, ont été joints à un exemplaire unique, sur vélin, dont le prince russe de Galitzin a fait l'acquisition.

mante estampe de *Phrosine et Médidor*, si recherchée des curieux. L'original, peint aussi de sa main, de la même grandeur que l'estampe, appartient à M. Hyacinthe Didot. Les besoins journaliers de la nombreuse famille de Prudhon l'empêchaient de se livrer à des travaux de longue haleine, et ses amis regrettaient qu'un si beau talent fût privé des moyens de se développer dans de grands tableaux. Il obtint enfin un prix d'encouragement, sur un dessin représentant *la Vérité descendant des cieux conduite par la Sagesse.* On lui accorda, pour l'exécuter en grand, un atelier et un logement au Louvre. Ce tableau qui décorait le plafond de la salle des gardes, à St.-Cloud, fut en partie détruit par une incendie, lors du mariage de Napoléon, en 1810. On y admirait la poésie de la pensée et de la composition, la grâce des formes, le charme de la couleur et du pinceau, enfin une exécution large et moelleuse; néanmoins le mérite de cette production fut contestée. On louait Prudhon outre mesure de ses vignettes et de ses petites compositions; mais on l'abreuvait d'amères critiques dès qu'il entreprenait un tableau. Cette tactique n'eut que trop de succès, et Prudhon consuma les plus belles années de sa carrière à composer des dessins charmans, il est vrai, mais qui lui firent délaisser les pinceaux. Ce fut M. Roger, élève de Copia, qu'il chargea de les graver, et qu'il forma, en l'appelant près de lui, à rendre ses productions d'un burin si conforme à sa manière de sentir. Cependant un particulier très-riche, M. de Landy, le chargea de décorer son hôtel, rue d'Artois, où sous des allégories ingénieuses, Prudhon représenta la Richesse accumulant autour d'elle toutes les jouissances; et, quoique étranger à ses douceurs, notre artiste les peignit avec le plus grand talent. Cet hôtel appartient aujourd'hui (1824), à M. J. Laffitte, banquier.

Depuis cette époque Prudhon ne manqua plus de travaux, et sa situation se serait améliorée, si la cause unique et constante de ses chagrins domestiques n'y eut mis obstacle. L'abandon où sa femme laissait son ménage et l'oubli des soins maternels, obligèrent souvent Prudhon d'y suppléer lui-même, et ses amis le surprirent maintes fois, à son chevalet, portant avec complaisance, sur chacun de ses genoux, les tendres objets de sa sollicitude paternelle. Il tira même parti, au profit de son art, de cette situation, et composa ces groupes enfantins dont la naïveté si pure a tant contribué à sa réputation. Il supporta ces calamités conjugales pendant dix-huit ans, allant passer toutes ses soirées chez un ami, pour se dérober aux désagrémens de son intérieur. Mais ces chagrins journaliers et continuels altérèrent sa santé et firent éclore le germe de la maladie qui le conduisit au tombeau. Une mélancolie habituelle régnait dans son âme; jamais un sourire n'effleurait ses lèvres. Un sort si pénible lui inspira un tel dégoût de la vie, que plusieurs fois il fut près d'y mettre fin. Ses amis, alarmés, parvinrent à le déterminer à une séparation, seul moyen de le sauver de son désespoir. Elle s'exé-

cuta. Il vécut alors dans une retraite absolue, pendant plusieurs années, se privant de tout pour consacrer ses soins et les fruits de son travail à la pension de sa femme et à l'éducation de ses enfans. Mais une ère nouvelle va naître pour Prudhon, et son cœur aimant va rencontrer enfin un être dont le profond attachement rappellera sur son existence quelques années de calme et de bonheur. Mlle Mayer, élève de Greuze, exaltée par l'amour de l'art dont elle était idolâtre, pleine d'enthousiasme et d'admiration pour le talent de celui qui voulait bien perfectionner le sien, crut ne pouvoir trop chérir son maître.... Cette liaison arracha Prudhon à la retraite profonde où il vivait; les louanges et l'admiration de son élève le trouvèrent sensible. Dès lors son talent prit un nouvel essor. Il avait à cette époque environ 45 ans, et il ne mit au jour ses œuvres les plus remarquables que dans un âge où la verve de la plupart des artistes semble déjà se refroidir.

Le plafond du Musée représentant *Diane implorant Jupiter* fut une de ses créations les plus importantes. C'est peu après, qu'il peignit cette belle allégorie *du Crime poursuivi par la Justice et la Vengeance céleste*, morceau capital, où le peintre s'est élevé très-haut, principalement dans la partie poétique et morale de son art. Ce tableau, exposé au Salon de 1808, valut à l'auteur la croix de la Légion-d'Honneur; il a long-temps décoré la salle des séances de la Cour d'Assises de Paris; on le voit maintenant à la galerie du Luxembourg; il a été gravé par M. Roger. A ce même Salon, il exposa le charmant tableau de *l'Enlèvement de Psyché par les Zéphyrs*, gravé par Muller, en 1817, pour la Société des amis des Arts. Cet ouvrage, où la séduction de la couleur et la suavité du pinceau le disputent à l'agrément des figures et au charme de la composition, avait été commandé par M. le comte de Sommariva, dont il embellit aujourd'hui la riche collection. Au Salon de 1812, Prudhon exposa le tableau de *Vénus et Adonis*; la figure de Vénus fut particulièrement louée; il appartient à M. de Boisfremont. — L'un de ses plus charmans tableaux est sans contredit celui qu'il exposa au même Salon, représentant *Zéphire dans un mystérieux bocage, et qui se balance en se jouant, sur la surface des eaux.* L'original, qui appartient à M. de Sommariva, a été supérieurement gravé au burin, en 1820, par Laugier. Mais l'auteur a recommencé ce sujet dans une plus petite proportion et avec quelques changemens bien entendus; c'est ce dernier petit tableau que M. Grevedon a très-joliment lithographié, en 1823. — On doit encore au pinceau de Prudhon un beau *portrait de l'impératrice Joséphine.* Par une sorte de pressentiment, elle avait voulu que son portrait fût exempt des pompes impériales. Assise sur un tertre, ombragée d'épais feuillages, elle est entourée de fleurs, qu'elle aimait et qui indiquent son goût pour la botanique. Le public ne put jouir de cette attrayante production, qui ne fut terminée qu'à une époque où la fortune avait abandonné le modèle. Mais on en

fut dédommagé par *deux* beaux *portraits* en pied, l'un de *M. le comte de Sommariva*, assis près d'une ruine, dans un paysage; l'autre de *M. le prince de Talleyrand*, sans parler de plusieurs bustes de femmes, également dignes d'éloges pour la ressemblance et la couleur.

Prudhon avait pendant quelque temps suspendu ses travaux en peinture, pour s'occuper de la composition et de la direction des dessins de la toilette et du berceau offerts, au nom de la ville de Paris, à l'impératrice Marie-Louise; il y déploya le goût exquis dont la nature l'avait doué. A cette époque, il fut choisi pour donner des leçons de peinture à cette princesse, qui peu de temps après lui demanda le portrait de son fils. Il peignit l'enfant endormi, dans un bosquet de palmes et de lauriers; une gloire brillante l'éclaire; deux tiges de la fleur impériale, en s'unissant au-dessus de sa tête, semblent protéger son repos. Ce petit portrait, ainsi que celui de Joséphine, ont été envoyés à Parme, où on les voit encore. C'est aussi vers la même époque que parut cette belle *tête de Vierge*, si remarquable par la sublimité de l'expression et la suavité du pinceau.

Il avait ébauché un tableau qu'il comptait exposer en 1819, représentant *Andromaque en présence de Pyrrhus, embrassant son fils Astyanax*. Prudhon mourut sans avoir terminé ce morceau, qui aurait ajouté à sa gloire; l'ébauche appartient à M. de Boisfremont. — Il peignit aussi pour le Salon de 1819, une *Assomption de la Vierge*, qui orne maintenant l'autel de la chapelle du château des Tuileries. On en a vu l'esquisse à la vente de l'atelier de l'auteur. — La gravure a retracé une composition charmante que le pinceau de Prudhon avait fait éclore avant le tableau que nous venons d'indiquer, *l'Innocence séduite par l'Amour est entraînée par le Plaisir, mais elle est suivie du Repentir, qui se cache sous l'aile du séducteur*. Cette création, tout anacréontique, est un petit poëme en action.

Malgré ses succès et dans l'ivresse même de ses plus aimables productions, Prudhon ressentait encore la vive impression de ses malheurs passés. Son détachement de la vie avait laissé dans son âme une empreinte ineffaçable. Une *esquisse* pleine de talent dévoila cette pensée secrète; il semblait avoir été inspiré par ces paroles du Psalmiste : «Oh! qui donnera »des ailes à mon âme comme à la »colombe, pour m'envoler vers le »lieu de mon repos?» Il a représenté l'âme sous la figure d'un ange, ou plutôt d'une belle femme dont le regard animé exprime le désir impatient de quitter la terre. Ses blanches ailes se déploient, ses bras s'élèvent vers le ciel; elle s'élance; mais une chaîne pesante fixée à la terre, et dont l'extrémité retient captive une de ses jambes, arrête son essor. On voit amoncelés à ses pieds des sceptres, des couronnes, des draperies de pourpre et des fleurs; mais parmi ces objets attrayans, s'est glissé un noir serpent, dont la tête menaçante est l'emblème du malheur caché sous les fleurs de la vie. Une mer en furie, bouleversée par la tempête, un ciel sombre et silloné d'éclairs, achèvent le tableau.

M. Trezel, peintre, est propriétaire de cette esquisse.

Une noire mélancolie s'était emparée de Mlle Mayer, et la révolution de l'âge troublant sa tête et sa raison (elle avait 46 ans), elle priva, de ses propres mains, son maître et son ami de la douce compagne de ses travaux. Ce coup affreux accabla Prudhon; il fut le présage du terme prochain de sa carrière. Il ne put éprouver quelque consolation qu'en ressaisissant ses pinceaux, pour terminer une esquisse de la main de celle qu'il pleurait. *La Famille malheureuse*, entourant un père mourant au sein de l'indigence, avait tant d'analogie avec la tristesse d'âme de l'artiste, qu'il passait tout le jour à s'en occuper. La couleur, les accessoires et l'exécution sont en harmonie avec le sujet, quoiqu'on y reconnaisse encore le pinceau suave et gracieux de l'artiste. Une pieuse intention ajoute un nouvel intérêt à cette production; Prudhon en destinait le prix à l'érection d'un monument à la mémoire de sa malheureuse amie. Ce petit tableau avait été acheté par M. Odiot, qui l'a cédé à Mme la duchesse de Berry. On en a plusieurs lithographies assez médiocres.

Tout à coup ému par un pressentiment religieux, Prudhon reprend ses pinceaux: *le Christ mourant sur la Croix* est ébauché. Cette composition fut pour lui comme le dernier chant du cygne (1). C'est après avoir, dans cette tête mourante, atteint le plus haut degré d'expression; c'est après avoir peint avec une admirable morbidesse ces teintes livides, pâles avant-courrières de la mort, qu'il ressentit lui-même le trait fatal qui devait bientôt causer la sienne. A peine avait-il terminé son ouvrage, qu'il se mit au lit, et ne se releva plus. Prudhon ne vit point avec effroi s'approcher le terme de sa carrière; il semblait même le désirer et l'attendre avec joie. Quelques mois auparavant il avait été faire l'acquisition, au cimetière du P. La Chaise, du terrein voisin de la sépulture de Mlle Mayer, pour y assurer la sienne. Il expira le 16 février 1823.

M. Voiart a publié: *Notice historique sur la vie et les ouvrages de P. P. Prudhon, peintre.* Paris, F. Didot, 1824; in-8 de 46 pag., orné du portrait de Prudhon, lithographié par le même M. Voiart. C'est de cette notice qu'est extraite celle qu'on vient de lire.

Le genre de dessin usité par Prudhon a été l'objet de beaucoup de critiques; loin d'imiter l'antique, qu'il avait cependant étudié à Rome, il n'en avait adopté ni les formes, ni le goût, ni les principes. Cette manière de sentir, qui tenait à son organisation et aux premières impressions qu'il avait éprouvées, l'avait comme isolé de la route de l'école régénérée. Son savoir ne fut, sous aucun rapport, le produit de l'enseignement, mais bien le résultat d'un sentiment individuel, entretenu et développé par une organisation toute particulière. Ses figures ne sont point d'une anatomie savante; il copiait peu le modèle vivant, et choisissait ses

(1) Nous n'en connaissons encore qu'une lithographie très-imparfaite. M. de Boisfremont a exécuté une très-belle copie de ce tableau: l'original a été acheté par le Ministre de la maison du Roi.

originaux dans les réminiscences de son imagination, toute imbue d'idées gracieuses et délicates : aussi n'est-il pas resté à l'abri du reproche d'afféterie, et surtout de celui de monotonie dans ses airs de tête, et jusque dans l'agencement des membres de ses figures. Son coloris frais, éclatant, argentin, est accusé de manquer de vérité. Prudhon avait à cet égard, comme pour les autres parties de son art, une manière de voir et de sentir toute particulière. Il considérait le charme de l'effet présent, mais il songeait aussi à l'avenir. Il croyait être parvenu, par des pratiques calculées habilement, à concilier avec sa durée, la magie de la couleur. « Le temps, disait-il, dévore les fraîcheurs du coloris, tandis que les teintes vigoureuses, parce qu'elles sont par-dessous, résistent plus long-temps à ses attaques. Aussi voit-on les anciens tableaux dépouillés de leurs tons les plus frais, quand leur vigueur et leur effet subsistent encore. En général, les tons jaunes sont plus durables; mais ils sont rares dans la nature de nos climats, et la clarté argentine de nos ateliers, privés de celle du soleil, en rend l'usage encore moins nécessaire dans la confection du coloris; d'ailleurs presque tous les jaunes dont on se sert à l'huile, noircissent à la longue: bannissons donc cette couleur de la carnation. » Fidèle à ces observations, Prudhon adopta les tons argentins, et pour prévenir les ravages du temps, il empâta le dessous de ses carnations des tons frais et laqueux dont il redoutait la précoce déperdition. Il exila le jaune de ces mêmes carnations, soutint les ombres de tons vigoureux, mais transparens, répandit des glacis harmonieux sur les chairs et sur les draperies, et sembla avoir assuré ainsi l'harmonie, l'agrément et la durée de ses tableaux. Nous ne devons pas dissimuler, toutefois, que la couleur de ce peintre n'a pas rencontré moins d'improbateurs que son dessin. Une fois, Prudhon tenta de renoncer à sa couleur habituelle; il peignit une *imitation de la Transfiguration de Raphaël*, dans la manière de Michel-Ange de Caravage, tableau qui se voit actuellement au musée de Nancy; mais cette composition, d'une grande proportion, n'a pas trouvé d'admirateurs (1).

« C'est de son vivant même que M. Prudhon a reçu le nom de *Corrège français*, dit le judicieux auteur des articles sur les beaux-arts dans la *Revue Encyclopédique* (t. XX, pag. 254). La postérité, qui a maintenant commencé pour lui, peut ratifier cet éloge. Sans doute son talent n'était pas exempt de défauts, son dessin n'était pas correct, les têtes de tous ses personnages avaient entre elles une constante ressemblance; mais il avait toujours une couleur suave et brillante, et un charme de pinceau que personne ne peut lui contester; il était peintre enfin! » — « Qui est-ce qui n'a pas présent à la mémoire, dit M. Quatremère

(1) Pour compléter l'indication de l'œuvre de Prudhon, il faut encore citer : *Diane implorant Jupiter*, le *Portement de la croix*, tableau de petite proportion, dans la manière de le Sueur, et enfin une *Vénus au bain*, qu'il a laissée ébauchée.

de Quincy (1), quelques-unes de ses conceptions, dont l'ingénieuse pensée le dispute à la délicatesse de l'expression? Qui est-ce qui n'a pas retenu et ne sait point par cœur, si l'on peut dire, le charme de ses contours, la suavité de ses couleurs, l'intérêt profond et touchant du caractère de ses têtes, dont la grâce est souvent plus belle que la beauté?»

PUYVALLÉE (Philippe-Jacques-Bengy de), naquit à Bourges, le 1er mai 1743, d'une famille distinguée de cette ville. Ayant embrassé la profession des armes, il entra, en 1763, dans le régiment de la Vieille-Marine, avec le grade de sous-lieutenant. Le traité de Paris venait de rendre la paix à la France et à l'Europe; elle ne fut un moment interrompue que par la campagne de Corse. Le régiment où servait M. de Puyvallée fut employé à cette expédition, après laquelle celui-ci se retira du service, en 1775. Les soins de l'agriculture devinrent dès lors sa principale occupation; il consacra quinze années de sa vie à étudier la théorie et la pratique de ce premier des arts. En 1789, M. de Puyvallée fut élu député de la noblesse du Berry, aux États-Généraux. Il siégea et vota avec le côté droit, dans l'Assemblée Constituante; mais il ne parut que rarement à la tribune. Une fois, ce fut pour combattre la nouvelle division de la France par départemens, division qui a si bien prévalu, qu'elle paraît avoir acquis la force d'une vieille institution; il parla aussi en faveur du *veto* absolu et pour que le droit de paix et de guerre fût dévolu à la Couronne. Après la session, M. de Puyvallée émigra, mais il rentra en France dès 1792. Dans les temps orageux qui suivirent, il fut rétabli sur la liste des émigrés, et poursuivi avec vivacité; ses biens furent séquestrés et en partie vendus. Il fut obligé, durant plusieurs années, d'errer sous divers déguisemens et de se cacher chez des personnes généreuses, qui ne lui donnaient l'hospitalité qu'aux périls de leurs propres jours. Sous le Directoire, il était parvenu à se faire rayer, lui et son fils aîné, de la liste des émigrés, et s'était retiré à Paris, dans l'espoir d'y vivre tranquille; mais ses ennemis l'y poursuivirent; ils réussirent à faire replacer le père et le fils sur la liste fatale et à obtenir contre eux l'ordre de quitter la France dans dix jours, sous peine d'être fusillés. M. de Puyvallée s'adressa successivement à sa mairie et au Ministre de la police, pour avoir un passe-port à l'étranger; partout on le lui refuse : dès lors il dut appréhender qu'un machiavélisme barbare n'eût conspiré sa perte. Heureusement, il eut l'idée de se placer comme habitant de Paris, sous la protection des députés de cette cité, et parvint à les intéresser à son affreuse position. M. Guyot des Herbiers se prêta particulièrement à plusieurs démarches, pour lui procurer un passeport : il échoua d'abord; mais, indigné du refus du Ministre de la police, il lui déclara que la députation de Paris avait pris M. de Puyvallée sous sa protection, et que si

(1) *Discours prononcé aux funérailles de Prudhon*. Paris, F. Didot, in-4, de 4 pag.

on osait attenter à ses jours, une accusation solennelle devant le Corps Législatif, serait motivée sur une atrocité aussi révoltante. Ce langage énergique produisit son effet : M. de Puyvallée obtint un passe-port; son fils et lui purent sortir de France et se soustraire à la mort. Il profita de l'amnistie accordée sous le gouvernement consulaire, pour rentrer dans sa patrie; mais il n'occupa d'autre fonction publique, sous le régime impérial, que celle de membre de la commission administrative des hospices de Bourges. Après la Restauration de 1814, M. de Puyvallée reçut la croix de Saint-Louis, avec le grade de capitaine, fut nommé membre du Conseil général du département du Cher, dont il a été cinq fois élu président. Il a présidé, en 1820, le collége électoral du même département, qui élut son fils aîné pour député; il était aussi président du comité de l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, établi à Bourges, et enfin il a été constamment élu président de la Société d'agriculture du département du Cher, depuis la création de cette société. C'est au sein de cette compagnie que l'éloge de M. de Puyvallée a été prononcé par M. Girard de Villesaison, l'un de ses membres (imprimé par extrait, dans le *Moniteur* du 21 avril 1824). « M. de Puyvallée, dit l'auteur de cet éloge, a publié deux ouvrages remarquables, l'un par un intérêt de circonstance; l'autre par un intérêt qui sera de tous les temps. Le premier renferme des réflexions politiques *sur le cadastre*, présentées avec talent, mais susceptibles, sous quelques rapports, d'être contestées : l'auteur s'y prononce fortement contre le parcellaire. Le second ouvrage est intitulé : *Essai sur la société religieuse en France, et sur ses rapports avec la société politique depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours*. (Paris, le Clère, 1820; in-8, 10 feuilles. Il rappelle que la religion catholique et la monarchie s'y sont établies à la même époque, et que, tant qu'a duré leur union, elles ont assuré la tranquillité, le bonheur, la prospérité et la gloire du royaume; qu'au moment de la Révolution ceux qui la dirigeaient crurent devoir commencer par ébranler et renverser l'autel, pour parvenir à détruire le trône. Il fait remarquer que lorsque Bonaparte voulut reconstituer la société, qui était dissoute, il sentit la nécessité de s'appuyer sur la religion ; enfin il conclut de ces faits, et des développemens lumineux auxquels il se livre, que la stabilité des États et le bonheur des hommes dépendent de l'heureuse harmonie qui règne entre la société religieuse et la société politique, et qu'elles doivent se donner une mutuelle protection. » — Nous citons cette courte analyse, dont nous ne prétendons pas adopter tous les termes, pour donner une idée exacte des opinions politiques auxquelles appartenait M. de Puyvallée. Cet honorable citoyen est décédé à Bourges, le 3 octobre 1823, âgé de 80 ans.



QUÉTANT (François-Antoine), naquit à Paris le 6 octobre 1733, d'un employé à la caisse du Trésor Royal, sous M. Paris de Montmartel. Après avoir fait sa rhétorique au collége des Grassins, sous Lebeau, il fut placé dans des études d'avoué et de notaire, d'où le goût du théâtre le fit déserter, pour s'adonner à la composition dramatique. Il se fit une certaine réputation sur les théâtres des boulevards, à une époque où ils ne s'élevaient guère au-dessus des tréteaux qui les avoisinent. Il y a cependant du naturel dans son dialogue, et de la facilité dans son couplet, mais de ce naturel trivial et de cette facilité nulle, qui ne suffisent plus aujourd'hui pour obtenir les applaudissemens du public. Le *Tonnelier* et le *Maréchal Ferrant*, opéras comiques, sont les deux seules pièces de Quétant, dont le titre paraît encore quelquefois sur les affiches, afin de combler un vide dans une représentation et donner au public le temps d'arriver pour la pièce qui est le véritable objet du spectacle. Plus tard, Quétant publia quelques traductions de l'anglais, qui, sans être mal exécutées, n'obtinrent point de célébrité. Privé, par une faillite, des épargnes qu'il avait ramassées, et ne possédant plus qu'une rente viagère de 1600 francs, que lui faisait la maison de Lagarde d'Achères, dont il avait élevé le fils (1), Quétant obtint, à un âge avancé, de l'emploi dans les bureaux administratifs. Il fut successivement chef du bureau des lois, de celui des hôpitaux, des prisons, et de la commission des secours publics au département de la Seine, adjoint au secrétariat de l'administration des hospices, contrôleur de l'hospice des Incurables. Quétant est mort le 19 août 1823, à l'âge de 90 ans, après avoir été marié trois fois. Il a été inhumé au cimetière de Vaugirard, où M. Dufey (de l'Yonne), a prononcé un discours sur sa tombe. A l'occasion de la nécrologie de Quétant, M. Beuchot a publié dans la *Bibliographie de la France* (1823, pag. 567-72), des recherches extrêmement curieuses sur les théâtres de la Foire, dont nous croyons devoir enrichir cet article.

Liste des ouvrages de Fr.-Ant. Quétant.

I. *Les Amours Grenadiers*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, sur la prise de Port-Mahon. 1756, in-12.

Cette pièce fut jouée sur le théâtre des *Grands Danseurs de corde et Sauteurs du Roi*. C'était ainsi qu'on appelait le théâtre connu depuis sous le nom de *Nicolet*, et aujourd'hui sous celui de la *Gaîté*. En obtenant la permission de jouer des pièces, le directeur des Grands Danseurs de corde

(1) *La Biographie des Hommes vivans* dit que Quétant aurait eu l'hon- de donner des soins à l'éducation de M. de Lafayette.

eut pour obligation de faire précéder ses comédies d'exercices de voltige. Ce n'était pas le seul théâtre qui autrefois fût soumis à quelques entraves.

» L'Opéra, ou Académie royale de Musique, dont les sujets avaient une conduite exemplaire et passée en proverbe, car 1° ils étaient soustraits à l'autorité paternelle; 2° ils n'étaient pas excommuniés comme les autres comédiens; l'Opéra, dis-je, avait la suprématie sur tous les autres théâtres, et levait sur eux, même sur le Théâtre-Français, un impôt assez considérable, pour leur permettre de mauvais ballets.

» Les comédiens Italiens ne pouvaient d'abord jouer sans musique; ils obtinrent cependant plus tard la permission de donner des comédies, pourvu qu'elles n'eussent pas plus de trois actes, et qu'il y eût toujours le personnage d'Arlequin; et plus tard encore, des pièces même en cinq actes, mais point de tragédies. Les personnages pouvaient s'évanouir et se blesser, mais il leur était défendu de se tuer ou de mourir. Aussi fût-ce à ce théâtre qu'on représenta, le 3 octobre 1786, *Féodor et Lesinska*, ou *Novogorod sauvée*, drame en trois actes, dont le principal personnage, asphyxié sous des matelas au commencement de la pièce, revient ensuite à la lumière.

» Les *Associés*, fondés en 1774 (et dont le spectacle fut pendant un temps appelé *Théâtre sans Prétention*), avaient la faculté de jouer toutes les pièces du Théâtre-Français, mais en changeant les titres, et en les faisant précéder de marionnettes. *Zaïre* était appelée *le Grand-Turc mis à mort*; *le Père de Famille* s'appelait *les Embarras du ménage*; *Béverley*, *la Passion du Jeu*.

» L'Ecluse, qui avait été nommé dentiste du roi de Pologne, le jour que ce prince perdit sa dernière dent, ouvrit en 1778, un spectacle à la foire Saint-Laurent. Le 12 avril 1779, il fit l'ouverture de la salle au coin de la rue de Bondi, puis en 1780, se retira avec une pension. Son spectacle continua sous le titre de *Théâtre des Variétés Amusantes*. Lorsqu'en 1785, il vint au Palais-Royal, les trois grands théâtres exigèrent qu'il ne s'intitulât plus que les *Variétés*; on n'y pouvait jouer que des pièces en trois actes; les *Variétés* occupaient la salle dans laquelle est aujourd'hui le premier Théâtre-Français.

» Pendant long-temps, Audinot ne put avoir que des marionnettes: Audinot, acteur de la comédie Italienne, ayant ou croyant avoir éprouvé un passe-droit, en garda long-temps rancune. Deux ans après avoir élevé son spectacle, il donna à ses comédiens de bois la figure des acteurs de la comédie italienne; Polichinelle était le gentilhomme de la Chambre en exercice. Ce ne fut qu'en 1770, qu'à ses marionnettes il put substituer des enfans: il prit alors le titre d'*Ambigu-Comique*, et mit sur sa toile ces mots, qu'on y lisait encore il n'y a pas très-long-temps: *Sicut infantes audi nos.*

» Lorsque les *Beaujolais* s'établirent en 1784 (l'ouverture eut lieu le 23 octobre), la troupe était composée de marionnettes, d'enfans et de grandes personnes. Les marionnettes disparurent bien-

tôt; mais les acteurs qui étaient en scène ne faisaient que des gestes; d'autres acteurs, qui étaient dans les coulisses, chantaient. Les *Beaujolais* occupèrent d'abord la salle où l'on a vu depuis le théâtre Montansier, au Palais-Royal. Ils allèrent ensuite sur le boulevart du Temple.

» Les entrepreneurs des *Bleuettes*, pour ouvrir un spectacle, se soumirent aux mêmes entraves que les *Beaujolais*, et en outre, furent obligés de mettre une gaze entre les acteurs et les spectateurs.

» Les *Délassemens*, qui datent de 1785, avaient les marionnettes comme les *Associés*, et la gaze comme les *Bleuettes*.

» Les *Délassemens* et les *Associés* étaient d'abord soumis à jouer la parade; ensuite on les obligea seulement à avoir un théâtre extérieur.

» Ce n'est pas tout : les pièces des petits spectacles étaient soumises à la révision des comédiens français et des comédiens italiens, qui avaient le droit d'en permettre ou d'en empêcher la représentation. En 1776, Préville était chargé de cet examen pour le Théâtre-Français, et Hesse pour la Comédie italienne. Par amour pour l'art et par respect pour les mœurs, on permettait aux pièces des boulevarts d'être licencieuses, pourvu qu'elles n'eussent ni plan ni conduite.

» Le *Théâtre Monsieur*, ouvert le 26 janvier 1789, aux Tuileries, puis à la foire Saint-Germain, et enfin le 6 janvier 1791, dans la salle de la rue Feydeau, ne pouvait jouer d'abord que des opéras italiens ou traduits, imités, parodiés de l'italien. Il est vrai qu'il donnait des ouvrages originaux; mais on les disait *parodiés*.

II. (Au même théâtre). Le *Quartier-Général*, comédie en un acte et en vaudevilles. 1757, in-12.

III. (Au même théâtre). Les *Muses artisannes*, ou l'*Auteur Perruquier*, opéra-comique en un acte. 1757, in-12.

Le perruquier André venait de faire imprimer sa tragédie du *Tremblement de terre de Lisbonne*. C'est le même personnage qui figure dans la pièce intitulée : *Maître André et Poinsinet*, pièce du répertoire du théâtre des Variétés.

IV. (Aux Italiens). La *Femme orgueilleuse*, comédie en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes. 1757, in-12. — Douteux quant à l'impression.

V. (A l'Opéra-Comique). La *Foire de Bezons*, divertissement en vaudevilles. 1758, in-12. — Douteux quant à l'impression.

» L'*Opéra-Comique* était alors le titre d'un théâtre de la foire de Saint-Laurent et de la foire Saint-Germain. C'est à la fin du dix-septième siècle que des acteurs se montrèrent dans les spectacles de la Foire; mais les comédiens Français, qui avaient le privilége de parler sur les planches, firent démolir la loge de l'entrepreneur. En 1697, lors de l'expulsion des comédiens Italiens, les entrepreneurs des jeux de la Foire se portèrent leurs héritiers, et se mirent à jouer des fragmens de farces italiennes. Sur les plaintes des comédiens Français, à qui cela portait dommage, des arrêts défendirent aux acteurs forains de donner au-

cune *comédie par dialogue*. Les juges furent pris au mot : ils interdisaient les *comédies par dialogue*, on ne donna que des scènes formant chacune un sujet particulier. Ce genre de spectacle fut encore prohibé. Le terrain sur lequel est aujourd'hui le magnifique marché Saint-Germain, était alors occupé par ce qu'on appelait le Préau de la Foire, et appartenait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui tirait de gros profits de sa location. Les comédiens forains s'adressèrent au cardinal d'Estrées, alors abbé de Saint-Germain, qui ne put refuser d'être le protecteur de ses locataires; malgré cela, en 1707, on défendit les *scènes en dialogue*.

»Les spectacles forains eurent alors recours aux scènes en monologue, c'est-à-dire qu'un seul acteur parlait, et que les autres faisaient des signes pour exprimer ce qu'ils voulaient dire. Bientôt ils imaginèrent de faire rentrer dans la coulisse l'acteur qui avait parlé; l'acteur resté sur le théâtre parlait à son tour, et se retirait pour faire place à celui qui était dans la coulisse. Quelquefois les acteurs parlaient et répondaient dans les coulisses; d'autres fois l'acteur parlant répétait tout haut ce que son camarade lui avait dit tout bas. On reprochait aux forains d'éluder les défenses. Pour se soustraire à de nouvelles persécutions de la part des comédiens Français, deux directeurs des forains, Alard et la veuve Maurice, traitèrent avec Guyenet, directeur de l'Académie royale de Musique et à ce titre, en possession du privilége de chanter; ils en obtinrent la permission de chanter. Les autres troupes de la Foire donnèrent des pièces à la muette; mais dans leurs pièces, les forains parodiaient les romains (c'est ainsi qu'ils appelaient les acteurs de la Comédie française). Ils prononçaient d'un ton tragique des syllabes sans aucun sens, qui se mesuraient cependant comme des vers alexandrins.

»Guyenet ayant retiré la permission qu'il avait vendue de chanter, Alard fut réduit aux pièces à la muette. A la foire Saint-Germain (février 1710), on imagina l'usage des cartons ou écriteaux, sur lesquels on imprima en gros caractères et en prose très-laconique, ce que le jeu des acteurs ne pouvait rendre. Ces cartons étaient roulés, et chaque acteur en avait, dans sa poche droite, le nombre qui lui était nécessaire pour son rôle; à mesure qu'il avait besoin d'un carton, il le déroulait, l'exposait aux yeux des spectateurs, puis le mettait dans sa poche gauche. Aux écriteaux en prose, on en substitua en couplets et sur des airs connus. L'orchestre jouait l'air; des gens gagés, placés au parquet et aux amphithéâtres, chantaient les paroles. Le public faisait chorus. Les écriteaux que les acteurs portaient dans leurs poches ne laissaient pas de les embarrasser. En 1712, on les fit descendre du cintre. Le nom du personnage qui aurait dû chanter le couplet était écrit en tête en gros caractères. Ce fut en 1714 que deux troupes foraines prirent, pour la première fois, le titre de *Nouvel Opéra-Comique*.

»En 1715, l'Académie royale de Musique vendit une permission plus ample que par le passé, et

deux spectacles forains prirent, dans leurs affiches, le titre d'*Opéra-Comique*. On mêla quelques mots de prose parmi les couplets. Les comédiens Italiens, rappelés en 1716, firent cause commune avec les Français pour persécuter l'*Opéra-Comique*. Les troupes foraines se virent de temps en temps restreintes dans leurs anciennes limites de pièces en monologue; c'est à cette gêne que l'on doit l'*Arlequin Deucalion*, de Piron, qui a introduit dans cette pièce un polichinelle et un perroquet. *Arlequin Deucalion* est de 1722.

» Pendant long-temps les spectacles forains furent persécutés, mais toujours pour se relever. En 1743, Jean Monnet eut le privilége de l'*Opéra-Comique*. Préville faisait partie de sa troupe, qui jouait des comédies mêlées de couplets. Monnet fut dépossédé en 1744; c'est de cette année qu'est *Acajou*, pièce de Favart. Les comédiens Français, qu'on parodiait dans cette pièce, firent de nouveau défendre aux acteurs de l'Opéra-Comique de parler, et les réduisirent au chant. *Acajou* fut mis tout en vaudevilles. On conserva le passage qui blessait les *romains;* on l'avait noté; le succès fut tel qu'*Acajou* fut représenté sur l'Académie royale de Musique. L'*Opéra-Comique*, supprimé en 1745, fut rouvert en 1751, sous la direction de Monnet. Quelques musiciens s'y attachèrent, et les couplets se chantèrent sur des airs nouveaux de leur composition. Le 1er août 1752, les bouffons italiens jouèrent en leur langue, à l'Académie royale de Musique, la *Serva padrona*, et onze autres pièces furent représentées jusqu'en 1754. Beaurans parodia ou traduisit en français *la Servante maîtresse*, et la fit jouer le 14 août 1754, par ce qu'on appelait les *comédiens Italiens*. Les partisans des bouffons italiens et de la musique italienne furent la dupe de Monnet, qui leur donna comme l'ouvrage d'un italien, la musique que Dauvergne avait faite pour *les Troqueurs*, intermède de Vadé, joué le 30 juillet 1753, premier ouvrage en musique de ce genre, qui ait été fait et joué en France.

» L'Opéra-Comique et les comédiens Italiens donnèrent, soit des parodies de l'italien, soit des pièces dont la musique était nouvelle. Après avoir été proscrit si long-temps, l'Opéra-Comique avait deux temples à Paris : il ne faut désespérer de rien. Mais le titre d'Opéra-Comique était réservé au théâtre de la Foire. Le succès du *Maréchal Ferrant* et *On ne s'avise jamais de tout*, jouées en 1761, fut extraordinaire. On ne voulait pas deux théâtres, et le public goûtait trop l'Opéra-Comique pour qu'on osât le supprimer. On imagina de fondre les deux troupes : trois acteurs et deux actrices de l'Opéra-Comique (Clairval, Audinot, Laruette et les demoiselles Deschamps et Naissel) furent reçus à la comédie Italienne, qui, le 3 février 1762, donna la *Nouvelle Troupe*, comédie de Favart, relative à la réunion des deux théâtres; ce jour là, dès le matin, les portes et toutes les avenues du théâtre furent assiégées, pour ainsi dire, par une foule extraordinaire.

» En 1779, cette société, tout en conservant le titre de *théâtre Italien*, abandonna entièrement

les comédies italiennes; ce ne fut, je crois, qu'en 1793, qu'elle prit le titre d'*Opéra-Comique national.* En cinquante ans, l'Opéra-Comique avait éprouvé bien des révolutions. »

VI. (A la Comédie italienne, avec Anseaume.) *Le Dépit généreux*, comédie en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes. 1761 ; in-12. — Douteux quant à l'impression.

VII. (A l'Opéra-Comique.) *Le Maréchal Ferrant*, opéra comique. 1761, in-8 (1).

Le succès de cette pièce détermina, comme on a vu, la réunion de ce spectacle et de la Comédie italienne. Mais avant de prononcer cette réunion, *le Maréchal Ferrant* avait été représenté à la Cour.

VIII. (A Lyon.) *Les Dieux citoyens*, pièce en un acte et en vers. 1761 ; in-12. — Douteux quant à l'impression.

IX. *Le Maître en droit*, opéra comique en deux actes. 1765, in-12. — Non représenté.

Il existe, sous le même titre, une autre pièce imprimée en 1760, et dont l'auteur est P. R. Lemonnier.

X. (Aux Italiens.) *Le Serrurier*, opéra comique mêlé d'ariettes, sur un fonds donné par Laribardière. 1765, in-8 (2).

XI. (Aux Italiens.) *Le Tonnelier.* 1765, in-8.

Audinot avait donné à ce théâtre, le 28 septembre 1761, un opéra comique, à trois acteurs, qui n'eut point de succès. Quelques situations théâtrales firent naître l'idée de le retoucher. Le 16 mars 1765, cette pièce fut reprise avec les changemens qu'y avait faits Quétant; elle eut un grand succès, et est restée au théâtre.

XII. (Aux Italiens.) *Les Femmes et le Secret*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes. 1767, in-8.

XIII. (Aux Grands Danseurs de corde et Sauteurs du Roi.) *L'Ecolier devenu maître*, comédie en trois actes et en prose. 1768, in-8.

Le succès de cette pièce donna de l'ombrage aux comédiens Français, qui firent défense de la jouer davantage. Cependant, en 1775, on la reproduisit en un acte, sous le titre du *Pédant amoureux;* en 1777, sous celui du *Sot déniaisé*, puis, à ce qu'il paraît, sous celui de *la Duègne amoureuse.* (Voyez l'*Almanach forain*, septième partie, pag. 102, 131, 134.)

XIV. *Les Amans réservés, comédie en cinq actes et en prose de M. Steele, l'un des principaux auteurs du Spectateur, représentée pour la première fois à Londres, en 1772, traduit de l'anglais.* Paris, Ruault, 1778; in-8, de xvj et 140 pages.

Le faux titre porte : *Théâtre comique anglais.* La collection qui devait contenir dix-huit à vingt comédies, mais seulement une de chaque auteur, n'a pas été continuée.

XV. *La Science du bon homme Richard, ou Moyens faciles de faire payer les impôts, traduit de l'anglais* (de Franklin). Paris, Ruault, 1778; in-12.

(1) *Traduit en allemand*, par J. H. Faber. Francfort, 1772, in-8.

(2) *Traduit en suédois.* Stockholm. 1786, in-8. — *En allemand*, par J. H. Faber. Francfort. 1772, in-8.

La traduction de l'*Interrogatoire de Franklin* est, pour la plus grande partie, de Dupont de Nemours; Quétant y a un peu contribué. Ce dernier fit connaissance, à cette occasion, avec l'imprimeur américain, qui avait été content de sa traduction. Elle eut un grand succès; en moins d'un mois on en vendit vingt-un mille exemplaires; elle a été réimprimée plusieurs fois depuis: 1° en l'an II, avec un abrégé de la vie de Franklin, par Ginguené; 2° dans les *Opuscules de Franklin*. Paris, Renouard, 1795; in-18; 3° en 1806, in-8; 4° dans l'ouvrage de M. Peignot, intitulé: *Principes élémentaires de morale*. 1807; in-8.

XVI. *Essai sur la législation et sur la politique des Romains; traduit de l'italien*. Paris, Jansen, 1795; in-12. — Anonyme.

Quétant est seul auteur de cette traduction. Jansen en avait commencé une, qu'il abandonna et jeta au feu, lorsqu'il connut celle de Quétant.

On doit à Quétant la table analytique des *Tableaux topographiques, etc., de la Suisse, par Laborde*, à la fin du quatrième et dernier volume de cet ouvrage. — Il avait écrit une *Histoire des théâtres*, dont le manuscrit, auquel toutefois manquent les premières pages, est dans la bibliothèque de M. de Soleinne. — Il avait, par ordre de Louis XVI, entrepris et fait, avec M. Lacretelle aîné, un travail qui est resté manuscrit, *sur les droits exercés par les Etats-Généraux*. — Le *Journal de Paris* du 22 août 1823, qui donne une notice sur Quétant, dit qu'il a coopéré à la traduction de la *Richesse des nations*, d'Adam Smith, publiée par Germain Garnier; et enfin qu'il laisse en portefeuille quelques ouvrages d'*histoire*, de *géographie*, d'*économie politique*, de *poésie*, et quelques *pièces de théâtre*.

On trouve quelques opuscules de Quétant, dans le volume intitulé: *Etrennes de la Cour-Neuve, pour l'année* 1774, *dédiées à M. de Lagarde, Maître des Requêtes*. A la Cour-Neuve, 1774; in-8, de 134 pages, plus le frontispice. La Cour-Neuve est un petit village à deux lieues de Paris, et à un quart de lieue d'Aubervilliers, où MM. de Lagarde d'Achères avaient un château. Le volume imprimé en 1774 contient, entre autres choses, les fêtes données au château en 1770, 1771, 1772 et 1773.

On a publié: *Catalogue des livres manuscrits et imprimés de la bibliothèque de feu M. F. A. Quétant*. Paris, Lamy, 1823; in-8, 2 feuilles. — En tête de ce catalogue est une *Notice nécrologique sur Fr. Ant. Quétant*, suivie de la *Liste de ses ouvrages dramatiques imprimés*, et du *Catalogue de ses manuscrits autographes*. « Ce catalogue, dit encore M. Beuchot, est une pièce curieuse, mais non précieuse. Ses manuscrits y occupaient 125 numéros; car on y avait compris tous les cahiers de toutes formes, non-seulement de l'écriture de M. Quétant, mais encore de feu M. de Lagarde d'Achères, élève de M. Quétant, et peut-être d'autres personnes. La majeure partie des cahiers que j'ai examinés, contenait fort peu de notes. Les n°s 122, 123, 124 et 125 des manuscrits, font partie de la liste des ouvrages de M. d'Achères, qu'on lit pag 39-42, des *Etrennes de la Cour-Neuve*. »

R.

RAULHAC (Charles-Jean-François), prêtre, adjoint du maire d'Aurillac, membre de la Société d'agriculture, arts et commerce de cette ville, y est décédé au mois de novembre 1823. Nous connaissons de lui :

I. *Lettre à M. Jomard, membre de l'Institut et commissaire du Gouvernement près la commission d'Egypte, sur la signification du nom d'Hercule et sur la nature de ce Dieu* (anonyme). Paris, Merlin, 1818; brochure in-8.

II. *Discours de Ch.J. Fr. Raulhac, premier adjoint du maire d'Aurillac, sur les hommes de l'arrondissement de cette ville, qui, dans les temps connus, se sont distingués par l'exercice d'éminentes fonctions, par de hautes vertus, par des talens particuliers;* lu en assemblée publique, le 20 août 1819, lors de la distribution des prix du Collége, dans ce chef-lieu du département du Cantal; et suivi de *Notes historiques et d'Éclaircissemens* sur chaque sujet. Aurillac, imp. de Picut, 1820. in-8 de 8 feuilles 3/4.

III. *Discours lu en séance publique de la Société d'agriculture, arts et commerce d'Aurillac, le* 8 *juillet* 1822, *sur le développement successif de ces trois branches de l'industrie humaine, dans le département du Cantal, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XIIIe siècle de notre ère.* Aurillac, imp. de Picut, 1822; in-8 de 4 feuilles.

RÉMUSAT (Claire-Elisabeth-Jeanne Gravier de Vergennes, comtesse de), naquit le 5 janvier 1780. Elle était petite nièce du comte de Vergennes, ministre sous Louis XVI. Mariée, en 1796, à M. de Rémusat, elle fut attachée, en 1803, à Mme Bonaparte, pour faire les fonctions de dame du palais, dont elle eut bientôt le titre. Lorsque Napoléon divorça, elle continua à faire partie de la maison de celle qu'on appela alors l'impératrice Joséphine. Depuis la Restauration elle vécut auprès de son mari, dans les diverses préfectures où il fut appelé, et mourut à Paris, le 16 décembre 1821. Son fils a publié, en 1824, un ouvrage d'elle intitulé : *Essai sur l'éducation des femmes. (Paris, Ladvocat*, 1 vol. in-8), dans lequel on admire la plus exquise réunion de morale élevée, de finesse d'esprit et d'élégance de diction : on dit que cet écrit n'est pas le seul que Mme de Rémusat ait laissé à son fils.

RIPAULT (Louis-Magdeleine), né à Orléans, le 29 octobre 1775, était neveu de Ripault-Désormeaux, de l'Académie des inscriptions. A quinze ans il était pourvu d'un bénéfice, lorsque la Révolution l'obligea de renoncer à l'état ecclésiastique. C'est alors qu'il s'adonna au commerce de la librairie. Son goût pour les études littéraires l'attira bientôt à Paris, et il s'était attaché depuis trois jours à la rédaction de la *Gazette Française* dirigée par M. Fiévée, lorsque le 18 fructidor en fit cesser la publication. Le savant M. Pougens s'empressa de l'accueillir; et quand il fut

question de l'expédition d'Egypte, il le présenta pour faire partie de la commission des sciences. Pendant la traversée, il fit la connaissance du général Kléber, auquel il plut si fort, que celui-ci voulut se l'attacher par les liens de l'adoption; mais Ripault s'y refusa. Admis dans le sein de l'Institut d'Egypte, Ripault en fut nommé bibliothécaire. Il lut à cette compagnie, un mémoire intéressant sur les oasis voisines de l'Egypte. Il avait recueilli à Alexandrie, de la bouche des naturels, des renseignemens relatifs à l'oasis de Syouah : M. Langlès en a fait usage dans son édition du Voyage de Hornemann. Pendant le voyage de la Haute-Egypte, Ripault se livra avec une vive curiosité à l'examen des antiquités de la Thébaïde. A son retour en France, il en publia une description rapide, qui fut insérée dans le *Moniteur*, et qui contribua à fixer sur lui l'attention du premier Consul. Ses qualités personnelles charmèrent également Bonaparte, qui le nomma son bibliothécaire particulier. Dans cet emploi, il eût été facile à M. Ripault de gagner les faveurs du maître, d'autant plus qu'il s'acquittait avec habileté de la tâche pénible de parcourir en une nuit les ouvrages de la veille, et de lui en rendre compte succinctement, pour diriger ses lectures vers les objets favoris de son attention et ménager en même temps ses loisirs; mais ses opinions démocratiques et le chagrin qu'il éprouva lorsque l'abbé Denina lui fut donné pour adjoint, le dégoûtèrent des fonctions de son emploi, auquel il avait à peu près renoncé volontairement quand on lui donna un successeur. Depuis, ce savant modeste, ce philosophe pratique, vécut à la campagne, retiré au sein de sa famille, livré à des études approfondies sur les langues sémitiques, l'arabe, l'éthiopien, le cophte, le syriaque, l'hébreu et ses dialectes, à l'aide desquelles il espérait arriver à la solution des problèmes hiéroglyphiques. A plusieurs reprises il exposa son système sur la langue iconique (ou des images) à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à celle des sciences et devant plusieurs autres sociétés savantes; mais ses idées singulières n'ont pas été adoptées, malgré l'habileté avec laquelle il savait les présenter. Ce qu'il a laissé de manuscrits sur ces sortes de recherches doit former une masse considérable; il ne destinait pas à l'impression tous ces matériaux, qu'il considérait la plupart comme de simples études. Le seul ouvrage considérable que Ripault ait publié est son *Histoire philosophique de Marc-Aurèle*. Il professait une grande admiration pour les maximes et les principes de ce philosophe couronné; mais il essaya vainement de faire partager son admiration à celui qui dédaigna la vraie gloire, pour un fracas éphémère. Ripault est décédé à la chapelle St.-Mesmin, près d'Orléans, le 12 juillet 1823, âgé de près de 48 ans.

Liste des ouvrages de L. M. Ripault.

I. *Description abrégée des principaux monumens de la Haute-Egypte.* 1800, in-8. — *trad. en allemand.* Coblentz, 1801, in-8.

II. *Marc-Aurèle, ou Histoire philosophique de l'empereur Marc-Antonin, ouvrage où l'on présente dans leur entier, et selon un ordre nouveau, les maximes de ce prince qui ont pour titre,* Pensées de Marc-Aurèle, de lui-même à lui-même, *en les rapportant aux actes de sa vie publique et privée.* Paris, Allais, 1820; 4 vol. in-8.

Trois cartes dressées pour l'histoire de Marc-Antonin, ont été publiées en 1821. L'auteur devait donner, sous le titre de *Monumens de l'histoire aurélienne*, une collection de 120 planches, en douze livraisons, qui auraient formé deux vol. in-fol.: rien n'en a été publié.

III. *Tite-Antonin le pieux, Résumé historique; Marc-Aurèle-Antonin, Sommaire historique, et fragmens relatifs à la vie et au règne, à la politique et à la morale de l'empereur Marc-Antonin le philosophe, dans lesquels il est traité de la loi naturelle, des principes de gouvernement, du caractère du peuple romain, de quelques usages qui remontent à l'origine de la République, de plusieurs événemens militaires du second siècle, et entre autres de la victoire miraculeuse.* Paris, Allais, 1823; in-8.

C'est un résumé de l'ouvrage précédent.

S.

SAVOYE DE ROLLIN (1) (JACQUES-FORTUNAT, baron), naquit à Grenoble, vers 1765, d'une famille de magistrature, et s'allia par son mariage, avec la puissante et honorable famille Périer. Ayant été pourvu d'une charge d'avocat-général au Parlement de sa ville natale, la part active qu'il prit à la résistance qu'opposa la cour souveraine du Dauphiné aux édits de Brienne, lui valut une popularité si grande, qu'à la nouvelle du premier renvoi de M. Necker, le peuple de Grenoble s'étant assemblé spontanément, dans une église de cette ville, força Savoye-Rollin de présider l'assemblée. Une pétition en faveur du ministre disgracié, fut lue au peuple par le magistrat du Parlement, et envoyée à la Cour, après avoir été adoptée par la réunion populaire. Telle était la liberté introduite dans les mœurs de ce temps, qu'on doit amèrement regretter, aujourd'hui que les lois et règlemens du régime impérial ont transformé en crimes politiques des droits considérés jusqu'alors comme conformes à la loi et à l'équité. Il paraît que depuis cette époque, la popularité de M. de Rollin subit quelque éclipse; car il ne fut député à aucune des nombreuses législatures qui se succédèrent, depuis les États-Généraux de 1789 jusqu'au 18 brumaire de l'an VIII. C'est après cette révolution qu'il fut appelé au Tribunat. Il a prononcé, dans cette assemblée, un discours qui est resté la circonstance la plus

(1) On trouve le nom de M. de Rollin écrit des trois manières suivantes: avant la Révolution, *Savoye de Rollin*; pendant la Révolution, *Savoye-Rollin*; depuis la Révolution, *de Savoye-Rollin*. Il était connu et désigné dans le monde, sous le nom de *M. de Rollin.*

remarquable de sa carrière, et que, pour cette raison, nous reproduisons ici, du moins en grande partie. C'est une attaque vive et fortement raisonnée, contre l'institution de la Légion-d'Honneur, qui depuis a jeté des racines profondes dans l'opinion, sans que pour cela les argumens du tribun aient rien perdu de leur force ni de leur valeur (1).

« . . . . Il s'agit, disait-il, de l'examen d'une loi qui attaque dans ses fondemens la liberté publique. — Quel est le but qu'énonce la loi proposée ? C'est de décerner des récompenses aux militaires et aux fonctionnaires publics qui auront rendu de grands services à la République. Quel est le moyen qu'elle emploie ? C'est d'organiser une Légion-d'Honneur qui sera composée de six mille légionnaires à vie, et qui recevra dans son sein successivement, et à mesure des vacances, tous ceux qui ont mérité des distinctions militaires et civiles. — Ce moyen est si visiblement étranger au but que la loi assigne, il est si palpable qu'il n'est pas nécessaire de créer un corps privilégié pour récompenser les défenseurs d'une république, qu'il a bien fallu chercher à revêtir ce corps de fonctions tout à la fois imposantes et spéciales ; en conséquence on le dévoue par « un serment d'honneur au ser» vice de la République, à la con» servation de son territoire, à la » défense de son gouvernement, » de ses lois, de ses propriétés, à » repousser toute entreprise ten» dante à rétablir le régime féodal » et les titres et qualités qui en » étaient l'attribut, à concourir » enfin de tout son pouvoir, au » maintien de la liberté et de l'é» galité. » — Je n'examine point encore si l'universalité des citoyens étant soumise aux mêmes devoirs, aux mêmes obligations que ce serment prescrit, il n'en résulte pas que les attributions de ce corps ne sauraient former un titre à son existence. Je découvre dans les motifs joints à la loi, de nouveaux rapports qu'on essaie de lui rendre favorables... Il est facile sans doute, de présenter une institution sous des faces riantes, lorsqu'en supposant perpétuellement ce qui est en question, on en fait découler tous les biens qui seraient enviés par les gouvernemens les plus libres : cette méthode de raisonner des auteurs du projet m'indique la marche que je dois suivre : c'est de remettre en question tout ce qu'ils ont supposé prouvé. — Ainsi je démontrerai que l'institution d'une Légion-d'Honneur est directement contraire à la lettre et à l'esprit de la constitution..... Un état libre ne comporte qu'un ordre de citoyens et des magistrats; si ce corps n'avait ni pouvoirs ni prérogatives, il serait inutile, et ce qui est inutile, ne doit pas être l'objet d'une loi. — L'institution blesse littéralement la constitution. Le prétexte dont le projet de loi se colore est dans l'article 87 : sa seule lecture dément le prétexte : « Il sera décerné des » récompenses nationales aux » guerriers qui auront rendu des » services éclatans en combattant » pour la République. » Je vois là

(1) *Opinion de Savoye-Rollin sur le projet de loi concernant la Légion-d'Honneur. Séance du* 28 *floréal.* Imprimerie nationale, 12 pag. in-8°. Prairial, an 10.

des récompenses individuelles accordées à nos braves; mais pouvait-on penser qu'on abuserait de cet article au point d'en induire qu'il autorise la formation d'un corps privilégié et perpétuel, concentrant, parmi six mille individus trois millions de rentes, et n'offrant au reste d'une armée immense que les chances incertaines et tardives des remplacemens ? La constitution n'a, ni exprimé, ni indiqué une semblable mesure, et en l'interprétant ainsi, on ne l'exécute point; on la viole... Il a fallu oublier au même moment, et sa langue et sa constitution, pour découvrir un ordre de chevalerie dans une simple promesse de récompenser individuellement nos guerriers distingués....

« Maintenant j'examinerai ce qu'est véritablement cette légion; j'établirai qu'en la plaçant parmi vous, vous acceptez un patriciat, dont la continuelle tendance sera de vous rendre une noblesse héréditaire et militaire; que le mélange, dans ce corps, des autorités militaires et civiles ne fait qu'ajouter aux vices de sa composition et aux difficultés de l'accueillir.— L'ordre qui était le dernier par son rang était devenu, dans le cours de deux siècles, d'un commerce actif et d'une industrie florissante, le premier par la richesse et les lumières. La noblesse luttait cependant encore avec avantage contre lui, en lui opposant ses priviléges et la possession où elle était de presque toutes les grandes places; les hommes éclairés des deux ordres n'approuvaient point ce partage inégal des pouvoirs publics, entre les enfans d'une patrie commune; des écrits pleins de force et de raison répandaient depuis un demi-siècle des flots de lumières, sur les droits essentiels et inaliénables de l'espèce humaine; l'agriculture réclamait contre des impôts onéreux qu'elle ne payait point à l'État; le commerce et l'industrie sollicitaient la suppression des entraves qui gênaient leur cours; à cette préparation de tous les esprits se joignit la révolution de l'Amérique anglaise, qui les échauffa de son noble exemple: les hommes les plus distingués, des hommes de tous les rangs, prirent une part active dans la querelle de deux grands peuples; elle tourna au profit de la liberté; la France ne tarda pas à l'invoquer pour elle-même. Un cri unanime la proclama, en 1789; mais l'enthousiasme de l'union des volontés ne dura qu'un moment; les résistances intérieures se manifestèrent de toutes parts; l'Europe se ligua en faveur de la minorité; une guerre cruelle ensanglanta les quatre parties du monde. — Ce n'est qu'après douze ans d'effroyables maux, mais dans la cause la plus sainte et la plus juste, que l'ascendant de la République a vaincu..., qu'elle peut enfin recueillir, au sein de la paix, des fruits qui lui ont coûté si cher: risquera-t-elle imprudemment de les perdre, en admettant parmi ses pouvoirs constitués, un corps qui recèle tous les germes de l'inégalité des conditions?—La Légion-d'Honneur, en effet, ne manque d'aucun des élémens qui ont fondé parmi tous les peuples la noblesse héréditaire: on y trouve des attributions particulières de pouvoirs, des honneurs et des titres, et des revenus fixes; il faut même remar-

quer que, presque nulle part, la noblesse n'a commencé avec autant d'avantages : ainsi, sous les cabanes de Rome naissante, la prééminence accordée à quelques vieillards, créa les patriciens; et leurs descendans, quoique dénués de titres et de marques extérieures d'honneur, formèrent le premier corps de la République; ainsi, au milieu des camps des barbares, les fiefs furent d'abord des chevaux de bataille, des armes et des repas; les dignités de duc et de comte furent précaires comme ces récompenses; mais les unes et les autres augmentèrent successivement de valeur, de temporaires devinrent à vie, puis enfin transmissibles, et opprimèrent l'Europe pendant huit siècles.

» Se reposerait-on sur nos lumières acquises pour arrêter la nouvelle institution dans ses progrès? Considérez l'Europe entière encore couverte de ces mêmes préjugés qui ont eu pour berceau les vastes forêts de la Germanie; examinez nos mœurs, nos opinions, nos lois encore teintes de celles de nos ancêtres : les lumières s'étendent, les arts se perfectionnent, les connaissances se multiplient; mais le cœur humain ne change pas. Que les mêmes circonstances se représentent, il retombe dans les mêmes erreurs! il éprouve les mêmes penchans. Les Etats-Unis, à la fin d'une guerre semblable à la nôtre, par ses causes et par ses effets, ont vu se former dans leur sein un ordre de chevalerie, composé de leurs guerriers les plus illustres; le modeste Washington lui-même entra dans l'association. Cet ordre, qui s'était institué sans recourir à l'autorité supérieure, ne recevait que des officiers, consacrait l'hérédité des titres, adoptait une marque distinctive, et créait réellement une noblesse; il la créait chez un peuple qui n'en connaissait d'aucun genre; cependant un mélange d'admiration, de respect et de reconnaissance pour ses défenseurs étouffa ses plaintes : enfin divers Etats s'élevèrent contre l'ordre, et prirent des résolutions vigoureuses : l'ordre alors se hâta de modifier ses statuts, renonça formellement à l'hérédité, se voua à l'obscurité et au silence, et ne reparaît plus en public qu'à la fête annuelle de la commémoration de la liberté. — Si un peuple simple, mais fier, qui n'a jamais eu la superstition de respecter dans les autres des distinctions qui l'humilieraient dans ses droits, a secoué si difficilement le joug que voulaient lui imposer ses libérateurs, que n'avez-vous pas à craindre d'un autre peuple qui, habitué de longue main à l'inégalité des rangs, les verrait reparaître sans surprise? La noblesse n'existe nullement dans les titres qu'elle s'est forgés; elle vit tout entière dans l'opinion de ceux qui veulent y croire; d'où je conclus qu'il est assez indifférent que la Légion-d'Honneur ne promette pas des distinctions héréditaires, si l'on remarque dans les esprits une tendance générale à les admettre. — Cette légion reproduira donc évidemment des préjugés mal éteints; et ces préjugés l'aideront puissamment à fortifier son influence militaire. Son amalgame avec des hommes civils ne saurait apporter aucun changement; ces derniers y seront à peine, à raison d'un sixième;

mais le vice le plus réel qui naît de leur réunion, c'est de rétablir absolument les idées des peuples barbares, qui faisaient sortir du pouvoir militaire tous les autres pouvoirs... C'est blesser aujourd'hui sans ménagement les principes d'un gouvernement libre, que d'imaginer, à titre de récompense, de conférer des grades militaires aux magistrats, comme on continue de le faire à la Porte ottomane et en Russie; que de déplacer ainsi les pouvoirs, non pas pour les confondre, non pas pour les mettre sur la même ligne, mais pour marquer en traits ineffaçables, l'infériorité du pouvoir civil, qui, sans contestation, dans un pays libre, n'est rien, s'il n'est pas le premier de tous. Je n'accuserai pas la loi d'avoir eu ce dessein, mais je l'accuse de l'avoir effectué. La preuve résulte du rapprochement des articles 5 et 9 du tit. II. L'article 5 porte, « qu'en » temps de guerre les actions d'é- » clat feront titre pour tous les » grades. » L'article 9, « qu'après » la première formation de la Lé- » gion, nul ne pourra parvenir à » un grade supérieur qu'après avoir » passé par le plus simple grade. » Il suit de là qu'un officier qui aura emporté une redoute à la pointe de l'épée s'élevera subitement aux grades supérieurs, et que Montesquieu, avec son livre immortel de l'*Esprit des Lois*, sera relégué dans les derniers rangs! Cette bizarre gradation des récompenses n'a pas besoin de commentaire. Il ne faut donc voir dans la loi qu'on vous propose que ce qu'elle renferme précisément : c'est une pure corporation militaire et sans fonctions, car le serment ne présente que des obligations communes à tous les citoyens; mais, comme institution militaire, elle est destructive de la liberté publique, parce qu'elle crée un ordre privilégié, dont la tendance secrète est la noblesse héréditaire, et qui en produira tous les effets, avant même qu'elle soit établie, parce que les distinctions personnelles, comme les transmissibles, introduisent un esprit particulier dans l'esprit général, séparent les citoyens des citoyens, et sèment entre eux des germes inépuisables de confusion et de discorde.

» Je m'expliquerai encore sur la dénomination exclusive de *Légion-d'Honneur*. Il n'est pas plus possible d'assigner une place fixe à l'honneur que de régler ses caprices : tel corps a éminemment et constamment de l'honneur, parce qu'il en a eu beaucoup une fois : tel corps n'a pu jamais recouvrer, dans l'opinion, l'honneur qu'il avait perdu, quoiqu'il l'eût mille fois racheté; il est encore dans la nature de l'honneur de ne point être donné, mais de s'acquérir ; il est donc très-imprudent de lui prescrire des lois : il n'en reçoit jamais que de l'opinion. »

L'institution de la Légion-d'Honneur triompha de l'opposition de M. de Rollin, et lui-même en devint un des premiers membres ; ce qui n'implique aucune contradiction avec ses paroles, car on n'est pas coupable de subir les institutions de sa patrie, encore qu'elles puissent paraître vicieuses, lorsque d'ailleurs, elles ne sont pas absolument immorales. Mais cette circonstance prouve au moins que l'impartialité n'était pas alors bannie des

conseils du Gouvernement. Il convient toutefois d'ajouter que même avant la fin de sa carrière tribunitienne, M. de Rollin s'était rapproché du Gouvernement par ses votes. Il avait été élu secrétaire du Tribunat, en 1800; il vota pour le projet de clorre la liste des émigrés, et en 1801 pour l'établissement de tribunaux spéciaux. Il se prononça plus tard, pour le nouveau mode d'élection, basé sur les listes de notabilité, et qui a duré jusqu'à la loi du 5 février 1817. Le 12 janvier 1804, il fut élu secrétaire pour la seconde fois; il appuya, au mois de mai suivant, la proposition d'élever Napoléon à l'Empire. Savoye Rollin fut nommé l'un des substituts du procureur-général près la Haute-Cour impériale, préfet de l'Eure, en juillet 1805, et de la Seine-Inférieure, le 21 mars 1806, où il succéda à M. Beugnot. En 1812, le receveur de l'octroi municipal de Rouen, le sieur Branzon, dont le nom a reparu depuis dans l'affaire du faux Dauphin, Mathurin Bruneau, ayant été condamné pour des soustractions considérables des fonds de sa caisse, M. de Rollin fut accusé de les avoir tolérées ou négligées, et destitué par un décret impérial motivé sur cette inculpation. Cette affaire se rattache à des prétentions despotiques que l'administration financière de ce temps-là prétendait exercer sur les revenus municipaux des grandes villes, et que Napoléon appuyait de sa volonté personnelle. Ces discussions ont occasioné des désagrémens non moins graves, aux premiers administrateurs des principales villes de l'Empire, notamment à ceux de la ville de Bordeaux. Le Sénatus-consulte contre le jury d'Anvers fut la suite d'une affaire du même genre, qui donna tant d'éclat au caractère ferme et indépendant de M. Voyer d'Argenson. Traduit devant la Cour impériale de Paris, toutes les chambres assemblées, M. de Rollin fut honorablement acquitté; et Napoléon, sachant cette fois obéir à l'opinion publique, le nomma immédiatement à la préfecture des Deux-Nèthes.

M. de Rollin ne remplit aucune fonction après la première restauration. A son passage à Grenoble, après le débarquement de Cannes, Napoléon lui envoya offrir, à la campagne où il s'était retiré, la préfecture de l'Isère, qu'il s'excusa d'accepter, de même que plus tard, celle de la Côte-d'Or. Après la rentrée du Roi, il fut nommé député à la Chambre de 1815, par le département de l'Isère, dont il avait présidé le collége électoral. Lors de la dissolution de cette chambre, le 5 septembre 1816, il fut réélu par le même département à la nouvelle assemblée, où il siégea et vota avec le côté gauche. Le 30 janvier 1817, il parla contre un projet de loi sur la presse, apporté par M. Pasquier, projet qu'il signala comme la source d'interminables procédures. « Je finis, disait-il, par un vœu que je crois celui de toute la France : liberté de la presse, répression des abus, jugement par jurés. » Dans la même session il attaqua vivement le budget de la guerre dressé par le duc de Feltre, et en demanda la réduction. M. de Rollin présida, en 1819, le collége électoral de

l'Isère, qui l'élut député en même temps que M. Grégoire. Il fut un des vice-présidens de la session de cette année, et rapporteur de la loi sur la presse périodique, dont il soutint la principale disposition, celle du cautionnement des journaux. Depuis le changement de la loi des élections et de la majorité, M. de Rollin s'était condamné au silence. Il est mort à Paris, le 31 juillet 1823, après avoir demandé et reçu avec piété les sacremens de l'Eglise (1). M. le général Foy, son collègue, a prononcé un discours sur sa tombe. — Outre ses opinions législatives, on trouve quelque chose de M. de Rollin, imprimé dans le volume intitulé : *Recueil intéressant de plaidoyers dans la cause d'une femme protestante.* (Par Jolly, Farconet et Savoye fils, avec un discours préliminaire du dernier.) *Genève*, 1778 ; in-8.

SELVES (Jean-Baptiste) naquit à Montauban, vers 1760. Il était avocat dans cette ville, lorsqu'il fut élu, en mars 1797, député du Lot au Conseil des cinq cents. Il y avait eu scission dans l'assemblée électorale, et on avait fait une double élection. Celle de M. Selves fut d'abord validée, mais après la journée du 18 fructidor, elle fut annulée, et l'on admit à sa place son concurrent Delbreil, candidat du parti démocratique. M. Selves fut nommé, en 1800, juge au Tribunal de première instance du département de la Seine, d'où il passa à la Cour criminelle et fut un des juges qui prononcèrent en 1804, sur le sort de Moreau, Georges, etc. Il perdit cet emploi quelques années plus tard. M. Selves s'est acquis depuis, une célébrité plaisante, par la multitude de procès qu'on lui a vu intenter ou soutenir. Les journaux en ont beaucoup amusé le public, et il a répondu à leurs plaisanteries par de nouveaux procès, qu'il a plaidés lui-même avec une chaleur infatigable et avec quelque talent. Les avoués sont devenus, par la suite, un des objets principaux de son irritation ; il les a attaqués tantôt en corps, tantôt personnellement ; les juges eux-mêmes n'ont pas été à l'abri des explosions de sa monomanie. La prison et l'amende ont été employées sans succès pour en réprimer les effets ; il a subi notamment, trois mois de prison, par suite d'une plainte rendue contre lui par les avoués Lemit et Normand. La famille de M. Selves, voyant sa fortune dépérir par les procès, voulut le faire interdire ; mais il lui suffit de parler devant ses juges, pour faire tomber une pareille accusation, et il fut établi par jugement, qu'il n'avait pas

---

(1) Ce n'est pas sans motif que nous avons soin d'indiquer, toutes les fois que cela nous est possible, les sentimens et les actes religieux de ceux qui ont joué un rôle quelconque sur la scène du monde, et surtout au moment solennel où ils l'abandonnent. D'abord ces circonstances sont l'objet d'une observation curieuse pour le moraliste et l'historien, d'une méditation profonde pour tout esprit sérieux. En second lieu, nous aimons à constater l'alliance, moins rare qu'on ne le suppose communément, des sentimens religieux et de ce qu'on appelle les idées libérales, lesquelles, malgré les erreurs des hommes et les préventions de l'esprit de parti, ne sont autre chose que la justice et la vérité appliquées à l'ordre social.

perdu l'usage de la raison. M. Selves avoue, dans un de ses mémoires, que dans l'espace de quelques années, soixante douze jugemens ont été rendus, dans des procès intentés ou soutenus par lui, et que ces procès lui avaient coûté dès lors, 400,000 fr. La régie des domaines ayant réclamé de lui 40 fr., il résista et fut obligé définitivement de payer 3,000 fr. de frais. M. Selves était devenu la terreur du Palais, où les officiers ministériels faisaient effort pour se soustraire à son service, crainte d'avoir sous peu à plaider avec lui. Son fermier Seigle se vit traîner comme les autres dans l'arène judiciaire : a l'audience du 22 septembre 1818, l'on a entendu appeler trois procès entre M. Selves et son fermier, pour des canards tués, des arbres et des haies abattus. Cet infatigable plaideur a terminé, le 16 juillet 1823, son orageuse carrière ; mais il n'a pas sitôt cessé de plaider, car il a laissé pendante une plainte contre son secrétaire, qui n'a été jugée qu'après la mort du plaignant.

Liste des ouvrages de J. B. Selves.

I. *Explication de l'origine et du secret du vrai Jury, et comparaison entre le Jury anglais et le Jury français.* 1811 ; in-8.

II. *Tableau des désordres dans l'administration de la Justice, et des moyens d'y rémédier.* Paris, Maradan, 1812 ; 1 vol. in-8. — 2e *édit.* 1813. *Ibidem.* — 3e *édit.* 1813.

III. *Indication de quelques dispositions urgentes pour calmer provisoirement le mal des procès et surtout les frais.* Paris, Maradan, 1813 ; in-8.

IV. *Procès de paille, procès de foin, procès de beurre,* etc., *par J. B. Selves, contre le sieur Seigle, son fermier.* Paris, impr. de Nicolas Vaucluse, 1813 ; in-8.

V. *Note de J. B. Selves sur le Mémoire de* 184 *pages, distribué au nom de Boissière, pour sa défense contre la plainte Michel.* Paris, 1813, impr. de Nicolas Vaucluse ; broch. in-8.

VI. *Supplication à tous les magistrats et à tous les amis de la justice et de la vieillesse, par Amable Duchesne, vieillard de* 72 *ans,* etc. Paris, impr. de Nicolas Vaucluse, 1813 ; broch. in-4.

Rédigé par M. Selves.

VII. *Réponse de J. B. Selves à une consultation signée par quinze avocats de Paris, sur l'article des vacations extraordinaires exigées par les avoués et qui coûtait plus que tous les autres frais du procès.* Paris, impr. de Nicolas Vaucluse, 1813 ; broch. in-8.

VIII. *Le Cri de l'oppression, par J. B. Selves, appelant d'un jugement surpris contre lui et contre le vieillard Amable Duchesne, par deux avoués nommés Lemit et Normand.* Paris, imp. de Nicolas Vaucluse, 1814 ; in-8 de 10 feuilles 3/4.

IX. *Au Roi ; la Vérité sur l'administration de la Justice : Cet ouvrage présente particulièrement,* 1° *la vérité sur le jugement de Moreau, pour l'exactitude de l'histoire de France, et pour répondre à la brochure de M. Lecourbe, intitulée :* Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres. 2° *Ma défense avec des motifs urgens pour désigner des juges à la place de la Haute-Cour, à l'effet de juger une*

prise à partie contre la Cour Royale de Paris, et juger surtout MM. Lecourbe, Thuriot et Séguier, etc. 3° *Quelques idées très-simples pour une nouvelle organisation judiciaire.* Paris, Dentu, 1814; in-8.

Ce volume est orné du portrait de l'auteur.

X. *Chapelet d'une petite partie du milliard d'attentats et d'horreurs qui se commettent impunément depuis plus de douze ans, pour ruiner et priver de la liberté et de ses droits civils J. B. Selves, par vengeance contre ses ouvrages sur les désordres dans l'administration de la Justice*, etc., etc. Paris, impr. de Gueffier, 1815; in-8 de 9 feuilles.

XI. *Calamités judiciaires: Avis désespérant pour la justice, pour les mœurs et pour l'humanité, sur l'article* Variétés, *qui tient trois colonnes de la* Gazette de France *du 5 mai* 1817, *signé* Colnet, *intitulé:* Selves, ses malheurs et ses procès. Paris, impr. de Cussac, 1817; in-8 d'un quart de feuille.

XII. *Opinions et Réflexions d'un vieux étudiant en législation criminelle, sur la procédure du maréchal Ney et autres adhérens du dernier attentat de Bonaparte.* Décembre, 1815. (Anonyme.)

XIII. *Appel à S. M., à ses ministres et aux Français, sur la soustraction d'une somme de* 98,940 *fr. et le partage commencé entre des avoués et leurs cliens; sur le brûlement par eux fait d'une délégation de* 54,800 *fr.*, etc. Paris, impr. de Cussac, 1817; in-8 de 5 feuilles un quart.

XIV. *Mémoire sur l'instance d'appel de la contribution Baulant, pour M. Selves appelant, contre le sieur Picard, huissier, le sieur Nancey, avoué, et autres avoués de Melun et leurs parties.* Paris, impr. de Cussac, 1817; in-4 de 5 feuilles.

XV. *Coalition contre l'auteur du* Tableau des désordres dans l'administration de la Justice; *scènes d'un percepteur et d'un receveur, instrumens des avoués Nancey, à Melun, et Bernard, à Paris; et défense administrative et judiciaire pour M. Selves, contre les sieurs Rigaud, percepteur, et Jars, receveur.* Paris, impr. de veuve Cussac, 1818; in-8. de trois quarts de feuilles.

XVI. *Conclusions motivées pour Selves contre Seigle.* Paris, impr. de veuve Cussac, 1818; in-4 d'une feuille et demie.

XVII. *Conclusions motivées pour Duchesne et Selves, contre Lemit et Normand, avoués, et Monnier, huissier.* Paris, impr. de veuve Cussac, 1818; in-4. d'une feuille.

XVIII. *Plainte réitérée et Demande à la Chambre des Députés*, etc., etc. Paris, impr. de veuve Cussac; in-8 d'une feuille et demie.

XIX. *Plan d'une nouvelle organisation judiciaire pour le criminel et pour le civil.... pour prévenir à peu près les neuf dixièmes des procès..... avec un Essai sur le vrai Jury, comparé au Jury français et au Jury anglais, faisant toujours suite aux autres ouvrages de l'auteur*, etc. Paris, impr. de veuve Cussac, 1818; 1 vol. in-8.

XX. *Mémoires sur les désordres dans l'administration de la Justice, sous la direction de J. B. Selves.* t. Ier, 1re *livraison*: Paris, Dentu, 1819; in-8 de 9 feuilles 5/8.

XXI. *Calamité judiciaire; au Roi, aux Chambres, à l'opinion publique: démonstration de la nullité de l'ar-*

rêt de la Cour des Pairs, du 17 juillet 1819, suivie de quelques explications sur l'antique et vrai jury qu'il conviendrait d'admettre dans les jugemens des Pairs de France ; sur l'erreur du jury français et sur l'atrocité du jury anglais... terminée par une analyse des précédentes plaintes, avec nouvelles charges et nouvelles plaintes sur nouveaux faits. Pour M. J. B. Selves.. contre M. le baron Séguier, premier Président de la Cour Royale de Paris, Pair de France, et contre M. Bellart, Procureur général de la Cour Royale, et Jacquinot-Pampelune, Procureur du roi au Tribunal de 1re instance de Paris. — Paris, imp. de Denugon, 1819; petit in-fol. de 3 feuilles, réimprimé la même année, format in-8.

XXII. *Archi-Brigandage*, n° 6. *Lettre à M. Chréstien de Poly, président à Paris, de la Chambre des vacations, en* 1820, *sur les torts et prévarications de ce président, sa partialité et sa faveur pour des officiers ministériels.* Paris, imprimerie de Doublet, 1820; in-8 de 3/4 de feuille.

XXIII. *Calamité judiciaire. Précis pour Selves contre Hurteau huissier, Chevalier avoué, Bonnefond priseur.* Paris, imp. de Doublet, 1820. in-8 d'une feuille.

XXIV. *Calamité judiciaire. Nouvel acte de déni de justice et dénonciation de nouvelles prévarications et forfaitures, et avis à mes créanciers et à l'opinion publique, contre des huissiers, des avoués et même des juges, pour servir au jugement du pourvoi contre l'arrêt qui, en déclarant qu'il n'y a ni faits punissables, ni diffamation, me renvoie cependant aux Assises, dans l'affaire de M. Chréstien de Poly; lequel pourvoi tend aussi au renvoi de diverses affaires hors du ressort de la Cour Royale de Paris, pour cause de suspicion légitime.* Paris, imp. de Doublet, 1821. in-8 d'une demi-feuille.

XXV. *Calamité judiciaire, à la Cour Royale de Paris. Conclusions motivées à l'effet de juger... sur les plaidoiries... de la cause pour le sieur Selves, contre les sieurs Jovart, Magniant et Salmon, tous les trois avoués, et le sieur Martin leur partie; et à la Cour de cassation, pour lui servir d'instruction sur la demande nouvelle en renvoi pour cause de suspicion légitime; et Protestation.* Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8 d'une feuille.

XXVI. *Au Roi et aux Chambres. Mon budget pour l'ordre judiciaire.* Paris, Dalibon, 1821; in-8 d'une demi-feuille.

XXVII. *A la Cour Royale de Paris, et particulièrement à M. le premier Président et à M. le Procureur général; seconde suite de plainte et nouvelle plainte du sieur Selves, contre M. Chréstien de Poly.* Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8 de 3/4 de feuille.

XXVIII. *A la Chambre des Pairs. Comparaison très-humble de mon projet de réglement avec celui qui a été présenté à la Chambre par les ministres, le* 21 *avril* 1821. Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8 d'une feuille.

XXIX. *A la Cour de cassation. Faits suffisans et moyens de cassation et nullité de l'arrêt du* 30 *mars dernier, et de tout ce qui a suivi; pour Selves contre* M. *le Procureur-général.* Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8, d'une feuille.

XXX. *A la Cour de cassation, chambre criminelle. Quatrième pour-*

voi contre un quatrième arrêt de la Cour royale de Paris, à raison de la plainte portée contre M. Chrestien de Poly, vice-président du Tribunal de 1re instance, et nouvelle demande en renvoi pour cause de suspicion légitime. Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8 d'une feuille.

XXXI. *Assassinats commis par le soi-disant jury français, désolans pour le passé, et à faire cesser au plus tôt pour l'avenir, en modifiant encore l'art 351 du Code d'instruction criminelle, relatif à l'adjonction des juges aux jurés, et pétition au Roi et aux Chambres.* Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8 d'un quart de feuille, tiré à 100 exemplaires.

XXXII. *A la Cour des Pairs. Requête pour J. B. Selves, à cause de la suite de la plainte pendante devant la noble cour, contre S. S. le baron Séguier, premier Président de la Cour Royale de Paris, et Pair de France.* Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8 d'une demi-feuille.

XXXIII. *Note contre le projet de loi relatif à l'augmentation des juges du tribunal de la Seine.* Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8 d'une demi-feuille.

XXXIV *Lettre à son Exc. le Ministre des finances, sur les persécutions de certains employés au nom de la Régie.* Paris, imp. de Doublet, 1821. in-8 d'une feuille.

XXXV. *L'Anti-Processif pour le repos des français et du trône. La calomnie des 2485 procès, et mesure urgente pour supprimer les vrais processifs, comme ils le furent depuis l'an 2 jusqu'en l'an 8, et pour réduire les procès à un dixième, et les frais à 25 millions au plus, au lieu de 500 millions et au-delà, qu'ils coûtent à l'opinion publique: 1re Lettre.* Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8 d'un quart de feuille.

XXXVI. *A l'opinion publique: Déclaration de J. B. Selves, ex-législateur, ancien président, sur partie des faits de vengeance et d'oppression, depuis 20 ans, en lui suscitant des procès, et sur la lâcheté de l'appeler processif, et protestations conservatoires, à cause des dénis de justice.* Paris, imp. de Doublet, 1821; in-8 de 3/4 de feuille.

XXXVII. *A la Chambre et à la Cour des Pairs. Remontrance très-humble sur quelques erreurs pour les éviter à l'avenir.* Paris. imp. de Chassaignon; 1822 brochure in-8. (anonyme.)

XXXVIII. *Recommandation aux électeurs de la France et surtout de Paris, en 1822.* Paris, imp. de Chassaignon, 1822; broch. in-8.— en faveur de M. de Lapanouze, candidat ministériel.

XXXIX. *Œuvres sur l'administration de la Justice, par J. B. Selves, ancien avocat, au ci-devant parlement de Toulouse,* etc. *dédiées à la ville de Montauban, sa patrie; déposées à la bibliothèque de la ville de Montauban.* Paris, Dalibon, 1822; in-8 d'une feuille.

C'est une dédicace des œuvres de l'auteur, dont la réunion forme dit-il, 5 vol. in-8, et qui seront portées successivement jusqu'à 8 volumes.

XL. *Lettre à MM. les électeurs de la France, en 1822, et surtout à ceux de Montauban, mes compatriotes.* Paris, imp. de Chassaignon, 1822; broch. in-8.

XLI. *Au ministre de la Justice Garde-des-Sceaux et à l'opinion publique, l'Anti-Processif; la calomnie des 2485 procès, et mesure urgente pour réduire les procès à moins*

d'un dixième, et les frais à moins de 25 millions, pour le repos des Français et du trône. Paris, Dalibon; 1822. brochure in-8.

XXLII. *A S. G. le Garde-des-Sceaux ministre de la Justice et à l'opinion publique. Les Icares nouveaux,* ou *les beaux jours des suppôts du Palais et leur chute prochaine.* Paris, imp. de Chassaignon, 1822; brochure in-8.

XLIII. *Le Révélateur des causes des troubles des États.* 1re *partie. Dénonciation et plaintes contre* MM. *de Serres et Bellart. Discours préliminaire.* Paris, imp. de Chassaignon, 1822; un vol. in-8.

XLIV. *Avis à* MM. *les électeurs de Seine-et-Marne.* Novembre 1822. Paris, imp. de Chassaignon; brochure in-8.

XLV. *A la Cour de cassation. Précis sur les motifs de renvoi hors du ressort de Paris, pour cause de suspicion légitime, faisant suite au pourvoi civil de Selves, contre Martin Hisson, et autres pourvois criminels contre les imprimeurs Pillet et Didot, des Gazettes de France et de l'Etoile.* Paris, imp. de Chassaignon, 1823; brochure in-8.

XLVI. *Avis très-important, à cause d'un exécutoire de* 219 fr. et *d'une des preuves en résultant, des causes des troubles des Etats.* Paris, imp. de Chassaignon, 1823; brochure in-8.

SOMBREUIL (Mlle Virot de) était fille du Marquis de Sombreuil, gouverneur des Invalides en 1792. Le nom de cette dame est devenu célèbre dans les fastes de la pitié, depuis qu'elle eut, au prix d'un horrible sacrifice, sauvé la vie à son père, près de tomber sous le fer des bourreaux de septembre. Arrêté à cette époque et enfermé à la prison de l'Abbaye, M. de Sombreuil aurait été infailliblement massacré, le 2 septembre, si sa fille, se jetant au milieu des assassins et serrant son père dans ses bras, le couvrant de son corps (elle reçut un léger coup de pique dans la poitrine), et l'inondant de ses larmes, n'eût en quelque sorte rendu leur rage impuissante, à force de dévouement et de courage. Un des meurtriers, dans son ivresse capricieuse et féroce, mit à la délivrance de M. de Sombreuil la condition qu'elle boirait un verre de sang. L'amour filial lui donna la force de céder à cette horrible proposition. Son père fut épargné et lui fut rendu, grâce au zèle infatigable d'un honnête citoyen nommé Grappin. Mais il ne jouit que peu de temps de la vie et de la liberté. Réincarcéré à l'époque des arrestations des suspects, il périt sur l'échafaud, où le Tribunal révolutionnaire l'envoya, avec l'aîné de ses fils. Le plus jeune vint chercher la mort, quelques années après, dans la fatale expédition de Quiberon, où il ajouta un nouveau lustre à l'héroïsme de sa famille. Cependant le nom de Mlle de Sombreuil était devenu populaire en France, au milieu des scènes de douleur qui couvraient notre patrie. Voici quelques détails sur le second séjour de cette femme infortunée dans les prisons révolutionnaires, extraits des *Mémoires sur les prisons*, de la collection de MM. Baudouin frères (1).

... « *Du* 11 *nivose an* 2. On amena

(1) T. II, p. 25, 53, 56, 85, etc.

aussi la famille Sombreuil, le père, le fils et la fille : tout le monde sait que cette courageuse citoyenne se précipita, dans les journées du mois de septembre, entre son père et ses assassins et parvint à l'arracher de leurs mains; depuis, sa tendresse n'avait fait qu'accroître, et il n'est sorte de soins qu'elle ne prodiguât à son père, malgré les horribles convulsions qui la tourmentaient tous les mois, pendant trois jours, depuis cette horrible époque. Quand elle parut au salon, tous les yeux se fixèrent sur elle et se remplirent de larmes... —*Du* 18 *pluviose.* Le citoyen Coittant à donné lecture d'une romance de sa composition, sur le dévoument de la citoyenne Sombreuil. La voici.

Trait historique de piété filiale.

(Air, du vaudeville de la *Soirée orageuse.*)

Tendre Sombreuil, à ton aspect,
On sent couler de douces larmes,
On est saisi d'un saint respect,
L'âme goûte les plus doux charmes;
Ta filiale piété
Fait qu'on t'honore et te révère :
Tu trouvas l'immortalité
En sauvant les jours de ton père,

Je vois encore ton faible bras
Détourner la hache homicide
Et retenir les attentats ;
Je t'entends, d'une voix timide,
T'écrier....« Ne le frappez-pas.. .
Respectez cette tête chère...
Faites-moi subir le trépas ;
Mais conservez mon tendre père »

Tu fais un rempart de ton corps,
Et tu remportes la victoire :
Ainsi tes généreux efforts
A jamais assurent ta gloire.
Tes pleurs charment les furieux ;
Ils s'arrêtent... ton âme espère...
Tes cris sont entendus des cieux,
Qui sauvent les jours de ton père.

« La citoyenne Sombreuil était présente; elle écoutait, la tête baissée ; son visage était baigné de pleurs; l'auteur de la romance s'avance vers elle et lui dit : — En célébrant le courage, je n'ai suivi que l'impulsion de mon cœur, et je me trouve très-heureux d'avoir pu rehausser l'éclat de la vertu captive, en consacrant le récit d'une belle action. — Citoyen, répondit la citoyenne Sombreuil, j'en ai reçu la récompense dans le temps; je la reçois encore aujourd'hui... « *Du* 2 *floréal.* Au moment où l'on est venu chercher Mme de Rosambo pour aller au Tribunal révolutionnaire, elle a rassemblé ses forces et repris ses esprits, elle est allée chez Mlle de Sombreuil, et lui a dit ces paroles remarquables : « Mlle vous avez eu le bonheur de sauver M. votre père et moi je vais avoir celui de mourir avec le mien et de suivre mon mari. » — Ce père, avec qui Mme de Rosambo allait mourir, c'était Malesherbes!..

La poésie à célébré sous mille formes, le dévouement de Mlle de Sombreuil. Delille a dit :

.... Quand septembre, aux Français si fatal,
Du massacre, partout, donnait l'affreux signal,
On a vu les bourreaux fatigués de carnage,
Aux cris de la pitié laisser fléchir leur rage,
Rendre à sa fille en pleurs un père malheureux,
Et, tout couverts de sang, s'attendrir avec eux.

(*La Pitié*, poëme, chant III., v. 7.)

Legouvé après Delille :

Tout frémit... Une fille, au printemps de son âge,
Sombreuil vient, éperdue, affronter le carnage :
«C'est mon père, dit-elle, arrêtez, inhumains!»
Elle tombe à leurs pieds, elle baise leurs mains,
Leurs mains teintes de sang ! c'est peu ; forte d'audace,
Tantôt elle retient un bras qui le menace,
Et tantôt, s'offrant seule à l'homicide acier,
De son corps étendu le couvre tout entier.
Elle dispute aux coups ce vieillard qu'elle adore,
Elle le prend, le perd, et le reprend encore.
A ses pleurs, à ses cris, à ce grand dévouement,
Les meurtriers émus s'arrêtent un moment ;

Du milieu des bourreaux elle enlève son père ;
Elle voit leur pitié, saisit l'instant prospère,
Et traverse les murs ensanglantés par eux,
Portant ce poids chéri dans ses bras généreux.
Jouis de ton triomphe, ô moderne Antigone!
Quelque soit le débat et du peuple et du trône,
Tes saints efforts vivront, d'âge en âge bénis ;
Pour admirer ton cœur, tous les cœurs sont unis ;
Et ton zèle, à jamais cher aux partis contraires,
Est des enfans l'exemple et la gloire des pères,
Faut-il qu'au meurtre, en vain, son père ait échappé ?
Des brigands l'ont absous, des juges l'ont frappé !

(*Le Mérite des Femmes*, poëme, p. 33. édit. de Renouard, 1812; in-18.)

Mais Legouvé avait désespéré de rendre la circonstance la plus horrible du dévouement de Mlle de Sombreuil, celle du verre de sang. Un jeune poëte, M. Victor Hugo, qui dans le recueil de ses *Nouvelles Odes*, en a consacré une à cette héroïne de la piété filiale, n'a pas reculé devant cette difficulté :

S'élançant au travers des armes :
«Mes amis, respectez ses jours.
—«Crois-tu nous fléchir par tes larmes ?
—»Oh ! je vous bénirai toujours.
»C'est sa fille qui vous implore.
»Rendez-le moi ; qu'il vive encore !
—»Vois-tu le fer déjà levé?
»Crains d'irriter notre colère,
»Et si tu veux sauver ton père,
»Bois ce sang... — Mon père est sauvé !...»

Rendue à la liberté après le 9 thermidor, Mlle de Sombreuil reçut de la Convention nationale, un faible secours de 1000 fr. Plus tard elle quitta la France, et épousa dans l'étranger, M. le comte de Villelume, émigré, à qui son père avait promis sa main. Depuis la Restauration, M. Villelume a été nommé commandant de la succursale des Invalides d'Avignon. C'est dans cette ville que Mme de Villelume a terminé sa carrière, au mois de mai 1823. Elle a laissé un fils, capitaine dans les chasseurs de la Garde, qui a obtenu l'autorisation de joindre le nom de Sombreuil à celui de Villelume.

SWEBACH, dit **FONTAINE** (Jacques-François-Joseph), peintre, naquit à Metz, le 19 mars 1769, d'un père à qui furent familières toutes les inspirations des arts, mais qui, sans études, et livré seulement à la fougue de son imagination ardente, embrassa tous les genres, et se montra tour à tour, peintre, sculpteur, graveur, mécanicien et minéralogiste. Les premiers essais de cet homme, qu'on peut appeler extraordinaire, quoiqu'il ne fût que rarement supérieur, promettait à la France une célébrité de plus ; s'il trompa son espoir, c'est à son esprit vagabond et divers, à la facilité prodigieuse qu'il avait à concevoir, à imiter, à exécuter, qu'il faut attribuer cette déception fâcheuse. Toutefois, il a rempli sa carrière en véritable artiste; et le caractère le plus aventureux l'engagea souvent dans des entreprises où auraient échoué des hommes habiles et timides. Ainsi, on le vit à l'âge de treize ans, enluminer à fresque l'église d'une petite ville, où son nom triomphe au milieu de l'ocre et du rouge brun qu'avait prodigué son pinceau sans expérience, mais non pas sans facilité. Plus tard, l'Académie de Metz, complice de son audace, l'admit au concours qu'elle proposait, et dont le sujet était un ouvrage complet sur les antiquités du pays Messin. Swebach se présenta hardiment, et produisit quelques dessins exécutés avec facilité. On voulut connaître les moyens d'exécution qu'il avait comme graveur ; tout autre que lui aurait été déconcerté de

cette circonstance : Swebach n'en tint compte ; il avait pressenti l'ignorance de ses juges. Il comparut à leur tribunal, muni de quelques estampes d'*Audran*, dont il avait fait disparaître le nom. Dupe de ce manége téméraire, l'Académie encouragea cet intrépide *oseur*. Swebach ne se montra pas indigne de cette faveur. Il ne savait aucun des secrets de la gravure ; il les apprit dans un livre, et parvint à terminer d'une manière satisfaisante, un ouvrage assez volumineux. L'art d'écrire sur l'archéologie lui était étranger : les moines du pays, qu'il amusait par ses saillies vives et spirituelles, et qu'il étonnait par sa courageuse persévérance, composèrent le texte qu'il avait promis aux académiciens. Il obtint le prix et le titre de membre de l'Académie des sciences de Metz. *Audaces fortuna juvat :* Swebach l'éprouva pendant le cours de sa vie.

Le fils d'un homme aussi singulièrement organisé, ne devait pas être un esprit froid. Swebach, celui que la mort vient de frapper, fut doué d'une très-grande vivacité qui rapprochait son caractère de celui de son père, mais aussi d'une raison précoce qui le mit à l'abri de quelques chances fâcheuses, auxquelles s'était laissé entraîner l'auteur de ses jours. Le goût des arts se manifesta de bonne heure chez le jeune Swebach : à l'âge de quinze ans, il fut couronné à l'exposition de la place Dauphine. Sa famille possède encore le dessin qui lui valut cette flatteuse distinction. Destiné à la gravure pour laquelle il se sentait assez peu de dispositions, il passait les nuits entières à se faire un talent plus conforme à sa vocation. A l'âge de dix-neuf ans il quitta son père, et de ce moment ses progrès furent immenses. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis cette époque, qu'il obtint un second grand prix de peinture. En l'an X, la grande médaille du Salon lui fut décernée; alors sa réputation grandit et le classa parmi les peintres les plus estimés dans le genre où il comptait tant de succès. Spirituel dans ses conceptions, précieux par le fini de sa touche et la grâce de son pinceau, Swebach excella dans la composition; il connut à tel point la magie de la perspective, que les sujets où il fut obligé d'admettre un très-grand nombre de personnages peuvent être cités comme des modèles dans l'art de disposer les groupes et de faire agir la foule. Ses tableaux les plus remarquables sont : *la Bataille de Rivoli, le Passage du Danube, la Calèche, la Malle-poste,* et de très-beaux morceaux qui n'ont point encore été exposés, et qu'il venait d'achever, quand il fut attaqué par le dernier période de la maladie qui l'a enlevé, à l'âge de cinquante-quatre ans, le 10 décembre 1823.

Swebach laisse, outre ses ouvrages peints, un grand nombre de dessins et une collection d'études et de compositions gravées par lui et recueillies en quatre volumes. En 1814, l'Empereur de Russie le nomma directeur de sa fabrique impériale de porcelaine. Forcé par sa santé de quitter un pays dont le climat avait pour lui des dangers, il revint en France décoré du titre de chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie. troisième classe. Une foule de souvenirs honorables s'attachent à

la mémoire de cet artiste ; le trait particulier de son caractère était la franchise et le plus grand mépris pour la plupart des usages du monde, qu'il fuyait avec une grande attention. En mourant, ce peintre a pu emporter la consolation de se voir revivre dans un fils, M. Edouard Swebach, héritier du talent et de la fortune que son père avait acquise par un zèle soutenu et un travail de tous les instans.

(Extrait de la *Pandore*, du 13 décembre 1823.)

T.

THORE (JEAN), médecin, naquit à Montaut, département du Gers, le 3 octobre 1762, d'un père qui exerçait le métier de tisserand. Ses parens le placèrent à l'âge de dix ans, en qualité de clerc, chez les religieux de l'ordre de Cluny, à Montaut, où il apprit à lire et les premiers élémens du latin. Une personne charitable (Mme Bourdens) fit les frais nécessaires pour le mettre en état de terminer ses humanités au collége d'Auch, espérant le déterminer à embrasser l'état ecclésiastique. Mais arrivé en philosophie, il ne put dissimuler à sa bienfaitrice que sa vocation l'éloignait du ministère sacré. C'est alors qu'il se rendit à Bordeaux pour y étudier la médecine. Il prit le goût de la botanique, en suivant les cours de M. Latapie (Voyez son article ci-dessus, pag. 206). Employé aux armées des Pyrénées occidentales, pendant la guerre de l'an III, il fut attaché aux hôpitaux militaires qu'on avait établis à Dax; et, à la paix, il se fixa dans cette ville par un mariage.

« M. Thore, dit M. Bory de Saint-Vincent, se lia de la plus intime amitié, avec le respectable M. de Borda d'Oro, minéralogiste habile et même déjà géologue, quand la géologie n'était pas encore une science. M. Grateloup, jeune encore, et revenant de l'école de Montpellier, se fixait vers cette époque à Dax, de sorte que cette ville, jusqu'alors inconnue du monde savant, mais dont les environs abondent en productions variées, les vit tout à coup exploitées au profit de l'histoire naturelle, d'une manière très-active. M. de Borda, en examinant le sol et les rochers, y descendait dans les entrailles de la terre, pour trouver au milieu des faluns, les restes de cétacées, de poissons et de mollusques, qui constituent une partie de la contrée. M. Grateloup, formé par Draparnaud à l'étude des algues, examinait les eaux thermales, et découvrait dans leur profondeur, ainsi que dans les rivières et les étangs, de nouvelles hydrophytes. Enfin, Thore classait les phanérogames, parmi lesquelles il fit connaître une multitude d'espèces nouvelles. Dax devint alors un point fort important pour les naturalistes; et de toutes les parties de l'Europe, ceux-ci se lièrent par correspondance, avec les explorateurs d'un pays si curieux. Acharius, en Suède (Voy. son article : *Annuaire* de 1821, pag. 307) Roemer en Suisse, Schultz en Allemagne, la plupart des botanistes de Paris,

demandaient à Thore qu'il voulût bien leur communiquer ses découvertes; et les ouvrages de botanique furent dès lors, remplis du nom de ce savant. Thore explora à plusieurs reprises, les côtes du golfe de Gascogne, depuis la Teste de Buch jusqu'à Saint-Jean-de-Luz. Il parcourut les vastes forêts du Maransin, et ces landes rases, à la surface desquelles on n'eût pas supposé qu'il croissait des plantes alpines, mêlées à des plantes qu'on croyait propres au Portugal...

» Thore se fit d'abord connaître par un très-beau mémoire *Sur la constitution physique des environs de Dax*, qui, lu à la Société d'histoire naturelle de Bordeaux, dont l'auteur était un des plus zélés correspondans, fut imprimé dans le recueil de Capelle et Villers (t. III, pag. 51), et dans le recueil de la Société de médecine de Paris (t. V, pag. 267). Bientôt il publia sa *Chloris des Landes* (1), petite Flore, dans laquelle furent décrits pour la première fois, beaucoup de végétaux qui, pour être indigènes, n'en avaient pas moins échappé à tous les botanistes, ou du moins que personne n'avait encore fait connaître. Dans sa *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne* (1810), on trouve d'excellens détails statistiques, des observations fort curieuses sur l'histoire naturelle, des additions à sa *Chloris*, et des faits intéressans relatifs à la culture du pays.

» Sans fortune, chef d'une nombreuse famille, l'étude des sciences physiques ne présentait pas assez de ressources à Thore, pour subvenir à tous ses besoins; l'exercice de la médecine y suppléait. Mais des désagrémens qui lui furent suscités, lui firent tourner les yeux vers une autre carrière : il s'occupa de l'éducation de la jeunesse; et, quoique excellent homme, maître patient, bon et éclairé, il ne fut guère plus heureux. Ses malheurs le forcèrent à renoncer à la botanique, pour se renfermer dans sa nouvelle carrière. Il avait composé pour ses élèves, un ouvrage sur l'histoire, dont il avait adressé le manuscrit à M. Bory de Saint-Vincent, pour le faire imprimer à Paris. Une attaque d'apoplexie foudroyante l'enleva sans douleur, le 27 avril 1823. Son fils, M. Francklin Thore, avocat, est demeuré possesseur de son bel herbier. Cette précieuse collection offre l'histoire complète de la botanique du département des Landes. » (Extrait d'une notice, par M. Bory de Saint-Vincent, insérée dans l'*Ami des champs, Journal d'agriculture du département de la Gironde*. Août, 1823.)

On doit encore à Thore, un opuscule intitulé : *Coup d'œil rapide sur les landes du département de ce nom*. 1812; et plusieurs *Mémoires*, dans le *Bulletin polymathique du Muséum de Bordeaux*.

TISSOT (Alexandre-Pascal) naquit à Mornas, département de Vaucluse, le 5 octobre 1782, et cultiva la littérature, la jurisprudence et les langues anciennes. Il est mort, à Paris, des suites d'une fièvre cérébrale, le 27 mai 1823. On a publié : *Discours prononcé, le*

(1) *Essai d'une Chloris du département des Landes*. Dax et Paris, 1802, in-8.

8 *de mai* 1823, *par M. Thiébaut de Berneaud, sur la tombe de son ami Alexandre Pascal Tissot, ancien chef de bureau au Ministère des cultes, membre de la Société Académique des sciences de Paris, de l'Athénée de Vaucluse, etc.* Paris, Lebel, 1823; in-8 de 8 pages.

Liste des ouvrages d'A.-P. Tissot.

I. *Notes historiques et critiques sur quelques magistratures.* Paris, 1805 ou 1806.

II. *Code et Nouvelles de Justinien: Nouvelles de l'empereur Léon; fragmens de Caïus, d'Ulpien et de Paul; traduction unique, faite sur l'édition d'Elzevir, revue par D. Godefroy.* Metz et Paris, 1807-10; 4 vol. in-4, ou 18 vol. in-12.

Cet ouvrage fait partie d'une grande collection intitulée: *Corps de Droit civil romain, en latin et en français;* 14 vol. in-4 ou 68 vol. in-12. Les trois premiers volumes du Code avaient paru en 1806, avec un titre différent de celui de 1807.

III. (Avec A.-G. Daubenton.) *Le Trésor de l'ancienne jurisprudence romaine, ou Collection des fragmens qui nous restent du droit romain, antérieurs à Justinien.* Metz, 1811; in-4.

Ce volume se relie avec les *Institutes*, de la collection dont fait partie l'article précédent.

IV. *Manuel du négociant.* Paris, 1808; in-4.

V. *Discours prononcé sur la tombe de Mme M.-Th. Charlotte de Berneaud.* Paris, 1819; in-12. — inséré dans le *Voyage à Ermenonville*, de M. Thiébaut de Berneaud, pag. 254 et suivantes.

VI. *Cours complet de politique, ou Exposition des opinions des anciens, sur les matières de gouvernement et d'administration publique.* Paris, 1820; in-8 de xviij et 484 pages, tom. Ier. — Cet ouvrage n'a pas été continué.

On doit à A.-P. Tissot une édition des *Œuvres de Tissot* le médecin, son parent, en 11 vol. in-8, précédées d'une notice sur l'auteur, et accompagnées de notes du médecin Hallé (Paris, 1809-13). — Il a donné des articles dans les *Tablettes Universelles* (vol. I, II, III et IV), du temps qu'elles étaient dirigées par M. Gouriet.

M. Thiébaut de Berneaud indique encore les travaux inédits de Alex. Pascal Tissot, savoir: 1° *Mémoire contre le duel*, rédigé pour le concours ouvert en 1819, par l'Académie de Dijon; 2° *Discours sur le danger qu'il y a de condamner les hommes sur des paroles, des opinions et pour toute autre chose que leurs actions;* 3° *Traité complet de l'Amitié, d'après la doctrine des anciens;* 4° *Philosophie de l'amitié.* Ces deux derniers ouvrages sont terminés. 5° *Traité de la Noblesse.* Ces trois derniers traités auraient fait partie d'un grand ouvrage que A. P. Tissot se proposait d'exécuter, sous le titre de *Morale des anciens*, ou *Exposition de la doctrine des anciens, sur les principaux sujets de la morale.* 6° *Traité de l'éducation, dans ses rapports avec les besoins de la société et la nature des gouvernemens.* Cet ouvrage n'est qu'ébauché; il contient un plan d'éducation que l'auteur avait adopté pour son fils. 7° *Histoire des Bibliothèques chez les divers peuples de l'antiquité:* ouvrage terminé. 8° *Testament politique du grand Frédéric.* 9° *De*

l'Influence qu'exerce la découverte de l'imprimerie sur la liberté des peuples. — Enfin, Tissot s'était aussi occupé dans les dernières années de sa vie, à étudier et à épurer les textes hébreux, grecs et latins, du Nouveau-Testament. — Quelques uns des écrits signalés par son panégyriste, n'existent qu'en ébauche et par fragmens.

TURGY (Louis-François de), né à Paris le 18 juillet 1763, est mort le 4 juin 1823. On a de lui des *Fragmens historiques sur la captivité de la famille royale à la tour du Temple*, *recueillis pendant son service du* 13 *août* 1792, *au* 13 *octobre* 1793, imprimés, pages 341 à 383 de la 3e édition des *Mémoires historiques sur Louis XVII, par M. Eckard.* Paris, Nicolle, 1818; in-8. Cléry, dans le *Journal de la tour du Temple*, et M. Hue, dans les *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, ont attesté les services que M. de Turgy a eu le bonheur de rendre à divers membres la famille royale, pendant leur captivité dans la tour du Temple. Placé auprès de la personne des princesses, il servit essentiellement à leur donner communication de ce qui pouvait les intéresser au dehors. Il fut le dépositaire de quelques-uns de leurs billets, dont plusieurs furent adressés à lui-même. Une portion des documens authentiques qu'il avait conservés sur cette époque intéressante de sa vie, a été détruite par son beau-père, quelques jours après le 18 fructidor de l'an V; une autre portion a été remise, par M. de Turgy lui-même, entre les mains de Mme la duchesse d'Angoulême. Nous allons extraire, du journal de M. de Turgy, tous les faits qui lui sont personnels.

« Le 10 août, il me fut impossible de pénétrer jusqu'aux Tuileries. Les deux jours suivans, mes tentatives pour entrer aux Feuillans furent pareillement inutiles......... Ayant appris que Louis XVI allait être transféré au Temple, je courus chez M. Ménard de Chouzy, commissaire-général de la Maison du Roi, pour obtenir la faveur d'y continuer mon service. Il me promit que, dans quelque endroit que l'on plaçât la famille royale, et ne fallût-il qu'un garçon de service, il n'en nommerait pas d'autre que moi, parce qu'il savait bien que ce serait une chose agréable à la Reine..... Je prévis qu'une fois le Roi au Temple, on n'obtiendrait d'y être admis qu'après un examen et des formalités qui ne me seraient pas favorables; car, n'ayant jamais eu d'autres relations que celles de mes devoirs, je n'avais aucun motif de recommandation auprès des ennemis de la famille royale... Je dis à mes camarades, Chrétien et Marchand : « Allons nous présenter au Temple : peut-être qu'en montrant un peu de hardiesse, on nous laissera entrer. » Ils me suivirent. Nous arrivâmes à la grande porte, comme l'un des officiers du poste venait de laisser passer une personne, munie d'une carte, et que je reconnus pour être du service du Roi. Je priai l'officier de me permettre de parler à cette personne, et je lui dis que j'étais aussi du service, ainsi que mes camarades. Il hésita d'abord; puis il me répondit : « Prenez mon bras, que vos camarades prennent le vôtre,

et je vais vous introduire », ce qu'il fit. On nous conduisit à la bouche, où je ne trouvai aucunes provisions. Je fus obligé de sortir jusqu'à trois fois, pour me procurer le nécessaire; je pris le parti de passer par la porte dite du *bailliage*, et j'eus le soin de me faire reconnaître par le portier et les gardes, afin de pouvoir rentrer. Nous servîmes le souper du Roi... Deux jours après notre arrivée, les commissaires de la Commune voulurent savoir qui nous avait fait entrer au Temple. Je leur répondis que les comités de l'Assemblée, sur les renseignemens qu'ils avaient fait prendre dans nos sections, nous avaient autorisés à venir reprendre notre service. Ils se retirèrent. Le lendemain, Chabot député Santerre commandant-général, et Billaud-Varennes alors substitut du procureur-général de la Commune, vinrent pour reconnaître et prendre un état nominatif de toutes les personnes restées auprès de la famille royale. Ils nous demandèrent si nous avions appartenu au Roi; je leur répondis affirmativement. « Qui donc a pu vous faire admettre ici ? » s'écria Chabot. Je lui répliquai que c'était Pétion et Manuel, qui, d'après les informations prises dans nos sections, nous en avaient accordé la permission. « En ce cas, dit Cha- » bot, c'est que vous êtes de bons » citoyens; restez à votre poste, et » la nation aura plus de soin de vous » que n'a fait le tyran. »

» Dès que le Roi fut entré au Temple, on prescrivit les précautions les plus minutieuses..... Cependant, il m'arriva souvent, dans un passage, dans un tournant d'escalier, de substituer au bouchon de papier d'une carafe, tel autre sur lequel on avait écrit des avis, des nouvelles, soit avec du jus de citron, soit avec un extrait de noix de galle. Quelquefois, je roulais un billet autour d'une petite balle de plomb, je recouvrais le tout d'un autre papier fort, et je jetais ce peloton dans la carafe au lait d'amande : un signe convenu indiquait ce que j'avais fait. Lorsque le papier des bouchons se trouvait sans écriture, il servait à la Reine et à Mme Elisabeth pour me donner des ordres ou des avis à transmettre au-dehors. On a pu voir dans l'ouvrage de M. Hue (pag. 432 et suiv. de la 2e édit. de Paris), et dans le Journal de Cléry (pag. 79, de l'édit. de Londres, 1798, in-8.), quelques-uns des moyens que nous employions pour communiquer entre nous; mais ces moyens devant être variés, ils exigeaient beaucoup de précautions, et donnaient lieu souvent, à des retards, dans la transmission des avis jusqu'à la famille royale. Pour obvier à tous ces inconvéniens, la Reine et Mme Elisabeth imaginèrent de correspondre directement avec moi, par signaux..... La correspondance par écrit développait ce que je n'avais fait qu'indiquer par les signaux; car, malgré la surveillance de huit à dix personnes, il ne s'est presque point passé de jour, pendant les quatorze mois que je me suis maintenu au Temple, sans que la famille royale n'ait eu quelque billet de moi, soit par les stratagèmes déjà expliqués, soit en donnant aux princesses des objets de mon service, ou quand je les recevais de leurs mains, soit enfin, dans une pelote de fil ou de coton que je coulais dans un

coin d'armoire, sous la table de marbre, dans les bouches de chaleur du poêle, ou même dans le panier aux ordures. Un signe de la main ou des yeux indiquait le lieu où j'avais pu réussir à déposer le peloton; en sorte que le Roi et les princesses étaient presque toujours informés des événemens. La facilité que j'avais de sortir deux ou trois fois par semaine, pour les approvisionnemens, me mettait à même de prendre les renseignemens que le Roi et la Reine désiraient, et de leur rapporter les notes et les avis dont on me chargeait pour LL. MM. Je me trouvais également aux fréquens rendez-vous que M. Hue me donnait, tantôt dans les quartiers les plus isolés de Paris, tantôt hors de la ville, et dans lesquels il me remettait des écrits pour le Roi, ou des réponses à ses ordres..... Mme la marquise (aujourd'hui duchesse) de Sérent, était le point principal de la correspondance de la Reine et de Mme Elisabeth. Je passais dans sa maison pour son agent d'affaires, et l'on avait ordre de me laisser entrer à toute heure de jour ou de nuit... On me visitait rarement à l'entrée ou à la sortie du Temple, parce que j'avais soin de procurer aux commissaires et aux gardiens tout ce qu'ils me demandaient, lorsqu'il se présentaient à la bouche : là ils devenaient plus traitables. Mais aussitôt que j'approchais de la tour, ou d'une pièce occupée par quelqu'un de la famille royale, toutes mes démarches étaient observées : on me défendait de parler à qui que ce fût, si ce n'était pour mon service, et à haute voix. J'étais même alors, à cause de mes relations à l'extérieur, l'objet d'une surveillance plus particulière : aussi la famille royale, pour ne point éveiller les soupçons à mon égard, prenait-elle des précautions au point qu'un jour le Roi m'ayant donné son couteau, dont le manche était cassé, pour le faire raccommoder, et S. M. s'apercevant qu'elle ne l'avait pas montré aux officiers-municipaux, me le redemanda à l'instant, l'ouvrit et le leur présenta, en disant : « Regardez, » Messieurs, il n'y a rien dedans. » Puis le Roi me rendit ce couteau, en me recommandant de ne point y faire mettre un autre manche, « car, ajouta-t-il, j'y tiens beau- » coup, tel qu'il est, parce qu'il » m'a été donné par mon père. »

» J'avais surtout la mission de m'informer du sort des personnes dont la famille royale avait éprouvé le zèle et la fidélité... Instruit, par Mme Elisabeth, que je pouvais me livrer entièrement à Toulan, j'eus avec lui des rendez-vous en différens lieux : là, nous nous concertions sur les missions que les princesses lui confiaient... Un jour la Reine m'ayant dit : « Turgy, j'ai » cassé mon peigne, je vous prie » de m'en acheter un autre, » le poëte D.... C... municipal, s'écria : « Achetez-en un de corne, » le buis serait trop bon pour elle. » La Reine, comme si elle n'eût point entendu cette indignité, continua de me donner des ordres. Je remplaçai le peigne, qui était d'écaille, par un semblable. En le voyant, cette princesse me dit : « Vous avez donc outre-passé les » ordres de D.... C...., car il pré- » tend que le buis est trop bon pour » nous, lui qui, sans les bienfaits » du Roi... » S. M. s'arrêta. Je me

permis de répondre : « Madame, » il y avait beaucoup de personnes » qui avaient l'air de faire leur cour » à la famille royale, mais ce n'é- » tait qu'à cause du Trésor. » La Reine daigna me dire : « Vous avez » bien raison, Turgy! »

» Le 2 décembre, la municipalité du 10 août fut remplacée par celle dite *provisoire*. On doubla le nombre des commissaires surveillans auprès du Roi et de la famille royale. L'on connut bientôt à quels hommes nous allions avoir affaire, par le trait suivant : La Reine ayant été malade pendant la journée du lendemain, et n'ayant pris aucun aliment, me fit dire de lui apporter un bouillon, pour souper. Au moment où je le lui présentais, cette princesse apprenant que la femme Tison se trouvait indisposée, ordonna qu'on lui apportât ce bouillon, ce qui fut exécuté. Je priai alors un des municipaux de me conduire à la bouche, pour aller y prendre un autre bouillon : aucun d'eux ne voulut m'y accompagner, et S. M. fut obligée de s'en passer. Toulan qui avait été réélu à cette municipalité, continua de me donner, sur le caractère et les sentimens de ses collègues, des renseignemens qui ont été bien utiles pour la conduite à tenir avec eux.

» Ce fut M. Parisot qui me donna le décret portant que le Roi serait conduit à la barre de la Convention, pour répondre aux questions qui lui seraient faites. Je le plaçai sous le lit de Cléry, et Sa Majesté le lut de suite. Ce zélé royaliste m'a remis souvent des écrits, des notes d'une grande importance... Cléry a dit de qu'elle manière nous avions établi une correspondance entre le Roi et les princesses, dès le moment que toute communication fut interdite entre eux. Tandis qu'il était témoin des malheurs et du courage sublime de Louis XVI, je l'étais, des craintes, des lueurs d'espérance et des angoisses de la Reine, de M. le Dauphin et des princesses. L'exécrable 21 janvier arriva..... Cléry resta encore plus d'un mois à la tour, mais sans pouvoir communiquer avec nous. Lorsque je le revis, après sa sortie, il me remit et je reçus, avec un sentiment inexprimable de douleur et de respect, ce billet que le Roi, dans sa bonté infinie, lui avait laissé pour moi.

Billet de Louis XVI à Cléry.

« 21 janvier 1793, sept heures trois quarts du matin.

« Je vous charge de dire à Turgy » combien j'ai été content de son » fidèle attachement pour moi, et » du zèle avec lequel il a rempli » son service ; je lui donne ma bé- » nédiction, et le prie de continuer » ses soins, avec le même attache- » ment, à ma famille, à qui je le » recommande. »

» La rage des régicides étant assouvie pour le moment, ceux des municipaux qui avaient causé tant de tourment à Louis XVI et à la famille royale, ne venaient plus que rarement au Temple. Les princesses, moins surveillées, pouvaient parler entre elles et me donner leurs ordres..... Lorsque la famille royale n'était point obsédée par les gardiens, les princesses aimaient à se rappeler les actes de fidélité dont elles avaient été l'objet, pendant les scènes hor-

ribles de la Révolution. La Reine daigna même un jour, se ressouvenir de la première circonstance où j'eus le bonheur d'être remarqué par elle et par le Roi, dans la malheureuse matinée du 6 octobre. Cette princesse répéta plusieurs fois devant Louis XVII et Madame Royale, que ce jour-là je lui avais sauvé la vie, en lui ouvrant la porte secrète de ses petits appartemens, donnant dans la pièce dite l'*œil de bœuf*, par où elle se réfugia chez le Roi, et en refermant cette porte sur les assassins qui la poursuivaient....

» Dans le courant de juin, la femme Tison donna des signes de dérangement d'esprit; elle était toujours triste et poussait des soupirs, comme une personne qui éprouve des remords. Quel qu'en fût le motif, elle se vit contrainte par son mari, homme brutal, de faire une dénonciation contre la Reine et contre Mme Elisabeth : elle les accusa d'entretenir tous les jours, une correspondance avec moi. Pour prouver le fait, elle descendit au Conseil un flambeau qu'elle avait pris dans la chambre de Mme Elisabeth, et fit remarquer aux municipaux une goutte de cire à cacheter qui était tombée sur la bobêche. En effet, le matin cette princesse m'avait remis un billet cacheté pour M. l'abbé Edgeworth de Firmont, et je m'étais empressé de le porter chez Mme la duchesse de Sérent.... En remontant de la chambre du Conseil, la femme Tison entre dans l'appartement des princesses. Elle aperçoit la Reine; sa tête se trouble, elle se précipite aux pieds de la Princesse, en s'écriant devant les municipaux et sans faire attention à leur présence : « Madame, je demande pardon à Votre Majesté »(ce fut son expression), je suis »une malheureuse, je suis la cause »de votre mort et de celle de »Mme Elisabeth. » Les princesses la relevèrent avec bonté, et tachèrent de la calmer. Un moment après, j'entrai avec mes deux camarades, Chrétien et Marchand, portant le dîner de la famille royale, et accompagné des quatre commissaires surveillans. La femme Tison se jeta à genoux devant moi, en me disant : « M. Turgy, »je vous demande pardon, je »suis une malheureuse, je suis la »cause de la mort de la Reine et »de la vôtre. » Mme Elisabeth, la relevant aussitôt, me dit : « Turgy, »pardonnez-lui. » J'eus l'honneur de répondre à S. A. Royale : « Que »la femme Tison ne m'avait point »offensé; qu'en supposant qu'elle »l'eût fait, je lui pardonnais de »bon cœur. »...... M. Follope, municipal, à qui la femme Tison s'était d'abord adressée, m'avait prévenu de tout ce qu'elle avait déclaré au Conseil, et il m'avait recommandé de ne plus me tenir auprès des princesses, afin de ne point confirmer les soupçons des autres commisssaires et des gardiens..... Ce jour là fut assurément un de ceux où je redoutai le plus d'être mis en arrestation; non pour moi, j'étais résigné, mais parce que cela aurait enlevé à la famille royale tout moyen de correspondance, et le seul adoucissement aux ennuis et aux tourmens de leur horrible captivité. Il est bien arrivé plusieurs fois que des commissaires, épiant les signes, les regards des princesses ou les miens, tentaient d'en devi-

ner le sens, recherchaient avidement à quoi ils se rattachaient, et nous causaient une inquiétude très-pénible ; mais ce fut toujours sans succès.... Ainsi, chose étonnante ! aucun de nos billets n'a été découvert....

» Je fis part à la Reine de l'intention où j'étais de demander au Conseil général de la Commune à être renfermé dans la tour, pour me livrer uniquement au service intérieur des princesses, et leur épargner beaucoup de soins très-pénibles. Sa Majesté me répondit :

« Votre proposition nous serait » agréable ; mais, par vous, nous » sommes informés de tout, et si » vous étiez renfermé, nous ne » pourrions plus rien savoir. Si l'on » vient à nous déporter, et que » vous ne puissiez pas partir avec » nous, venez nous rejoindre, par- » tout où nous serons, avec votre » femme, votre fils et toute votre » famille. »

»...... Le 13 octobre (1793), à six heures du matin, les municipaux me signifièrent l'ordre de sortir du Temple sur-le-champ. Je partis avec mes bons camarades, Chrétien et Marchand, navrés de douleur de ce que nous avions vu, et accablés de craintes pour l'avenir de nos augustes et malheureux maîtres. Je me retirai à Tournans, en Brie, dans ma famille ; j'y éprouvai d'abord beaucoup de persécutions. Peu à peu l'on me laissa vivre tranquille. Madame Royale, au moment de son départ pour Vienne, m'ordonna de l'y accompagner : j'étais malade alors, et la difficulté d'obtenir un passe-port m'empêcha de me rendre auprès de cette princesse aussi promptement que je l'aurais désiré. J'eus l'honneur de suivre S. A. Royale en Russie, où elle épousa, à Mittau, Mgr. le duc d'Angoulême, le 10 juin 1799. Quelques mois après, S. M. Louis XVIII a daigné récompenser mes services en me donnant, de sa main royale, cette attestation.

« J'éprouve une véritable satis- » faction à attester que, durant la » captivité du feu Roi mon frère, » au Temple, et après sa mort, » aussi long-temps qu'il a été possi- » ble de servir le feu Roi mon ne- » veu, la feue Reine sa mère et » ma belle-sœur, feue Mme Elisa- » beth ma sœur, et Mme la Duchesse » d'Angoulême ma nièce, le sieur » Turgy les a servis avec un cou- » rage, une fidélité, un zèle et une » intelligence à toute épreuve ; et » ne pouvant en ce moment le ré- » compenser comme je le désire- » rais, je veux du moins, que la » présente attestation soit à jamais » pour lui un titre d'honneur, et » pour ses enfans et descendans, un » motif d'encouragement pour imi- » ter dans tous les temps, l'exem- » ple qu'il leur a donné. En foi de » quoi j'ai écrit et signé cette at- » testation de ma main, et j'y ai fait » apposer mon scel. — Au château » de Mittau, ce 17 décembre 1799.

» *Signé* Louis. »

Monté sur le trône, le Roi accorda à M. de Turgy des lettres de noblesse, et le nomma officier de la Légion-d'Honneur. Mme la Duchesse d'Angoulême lui confia les fonctions de son premier valet-de-chambre et d'huissier de son cabinet, qu'il a exercées jusqu'à sa mort.

V.

VALENTIN (.......), médecin de l'ancienne Académie royale de chirurgie, membre honoraire de l'Académie royale de médecine, est mort à Paris au mois d'août 1825, âgé de quatre-vingt-dix ans. Nous connaissons de lui, d'après la *France littéraire* d'Ersch :

I. *Question chirurgico-légale relative à l'affaire de la D^lle^ Famin, femme du sieur Lancret, accusée de suppression de part.* Berlin, 1768.

II. *Eloge de M. Lecat* (Paris). 1769, in-8, de 19 pages.

III. *Recherches critiques sur la chirurgie moderne, avec des Lettres à M. Louis.* Paris, 1772, in-12.

Il ne faut pas confondre notre Valentin avec le Dr Louis Valentin de Nancy, qui fut, en France, le correspondant de Jenner, et qui a beaucoup contribué à propager parmi nous, sa précieuse découverte.

W.

WILLOT (Amédée, comte de), lieutenant-général, naquit à Saint-Germain-en-Laye, d'une famille noble, fut officier dans la légion de Maillebois avant la Révolution, et fit dans ce corps, la campagne de Corse. Colonel et général de brigade en 1792, à l'armée des Pyrénées orientales, un échec qu'il éprouva en avril 1793, fut imputé par les représentans du peuple, à son impéritie, et au peu de confiance qu'il inspirait au soldat; en conséquence il fut suspendu de ses fonctions. Employé, après le 9 thermidor, à l'armée des Pyrénées occidentales, sous Moncey, il se distingua particulièrement à l'attaque du camp de Louis XIV, où il pénétra le premier; le 28 juin 1795, au passage de la Deva, où il défit l'ennemi, qu'il poursuivit jusqu'à Montdragon; le 6 juillet, devant Pampelune; enfin, aux affaires des 14 et 15 du même mois, qui entraînèrent la reddition de Bilbao. Il fut fait à cette époque, général de division. Après la signature de la paix avec l'Espagne, Willot fut envoyé dans la Vendée, où il commanda quelque temps sous Hoche. Mais la différence de leurs opinions, et surtout le procès de Charette, auquel il avait transmis, d'après les instructions du général en chef, des propositions d'accommodement, peu de jours avant qu'on le fît prisonnier, mirent la désunion entre eux; et, à la fin de mars 1796, Willot fit imprimer une lettre qu'il avait écrite à Hoche, relativement au chef vendéen : « Si votre intention, lui disait-il, si celle du » Gouvernement n'ont point été » de traiter avec les rebelles, je » ne vous pardonnerai jamais de » m'avoir jeté dans une démarche, » pour compromettre ensuite ma » foi. Jusqu'alors je n'avais fait » que les combattre; c'est par vos » ordres que j'ai accepté leur soumission, et c'est vous qui les » faites arrêter ! » Peu de temps

après, le général Willot envoyé pour commander la division militaire de Marseille, y comprima énergiquement les terroristes; il se vit en butte à leurs accusations, qui échouèrent devant la majorité du Conseil des Cinq-Cents. Au mois de janvier 1797, il dissipa par la force, un attroupement de Jacobins qui menaçait de troubler l'ordre à Marseille. Il écrivait au général Bonaparte, qui alors semblait appartenir au parti opposé à celui du général Willot, et qui se plaignait à lui de l'arrestation d'un des officiers de son armée: « Je » n'envie point votre sort: tandis » que vous repoussez les ennemis » extérieurs, je rends un service » aussi essentiel à la France, en » comprimant ceux de l'intérieur, » et nulle considération ne saurait » m'arrêter lorsque je remplis ce » devoir sacré. » En octobre 1796, il adressait au Directoire un rapport sur les troubles du Midi, dans lequel on remarquait le passage suivant: « Les royalistes qui as- » sassinent les républicains, les » émigrés débarqués sur nos côtes, » ne sont que des fantômes gros- » siers, avec lesquels on veut » alarmer le Gouvernement, pour » donner une fausse direction à sa » vigilance; le seul parti qu'il ait à » combattre, est un amas d'anar- » chistes, de brigands et de scélé- » rats de toute espèce, qui infestent » ces contrées. »

Un des griefs allégués contre Carnot, dans le Rapport de M. Bailleuil sur la journée du 18 fructidor, est de s'être opposé à la destitution de Willot; voici ce que le directeur dit du général, à cette occasion: « Willot fut envoyé à Marseille comme homme à caractère et propre à contenir tous les partis. Il avait combattu avec succès, les rebelles de la Vendée. On trouvera même dans ses lettres, qu'il pense que Hoche ne s'en défie point assez: il craint que leur soumission ne soit une feinte, qu'ils n'abusent de l'indulgence du Gouvernement, qu'ils ne profitent de la première circonstance favorable pour renouer leurs trames. Bientôt cependant arrivent de Marseille des rapports contradictoires sur la conduite de Willot: ceux qui les font se disent tous les vrais patriotes, traitent tous leurs adversaires de brigands et d'assassins, les uns pour le compte de l'anarchie, les autres pour le compte du royalisme. Barras propose la destitution de Willot. Mais quels avis, quels correspondans pouvait avoir Barras à Marseille?... J'opinai contre la destitution de Willot avant qu'il fût pris de nouveaux renseignemens; les autres membres du Directoire opinèrent de même...... Il y avait dans les départemens du Midi, un particulier investi de la confiance du Directoire, nommé Cadet. On convint de s'en rapporter à lui; on lui ordonna d'aller sur-le-champ à Marseille, et de rendre un compte exact et positif de la conduite de Willot. Cadet écrivit que Willot se conduisait très-bien, qu'il déployait beaucoup d'énergie et d'impartialité, et qu'il était absolument sans reproche. Willot fut donc unanimement conservé à Marseille.... » (*Réponse de Carnot au Rapport sur la conjuration du 18 fructidor*, par J. Ch. Bailleul, p. 17 et suivantes.)

Elu vers le milieu de cette année 1797, député des Bouches-

du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, Willot s'y prononça contre le Directoire et y devint l'un des chefs du parti Clichien. Le 19 juillet il fut élu secrétaire du Conseil, et on le vit le même jour, attaquer M. de Talleyrand, qui venait d'être nommé ministre des relations extérieures; il attaqua également Barras et Hoche, nommés l'un Directeur, l'autre Ministre de la guerre, soutenant qu'ils n'avaient point atteint l'âge fixé par la constitution, pour avoir la capacité de remplir les fonctions auxquelles ils venaient d'être promus. Il apostropha son collègue Quirot, qu'il accusa de provoquer les applaudissemens et les murmures des tribunes. Une explication s'ensuivit entre les deux députés, après la séance; mais elle n'eut point de suites sérieuses. Le 13 thermidor, c'est-à-dire près d'un mois avant le coup d'état qui se machinait contre le Corps législatif, Willot en dévoila publiquement la trame; il signala les mouvemens des troupes dans l'intérieur, leur marche vers la capitale, l'approche de l'armée de Sambre-et-Meuse, parvenue à Reims, avec son chef le général Hoche, et ayant franchi le rayon constitutionnel tracé par la loi autour du lieu des séances de la représentation nationale, qu'il était prescrit aux armées de ne point violer. Il proposa, en conséquence, diverses mesures de précaution, ou même de prendre l'offensive et d'aller arrêter les Directeurs dans leur palais du Luxembourg; mais ses avis restèrent sans effet, par suite de l'irrésolution de quelques-uns des membres du Conseil, et surtout par suite de la supériorité d'action naturelle du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif. Membre de la commission des inspecteurs du Conseil des Cinq-Cents, qui soutenaient contre le Directoire cette lutte inégale, Willot fut une des premières victimes de la journée du 18 fructidor. Arrêté dans la salle des inspecteurs, où il avait passé la nuit avec Pichegru et quelques autres, il fut d'abord enfermé au Temple avec ses collègues, de là conduit à Rochefort et déporté à Cayenne. S'étant échappé, le 3 juin 1798, avec Barthélemy, Pichegru et quelques autres de ses compagnons d'infortune, il se réfugia dans la Guyane hollandaise, et puis en Angleterre, où il fut successivement bien accueilli. A la nouvelle de l'évasion de Willot, le Directoire inscrivit son nom sur la liste des émigrés, et il fut du nombre des déportés dont le gouvernement consulaire ne permit point la rentrée en France, par son arrêté du mois de décembre 1799. Il paraît qu'il s'occupa depuis lors à fomenter des mouvemens royalistes dans le Midi, et qu'à cet effet, il suivit les troupes autrichiennes en Piémont. Mais la bataille de Marengo ayant renversé ses espérances, il s'embarqua à Gênes avec un corps d'émigrés suisses et français, à la solde de l'Angleterre. Ensuite il se rendit à Londres, où il prit des engagemens plus directs avec la cause des Bourbons; mais l'affermissement du gouvernement impérial le détermina à passer aux Etats-Unis.

La Restauration ramena le général Willot sur le territoire français, et il reçut la croix de Saint-

Louis le 27 novembre 1814. Il était retourné passagèrement aux Etats-Unis lorsqu'il apprit les événemens du 20 mars ; sur-le-champ il s'embarqua pour revenir en Europe, où il trouva les Bourbons remontés sur le trône. Le souvenir de ses anciennes campagnes en Corse fit songer à lui pour le commandement de cette île, et il fut investi du titre de gouverneur de la 23e Division militaire. On dit que son administration, dans ce poste difficile, fut marquée au coin de la sagesse et de la modération, et qu'il emporta les regrets des habitans, lorsqu'il fut rappelé au mois de juin 1818. Le général Willot vécut dans la retraite depuis cette époque, dans sa maison de Choigny, commune de Sarteny, département de Seine-et-Oise. C'est là qu'il est décédé, après avoir reçu les sacremens de l'Eglise avec piété, le 17 décembre 1823, âgé de soixante-six ans. Il avait le grade de commandant des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et celui de chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne.— M. le chevalier A. Boulet prononça, sur la tombe du général Willot, un discours qui a été imprimé (*Paris*, *Lebel*, 1824, in-4 d'une demi-feuille), et qu'on trouve dans la *Quotidienne* du 23 décembre 1823.

WÜRTZ (. . . .), médecin, naquit à Strasbourg, et fit ses études médicales dans l'Université de cette ville. Il voyagea ensuite en Allemagne et à Paris, afin de visiter les établissemens consacrés à l'art de guérir et les hommes distingués qui les dirigeaient. A Berlin, il devint membre de l'Académie des scrutateurs de la nature, qui, dans ses Mémoires, a publié quelques-uns de de ses travaux. A Paris, il fut secrétaire-général du Musée (aujourd'hui Athénée Royal), qui était alors dans son premier éclat; et, membre correspondant de la Société Royale de médecine. A son retour à Strasbourg, il s'efforça d'appeler l'attention sur les établissemens de médecine clinique, qu'il avait observés dans les hôpitaux, à Vienne, et qui depuis, organisés de même dans les hôpitaux français, ont rendu tant de services à l'art médical. Mesmer lui-même l'initia aux secrets de son magnétisme animal, dont il se déclara l'un des champions. Le Magistrat de Strasbourg le rappela dans sa patrie pour y remplir les fonctions de second accoucheur de la ville, qu'il exerça pendant quelques années, au bout desquelles il vint se fixer définitivement dans la capitale de la France, qu'il n'a plus quittée depuis que pour se livrer, à Versailles, à une retraite studieuse. C'est dans cette dernière ville qu'il est décédé, le 9 septembre 1823. Le docteur Würtz a publié des écrits sur son art, sur la chimie et sur des questions relatives à l'économie religieuse et philanthropique. De ces écrits, les uns sont en allemand, d'autres en latin, d'autres en français, trois langues que l'auteur écrivait avec correction. Il était le frère de l'un des chefs de la puissante et honorable maison de librairie française, connue sous le nom de Treuttel et Würtz.—M. le pasteur Boissard a prononcé un discours

à ses funérailles ; cette pièce se trouve imprimée, avec un écrit intitulé : *Quelques Notes biographiques sur M. le Dr Würtz.* Paris, Herhan, 1823, in-8 de 8 et 6 pages, plus un feuillet, non chiffré.

Liste des ouvrages du Dr Würtz.

I. *Conamen Mappæ generalis medicamentorum simplicium, secundum affinitates virium naturalium, cum tabulâ æneâ.* Argentorati, 1778, 1 vol. in-4.

II. *Reise eines auswærtigen Arztes von Prag nach Carlsbad.* — Voyage d'un médecin étranger, de Prague à Carlsbad. Leipzig, 1779.

III. *Mémoire sur l'établissement des Écoles de médecine pratique.* Strasbourg et Paris, 1784, in-8.

IV. *Prospectus d'un nouveau Cours théorique et pratique du magnétisme animal.* Strasbourg, 1787, in-8.

V. *Moyens de rendre la Franche-maçonnerie plus utile à l'humanité.* Strasbourg, 1790.

VI. *Observations sur les maladies qui proviennent d'une âcreté, d'une dégénérescence, ou d'une corruption du sang et de la lymphe, avec l'indication des propriétés curatives constatées par une longue expérience, d'un remède connu sous le nom de dépuratif général.* Paris, 5e édition.

VII. *Teinture confortative nerveuse.* brochure de 14 pag.

L'auteur expose dans cet opuscule, les avantages de cette composition pharmaceutique de son invention, à laquelle il attribuait la propriété de fortifier les nerfs et de leur donner le ton nécessaire pour combattre avec succès les différentes causes destructives de l'organisation humaine, principalement dans les maladies de langueur et d'affaissement.

VIII. *Mémoire adressé au Consistoire de l'Église évangélique luthérienne de Paris, sur une institution pieuse* (une école chrétienne). Paris, 1811, in-8.

IX. *Mémoire sur le moyen de réparer les torts faits au commerce de France, par l'insurrection de Saint-Domingue.* Paris, Treuttel et Würtz, 1820 ; brochure in-8.

X. *Second Mémoire relatif aux anciens Colons de Saint-Domingue, servant de suite à celui qui a pour titre :* Mémoire sur le moyen, etc. (*Voy.* n° IX ci-dessus), *et prouvant la facilité de l'exécution du projet qui y est proposé.* Paris, Treuttel et Würtz, 1822 ; in-8.

Un faux titre collé sur un onglet, porte : *Mémoire sur l'amélioration du commerce maritime de France, par la colonisation de la Guyane française.*

La grande question de l'esclavage des noirs est envisagée, dans ces écrits, sous un point de vue qui n'a point satisfait les philanthropes.

Peu de temps avant sa mort, le Dr Würtz avait lu à la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, dont il était membre, un *Mémoire sur la conservation des grains.*



Ali Pacha.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE.

PARTIE ÉTRANGÈRE.

(1822.)

A.

ALI-TÉBÉLEN (c'est-à-dire natif de la ville de Tébélen), plus connu sous le nom d'*Ali-Pacha*, se prétendait sorti d'une famille ancienne de l'Asie mineure, dont le chef, appelé Issa ou Jésus, passa en Epire avec les hordes de Bajazet Ildérim; mais il n'alléguait aucun titre pour justifier cette origine. D'après les recherches auxquelles s'est livré M. Pouqueville, pour découvrir l'extraction de ce barbare, il paraîtrait être indigène plutôt qu'asiatique, et descendre des Schypètars chrétiens qui embrassèrent le mahométisme, postérieurement à la conquête des Albanies par les Turcs. Ce fait semble positif à notre historien, et ferait remonter la généalogie d'Ali, vers la fin du 16e siècle. Son grand-père, Mouctar, trouva la mort au haut d'une potence, dans une expédition des Turcs contre Corfou; son père Véli-bey, après avoir long-temps parcouru l'Albanie, en état de vagabondage armé, rentra un jour dans sa patrie de vive force, surprit et massacra ses frères, et, enrichi par ces moyens, devint le premier aga de la ville de Tébélen, en Epire. Il y épousa Khamco, fille d'un bey de Conitza, d'une des principales familles du pays, dont il eut Ali, qui fait le sujet de cet article. Celui-ci naquit en 1744: son esprit turbulent se manifesta au sortir du harem; car dès lors, on remarquait en lui une pétulance et une activité, qui ne sont pas ordinaires aux jeunes Turcs. Aussitôt qu'il put se dérober à la maison paternelle, ce fut pour courir les montagnes, dans lesquelles il errait, au milieu des neiges et des forêts. En vain son père voulait fixer son attention: obstiné autant qu'indocile, il s'échappait des mains de son précepteur, qu'il maltraitait même, lorsqu'il était sûr de l'impunité. Ce ne fut enfin que dans l'adolescence, après avoir perdu son père, qu'on lui apprit à lire, et il parut s'apprivoiser. Il tourna alors ses affec-

tions vers sa mère; il se soumit à toutes ses volontés, et il n'eut plus d'autre règle que ses conseils: elle lui apprit surtout à haïr ses frères consanguins. Après la mort de son époux, Khamco s'était emparée du pouvoir à Tébélen; elle déclara la guerre aux habitans de Cardiki, et tomba entre leurs mains avec ses enfans. On lui fit grâce de la vie; et un Grec d'Argyro-Castron, nommé G. Malicovo, fournit leur rançon, qui fut fixée à 22,800 piastres (environ 75,000 fr.). Ce négociant a été empoisonné en 1807, à Eleuthero-Chori, par ordre d'Ali-pacha. Khamco, rendue à la liberté, ne s'immisça plus dans les guerres civiles de l'Epire; occupée du soin de rétablir sa fortune, elle élevait le jeune Ali, comme devant être un jour son vengeur: elle lui enseignait la violence et la cupidité. Celui-ci lui en conserva toute sa vie une reconnaissance mêlée de vénération. Aidé d'un petit nombre de vagabonds, il débuta par voler des chèvres et des moutons; et, dès l'âge de 14 ans, il avait acquis quelque célébrité dans ce genre d'exploits. Bientôt, au moyen de ses rapines et des économies de sa mère, il se trouva en état de solder un parti assez considérable pour former une entreprise contre la bourgade chrétienne de Cormovo. L'Epire était alors gouvernée d'une manière à peu près analogue à notre ancienne anarchie féodale, par des chefs à demi indépendans, placés à côté de quelques communautés libres. Cette première expédition ne donna pas une idée avantageuse du courage d'Ali; car, ayant trouvé de la résistance, il lacha pied, et se sauva à toutes jambes, à Tébélen. Khamco, trompée dans ses espérances, éclata en injures, lorsqu'elle revit son fils; et, lui présentant sa quenouille, « Va, lui » dit-elle, lâche, va filer avec les » femmes du harem; ce métier » te convient mieux que celui des » armes. » C'est à cette époque qu'une rumeur populaire veut qu'il ait trouvé dans les ruines d'une église un trésor, avec lequel il releva son parti. « Je demandais un jour à Ali-pacha, dit » M. Pouqueville, si cette his- » toire était vraie.—Non, me dit- » il; c'est le maître d'école Psal- » lida, professeur au collége de Ja- » nina, qui l'a inventée; on me » la raconte maintenant à moi- » même... Au reste, il n'y a pas » de mal que cette fable s'accré- » dite; cela donne une physiono- » mie miraculeuse à ma fortune. » Hélas! que ne suis-je venu plus » tôt au monde! avec l'aide de » quelques fous, j'aurais peut- » être été prophète; mais Maho- » met a fermé la porte, en s'an- » nonçant comme le Paraclet: » tout est dit. »

Honteux et humilié des reproches de sa mère, le jeune brigand passa à Nègrepont, avec trente *palicares* ou braves d'élite, en qualité de leur boulouk-bachi (chef de peloton), et entra au service du visir de cette île. Mais il paraît qu'il ne se distingua pas plus dans l'île d'Eubée qu'à Cormovo. Ennuyé de la vie qu'il y menait, il entra dans la Thessalie, où il se mit, comme l'avait fait Véli son père, à guerroyer sur les grands chemins. Il tomba entre les mains de Courd, pacha de Bérat, qui fit pendre ses compagnons, mais qui eut pitié

d'Ali et le rendit à sa mère. Il parut alors calmer sa fougue; et, ayant obtenu en mariage Eminé, fille de Capelan-le-Tigre, pacha de Delvino, il prit un rang distingué parmi les beys du pays; il avait à cette époque vingt-quatre ans. Sur ces entrefaites éclata la tentative impuissante de cet aventurier qui se disait Pierre III de Russie : Capelan-pacha, beau-père d'Ali, voulut en profiter pour se rendre indépendant Celui-ci feignit d'entrer dans ses vues, pour le livrer à la Porte, espérant succéder à son pouvoir. Il réussit bien en effet à faire décapiter son beau-père; mais il se vit frustré à la fois de sa dignité et de ses biens. Alors il s'occupa uniquement du projet d'affermir sa prépondérance dans la ville de Tébélen. Pour y parvenir plus sûrement, il suscita une occasion de massacrer tous ses rivaux, en les attirant dans une embûche qu'il avait dressée avec la plus horrible perfidie; il fit aussi égorger Ali, pacha d'Argyro-Castron, époux de sa sœur Chaïnitza, par Solimán, propre frère d'Ali d'Argyro-Castron, auquel il donna, pour récompense de ce crime, la main de sa sœur. Ces attentats éclatans fondèrent la réputation d'Ali-Tébélen, et commencèrent à rendre son nom redoutable et considéré dans les malheureuses contrées que ce monstre devait envahir; enfin il posa le dernier degré de son élévation au pouvoir, en dénonçant et assassinant lui-même, en vertu d'un firman de la Porte, Soliman-pacha, sangiac de Delvino, chez lequel il était reçu comme un fils. Après ce crime, il fut nommé sangiac de la Thessalie, avec le titre de *Dervendgi-pacha*, ou grand-prévôt des routes, ce qui le mit à même de soudoyer un corps de quatre mille Albanais.

Ali-Tébélen se fit une nouvelle réputation dans cette guerre subalterne; il s'en servit, comme de prétexte, pour égorger et piller des hommes paisibles, dont il convoitait les richesses; amassa par ces moyens des trésors considérables, et obtint enfin, à prix d'argent, vers la fin de l'année 1788, le gouvernement (sangiac) de Janina, qui, en lui livrant l'Epire, lui promettait la domination de l'Albanie. Vers cette même époque, Khamco, mère d'Ali, vint à mourir, consumée par les suites de ses anciennes débauches. Cette femme, qui avait si bien formé son fils pour le crime, voulut encore lui léguer, en mourant, l'exécution de ses implacables vengeances; en effet, la première expédition du nouveau pacha de Janina, fut de marcher contre Cormovo, où il avait été prisonnier avec sa mère; il s'empara de cette ville par la trahison bien plus que par la force, massacra les hommes, vendit les femmes et les enfans, et réduisit en cendres les maisons, après que les derniers de ses soldats en eurent enlevé les portes, les fenêtres, les clous, et jusqu'aux tuiles des toitures. Un homme était accusé d'avoir fait violence à Khamco, du temps qu'elle était tombée au pouvoir des habitans de Cormovo. Ali le fit mettre à la broche, tenailler et rôtir à petit feu, entre deux brasiers. Ibrahim, pacha de Bérat, alarmé des entreprises du satrape de Janina sur le ter-

ritoire de son sangiac, lui déclara la guerre : celle-ci se termina par des négociations. Mouctar, fils aîné d'Ali, épousa la fille d'Ibrahim, et reçut en dot les usurpations précédemment consommées sur son nouveau beau-père; tandis qu'Ali, fidèle à ses habitudes de crime, faisait empoisonner Sépher-bey, frère d'Ibrahim, par un mercenaire, qu'il eut soin de faire pendre promptement pour s'affranchir de tout soupçon de complicité. Plus tard, il égorgea, de sa propre main, Mourad, bey de Cleïsoura, époux d'une de ses nièces; l'ayant attiré dans un piége, il lui tira un coup de pistolet, et l'acheva avec un tison enflammé.

L'année 1790 fut marquée par la première expédition d'Ali-pacha contre les Souliotes; elle n'eut point de succès. La seconde, qui eut lieu en 1792, et pour laquelle il était parvenu à rassembler une armée de près de quinze mille hommes, fut terminée par la déroute la plus complète de cette armée. Ali-pacha parut ensuite un instant sur le Danube, avec les autres chefs de l'armée turque, à l'occasion de la guerre contre l'Autriche et la Russie; mais il ne fit qu'apercevoir la fumée de tentes chrétiennes. De plus grands dangers l'attendaient à son retour dans son sangiac : la Porte lui avait refusé sa confirmation annuelle : elle avait acquis la preuve écrite de ses relations secrètes avec les infidèles; un capidgi-bachi avait été expédié de Constantinople, avec un firman du grand-Seigneur, pour apporter la tête du satrape. Mais celui-ci, moitié par séduction, moitié par crainte, engagea un malheureux Grec à se charger du crime qui lui était imputé, en venant déclarer publiquement, devant les magistrats, qu'il avait surpris le sceau du pacha et contrefait ses caractères. Cette déclaration devint la sentence du Grec, sans qu'on lui laissât le temps de se rétracter, et l'or d'Ali fit agréer à Constantinople une pareille justification.

C'est à peu près vers l'été de 1797 qu'Ali-Pacha se trouva, pour la première fois, en contact avec les Français : les troupes de la République prirent possession de l'Archipel ionien, que nous cédait le traité de Campo-Formio. L'adjudant-général Rose vint fraterniser avec le Pacha, qui reçut de ses mains la cocarde tricolore. Le rusé musulman montra d'abord tous les dehors de la plus sincère amitié : il fit épouser à l'officier français une des plus belles grecques de Janina; on dansa la carmagnole à ses noces; enfin, on ne parlait que d'égalité à la cour du satrape, et on traita sur ce pied avec le général Gentili, gouverneur des îles Ioniennes, *au nom de la République française*, protocole si nouveau dans la diplomatie ottomane, qu'on n'a jamais pu le traduire en turc; mais, après avoir consulté tous les linguistes, on se décida à se servir du mot *réboublika*, et cette république fut reconnue « par la considération » spéciale, dit M. Pouqueville, » qu'elle ne pouvait pas épouser » une princesse d'Autriche, comme » cela avait eu lieu sous le règne » précédent. » Ali écrivit au général Bonaparte une lettre confiée aux soins du jeune Eugène Beau-

harnais, envoyé en mission à Corfou, qui fut imprimée dans les journaux du temps : il mandait au commandant français de Prévésa « qu'il était le plus fidèle » disciple de la religion des Jaco- » bins, et qu'il voulait être initié » au culte de la carmagnole. » C'est ainsi que plus tard, il a voulu entrer dans l'association secrète des *Carbonari*. Par de semblables moyens, il obtint la faveur et même la protection des Français, à l'aide desquels il étendit son pouvoir et ses cruautés sur divers points de la côte, qui jusqu'alors en étaient restés abrités. Cependant, appelé un instant sur le Danube, pour aider à comprimer la révolte de Passevend Oglou, de Widin, Ali apprend que les Français cherchaient à remuer les Grecs. Son fils Mouctar lui écrit qu'ils viennent de se mettre en communication avec les Souliotes, et que leur consul à Arta avait distribué 4000 cocardes dans les environs de sa résidence. « Les » paysans commençaient à chanter, » ajoutait-il, je ne sais quel hymne » appelé la *Marseillaise* », traduit en grec par le thessalien Riga. A ces nouvelles Ali accourt : persévérant à dissimuler, il renouvelle ses protestations de dévouement aux Français, attire dans une conférence l'adjudant-général Rose, auquel il prodigue le nom de frère, lui donne un festin splendide, à la suite duquel il le fait charger de chaînes, renfermer à Janina, d'où il fut bientôt après transféré à Constantinople. Sans dénoncer les hostilités, Ali s'empare de vive force du poste de Buthrotum, occupé par les Français, et vient fondre sur Prévésa. C'est là qu'il eut à se mesurer avec 280 grenadiers de notre nation, commandés par le général la Salcette, et sans doute qu'il n'aurait pas triomphé de cette poignée de braves, malgré l'immense supériorité numérique de ses forces, si les nôtres n'avaient été trahis par les Prévésans eux-mêmes, qu'on avait organisés en garde municipale. Ceux des Français qui ne succombèrent pas dans l'action devinrent, à l'exception d'un bien petit nombre, la proie des Turcs, et furent traités avec la barbarie naturelle à cette nation féroce. Les traîtres Prévésans ne furent pas plus heureux : leur ville fut saccagée, et la plupart d'entre eux furent égorgés ou périrent dans les supplices. Les troupes françaises se trouvèrent chassées de toute la côte de l'Epire, et se replièrent sur les îles Ioniennes (1). Cependant la Porte ottomane, voyant arriver à Constantinople un *général* français (l'adjudant-général Rose), des prisonniers et des têtes expédiées par Ali, lui envoya la troisième queue ou drapeau du commandement, et lui conféra la dignité de visir. Son nom, qui n'était connu jusque là que comme celui d'un intrigant heureux, acquit désormais à l'étranger une grande célé-

(1) Voir sur les relations militaires et diplomatiques des Français avec Ali-pacha, à cette première époque, l'ouvrage intitulé : *Précis des opérations générales de la division française du Levant, chargée, pendant les années V et VI, de la défense des îles et possessions ex-vénitiennes de la mer Ionienne ;* par M. Bellaire, capitaine d'infanterie. Paris, 1805, in-8.

brité. Nelson, arrêtant sa flotte au milieu de la mer Egée, envoya un de ses officiers le complimenter sur la *victoire* de Prévésa : c'était l'époque où l'amiral anglais allait souiller son nom d'une tache ineffaçable, en sanctionant par sa présence, le meurtre des illustres patriotes de la première révolution de Naples.

Ali-pacha employa l'hiver de 1798 et une partie de l'année 1799, à préparer la guerre d'extermination qu'il méditait depuis long-temps contre les Souliotes. Cette fois il fut plus heureux que dans ses tentatives précédentes : la ruse unie à la force, triomphèrent du courage le plus héroïque, de l'enthousiasme le plus sublime. Les montagnes de Souli furent violées par les barbares, et leurs habitans massacrés ou dispersés. Eminé, femme d'Ali, périt de la frayeur qu'elle éprouva d'une tentative d'assassinat qu'elle s'était attirée, en intercédant son féroce époux en faveur des Souliotes. Pendant que Mouctar, fils d'Ali, dirigeait en personne cette sanglante expédition, le tyran fit saisir et jeter dans le lac de Janina une grecque nommée Euphrosine, célèbre par sa beauté, dont Mouctar était éperdûment épris. Euphrosine périt avec seize autres jeunes femmes de sa nation, et la mémoire de cette catastrophe, que l'Epire compte parmi les plus lamentables événemens de sa récente histoire, est célébrée depuis par l'Eglise grecque, qui a placé dans les rangs de la cour céleste Euphrosine et ses compagnes, sous la dénomination poétique et touchante de *callimartyres* (belles martyres). La vie entière d'Ali-pacha offre une succession continuelle de meurtres, préparés par la trahison et consommés par la violence. Parmi les plus fameux que nous pouvons à peine indiquer, on cite l'assassinat de Sousmane, primat d'Etolie, exécuté d'après les ordres du visir de Janina, par son fils Véli-Pacha; celui d'Elmas, fils de Chaïnitza, sœur d'Ali, qui avait été nommé par la Porte, en remplacement de son oncle, au sangiac de Thessalie : Elmas périt par l'effet d'une pelisse superbe, dont Ali-pacha lui fit présent, et dans laquelle il avait fait envelopper un enfant atteint d'une petite-vérole très-maligne, au moment de son entier développement.

Ali-pacha avait dépassé l'âge de 62 ans lorsque M. Pouqueville vint résider auprès de lui, en qualité de consul-général de France. Depuis cette époque, devenu puissant et se trouvant en contact avec les trois nations qui se partagent l'empire de la Méditerranée, l'Angleterre, la France et la Russie, le pacha de Janina se lança dans les intrigues politiques; il eut un résident à Londres, nommé Séïd-Achmet, qu'il gratifia une fois pour toutes, de la modique somme de cent louis, et que la générosité anglaise pourvut de tout le reste; enfin il prit une part active, par son or et par ses cabales, à la révolution qui renversa du trône le sage Sélim III, et qui éleva le sultan Mahmoud, actuellement (1824) régnant. Napoléon, qui par suite de son instinct naturel de haine pour les hommes dignes de la liberté n'aima jamais les Grecs, et marqua toujours de la préfé-

rence aux Turcs, voulut aussi capter l'amitié d'Ali-pacha (1). Il lui écrivit une lettre, en date du 4 juin 1806, qui fut reçue avec tiédeur, parce qu'on y parlait peu adroitement de la gloire de l'Empire ottoman, à celui qui ne voulait que son humiliation. Cependant Ali-pacha expédia un agent en Pologne, auprès de Napoléon. Cet agent rapporta une seconde lettre, « signée, disait le ministre » français, avec la même plume » qui avait servi à souscrire le » traité de paix entre la France et » la Russie » (celui de Tilsit). Ce traité ayant confirmé à la France la possession des îles Ioniennes, Ali-pacha fit partir Georges Ianco, l'un de ses sicaires, pour Venise, où Napoléon était attendu. Il devait exposer en confidence l'ultimatum du satrape. Cet ultimatum consistait à demander « d'être » reconnu vassal de l'Empire fran» çais, à condition qu'on réunirait » les îles Ioniennes à l'Epire, » qu'elles seraient érigées en prin» cipauté, dont il serait le chef, et » que ce domaine deviendrait hé» réditaire dans sa descendance » masculine. » Comme dispositions transitoires, on ajoutait la demande de subsides et l'éloignement du consul de France (M. Pouqueville), « qui ne cessait de ca» lomnier les intentions les plus » pures d'un des amis les plus » sincères de Bonaparte. » Napoléon éconduisit l'envoyé du barbare avec la hauteur que méritait son insolence; ce qui fit dire par Ali, à M. Pouqueville : « Bona» parte est fâché contre moi; écris, » je t'en prie, à son ministre que » si ce grand homme me chasse » par la porte, je rentrerai chez » lui par la fenêtre, car je veux » mourir son serviteur. » Cependant ces rebuts, ou plutôt la tournure que prirent les affaires de l'Orient, entraînèrent naturellement Ali-pacha dans l'orbite de la politique anglaise. Les agens britanniques affluèrent aussitôt à la porte du sérail de Janina, et parmi les plus empressés à faire la cour au barbare qui régnait dans ces lieux, on doit signaler sir Hudson Lowe, alors colonel du régiment Royal-Corse, le même qui fut depuis le geôlier de Napoléon à Sainte-Hélène. L'empressement des Anglais alla jusqu'à fournir à leur nouvel allié de l'artillerie de montagne, des obusiers et même des fusées à la Congrève. Le premier usage qu'il fit de ces terribles instrumens de destruction fut d'assiéger et de prendre la petite ville de Cardiki, sur laquelle il avait à exercer des vengeances, pour satisfaire aux mânes irrités de sa mère, et qui fournit en effet à sa fureur environ 600 victimes égorgées le même jour par ses sicaires, sans parler de barbaries plus atroces encore, s'il est possible, exercées sur les

(1) M. Pouqueville, alors serviteur fidèle de Napoléon, et aujourd'hui narrateur impartial de quelques détails de son règne, nous livre ce précieux témoignage sur son compte. « Les Turcs, » dit-il, pleurèrent l'enfant de la for» tune, et les Grecs, charmés de sa » perte, parce qu'ils le regardaient » comme un obstacle à leur affranchis» sement, poussèrent un cri de joie qui » retentit jusqu'au bord de la Neva. » Ainsi donc par toute la terre et jusqu'à ses extrémités les plus reculées, la cause de Napoléon était devenue celle de l'esclavage et de la tyrannie.

malheureux Cardikiotes, par Chaïnitza, digne sœur du satrape.

Les désastres éprouvés par l'armée française à la fin de 1812, enhardirent Ali-pacha à tenter un coup de main sur la ville de Parga, dont il convoitait depuis longtemps la possession; mais une poignée de Français, commandés par le colonel Hadgi Nicole, mahométan qui avait pris du service en Egypte parmi nos troupes, humilia pour la seconde fois les armes du visir de Janina. Malheureusement les Parganiotes, trop frappés de l'abaissement militaire de la France, ne se crurent plus suffisamment en sûreté sous sa protection : ils voulurent passer sous celle de l'Angleterre, qui les vendit plus tard à celui qu'ils redoutaient plus que la mort : inhumanité sacrilége, dont les annales du monde chrétien n'avaient pas encore offert l'exemple, et qui ajoute une tache de plus à celles qui ont souillé l'administration ministérielle de lord Castlereagh (1).

Cependant Ali, parvenu au comble de ses prospérités, aspirait à l'indépendance absolue; mais, si le titre de souverain lui manquait, déjà les adulateurs qu'il appelle pullulaient autour de lui. On avait imprimé à Vienne un poëme en son honneur : un savant dans l'art héraldique lui avait fabriqué un blason. Ce blason, inventé par un habitant de Bergame, ville en possession de fournir de toute ancienneté, des arbres généalogiques aux affranchis de l'Europe qui veulent renier leurs aïeux ou s'en donner de factices, représentait, sur un fond de gueule, un lion embrassant trois lionceaux, emblème de la dynastie tébélénienne. On venait de dédier au visir de Janina une grammaire française et grecque, où les titres de très-haut, très-puissant et *très-clément* lui étaient

---

(1) On doit consulter sur cette odieuse affaire l'ouvrage célèbre du lieutenant-colonel anglais de Bosset, commandant de Parga pendant l'occupation provisoire; il est intitulé : *Proceedings in Parga, and the Ionian Islands, with a series of correspondence and other justificative documents.* — Conduite tenue à l'égard de Parga et des îles Ioniennes, avec les correspondances et pièces justificatives relatives à ce sujet. Londres, 1819, in-4°. — On peut consulter encore :

Histoire de Souli et de Parga, contenant la chronologie de ces deux pays, ainsi que leurs guerres contre Ali-pacha (en anglais).

Séries de pièces authentiques, historiques et politiques, commençant à l'année 1401 et finissant à l'année 1818, présentées au parlement d'Angleterre, en faveur des citoyens de Parga (en anglais).

L'*Edinburgh Review* (n° LXIV, 1820).

Le *Quaterly Review* (n° XLV, 1820). où la conduite du ministère anglais, en cette affaire, se trouve défendue.

An estimate of the property abandoned by the Parganiotes, in refutation of a statement in n° XLV *of the* Quaterly Review, *by a british merchant. Lond., Longman*, 1820. — Estimation des propriétés abandonnées par les Parganiotes, en réfutation des allégations établies dans le n° XLV du *Quaterly Review ;* par un négociant anglais.

Parga, a poem. London, Gold et Northouse, 1819; in8°, 90 pages.

Parga, poëme, par J. P. G. Viennet. Imprimé au bénéfice des Parganiotes. Paris, Delaunay, 1820; in-8° de 31 p.

prodigués (1). Il possédait les neuf dixièmes des biens fonds du pays qu'il gouvernait, et déjà quelques aventuriers lui insinuaient de créer des comtes et des barons, à l'imitation de celui qui en avait repeuplé la France. Mais cette haute fortune était précisément sa plus dangereuse ennemie : elle offusquait la cour jalouse et cupide de Constantinople, dont l'inquiétude était d'ailleurs incessamment excitée par la haine officieuse d'Ismaël-Pachô-bey, l'ennemi d'Ali, autrefois son rival, alors proscrit et poursuivi par sa vengeance. Ali-pacha, suivant son usage, eut recours à l'assassinat pour se délivrer de son ennemi. Il expédia trois Albanais à Constantinople, qui assaillirent Pachô-bey à coups de pistolets, comme il se rendait à la mosquée, à la suite du Grand-Seigneur. Il ne fut que légèrement blessé; et les coupables, saisis en flagrant délit, après avoir confessé qu'ils étaient des agens d'Ali-pacha, furent pendus devant la porte du sérail de sa Hautesse. A la suite de cet événement, la perte du visir de Janina fut arrêtée à Constantinople, dans un conseil privé, et on prononça contre lui la sentence de *fermanly*, qui fut ratifiée par un fefta. Elle portait qu'Ali-Tébélen, déclaré coupable de lèse-majesté au premier chef, ayant obtenu à diverses reprises le pardon de sa félonie, était mis comme relaps au ban de l'Empire, s'il ne se présentait « au seuil doré de la » porte de félicité du monarque » dispensateur des couronnes, aux » princes qui règnent dans le mon- » de », dans le délai de quarante jours, pour s'y justifier. L'accusé se garda sagement de déférer au mandat de comparution, et il se prépara à la résistance. Le Divan, de son côté, se mit en mesure de faire exécuter la sentence qu'il avait prononcée. Une armée d'expédition fut rassemblée et mise aux ordres d'Ismaël-Pachô-bey, qui fut investi du gouvernement légal de Janina. Des nuées de barbares, aux ordres des plus féroces d'entre eux, nommés Mouhamet Drama Ali, et Pehlévan Baba pacha, fondirent sur la Grèce, sous prétexte de réduire le rebelle, et marquèrent leur passage dans les contrées les plus paisibles, les plus soumises, par le meurtre et par l'incendie. Leur invasion servit de motif aux Grecs pour prendre les armes, sous le prétexte du péril public légalement déclaré. A peu près comme on vit en France, en 1789, la population virile se lever spontanément, et s'armer sous la dénomination de gardes nationales, de même, par toute la Hellade, à la voix du Grand-Seigneur lui-même, qui comptait peu sans doute sur une obéissance aussi complète et aussi formidable, un clergé patriote et une jeunesse pleine de générosité eurent en un clin-d'œil, mis tout un peuple debout et le fer à la main. C'est depuis cette époque que leurs mains généreuses ne l'ont point déposé, au grand chagrin des infidèles de l'Orient et des apostats de l'Occident, qui les combattent inégalement, les uns de leurs

(1) Cette grammaire est celle de Michel Etienne Partzoulla, de Cleïsoura, en Macédoine, imprimée à Vienne, en 1815.

armes paralysées par le ciel, les autres de leurs vœux et de leurs intrigues sacrilèges, inspirées par le génie hypocrite de l'enfer.

Ali-pacha, qui, connaissant bien les mahométans ses frères, savait que depuis qu'il était proscrit par le vicaire du Prophète, son ascendant ne pourrait guère lutter contre leur brutale superstition, crut devoir se rejeter entre les bras des Grecs, qu'il avait si souvent écrasés, mais qui pourtant avaient trouvé à l'abri de son gouvernement, tyrannique il est vrai, mais éclairé par l'égoïsme, quelque peu de ce bon ordre matériel que le pouvoir absolu favorise, parce qu'il lui profite. A sa voix, les Armatolis des montagnes prirent les armes, et parmi eux apparut entre autres, Odyssée fils d'Andriscos, l'un des pages du Visir, et dont le nom est devenu célèbre dans la guerre de l'indépendance. Au milieu de ce grand mouvement national, préparé par l'oppression de plusieurs siècles et dont l'éclat fut décidé par la politique d'Ali-pacha, il s'en fallut peu que ce tyran infidèle ne devînt, par l'empire des circonstances, le chef apparent d'une révolution toute chrétienne. Le besoin de se rallier à un point central, à une autorité fondée et reconnue, afin de lutter avec succès contre les oppresseurs communs, valut un instant de popularité à Ali-pacha, parmi ces mêmes Grecs qu'il avait si long-temps torturés et rançonnés. Lui, de son côté, sentant le prix qu'aurait leur assistance, le jour où la religion allait le dépouiller du secours des mahométans, s'imagina, copiste grossier et maladroit, de parodier dans son sérail sauvage, ces assemblées nationales, noble et sublime produit de la plus exquise civilisation des temps modernes. Ali rassembla donc ce qu'il nommait un grand Divan, auquel il appela les principaux chefs des Turcs et des chrétiens, étonnés d'une pareille convocation. On vit entre autres, dans cet étrange Champ-de-Mai, à côté du pieux Gabriel, archevêque de Janina, le vieux Tahir-Abas, chef de la police du Visir, le même qui avait présidé au supplice de l'innocente Euphrosine, nièce du prélat. Devant ce bizarre parlement, dont il fit la clôture et l'ouverture dans la même séance, le vieux Ali adressa aux chrétiens les protestations hypocrites d'un attachement violenté par la nécessité, et s'abaissa jusqu'à la justification de sa conduite passée. Après cette réunion, il publia, pour les chrétiens de l'Epire, une proclamation écrite d'un ton qu'ils n'avaient jamais entendu de la bouche d'un musulman. Il annonça qu'il allait donner une charte constitutionnelle aux Epirotes, et un grec nommé Colovos fut envoyé à Corfou, sous prétexte d'aller en demander les articles aux avocats de l'Ionie. Tout cela, joint aux diverses circonstances du moment, laissa courir le bruit qu'Ali-pacha allait se faire chrétien : cette rumeur, habilement secondée par les nombreux affiliés de la société secrète formée pour la délivrance de la Grèce, et connue sous le nom d'Hétairie (du mot ἑταιρεία, amitié), contribua puissamment à faire éclater et à propager l'insurrection générale des Hellènes.

Telle est la puissance de la re-

ligion sur l'esprit des musulmans, que tout le pays sur lequel Ali-pacha régnait depuis si long-temps se rendit sans combat aux lieutenans du Grand-Seigneur; les plus vieux soldats du Visir de Janina l'abandonnèrent, et leurs chefs saisirent cette occasion de venger d'anciennes injures long-temps dissimulées; la plupart de ses places-fortes ouvrirent leurs portes, et ses fils eux-mêmes, soit lâcheté, soit superstition, désertèrent sa cause. La flotte du capitana-bey, soumit avec une égale facilité tout le littoral de l'Épire. Les Souliotes proscrits de leur terre natale, revinrent des îles Ioniennes, sous la conduite de l'héroïque Marc Botzaris, et reçurent la promesse de rentrer dans leurs montagnes, pour prix de leur fidélité aux drapeaux du Grand-Seigneur. Ismaël-Pacho-bey, chef de l'expédition ottomane parvint jusqu'en vue de Janina, sans brûler une amorce. Cette ville, située sur un lac, est défendue par plusieurs châteaux très-forts, dans lesquels Ali-pacha avait rassemblé ses trésors avec ses meilleures troupes, composées principalement d'aventuriers attachés à sa fortune. Il y avait renfermé avec lui, une chrétienne nommée Vasiliki, qu'il avait sauvée du sac de Cardiki, et qui était devenue sa femme la plus chérie, l'appui et la consolation de sa vieillesse. Après avoir bien pourvu les forts de vivres et de munitions, Ali détruisit et brûla la ville, qui aurait gêné sa défense, et ses ruines furent immédiatement occupées par l'armée impériale. Bientôt commencèrent, entre les assiégeans et les assiégés, une longue série de combats, d'intrigues, de trahisons, dans lesquels l'or d'Ali, sa politique machiavélique, l'astuce des Grecs, et enfin la stupide barbarie des Turcs, jouent tour à tour les principaux rôles. Dans cet intervalle, les Souliotes désertèrent la cause des Turcs, pour faire cause commune avec leur ancien proscripteur, que la nécessité força à les réintégrer dans leurs montagnes. L'intempérie des saisons, l'indiscipline naturelle aux armées ottomanes, les jalousies et les divisions des chefs, enfin le défaut de vivres du côté des assiégeans, concouraient à prolonger la résistance; tandis que la mauvaise foi et la tyrannie actuelle des généraux musulmans rendaient chaque jour moins sensible le souvenir des maux qu'on avait reprochés à la domination d'Ali-pacha: aussi le concours de la population grecque contre lui devenait chaque jour moins assuré. Cependant on se fatigua de ces longueurs à Constantinople; le commandement de l'armée turque fut en conséquence retiré à Ismaël Pacho-bey, et transféré au seraskier Khourschid-pacha, homme d'une capacité plus grande qu'il n'est commun de rencontrer parmi les généraux turcs, et auquel devait être réservé l'honneur de mettre fin à cette interminable expédition. Justement alarmé des progrès de l'insurrection grecque, qui éclatait de tous côtés, Khourschid-pacha commença par entamer des négociations avec celui qu'il était chargé de réduire; mais Ali, enflé d'orgueil de se voir, après tant de combats, en état de discuter des conditions avec l'envoyé du Grand-Seigneur, et se faisant d'ailleurs illusion sur la véritable

nature du mouvement qui éclatait dans la Hellade, reçut avec hauteur les ouvertures de son antagoniste. En conséquence les hostilités recommencèrent. Khourschid-pacha s'empara successivement de l'île du lac de Janina et du château de Litharizza, qui lui fut livré par trahison. Renfermé enfin dans son château du Lac, il ne restait guère plus autour d'Ali, que 600 soldats fidèles, qu'il mécontentait encore par une avarice qui semblait s'accroître à proportion que ses trésors étaient plus gravement menacés. Devenu visiblement, et malgré lui, un puissant objet de diversion en faveur de l'insurrection grecque, qui prenait chaque jour plus de consistance, le vieux satrape aima mieux demeurer exposé aux périls qui le pressaient, plutôt que de recevoir les secours des intrépides Souliotes, qui, dans l'intérêt de la cause hellénique, auraient voulu prolonger encore sa résistance. Mais en vain les soldats qui lui étaient restés continuaient à lui donner les preuves les plus étonnantes de leur dévouement : le terme de la résistance arriva. Un jour, des mécontens ouvrent tout à coup aux assiégeans les portes de la forteresse, et Ali se voit réduit, avec une soixantaine de ses serviteurs les plus déterminés, à se réfugier dans la partie de la place où se trouve le tombeau de sa première femme Eminé, lieu très-fort par sa construction. Il y avait fait transporter à l'avance, des munitions de bouche, ses trésors et une énorme quantité de poudre, dans la ferme résolution de se faire sauter plutôt que de se rendre. Mais la destinée du tyran ne devait pas s'accomplir comme il l'avait calculé : celui qui avait tendu tant de piéges, celui qui semblait avoir épuisé toutes les ressources de la ruse, était réservé à tomber dans une embûche si grossière, qu'on a peine à reconnaître le fourbe Ali dans cette circonstance.

Renfermé dans son dernier repaire, avec une poignée d'hommes déterminés à mourir, Ali notifia aux assiégeans que son intention était de mettre le feu à deux cents milliers de poudre, et de se faire sauter avec eux, lorsqu'il n'aurait plus d'espoir d'obtenir son pardon du Sultan ; ce mot de pardon est ce qui l'a perdu. On le connaissait pour homme de résolution; on savait qu'il tenait jour et nuit, dans le magasin à poudre, un jeune Turc, nommé Sélim, prêt à lui sacrifier sa vie, et auquel il portait lui-même à manger ; on savait que ce séïde conservait une mèche continuellement allumée dans un coin du souterrain, pour mettre le feu aux poudres, au premier signal de son maître. C'est sur ce volcan prêt à s'embraser que le vieux criminel fondait ses dernières espérances. Il y avait renfermé Vasiliki, sa femme chérie, et il allait s'ensevelir la nuit dans ce sépulcre anticipé, lorsqu'il voulait prendre quelque repos. Ces dispositions bien connues et les menaces d'Ali retenaient les assiégeans à une distance respectueuse du dernier réduit du satrape. Leur courage était glacé et la lutte pouvait encore se prolonger, lorsque Khourschid-pacha, de l'avis de son conseil, crut devoir employer la ruse et la trahison contre son redoutable adversaire, sans cependant oser trop se flatter du succès. En

conséquence de cette détermination, le sérasker du Sultan fit annoncer au rebelle, par un de ses officiers envoyé en parlementaire, qu'ayant supplié depuis longtemps S. H. de lui accorder son pardon, il venait d'être autorisé par le Divan, à lui annoncer une amnistie pleine et entière, à condition qu'il se rendrait à Constantinople pour se prosterner aux pieds de son maître, qui avait juré de se contenter de cet acte de soumission. A cette condition, on lui conserverait sa fortune; il pourrait, avec un nombre d'amis à son choix, se retirer dans telle partie de l'Asie mineure qu'il indiquerait, où il finirait tranquillement le reste de ses jours. On ajoutait que le firman de clémence du Sultan allait être expédié; mais qu'au préalable il convenait qu'il se rendît dans l'île du Lac, afin d'y conférer avec Khourschid-pacha; enfin, pour lui donner un témoignage sincère de réconciliation, on consentait à ce que les choses restassent sur le même pied où elles se trouvaient dans la citadelle, c'est-à-dire que la mèche incendiaire demeurât confiée à Sélim, et la garnison telle qu'elle était. Le juste ciel avait sans doute ôté le jugement au tyran, lorsqu'il accéda à ces propositions. Il s'embarqua donc et se rendit à l'île, où on lui avait fait préparer un logement magnifique, au couvent de *Sotiras* (du Sauveur), dans lequel il avait fait mourir de faim, en 1802, Mustapha, pacha de Delvino. Il y resta pendant sept jours, avec une douzaine de ses affidés, ayant des conférences fréquentes avec les chefs de l'armée impériale, dont plusieurs étaient ses anciennes créatures, qui l'entretenaient de la certitude du pardon de sa révolte. On ne saurait dire s'il ajoutait une foi bien entière à un pareil acte de clémence; mais il est certain que le rusé satrape avait commencé à renouer des intrigues, et qu'il se félicitait même d'avoir accepté l'offre de se rendre dans l'île. Déjà il avait repris sa gaîté, persuadé qu'on n'en voulait plus à sa vie; enfin, jamais homme aussi complétement joué ne parut dans une plus entière sécurité; il se regardait dans une position d'autant plus avantageuse que la mèche fatale était toujours entre les mains de son fidèle Sélim; que ses trésors, placés sur des barils de poudre, pouvaient être engloutis au premier signal qu'il ferait, et qu'il savait bien que sa tête sans ses trésors n'était rien pour ses ennemis, et surtout pour le Sultan, qui ne lui avait fait la guerre que pour le dépouiller.

Les choses étaient dans cet état lorsque, le 5 février 1822, au matin, Khourschid-pacha dépêcha vers Ali, Hassan-pacha (ci-devant amiral de S. H.), pour lui annoncer qu'il venait enfin de recevoir l'acte du pardon de son souverain. Il l'en félicitait en l'invitant, dans un jour de bonheur pareil, à donner une preuve éclatante de sa soumission. Il lui demandait pour cela, de donner avant tout des ordres à Sélim, par lesquels il lui serait enjoint d'éteindre sa mèche, et à la garnison d'évacuer son dernier retranchement, après avoir arboré le drapeau du croissant; qu'alors seulement, et non auparavant, on lui remettrait l'acte de clémence du Sultan. A

cette nouvelle les yeux d'Ali se dessillèrent, mais il n'était plus temps. Il répondit qu'en partant de la citadelle il avait ordonné à Sélim de n'obéir qu'à son ordre verbal; que toute autre injonction écrite, ou même signée de sa main, n'aurait aucun effet auprès de ce fidèle serviteur, et qu'en conséquence il demandait à aller lui intimer l'ordre de se retirer. On lui refusa cette faculté, et il s'ensuivit une longue conversation, où toute la sagacité, l'adresse et l'art d'Ali militèrent inutilement contre un parti pris. On lui renouvela les protestations les plus fortes, on jura même sur l'Alcoran qu'on n'avait aucune intention de le tromper; enfin, moitié résolu, moitié défiant, mais entraîné par un faible rayon d'espérance, voyant, d'ailleurs, que toute son habileté ne pouvait changer sa position, il finit par se décider. Il tira, en conséquence, de son sein, la moitié d'une bague, dont l'autre moitié était entre les mains de Sélim. « Allez, dit-il, » présentez-lui ceci, et ce dragon » terrible se changera en timide et » obéissant agneau. » En effet, à la vue de ce signe convenu, le docile Sélim s'étant prosterné, éteignit la mèche fatale, et fut aussitôt poignardé par ceux qu'il venait de délivrer de crainte. La garnison, informée de ce qui venait d'avoir lieu et à laquelle on avait dérobé le meurtre de Sélim, arbore le pavillon impérial et est relevée par un autre corps de troupes.

Il était midi quand ces choses se passaient. Ali, retiré dans l'île du Lac, éprouvait une inquiétude bien vive, sans que ses traits en fussent altérés. Ceux qui l'ont vu dans ce moment solennel disent qu'il avait une contenance ferme et courageuse; il bâillait fréquemment, tirait sa montre, passait ses doigts dans sa barbe; il but à plusieurs reprises du café et de l'eau à la glace, et donna plusieurs signes pareils d'impatience; mais quand il venait à considérer ses armes, alors son front s'épanouissait, et son œil étincelait des feux de l'audace. Il était assis, suivant sa coutume ordinaire, en face de la porte d'entrée du kiosque qu'il habitait dans l'île du Lac, lorsque, vers les cinq heures après midi, on vit arriver, avec un visage sombre, Hassan-pacha, Omer-Bey-Brionès, le sélictar de Khourschid-pacha, quelques autres chefs de l'armée, et leur suite. A leur aspect, Ali se lève avec impétuosité, la main sur ses pistolets de ceinture. «Arrêtez!...Que m'apportez-vous? crie-t-il à Hassan, d'une voix tonnante. — « Le firman de S. H.: » connaissez-vous ces sacrés ca» ractères? dit celui-ci, en lui montrant le frontispice brillant de dorure qui décorait le firman.—Oui: » et je les révère! — Eh bien, ré» pond Hassan, soumettez-vous » au destin; faites vos ablutions; » adressez votre prière à Dieu et au » Prophète, votre tête est deman» dée par..... » Ali ne le laisse pas achever. « — Ma tête, réplique» t-il en fureur, ne se livre pas si » facilement! » Ces mots, prononcés rapidement, sont accompagnés d'un coup de pistolet, dont la balle brise la cuisse de Hassan. Aussi prompt que l'éclair, Ali tire ensuite deux autres coups de pistolets et deux coups de fusils, qui

chacun tuent leur homme ; ses gardes, tirant en même temps que lui sur la foule, jettent bas plusieurs des assaillans. Les osmanlis, épouvantés, désertent le pavillon. Ali s'aperçoit que son sang coule ; il est frappé à la poitrine ; il mugit comme un taureau. On tire de toutes parts sur le kiosque. Quatre de ses gardes tombent à ses côtés. Il ne sait plus où donner de la tête : il entend le bruit des assaillans qui se sont placés sous ses pieds. Ils tirent à travers le plancher en bois qui le porte. Il vient de recevoir une balle dans le flanc ; une autre, tirée de bas en haut, l'atteint à la colonne vertébrale ; il chancèle ; il s'accroche à une fenêtre ; il roule sur le sopha. — « Cours, s'écrie-t-il, en s'adressant à un de ses gardes, va, ami, » égorge la pauvre Vasiliki, que » la malheureuse ne soit pas souillée par ces infâmes. » La porte s'ouvre ; toute résistance a fini. Les gardes d'Ali, qui ont cessé de le défendre, se précipitent par les fenêtres. Le sélictar de Khourschid-pacha entre suivi des bourreaux. Ali était encore plein de vie. « Que la justice de Dieu s'accomplisse ! » a dit un cadi, et les bourreaux saisissant, à ces mots, le Visir par la barbe le traînent sous le péristyle. Là, appuyant sa tête sur un des degrés de l'escalier, ils frappent à coups redoublés, avec un coutelas ébréché, avant de parvenir à le décoller.

Ainsi finit, après avoir épuisé les angoisses de la mort, celui qui l'avait fait subir à tant d'innocens. A peine l'exécution fut consommée, que le souvenir de l'ancienne puissance du défunt sembla reprendre tout son empire. Khourschid, auquel on présenta la tête d'Ali sur un large plateau de vermeil, se leva pour la recevoir, s'inclina trois fois devant elle, et baisant respectueusement sa barbe, il souhaita de mériter une fin pareille à la sienne : tant la bravoure du satrape et les heureux succès de ses crimes l'emportaient, dans l'esprit de ces barbares, sur les cruautés et les scélératesses de tout genre qu'il avait commises. Les Albanais et les Epirotes du camp impérial rendirent à l'excommunié des honneurs non moins éclatans, et son corps, enveloppé de cachemires, fut enterré au bruit du canon et avec toutes les cérémonies religieuses, dans le château de Janina, à côté de la fosse de sa première femme Eminé. Sa tête, renfermée dans une boîte d'argent, fut envoyée presque furtivement à Constantinople, sous l'escorte de 300 hommes, et exposée à la porte du sérail impérial. Véli, Mouctar et Salik, tous trois fils d'Ali-pacha, périrent au fond de l'Asie mineure de la main du bourreau, aussi-bien que les deux jeunes fils du premier, et leurs têtes vinrent orner le seuil abominable du prince des infidèles, placées à côté de celle de leur coupable aïeul. Vasiliki, veuve du Visir, obtint grâce de la vie.

Telle fut terminée, après une durée de 64 ans, la domination d'un féroce Albanais, que le ciel avait doué, sans doute, d'une grande capacité, mais qui, trop fidèle aux maximes d'une religion directement émanée de l'enfer, n'usa jamais de son pouvoir que pour assouvir son avarice insatiable et son immonde cruauté. Le meurtre, la trahison, la luxure, furent

les occupations constantes de sa vie. Il fit peser sa main de fer, avec une dureté presque égale, et sur les musulmans ses co-religionnaires et sur les chrétiens grecs, ses esclaves. Voisin de l'Europe chrétienne, dont il entrevit la civilisation, il ne sut pas la comprendre, et ne se montra jamais plus barbare que lorsque sa cupidité le poussait à vouloir s'en approprier quelques-uns des avantages. Cependant, chose remarquable, son despotisme égoïste, mais doué de quelque instinct, dut paraître aux malheureux Grecs un joug moins intolérable que les ravages irréguliers et sans cesse renouvelés de ces proconsuls éphémères que le gouvernement de Constantinople vomissait, à peu près chaque année, pour rançonner et ensanglanter les belles provinces qui, à la honte de l'Europe chrétienne, demeuraient depuis si long-temps le patrimoine incontesté des barbares. Au reste, le nom d'Ali-pacha aurait peut-être roulé, comme tant d'autres, dans le chaos obscur des chroniques ottomanes, si les annales du monde civilisé n'avaient besoin de le retenir, pour maudire jusqu'à la fin des temps la vente sacrilége des chrétiens de Parga, et pour célébrer plus longuement encore, s'il est possible, l'héroïque insurrection de la Grèce, dont la révolte d'Ali alluma les premiers feux.

Un assez grand nombre d'ouvrages peuvent être cités, où l'on trouve des documens sur la vie et la domination d'Ali-pacha. Ceux de M. Pouqueville, ancien consul de France à Janina, doivent être consultés avant tous, comme les plus véridiques et les mieux circonstanciés. C'est là que nous avons puisé les matériaux de cet article. Voici la liste de ces différens écrits :

Voyage dans la Grèce, comprenant la description ancienne et moderne de l'Epire, de l'Illyrie grecque, de la Macédoine cisaxienne, etc., etc.; par F. C. H. L. Pouqueville, avec cartes. Paris, Firmin Didot, 1820; 4 vol. in-8. — Orné du portrait d'Ali-pacha.

Histoire de la régénération de la Grèce, contenant le Précis des événemens depuis 1740 *jusqu'en* 1824; par F. C. H. L. Pouqueville, avec cartes et portraits (entre autres celui d'Ali-pacha). Paris, F. Didot père et fils, 1824; 4 vol. in-8.

Mémoire sur la vie et la puissance d'Ali-Pacha, visir de Janina; par M. Pouqueville. Paris, Delaunay, 1820; in-8. de 50 pages.

Notice sur la fin tragique d'Ali-Pacha; par M. Pouqueville. Paris, Ponthieu, 1822; brochure in-8.

Vie d'Ali, pacha de Janina, depuis son enfance jusqu'en 1821; par M. Ezerof. Moscou, imp. de Selivanofski; 2 vol. in-8.

C'est un extrait, en russe, des ouvrages de M. Pouqueville.

Vie d'Ali-Pacha, visir de Janina, surnommé Aslan ou *le Lion*; par M. A. de Beauchamp. Paris, Villet, 1822; 1 vol. in-8.

C'est une compilation remplie d'inexactitudes et exécutée si peu soigneusement, que les premiers exemplaires parurent avec le portrait de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, qu'on avait confondu, au moins par négligence, avec celui du pacha de Janina.

Some Account of a Journey in to Albania, and other provinces of

Turkey, in 1808-9. — Relation d'un voyage en Albanie, et autres provinces de la Turquie, en 1808 et 1809; par John-Cam Hobhouse. Londres, 1812; in-4. — 2e édit., 1813.

Travels in the Ionian isles, Albania, Thessaly, Macedonia, etc., during the years 1812 *and* 1813. — Voyages dans les îles Ioniennes, en Albanie, en Thessalie, en Macédoine, etc., durant les années 1812 et 1813; par Henri Holland. Londres, Longman, 1815; in-4. fig.

Voyages à Janina, par le rév. Smart Hugues. (En anglais, et traduit en français.)

On a aussi publié une vie d'Ali-pacha, en allemand (1823; in-8.) — Enfin, la mort d'Ali-pacha a fourni le sujet d'un mélodrame en trois actes, joué sur le théâtre du Panorama dramatique, le 9 juillet 1822. (*Paris, Barba,* 1822; in-8.) dont on a tiré le sujet d'un *pot-pourri*, aussi sous le titre d'*Ali-Pacha*, par M. Fougeray. (Paris, Legay, 1822; brochure in-18.)

ARÉTIN (Jean-Adam-Christophe-Joseph, baron d') (1), diplomate allemand, naquit à Ingolstadt, en Bavière, le 24 août 1769. Des études brillantes sont, en Allemagne, un moyen assuré de fortune politique. A dix-neuf ans, M. d'Arétin était conseiller aulique. Depuis, il a rendu à sa patrie d'utiles services, et a successivement rempli, avec distinction, des fonctions diplomatiques très-relevées. Son nom se rattache à tous les traités importans dans lesquels la Bavière est intervenue. Il était, en dernier lieu, ministre de cette puissance et de l'électeur de Hesse, près la Diète germanique. M. d'Arétin est mort d'une attaque d'apoplexie, dans sa terre de Heidembourg, en Bavière, le 16 août 1822. C'était un véritable patriote allemand. On le vit souvent en opposition avec ceux qui voulaient donner, à la force matérielle de certains États de la Confédération, une influence trop prépondérante sur les droits constitutifs des autres Etats. Si, dans les derniers temps particulièrement, on peut lui reprocher d'avoir trop constamment voté avec les grandes puissances, c'est qu'il ne fut pas toujours maître de résister à l'ascendant que le cabinet d'Autriche avait acquis sur celui de Bavière. L'étude de l'histoire fut long-temps l'occupation favorite de M. d'Arétin. Doué de connaissances très-étendues en cette partie, il fut un des membres les plus actifs du comité établi, en 1819, à Francfort-sur-Mein, pour la publication des ouvrages originaux du moyen âge, concernant l'histoire d'Allemagne, et lui obtint la recommandation de la Diète germanique. Amateur distingué des arts, il les cultiva lui-même avec succès. Dès sa jeunesse, il s'occupa de former une collection de gravures, et recueillit toutes celles que l'on considère comme classiques. Il l'avait disposée d'après un système particulier, et l'avait tellement étendue, avec le temps, qu'elle était devenue l'une des plus précieuses de l'Allema-

(1) Deux frères du baron d'Arétin lui survivent en Bavière, et cultivent avec distinction, l'un les sciences agricoles, l'autre les sciences historiques et bibliographiques.

gne. Il avait formé également une belle collection de tableaux à l'huile, composée d'ouvrages de toutes les époques.

Liste des ouvrages
de J. A. C. J. d'Arétin.

I. *Magasin des arts du dessin.* Munich, 1791; in-8. (en allemand.)

II. *Manuel d'une philosophie de la vie humaine. ibid.* 1793; in-8. (en allemand.)

III. *Catalogue des estampes gravées par Chodowiecki. ibid.* 1796; in-8.

M. d'Arétin fut long-temps un des principaux éditeurs d'un journal intitulé : *Allemannia*, où l'on soutenait la prééminence intellectuelle de l'Allemagne septentrionale sur l'Allemagne méridionale. Le congrès de Carlsbad mit fin à sa publication.

B.

BABO (Joseph-Marie), auteur dramatique, membre de l'académie de Munich, est mort dans cette ville, le 5 février 1822. Il est auteur de plusieurs tragédies, parmi lesquelles celle d'*Othon de Wittesbach* a obtenu le plus de succès et a été souvent réimprimée. Il rédigeait, en 1804, le journal intitulé : l'*Aurora*, auquel Jean-Christophe d'Arétin coopérait à la même époque.

BERTUCH (Frédéric-Justin), géographe et compilateur saxon, naquit à Weimar, le 29 septembre 1746. Après avoir pris le grade de docteur en philosophie, il étudia la théologie; mais ne se sentant pas de goût pour l'état ecclésiastique, il entra dans une autre carrière, et devint, en 1775, secrétaire de cabinet du duc de Saxe-Weimar, et conseiller de légation, en 1785. Retiré des affaires publiques en 1796, il se livra exclusivement aux lettres, et fut l'un des principaux fondateurs d'une maison de librairie de Weimar, qui s'intitulait : *Comptoir d'industrie*, d'où sont sortis un grand nombre d'ouvrages périodiques estimés, et de bonnes cartes géographiques, exécutées sans luxe, pour un prix modique. Bertuch a aussi donné au public un grand nombre de traductions du français, de l'anglais, de l'allemand; il a coopéré à la rédaction de plusieurs journaux scientifiques et littéraires. Cet infatigable écrivain est mort à Weimar, le 3 août 1822, âgé de 76 ans. Ses nombreuses productions sont toutes écrites en allemand.

Liste des ouvrages
de F. J. Bertuch.

I. *Copies pour mes amis.* Altenbourg, 1770, in-8.

II. *Henri et Emma* (trad. de l'anglais de Prior). Altenbourg, 1771, in-8.

III. *Le Comédien* (trad. du français de Rémond de Sainte-Albine). Altenbourg, 1772, in-8.

IV. *L'Histoire du fameux prédicateur frère Gerundio de Campazas* (trad. de l'espagnol, du P. la Isla.)

Leipzig, 1773, in-8 — ibid. 1777.

Cette traduction est augmentée de prétendus bons mots contre les catholiques.

V. *Don Quichotte* (trad. de l'espagnol, de Michel Cervantès.) 6 vol. in-8. Weimar, 1775-77 — Leipzig, 1780—Carlsruhe, 1798.

VI. *Théâtre espagnol et portugais.* Leipzig, 1780-82, 3 vol. in-8.

VII. *Manuel de la langue espagnole.* Leipzig, 1790, in-8.

VIII. *Cagliostro à Varsovie.* Strasbourg, 1786, in-8.

IX. *Pandora*, ou *Calendrier du luxe et des modes.* Leipzig, 1787 et années suivantes, in-12; un vol. par année.

X. *Les fables d'Yriarte* (trad. de l'espagnol). Leipzig, 1788, in-8.

XI. *La Bibliothèque bleue.* (recueil de contes trad. du français.) Gotha, 1790-97, 11 vol. in-12.

XII. *Porte-feuille des enfans, mélange intéressant d'animaux, plantes, fruits, minéraux, costumes, antiquités; publié par F. J. Bertuch, avec des explications en français, allemand, anglais et italien.* Weimar, 1790 à 1815, 160 cahiers in-4°, fig. noires ou coloriées.

Un supplément publié par Heinsius, en 1817, annonce une traduction latine de l'ouvrage de Bertuch, sous ce titre : *Novus orbis pictus juventuti instituendæ et oblectandæ, complectens animalium, plantarum, florum etc., icones, æri incisas; additâ brevi descriptione etc. editio recens, textu latino, hungarico, germanico et gallico. Viennæ.* 1810-15, 12 vol. in-4, avec 600 planches coloriées.

XIII. *Polixène, monodrame lyrique.* Weimar, 1793, in-8.

XIV. *Essai sur les hiéroglyphes,* ou *Nouvelles Lettres à ce sujet.* Weimar, 1804, in-4.

XV. *Tables d'histoire naturelle.* Weimar, 1806, in-4.

Bertuch a été l'éditeur d'un grand nombre de journaux et recueils périodiques, savoir :

1° (avec Wieland et Schütz) Le *Journal littéraire de Halle*, auquel il a travaillé depuis 1785 jusqu'en 1808.

2° La *Gazette littéraire universelle,* dont il a été quelque temps l'un des directeurs.

3° *Ephémérides géographiques*, commencées en 1798 par le major de Zach, et que Bertuch continua depuis janvier 1800, en société avec A. C. Gaspari.

4° *Journal du luxe et des modes.*

5° *Bibliothèque des Francs-maçons.* Dessau, 1784 et années suivantes, in-8.

6° (Avec M. S. Vater.) *Archives pour l'etnographie et la linguistique*, commencées en 1808; Weimar, in-8.

BERZEVICZY (Grégoire de), propriétaire hongrois, décédé en février 1822, est auteur de deux ouvrages écrits en allemand, sur le commerce de l'Europe, et de trois ouvrages sur la Hongrie, dont voici les titres :

I *De indole et conditione rusticorum in Hungariâ* (sans date); in-8.

II. *De commercio et industriâ Hungariæ.* Leutchau, 1797, in-8.

III. *Nachrichten über den jetzigen zustand des evangelischen in Ungarn.* — Notice sur l'état des évangéliques (protestans) en Hongrie. Leipzig, 1822, in-8 (ouvrage posthume.)

L'auteur soutient que le culte réformé éprouve en Hongrie de grandes vexations, de la part de l'administration et des États de ce royaume. Il articule à l'appui de cette allégation un grand nombre de faits, qui, s'ils étaient constatés, seraient un vif sujet d'affliction pour les amis de la tolérance religieuse.

BOUGROFF (. . . .), mathématicien russe, à qui de grandes connaissances en astronomie présageaient une juste célébrité, et qui était destiné par son gouvernement à voyager dans les pays étrangers, pour recueillir des notions sur cette science, s'est brûlé la cervelle dans un accès d'hypocondrie, le 25 août (13 août v. style.) 1821. Il était fort jeune et déjà connu par une dissertation *sur le mouvement elliptique des astres*, publiée à Moscou, en 1822.

BROUGHTON (Guillaume-Robert), navigateur anglais, descendait d'une branche cadette de l'ancienne famille de ce nom, dans le comté de Strafford, dont un des ancêtres, sir Brian Broughton, fut créé baronnet, en récompense de son dévouement à la cause de Charles Ier et de Charles II. Le jeune Robert entra fort jeune dans la marine militaire, en 1774, en qualité d'élève; il fit ses premières campagnes dans la guerre contre l'indépendance des États-Unis, fut fait prisonnier et ensuite échangé. De retour en Angleterre, au bout de quatre années, il fut employé sur le vaisseau *le Superbe* de 70 canons, envoyé, en mars 1779, porter des troupes dans les Indes orientales, en passant par l'île de Gorée, colonie française, qui fut occupée sans résistance. Broughton prit une part active à la prise du fort de Négapatam et de celui d'Ostenberg, situés dans la presqu'île de Trinquemale, pour l'attaque desquels les marins furent débarqués et se battirent avec l'armée de terre. Broughton reçut en cette occasion un coup de mousquet dans son chapeau, et fut nommé lieutenant du *Burford* de 70 canons. Il assista, en cette qualité, à plusieurs engagemens très-vifs qui eurent lieu entre la flotte française du bailli de Suffren et la flotte anglaise commandée par sir Édouard Hughes. La paix de 1784 le ramena en Angleterre; il y resta sans emploi jusqu'en 1788.

En 1790 le lieutenant Broughton fut nommé pour commander *le Chatam*, brick de guerre, destiné pour accompagner le capitaine Vancouver, dans son voyage de découvertes. On peut voir, dans la relation de ce voyage célèbre, que Broughton justifia parfaitement le choix qu'on avait fait de lui, et l'on remarque, sur les cartes de l'expédition, plusieurs terres et îles qu'il découvrit, pendant le temps que son vaisseau marcha séparé de celui du capitaine Vancouver. Il découvrit d'abord une île stérile située par le 48° de latitude et le 166°, 44′ de longitude, à laquelle il donna le nom d'*Ile du Chevalier;* il découvrit bientôt après deux autres îles, qu'il nomma, à cause de leur similitude, *les Deux-Sœurs*. (lat. 43°, 11′; longit. 182°, 49′.) Il aborda encore une île plus grande que les précédentes, qu'il nomma *Ile Chatam*. Les naturels montrèrent des dispositions tellement offensives, que la troupe de Brough-

ton se vit obligée, pour sa propre défense, de faire feu sur eux. Un des leurs fut tué, le reste se dispersa à l'instant. Enfin le lieutenant Broughton fut employé à reconnaître la rivière de Colombie, qu'il remonta en canot, l'espace de 84 milles, depuis son embouchure. Suivant son rapport, cette rivière n'est propre à la navigation que pour les bâtimens marchands. Les eaux de l'entrée sont basses; l'entrée elle-même est semée de rescifs dangereux, et la mer y est houleuse, par l'effet de l'action de la marée.

En janvier 1798, le capitaine Vancouver, ayant jugé à propos d'expédier des informations en Angleterre, pour parvenir à l'arrangement de certains différens relatifs au golfe de Nootka, fit choix pour cette mission du lieutenant Broughton, et obtint pour lui la permission de passer à travers la Nouvelle-Espagne. En conséquence, Broughton prit terre à St-Blas, sur la côte de la Californie, et traversa le Mexique jusqu'à la Vera-Cruz. Ce voyage, au milieu de contrées que la jalousie du gouvernement espagnol tenait fermées aux Anglais, était extrêmement intéressant, à une époque où la publication des travaux de M. de Humboldt n'avait pas encore été effectuée. Broughton revint en Europe par Cadix, passa par Madrid, traversa l'Espagne jusqu'à la Corogne, d'où il fit voile pour l'Angleterre. Le résultat de son voyage fut que le comte de Chatam, alors premier lord de l'Amirauté, l'éleva au grade de capitaine de vaisseau, au mois d'octobre 1793, et le renvoya avec le sloop *la Providence*, pour recevoir des Espagnols la mise en possession du golfe de Nootka, dans le cas où le capitaine Vancouver aurait quitté ce point du globe. Broughton arriva à Noutka au mois de mars 1796, et trouva que le poste avait déjà été remis à un officier anglais, par lequel il fut informé que Vancouver était parti pour retourner en Angleterre. Comme il avait été laissé à sa discrétion de tenir la route qu'il croirait la plus utile à la science nautique, il se détermina à parcourir la côte d'Asie, depuis le 35° jusqu'au 52° de latitude nord; or il arriva que, sans s'en douter, il suivit précisément la même direction qu'avait prise le navigateur français la Pérouse; il paraît néanmoins que le navigateur anglais découvrit des choses qui avaient échappé au premier, entre autres la côte occidentale de Jesso, celle du détroit de Sangar, la côte de la Corée, les îles de Loo-Choo (1) et les Kuriles méridionales. Le capitaine Broughton constata aussi la jonction du Saghalien avec la Tartarie. En s'avançant sur un petit bâtiment qui ne tirait pas plus de neuf pieds d'eau, 8 milles plus loin que n'avait poussé la Pérouse, il reconnut une baye de 3 ou 4 milles de profondeur et qui n'a pas plus de 2 brasses d'eau. Il envoya un

(1) Les îles de Loo-Choo avaient été depuis long-temps indiquées et décrites par le P. Gaubil, missionnaire jésuite à Pékin (V. *Lettres édifiantes*, tome XXIII, p. 182). Les capitaines Maxwell et Hall, dont les voyages en Chine ont été publiés dans ces dernières années, ont parlé de ces mêmes îles, en mentionnant convenablement la visite que le capitaine Broughton y avait faite, plusieurs années avant eux.

canot la côtoyer, et il fut constaté qu'elle se trouvait fermée de tous côtés par de petites monticules de sable, et qu'on n'y rencontrait pas la plus légère trace d'un passage. (1) Ces résultats importans qui déterminaient les limites du grand golfe de Tartarie, avaient été obtenus, au moyen d'un petit bâtiment de 80 tonneaux, escorté de sa petite choloupe, dans la saison la plus défavorable de l'année et pendant les vents de l'équinoxe. Malheureusement le sloop *la Providence* se perdit le 17 mai 1797, en venant se briser contre les rochers de Taypiusau, l'une des îles de Loo-Choo, située par le 25° de latitude nord, et le 125 de longitude est, à 100 milles environ de la côte orientale de Formose. L'équipage, composé de 112 hommes, fut heureusement sauvé et conduit en Chine sur une goëlette; ensuite on le transféra à bord du sloop de guerre *le Swift* (il a péri depuis corps et biens), pour le ramener en Angleterre. Le capitaine Broughton retint avec lui 35 officiers et soldats pour l'accompagner sur la goëlette, avec laquelle il voulut terminer le voyage qu'il avait entrepris. En mars 1798 il fit voile de Macao pour Trinquemale, où il apprit qu'il avait été promu au grade de *post-captain*. Là il dut passer en jugement devant une cour martiale, pour la perte de *la Providence* dont il fut pleinement absous. Le tort en dut être rejeté sur un de ses officiers, qui fut renvoyé du service mais réintégré immédiatement, en considération de diverses circonstances favorables.

Ce second voyage du capitaine Broughton, qui l'avait absorbé durant quatre années, lui devint extrêmement préjudiciable, par suite de la mésintelligence qui s'établit entre lui et le commandant en chef des Indes orientales et du cap de Bonne Espérance. Il se vit obligé de repasser en Angleterre à ses frais, sur un vaisseau étranger, et on ne voulut pas le rembourser de ses avances. Il demeura sans emploi jusqu'au mois de juin 1801, qu'on lui donna le commandement du *Batavia*, de 54 canons, stationné comme batterie flottante devant les côtes de Margate. Ce vaisseau ayant été désarmé bientôt après, par suite de la paix, Broughton passa au commandement de la belle frégate *la Pénélope*, avec laquelle on l'envoya faire une courte tournée dans la Méditerranée. A son retour de Malte, où il avait été conduire le gouverneur britannique, les hostilités ayant recommencé, *la Pénélope* fut stationnée dans les mers du nord, pour surveiller les côtes de la Hollande. Des accusations furent élevées, à cette époque, contre le capitaine Broughton, par son premier lieutenant, à raison desquelles il comparut de nouveau devant une cour martiale et fut acquitté sur tous les points, hormis sur la circonstance d'avoir couché une ou deux nuits hors de son vaisseau. Il fut donc admonesté à cause de ce fait; mais, quant à toutes les autres inculpa-

(1) Le *Quaterly Review*, dans un 2e article, inséré dans son IVe vol., remarque qu'en effet la Pérouse parle du Saghalien comme d'une île, tandis que le capitaine Broughton a constaté depuis qu'il fait partie du continent de la Tartarie.

tions, l'accusation fut déclarée mal fondée, puérile et malicieuse. C'est vers la même époque que le capitaine Broughton publia la relation de son voyage (1). Elle est plus utile aux navigateurs et aux géographes, qu'agréable au commun des lecteurs. L'Amirauté anglaise, qui avait si libéralement encouragé la publication des voyages de Cook et de Vancouver, ne fit rien pour celui de Broughton, qui fut d'ailleurs bien accueilli du public.

Au mois de mai 1804, *la Pénélope*, se trouvant faire partie de l'escadre aux ordres du commodore sir Sidney Smith, dut attaquer la flottille française, pendant sa traversée de Flessingue à Ostende. Gravement endommagée en cette occasion, la frégate anglaise eut trois hommes de son équipage tués et plusieurs blessés. Durant les trois années qui suivirent, le capitaine Broughton fut employé en différentes croisières, depuis le canal de la Manche jusqu'au Texel, devant la Gironde et devant Cadix. Le 23 mai 1807, il passa au commandement de *l'Illustre*, de 74 canons, avec lequel il assista à la mémorable affaire de la côte Basque, et fut, à cette occasion, appelé pour déposer dans le procès de lord Gambier. Durant l'été de 1809, l'*Illustre* fit partie de l'expédition contre l'île de Walcheren, à la suite de laquelle il fut stationné devant Cherbourg. De là, le capitaine Broughton reçut ordre d'escorter un convoi aux Indes orientales. Parti de Portsmouth à la fin de 1810, il arriva assez à temps à Calcutta pour se joindre à l'expédition contre l'Ile de France, à laquelle il participa. Au retour de *l'Illustre*, à Madras, le capitaine Broughton, se trouvant devenu, par la mort de l'amiral Drury, le plus ancien officier de l'escadre stationnée dans les mers de l'Inde, arbora pavillon amiral à son bord, et organisa une expédition contre l'île de Java, dont les troupes de débarquement furent conduites par sir Samuel Auchmuty; le rendez-vous général fut assigné dans la rade de Malacca, d'où la flotte entière mit à la voile, composée de 72 bâtimens, répartis en différentes divisions. Pour éviter les vents contraires on longea la côte de l'île de Borneo, et l'attaque contre l'île de Java fut commencée par la ville de Batavia. Cette capitale venait de se rendre, lorsque le contre-amiral Stopford arriva du Cap, sur le vaisseau de guerre *le Scipion*, pour prendre le commandement de l'escadre; ce qui enleva au capitaine Broughton l'honneur principal de l'expédition. Quand elle eut été terminée, par la capitulation entière de l'île, l'amiral Stopford retourna à sa station du Cap, et remit de nouveau au capitaine Broughton le commandement en chef de la marine britannique dans les Indes orientales, que celui-ci conserva jusqu'à l'arrivée du contre-amiral Samuel Hood, envoyé d'Angleterre pour succéder à l'amiral Drury.

---

(1) *Voyage of discovery to the North Pacific Ocean, in which the coast of Asia, from lat.* 35° *N. to* 52° *N. etc. have been examined and surveyed. London*, 1804, *gr. in-4*, avec cartes. — Ce voyage a été traduit en français, par M. J. B. B. Eyriés. *Paris, Dentu*, 1807, 2 vol. in-8, avec cartes

Après une nouvelle absence de trois ans, le capitaine Broughton retourna en Angleterre, où on le fit passer au commandement du *Royal-Souverain*, vaisseau de premier rang, qu'on venait d'armer à Plymouth, pour reprendre la mer, à l'occasion de la révolution qui avait replacé Bonaparte à la tête du gouvernement de la France; mais la terminaison brusque de cet événement fit désarmer de nouveau le *Royal-Souverain*; et le capitaine Broughton dut prendre le commandement du *Spencer*, de 74 canons, l'un des vaisseaux de garde de Plymouth. Depuis, il fut nommé chevalier de l'ordre du Bain, de la 3e classe, et obtint le poste honorable et lucratif de colonel des Royal-marines. Son service actif sur *le Spencer* ayant cessé, Broughton vint résider à Florence, en Italie, où il mourut le 12 mars 1821.

C.

CANOVA (ANTOINE), sculpteur italien, naquit en 1747, dans une condition médiocre, à Possagno, petit village situé près de Bassano, dans l'ancien État vénitien. On raconte que, dès l'âge le plus tendre, il attira l'attention du seigneur de son village, nommé Falieri, en plaçant sur sa table l'image d'un lion qu'il avait sculptée en beurre. Son premier coup d'essai, exécuté à peine au sortir de l'enfance, consiste en deux corbeilles de fruits, en marbre, qui ornent maintenant le perron du palais Falieri, à Venise. Il vint s'établir dans cette ville, sous la protection de son Mécène, n'ayant fréquenté jusque-là que l'atelier d'un sculpteur de Bassano. Falieri le plaça d'abord chez le vieux Torreti, le meilleur sculpteur du temps. Torreti étant mort, son neveu lui succéda dans la direction de son atelier, et Canova continua ses études, encore pendant quelque temps, chez ce nouveau maître. C'est pendant ce noviciat qu'il remporta plusieurs prix à l'Académie des beaux-arts de Venise. Bientôt il s'établit seul dans un petit atelier (*piccola bottegha*), sous le cloître Saint-Etienne; puis enfin, après avoir amélioré son sort par le succès de ses premiers travaux, il se procura un local plus convenable au passage Saint-Maurice, qu'il habita jusqu'au moment où l'ambassadeur de Venise, Girolamo Zuliano, l'appela à Rome, en 1779.

Déjà l'on connaissait à Venise quelques ouvrages de Canova. *Eurydice et Orphée* sont des études de jeunesse. Son groupe de *Dédale et d'Icare* lui valut une pension de 300 ducats, que lui fit le Sénat de Venise. Il n'avait que 22 ans lorsqu'il vint se fixer à Rome. Dans la société de l'ambassadeur de sa nation, il eut le bonheur de rencontrer plusieurs amateurs éclairés des arts, dont il reçut les meilleures indications pour guider ses études, et parmi lesquels il est juste de nommer le chevalier Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples, qui se déclara un de ses plus zélés protecteurs. Pour se faire une idée juste



Canova.

des obstacles que Canova eut à surmonter par la seule énergie de son talent, il faut se souvenir de l'état de corruption où était tombé, à l'époque de ses débuts, le goût des artistes qui dominaient l'école, et quel était l'engoûment du public pour cette grâce dégradée, dont les nymphes de Boucher nous offrent le type. Winkelman, Mengs, Hamilton, eurent l'honneur de rappeler dans leurs écrits la véritable théorie des arts; Canova, attentif à leurs avertissemens, s'occupa de la mettre en pratique, et c'est ainsi qu'il se fraya une route aussi brillante que nouvelle.

Le premier ouvrage dans lequel Canova parut avoir associé d'une manière sensible l'imitation de la nature aux beautés idéales de l'antique, fut le groupe de *Thésée assis sur le Minotaure vaincu*. C'est depuis cette production que, le talent et la réputation de l'artiste vénitien s'affermissant chaque jour, il remplit peu à peu l'Europe du bruit de son nom et de l'admiration de ses chefs-d'œuvre, jusqu'à ce qu'il se fût placé, sans contestation, au premier rang des sculpteurs modernes et parmi le petit nombre d'hommes de génie du siècle où il a vécu. Durant les années 1798 et 1799, Canova quitta sa patrie tourmentée par les révolutions, pour accompagner le prince Rezzonico dans un voyage en Prusse et en Autriche. A son retour à Rome, Pie VII le nomma inspecteur-général des beaux-arts dans la capitale du monde chrétien, le créa chevalier romain, et voulut lui attacher de sa propre main les marques de cette distinction. C'est avec l'agrément du Pontife, que Canova se rendit à Paris, au mois de septembre 1802, appelé par le premier consul Bonaparte; il y fut accueilli avec distinction, et la classe des beaux-arts de l'Institut le mit au rang de ses associés étrangers. En 1815, lorsque les monumens des arts que la force des armes avait réunis dans le Musée du Louvre furent rendus à leurs anciens propriétaires, Canova fut choisi par le Pape, pour présider à la reconnaissance et à la translation de ceux qui appartenaient à Rome. Il vint à cet effet à Paris, dans le courant d'août, avec le titre d'*ambassadeur* du Pape, ce qui fit dire aux plaisans qu'il aurait dû prendre plutôt celui d'*emballeur*. Après avoir visité Londres, où le Prince-régent l'accueillit avec beaucoup de bienveillance, Canova revint à Rome, pour présider à la restauration des monumens des arts dans leurs anciennes places. Leur arrivée fut pour les Italiens une fête vraiment nationale, aux honneurs de laquelle l'artiste participa; l'Académie de St.-Luc se présenta en corps à sa rencontre; le Pape le reçut en audience solennelle, le 5 janvier 1816, et lui remit de sa main, le diplôme qui attestait l'inscription de son nom au livre d'or du Capitole. Enfin, il fut créé *marquis d'Ischia* avec une dotation de 3000 écus romains, qu'il voulut consacrer tout entière à l'avantage des arts et des artistes.

Canova s'occupa beaucoup, durant les dernières années de sa vie, de la construction d'une église dans le petit village de Possagno, sa patrie, où il comptait placer la statue colossale de la Religion, qu'on faisait difficulté d'admettre dans

l'église de St.-Pierre de Rome. L'église de Possagno est une rotonde, dont le frontispice est copié strictement sur celui du Parthénon d'Athènes; l'appareil, les dimensions, les constructions, sont en tout semblables; seulement le Parthénon d'Athènes était construit en marbre, celui de Possagno est simplement bâti en pierre. L'artiste vénitien attachait un si grand prix à voir terminer ce temple, qu'il a laissé en mourant, des fonds pour cet effet, ordonnant, en cas d'insuffisance, d'y suppléer au moyen de l'aliénation de son marquisat d'Ischia.

Antoine Canova est mort à Venise, le 12 octobre 1822, à 7 heures et demie du soir, après avoir reçu les sacremens de l'Eglise, et manifesté les sentimens les plus chrétiens, qu'il n'avait pas cessé de professer un instant de sa vie. Conformément à ses dernières volontés, son corps a été transféré à Possagno, et son cœur a été déposé dans l'église patriarcale de St.-Marc, à Venise, où de pompeuses inscriptions décorent le cénotaphe que lui a élevé l'Académie de cette ville. Par toute l'Italie, contrée si éprise et si fière des beaux-arts, des obsèques royales furent célébrées en l'honneur du grand artiste que l'Europe entière lui enviait. A Venise, l'oraison funèbre de Canova fut prononcée par le comte Cicognara, président de la Société des beaux-arts de cette ville, qui avait été l'un des plus intimes amis du défunt. A Rome, l'Académie de St.-Luc, dont Canova était *prince-perpétuel* (1), prit un long temps afin de préparer une pompe digne du goût des Romains pour ces sortes de représentations. La cérémonie eut lieu dans l'église des SS. Apôtres, avec la plus grande magnificence, en présence du sacré Collége et du Corps diplomatique; les plâtres un peu profanes des chefs-d'œuvre de l'artiste y brillaient à côté des sévères emblèmes de la Religion; l'abbé Misserini, qui avait été secrétaire de Canova, prononça en cette occasion une oraison funèbre, où l'enthousiasme des arts se trouva singulièrement mêlé aux sentimens de la piété chrétienne. Les journaux italiens ont dit que cette cérémonie était la plus pompeuse qui eût été consacrée aux arts, depuis la mort de Raphaël.

L'histoire des ouvrages de Canova, avec leur appréciation détaillée, serait le sujet d'un livre entier, déjà ébauché en mille endroits, et qui occupera sans doute les méditations de plus d'un écrivain. Il doit suffire ici d'indiquer sommairement les traits caractéristiques du talent de ce grand artiste. La grâce, le fini de l'exécution qui en est presque inséparable, et la fécondité, telles sont les premières qualités qui frappent d'abord en lui; car les ouvrages qu'il a laissés dans le genre sévère, qui naturellement n'était pas le sien, attestent plutôt l'habileté de sa main qu'ils ne peuvent servir à l'appréciation exacte de son génie. Canova, en sacrifiant à la grâce, a su presque

(1) Ce titre d'une distinction toute particulière, était resté vacant durant nombre d'années, avant d'être décerné à Canova; depuis sa mort il n'a encore été déféré à aucun artiste.

toujours, avec un rare bonheur, se préserver de l'afféterie qui n'en a que la trompeuse apparence; correct et brillant plutôt que sublime, on doit remarquer aussi qu'aucune de ses figures n'offre l'expression des sentimens éminemment pathétiques. Pour le caractériser par analogie, on l'a surnommé le Delille de la sculpture. Cette désignation a quelque chose d'exact, mais la comparaison est trop flatteuse pour le poëte français; car, sans s'élever habituellement jusqu'à la région supérieure des génies du premier ordre, quelques-uns des ouvrages de Canova les atteignent pour le vulgaire, les balancent presque aux yeux des amateurs les plus éclairés. Comme Delille aussi, Canova a fait une école, qui exagérant sa manière brillante, et dépourvue de cette circonspection exquise que suggère le goût, tombe dans l'afféterie et dans la manière; mais de plus que Delille, il eut l'honneur de ramener généralement au vrai sentiment du beau l'ensemble de l'école italienne, qu'il avait trouvée tombée au dernier degré de dégénération, et cependant il retint dans ses ouvrages un reflet épuré et adouci de cette recherche excessive de la grâce qui dut frapper ses premiers regards. Les œuvres de Canova offrent d'ailleurs des beautés qui leur sont particulières, telles que le gracieux des poses et des mouvemens, la perfection des détails jointe à l'harmonie de l'ensemble, et je ne sais quelle *animation* qui, lorsque l'on contemple ses nymphes, si voluptueuses et si chastes, fait croire ou même espérer la réalisation de la fable du feu divin de Prométhée. Canova étudiait moins la nature anatomique que ses formes extérieures; il alliait soigneusement à l'étude des anciens l'étude des grands maîtres italiens, pour lesquels il professait une estime toute particulière. Ce qu'il parut étudier dans l'antique, c'est surtout la pureté divine du contour. Toujours occupé de séduire l'œil, on lui a reproché, peut-être à tort, l'usage de procédés factices, pour procurer à son marbre le velouté, le brillant, et en général les teintes qu'il croyait utiles à l'effet de ses ouvrages.

Canova, dont l'imagination était singulièrement active, vivait tout entier dans son art. Cette double disposition explique comment il a pu suffire à produire tant d'ouvrages. On doit encore ajouter qu'il cultiva la peinture, et lui accorda d'assez nombreux instans. Son goût le portait à colorier dans la manière des Vénitiens ses compatriotes. Il a laissé plusieurs petits tableaux où il s'était plu à représenter des scènes gracieuses. L'un d'eux a été gravé. On cite aussi, parmi ses peintures, une *Vénus nue*, de grandeur naturelle, reposant sur un lit, et tenant un miroir; un autre tableau de Canova est le portrait de l'artiste, peint par lui-même. Il faut d'ailleurs qu'il ait fait une étude assez sérieuse de cet art, puisque en 1797, lorsqu'il s'était retiré à Possagno, il peignit pour l'église de ce village un tableau de 18 pieds, représentant l'apparition de Jésus aux trois Maries et aux Disciples. On assure qu'il avait pour ses tableaux une faiblesse extrême et qu'il les présentait avec plus d'a-

mour que ses statues. Fort sensible aux hommages de ses rivaux, Canova en jouissait avec beaucoup d'abandon : mais il paraît qu'il fut lui-même injuste envers l'école française contemporaine, dont il était bien fait cependant pour apprécier le mérite. Les talens de Canova furent embellis par un honorable caractère. Il se montra toujours désintéressé, simple, bienveillant, et fort éloigné des petites rivalités et des misérables jalousies de profession. Après avoir usé noblement d'une fortune justement acquise par ses travaux, après y avoir associé son vieil ami d'Este, sculpteur, qui fut son premier chef d'atelier, et son frère l'abbé Canova, savant helléniste, il voulut encore doter en mourant presque toutes les académies de Rome, et laisser des fondations pour encourager les jeunes artistes, ou secourir les artistes vieux et infirmes.

Le portrait de Canova a été sculpté et peint par lui-même. Il a été peint par Gérard, et gravé en France ; enfin, il a été peint en Angleterre, par John Jackson, de la Société royale de Londres, et gravé par Thompson, dans l'*European Magazine*, de novembre 1822 (vol. 82, n°. 491), où il accompagne une notice biographique publiée dans le même cahier.

M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de notre Académie des beaux-arts, a prononcé l'éloge de Canova, dans la séance publique des quatre sections de l'Institut de France, du 24 avril 1823. — Le même écrivain avait déjà publié une notice sur la vie et les ouvrages de Canova, particulièrement sur la statue du Pugilateur, dans les *Archives littéraires* (1804). Nous citerons encore les ouvrages suivans, qui contiennent tout ce qui a été dit sur la vie et les travaux du sculpteur vénitien.

Storia della Sculptura, dal suo risorgimento in Italia, sino al secolo XIX, etc. —Histoire de la sculpture, depuis sa renaissance en Italie, jusque au XIXe siècle, etc. ; par M. le comte Léopold Cicognara. Venise, Picotti, 1813, 1816, 1818 ; 3 vol. in-fol.

Le 3e volume traite à fond des ouvrages de Canova.

Biblioteca Canoviana, etc. — Bibliothèque Canovienne, ou Recueil des meilleurs écrits sur la vie de Canova. Venise, Paroli, 1823 ; in-8.

Nous ne connaissons que le t. Ier de cette collection.

Memorie per servire a la vita del marchese Ant. Canova. Venezia, Alvisopoli. 1823 ; in-8.

Intorno la Vita di Antonio Canova, Commentario del cavaliere Giuseppe Tambroni. Roma, 1823.

Il Tempio di Antonio Canova, è la villa di Possagno. Udine, pei fratelli Mattiuzzi. 1823 : in-4., 24 p., avec fig. et planches, (par J. B. Bassi).

Works of Ant. Canova, etc. Œuvres d'Ant. Canova ; planches gravées au trait, avec un texte explicatif, trad. de l'italien, de la comtesse Albrizzi. Londres, Provett, 1823 ; in-4. — Ouvrage publié par livraisons.

Œuvre de Canova ; Recueil de gravures au trait, d'après ses statues et ses bas-reliefs, exécutés par M. Réveil, accompagné d'un texte explicatif sur chacune de ses compositions, d'après les jugemens de

la comtesse Albrizzi, et des meilleurs critiques, et précédé d'un Essai sur la vie et les ouvrages de Canova, par M. H. de Latouche. Paris, Audot, 1823, 24 et années suivantes; in-4.

Cet ouvrage, qui doit se composer de 20 livraisons, paraît être la copie du précédent quant aux gravures.

Notice sur les ouvrages de Canova, extraite de l'ouvrage suédois de Ch. L. Fernow, dans le *Magasin Encyclopédique* de janvier 1807.

Lettre du chevalier A. Canova, et deux Mémoires lus à l'Institut de France, sur les ouvrages de sculpture de la collection du comte d'Elgin; par le chevalier Visconti. Londres et Paris, 1816; in-8.

Lettres écrites de Londres à Rome, adressées à M. Canova, sur les marbres d'Elgin, ou les Sculptures du temple de Minerve à Athènes; par M. Quatremère de Quincy. Rome et Paris, 1818; in-8.

Epître XVIII, à l'illustre statuaire Canova, etc., *à Rome. La Lettre de ce grand artiste*, etc. Perpignan, Alzine, 1822; in-8, demi-feuille. — Signé *Boher*.

Epître XIX. Poème élégiaque du 10 *novembre, par Boher, peintre, statuaire, etc., aux parens et aux amis d'Ant. Canova.* Perpignan, Alzine, 1822; in-8, un quart de feuille.

Un amateur, M. Boudin, a formé un recueil des gravures de Canova, en tête duquel il a placé le catalogue de ses ouvrages, qu'il a fait imprimer chez Didot.

Liste des ouvrages de sculpture d'A. Canova.

I. (1769) *Deux Corbeilles de fruits*, en marbre. Elles ornent le perron du palais Falieri, à Venise. Canova n'avait que douze ans, lorsqu'il exécuta ce premier ouvrage. C'est plutôt un objet de curiosité qu'un objet d'art.

II. (1776) *Eurydice*, statue en marbre mou (*pietrodolce*), demi-nature. C'est un essai qui n'annonce pas encore le grand artiste. L'auteur n'avait que dix-sept ans quand il exécuta ce morceau.

III. *Orphée*, statue. Elle fait pendant à la précédente. Toutes deux ornent une maison de campagne près d'Assolo, à quinze milles de Trévise.

IV. *Dédale et Icare.* On commence à distinguer dans cet ouvrage, le premier que son auteur exécuta à Rome, un goût pour le naturel, et même un instinct de grâce noble, qui contraste déjà avec le style faux et contourné, alors en vogue par toute l'Europe. Toutefois, cet ouvrage n'est remarquable que par une imitation assez parfaite d'une nature encore mal choisie; il doit servir essentiellement à marquer le point de départ de l'artiste, et la distance à laquelle il a laissé derrière lui ses premiers essais. On voyait un plâtre du groupe de Dédale et Icare dans l'atelier de Canova, du vivant de cet artiste.

V. (1782) *Thésée assis sur le Minotaure vaincu.* Ce groupe a été très-bien gravé par Morghen. « Tout homme, a dit la comtesse Albrizzi, en parlant de la figure de Thésée, voudrait en l'admirant, lui ressembler; et toute femme se sent, à son aspect, le cœur d'Ariadne. »

VI. *Thésée vainqueur du Centaure.*

VII. (1785) *Mausolée de Clément XIV*, en marbre. Monument placé à Rome, dans l'église des Saints Apôtres. Les ouvrages de ce genre exécutés par les sculpteurs de l'époque précédente, sont entachés du goût le plus détestable. Le jeune artiste, sans s'affranchir absolument de cette manière, montra clairement qu'il en avait senti le défaut capital. Au lieu de contourner les figures et d'outrer leur expression, il mit du calme et de la dignité dans celle du pontife, qui du haut de son tombeau, semble bénir, en étendant les mains, ceux qui viennent à lui. Cette tête est de la plus grande beauté, mais on a critiqué l'artiste d'avoir mis ainsi son principal personnage en scène avec le spectateur. Ce mausolée a été fort bien gravé par Villoti; au bas de l'estampe, dédiée à son premier protecteur, le chevalier Jérôme Zuliano, alors ambassadeur de Venise près la Porte-Ottomane, Canova prend encore le titre de sculpteur de Possagno, et dans l'excès de sa reconnaissance, il adresse à son Mécène, qu'il appelle *le Périclès de notre siècle*, ce *concetto* de mauvais goût : *vostre sono le opere mie, perchè vostro sono* (1).

VIII. (1785) *L'Amour et Psyché couchés*, sujet tiré de la fable d'Apulée. Ce groupe a été exécuté pour sir H. Blundell. Il y a encore un reste de manière dans cet ouvrage, qui pourtant est une production fort distinguée, et la première qui donna une juste idée du goût original de l'artiste, pour l'expression des affections douces.

IX. (1792) *Mausolée de Clément XIII*, placé dans l'église de Saint-Pierre à Rome. L'architecture en est simple : à droite du monument est un génie pleurant; à gauche la figure de la religion, et dans la partie supérieure, celle du pontife agenouillé et priant. Cet important ouvrage est un de ceux qui ont le plus contribué à affermir la réputation de son auteur, et à le faire persévérer dans la route qu'il s'était tracée. Le goût en est plus pur que celui du mausolée de Clément XIV.

X. *Psyché enfant*, debout, tenant par les aîles un papillon posé dans sa main. Elle a été gravée par Bertini : l'artiste a placé au bas de la gravure ces deux vers du Dante :

Non vi accorgete, voi, che noi siamo vermi,
Nati a formar l'angelica farfalla? (1)

Canova disait de cette statue, « c'est un des péchés de ma jeunesse »; une femme célèbre par sa beauté et son esprit, lui répliqua : « *Canova, questi non sono peccati mortali.* » Cette statue, de grandeur naturelle, que Canova a exécuté deux fois en marbre, avec des modifications remarquables, était destinée au chevalier Zuliano, le Mécène de l'artiste; la mort de cet ambassadeur empêcha Canova de lui faire accepter ce don. La statue fut d'abord achetée par le comte Mangili, et depuis par Napoléon, pour la reine de Bavière. L'archi-

(1) « Mes ouvrages sont les vôtres, puisque moi-même je suis votre ouvrage. »

(1) « Ne voyez-vous pas que nous sommes les vers, formés pour produire le papillon angélique. »

tecte Silva a fait frapper une médaille (en cuivre et en argent), à l'occasion de cette même statue, et le poëte Hippolyte Pindemonte l'a célébrée dans un sonnet.

XI. (1795) *Vénus et Adonis.* Ce groupe, conçu dans les premiers temps de l'artiste, mais exécuté plus tard, est à Naples, dans le jardin du marquis Berio. Il a été gravé par Bertini, et dédié à la duchesse de Calabre.

XII. (1792-94) *Monument élevé à la mémoire du chevalier Emo*, bas relief, figures de haute proportion. Le sénat de Venise fit élever ce monument dans l'arsenal même de la ville, à la mémoire du dernier de ses marins, combattant pour l'indépendance de son pays. Angelo Emo était mort grand procurateur de Saint-Marc, capitaine extraordinaire de la flotte vénitienne. « La base du tombeau, dit M. H. de Latouche (*Œuvre de Canova*), est une batterie flottante. C'est avoir rappelé ingénieusement une invention de l'illustre marin, qui s'était servi, avec beaucoup d'avantages, de cette artillerie nouvelle contre les barbaresques. Les trois figures qui concourent à cette composition, ont une saillie sur le plan du tombeau. Le buste s'élève sur une colonne rostrée, dont la base est baignée par les flots de la mer.... L'armure qui couvre la poitrine est d'un beau travail. La tête sévère porte l'empreinte des fatigues et des soucis de la guerre.... Un génie ailé, ange protecteur de Venise, descend des cieux pour couronner l'intrépide Emo. Cette figure aërienne semble, en effet, ne pas appartenir à la terre. Une renommée, dont la trompette échappée de ses mains, indique qu'elle n'a plus rien à publier sur le héros de Venise, écrit, avec une plume d'or, sur le fût de la colonne, un nom que la postérité va recueillir.... »

XIII. *Madeleine repentante*, statue en marbre, petite nature, l'un des chefs-d'œuvre de l'auteur, et du moins le plus populaire de ses ouvrages. Il avait destiné cette statue à l'église de son pays natal; mais, après avoir passé par plusieurs mains, elle est devenue la propriété de M. de Sommariva, et se trouve dans la belle galerie que cet amateur possède à Paris. « Celle des compositions de Canova, dit un critique éclairé, où il nous semble avoir surmonté le plus de difficultés, où sa verve, son génie et son talent nous paraissent l'avoir le plus heureusement servi, est la *Madeleine pénitente.* Toutes les conditions de succès sont remplies, puisque cet ouvrage a eu une vogue populaire, et qu'il a été admiré par les artistes. Le choix même du sujet est heureux, en ce qu'il est puisé dans une croyance religieuse, et que cependant il exigeait l'expression de ce naturel, de cette grâce, sans lesquels un ouvrage captive difficilement aujourd'hui les suffrages du public. Toutes les ressources qu'offrait le sujet ont été mises à profit; et l'on dirait que le sculpteur, en nous exprimant si bien des formes dont le jeûne et les douleurs n'ont point encore complétement effacé la beauté, a cherché à fondre, à concentrer dans une seule figure, tout ce que le paganisme employait pour séduire, et ce que le christianisme peut offrir de plus grave

à la pensée. Le sujet de la Madeleine pénitente une fois admis, il nous paraît difficile de l'imaginer plus heureusement que ne l'a fait Canova. »

XIV. *Cupidon et Psyché debout*, figures de grandeur naturelle. Ce groupe est à la Malmaison; l'auteur en a exécuté une copie pour l'empereur de Russie : il a été gravé et dédié à l'impératrice Joséphine. On remarque, et il est difficile d'en justifier le motif, que la figure de l'Amour est plus délicate et moins forte que celle de Psyché.

XV. (1801) *Persée*, tenant la tête de Méduse, qu'il vient de couper; statue en marbre. Cette figure, gravée par Marchetti, est dédiée à Joseph Bosio, peintre milanais, qui l'avait achetée; mais elle fut ensuite acquise par le pape Pie VII, et elle occupa, pendant quelque temps, au Musée du Vatican, le piédestal de l'Apollon du Belvédère, dont elle a les dimensions, le mouvement et la pose. Depuis 1815, l'Apollon est retourné à son ancienne place.

XVI. (1803) *Ferdinand IV, roi de Naples*, en costume romain, le casque en tête, et enveloppé d'un large manteau, qui lui couvre l'épaule et le bras gauche. Le modèle de cette statue colossale (elle a dix-sept palmes de hauteur) avait été fait en 1797, mais Canova ne commença à l'exécuter en marbre qu'en 1803, et le travail fut encore suspendu pendant l'occupation du royaume de Naples par les Français. La statue fut enfin terminée sur l'ordre exprès de Joachim Murat, qui, passant à Rome, et visitant l'atelier du statuaire, l'aperçut dans un coin. En prescrivant de l'achever, Murat ajouta avec beaucoup de sens : « C'est un monument » qui appartient à l'histoire du » royaume. »

XVII. (1803) *Napoléon*, ayant le sceptre dans la main gauche, et dans la droite un globe, sur lequel on voit un génie qui tient une palme et une couronne. Cette statue, qu'on a quelquefois désignée sous le titre de *Mars pacificateur*, a quinze palmes de haut, en y comprenant la base. Elle manque tout-à-fait de noblesse, et a paru généralement médiocre; ce qui a fait dire qu'elle était grande sans grandeur. Bonaparte, qui avait d'ailleurs une grande prédilection pour l'auteur, en fut mécontent; il ne put s'empêcher de dire, en voyant les formes athlétiques qu'on lui avait données : « Canova croit donc que je » fais mes conquêtes à coups de » poing? » Cette statue resta longtemps voilée, dans une des salles du Musée du Louvre. En 1815, elle est devenue la propriété du duc de Wellington. La gravure de ce morceau, exécutée par Racciani, fut dédiée par Canova à la République de Saint-Marin, en reconnaissance de ce que ce petit état lui avait envoyé le diplôme de citoyen.

XVIII. *Les deux Pugilateurs* (Kreugas et Damoxènes). L'auteur a quitté cette fois le genre gracieux, pour sacrifier à l'énergie et à la sévérité des formes. Ces deux statues offrent l'imitation de cette nature courte, épaisse et lourde, qui servait de modèle aux anciens statuaires romains, et que ceux de la nouvelle Rome ont chaque jour sous les yeux. Un

plâtre de ces statues, exposé au salon du Louvre, il y a quelques années, y produisit peu d'effet. Cependant un juge bien compétent, M. Quatremère de Quincy, a dit, en parlant de Kreugas : « Tout y est établi grandement; » la manière en est large; rien n'y » est tatonné, rien n'y est em» prunté; tout y est facile et fait » facilement. » Les deux pugilateurs, exécutés de grandeur naturelle, ont été dédiés au cardinal Consalvi, et sont placés au Musée du Vatican.

XIX. *Hébé versant le nectar*, statue de grandeur naturelle, appuyée sur un tronc d'arbre, singulièrement placé : elle appartient à l'empereur de Russie. Bertini en a donné la gravure.

XX. *Hercule lançant Lycas contre un rocher*, groupe colossal, se voit à Rome, dans le palais du banquier Torlonia, duc de Branciano.

XXI. (1805) *Mausolée de Marie Christine, archiduchesse d'Autriche* (sœur de la reine de France, Marie Antoinette), placé dans l'église des Augustins, à Vienne. Neuf figures de grandeur naturelle, sont introduites dans cette vaste composition, dont l'idée est originale, mais d'un effet compliqué. C'est incontestablement, et sous tous les rapports, une des productions les plus capitales de l'illustre artiste. La description de ce monument, écrite en italien, par M. E. C. J. Van de Vivère, en 1801, a été traduite en français par l'auteur, et revue par M. l'abbé d'Auribeau (*Rome*, L. Perego Salvioni, 1805, in-12). Canova a fait graver séparément *la Bienfaisance*, l'une des figures de ce mausolée, et l'a dédiée à l'auteur des *Nuits Romaines*, le comte Scipion Verri.

XXII. (1805) *Madame Mère* (Marie Letitia Buonaparte), statue de grandeur naturelle. C'est une imitation de l'Agrippine assise, qu'on voit au Capitole. Ce morceau très-estimé, est devenu la propriété du duc de Devonshire.

XXIII. (1806) *Léopoldine Esterhazy-Lichtenstein*, statue en marbre, assise sur un tertre, et dans l'attitude d'une femme occupée à dessiner. Elle a été gravée par Bertini.

XXIV. *Vénus sortant du bain;* à ses pieds est le vase de parfums, et le *sudarium* ou linge pour s'essuyer; elle porte une main sur sa mamelle gauche, et retient de l'autre main, le linge qui couvre à demi son sein et ses cuisses. Le caractère et le mouvement de la tête, sont presque les mêmes que dans la Vénus de Médicis, qu'elle avait été destinée à remplacer dans la galerie de Florence, lorsque celle-ci en fut enlevée par les Français. La Vénus de Canova est désignée sous le nom de *Vénus italique*. C'est sous cette désignation que le professeur Montani, de Crémone, l'a célébrée dans un recueil de *canzonette*, au nombre de six (Lodi, 1817, in-12, de 15 pages). M. Millin a donné le trait de cette statue, dans les *Annales Encyclopédiques*, t. VI, de 1817, pag. 166. Elle a été amplement décrite par M. Rosini, dans le premier cahier de la galerie de Florence.

XXV. (1812) *Hector tenant une épée nue.*

XXVI. (*idem*) *Ajax saisissant son glaive.* Ces deux statues colos-

sales, en marbre blanc, font pendant.

XXVII. *La Paix*, figure ailée, foulant aux pieds un serpent. Elle tient de la main droite un rameau d'olivier, et de la gauche un sceptre : on lit, sur le fût de la colonne où elle s'appuie, ces inscriptions : *paix d'Abo*, 1743; *paix de Cainasdgy*, 1774; *paix de Frederichsham*, 1809. Cette statue colossale, en marbre blanc, se trouve en Russie, chez M. le comte de Romanzoff.

XXVIII. (1812) *Canova*, buste colossal.

XXIX. *Un cheval*, destiné à porter la statue de Napoléon, plus grand, dit-on, qu'aucun de ceux qui existent maintenant en Europe. La statue que Canova avait modelée pour être posée sur l'animal, regardait en arrière. On fit observer à Canova que peut-être cela déplairait au héros; il répondit : *è prova che sta il primo di tutti* (1). Ce cheval avait été destiné primitivement, à porter la statue de Charles III, roi d'Espagne; plus tard, Joachim Murat fut tenté de s'y élever dessus; enfin, on paraît se proposer maintenant de lui faire supporter Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

XXX. *Vénus victorieuse*, sous les traits de Pauline Bonaparte, princesse Borghèse. La déesse est couchée sur un lit de repos, et tient d'une main la pomme qui est son attribut, tandis que sa tête repose sur l'autre main. Elle avait été faite pour l'intérieur des appartemens du prince Camille Borghèse, à Turin. Elle appartient aujourd'hui au roi d'Angleterre. A la vue de cette statue, lord Cawdor engagea l'auteur à entreprendre la suivante.

XXXI. (1815) *Une Nymphe* couchée sur une peau de lion. Une main appuie sa tête, l'autre repose sur la tête du lion. Un amour ailé est à ses pieds, qui touche une lyre, dont la nymphe écoute les sons. M. Millin a donné le trait de ce groupe, dans le tom. III des *Annales Encyclopédiques* de 1817, pag. 136.

XXXII. (1815) *La Religion couronnée et radiée*, soutenant une croix et un écu, sur lequel sont, en relief, les figures de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Canova avait fait pour le Pape cette statue colossale, qui devait avoir trente pieds de hauteur, et qu'on destinait à orner la basilique de Saint-Pierre. Ce projet éprouva des difficultés; la statue n'a pas été terminée. Canova la destina plus tard, comme nous l'avons dit, à orner son panthéon de Possagno.

XXXIII. *Mausolée d'Alfieri*, dans l'église de *Santa-Croce*, à Florence. L'Italie, le front couronné de tours et de crénaux, pleure sur le tombeau de son illustre fils. Un médaillon offre les traits du poëte; quatre masques antiques, placés aux angles du sarcophage, rappellent les jeux de la scène où Alfieri a triomphé. Son nom et le nom d'Asti sa patrie se lisent autour de son portrait, où la ressemblance est parfaitement conservée. C'est aux soins de la comtesse d'Albani que les arts doivent ce monument. L'épitaphe d'Alfieri, qui orne les frises latérales du tombeau, a été composée par lui-même; il fit en

(1) « Cela prouve qu'il est placé à la tête de tous. »

même temps celle de sa respectable amie, qui a dû être inhumée dans le même tombeau.

XXXIV. *Mausolée de Volpato*, graveur célèbre, ami de Canova. Sur une table de marbre élégamment couronnée d'un fronton, se dessine la colonne qui porte son buste, avec une inscription. Une guirlande de roses descend de ce buste, vu de profil, et elle va orner la partie supérieure de la colonne. En face, sur un siége de forme antique, est assise une figure qui pleure. Le monument est élevé dans l'église des Saints-Apôtres, à Rome. On doit l'inscription dont elle est ornée à Mgr. Gaëtano Marini.

XXXV. *Cénotaphe élevé à la mémoire de Jean Falieri*, sénateur vénitien; c'est un monument de la reconnaissance de Canova, pour celui dont les bienfaits préparèrent les voies à l'accomplissement de ses belles destinées.

XXXVI. *Thésée renversant le Centaure*, groupe colossal, formé de deux blocs ou rochers de marbre : il était destiné à la ville de Milan.

XXXVII. *Les trois Grâces*. Ce groupe appartient au duc de Bedford. Il avait été commandé par feu l'impératrice Joséphine.

XXXVIII. *Mars et Vénus*, groupe exécuté pour le roi d'Angleterre. Canova eut le chagrin de rencontrer dans l'exécution de cet ouvrage, trois blocs de marbre qui furent reconnus intérieurement défectueux, lorsque le travail était déjà fort avancé.

XXXIX. *La Paix et les Grâces* : appartient au roi d'Angleterre.

XL. (1817) *Jean VI, roi de Portugal.*

XLI. *Saint Jean-Baptiste enfant.*

XLII. *Polymnie assise.*

XLIII. *Terpsichore* : appartient à M. le comte de Sommariva.

XLIV. *La Concorde*, sous les traits de *Marie-Louise*, archiduchesse d'Autriche. Elle est assise sur un trône, tenant un sceptre et une patère. Cette statue, selon M. Cicognara, est un des chefs-d'œuvre de son auteur.

XLV. *La Piété*, figure enveloppée de voiles et les mains jointes, par l'extrémité des doigts.

XLVI. *La Douceur*, figure de femme assise.

XLVII. *Un Hermès*. Il a été décrit et jugé, ainsi que l'ouvrage précédent, dans un opuscule intitulé : *Descrizione di due statue di Ant. Canova; prosa di Michele Leoni. Torino, Chini e Mina*, 1823, avec le dessin de la *Concorde*.

XLVIII. *Une Danseuse*, ayant pour appui un tronc d'arbre.

XLIX. *Pâris tenant la pomme.* Ces deux statues ont été à la Malmaison; elles appartiennent maintenant à l'empereur de Russie.

L. *Deux Danseuses*, de grandeur naturelle, l'une tenant des cymbales, et l'autre une couronne.

LI. *Washington*, statue en marbre blanc, drapée à la romaine. Le héros redevenu simple citoyen a mis sous ses pieds le glaive libérateur de l'Amérique, modelé dans le goût antique, et le bâton du commandement; il est assis dans un fauteuil antique, tient d'une main une plume, et de l'autre un rouleau de papier, où il grave le discours qu'il adressa au peuple des États-Unis, en déposant le pouvoir. La tête et le cou sont nus; le ceinturon passé autour de

sa taille, est orné d'emblèmes de guerre et d'une tête de Méduse. Sur les quatre faces du piédestal, aussi en marbre blanc, sont des bas reliefs, représentant les principaux événemens de la vie de Washington. Cette statue doit être placée dans la salle du sénat de la Caroline. Canova l'a dédiée : *à la grande nation Américaine.*

LII. *Mausolée de la marquise de Santa-Cruz.* Tombeau commandé pour la fille de cette dame, mais qui leur est devenu commun à toutes deux, comme l'atteste cette simple et touchante épitaphe :

Mater infelicissima filiæ et sibi.

LIII. *Mausolée du comte de Souza*, ambassadeur de Portugal à Rome.

LIV. *Idem, du prince Frédéric d'Orange.*

LV. *Idem, de l'amiral Nelson.*

LVI. *Pie VII*, buste.

LVII. *Pie VI*, statue colossale à genoux ; cet ouvrage, destiné à être placé dans la basilique de Saint-Pierre, près de l'escalier qui conduit au crypte (la sacristie), n'a pu être entièrement terminé par l'auteur.

LVIII. *François II*, empereur d'Autriche.

LIX. *Corinne*, buste.

LX. *Béatrix*, maîtresse du Dante, buste.

LXI. *Hélène*, buste colossal, en marbre. Donné par l'auteur à la comtesse Albrizzi.

LXII. *La ville de Padoue*, sous la figure d'une femme assise, bas relief.

LXIII. *Achille et Briseïs*, bas relief.

LXIV. Cinq bas reliefs représentant *la Vie et la mort de Socrate.*

LXV. *Alexandre, empereur de Russie*, statue qui décore le palais du Sénat dirigeant, à Pétersbourg.

LXVI. (1822) *Jésus mort, la Vierge et Marie Madeleine.* Le même sujet a été traité par Michel Ange Buonarotti.

LXVII. *Vase cinéraire pour la comtesse Diédé, née Callemberg.* « Ce monument funèbre, dit M. de Latouche, est un bas relief en marbre de Carrare, placé sous la protection des Ermites de Padoue. Il n'est point dans l'intérieur de leur église, mais dans une enceinte voisine, entourée de fleurs odorantes. Ce sont des mains protestantes qui cultivent ces fleurs. Au milieu de l'urne, un médaillon contient le portrait de la comtesse.... Deux génies enfans pleurent devant son image... Cette urne est au pied d'un cyprès.... Sur la colonne qui soutient le vase, sont inscrites des paroles en langue allemande, qui contiennent l'éloge de la vertu éteinte et de la beauté qui passe en un jour. Une autre table de marbre, renferme les mêmes sentimens exprimés en latin. Les armes des deux maisons de Diédé et de Callemberg sont enchaînées par le serpent, emblème de l'éternité. L'urne et le cyprès qui composent ensemble un véritable monument, sont entourés de sept candélabres, unis entre eux par une chaîne d'or, laquelle s'attache au mur par les deux extrémités de ses anneaux, et enferme ainsi tout le cénotaphe. Sur chacun des candélabres est inscrit le nom de l'un des amis de la noble comtesse ; et avec ce nom est un mot, un passage des Li-

vres saints, un souvenir qui attachait plus particulièrement chacun d'eux à sa mémoire. Canova, qui se comptait aussi parmi les personnes qu'avait honorées d'un sentiment d'amitié celle dont il a consacré les restes, a fait graver sous son nom, les vers suivans : ils sont d'Ugo Foscolo, le poëte vivant qui honore le plus l'Italie.»

All' ombra de' cipressi e dentro l'urne
Confortate di pianto, è forse il sonno
Della morte men duro?

LXVIII. *Tombeau du comte Tadini.* Ce jeune homme, d'une illustre maison de Crémone, périt, à l'âge de 25 ans, sous les ruines d'un pavillon que son père faisait construire, pour lui servir de logement, avec celle qui allait devenir son épouse. Les marbres de Canova avaient déjà excité sa verve naissante : il leur a consacré des vers harmonieux. La mère de Tadini, que la perte de son fils priva aussi de sa raison, y est représentée pleurant au pied d'une urne, posée sur un fût de colonne. Au pied de celle-ci, on lit cette inscription : CINERES FAUSTINI TADINI, et au pied de la figure éplorée, on lit ces mots : LIBERA COM. MORONATI. TADINI. MATER. MOERENTISSIMA.

LXIX. *Offrande des Troyennes à Minerve*, bas-relief.

LXX. *Palamède*, statue en marbre, plus grande que nature.

Tel est le catalogue à peu près complet, des nombreux ouvrages de Canova, parmi lesquels nous croyons n'avoir omis que quelques bustes et quelques bas-reliefs, qui furent comme les délassemens de l'artiste, au milieu de ses grands travaux.

CASITO (JEAN), jurisconsulte et littérateur napolitain, mort en 1822, a traduit en italien, les *Silves* de Stace, les *Œuvres de Tacite, Horace, Anacréon, Sapho, Alcée.* Il était parvenu, d'après l'étude des monumens samnites, à composer une grammaire *osque.*

CASSITO (LOUIS-VINCENT), dominicain, naquit à Bonito (royaume de Naples), en 1765. Après avoir rempli plusieurs emplois dans les couvens de son ordre, en diverses provinces, il fut appelé dans la capitale du royaume pour y occuper le poste de prieur du grand couvent de St.-Dominique. Cassito fut choisi, en dernier lieu, après le concordat de Naples, pour travailler au rétablissement de son ordre, dans ce pays, où il est parvenu en effet, à relever vingt maisons de dominicains. Il était en outre livré avec une grande activité aux fonctions extérieures du ministère ecclésiastique. Onze fois il a rempli la station du carême, dans les églises les plus fréquentées de Naples. Il appartenait à plusieurs sociétés littéraires ; il était professeur de théologie, doyen de l'Université royale des études, directeur des maisons d'éducation de St.-Marcellin et des Miracles, et enfin confesseur du prince et de la princesse de Salerne. Le P. Cassito est décédé à Naples, le 1er mars 1822. Le P. Bellogrado, son confrère, a prononcé son éloge funèbre.

Liste des ouvrages
de L. V. Cassito.

I. *Institutions théologiques.* 4

vol. in-8. — Adoptées dans plusieurs séminaires napolitains.

II. *Liturgie Dominicaine.* 2 vol. in-8.

III. *Actes sincères de St. Maxime Cusman.*

A ces ouvrages il faut ajouter plusieurs opuscules, tels que panégyriques, oraisons funèbres, dissertations prononcées en diverses académies. Parmi ces opuscules, il existe une dissertation sur un camée grec, en agate, représentant la sainte Vierge, qui avait été donné par la dernière reine de Naples (Caroline d'Autriche), à M. Milsin, moine capucin, son confesseur. — Le P. Cassito laisse un grand travail inédit sur les antiquités ecclésiastiques du royaume de Naples, pour lequel il avait, dit-on, fait beaucoup de recherches.

CASTLEREAGH (Robert-Stewart, marquis de LONDONDERRY, vicomte), secrétaire-d'Etat de S. M. Britannique pour les affaires étrangères, lord-lieutenant du comté de Londonderry, conseiller privé, chevalier de la jarretière, etc., naquit à Mount-Stewart, terre de sa famille, en Irlande, le 18 juin 1769. Il fut le fils aîné du marquis de Londonderry, pair du Royaume-Uni, mort le 8 avril 1821, à l'âge de 83 ans, et de lady Sarah Seymour, sœur du marquis de Hertford, sa première femme. La famille Stewart, originaire d'Ecosse, vint s'établir en Irlande, sous le règne de Jacques Ier. Ce prince fit don à John Stewart, esq., parent du duc de Lenox, allié au Roi lui-même, du domaine de Ballylaun, produit des confiscations prononcées sous son règne et sous celui de la reine Elisabeth. La famille Stewart, attachée à la cause protestante, d'où elle tirait sa fortune, fut proscrite par Jacques II, et embrassa le parti de la maison de Hanovre. Robert Stewart, qui fait le sujet de cet article, reçut sa première éducation de l'archidiacre Hurroch, à Armagh, et, à l'âge de 16 ans, il entra au collége de Saint-Jean, à Cambridge. Sa jeunesse fut remarquable par une grande énergie physique. L'on raconte que, dans une promenade en bâteau, il se précipita dans l'eau et en retira son précepteur, qui se noyait. Après avoir terminé ses études de collége et voyagé en Europe pour compléter son éducation, il sentit de bonne heure un vif désir d'entrer dans les affaires politiques. Son père, ne demandant pas mieux que de le seconder en ce point, le présenta comme candidat, à l'âge de 21 ans, pour représenter au Parlement le comté de Down, où ses possessions principales étaient situées, et où son influence lui donnait les plus grandes probabilités de succès. L'élection, vivement contestée, se déclara définitivement en faveur du jeune candidat, grâces aux sacrifices de son père, qui s'élevèrent environ à la somme de 30,000 l. st. (environ 700,000 fr.). Robert Stewart s'engagea par écrit, sur les hustings, à soutenir la cause de la réforme parlementaire; mais, ne s'étant pas expliqué positivement touchant les limites jusqu'où cette réforme devait s'étendre, il a déclaré depuis que la concession du droit de voter aux catholiques remplissait toute sa pensée à cet égard. Entré à la Chambre des

communes d'Irlande, il ne tarda pas à y révéler ses talens pour la parole. La première question où il se fit entendre, fut relative au droit de commercer avec l'Inde, réclamé pour l'Irlande, malgré le monopole privilégié attribué à la Compagnie britannique des Indes orientales. Robert Stewart se rangea en cette occasion, sous les bannières du parti populaire, et prononça un discours pour l'affirmative de la question. Ce début oratoire où se faisait sentir encore l'hésitation de l'inexpérience, laissait entrevoir en même temps une profondeur de jugement et une certaine puissance de logique qui ne manquèrent pas d'éveiller l'attention. L'opposition, jalouse d'acquérir un pareil champion, lui fit des avances par l'organe de lord Charlemont; mais l'attachement à M. Pitt et à son système était né chez M. Stewart pendant le cours de ses études. « J'ai vu le début de Robert, écrivait lord Charlemont; le jeune homme a du talent, mais c'est dommage qu'il soit déjà si fort *empitté*. »

En effet, le jeune orateur laissait déjà entrevoir qu'il tendait à devenir l'allié de la Cour, plutôt qu'à rester l'avocat sincère et zélé de la cause populaire. Cependant il mit beaucoup d'habileté dans les premiers temps, à se maintenir libre de tout engagement politique trop explicite, faisant alternativement des avances à chaque parti, de manière à ce que sans avouer leurs principes, il put flatter chacun de l'avoir pour ami. Mais l'agitation des esprits en Irlande ne tarda pas à contraindre le cauteleux orateur à se décider nettement; et lorsque l'administration publique eût adopté pour système, dans ce pays, d'imposer à la rébellion par la terreur, ou de l'étouffer dans le sang, Robert Stewart se déclara un de ses plus chauds partisans. En 1797, sous l'administration de lord Camden, vice-roi d'Irlande, dont la sœur était devenue depuis peu sa belle-mère, il fit le premier pas dans l'administration publique, d'abord comme adjoint à M. Pelham (aujourd'hui lord Chichester), principal secrétaire-d'Etat, et au bout de quelques semaines, comme titulaire effectif de ce poste important. Le Gouvernement était placé en Irlande entre les prétentions du parti démocratique, renforcé par le mécontentement des catholiques, qui réclamaient vivement le libre exercice de leurs droits, et le zèle fanatique et cruel de ses propres partisans, connus sous le nom d'*Orangistes*. Sur ces entrefaites, une expédition française jetée sur les côtes de l'île y fit éclater la rébellion. (V. dans ce vol. l'article Humbert.) En attendant l'arrivée d'une force armée suffisante, l'administration n'avait d'autre appui que dans la milice (*yeomanry*) protestante. Accepter ses secours, c'était avouer ou du moins tolérer son fanatisme; la nécessité ne permettait guère de balancer. L'aristocratie protestante de l'Irlande se leva, et, pareille à la plus féroce populace des autres pays, on la vit se baigner dans les flots du sang de ses frères, et se repaître avec volupté des tortures atroces qu'elle leur infligeait. La signature de lord Castlereagh, comme principal secrétaire d'Etat, est attachée aux actes et aux proclamations de

cette époque funeste ; la voix publique l'a accusé de complicité, même dans les cruautés que le Gouvernement ne put s'empêcher de désavouer, et auxquelles vint poser enfin un terme l'amnistie proclamée par lord Cornwallis, nouveau vice-roi d'Irlande. Ces accusations, notamment celle d'avoir fait donner la torture à des accusés pour en obtenir des aveux, ont été reproduites plusieurs fois devant le parlement anglais, et dernièrement, en 1817, sous la foi du serment, par un individu nommé John Revey, qui se plaignit d'avoir été torturé en 1798. Sir Francis Burdett, MM. Brougham et Bennet soutinrent la pétition. Lord Castlereagh déclara n'avoir eu la moindre connaissance du fait, et fut défendu avec une courtoisie toute politique, par M. Canning, son rival.

Persuadé, comme Pitt, que l'existence, à Dublin, d'un parlement séparé, exclusivement protestant, était une des causes journalières de l'exagération du peuple irlandais, et en même temps que les discussions extrêmement vives qui agitaient alors cette assemblée étaient au nombre des principales circonstances qui fomentaient et nourrissaient en Irlande l'esprit d'insurrection, M. Stewart se déclara le défenseur le plus ardent du projet de la fusion du parlement de Dublin avec celui de Londres. Il prononça dans ce but, le 5 février 1800, un discours remarquable auquel il dut sans doute (lorsqu'après l'union consommée, il fut entré au Parlement uni) la place de président du Contrôle (ministère des Indes orientales). Le temps a suffisamment démontré aujourd'hui que l'acte d'union, en ôtant à l'Irlande son individualité et son énergie, avait laissé subsister la source des maux de ce pays.

Sans être dépourvus de talens, les premiers discours de l'orateur irlandais se firent remarquer par une verbosité pâle et quelquefois peu intelligible, qui ne laissait guère entrevoir qu'il dût devenir, pendant les quinze dernières années de sa vie, le *meneur* de la Chambre des Communes. Depuis son entrée au Parlement-uni, c'est une justice à lui rendre, que, placé en présence d'une violente opposition et environné d'une extrême impopularité, il a observé la plus stricte uniformité dans ses principes politiques. Mais enfin, se voyant à la veille d'être contraint, par la puissance des événemens, d'en rabattre quelque chose, il s'est soustrait par la mort, à cette nécessité. Entré dans l'administration sous les bannières des hauts-torys, il a suivi leurs maximes dans l'application, avec la plus rigoureuse conséquence, professant un dédain vraiment magnanime pour l'opinion du public, recevant avec une calme indifférence les plus vifs brocards de l'opposition, sans jamais concéder la moindre chose des mesures qu'il avait une fois adoptées pour augmenter la force de l'action du Gouvernement ; affable d'ailleurs et parfaitement poli à l'égard de ses ennemis parlementaires, aussi bien que dans ses relations sociales.

Lord Castlereagh conserva la présidence du Contrôle pendant l'administration de M. Addington

(depuis lord Sidmouth); mais lors de la rentrée de M. Pitt, il fut nommé secrétaire d'État pour la guerre et les colonies. A la mort de ce dernier, il se retira devant l'administration de M. Fox et des Grenvilles, et passa quelques mois dans l'opposition, presque uniquement occupé à chicanner M. Wyndham, sur des détails d'administration et sur ses plans pour la formation d'une milice nationale. En attendant, il avait succombé dans la lice électorale de Down, et s'était vu réduit à rentrer dans la Chambre des Communes par le bourg pourri de Bouroughbridge, genre d'élection que les hommes qui ont des prétentions à l'influence n'acceptent qu'à regret et au défaut de l'élection populaire. Le ministère whig étant tombé au bout de six mois, lord Castlereagh reprit le portefeuille de la guerre, dans la nouvelle administration formée par M. Spencer-Perceval. Une querelle particulière avec M. Canning, alors secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, occasiona son changement de département, en 1809; ce fut après l'expédition échouée de Walcheren. Lord Castlereagh accusa M. Canning d'avoir manqué à la loyauté à son égard, en ce que, après avoir sollicité son renvoi et en possédant le gage dans sa poche, non-seulement il le conserva long-temps à côté de lui dans le Conseil en lui laissant ignorer cette circonstance, mais que de plus, il avait souffert que dans cette situation décevante, lord Castlereagh continuât de diriger le plan de la campagne, et s'engageât dans les détails d'une entreprise de la nature la plus grave et la plus compliquée, pour le succès de laquelle il se reposait sur la plus franche coopération de la part de son collègue M. Canning. Lord Castlereagh donna sa démission le 20 septembre 1809; il se battit au pistolet le lendemain, avec M. Canning, qui fut blessé à la cuisse. Celui-ci donna à son tour sa démission, et lord Castlereagh hérita du portefeuille des affaires étrangères. Les deux champions ont publié des écrits pour donner au public des explications, sur le sujet de leur démêlé.

A la mort de M. Perceval, en 1811, lord Castlereagh devint le ministre dirigeant du cabinet de St.-James, et son influence depuis cette époque, n'a cessé de s'accroître, par l'effet des circonstances extraordinaires qui ont signalé ce période célèbre de l'histoire moderne. Sa liaison intime avec lord Wellington, son compatriote, et le soin qu'il eut constamment de l'associer aux plans de l'administration, ne contribua pas médiocrement à étendre et à affermir son crédit. En décembre 1813, et à la nouvelle de la révolution de Hollande, lord Castlereagh quitta l'Angleterre pour se rendre au quartier-général des Puissances alliées, avec des pleins pouvoirs pour traiter de la paix générale. Il assista, en mars 1814, aux conférences de Châtillon, qui n'eurent, comme on sait, aucun résultat. Le traité de Fontainebleau était déjà conclu, lorsque lord Castlereagh arriva à Paris; il se rendit aussitôt auprès de l'empereur de Russie, qui lui proposa de le signer; mais le ministre s'en excusa d'abord, en disant qu'il n'y était point autorisé par

les instructions de son gouvernement, et même qu'il n'y était nullement porté par son opinion privée. Ce traité lui paraissait impolitique et dangereux, en ce qu'il reconnaissait dans la personne de Napoléon, un titre que l'Angleterre n'avait jamais admis, et en ce que la retraite qui lui était assignée lui laissait la possibilité ultérieure de troubler de nouveau la paix de l'Europe. Cependant ces objections furent levées, et lord Castlereagh apposa sa signature au traité du 30 mai 1814. La Chambre des Communes, à laquelle il présenta lui-même la copie officielle de ce traité, qui terminait d'une manière si glorieuse pour l'Angleterre une lutte qu'elle soutenait depuis un quart de siècle, avec une énergique persévérance, l'accueillit avec de grandes acclamations. Lord Castlereagh, représentant de la Grande-Bretagne au congrès de Vienne (1815), y fit tous ses efforts pour obtenir des Puissances alliées une résolution commune, pour l'abolition de la traite des noirs; il énonça même la proposition d'empêcher l'importation des denrées coloniales là où l'importation des esclaves continuerait d'avoir lieu. Cette proposition excita de vives réclamations de la part des puissances du midi de l'Europe, et S. S. ne put en obtenir que la promesse d'une abolition éventuelle. Les négociations du Congrès paraissant à peu près terminées, le ministre anglais quitta Vienne, le 13 février 1815, après avoir pris une part considérable aux arrangemens importans qui ont replacé l'Europe sur de nouvelles bases. Il traversa la France, en passant par Paris, et débarqua à Douvres le 3 mars, presque au même instant où Bonaparte débarquait sur les côtes méridionales de la France. Cet événement inattendu nécessita une nouvelle activité de la part du cabinet anglais, tant dans ses relations extérieures que dans ses préparatifs de guerre, et surtout dans les discussions du Parlement. Lord Castlereagh s'y prononça énergiquement contre Bonaparte, dont il attaqua la feinte modération, représentant, en même temps, la France, comme opprimée par ses baïonnettes. Ayant reçu du ministre des relations extérieures de France une lettre explicative des intentions de Napoléon, avec une lettre autographe de celui-ci, adressée au Prince régent d'Angleterre, lord Castlereagh se contenta d'accuser réception de cet envoi, informant en même temps le ministre de France que le Prince régent avait refusé de recevoir la lettre de Napoléon, mais qu'il lui avait donné l'ordre de la faire parvenir sous les yeux du Congrès, ce qui fut exécuté. Secondé par la majorité de la Chambre des Communes, et malgré les efforts de l'opposition, le ministre anglais entraîna de nouveau sa nation dans la coalition des puissances continentales contre la restauration de l'empire de Napoléon. A la suite de la bataille de Waterloo, lord Castlereagh partit pour Bruxelles, et de là se rendit à Paris, où il fut retenu près de deux mois, par les négociations qui se traitèrent dans cette capitale. On dit que le ministre anglais, n'ayant point de prétentions d'agrandissement territorial à faire valoir, insista particulièrement pour la restitution

aux diverses nations, des objets d'arts que les envahissemens antérieurs avaient successivement accumulés dans le Muséum de Paris. Il est certain que le Pape, dès qu'il eut reçu la part considérable qui lui revenait de ces inestimables monumens, s'empressa d'en envoyer des copies au Prince régent d'Angleterre, accompagnées de présens très-précieux du même genre, pour son ministre.

Lord Castlereagh n'a point engagé formellement l'Angleterre dans le pacte fameux connu sous le nom de *Sainte-Alliance*; la politique intérieure de ce pays, et ses formes de gouvernement auraient rendu cette accession trop difficile; mais, partageant pleinement les principes et les vues des auteurs de cette mystérieuse convention, dont le but, à peine soupçonné lors de sa promulgation, est aujourd'hui parfaitement compris et apprécié, le ministre anglais n'a cessé d'attirer son pays, avec une adresse pleine de duplicité, dans le mouvement politique des grandes puissances continentales. Tandis qu'il leurrait le Parlement au moyen de protestations équivoques et de notes diplomatiques sans résultat, l'alliance continentale poursuivait, par la force et par l'adresse, l'accomplissement de ses projets, sans que le gouvernement de l'Angleterre y opposât le moindre obstacle. A peine il a témoigné une légère émotion, quand les troupes autrichiennes ont envahi Gênes et Palerme, où lord Bentinck commandait en 1814. D'un autre côté, au mépris de la foi promise, la ville chrétienne de Parga a été vendue par les agens du ministre anglais, à un musulman féroce, au milieu des cris d'indignation de l'Europe entière. Lord Castlereagh a vécu assez pour voir la miraculeuse résurrection de la Grèce, et peut-être pour en méditer l'oppression, en dictant à ses lieutenans les mesures de la plus odieuse partialité. En un mot, tout ce que la diplomatie continentale a pu concevoir ou exécuter, pendant ces dernières années, de violent, d'injuste, d'anti-chrétien, de contraire aux progrès des lumières, de la civilisation, et à l'amélioration morale des hommes, tout cela eut lord Castlereagh pour complice, ou secret ou patent.

Un nouveau congrès des puissances continentales se réunissait à Vérone, dans les premiers jours du mois d'août de 1822, à l'effet de prendre en considération l'état politique de l'Espagne. Le marquis de Londonderry (lord Castlereagh venait de prendre ce nouveau titre, depuis la mort de son père, arrivée l'année précédente), faisait ses préparatifs de départ, pour y aller représenter la Grande-Bretagne. Quelques protestations en faveur de l'indépendance de la péninsule l'avaient précédé, pièces diplomatiques concédées aux institutions de la vieille Angleterre, mais dont l'Europe connaît aujourd'hui la valeur, lorsqu'on apprit tout à coup qu'il venait lui-même de mettre fin à son existence, d'une manière dans laquelle il est difficile de ne pas reconnaître le doigt de la Divinité. Le crédit et l'activité du marquis de Londonderry étaient parvenus à un tel degré, qu'il avait envahi presque toutes les branches de l'administration. De-

puis plusieurs années, le travail du bureau, l'arène du Parlement, les courses diplomatiques, ne laissaient pas un instant de repos à cet esprit avide de pouvoir et d'action. Les amis de lord Castlereagh prétendent s'être aperçus d'un certain affaissement moral qui se serait manifesté en lui, quelques jours avant l'événement que nous allons raconter.

C'était à la veille des vacances de Pâques; le ministère avait décidé d'adopter, à la rentrée du Parlement, un langage plus décidé, relativement aux prétentions de la Sainte-Alliance sur l'Espagne. Le marquis de Londonderry ne s'en dissimulait pas la nécessité; mais cet esprit altier éprouvait un profond chagrin de se voir pour la première fois, obligé de renoncer à ses vues intimes, de rétrograder en quelque sorte, à la face de l'univers, qu'il était habitué à pousser devant lui. Ce genre de chagrin ne saurait être compris de tout le monde; mais ses étreintes n'en sont ni moins réelles ni moins douloureuses. Bonaparte n'est mort d'aucun autre mal dans son exil de Ste-Hélène, dont le régime aurait bien suffi à faire prospérer l'existence du vulgaire des hommes. Le roi Georges IV s'aperçut des premiers, dit-on, de l'ébranlement d'esprit que subissait son ministre, à l'audience qu'il lui accorda, le vendredi 9 août 1822, à l'occasion du prochain départ de S. M. pour l'Ecosse. Le Roi, à ce qu'on assure, remarqua distinctement une certaine incohérence dans la conversation de son ministre, et fut même, ajoute-t-on, tenté d'en écrire à lord Liverpool. Dans la famille du marquis de Londonderry on s'aperçut si bien, à son retour de chez le Roi, de son état de dérangement, que son médecin, le docteur Bankhead, fut appelé, et ordonna immédiatement l'application des ventouses et une saignée à la nuque. Ce traitement produisit une amélioration sensible, et S. S., après avoir pris une heure de repos, partit avec son épouse, pour sa maison de campagne de North-Cray. Le samedi soir, 10 août, le docteur Bankhead vint l'y joindre : il était sept heures quand il fut introduit dans la chambre du Marquis, qu'il trouva couché et dans un état de crise nerveuse très-prononcée. Il s'efforça de le calmer, en lui administrant des rafraîchissans et ne lui permettant que des alimens les plus simples. Il passa la meilleure partie de la nuit au chevêt de son lit. Le Marquis resta couché toute la journée du lendemain dimanche, mais dans un état d'agitation morale et physique si violent, qu'on jugea prudent de mettre hors de sa portée tout objet avec lequel il aurait pu se blesser. Il manifesta plusieurs fois la crainte qui l'agitait, d'être l'objet de quelque horrible conspiration, particulièrement lorsqu'il apercevait sa femme parlant avec son médecin. Ses manières, habituellement douces et polies, étaient devenues brusques et grossières. Après de légères observations, le Docteur voyant bien que ce changement était l'effet de la maladie, avait fini par ne plus y faire attention. Il resta à côté du malade jusqu'à minuit; à cette heure, remarquant plus de calme dans sa conversation, il le laissa

avec sa femme, et se retira dans une pièce voisine pour y prendre du repos. Le lundi matin (12 août), le marquis de Londonderry s'éveilla brusquement, après un court sommeil, et sonna. La femme de chambre de la Marquise s'étant présentée, le Marquis lui en demanda le motif, ayant l'air d'avoir déjà oublié qu'il venait de l'appeler. La Marquise dit alors que S. S. demandait son déjeuner, qui lui fut aussitôt apporté. Il en parut mécontent, bien que ce fût le même qu'il était dans l'usage de prendre habituellement. A sept heures et demie, il sonna de nouveau pour demander le docteur Bankhead. Dans cet instant, la Marquise le quitta pour entrer dans son cabinet de toilette; en même temps la femme de chambre était allée de son côté avertir le Docteur. Comme elle revenait sur ses pas pour entrer dans le cabinet de sa maîtresse, le Marquis ouvrit la porte qui donnait dans son propre cabinet de toilette et s'y précipita, revêtu seulement de sa robe de chambre. La femme de chambre de la Marquise en avertit le docteur Bankhead; celui-ci accourut et en ouvrant la porte du cabinet du marquis de Londonderry, il l'aperçut tourné vers la fenêtre, la tête renversée vers le plafond et le bras droit élevé. Le marquis de Londonderry s'écria aussitôt, sans se retourner, et ayant conservé assez de présence d'esprit pour discerner, d'après les cris de la femme de chambre, quelle était la personne qui s'approchait de lui, « Bankhead, je tombe dans » vos bras; tout est fini (1)! » Telles furent les seules paroles qu'il prononça. Le docteur accourut et le reçut en effet dans ses bras; mais il n'eut pas la force de le retenir, et le laissa tomber sur le parquet. Déjà tout signe de vie avait disparu, et un torrent de sang jaillissait d'une blessure au cou. C'est alors que le docteur Bankhead aperçut un canif à ressort et à lame recourbée, de deux pouces environ de longueur, garni d'un manche blanc, et qui, encore fixé dans sa main, avertissait suffisamment qu'il était l'instrument qui avait servi à porter la blessure fatale. L'artère carotide ou veine jugulaire était complétement tranchée, avec une précision anatomique. Le chirurgien le plus habile, qui se serait proposé d'éteindre la vie le plus rapidement possible, n'aurait pas autrement exécuté son opération.

On imagine sans peine, dans quel excès de trouble et de désolation se trouva plongée tout à coup l'épouse, la famille et la maison entière du noble lord, à la nouvelle d'une catastrophe si imprévue. L'étonnement du public ne fut pas moindre. Les classes élevées de la société ne purent se défendre de ces sentimens sympathiques de compassion, qui nous appitoient sur les grandes infortunes de ceux qui paraissaient le moins destinés à les subir; mais la portion démocratique de la nation anglaise reçut la nouvelle du suicide de lord Londonderry, comme l'exécution d'un

(1) « *Bankhead, let me fall upon* » *your arm: 'tis all over!* »

arrêt de la Justice Divine, qui délivrait la Grande-Bretagne d'un odieux et criminel oppresseur. Des signes de réjouissances furent publiquement aperçus, et les cloches d'un temple furent mises en mouvement pour célébrer cette fête sanglante de la mort d'un ennemi public (1). Ce dernier cas parut assez grave pour mériter d'être soumis à l'appréciation légale de l'opinion du pays. Le jury renvoya les inculpés absous.

Conformément à la loi anglaise, un jury, composé des habitans les plus voisins de North-Cray, fut réuni par les soins du magistrat de police (*coroner*) du comté de Deptford, et déclara que le marquis de Londonderry s'était donné la mort dans un moment d'illusion mentale. Il est remarquable que parmi les pièces produites dans l'enquête, se trouve une lettre du duc de Wellington, adressée au docteur Bankhead, et datée du 9 août (avant-veille du suicide), dans laquelle S. G. dit expressément que le Marquis lui paraît être tombé en état d'aliénation (1), idée qui lui était suggérée par une conversation qu'il venait d'avoir avec lui. Il fut constaté aussi que, dans la matinée du vendredi 9 août, le marquis de Londonderry fut aperçu se promenant dans Pall-Mall, d'une façon singulière, et dans un costume très-négligé. Vers midi, il se présenta à un café de Cockspur-street, demandant sir Edmond Nagle. Informé par le propriétaire de l'établissement que sir Edmond ne s'y trouvait point, il leva les bras au ciel avec émotion, et voulut s'assurer avec les garçons du café que sir Edmond était réellement absent; après quoi il partit fort agité. Cette conduite de S. S. fut remarquée par tout le quartier, et parut singulièrement bizarre. On a raconté encore un grand nombre de circonstances du même genre, qui peut-être n'auraient pas été remarquées sans l'événement qui a dû les rappeler à l'attention. Nous ne rapporterons qu'une seule particularité relative à M. le vicomte de Châteaubriand, à cette époque ambassadeur de France à Londres. C'est l'étiquette dans cette cour, lorsque le ministre des affaires étrangères a quelque communication à transmettre aux ambassadeurs, de la part du Roi, qu'il les invite à se rendre chez lui pour la re-

(1) La préface des derniers chants du poëme de *D. Juan*, du célèbre lord Byron, contient de violentes récriminations contre lord Castlereagh, que le poëte patriote poursuit au-delà du tombeau. « Il sera temps de gémir sur sa fin, dit-il, quand l'Irlande aura cessé de pleurer sa naissance. » Cependant il avertit ailleurs que les stances de son poëme relatives à ce ministre étaient écrites long-temps avant sa mort; mais il ajoute : « Si l'oligarchie introduite par lord Castlereagh était morte avec lui, je les aurais supprimées : mais où en sont les choses? Je ne vois rien dans sa mort, ni dans sa vie, qui puisse arrêter la franche expression des opinions de tous ceux qu'il a voulu enchaîner..... Comme ministre, appuyé de plusieurs millions d'hommes, je le regardais, moi, comme l'être le plus despote d'intention et le plus faible d'intelligence, qui ait jamais tyrannisé un pays. »

(1) « *I have no doubt he labours under mental delirium; at least this is my impression.* »

cevoir. Quinze jours environ avant sa mort, le marquis de Londonderry avait assigné un rendez-vous de ce genre à l'ambassadeur de France, pour une heure inusitée. S. Exc. s'y rendit cependant, et se fit annoncer. Le marquis de Londonderry, qui se trouvait en ce moment dans son cabinet de toilette, fit répondre qu'il ne recevait pas de la journée. M. de Châteaubriand, soupçonnant qu'il y avait quelque mal entendu, insista pour qu'on remémorât au Marquis qu'il lui avait donné rendez-vous par écrit. Cette fois le marquis de Londonderry, rappelant ses esprits, donna ordre qu'on introduisît l'ambassadeur; mais, au lieu de le faire passer dans son salon, il le reçut dans son cabinet de toilette. Quelques explications suffirent pour convaincre M. de Châteaubriand qu'il n'y avait aucune intention offensante dans ces diverses singularités, et il n'en a parlé qu'après la catastrophe qui est venue donner l'explication de ces bizarres incidens.

Le corps du marquis de Londonderry fut déposé en grande pompe, d'après les ordres du Roi, à l'abbaye de Westminster, où il fut accompagné par les personnages les plus éminens de la noblesse et de la haute administration. Les malédictions du peuple éclatèrent publiquement, au moment que le char funèbre parut devant les arceaux gothiques du panthéon de l'Angleterre, dont les portes s'ouvrent trop souvent pour les hommes qui ne furent que puissans, tandis que ses cercueils devraient être exclusivement réservés à ceux qui furent les bienfaiteurs de leur patrie.

Ainsi finit, à l'âge de 53 ans, un ministre que ses amis ont voulu placer à côté de M. Pitt, mais qui ne fut en effet que son copiste, et son continuateur. Orateur facile et disert, mais sans feu et même sans coloris, lord Castlereagh ne laissera qu'un souvenir peu brillant, dans les annales de l'éloquence parlementaire. S'il gouverna pourtant, durant quelques années, la Chambre des Communes, ce fut bien moins par le pouvoir de sa parole que par le bonheur des circonstances. C'est lord Castlereagh qui a vu s'accomplir les grands résultats du système de guerre à la révolution française, si opiniâtrément suivi par M. Pitt; c'est lui qui en a recueilli les bénéfices. Mais où il a laissé percer son infériorité, c'est lorsqu'il n'a pas su pressentir que ce système devait finir avec la situation politique née de notre révolution et détruite avec elle; que celle-ci une fois arrêtée et fixée, non-seulement il ne convenait plus à l'Angleterre de continuer à prendre en main la cause des monarchies absolues du continent, désormais hors de péril; mais qu'au contraire, le rôle naturel de la Grande-Bretagne, dicté et par la nature des ses institutions et par ses intérêts commerciaux, allait être à l'avenir de plaider et peut-être d'agir pour les libertés des peuples. Au lieu de cela, lord Castlereagh, fortement imbu des préjugés de l'aristocratie continentale, semble avoir dépouillé la généreuse nature de l'aristocratie britannique. L'atmosphère des cours du continent était devenu, en quelque sorte, son élément nécessaire. Cette indépendance si fière et si haute d'un noble anglais, qui pa-

raît le point d'élévation le plus éminent où l'espèce humaine puisse parvenir sur cette terre, semblait avoir perdu son prestige pour le marquis de Londonderry, et ne suffisait plus à un ministre descendu au rang des vulgaires courtisans. Depuis 1814, la moitié de ses années s'étaient écoulées dans les capitales du continent. Il en admirait fort la police symétrique et silencieuse, qui s'achète comme on sait, au prix des plus odieux affronts à la moralité publique. Il méditait d'en importer les erremens au milieu de l'orageuse démocratie de la cité de Londres; même il essaya, quoique vainement, d'y établir quelque chose de ressemblant à nos gendarmes, pour maintenir l'ordre dans les cérémonies extérieures; mais la tentative se trouva au-dessus des forces de l'adepte de la Sainte-Alliance; des membres du Parlement usèrent de l'inviolabilité de leur personne pour forcer les consignes, et donner à leurs concitoyens l'exemple de fouler aux pieds, dès le premier jour, une innovation si dangereuse. Nous ne parlerons pas des massacres de Manchester et de l'emploi des agens provocateurs qu'on a si amèrement et peut-être si justement reprochés à lord Castlereagh, mais nous dirons que l'acte d'*habeas corpus* a été deux fois suspendu, sous son administration. Or, c'est toujours un fâcheux préjugé contre un ministre que de ne pouvoir gouverner avec les lois de son pays; alors surtout que ces lois sont l'objet de l'admiration unanime et constante du monde civilisé. Qu'est-il résulté finalement du système politique, continué depuis la paix par lord Castlereagh? partout les armes de l'Angleterre venaient de triompher; depuis dix années, ses négociateurs avaient rédigé les traités qui restaurèrent les races royales et tracèrent aux empires leurs nouvelles limites; malgré tout cela, l'Angleterre voit aujourdhui réduite à un rang inférieur cette influence politique qui semblait devoir aspirer à une suprématie sans rivaux; en outre, elle se voit contrainte chaque jour à dévier de plus en plus d'un système politique qui, sans parler de son immoralité réelle, menacerait d'un notable déchet l'activité de ses manufactures, l'opulence de ses capitaux, l'orgueil de ses navires et l'immensité de ses transactions commerciales de tout genre.

Nous n'avons entendu élever aucune accusation contre le caractère privé du personnage qui fait le sujet de cet article. On en raconte au contraire des particularités qui sont entièrement en sa faveur. Nous nous bornerons à rapporter les suivantes. Avant de quitter l'Irlande, il avait fait construire une belle taverne pour la commodité des habitans de son village de Castlereagh; il y établit une foire de chevaux et de bestiaux, et y fonda des prix pour les cultivateurs qui y auraient amené les plus beaux individus: il y fonda aussi un autre prix annuel d'une coupe d'argent, de la valeur de six guinées, pour une course de chevaux; il y bâtit une église; élevé au-dessus de toute intolérance religieuse, il contribua de 100 liv. st. pour aider ceux des habitans qui professent le culte catholique romain, à se construire

aussi une chapelle pour leur usage. Lord Castlereagh a fait encore plusieurs actes de bienfaisance publique, du même genre; il favorisa particulièrement l'instruction populaire, par la fondation ou la dotation de diverses écoles, et l'Irlande lui doit un bill précieux sur cet objet. S'il a fait un mal incalculable à sa patrie comme homme public, il a du moins essayé, plus d'une fois, de le compenser partiellement, en répandant des bienfaits sur quelques pauvres Irlandais ses compatriotes. Il paraît que le souvenir de son administration dans son pays natal troublait les jours de sa prospérité; car il manifestait l'intention d'écrire l'histoire de l'union de l'Irlande avec l'Angleterre, espérant sans doute soulager sa conscience, en rédigeant sa justification. Cette tâche pour laquelle il avait rassemblé des matériaux, il a proposé à plusieurs littérateurs ses compatriotes de la remplir : tous s'y sont refusés; il en est un entre autres, qui avait été son ami de collége, et auquel cependant il a eu le bon esprit de ne point savoir mauvais gré de son refus. Mais il est bon de remarquer que personne en Irlande n'oserait aujourd'hui approuver la conduite publique de lord Castlereagh, en ce qui touche ce pays; et déjà son système d'administration pour la Grande-Bretagne ne trouve que bien peu d'Anglais qui consentent à le défendre sans restriction.

Lord Castlereagh parlait le français lentement, mais avec correction. Il était de moyenne stature, bien fait et de bonne mine; ses manières avaient la simplicité et l'élégance qui distinguent les hommes bien élevés: il avait même de la bonhomie, dans ses relations avec les gens de la classe inférieure : une fois, il passa une heure à converser de choses indifférentes avec un menuisier qui était venu poser, dans les bâtimens de sa maison de campagne, une cage à volaille. Ce brave homme, enchanté, racontait à ses amis l'honneur que lui avait fait S. S. de s'entretenir avec lui; « Mais, ajoutait-t-il avec bonhomie, ce qui m'étonne le plus, c'est que mylord ne m'a pas touché un mot de politique. »

Les nombreux discours de Lord Castlereagh sont presque tous imprimés ou dans les journaux ou à part. « Jamais, dit l'auteur des *Portraits Parlementaires*. (M. T. Barnes.) M. Pitt lui-même ne développa une aussi grande activité dans le Parlement; qu'on parle guerre, finance, agriculture, marine, artillerie, lord Castlereagh a toujours la réplique prête aux adversaires du ministère; et ses répliques improvisées sont ordinairement des discours de deux heures, qui, assez souvent, décident la tournure des débats. L'universalité de ses prétentions est soutenue par une foule d'aperçus et de renseignemens qu'il a recueillis pendant ses voyages diplomatiques... Son style, tempéré par le bon goût, n'a que rarement de la chaleur et de l'énergie : on y trouve plutôt de la finesse, et quelquefois une ambiguité étudiée; il reste diplomate au milieu des plus véhémens orateurs... le secret de se faire écouter, chez un peuple libre, consiste surtout, à avoir l'air d'écouter les autres; ce

secret est bien connu de lord Castlereagh; personne ne montre plus de respect pour la liberté des délibérations. Il est, à cet égard, supérieur à M. Pitt, qui, de temps en temps, avait des accès de la manie de parler tout seul, manie la plus dangereuse où puissent tomber les hommes d'état, dans un gouvernement représentatif. »

Voici maintenant l'opinion de Napoléon sur lord Castlereagh; elle est tracée *ab irato* : mais à travers l'exagération qui la domine, elle contient un grand fonds de vérité. — « .... C'est celui-là, disait Napoléon, qui gouverne tout le reste du ministère, et maîtrise jusqu'au prince même, à l'aide de ses intrigues et de son audace. Fort d'une majorité qu'il a lui-même composée, il est toujours prêt à s'escrimer au Parlement, et avec la dernière impudeur, contre la raison, le droit, la justice, la vérité; nul mensonge ne lui coûte, rien ne l'arrête, tout lui est égal; il sait que les votes sont constamment là, pour tout applaudir et tout légitimer. Il a entièrement sacrifié son pays et le ravale chaque jour, en le conduisant au rebours de sa politique, de ses doctrines, de ses intérêts. Il le livre tout-à-fait au continent. La position se fausse chaque jour davantage : Dieu sait comment on s'en tirera! — Lord Castlereagh est regardé, en Angleterre même, comme l'homme de l'immoralité. Il a débuté par une apostasie politique, qui, bien que commune dans son pays, laisse toujours une tache indélébile. Il est entré dans la carrière sous les bannières de la cause du peuple, et il s'est fait l'homme du pouvoir et de l'arbitraire. Si on lui fait justice, il doit être exécré des Irlandais ses compatriotes qu'il a trahis, et des Anglais dont il a détruit les libertés au-dedans et les intérêts au-dehors. » — « Lord Castlereagh, élève de Pitt, dont il se croit peut-être l'égal, n'en est tout au plus que le singe : il n'a cessé de poursuivre les plans et les complots de son maître contre la France; et ici, sa pertinacité, son obstination, ont été peut-être ses véritables et seules qualités. Mais Pitt avait de grandes vues; chez lui, l'intérêt de son pays marchait avant tout; il avait du génie, il créait, et de son île, comme d'un point d'appui, il gouvernait et faisait agir à son gré les rois du continent. Castlereagh au contraire, substituant l'intrigue à la création, les subsides au génie, s'important fort peu de son pays, n'a cessé d'employer le crédit et l'influence de ces rois du continent, pour asseoir et perpétuer son pouvoir dans son île. Toutefois, et voici la marche des choses d'ici bas, Pitt, avec tout son génie, n'a cessé d'échouer, et Castlereagh, incapable, a complétement réussi. » — « Castlereagh s'est montré tout-à-fait l'homme du continent; maître de l'Europe, il a satisfait tout le monde et n'a oublié que son pays. Ses actes blessaient tellement l'intérêt national, ils étaient tellement au rebours des doctrines du pays, ils portaient tellement le caractère de l'inconséquence, qu'on ne comprend pas qu'une nation sage se soit laissé gouverner par un tel fou!!!... C'est l'espionnage et la délation qu'il répand à l'infini; ce sont des agens provocateurs, création infernale, à l'aide desquels

on est toujours sûr de trouver des coupables et de multiplier les victimes.... Non, lord Castlereagh n'est point le ministre d'un grand peuple libre, chargé d'imprimer le respect aux nations étrangères; c'est un visir des rois du continent, façonnant, à leur instigation, ses compatriotes à l'esclavage; c'est le chaînon, le conducteur, à l'aide duquel se déversent sur le continent les trésors de la Grande-Bretagne, et s'importent en Angleterre toutes les doctrines malfaisantes du dehors (1).

» Lord Castlereagh, le soi-disant héritier de Pitt, a réuni dans sa politique le comble de toutes les sortes de turpitudes et d'immoralités. Chatam se faisait gloire d'être marchand; lord Castlereagh, au grand détriment de sa nation, s'est donné la jouissance de faire le *monsieur;* il a sacrifié son pays pour fraterniser avec les grands du continent, et dès-lors a joint les vices du salon à la cupidité du comptoir, la duplicité, la souplesse du courtisan, à la dureté, à l'insolence du parvenu (2). »

CLARKE (Edouard-Daniel), voyageur anglais, naquit au sein d'une famille toute littéraire; son bisaïeul maternel fut le célèbre linguiste W. Walton, l'éditeur de la Bible polyglotte, qui a conservé son nom. Il fit ses études, et prit ses premiers degrés à l'Université de Cambridge, dans les années 1790 et 1794. Il fit ensuite le voyage d'Italie, où il accompagna le lord Berwick actuel. C'est au retour de ce premier voyage, que, de concert avec M. J. M. Cripps son camarade de collége, il entreprit, au commencement de l'année 1799, un grand voyage pour explorer les mœurs, coutumes, lois, ressources, productions, curiosités naturelles, édifices publics des différens peuples : les deux amis parcoururent ensemble le Danemarck, la Norwége, la Suède, la Laponie, la Finlande, la Russie, la Crimée, la Circassie, l'Asie Mineure, la Grèce et la Turquie; ils rentrèrent dans leur patrie, en traversant l'Allemagne et la France, durant le cours de l'année 1802. Le récit de ce voyage, lorsqu'il fut publié, obtint une grande célébrité. Le style en est correct et facile, quoique d'ailleurs peu orné; mais l'ouvrage contient un nombre considérable de faits curieux et importans, distribués avec ordre et précision, et souvent relatifs à des pays mal connus, ou a des peuplades presque ignorées avant les descriptions du voyageur anglais. Clarke s'y montre très-instruit en un très-grand nombre de matières, mais surtout dans la botanique et les antiquités; à l'égard de ces dernières, il fait preuve plus d'une fois d'une vaste érudition et d'une saine critique. Ce qu'il raconte des bizarreries de Paul I[er], de la servitude du peuple en Russie, de la malpropreté même des princes et princesses de cette nation, paraît fort extraordinaire, mais est peut-être un peu exagéré. Aussi, lorsqu'il fut question de l'expédition de Russie, en 1812, les journaux français, dociles à la politique du temps, s'empressè-

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. de Lascases. T. VII, p. 264—270.
(2) *Mémorial de Sainte-Hélène*. T. IV, p. 196.

rent de traduire ces morceaux du voyage de Clarke. Au retour de ses voyages, l'Université de Cambridge conféra à Daniel Clarke le grade de docteur ès-lois, en récompense des trésors scientifiques dont il enrichit la bibliothèque de cette savante corporation, et bientôt il fut placé à la tête de cet établissement. On cite parmi ces objets, plus de cent manuscrits anciens, entre autres un superbe manuscrit des œuvres de Platon, et la statue colossale de Cérès Eleusine, placée dans le vestibule de la bibliothèque de l'Université. Il avait aussi recueilli, durant ses voyages, une riche et nombreuse collection de minéraux, de plantes dont plusieurs lui furent données en Crimée par le célèbre professeur Pallas, et de médailles grecques. Lord Berwick lui doit un modèle curieux du mont Vésuve, construit sur la montagne même, par un artiste italien, avec des matériaux extraits des flancs du volcan.

Peu de temps après son retour en Angleterre, le docteur Clarke se maria; et comme il était déjà dans les ordres sacrés de l'église de ce pays, il fut nommé recteur de Harlton, dans le comté de Cambridge: il jouissait aussi d'un autre bénéfice, dans le comté d'Essex. En 1806, il commença un cours de minéralogie à l'Université de Cambridge; et en 1808, il fut pourvu de la chaire qu'on y fonda pour l'enseignement de cette science. Ces cours ajoutèrent encore à sa réputation, et il prit rang parmi les premiers minéralogistes de la Grande-Bretagne. Le docteur Clarke est mort le 9 avril 1822 : son corps a été enseveli dans la chapelle de l'Université, dont il était professeur. Clarke n'était pas seulement un savant distingué, c'était aussi un homme vertueux, aimable et éloquent.

Liste des ouvrages de E.-D. Clarke.

I. *Testimony of different authors respecting the colossal statue of Ceres, etc.* — Témoignages de différens auteurs, touchant la statue colossale de Cérès, placée dans le vestibule de la bibliothèque publique, à Cambridge; avec le récit de son déplacement d'Eleusis, le 22 novembre 1801. 1803, in-8.

II. *The tomb of Alexander, etc.*— Le tombeau d'Alexandre; dissertation sur le sarcophage transporté d'Alexandrie au Muséum britannique. 1805, in-4.

Le docteur Clarke à son passage en Egypte, qu'occupait alors l'armée britannique, conquit pour l'Angleterre le monument qui fait le sujet de cet ouvrage, ainsi que la célèbre inscription en trois langues, connue sous le nom de *pierre de Rosette*.

III. *A methodical distribution of the mineral kingdom.*—Distribution méthodique du règne minéral. 1807, in-fol.

IV. *A Letter to the gentlemen of the british Museum.* — Lettre aux directeurs du Muséum britannique. 1807, in-4.

V. *Description of the greek marbles, etc.*—Description des marbres grecs transportés des bords du Pont-Euxin, de l'Archipel et de la Méditerranée, et placés dans le vestibule de la bibliothèque de

l'Université, à Cambridge. 1809, in-8.

VI. *Travels in various parts of Europe, Asia, etc.* — Voyages en différentes contrées de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. London, Caldwel, 1810, 1813, 1814, 1815, et 1819; 5 vol. grand in-4, fig.

L'ouvrage est divisé en trois parties, qui ont été publiées successivement. La première partie, contenue dans le volume de 1810, comprend la Russie, la Tartarie et la Turquie. Ce volume a été réimprimé pour la deuxième fois, en 1811, et on lui a donné un supplément en 1812. La seconde partie, publiée en 1813, comprend la Grèce, l'Egypte et la Palestine. La troisième partie, publiée en 1819, comprend la Scandinavie. Les premiers volumes ont été plusieurs fois réimprimés, tant à Londres qu'à Philadelphie. On en a donné, en octobre 1816, une *quatrième édition*, en 2 gros vol. in-8, avec cartes. On a fait à Paris deux traductions de la première partie; l'une sortie des presses de l'*Imprimerie impériale*, en 1812, 2 vol. in-8, mais que le Gouvernement ne laissa pas publier, et dont il n'y a eu de répandus que quelques exemplaires; l'autre en 3 vol. in-8.

VII. *A Letter to Herbert Marsh, doctor D. D., etc.* — Lettre à H. Marsh, docteur en théologie, en réponse aux observations contenues dans son pamphlet sur la Société biblique britannique et étrangère. 1811, in-8.

VIII. *Catalogus, sive Notitia manuscriptorum qui a E. D. Clarke comparati, in bibliothecâ Bodleianâ adservantur; inseruntur scholia quædam inedita in Platonem et in carmina Gregorii Nazianzeni. Oxonii, é typographiâ Clarendonianâ.* 1812, 2 vol. in-4.

IX. *Le Rêveur.* 1 vol. in-12.

Ouvrage périodique, publié durant un séjour à Brighton, et dont les exemplaires sont rares, même en Angleterre.

COLPANI (le chevalier JOSEPH), poëte italien, né à Brescia, cultiva les mathématiques, la poésie et surtout les belles-lettres. Il fut un des collaborateurs du journal littéraire intitulé : *le Café de Milan*, qui obtint beaucoup de succès en Italie. On a de lui plusieurs poëmes, dont les sujets sont pris dans les sciences physiques : il a chanté les comètes, l'aurore boréale et d'autres phénomènes naturels. Ses productions littéraires forment 6 vol. in-8. Colpani est mort à Brescia, le 21 mai 1822, âgé de 84 ans. Il a légué tous ses biens à un établissement de cette ville, consacré au soulagement des familles pauvres du pays. On a publié après sa mort : *Ultime poesie del cavaliere G. Colpani, con l'elogio dell' autore. Brescia, Bettoni*, in-8 (1824). — Dernières poésies du chevalier Joseph Colpani, avec l'éloge de l'auteur.

COTUGNO, en latin *Cotunnius* (DOMINIQUE), médecin italien, naquit à Ruvo, dans le royaume de Naples (province de Pouille), le 29 janvier 1736. Il fit ses études à l'Université de Naples, et commença sa pratique médicale dans le grand hôpital de cette ville. C'est dans cet établissement qu'eut lieu le petit événement qui lui valut ses premiers droits à la célé-

brité. Occupé à lire à côté d'une table, il prit une souris qui, en s'approchant de lui, le détournait d'étudier. Ce fut pour lui une occasion de s'instruire : il ouvrit l'animal avec un couteau. La souris se sentant piquée au diaphragme, lui donna un coup de queue, à l'endroit où le doigt auriculaire de la main gauche se sépare de l'annulaire. Ce coup engourdit de suite toute la main, et fut cause que Cotugno eut la gloire de devancer Galvani dans la découverte de l'électricité animale. Le médecin observateur jugea tout de suite que ce phénomène devait être important ; mais, sentant la faiblesse de ses connaissances pour l'expliquer, il le nota avec exactitude sur le livre de ses observations, et dans un âge plus mûr, il le fit connaître au docteur Jean de Vivenzio. Cotugno, devenu professeur d'anatomie à l'Université de Naples, continua d'enrichir par ses travaux et par ses écrits, les diverses branches de l'art de guérir, notamment l'anatomie, la physiologie et la pathologie. L'organe si délicat et si compliqué de l'ouïe, fut le premier objet de ses recherches. On lui doit la découverte des aquéducs du limaçon et du vestibule, appelés de son nom *Cotuniens*, ou du moins il est le premier anatomiste qui ait assigné un usage plausible à ces canaux demi-circulaires. Il a, pour ainsi dire, découvert de nouveau la lymphe du labyrinthe, dont Vasalva avait dit quelques mots, et il n'avait que 25 ans lorsqu'il publia la dissertation où sont consignées ces découvertes. En 1761, il reconnut le premier, le nerf que quelques auteurs ont nommé *parabolique incisif*, et d'autres *naso-palatin ;* en 1764, il donna pour la première fois la véritable explication de l'origine de l'éternûment; enfin, en 1782, il publia un excellent mémoire sur le mécanisme du mouvement du sang, et découvrit que quelques veines de la tête font les fonctions des artères.

Le docteur Cotugno obtint beaucoup d'honneurs des rois de Naples sous lesquels il a vécu. Il avait les titres de médecin du Roi, archiâtre, médecin consultant de l'hôpital des Incurables, président de l'Institut central de vaccination, et membre de l'Académie royale des sciences de Naples : il était aussi chevalier de l'ordre des Deux-Siciles. Cotugno est mort à Naples, le 6 octobre 1822, âgé de plus de 89 ans. Il a été inhumé dans l'église des Petits-Pères. M. P. Magliari a prononcé l'éloge de Cotugno, dans la séance publique de l'Académie médico-chirurgicale de Naples, le 19 décembre 1822 : il a été imprimé. L'abbé Angelo Antonio Scotti, missionnaire, préfet de la Bibliothèque royale, a aussi publié un éloge de Cotugno (Naples, 1823, in-8, en italien). Enfin on trouve aussi une notice sur Cotugno, dans les *Annali universali di medicina*, de Milan (août et septembre 1823). On a frappé à Naples une médaille en l'honneur de Cotugno. Du côté où est représentée son effigie, on lit cette inscription : *Hippocrati Neapolitano*, 1824. Sur le revers on voit une Minerve, tenant d'une main le portrait d'Esculape, et de l'autre celui de Cotugno, qu'un génie ailé lui présente. Au-dessous, l'Etude

ferme du pied la boîte de Pandore. On lit au bas cette devise : *Rerum abdita monstrat.*

Liste des ouvrages de D. Cotugno.

I. *Dissertatio anatomica de aquæductibus auris humanæ internæ. Neapoli*, 1761 ; in-8. — *Vienne*, 1774 ; in-12. — réimprimée dans le *Thesaurus Scandifortianus.*

Cet opuscule est remarquable par l'exactitude des observations ; il contient plusieurs idées pleines de sagacité, des hypothèses ingénieuses, et des découvertes réelles, sur la structure de l'oreille interne, et sur le mécanisme de l'audition.

II. *De Ischiade* (la sciatique) *nervosâ, commentarius. Neapoli*, 1765 ; in-8, fig. — *Vienne*, 1770, in-12 : *curis H. Crantz.* — *novis curis auctior. Neapoli*, 1779, in-8. — *Venetiis*, 1783, in-8. — réimprimé dans le tom. II du *Thesaurus Scandifortianus.* — *Traduit en anglais.* Londres, 1776, in-8. — *et en allemand.* Leipzig, 1792, in-8.

Ceux même qui ne conviennent pas avec l'auteur, que la maladie consiste dans l'accumulation d'une lymphe âcre, entre le nerf acoustique et son enveloppe, trouvent que les symptômes sont parfaitement décrits, et la méthode curative très-judicieuse.

III. *De sedibus variolarum syntagmata. Neapoli*, 1769, in-8. — *Viennæ*, 1771, in-8, fig. — *Ibid.*, 1775. — *Lovanii*, 1788. — réimprimé dans le *Thesaurus Scandifortianus.*

L'auteur nie l'existence des pustules varioleuses à l'intérieur des viscères, admise par une foule de pathologistes.

IV. *Dello spirito della medicina: Raggionamento academico. Napoli*, 1783, in-8. — Prononcé dans l'amphithéâtre anatomique de l'hôpital des Incurables, et inséré dans les *Memorie per i curiosi di medicina.*

Nous connaissons encore de Cotugno, une lettre relative à l'épidémie qui régna à Naples, en 1774, adressée à Michel Sarcone, et insérée dans l'*Istoria raggionata dei mali osservati in Napoli*, de ce dernier.

CROMWELL (Olivier) est mort à Cheshunt, dans le cours de l'année 1821, agé de 79 ans. Il était arrière-petit-fils d'Henri Cromwell, quatrième fils du Protecteur. A l'exemple de tous les membres de sa famille, depuis 1660, le dernier des Cromwell passa toute sa vie dans la plus profonde retraite, entièrement étranger aux affaires politiques. Il remplit le modeste emploi de secrétaire (*clerk*) de l'hopital de Saint-Thomas, à Londres, en même temps qu'il exerçait l'état d'agent d'affaires judiciaires (*solicitor*) dans la rue d'Essex, où il habitait. Il n'a laissé après lui que sa veuve et une fille unique, entre les mains desquelles sont restés des papiers de famille et divers objets d'un grand intérêt. O. Cromwell consacra les dernières années de sa vie à rédiger et à publier des mémoires sur son fameux ancêtre : cet écrit est intitulé : *Memoirs of the Protector Oliver Cromwell, and of his sons Richard and Henry*, etc. — Mémoires du Protecteur Olivier Cromwell et de ses fils Richard et

Henri ; enrichis de lettres originales et de papiers de famille, publiés par Olivier Cromwell, esq. avec des portraits gravés d'après les originaux. Londres, un vol. in-4 de 733 pag.—Ces mémoires ont été composés et publiés dans l'intention de justifier Cromwell des imputations dont l'histoire et la tradition ont, jusqu'à ce jour, flétri son caractère et sa conduite politique et personnelle, sans même en excepter l'accusation d'avoir pris la principale part à la mort de Charles Ier. C'était une entreprise difficile, que la piété filiale et l'honneur domestique peuvent jusqu'à un certain point, justifier. L'arrière-petit-fils de Cromwell réfute avec plus de facilité les imputations calomnieuses dirigées, depuis la Restauration, contre la mémoire de son aïeul. Il n'est pas merveilleux que les courtisans du souverain remonté sur le trône crussent ne pouvoir mieux lui plaire qu'en cherchant à rendre méprisable celui dont plusieurs d'entre eux n'avaient pas hésité à se déclarer les plus chauds partisans, lorsqu'il y avait quelque chose à espérer ou à craindre de lui : l'histoire n'offre que trop d'exemples de ces changemens de rôle et d'opinion. Toutefois, nous pensons que le zèle de l'auteur l'emporte un peu loin, dans les éloges évidemment exagérés qu'il prodigue au caractère privé de Cromwell. Malgré ces reproches, l'ouvrage n'est pas sans mérite, et il est facile de juger qu'il offre d'ailleurs un grand intérêt.

D.

DUISMAER VAN EWIST (ALBERT-JACQUES), professeur à l'Université de Groningue, est mort dans cette ville, le 27 Novembre 1820, âgé de 46 ans. On a de lui diverses dissertations de jurisprudence.

I. *De mulieris in repetendâ dote, inter cæteros mariti creditores privilegio, ejusque usu in foro Hollandico.* — Du privilége de la femme, entre tous les créanciers du mari, touchant la répétition de sa dot, et de la jurisprudence du barreau Hollandais en ce point. 1793.

II. *De sapiente legislatore civili, ad communem utilitatem civium, mores componente.* — De la sagesse du législateur civil, qui règle les coutumes pour l'utilité commune des citoyens. 1802.

III. *De iis ad quæ, Codicis Napoleontei Hollandi doctor, ad saluberrimum Regis hunc perferentis consilium, suâ docendi ratione adjuvandum, in primis attendat.* — Des premiers objets auxquels doit s'attacher un Docteur, pour aider par sa méthode d'enseignement, au salutaire dessein du Roi, de promulguer en Hollande le Code Napoléon. 1809.

DUNDAS (DAVID), général anglais, naquit à Edimbourg, où son père était négociant, vers l'an 1735. Le jeune David se destina d'abord à la médecine, mais il renonça bientôt à cette carrière

pour entrer dans celle des armes, en 1752, sous les auspices de son oncle David Watson, quartier-maître général de l'armée anglaise. Il devint successivement lieutenant dans l'arme du génie, et capitaine dans un régiment de dragons levé par le Colonel Elliot. Il fit avec cet officier, et en qualité de son aide-de-camp, la campagne de 1759, en Allemagne, et assista à la prise de la Havanne, en 1762. En 1770, il fut nommé major du 15e de dragons et devint successivement quartier-maître général, et adjudant-général, avec le rang de colonel, en 1781, et enfin major-général, en 1790. David Dundas s'était occupé spécialement de la tactique militaire. Peu après la paix de 1783, le Grand Frédéric ayant annoncé une revue générale de toutes ses armées, l'attention des tacticiens de l'Europe se porta vers la Prusse. Le colonel Dundas obtint la permission de se rendre à Potsdam, où il se perfectionna dans la théorie de son art, et apprit durant son voyage, la langue allemande, dans laquelle sont écrits les ouvrages classiques de la matière. Quelques années après, il publia le résultat de ses travaux et de ses méditations, sous le titre de « Principes des mouvemens militaires, appliqués particulièrement à l'infanterie » (1). Le Roi, à qui cet ouvrage fut dédié, ordonna qu'il serait adopté exclusivement pour l'usage de ses armées; il fut par conséquent réimprimé sous le titre de « Modèles et Réglemens pour la formation, l'exercice en campagne et les mouvemens des troupes de S. M. (1). » La théorie du général Dundas, qui n'est autre que celle des armées prussiennes, avec quelques modifications, a du moins introduit le bienfait de l'uniformité dans la manœuvre des troupes anglaises, qui auparavant variait sans cesse, suivant le caprice des chefs de corps. Le général Dundas publia aussi des « Réglemens pour la cavalerie », qui sont également classiques, dans l'armée anglaise.

Au commencement de la guerre contre la France, David Dundas fit partie du corps d'armée anglais auquel fut livrée la ville de Toulon, en 1793. C'est lui qui commanda une sortie des troupes alliées, au nombre de 2,300 hommes, qui tentèrent vainement de s'emparer des batteries placées sur les hauteurs d'Arens, et qui furent repoussées par le général Bonaparte. Après l'évacuation de la place, l'armée anglaise fit une descente en Corse; le général Dundas partit de cette île pour retourner en Angleterre, et il ne tarda pas à être employé de nouveau sur le continent, dans l'armée du duc d'York. Il se distingua particulièrement à l'affaire de Tournay, le 10 mai 1794; et le 30 décembre, durant la retraite de l'armée anglaise à travers la Hollande, il enleva aux Français le poste fortifié de Tuyt, à la

---

(1) *The Principles of military movements, chiefly applied to infantry.* 1788, in-4.

(1) *Rules and Regulations for the formations, field-exercises and movements of his Majesty's forces.* 1792. Cet ouvrage a été plusieurs fois réimprimé sous ce même titre; il a été commenté par le capitaine Reide.

suite d'un combat opiniâtre; enfin, après le départ du général Harcourt pour l'Angleterre, le commandement en chef de l'armée britannique fut dévolu à David Dundas, qui effectua l'évacuation de la Hollande, et se retira vers le Hanovre, d'où l'armée d'expédition fut embarquée pour l'Angleterre. En 1797, Dundas obtint l'emploi important de quartier-maître général de l'armée anglaise; la même année il fut employé dans une nouvelle expédition en Hollande, sous les ordres du duc d'York, et mentionné très-honorablement dans les rapports de S. A. R. Durant l'été de 1801, il eut le commandement en second, sous les ordres du même prince, du camp d'exercice formé sur la bruyère de Bagshot, où furent réunis 25,000 hommes. Il se donna les plus grands soins pour perfectionner la manœuvre de ces troupes d'élite, qu'il faisait évolutionner deux fois par jour, et dont l'habileté obtint les plus grands éloges des princes de la famille royale. En 1803, Dundas fut nommé au commandement en second de l'armée britannique, sous les ordres du duc d'York, auquel il succéda enfin dans ce poste important, après la démission de ce Prince, en 1809. En Angleterre, la place de commandant en chef de l'armée est moins militaire que politique et administrative: elle forme comme une grande division du ministère de la guerre, et embrasse essentiellement, les nominations, promotions et avancemens dans les grades et emplois militaires, ainsi que la discipline et la surveillance spéciale des troupes. La manière dont le duc d'York avait géré ce haut emploi de l'administration ayant encouru le blâme de la Chambre des Communes, S. A. R. crut devoir donner sa démission, et c'est alors qu'elle fut remplacée par sir David Dundas. Toutefois, Dundas n'occupa que deux ans ce poste important, mais il en fut dédommagé par les distinctions lucratives et honorifiques qui s'accumulèrent sur sa tête. Les plus remarquables qu'il obtint furent celles de gouverneur de l'hospice militaire de Chelsea, de membre du Conseil privé, chevalier Grand-Croix de l'ordre du Bain, et enfin commandant du 1[er] régiment des dragons de la Garde. Sir David Dundas est décédé le 18 février 1820.

E.

ELIO (François-Xavier), général espagnol, après s'être distingué dans la guerre contre Napoléon, fut nommé par la Régence d'Espagne capitaine-général des provinces de Rio-de-la-Plata, à l'époque où l'insurrection de ces pays commençait à prendre une grande consistance. Il eut à lutter contre plusieurs chefs indépendans, et en particulier contre le général Liniers et contre Artigas. Attaqué avec vigueur et assiégé dans Monte-Video, par ce dernier, puis par le général Rondo, ancien capitaine américain, qu'on avait aussi vu se distinguer dans la guerre de la péninsule, et ne pouvant leur

opposer une longue résistance, il implora le secours du gouvernement brésilien. La princesse Charlotte, sœur de Ferdinand VII, employa toute son influence dans cette occasion, et parvint à faire accorder à Elio un renfort de 4000 Portugais, auxquels elle joignit une somme considérable d'argent et une grande partie de ses bijoux. Le général portugais Souza commandait le corps auxiliaire qui était déjà en marche, lorsque la crainte d'avoir ce nouvel ennemi à combattre, détermina les insurgés à accepter les propositions de paix qui leur étaient faites par le capitaine-général. Ce traité conclu, en novembre 1811, fut rompu environ un an après, et bientôt Elio se vit assiégé de nouveau dans Monte-Video; mais ayant été remplacé dans son commandement par D. Gaspard Vigodet, il revint en Europe.

Au retour de Ferdinand VII, Elio fut l'un des premiers à se déclarer en faveur du rétablissement du pouvoir absolu dans les mains de ce prince, et contribua efficacement à la révolution qui renversa la Régence et les Cortès de Cadix, qui venaient de sauver l'Espagne. Il dut à cette conduite d'être nommé capitaine-général du royaume de Valence. Elio exerçait ces fonctions avec une rigueur conforme à l'esprit qui dirigeait les conseils de la *Camarilla*, lorsqu'une conspiration formée par des militaires et par quelques-uns des notables habitans de Valence, vint lui donner occasion de déployer la sévérité fanatique de son caractère. Une émeute assez vive avait éclaté, à la suite de laquelle le capitaine-général s'était vu obligé de se retirer dans la citadelle, avec quelques troupes, jusqu'à ce qu'il eût reçu des renforts. Quand Elio eut repris entièrement le dessus, les arrestations et les exécutions commencèrent. « Après avoir fait subir, dit M. Blaquière, une mort ignominieuse au colonel Vidal et à plusieurs de ses compagnons, il fit exposer leurs corps sur l'échafaud, afin de porter la terreur dans le cœur des habitans de Valence. Non content de ces sanglantes exécutions, il fit jeter un grand nombre d'individus des deux sexes dans les cachots de l'Inquisition, et l'on dit même qu'il aida à donner la torture à ces infortunés, pour leur faire nommer les complices de Vidal, et frapper d'effroi les patriotes en général. Agissant toujours comme juge et comme bourreau, ni l'âge, ni le sexe, ni la condition des personnes n'influèrent sur ce ministre sanguinaire de la vengeance des serviles. » (*Lettres sur l'Espagne*, par Edouard Blaquière, trad. de l'anglais. Paris, 1823, in-8, t. I, pag. 342) (1). — Nous donnons ici, comme pièce justificative, la proclamation publiée à cette occasion, par le capitaine-général du royaume de Valence.

« *Habitans de Valence, et vous braves soldats*, gardez-vous bien de montrer la moindre compassion pour le spectacle qui va se passer

(1) Un des fils du banquier Bertram de Lys, membre des dernières Cortès de 1823, fut au nombre des victimes de cette époque. Ce généreux adolescent périt avec Vidal, montrant, jusqu'au dernier moment, une admirable grandeur d'âme : il était âgé de 18 ans.

aujourd'hui devant vos yeux étonnés : au contraire, réfléchissez à l'énormité du crime qui conduit ces monstres à une mort honteuse sur un échafaud. Leur conspiration n'avait d'autre objet que de bouleverser la monarchie, de détruire les lois, de satisfaire leur soif de vengeance et de pillage, et des projets qui auraient fait couler des fleuves de sang ; ils voulaient couvrir de honte la nation espagnole, en la rendant complice aux yeux de l'Europe, de leur desseins atroces ! La Providence qui veille sur vous s'est servie de moyens secrets pour donner au Gouvernement le pouvoir de punir les ennemis du trône, des lois et de la religion. Elle m'a permis d'arrêter et de convaincre les treize monstres dont vous verrez l'exécution ce matin. Habitans de Valence, ces traîtres ne sont pas les seuls qui se trouvent parmi vous, car ils ont des complices et des satellites dans toutes les classes de la nation.

» Loyaux habitans! et vous braves soldats! qui de tout temps avez été des modèles de fidélité au Roi, et de soumission aux lois de nos ancêtres; vous dont l'indignation est une preuve de la haine que vous portez à ces monstres, venez les accuser devant moi, et *je les exterminerai tous.* L'avis que je vous donne est nécessaire à votre bonheur et à votre tranquillité ; tant qu'un traître existera, vous n'aurez point de repos. Tant que les horribles principes de ces misérables ne seront point complétement déracinés, vous, pères, vous n'aurez point d'enfans obéissans ; vous, maris, vous n'aurez point d'épouses fidèles ; l'amitié n'existera plus ; le commerce perdra toute confiance ; les lois perdront toute leur vigueur, et jusqu'au souvenir de toute vertu sociale sera effacé; nous finirons par nous détruire les uns les autres, et vous verrez le fils assassiner son père et sa mère. Si cette peinture vous effraie et vous paraît chimérique, tournez vos regards vers la France, et l'histoire du temps où nous vivons vous convaincra de la vérité de ce que j'avance. Les principes qui ont détruit cette monarchie sont les mêmes que vos ennemis voudraient établir parmi vous, pour vous entraîner dans l'abîme. Mais ne craignez rien : Dieu, qui protége notre catholique patrie, l'a douée des plus grandes vertus, et aucun effort ne saurait la détourner de son devoir envers son Roi et sa sainte religion. Pour la défense de l'un et de l'autre, on trouvera un grand nombre de chefs expérimentés, et dont la fidélité est bien connue. Les murs de Valence en renferment plusieurs ; ayez confiance en votre général, et vous le trouverez toujours à la tête des sujets fidèles.

» *Signé* Elio.

» Valence, 20 janvier 1819.»

Cet état de terreur et de violence durait depuis plus d'une année, lorsqu'au commencement de mars 1820 la constitution de Cadix fut de nouveau proclamée et jurée par Ferdinand VII, à Madrid. Elio se disposait à reconnaître le nouveau système. « Quand il reçut les ordres des ministres, dit M. Blaquière, il monta à cheval, et s'étant rendu à l'hôtel-de-ville, il fit convoquer le corps municipal. Se montrant alors le plus zélé parti-

san de la liberté, le bourreau de Vidal et du jeune Bertram de Lys, allait proclamer la constitution de ses mains sanglantes, quand le peuple, qui s'était rassemblé en grand nombre, déclara qu'il préférerait n'obtenir jamais cette garantie de la liberté que de la recevoir d'un homme si odieux. Toutes les atrocités qu'Elio avait commises se représentèrent à l'esprit des habitans de Valence, et il eût été la victime de leur juste fureur, sans l'intercession du comte d'Almodavar, qui, ayant été désigné par le peuple pour remplir les fonctions de capitaine-général, jusqu'à ce que l'on pût connaître la volonté du Roi, insista pour que l'on épargnât la vie d'Elio, et pour que tout ressentiment fût oublié en faveur de la liberté. Ayant été conduit sous une forte escorte à sa maison, Elio fut peu de temps après transféré à la citadelle. » (*Lettres sur l'Espagne*, t. II, p. 73.)—Il s'y trouvait détenu pendant les longues formalités d'un procès qui traînait en longueur, lorsque, le 30 mai 1822, une sédition éclata dans la citadelle de Valence, parmi les artilleurs de la garnison, en faveur du gouvernement absolu. Elio, accusé d'être fauteur ou complice de ce mouvement, vit son procès se reprendre avec une nouvelle activité. Un conseil de guerre, pris dans la milice constitutionnelle (ou garde nationale) de la ville de Valence, fut appelé à le juger, les officiers généraux désignés dans l'armée active s'étant récusés. Elio prononça lui-même sa défense, et fut condamné, à l'unanimité, au supplice de la garrotte. Il le subit le 3 septembre 1822, avec les marques extérieures de la plus vive dévotion. Un des premiers actes de la Junte et de la Régence établies successivement par les Français, lors de leur dernière invasion en Espagne, eut pour objet de rendre des honneurs à la mémoire du général Elio. Ferdinand VII lui-même, aussitôt qu'il fut passé des mains des Espagnols dans les mains des Français, confirma ces honneurs par un décret solennel du 20 novembre 1823. Cet acte confère au fils aîné d'Elio le titre de *marquis de la fidélité*, ajoute à ses armes une couronne royale, avec les initiales des mots *fidélité*, *loyauté*, *honneur* (***F. L. H.***), et conserve la solde entière du général à sa veuve et à ses enfans. Les juges qui ont condamné le général Elio sont compris dans les nombreuses exceptions du décret d'amnistie publié en Espagne, au mois de mai 1824.

ERRANTE (JOSEPH), peintre italien, naquit à Trapani, en Sicile, en 1760. Après avoir fait ses premières études dans son pays natal, il se rendit à Rome pour les perfectionner. Il y devint l'ami de plusieurs savans littérateurs et profita beaucoup de leurs entretiens; jeune encore, il se distingua par le talent d'imiter les plus grands maîtres, au point que souvent on confondit ses copies avec les originaux. Il passa la plus grande partie de sa vie à Milan, où il sut se faire distinguer, malgré l'éclat que jetait, à la même époque, le célèbre Appiani, qui éclipsait les artistes ses contemporains. On cite parmi les meilleurs ouvrages d'Errante, *Artémise pleurant sur les cendres de Mausole*,

la Mort du comte Ugolin au milieu de ses enfans, *Endymion*, *le Concours de la beauté*, plusieurs tableaux de *Psyché*, etc. Quelques-uns de ces tableaux ont été gravés avec succès, par des élèves d'Errante. Il fit aussi les portraits de divers littérateurs ses amis, qui lui prodiguèrent en échange les vers et les éloges. Le duc de Monte-Leone, exilé de Naples, comme Errante, pour ses opinions patriotiques, lui faisait une pension de 60 ducats par mois. Ce peintre a découvert une manière particulière de restaurer les vieux tableaux. Il a publié aussi deux *Mémoires*, l'un *sur les couleurs employées par les plus célèbres artistes Italiens et Flamands*, l'autre sous le titre d'*Essai sur les couleurs*. Très-habile à faire des armes, il croyait cet art aussi utile aux peintres modernes que la gymnastique l'avait été aux anciens. Il se proposait en conséquence d'écrire un traité sur l'étude du mouvement des muscles d'un corps vivant en action. Mais, surpris à Rome par la mort en 1821, il ne put achever plusieurs ouvrages dont sa féconde imagination lui avait inspiré l'idée. On lui a élevé un monument, exécuté par le sculpteur sicilien Léonard Fennino. Le savant abbé Fr. Cancellieri lui a consacré une *Notice nécrologique*, publiée en 1823.

F.

FABBRONI (Jean), chimiste italien, naquit vers 1748. Attaché au muséum d'histoire naturelle de Florence, le grand duc de Toscane l'envoya à Paris, en l'an VI, comme député à un congrès de savans, qui devait s'occuper des moyens de trouver un système de poids et mesures susceptible d'être adopté uniformément par toutes les nations civilisées. Depuis, il s'occupa avec succès d'écrire, principalement sur des sujets relatifs à la chimie agricole et industrielle. Les divers gouvernemens qui se sont succédé en Toscane apprécièrent tous le mérite de Fabbroni, et lui conférèrent des emplois importans, en échange des services essentiels qu'il rendit à son pays, par ses travaux et par ses lumières. Il fut l'un des membres composant la Députation des finances, sous le gouvernement de la Régente d'Etrurie. Sous le gouvernement des Français, Fabbroni fut successivement, maître des requêtes, conseiller d'Etat, directeur général des ponts-et-chaussées de l'Empire pour les départemens au-delà des Alpes, député du département de l'Arno au Corps-Législatif; il fut aussi nommé membre de la Légion-d'Honneur, baron de l'Empire, et commandant de l'ordre de la Réunion. Sous le gouvernement Grand-Ducal, Fabbroni a réuni les fonctions de directeur de la monnaie de Florence, commissaire royal des forges et des mines, commissaire pour le cadastre général de la Toscane, et il a été décoré de l'ordre du Mérite, sous le titre de Saint-Joseph. Les dignités académiques de Fabbroni ne furent pas moins nombreuses. Il était l'un des quarante de la So-

ciété Italienne des sciences, secrétaire de l'Académie des Georgophiles, correspondant de l'Institut de France, professeur honoraire des Universités de Pise et de Wilna. Fabbroni est mort à Florence, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 17 décembre 1822, âgé de soixante-quatorze ans.

Liste des ouvrages de J. Fabbroni.

I. *Réflexions sur l'état actuel de l'Agriculture, ou Exposition du véritable plan pour cultiver les terres, avec le plus grand avantage, et pour se passer des engrais.* Paris, Nyon l'aîné, in-12, 1780. (probablement traduit de l'italien.)

II. *Del bombice et del bisso degli antichi.* — Du Vers à soie et du *Byssus* des anciens. Pérouse, 1782, in-8, fig.

Nous pensons que c'est par erreur, que le *Manuel du Libraire* de M. Brunet (*Table méthodique.* T. IV, p. 414, n°. 15,967,) attribue cet ouvrage à *Adam* Fabbroni, frère de Jean, dont on a souvent confondu les ouvrages. — L'auteur examine si la soie ne serait point le Byssus des anciens. M. D. J. M. Henry, a publié une dissertation, dans la *Revue Encyclopédique*, (T. XI. p. 241) pour prouver que le *Byssus* n'est autre que le duvet des chèvres de cachemire.

III. *Istruzioni elementari d'Agricultura.* — Instructions élémentaires d'Agriculture, ou Guide des agriculteurs italiens. Venise, 1787, in-12. — Turin, 1791, in-12, enrichi de Notes du D. J. Giobert. — *Trad. en français*, par Alexandre Vallée, 1805, in-8. — Ouvrage composé sur la demande du grand-duc Léopold de Toscane.

IV. *Dissertazione sopra la maniera di perfezzionare i vini* etc. — Dissertation sur la manière de perfectionner les vins de l'Etat pontifical. Rome, 1793, in-8.

V. *Di una singularissima specie di mattoni.* — D'une singulière espèce de briques. Venise, 1791.

L'auteur décrit cette espèce de briques flottantes, fabriquées avec la substance connue sous le nom de Farine fossile. On sait que M. Faujas-de-Saint-Fonds a aussi découvert en France, ce fossile extraordinaire.

VI. *Nuovo Termometro stazionario.* — Nouveau Thermomètre stationnaire.

VII. *Antichità, vantaggi e metodo della pittura encausta* — Antiquité, avantages et méthode de la peinture à l'encaustique. *Nouvelle édition.* Venise, 1800, in-8.

VIII. *Synopsis plantarum horti botanici musei regii Florentini.* — Tableau des Plantes du Jardin botanique du Musée royal de Florence. 1797, in-4.

IX. *Gli ozi della villeggiatura*, etc. — Les Loisirs de la Campagne, ou libre Discussion de quelques raisonnemens populaires. Villa, 1800, in-8.

X. *Della Economia agraria dei Chinesi.* — De l'Economie rurale des Chinois. Venise, 1802, in-8.

XI. *La Biblioteca.* Modène, 1803, in-fol. de vingt-cinq pages; et inséré dans les Mémoires de la Société Italienne. T. II, p. 92. — On en trouve un extrait dans le *Magasin Encyclopédique* de Millin (août 1805, page 424).

Dans cette lettre, adressée au

P. Pozzetto, des Ecoles pies, l'auteur donne un excellent procédé pour garantir les livres de la piqûre des insectes.

XII. *Derivazione e cultura degli antichi abitatori d'Italia.* — Origine et civilisation des anciens habitans de l'Italie. Florence, 1803, in-8.

XIII. *De' provvedimenti annonari.* — Des Approvisionnemens publics. Florence, 1804, in-8.

XIV. *Della gravità specifica degli ori et degli argenti.* — De la Pesanteur spécifique des matières d'or et d'argent. Modène, 1806, in-4.

XV. *Lo Statero filippico, ovvero rilievi sulla bontà e 'l titolo dell'oro nativo.* — Le Statère philippique (monnaie Macédonienne), ou Essai sur la bonté et le titre de l'or natif.

XVI. *Del bronzo ed altre leghe conosciuti in antico.* — Du Bronze et des autres métaux connus de l'antiquité. Livourne, 1810.

Ces trois derniers écrits sont relatifs aux travaux de M. Fabbroni comme directeur des monnaies.

J. Fabbroni a été l'un des rédacteurs des *Memorie della Società agraria*, de Florence. Il a aussi donné des Mémoires dans divers recueils périodiques, notamment dans le *Journal de physique*, *sur la force réfrigérente des liquides* (Ventose an VII, t. XLVIII, p. 215); *sur les Alcavazas d'Espagne* (fructidor, an VII, t. XLIV, p. 228); *sur l'action chimique des différens métaux entre eux.* (*Ibid.*, 343), etc.

FERNANDEZ-THOMAS (Manoel), l'un des principaux auteurs de la révolution qui, en 1820, avait placé le Portugal sous le régime constitutionnel, était juge à Oporto, lors du mouvement qui éclata dans cette ville, le 24 août de cette année. Ayant été un des agens les plus actifs de la conspiration qui voulut affranchir son pays du patronage de l'étranger, et le placer dans un rang éminent parmi les nations civilisées, il fut choisi pour être membre de la Junte provisoire de gouvernement, qui s'installa à Oporto, et qui ne tarda pas à se réunir à celle de Lisbonne. Nommé député aux Cortès constituantes, par la province de Beira, il continua d'y jouer un rôle fort distingué, soit par son éloquence, soit par la libéralité et la philanthropie de ses opinions. Fernandez-Thomas, mourut à Lisbonne, le 20 novembre 1822. Sa mort fut envisagée en Portugal comme un malheur public, et les honneurs populaires rendus à sa mémoire attestèrent dès lors combien elle resterait chère à ses concitoyens. Le passage suivant emprunté à une biographie portugaise (1) pourra faire apprécier le mérite et l'influence de l'excellent citoyen qui fait le sujet de cet article.

« Avant de prononcer un jugement sur Fernandez-Thomas, jettons un coup d'œil sur le passé: rappelons d'abord quel était l'état de dégradation du Portugal,

(1) *Galeria dos deputados das Cortes geraes extraordinarias e constituintes da naçaõ Portugueza, instauradas em 26 janeiro de 1821. Epocha I. Lisboa, na typographia Rollandiana.* 1822, petit in-4, 332 pag.

dans les dernières années qui précédèrent notre régénération; et en contemplant l'instant où les Portugais s'affranchirent de l'esclavage, apprécions sans prévention et sans injustice celui qui fut le premier instrument de notre liberté. Nous abstenant de remonter à des temps trop reculés, et sans énumérer d'antiques calamités, parcourons par la pensée le court période qui s'étend depuis le mois de mai 1817, jusqu'au mois d'août 1820. Quel horrible et affligeant tableau! La tyrannie siégeant sur le trône des lois; la cruauté dans le sanctuaire de la justice; le crime nageant dans l'abondance, et la vertu dans la misère; un étranger (lord Beresford) érigé en souverain; une nation dégradée à l'état de vassalité; les délateurs empoisonnant la société; la prostitution triomphante: situation d'autant plus affreuse qu'elle laissait peu de chances à l'espérance; car le despotisme, accompagné d'une barbarie systématique, avait propagé une fausse science, mille fois plus funeste que l'ignorance. Science fatale qui, dépouillant les nations de leurs droits inaliénables, rend les princes usurpateurs, les citoyens esclaves, fait prévaloir des doctrines erronées et criminelles sur les vœux de la raison et de la vertu, et prépare les élémens d'une guerre interminable entre les nations et les classes privilégiées. Tel est en abrégé le tableau qu'offrait le Portugal; tableau hideux, qu'a fait disparaître un beau jour, dont l'aurore commença de poindre le 24 août 1820, jour de notre merveilleuse régénération. Arrêtons-nous ici un instant, et osons convier les Portugais des deux mondes à contempler l'état d'où nous sortîmes et celui auquel nous sommes parvenus et vers lequel nous marchons encore; tous répondront: « Nous » le devons sans doute à nos illustres régénérateurs qui ont si bien » mérité de la patrie, mais parmi » eux, au premier qui donna l'impulsion au grand acte qui restitua à la nation sa souveraineté » essentielle, à l'illustre Manoël » Fernandez-Thomas. »

Nous n'avons pas craint de traduire, en l'abrégeant, cet éloge d'une forme un peu émphatique, mais qui du moins donne une juste idée du rôle important que Fernandez-Thomas a rempli dans la révolution portugaise. Nous allons indiquer sommairement les principales circonstances de sa carrière législative.

Dès les premières séances du Congrès constituant, Fernandez-Thomas en fut élu vice-président; il proposa et fit adopter la formation d'une commission pour poser les bases de la constitution, afin qu'on pût présenter au Roi et aux membres de sa famille le pacte social à établir entre eux et le peuple; lui-même fut nommé membre de la commission qui fut chargée de présenter à l'assemblée le plan de la constitution. — Il vota pour une amnistie générale à l'époque de la mise en vigueur de la constitution. — Il fut d'avis que le Congrès ne devait pas se déplacer pour recevoir le Roi et son cortége, et fut nommé membre de la députation qui se rendit à bord du vaisseau sur lequel S. M. avait fait la traversée, depuis

Rio de Janeiro, à l'effet de la complimenter.

Touchant les matières des finances, et en sa qualité de membre de la commission des finances, il émit entre autres les opinions suivantes : que le ministère du trésor public et celui de l'administration des finances ne devaient point être réunis en la même personne ; — qu'on devait dresser un tableau de l'actif et du passif du trésor national ; — qu'il fallait affecter les revenus des établissemens ecclésiastiques supprimés aux créanciers de l'État, et, dans le cas d'insuffisance, payer ces derniers sur la caisse d'amortissement.

C'est lui qui provoqua au sein du Congrès la discussion sur la liberté de la presse, dont il se montra le zélé partisan, mais en même temps il admit des pénalités très-sévères pour la répression de l'abus qu'on en peut faire ; car, à cette occasion, il répliqua au député Mendonça Falcaô, lequel soutenait que la peine des travaux publics lui paraissait peu convenable à prononcer contre des écrivains, que la loi devait être égale pour tous. Définitivement, il vota une forte amende et dix années de prison, pour le maximum de la peine contre les délits de la presse. — Il se prononça avec énergie contre le système des deux Chambres ; contre le *veto* absolu, pour le *veto* suspensif, et pour la création d'un conseil d'Etat, dont il voulait attribuer la nomination aux Cortès.

Il demanda que le temps du service militaire fût fixé par la loi, et qu'au bout de ce temps la libération des soldats fût opérée de plein droit et sans formalité.

Il refusa de recevoir les récompenses que le Congrès voulait lui décerner, comme membre du Gouvernement provisoire, disant qu'il s'était dévoué pour le bien de la patrie, sans en attendre aucun émolument. — Lorsqu'on présenta le décret pour l'extinction de l'Inquisition, il attaqua le préambule qui donnait pour motif la nécessité de l'économie et de la diminution des dépenses, disant que baser ce décret sur de pareilles raisons, c'était offenser l'honneur de l'assemblée, les sentimens de ses membres, et les lumières du siècle, faisant remarquer qu'il serait ridicule de dire que l'Inquisition était supprimée parce que la nation n'avait plus les moyens de l'entretenir, tandis que la véritable et unique raison était son incompatibilité avec un pays habité par des hommes libres. — Il pressa la décision de l'affaire du patriarche de Lisbonne, qui fut exilé du royaume pour son refus de prêter serment aux bases de la constitution. Il vota cependant pour qu'il fût entendu et jugé, et par la suite il vota, par mesure d'économie, la suppression de l'établissement patriarcal ; il voulut étendre la réforme à tous les établissemens ecclésiastiques, dans lesquels il déclara que les abus étaient parvenus au dernier excès, et vota enfin pour qu'ils fussent soumis à la jurisdiction civile. — Il demanda que les bases de la constitution fussent incontinent envoyées à Rio-de-Janeiro, afin d'acquérir la certitude que les Portugais pouvaient compter sur le Roi, autant que le Roi pouvait compter sur les Portugais. Il insista afin qu'on ne s'occupât

point du titre qui serait donné au Roi, qu'auparavant on n'eût terminé la constitution. Il fut d'avis que le *veto* royal suspensif ne devait s'appliquer qu'aux lois d'organisation, mais que, relativement aux articles de la constitution, le Roi devait opter immédiatement entre l'acceptation ou le refus. — Il combattit le projet de législation sur les blés, et fut d'avis que le soin de régler cette matière devait être laissé au Gouvernement, suivant les occurrences de l'année. — Il appuya le projet d'écarter des emplois les personnes ennemies du système constitutionnel, en obligeant la Régence à rendre publics les motifs de leur destitution. Il parla en faveur de l'institution du jury, et voulut que les jurés fussent élus par le peuple. — Combattant l'opinion du député Sousa de Magalhoës, il démontra que, même en matière de dogme religieux, les jurés n'avaient pas besoin d'être dotés des connaissances profondes qu'on réclamait pour eux, puisque, même en ce cas, ils n'étaient que juges du fait: c'est sous cette dernière dénomination qu'il aurait voulu qu'ils fussent désignés dans le texte de la loi. Le député Sarmento ayant proposé une disposition analogue à celle de la loi française de 1822, qui punit l'injure adressée aux jurés à raison de leurs fonctions, Fernandez-Thomas la repoussa comme inutile, les jurés se trouvant protégés par les dispositions des mêmes lois qui protègent les magistrats.

Telle est l'analyse des travaux législatifs d'un citoyen éclairé et courageux, à qui la Providence voulut sans doute épargner la douleur de voir renverser l'édifice constitutionnel qui promettait à son pays une nouvelle ère de civilisation et de grandeur, puisqu'elle marqua le terme de ses jours avant l'accomplissement de cette déplorable catastrophe.

FERNAN-NUÑÈS (le duc de), grand d'Espagne de première classe, duc de Montelano, etc., naquit à Madrid, en 1778. Son père, qui avait rempli les postes les plus éminens de la diplomatie, fut ambassadeur d'Espagne auprès de la cour de France, en 1790, et a laissé un ouvrage consacré à l'éducation de ses enfans (Madrid, Sancho, 1796, in-8°). Le jeune comte de Fernan-Nuñès entra de bonne heure à la cour, où il prit parti pour le prince des Asturies contre le favori Godoy. Lors de l'emprisonnement de Ferdinand, Fernan-Nuñès blâma hautement cet acte de rigueur, et plus tard, il fut un des conseillers de ce prince qui s'efforcèrent vainement de le détourner du voyage de Bayonne, où il ne tarda pas néanmoins à le rejoindre. Napoléon, après avoir dépouillé les Bourbons d'Espagne de leurs états, et après en avoir donné l'investiture à son frère Joseph, tâcha d'attirer dans son parti les principaux seigneurs de la cour de Madrid, en les nommant aux charges les plus éminentes. Le 4 juillet 1808, il créa le comte de Fernan-Nuñès grand veneur du roi Joseph. Se trouvant à peu près contraint d'accepter, celui-ci suivit Joseph à Madrid; mais à peine arrivé, il fit armer secrètement ses vassaux, et assigna à la caisse des secours nationaux 40,000 réaux par mois

(10,000 fr.), pour la défense de la cause commune : il soudoyait en outre plusieurs bandes d'insurgés dans la Castille. Napoléon, instruit de ces circonstances, rendit, le 3 novembre 1808, un décret par lequel il déclarait le comte de Fernan-Nuñès ennemi de la France et de l'Espagne, et traître aux deux couronnes. Ce seigneur eut le temps de se réfugier dans ses terres, où il put être encore plus utile à la cause de l'indépendance de l'Espagne. Il servit ensuite dans les armées espagnoles, sous la direction des Régences de Séville et de Cadix, et parut d'abord embrasser le parti des Cortès; mais il se mit dans les rangs de l'opposition, aussitôt que la publication de la constitution de 1812 eut fait connaître que les Cortès voulaient donner à l'Espagne un gouvernement démocratique. Aussi, dès que Ferdinand VII, sorti de sa captivité, fut rentré dans ses états, le comte de Fernan-Nuñès vint à sa rencontre et l'aida de son influence à renverser la constitution des Cortès. Il fut récompensé par l'ambassade de Londres qu'il obtint en 1815, d'où il passa à celle de France, en 1817. C'est à cette occasion qu'il fut créé duc de Casa-Fernan-Nuñès. Il était en même temps, ministre plénipotentiaire près la même cour, de la duchesse de Lucques, infante d'Espagne. Le duc de Fernan-Nuñès fut remplacé dans son poste d'ambassadeur à Paris, lors du rétablissement de la constitution en 1820 : il continua néanmoins de résider dans cette capitale. Il y est décédé, le 26 octobre 1821, âgé de 43 ans, à la suite d'une maladie occasionée par une chute de cheval.

FONTANA (François-Louis), cardinal, naquit à Casalmaggiore, petite ville du Milanez, le 28 août 1750. N'étant âgé que de 16 ans, il voulut, à l'exemple de deux de ses frères, entrer dans la congrégation des clers réguliers de Saint-Paul ou Barnabites, et prononça ses vœux en 1767. Après qu'il eut terminé ses cours de philosophie et de théologie, sa santé ayant souffert de son application au travail, il fut nommé pour accompagner le P. Herménegilde Pini, habile naturaliste, que l'impératrice Marie-Thérèse venait d'appeler, en 1772, pour visiter les mines de Hongrie. Durant le séjour qu'il fit à Vienne, le jeune Fontana connut plusieurs gens de lettres célèbres, entre autres Metastase, et se fit remarquer dès lors, pour son savoir en même temps que pour sa piété. Il revint en Italie au bout d'un an, et son frère, Marcien Fontana, le demanda pour le seconder dans la direction du collége de S. Louis de Bologne. Peu après François Louis Fontana fut chargé d'une chaire d'éloquence, dans le grand collége de Milan, et c'est là surtout qu'on put apprécier son mérite littéraire. Il écrivait également bien en italien, en latin et en grec; et il improvisait, dit-on, des vers dans cette dernière langue. Sa congrégation l'élut provincial de Milan : il se conduisit avec tant de prudence au milieu des révolutions de l'Italie, qu'il sauva les colléges placés sous sa surveillance du naufrage général dans lequel le gouvernement démocratique de ces temps-là menaçait d'envelopper tous les corps religieux. Après l'élection de Pie VII, le

cardinal Gerdil qui connaissait le mérite et la capacité du P. Fontana, le fit appeler à Rome, où une nouvelle carrière s'ouvrit pour le savant religieux. On le nomma successivement procureur-général de son ordre, consulteur des Rites et de l'Inquisition, et en 1807, Général de sa congrégation. Il accompagna le Pape, comme théologien, dans son premier voyage en France, en 1804; mais le cardinal Borgia étant tombé malade à Lyon, où il mourut, le P. Fontana resta dans cette ville pour l'assister dans ses derniers momens, et ensuite pour exécuter ses dernières volontés; il n'arriva donc à Paris que quelque temps après le Pape, et y mena la vie la plus retirée, ne se montrant jamais dans les cérémonies publiques.

A cette époque on ne connaissait encore de lui, en fait d'écrits, que les biographies de quelques savans Italiens, qu'il publia en 1790, dans le recueil d'Ange Fabbroni (*Vitæ Italorum doctrinâ præstantium.* vol. IX, X et XI). Lorsque le Cardinal Gerdil eut été enlevé à l'Eglise, le P. Fontana, qui avait été intimement lié avec ce savant homme, prononça son éloge funèbre, le 19 août 1802, dans l'église de Saint-Charles *de' Cattinari*, à Rome; et, le 7 janvier 1804, il lut encore, à l'Académie des Arcades, un éloge littéraire du cardinal (in-4° de 52 pages). L'un et l'autre ont été publiés, et le premier de ces discours fut traduit en français, et accompagné de notes sur Gerdil, revues par Fontana (Rome, 1802, in-8, de 170 pages). Cette traduction est due à un français, alors réfugié à Rome, M. l'abbé Hesmivy d'Auribeau. Secondé par le P. Léopold Scati, confesseur et exécuteur testamentaire de Gerdil, le P. Fontana entreprit, en 1806, une nouvelle édition in-4 des œuvres du savant cardinal, dédiée à Pie VII. Les six premiers volumes parurent cette même année : l'ouvrage en était au XVIe vol., lorsque les événemens politiques vinrent en interrompre la publication, en 1809: elle a été reprise depuis; 4 vol. ont été publiés en 1819, par le P. Grandi, procureur général des Barnabites, mort en 1822, sans l'avoir terminée (*Voyez* son article ci-après). Le XXe et dernier volume devait comprendre une vie de Gerdil, écrite par Fontana, annoncée depuis longtemps, et qui pourtant, paraît ne pas avoir été terminée. Fontana a composé aussi plusieurs épitaphes d'une élégante latinité, entre autres celles du cardinal Gerdil à Rome, et du cardinal Luchi, à l'abbaye de Subiac. On connaît encore de lui quelques inscriptions et poésies grecques, à l'imitation de celles de Saint-Grégoire de Nazianze. Le professeur Lazare-Jean-Romani, qui a recueilli, au nombre de plus de cent, les *Memorie elogistiche sugli uomini più illustri della patria*, lui dédia, en 1806, l'éloge du P. Joseph-Antoine-Martinelli, en reconnaissance des matériaux sur la vie et les ouvrages de ce théologien, dont il se dit redevable au patriotisme du P. Fontana, et à son zèle pour la mémoire des doctes personnages qui ont illustré sa congrégation.

Le P. Fontana essuya une part considérable des persécutions que

Napoléon fit peser sur les principaux ecclésiastiques romains, dans les dernières années de son règne. On le fit partir inopinément de Rome, en 1808, avec les autres chefs d'ordres religieux, et on l'amena à ses frais, à Paris. Là, on lui intima la défense de paraître publiquement avec son costume, et on l'envoya en exil à Arcis-sur-Aube. Il fut rappelé en 1809, pour s'adjoindre à une commission d'évêques, qui avait été formée par le Gouvernement, afin de répondre à diverses questions sur les affaires de l'Eglise. Le P. Fontana ne parut qu'aux premières séances : une maladie vint le dispenser de se trouver à des réunions où il ne pouvait apporter que des dispositions peu favorables, et où d'ailleurs la difficulté qu'il avait à s'exprimer en français empêchait qu'il ne fût aussi utile qu'il aurait pu l'être. Lors de l'éclat que fit le bref adressé au cardinal Maury, du 5 novembre 1810, le P. Fontana fut compris dans la liste des cardinaux, prélats et ecclésiastiques enfermés à Vincennes, à cette occasion, en janvier 1811. On a dit qu'il avait été chargé par le Pape de signifier le bref au cardinal. Mais il y a lieu de croire que son emprisonnement fut plutôt provoqué par des lettres et papiers que l'on trouva, lors de la visite du cabinet du Pape à Savone, et dans lesquels il donnait son avis, contre la légitimité canonique du second mariage de Napoléon. Le P. Fontana passa trois ans et trois mois en prison, où il ne cessa d'offrir l'exemple d'une pieuse résignation et d'une inaltérable douceur. Il ne fut délivré que par l'invasion en France des armées alliées, au commencement de 1814.

A son retour à Rome, Pie VII nomma le P. Fontana secrétaire, avec droit de suffrage, d'une congrégation de quinze cardinaux qu'il établit pour délibérer sur les affaires extraordinaires de l'Eglise. Fontana suivit le Pape à Gènes, lors de l'invasion de Murat, en 1815. De retour à Rome, il fut compris dans la nombreuse promotion de cardinaux, du 8 mars 1816 : lui et le cardinal Caselli se trouvèrent alors les seuls religieux membres du sacré Collége. Le Pape lui conféra le titre de Sainte-Marie de la Minerve, et la préfecture de la congrégation de l'*Index;* il lui permit de conserver en même temps le titre de supérieur général de sa congrégation, et le nouveau cardinal continua le même genre de vie qu'il menait précédemment, demeurant toujours au milieu de ses confrères et de ses enfans. Il fut nommé par la suite membre de plusieurs congrégations, et en outre de diverses commissions civiles, pour rédiger un code civil nouveau, pour restreindre les pouvoirs de l'Inquisition, pour régler le système des études et déterminer les villes où seraient fixés les établissemens d'instruction publique, dans les états pontificaux. En 1818, il quitta la place de préfet de l'*Index*, et devint préfet de la Propagande, de la congrégation des études du Collége romain, et de celle de la correction des livres pour l'église orientale. Le pieux et zélé cardinal s'acquittait de tous ces emplois avec autant de lumière que de dévouement, s'occupant particulièrement des affaires de la Propa-

gande, lorsque des attaques d'apoplexie successives, vinrent pronostiquer sa fin prochaine. Au retour d'un voyage à Naples, que les médecins avaient conseillé, de nouvelles attaques le conduisirent au tombeau, le 19 mars 1822, à l'âge de 72 ans. Ses obsèques furent célébrées avec la pompe due à sa dignité, dans l'église des Barnabites, où le P. Placide Zurla, religieux Camaldule, prononça l'oraison funèbre du cardinal défunt : ce discours a été imprimé, et l'on y apprend que le P. Fontana refusa l'archevêché de Gènes, auquel le roi de Sardaigne avait voulu le nommer. On verra dans l'article Grandi (ci-après) que ce religieux Barnabite préparait une édition des œuvres spirituelles posthumes du cardinal Fontana. On trouve une notice sur le cardinal Fontana, dans l'*Ami de la Religion et du Roi ;* tom. XXXI, pag. 321—325.

G.

GABRIELLI (Jules), cardinal, naquit à Rome, le 20 juillet 1748, d'une famille distinguée de cette capitale. Il entra dans la prélature, et fut membre de la congrégation *du bon gouvernement* et de la Consulte, et dans la suite de celle du Concile. Pie VII l'éleva au cardinalat, le 23 février 1805, et le nomma évêque de Sinigaglia, le 11 janvier 1808. Lors des premiers démêlés du Pape avec Napoléon, quand le cardinal Joseph Doria Pamphili, secrétaire d'Etat, eût été exilé par le gouverneur français de Rome, avec neuf autres membres du sacré collége, le cardinal Gabrielli fut nommé pro-secrétaire d'Etat. Accepter cette place dans de telles circonstances, c'était se vouer à une lutte qui demandait un grand courage. Le Saint-Père ayant fait demander au cardinal Gabrielli, s'il se sentait la force de porter ce fardeau: « Je le dois à toute sorte de titres, »répondit le cardinal; sujet du »Saint-Père, membre de sa no»blesse, cardinal de sa création, »je lui dois cette preuve de mon »dévouement, je la lui donne »avec joie. » Le 26 mars, il adressa une note à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France à Rome, pour se plaindre des outrages que l'on faisait subir aux cardinaux des royaumes de Naples et d'Italie; le 30 du même mois, il enjoignit à tous les officiers du Pape de donner leur démission, si *par suite de quelque événement malheureux,* on voulait les forcer d'exercer leurs fonctions au nom d'une autorité qui ne serait pas celle du chef de l'Eglise. Le 11 avril, il écrivit de nouveau à M. Lefébvre, pour l'instruire des motifs qui avaient déterminé S. S. à donner une nouvelle cocarde au petit nombre de ses troupes qui n'avait pas encore été incorporé sous les ordres du général français. « Sa Sainteté, dit-il, iné»branlable dans sa façon de pen»ser, déclare formellement que »les ordres du jour qu'on a pu»bliés insultent à son caractère »personnel, à sa dignité et à sa »souveraineté; qu'ainsi que cha»que prince peut choisir pour ses

»officiers les couleurs qui lui »conviennent, elle a de même »donné aux siens une nouvelle »cocarde, pour faire connaître à »toute la terre qu'elle ne recon- »naît plus pour sienne la cocarde »portée par ses troupes incorpo- »rées dans l'armée française.» Le 17 juin deux officiers français s'étant transportés chez le cardinal Gabrielli, enfoncèrent en sa présence l'armoire qui renfermait les papiers de l'Etat, placèrent une sentinelle dans son appartement, et l'obligèrent lui-même à partir pour son évêché de Sinigaglia. Le cardinal se plaignit aux ministres étrangers de cette violence; et, dans une circulaire adressée à tous les cardinaux, il déclara qu'il ne s'éloignerait pas de S. S. Cependant il ne put continuer d'exercer les fonctions de pro-secrétaire d'Etat, et il fut remplacé par le cardinal Pacca. On trouve plusieurs pièces de la correspondance diplomatique du cardinal Gabrielli, dans la correspondance imprimée (en français et en italien) entre la cour de Rome et le gouvernement français. Bientôt le cardinal Gabrielli fut exilé à Milan et ensuite en France. De retour à Rome avec Pie VII, en 1814, il fut fait secrétaire du Bref, puis préfet de la congrégation du Concile et prodataire. Il donna la démission de son siége en 1816, et mourut à Albano, le 26 septembre 1822. Son corps repose dans les caveaux de l'église de Sainte-Marie de la Minerve, à Rome, où sont les tombeaux de la famille Gabrielli.

GARAY (Martin de), ministre des finances d'Espagne, naquit dans le royaume d'Aragon. Devenu secrétaire-général de la Junte centrale qui se constitua à Aranjuez, le 25 septembre 1808, contre l'usurpation française, il rédigea, en cette qualité, diverses proclamations adressées à la nation espagnole, afin d'exciter son courage et son amour pour l'indépendance. On cite surtout, parmi ces manifestes, celui du 1er janvier 1805, qui offre l'exposé fidèle des intrigues de Napoléon, et de la marche tortueuse de sa politique. On voit dans la correspondance relative aux affaires d'Espagne, qui a été imprimée en Angleterre, par ordre du Parlement, que M. de Garay mit beaucoup de sagesse et d'énergie dans les négociations qu'il dirigea. Au mois de juillet 1809, il eut des différens sérieux avec sir Arthur Wellesley, depuis duc de Wellington, qu'il avait représenté dans un rapport à la Junte centrale, comme étant cause de la défaite du lieutenant général Cuesta, qu'il aurait exposé seul à l'attaque des troupes françaises. La justification du général anglais, dont M. Frère donna communication à la Junte, changea totalement l'opinion qu'elle paraissait avoir conçue de ses opérations militaires, et M. de Garay lui-même fut chargé de faire part de ce changement à sir Arthur Wellesley. En lui faisant connaître que la Junte approuvait la conduite des troupes britanniques, dans les journées des 26 et 27 juillet, il lui annonça sa nomination au grade de capitaine-général dans l'armée espagnole. M. de Garay se concerta en même temps avec

le marquis Wellesley, frère de lord Wellington, et ambassadeur de la cour de Londres, pour écarter du commandement le général Cuesta et lui donner un successeur; il eut ensuite avec le même envoyé plusieurs conférences relatives à l'approvisionnement de l'armée anglaise, et mit sous les yeux de la Junte le plan qui lui fut communiqué à cet égard; mais il paraît qu'on procéda avec tant de lenteur que l'armée britannique se vit obligée de se retirer en Portugal; ce mouvement rétrograde donna lieu à de vives contestations entre le général anglais et la Junte centrale, qui s'en imputèrent réciproquement la responsabilité. Cependant l'ennemi profitait de ces dissensions : Garay fut un des premiers qui sentirent la nécessité de nommer une régence et de convoquer les Cortès. Un complot qui éclata à cette époque, contre la Junte centrale, vint ajouter aux motifs que l'on avait de les réunir, et leur convocation fut annoncée pour le 1[er] mars 1810. Martin de Garay continua de déployer, pendant toute la durée de cette lutte héroïque et terrible, autant de capacité que de patriotisme.

Après la rentrée de Ferdinand VII, les ministres qui se succédèrent, créés par les intrigues de cour les plus misérables, achevèrent de consommer le désordre des finances de l'Espagne; un moment, le Roi parut vouloir porter l'ordre dans ce chaos; un décret du 23 décembre 1816 appela au ministère des finances D. Martin de Garay. Les opérations hardies par lesquelles il débuta dans cette nouvelle carrière annoncèrent bientôt l'étendue de son coup d'œil et la vigueur de ses plans. Il ne vit qu'un seul remède au mal dont il embrassait toute l'étendue; ce fut de faire supporter par les deux corps les plus opulens de l'Etat, la noblesse et le clergé, une partie des sacrifices devenus nécessaires pour combler le gouffre du déficit. Mais cette tentative, qui dans tous les pays où elle eut lieu arma toujours contre celui qui en conçut l'idée l'égoïsme des privilégiés, devait surtout rencontrer d'effrayans obstacles, dans une contrée où les deux classes qu'il était question d'assujétir aux charges publiques se regardent, de temps immémorial, comme privilégiées par le ciel lui-même, et ont à peu près accoutumé une grande portion du peuple à le croire aussi. Des ennemis nombreux et redoutables durent s'élever dès lors contre Garay et ses projets; et tandis que la reconnaissance de la portion éclairée de la nation lui donnait déjà le nom de Neker espagnol, de sourdes manœuvres sapaient son crédit auprès du Roi, en attendant que l'occasion se présentât de l'attaquer ouvertement. Néanmoins, la grandeur de ses vues, et le caractère d'utilité publique qu'elles portaient évidemment, forcèrent quelque temps ses ennemis au silence.— « Le plan de M. de Garay, dit M. Alexandre de Laborde (1), consistait, à peu près comme celui des Cortès, à établir une contribution foncière

(1) *Aperçu de la situation financière de l'Espagne.* Paris, 1823, in-8, p. 9.

générale, sans distinction de province, ou d'individus; à éteindre la dette publique par la vente des biens ecclésiastiques; à imposer extraordinairement les majorats, et à faire d'utiles réformes dans l'administration financière, militaire et civile. Trop d'intérêts se trouvaient froissés par ce projet, pour qu'il pût facilement s'exécuter; cependant le Roi le soutint long-temps, mais il finit par l'abandonner; son auteur fut exilé comme plusieurs de ses prédécesseurs, et les choses restèrent dans le même état jusqu'à la révolution de l'île de Léon. »

Un édit des finances du 30 mai 1817 exposa et mit en action les plans de M. de Garay; cet acte obtint l'approbation de tous ceux qui connaissent le mécanisme délicat et compliqué de cette partie de l'administration. Ses effets salutaires ne tardèrent même pas à se faire sentir. Les troupes reçurent une partie de leur solde arriérée; les diverses parties du service public commençaient à sortir d'un long état de souffrance, et le crédit lui-même parut se ranimer. Mais ces premiers succès ne firent qu'irriter davantage la haine de l'égoïsme, d'autant plus que deux des collègues de M. de Garay, D. Joseph Pizarro et Vasquez-Figuerroa, l'un ministre des dépêches, l'autre ministre de la marine, paraissaient avoir adopté son système d'égalité des charges. Menacés à la fois dans leur orgueil et dans leur avarice, les courtisans et les moines redoublèrent d'efforts, secondés par deux membres du cabinet, l'un, Lozano de Torrès, devenu de valet-de-chambre du Roi un de ses ministres; l'autre D. Francisco de Eguia, qu'on a vu récemment figurer aux rangs des plus chauds adversaires du gouvernement constitutionnel. Les ministres attaqués n'ignoraient pas l'intrigue ourdie contre eux et s'attachaient à la déjouer : ils comptaient d'ailleurs beaucoup sur le résultat d'une épreuve qui n'était plus éloignée. C'était le 1er janvier 1818, que devait s'effectuer le paiement des fonds consolidés. On ne doutait pas que si le ministre des finances parvenait à satisfaire les nombreux créanciers de l'Etat, qui pendant si long-temps n'avaient fait que d'inutiles démarches, ce succès brillant ne fermât la bouche à ses détracteurs et ne rendît son crédit inébranlable. Il est à présumer que ses ennemis prévirent la possibilité de ce triomphe et voulurent le prévenir. Quoi qu'il en soit, rien n'annonçait que les trois ministres eussent perdu la confiance du Roi, et le bruit circulait même qu'ils avaient, depuis quelques jours, obtenu le renvoi d'Eguia et de Lozano de Torrès, lorsque dans la nuit du 14 au 15 septembre 1818, M. de Garay reçut un décret royal conçu en ces termes :

« Attendu *la mauvaise santé* de »D. Martin Garay, et pour qu'il »puisse parvenir à son rétablisse»ment, je l'ai relevé de l'emploi »de mon secrétaire-d'Etat et des »finances de l'Espagne et des »Indes. Je veux que ce ministère »soit, par *interim*, occupé par »D. Imaz, mon conseiller des »finances et premier directeur-

»général des ventes. Soyez-en »prévenu pour l'exécution.»

Cet ordre, revêtu de la signature du Roi, était contre-signé *Eguia.* Les deux autres ministres du parti de M. de Garay reçurent en même-temps que lui un ordre pareil, mais conçu en des termes moins ménagés. Dès le lendemain, à six heures du matin, tous trois avaient quitté Madrid, pour se rendre dans les villes qui leur étaient assignées comme résidences d'exil : celle de Sarragosse fut indiquée à M. de Garay. Le dénoûment de cette intrigue causa en Espagne, et plus encore dans le reste de l'Europe, une surprise pénible; car les hommes éclairés de tous les pays suivaient avec un vif intérêt les opérations d'un homme habile et probe, qui laissait espérer de voir bientôt l'Espagne remonter au rang qui devrait lui appartenir parmi les nations civilisées. Il ne paraît pas que M. de Garay ait voulu prendre part à la révolution de 1820, ni à ses suites. Il est mort en Aragon, sa terre natale, au mois d'octobre 1822.

GARRICK (Mrs.), veuve du célèbre acteur anglais de ce nom, naquit à Vienne, en Autriche, le 29 février 1724; son père se nommait *Veigel;* un maître de ballets de Vienne le détermina à consacrer sa fille au théâtre, où elle débuta sous le nom de *Veilge* (qui en allemand signifie *Violette*), formé au moyen de la transposition d'une seule lettre. Cette mutation avait été suggérée, dit-on, par l'impératrice Marie-Thérèse, qui accorda de bonne heure sa protection à la jeune danseuse. Son nouveau nom fut adopté par toute sa famille, notamment par son frère Ferdinand Charles Veilge, qui fut attaché comme elle aux ballets de l'opéra de Vienne. A la même époque, l'opéra italien de Londres faisait de grands frais pour attirer les meilleurs sujets de l'étranger. Mlle Veigel conçut le projet d'y faire agréer ses talens; en conséquence, elle passa en Angleterre, en 1744, recommandée par la comtesse de Stahremberg à la comtesse de Burlington, et à d'autres dames anglaises de la plus haute distinction. Sous leur patronage, elle obtint les plus grands succès, comme danseuse de l'Opéra, et acheva de se concilier la bienveillance de la haute société, par les agrémens de son esprit et de sa personne. Bientôt même elle quitta le théâtre, et vint loger à Burlington-House, où elle fut traitée avec une affection toute paternelle, par le comte et la comtesse de Burlington. Cette circonstance a donné lieu à un récit romanesque, qu'on lit dans les mémoires du comédien Lee-Lewis (1805, 4 vol. in-12), mais dont l'authenticité n'est pas démontrée. En voici la substance :

Le dernier comte de Burlington, durant un voyage en Italie, forma une liaison intime avec une jeune demoiselle, d'une famille honorable de Florence, qu'il laissa grosse d'une fille. Rappelé en Angleterre, le jeune lord ne vit pas naître le rejeton de ses amours, tandis que la mère, repoussée par sa famille, à cause de sa faute, ne trouva plus qu'en son enfant les consolations dont la privait l'absence de celui qu'elle avait aimé. Obligé, par des considérations de

famille, à se marier en Angleterre, lord Burlington n'oublia ni son premier amour, ni le fruit qui en était résulté : il pourvut libéralement à l'entretien de l'enfant et de la mère, et entretint avec celle-ci une correspondance suivie. La jeune fille reçut de sa mère une éducation honnête et soignée, dont elle profita si bien, qu'elle devint susceptible de faire l'ornement de la plus brillante compagnie. Malheureusement elle perdit sa mère avant d'avoir été mariée, et sans avoir reçu aucune révélation qui pût lui faire connaître son père; en sorte qu'elle se trouva comme orpheline, dès ce premier période de la vie d'une femme, où tout, autour d'elle, est danger et séduction. Cependant le comte de Burlington, informé de la mort de celle qui l'avait rendu père, se proposa aussitôt de ne point abandonner sa fille. Il écrivit à Florence, à une personne en qui il croyait pouvoir placer toute confiance, afin qu'elle prît soin de la jeune orpheline. Cette personne eut la déloyauté de s'approprier la plus grande partie des sommes qui lui étaient transmises, pour entretenir et élever la fille du lord anglais, d'une manière conforme à sa naissance; mais elle l'engagea comme danseuse, à l'opéra du grand duc de Florence. La jeune fille fut si bien abusée par le perfide intermédiaire de lord Burlington, qu'elle recevait les modiques secours qu'il lui remettait, comme des bienfaits de sa générosité personnelle. Cependant, ses succès de théâtre parvinrent jusqu'aux oreilles de son père, qui résolut de ne pas la tenir plus long-temps éloignée de sa surveillance immédiate, dans cette nouvelle et périlleuse situation. Il lui dépêcha donc une personne, qui, en lui assurant des appointemens plus élevés, détermina la jeune danseuse à passer en Angleterre.

La signora Violetti (c'est le nom que portait la danseuse italienne), fut engagée au théâtre de Drury-lane, dont l'acteur Garrick venait tout récemment de prendre l'administration. Les grâces de sa personne charmèrent, dès son premier début, tous les spectateurs; la décence de sa conduite acheva de lui concilier tous les suffrages. On pense bien que le noble lord, à qui, sans le savoir, elle devait le jour, ne fut pas le moins zélé de ses partisans. Le plaisir de converser ensemble dans l'idiome italien, établit entre le père et la fille des relations, que des motifs plus pressans ne pouvaient encore autoriser. Mais ces jouissances trop rares ne suffisaient pas à la tendresse paternelle; lord Burlington voulait posséder sa fille sous le même toit qu'il habitait. L'accomplissement de ce désir demandait autant d'adresse que de discrétion. Sa Seigneurie avait une autre fille (1) de son épouse légitime, plus jeune de quelques années que la signora Violetti : cette circonstance lui suggéra l'idée de donner la belle étrangère pour institutrice à sa propre fille. Celle-ci était souvent conduite au théâtre par sa mère; lord Burlington s'appliqua à lui

(1) Celle-ci fut mariée depuis, avec le marquis d'Harlington, qui, à la mort de son père, a pris le titre de duc de Devonshire.

faire aimer et admirer les grâces et les belles qualités de la danseuse italienne. Ayant réussi suivant son désir, un soir qu'il assistait au spectacle dans la même loge que sa fille, il lui proposa de prendre la signora Violetti pour demoiselle de compagnie et maîtresse de langue italienne. La proposition fut acceptée avec empressement par la jeune personne, et le même soir, le carrosse de lord Burlington conduisit la signora à son hôtel, dans Piccadilly.

Mlle Violetti goûta d'abord le plus parfait bonheur au sein d'une si brillante hospitalité; mais bientôt l'amour vint altérer son repos : cette passion troubla son âme, au point de flétrir ses charmes et de ruiner sa santé; en vain la tendresse paternelle appelait à son secours l'art des plus habiles médecins, tous leurs efforts restaient impuissans, la pudeur de la jeune personne ne lui permettant pas de divulguer la cause de son mal. Lord Burlington éprouvait toutes les angoisses d'un père, qui voit lentement périr sa fille; son épouse ressentait sympathiquement les mêmes chagrins, mais elle ne désespéra point de sauver la jeune infortunée. Le docteur Mead, le médecin à la mode de cette époque, ayant confessé définitivement son impuissance et celle de la médecine, pour guérir le mal de la signora Violetti, lady Burlington en soupçonna tout aussitôt la cause secrète. Après avoir interrogé vainement la jeune personne, dans un entretien plein d'adresse, sur la cause et le siége de son mal, sans pouvoir en obtenir aucune réponse, elle saisit sa main avec la plus tendre délicatesse, avec la plus douce sympathie, et lui déclara qu'elle avait le bonheur de découvrir que son mal n'était pas incurable. « L'amour en est la cause, » s'écria-t-elle, et on peut y remé- » dier. » L'effet que produisirent ces mots sur la physionomie de la malade ne permirent plus à lady Burlington de douter qu'elle n'eût deviné juste. Elle se mit alors à conjurer Mlle Violetti de lui nommer l'objet de sa passion, s'engageant sur l'honneur à ne point trahir sa confidence, et lui promettant de combler ses vœux, pour peu que cela fût possible. « Mademoiselle, reprit ensuite » cette excellente dame, j'ai si » bonne opinion de votre discer- » nement, qu'il me paraît impos- » sible que vous ayez fixé vos af- » fections sur quelqu'un qui n'en » serait pas digne; je suis d'autant » plus impatiente de le connaître, » que je serai d'autant plus près » de trouver le moyen de rétablir » à la fois votre beauté, votre » santé et votre bonheur. Votre » maladie pénètre mylord d'afflic- » tion; et il en est affecté à un » point que je n'aurais pas cru pos- » sible, pour personne autre que » sa fille, fût-elle d'ailleurs aussi » digne d'être aimée que vous » l'êtes, Mademoiselle! — Oh! » ma chère dame, s'écria la pauvre » enfant, épargnez-moi, de grâce, » épargnez-moi; je n'oserai jamais » confesser ma faiblesse, même à » vous, toute compatissante que » vous êtes, pour la pauvre orphe- » line dont vous avez voulu vous » charger; je ne puis exprimer le » remords que j'éprouve d'être » obligée de paraître ingrate en- » vers votre cher époux, en lui

» cachant aussi bien qu'à vous ce » qui dévore mon existence, et » qui doit enfin me conduire au » tombeau. — Ma chère demoi- » selle, reprit lady Burlington, il est » maintenant en votre puissance » d'acquitter tout ce que vous » pouvez devoir à mon mari et à » moi, en nous prouvant que nous » possédons assez votre confiance, » pour devenir dépositaires de » votre secret. Notre zèle pour » votre bonheur est la meilleure » garantie que nous puissions don- » ner à votre sécurité ; ce n'est » point une vaine curiosité qui me » fait vous presser de la sorte, » mais un intérêt indéfinissable » que je ressens pour vous. Si, tout » considéré, il existait quelqu'obs- » tacle insurmontable à l'union » qui peut seule vous rendre la » paix de l'âme, votre secret res- » tera pour jamais dérobé à la » curiosité comme à la censure. »

La candeur, la sincérité, la bienveillance des paroles de cette excellente femme triomphèrent enfin. Mlle Violetti avoua à lady Burlington, que M. Garrick était l'objet de sa passion, mais qu'il l'ignorait absolument. Celle-ci reçut cet aveu avec la plus grande bonté, mais elle laissa entrevoir la possibilité que l'objet de cet amour ne voulût point y correspondre, attendu que M. Garrick était un jeune homme bien venu des familles de la première distinction, et qui passait pour avoir des prétentions considérables, quant au rang et à la fortune de celle à qui il donnerait sa main ; elle lui promit néanmoins, que tous ses efforts et ceux de lord Burlington seraient employés, pour calmer sa peine et satisfaire son cœur. En effet, lord Burlington fut très-charmé de ce que sa femme était parvenue à sonder la cause secrète du mal d'une enfant qui lui était si chère. Informé que Garrick voulait trouver la fortune dans le mariage, il le fit venir aussitôt. Celui-ci, au milieu des complimens d'usage, demanda des nouvelles de la santé de la signora Violetti; lord Burlington partit de là, pour entamer la négociation de l'hyménée, en lui apprenant avec un sourire, « que le mal de la jeune personne » ne pouvait être guéri que par le » docteur Garrick, une de ses in- » times connaissances. — Expli- » quez-vous, Mylord, répliqua » l'acteur étonné. — Oui, Mon- » sieur, poursuivit le comte, vous » saurez que la signora Violetti est » une demoiselle riche et bien née, » outre qu'elle possède toutes les » vertus de son sexe ; voulez-vous » la recevoir de mes mains, avec » une dot de 10,000 livres ster- » ling (1) ? Sachez de plus qu'elle » est ma fille. » A cette déclaration, Garrick transporté de joie rendit dix mille remercîmens à Sa Seigneurie pour tant d'honneur et de générosité, dont elle se montrait prodigue envers lui, déclarant d'ailleurs que lady Violetti lui avait toujours paru digne du plus vif intérêt. « Vous me comblez de » joie, lui dit le comte, vous faites » cesser les mortelles appréhen- » sions d'un père, qui, jusqu'au » moment où il a découvert la » cause secrète du mal de sa fille, » n'a pas éprouvé de plus sensible

---

(1) Arthur Murphy (*Vie de Garrick*. Londres, 1801, 2 vol. in-8), dit seulement 6000 l. st.

»affliction que la crainte de la »perdre. Maintenant, docteur, je »vais vous conduire à votre ma- »lade. » Introduit au pied du lit de la jeune personne, Garrick lui fit sa déclaration, avec autant de grâce, et encore plus de naturel qu'il en déployait au théâtre : elle fut aussi bien accueillie qu'il devait s'y attendre. Bientôt la belle consolée recouvra sa gaîté avec sa santé, et le mariage fut célébré le 22 juin 1749, d'abord dans une chapelle protestante, et ensuite dans la chapelle catholique de l'ambassadeur de Portugal, conformément au rit de la religion professée par la nouvelle épouse.

Garrick se trouvait, à l'époque de son mariage avec la signora Violetti, au plus haut période de sa réputation théâtrale; sa femme, après avoir joui quelque temps de ses triomphes, et l'avoir aidé quelquefois dans la direction de son théâtre de Drury-lane, l'accompagna durant un voyage qu'il fit sur le continent, dans l'automne de 1763. Leurs relations avec les anglais de la plus haute distinction les eurent bientôt mis pareillement en rapport avec les personnes de la même classe sur le continent. Mrs. Garrick partagea naturellement avec son époux leur flatteur empressement; ils furent de retour en Angleterre à la fin de 1765, après un an et demi d'absence. Garrick quitta la scène et l'administration du théâtre, en 1776; il mourut le 15 janvier 1780. Mrs. Garrick lui survécut encore près de quarante-deux ans, puisqu'elle mourut seulement le 16 octobre 1822, après avoir reçu avec ferveur les consolations de la religion catholique, qu'elle avait toujours professée. Elle expira sur son fauteuil, et sans aucune souffrance apparente. Le jour même de sa mort, elle se disposait à assister à l'ouverture du nouveau théâtre de Drury-lane, où l'administration avait eu l'attention de lui réserver, sa vie durant, la jouissance d'une loge. Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, qu'elle ait expiré dans les mêmes draps où son mari avait rendu le dernier soupir : il est vrai seulement qu'elle en avait manifesté le désir, mais la mort la surprit si subitement, qu'il ne fut pas possible d'accomplir ce vœu; toutefois on plaça son corps dans ces draps après son décès. On raconte encore qu'un mois avant cette époque fatale, Mrs. Garrick étant allée visiter le tombeau de son époux à Westminster, elle dit à l'ecclésiastique qui l'accompagnait : « Je pense qu'il n'y aurait »pas assez de place dans ce tom- »beau pour me placer à côté de »mon cher David? » L'ecclésiastique lui ayant répondu affirmativement, elle répliqua en souriant : « Je désire le savoir, non que je »pense être bientôt dans le cas de »réclamer cette place, mais pour »la satisfaction de mon cœur, à »l'époque où il plaira à Dieu »de m'appeler à lui. » Après sa mort, on craignait que ce dernier vœu ne pût être accompli, soit à cause de la religion de Mrs. Garrick, soit parce que les sépultures de Westminster paraissaient devoir être réservées aux femmes de la famille royale, ou à celles qui se seraient distinguées par leurs talens littéraires; cependant, le doyen de l'abbaye finit par accor-

der la permission qui lui fut demandée, et le cercueil de la veuve de Garrick a été déposé par dessus celui de son époux. On remarque qu'elle souffrit qu'un ami de Garrick fît la dépense du monument qui lui a été élevé à Westminster, après avoir dépensé cependant, pour sa pompe funéraire, des sommes d'argent qui auraient suffi à construire un monument durable. Peu après la mort du Roscius anglais, quelqu'un disait au docteur Johnson, devant un cercle nombreux: « Pourquoi n'ajoutez-vous » pas la vie de votre ami Garrick » à la *Vie des poëtes* que vous venez » de publier? » —Johnson répondit: « Je ne le ferai pas spontanément; » mais si Mrs. Garrick m'en témoi» gne le désir, je suis disposé à » payer ce dernier tribut à la mé» moire d'un homme que j'ai » aimé. » M. Murphy raconte qu'il prit soin lui-même de faire rapporter ces paroles de Johnson à la veuve de l'illustre acteur, par l'intermédiaire du neveu de Garrick, qui vivait auprès de sa tante, mais qu'il ne reçut jamais de réponse à ce sujet.

Garrick avait laissé à sa veuve une grosse portion de sa fortune, composée principalement de sa maison à Londres, de sa délicieuse maison de plaisance à Hampton, qu'il lui recommanda d'entretenir en bon état (clause qu'on a reproché à sa veuve de n'avoir pas exécutée fidèlement); enfin, d'un riche mobilier et de revenus considérables en fonds publics. Toutefois ces libéralités lui furent faites avec la restriction que ses revenus seraient réduits d'un tiers, et qu'elle cesserait de jouir de la maison de Londres et de celle de Hampton, si elle se remariait, ou seulement si elle quittait l'Angleterre. Beaucoup de prétendans se présentèrent en effet, pour obtenir la main de la veuve de Garrick, parmi lesquels on cite, entre autres personnes distinguées, lord Monboddo; mais celle-ci resta inviolablement attachée au nom de son premier mari. Le caractère de Mrs. Garrick offrit un singulier contraste de parcimonie et de libéralité. A la même époque où elle se refusait les commodités ordinaires de la vie, elle donnait 5 livres sterling à un mendiant de Hampton; et quelque temps avant sa mort, elle distribua entre ses plus proches parens, les économies qu'elle avait faites sur ses revenus, se montant alors à 12,000 livres sterling; la totalité de ses biens s'est trouvée, après son décès, s'élever à 70,000 livres sterling. Son mari lui avait laissé une cave splendide, qu'elle conserva fermée durant plusieurs années, se bornant à offrir une tasse de thé aux personnes qui venaient lui rendre visite. Elle alléguait habituellement sa prétendue pauvreté, pour justifier l'état de délabrement où elle laissait sa jolie maison de plaisance de Hampton. Ce délabrement devint tel, que l'enduit des murailles tombait par lambeaux, et que les planchers s'affaissaient; la chambre à coucher de Garrick était particulièrement dans un état complet de destruction. On explique cette infidélité aux volontés de son époux, pour lequel d'ailleurs Mrs. Garrick professait en toutes choses un respect enthousiaste, par le ressentiment qu'elle éprouva d'un procès qu'elle eut à soutenir

avec les parens de Garrick, ses cohéritiers : la perte de ce procès l'ayant privée d'une portion de la fortune qu'elle pensait devoir lui revenir, elle se crut déchargée par suite, de quelqu'une des clauses onéreuses du testament. Durant plusieurs années que Mrs. Garrick résida à Hampton, une seule pièce pratiquée dans l'attique de la maison lui servit à la fois de cuisine et de salon ; une seule femme composa tout son service; et, comme les gages qu'elle recevait étaient trop modiques pour suffire à son entretien et à celui de sa nombreuse famille, elle fut autorisée à recevoir les étrennes des étrangers qui viendraient visiter Hampton. L'ameublement de la maison fut conservé exactement tel qu'il avait été laissé par Garrick : or, à l'exception de quelques porcelaines et de quelques tableaux, c'était un assez misérable mobilier. On voyait dans différentes pièces plusieurs portraits de Mrs. Garrick, peinte dans sa jeunesse, et d'après lesquels il paraissait qu'elle avait été extrêmement jolie; mais depuis longtemps l'âge avait entièrement détruit les grâces de l'original. Les quatre célèbres tableaux de Hogarth, représentant *les scènes de l'élection de Brentford*, ornaient la salle à manger de Hampton; deux cent cinquante autres tableaux de grand prix se voyaient dans les diverses pièces de la maison. Une des grandes jouissances de Mrs. Garrick c'était, lorsque la beauté du temps le permettait, de parcourir les sites pittoresques de ses jardins, pour indiquer aux étrangers l'âge de plusieurs grands arbres plantés par Garrick ou par elle-même, et qui en effet étaient parvenus à une dimension qu'il est rare de leur voir atteindre dans le période d'une vie humaine. Un autre plaisir de Mrs. Garrick c'était encore, durant l'été, d'aller prendre une tasse de thé sur la terrasse de sa maison, au bord de la Tamise, à l'extrémité de laquelle Garrick avait fait construire un monument où était placée la statue de Shakespeare et le fauteuil de ce grand homme. Là, seule avec une amie, Mrs. Garrick se plaisait à rappeler les heures de bonheur qu'elle avait goûtées à cette même place, en la société de son célèbre époux et de ses illustres hôtes. Malgré la manière de vivre si excessivement parcimonieuse adoptée par Mrs. Garrick, elle n'avait rien perdu de l'exquise politesse dont elle avait de bonne heure contracté l'habitude dans le monde. Elle avait aussi conservé une passion très-vive pour la lecture, qu'elle trouvait à satisfaire amplement, avec la belle bibliothèque que lui avait laissée son mari; elle consacrait à cette occupation au moins quatre heures par jour; elle lisait même en voiture, et dans les dernières années de sa vie, ses yeux s'étant affaiblis, elle faisait lire à haute voix sa servante, pendant quatre ou six heures.

Le testament de Mrs. Garrick offre quelques particularités remarquables : elle lègue à la célèbre actrice Mrs. Siddons, une paire de gants qui ont été portés par Shakespeare, et qui furent donnés à Garrick par une personne de la famille de Mrs. Siddons, lors du

jubilé poétique célébré en 1769, à Stratford sur Avon, patrie du barde de l'Angleterre.

Au théâtre de Drury-lane, 200 livres sterling.

A miss Hannah More, son amie, célèbre écrivain anglais, 100 livres sterling.

A Christophe Garrick, son neveu, une tabatière d'or montée en diamans, donnée à son mari par le roi de Danemarck.

Au même et à sa femme, toute la vaisselle qu'elle possédait, achetée depuis son mariage; plus un service d'étain dont Garrick s'était servi étant garçon et dans son premier temps, avec la recommandation de transmettre successivement ce service *au chef de la famille Garrick;* elle lègue encore au même un portrait de Garrick, dans le rôle de Richard III.

A Nathaniel Egerton Garrick, une tabatière donnée à son époux par le duc de Parme, plus un portrait de Garrick, peint par Zoffani, sans perruque, dont Garrick avait fait cadeau à M. Bradshaw, et que Mrs. Garrick avait racheté après le décès de son époux.

Enfin, elle a laissé un grand nombre de legs à plusieurs établissemens de bienfaisance, et notamment au prêtre et à l'école de charité de l'église catholique romaine de Warwick-street.

GIANNI (François), improvisateur italien, naquit à Rome en 1759. Destiné à apprendre le métier de tailleur, c'est en travaillant dans sa boutique qu'il improvisa ses premiers vers, sans même se douter que ce fût un talent. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une imagination extrêmement ardente et mobile, il embrassa, sans études préliminaires, cette profession singulière qui n'existe que pour les Italiens. Ses premiers débuts publics eurent lieu à Gênes. La révolution française conquérante en Italie, la fondation de la République cisalpine, obtinrent ensuite ses premiers chants; le héros de l'Italie reçut aussi ses poétiques tributs. En 1796, il fut appelé à Milan pour être membre de l'un des deux conseils de la république naissante. On a gravé à cette époque, son portrait, en costume de législateur. Lorsque Suvarow envahit l'Italie, en 1799, à la tête d'une armée russe, Gianni fut enfermé dans la forteresse de Cattaro. Il en sortit, en 1800, vint en France, et reçut plus tard, de Napoléon, avec le titre d'*improvisateur impérial,* une pension de 6000 fr., deux faveurs qu'il dut principalement au crédit de Mme Brignolle, sa protectrice. C'est chez M. Corvetto, alors conseiller d'Etat, et depuis ministre des finances sous Louis XVIII, qu'eurent lieu ses plus brillantes séances d'improvisation. Au premier bruit d'une victoire, ayant que la nouvelle en fût répandue, M. Corvetto réunissait chez lui une élite de personnes connues par leur double enthousiasme pour le héros du jour et pour la poésie italienne : là Gianni recevait le bulletin de la victoire, avec l'invitation de la célébrer. L'enthousiasme le saisissait aussitôt, et il le répandait au dehors. Ce sentiment n'avait pourtant rien de factice, dans notre poëte : il naissait de la reconnaissance des bienfaits et

de cet ébranlement que ne manquent jamais de communiquer aux imaginations ardentes ces luttes sanglantes où la philosophie et même le simple bon sens ne trouvent communément que de trop justes sujets d'affliction. Plusieurs des chants improvisés de Gianni obtinrent un grand succès ; il en existe plusieurs d'imprimés, avec la traduction française en regard, dont les journaux italiens et français firent, dans le temps, beaucoup d'éloges. Quand Gianni ne célébrait pas la victoire il chantait les amours, ou d'autres sujets gracieux. On doit faire honneur autant à sa reconnaissance qu'à son esprit, des vers qu'il adressa à sa protectrice, Mme Brignolle, qu'il avait accompagnée dans un voyage à Gênes, en 1811. Depuis la Restauration, Gianni avait conservé sa pension, par le crédit de M. Corvetto ; mais sa muse ne se consacra plus désormais qu'à des sujets religieux, la piété s'étant emparée de son âme avec autant d'empire que jadis l'amour de la célébrité. Ce poëte italien est mort à Paris, où il habitait depuis plus de 20 années, âgé de 63 ans. Parmi les lieux communs et les réminiscences dont ses poésies improvisées sont remplies, on rencontre parfois des traits, ou même des passages entiers, que n'auraient point désavoués les plus célèbres poëtes de l'Italie. Monti, si jaloux de toute réputation poétique, disait de notre improvisateur : *natura ha fatto di tutto per formarne un gran poeta* (1).

(1) « La nature a tout fait pour en » former un grand poëte. »

Il est vrai qu'il ajoutait malicieusement que Gianni n'avait pas rempli les vues de la nature. «Sa versification, dit M. Salfi, était souvent si variée, si serrée et si imitative, qu'elle semblait l'ouvrage d'une longue étude. Il ne chantait pas et ne possédait aucune des qualités extérieures qui servent souvent aux improvisateurs pour couvrir leurs imperfections. Dans Gianni ce n'était que la magie des vers qui pouvait séduire ses auditeurs ; sous ce rapport, aucun improvisateur n'a été plus loin que lui ; ses vers sont encore relus, et on doute souvent qu'ils aient été improvisés.» (*Revue Encyclopédique*, t. XVI, p. 662.)

Liste des ouvrages de Fr. Gianni.

I. *Recueil de poésies galantes, érotiques, héroïques*, etc. Milan, 1807. (en italien.)

II. *La dernière guerre d'Autriche*, chant improvisé par F. Gianni; trad. en vers français par J. A. de Gourbillon. 1819, broch. in-4.

III. *Leda e Giove, canto estemporaneo.* — Jupiter et Léda, chant improvisé, trad. en prose par J. F. C. Blanvillain. Paris, Leblanc, 1812, broch. in-12.

IV. *I Saluti del matino e della sera*, etc. — Les Saluts du matin et du soir, improvisés par M. F. Gianni, romain, etc., trad. en français par H. Domenjoud. Paris, Chaigneau, 1813, in-8 de 6 feuilles.

Ces chants sont pour la plupart consacrés à Mme Brignolle. Le volume est dédié au célèbre antiquaire E. Q. Visconti.

GOFFIN (Hubert), mineur du pays de Liége, a rendu son nom célèbre par le courage avec lequel il sut lutter contre la mort et sauver la vie à soixante-dix de ses compagnons, dans la position la plus effroyable où un homme puisse se trouver précipité. Le 28 février 1812, l'exploitation de la mine de houille, située commune d'Ans, près de la route de Bruxelles, à 2 kilomètres de Liége, est inondée par l'effort des eaux qui pénètrent à l'un des côtés du *serrement* (digue) fait à la veine du Rosier du *bure* (grand puits carré) Triquenote, situé à 140 mètres de celui de Beaujonc. L'eau, venant de la veine du Rosier, après avoir passé par celle du Pestay, tombait du bure Beaujonc dans le marais que l'on exploitait et où il y avait 127 ouvriers. La chute d'eau était de 78 mètres. Au moment où le *panier* (caisse carrée soutenue par des chaînes aux quatre angles) rempli de houille était enlevé, un ouvrier chargeur (Matthieu Labaye) s'aperçut que l'eau tombait dans le bure, dont la profondeur est de 170 mètres. Ses camarades crurent d'abord que les tuyaux de la pompe à vapeur étaient engorgés, et que l'eau, n'arrivant point au jour, retombait dans le bure. Cependant Labaye fit avertir le maître ouvrier, Hubert Goffin, qui était dans une *taille*, ou tranchée dans la veine, à 500 mètres de distance. Celui-ci arrive promptement et reconnaît que le danger est réel. Son premier soin est d'envoyer chercher son fils Matthieu Goffin, âgé de 12 ans. Personne n'était remonté; l'eau était encore peu considérable; Goffin pouvait échapper au danger; son fils était auprès de lui; il avait même une jambe dans le panier...... « Non, dit-il, en » repoussant le panier, si je monte » mes ouvriers périront; je veux » sortir d'ici le dernier, les sau- » ver tous, ou périr avec eux! » Aussitôt il met à sa place un ouvrier aveugle. Le panier remonte, mais suspendu seulement à deux des quatre chaînes qui le soutiennent, il est sur le côté. Quelques ouvriers, ne pouvant se maintenir dans cette position, tombent dans l'eau; Goffin et son fils, qui ne le quitte pas, les retirent. Le panier redescend, il arrive pour la seconde fois. Les ouvriers, épouvantés, se pressent, s'entassent; mais la chute du coup d'eau en précipite une partie. Goffin et son fils sont encore là pour leur salut. Une troisième fois le panier redescend; mais les chevaux du manège sont lancés, et les ouvriers n'ont qu'un instant pour saisir la machine qui doit les enlever. Goffin voit le danger; il avertit ces infortunés, qui ne l'écoutent plus; ils saisissent le panier, s'y cramponnent; mais bientôt ils retombent pour la plupart, et périssent dans le bure, que l'eau inonde; elle allait atteindre le haut des galeries. Goffin seul conserve sa présence d'esprit. Le dévouement de cet homme, père de sept enfans en bas âge, électrise le brave Labaye, qui le premier s'était aperçu de l'inondation, et agit avec une égale force sur Nicolas Bertrand et Melchior Clavir. Goffin ordonne à Bertrand de faire une ouverture au *bure d'airage* (puits où l'on entretient du feu dans une cage de fer suspendue), pour que les ouvriers pussent gagner les montées, et il

charge Labaye de saisir toutes les chandelles et de placer celles qui étaient allumées au haut de la galerie principale, pour que les mineurs vissent de loin, qu'ils ne pouvaient plus arriver au bure. Clavir aidait Goffin à rassembler les ouvriers et à les chasser du côté des montées. Ces dispositions sauvèrent la vie à un grand nombre, qui eurent le temps de rejoindre Goffin; ceux qui s'obstinèrent à rester près du lieu où descendait le panier, dans l'espoir de l'atteindre, furent bientôt submergés par la chute d'eau. Que l'on se figure cependant la position de ces infortunés, enfouis dans les entrailles de la terre, à 170 mètres de profondeur, rassemblés dans un étroit espace, privés d'alimens, et presque d'air vital, craignant à tout instant d'être engloutis par les eaux, qui augmentaient à vue d'œil. Informés de l'horrible danger que courent les mineurs, les ingénieurs des mines, le préfet du département (M. le baron de Micoud), le maire d'Ans, se transportent sur les lieux; les femmes et les enfans des victimes les accompagnent et font retentir l'air de leurs cris lamentables. Pendant que l'on met les machines en mouvement, un détachement de troupes arrive, et maintient la multitude qui ne peut que retarder le travail et troubler les ouvriers. L'ignorance où l'on est du bure où sont les mineurs, l'inondation qui ne permet point de s'orienter, la difficulté de se frayer un chemin jusqu'à ces infortunés, répandent la consternation dans tous les cœurs, et les travaux, sans direction, sont pendant plusieurs jours sans aucune utilité. Le courage des ingénieurs, des magistrats, des ouvriers, n'en est pas pour cela diminué. On redouble de zèle et d'activité. Enfin tout espoir n'est pas perdu : on entend un bruit intérieur, et tous les efforts sont dirigés du côté d'où il part... Mais revenons à Goffin, et suivons, jusqu'au moment de sa délivrance, la conduite héroïque de cet homme généreux, que seconde d'une manière admirable, le courage non moins extraordinaire de son fils, enfant de 12 ans.

Quelques ouvriers demeurèrent pour juger du progrès des eaux; les autres se portèrent sur l'*amont de pendage* (partie élevée et inclinée), où ils arrivèrent dans l'état le plus déplorable. Les enfans en pleurs entouraient Goffin. « Cher » maître, disaient-ils, par où sor» tirons-nous? Mon Dieu! se » peut-il que nous devions mourir » si jeunes? » Goffin leur impose silence, les rassure en leur promettant qu'ils échapperont tous. Il distribue son monde dans les différentes montées; les plus robustes sont choisis pour entreprendre des tranchées et se frayer une issue. Travail superflu! après de longs et inutiles efforts, ils s'abandonnent au désespoir. De nouveaux efforts n'ont pas plus de succès. Le découragement parvient à son comble; les ouvriers refusent de continuer un travail qui prolonge inutilement leurs angoisses et leurs fatigues. « Eh bien, » s'écrie Goffin, puisque vous re» fusez d'obéir, mourons! » et il prend son fils dans ses bras. Ses amis, ses plus fidèles camarades, se pressent autour de lui, « afin, » disent-ils, que ceux qui trouve» ront leurs cadavres, jugent qu'ils

» ne l'ont point abandonné. » Tous l'embrassent, tous se préparent à mourir. Tout à coup la voix d'un faible enfant se fait entendre : c'est celle du jeune Goffin : « Vous faites, leur dit-il, comme les enfans, vous pleurez et vous avez » peur; allons, obéissez à mon père, » travaillez, et prouvons que nous » avons eu du courage jusqu'à la » mort. » Il fait un pas, et tous, comme par inspiration, le suivent; les travaux sont repris. Mais bientôt les forces des travailleurs sont épuisées; le découragement et le besoin de nourriture les accablent. Goffin les traite de lâches; il leur déclare qu'il va hâter sa mort et leur ôter tout espoir, en se noyant avec son fils. A ces mots les ouvriers se précipitent au-devant de lui et promettent de se remettre à l'ouvrage. Mais l'air ne contient plus assez d'oxigène; les deux chandelles qui éclairent les travailleurs s'éteignent d'elles-mêmes; une troisième, leur dernière ressource, s'éteint par accident. Une profonde obscurité détruit le peu de courage qui avait jusqu'alors animé les ouvriers, et pour la troisième fois, ils cessent leurs travaux. Goffin, désespéré, saisit le premier qui se trouve sous sa main, et menace d'arracher la vie à celui qui renoncera de concourir au salut commun en quittant le travail; il les ramène à l'ouvrage, malgré l'obscurité, et lui-même donne toujours l'exemple. Ses mains, désaccoutumées à se servir du pic, sont ensanglantées; son fils, qui se partage entre le travail et la tendresse filiale, vient souvent lui tâter le pouls, et luit dit : « Courage, mon père, cela va » bien. » Dans cette situation, cet enfant ne pense qu'à sa famille. « Mon père, il n'y a que vous et » moi qui gagnions de l'argent : » comment vivront ma mère, mes » sœurs et mes petits frères, si nous » périssons ici? Il faudra donc qu'ils » demandent l'aumône? — Cher » enfant! — Je sais que vous avez » caché de l'argent; mais pourront-» ils jamais le trouver? — Et le » tien, mon fils? — Moi, je n'ai » qu'un petit écu; c'est ma sœur » qui l'a..... » Deux ouvriers, à la suite d'une querelle, sont au moment de se battre. « Laissons-les » faire, disent les autres, si l'un » d'eux est tué, il nous servira de » nourriture. » Ce propos, échappé au délire du besoin, mit fin à la querelle. Naguères, craignant d'être submergés, ils n'allaient au bord de l'eau que pour juger de son élévation; en ce moment, privés de lumière, ils y vont en tâtonnant, dans l'espoir d'y trouver le corps de quelqu'un de leurs camarades, pour se le partager. Après avoir dévoré les chandelles qui leur étaient restées, bu leur urine, préférablement à une eau infecte, les uns tombent d'inanition, les autres sont en proie au délire; tous par la plus cruelle injustice, accusent Goffin de leur malheur et le maudissent. Surmontant son propre épuisement, cet infortuné mineur cherche à les calmer; il les appelle par leur nom, espérant que ceux qui ne répondront pas auront pu remonter au jour. Enfin, après cinq jours et cinq nuits passés dans la plus cruelle anxiété, les infortunés houilleurs entendent à l'extérieur un bruit qui leur annonce leur prochaine délivrance. Ils répondent par un faible travail; mais ils ont

été entendus ; les efforts de l'extérieur redoublent. — Ils sont sauvés ! — On les compte : sur 127 on reconnaît que 35 sont remontés dans le premier moment, que 22 se sont noyés, et que 70 sont rendus à la vie. Goffin et son fils sortent les derniers. Il est difficile de se faire une idée des transports de joie, particulièrement des femmes et des enfans des mineurs arrachés à la mort. Tous veulent pénétrer dans l'enceinte qui les dérobe à leurs embrassemens ; ils grattent la terre ; ils font des trous dans la cloison, et jettent du pain, de la viande et des fruits. Les magistrats ne se retirèrent qu'après que les mineurs eurent été rendus à leurs familles (1).

Cet événement occupa un instant l'attention de l'Europe entière, dans le moment de repos dont elle se trouvait jouir à cette époque. Pendant tout le temps que les mineurs restèrent enfouis, les journaux donnèrent le bulletin de l'état des travaux entrepris pour les délivrer, et le public en attendait chaque matin des nouvelles, avec une curiosité pleine d'anxiété. Le Gouvernement récompensa le courage et la fermeté d'âme d'Hubert Goffin : il lui accorda la décoration de la Légion-d'Honneur, avec une pension. Son jeune fils reçut aussi une récompense, aussi bien que ceux des mineurs qui avaient le mieux secondé Goffin. La classe de la langue et de la littérature française de l'Institut invita les poètes à célébrer le dévouement du brave mineur de Beaujonc : le prix de ce concours fut remporté par feu Millevoye. Plusieurs théâtres s'emparèrent aussi de ce sujet, pour l'offrir à l'admiration et à la curiosité publique. En 1814, H. Goffin fut décoré par le roi des Pays-Bas de l'ordre du Lion-Belgique. Par une fatalité singulière, ce brave homme était destiné à périr victime de l'un de ces accidens qui menacent les gens de son état. Une de ces détonations occasionées par le *feu grison*, que la lampe de Davy est destinée à prévenir, eut lieu dans la houillière dont il dirigeait les travaux. Il fut frappé à la tête d'un éclat de pierre, et mourut peu d'instans après, le 8 juillet 1821 ; il a laissé dix enfans. — La gravure s'est associée à la poésie pour conserver les traits d'Hubert Goffin et de son fils : on publia en 1812, plusieurs portraits de l'un et de l'autre. Voici la liste des poëmes qui leur furent consacrés :

Goffin, ou le Héros Liégeois, par M. Millevoye (pièce couronnée par l'Institut). Paris, F. Didot, in-4, 1812.

Le Dévouement d'Hubert Goffin ; par Henri Verdier de Lacoste (pièce qui a obtenu une mention honorable au concours extraordinaire ouvert par l'Institut). Paris, F. Didot, brochure in-4, 1812.

Eloge de Goffin, ou les Mines de Beaujonc, par M. Mollevault (pièce qui a obtenu l'accessit). Paris, F. Didot, in-4, 1812.

Le Dévouement d'Hubert Goffin et de son fils (pièce qui a concouru, etc.); par J. Richard de Rochelines,

(1) Les détails qu'on vient de lire jusqu'ici, sont extraits de la *Biographie nouvelle des Contemporains*. Tom. VIII. Ils paraissent communiqués par une personne qui se trouvait sur les lieux, à l'époque de l'événement.

membre de l'Université. Paris, G. Michaud, brochure in-8, 1813.

Goffin, ou les Mineurs sauvés, ode qui a concouru, etc. Paris, Debray, brochure in-8.

Goffin ou *les Mineurs sauvés, opuscule; par V. G.* Rouen, Baudry, brochure in-8.

Goffin, ou *les Mines de Beaujonc, poëme envoyé à l'Institut National;* par M. Desmarets-Lamotte. Moulins, Desrosiers, brochure in-8.

Hubert Goffin, ou *les Ouvriers Liégeois;* par M. Charly-Laserve. Paris, Charles, brochure in-4.

Goffin et les Malheureux de Beaujonc (récit en vers); par J. L. Brad. Alexandrie, L. Capriolo, brochure in-8. — 2e *édit. revue, corrigée, augmentée et envoyée au concours*, sous ce titre : *Les deux Goffins et les malheureux*, etc. Paris, Caillot, brochure, in-8.

Eloges de Goffin père et fils, qui ont concouru en 1812, etc.; par M. J. Soubira, du département du Lot. Paris, Johanneau, brochure in-8.

Eloge en vers d'H. Goffin; par M. du Rouve de Savi. Paris, Cussac, brochure in-8.

Eloge d'Hubert et de Matthieu Goffin, poëme envoyé à la 2e classe de l'Institut, etc.; par A. J. B. Bouvet. Paris, Brunot-Labbe, brochure in-8.

Goffin ou *les Mines de Beaujonc;* par M. Valmalète. Paris, Michaud, brochure in-8.

Eloge de Goffin ou *Récit lyrique de l'événement de Beaujonc;* par M. S.... Paris, Porthmann, in-8.

Ils sont sauvés! ou *les Mineurs de Beaujonc;* Fait historique en deux actes et en vaudevilles, de MM. Rougemont, Brazier et Merle, représenté pour la première fois sur le théâtre des Variétés, le samedi 4 avril 1812, au bénéfice des veuves des ouvriers morts par suite de l'accident du 28 février dernier, précédé d'une *Notice historique sur cet évènement.* Paris, Barba, in-8.

La Houillière de Beaujonc ou *les Mineurs ensevelis*, grand tableau historique, mêlé de couplets, retraçant dans tous ses détails l'événement arrivé auprès de Liége... précédé d'une Relation de ce fait historique; terminé par une scène lyrique et allégorique à grand spectacle, en l'honneur du brave Goffin; par MM. Augustin Hapdé et Ourry; musique composée et arrangée par M. Foignet; représenté sur le théâtre de la salle des Jeux gymniques, le 24 Mars 1812. Paris, Barba, 1812, in-8.

La Mine Beaujonc ou *le Dévouement sublime;* Fait historique, en deux actes, par M. Franconi jeune, mis en scène par le même, musique de M. Alexandre, divertissemens de M. Morand; représenté pour la première fois à Paris, au Cirque Olympique, le 28 mars 1812. Paris, Barba, in-8.

GOROUCHKIN (.........), jurisconsulte russe, né en 1747, acquit, sans le secours d'aucun maître, de vastes connaissances dans la science de la législation, et fut professeur de droit-pratique russe, à l'Université de Moscou, pendant 25 ans. Il est mort à Moscou, en 1821. On a de lui les deux ouvrages suivans : *Manuel de la législation russe.* Moscou 1811, 4 vol. — *Description des actes judiciaires* ou *Moyen facile d'acquérir les notions nécessaires sur l'exercice*

des devoirs dans les actes judiciaires. Moscou, 1812, 3 vol. in-4.

GRANDI (ANTOINE-MARIE), Barnabite, né à Vicence, prit l'habit religieux à l'âge de plus de 20 ans, dans la maison de Saint-Charles *de' Cattinari*, à Rome. Il obtint de rester dans cette ville, pour raison de santé, lorsque les étrangers en furent expulsés, pendant la première révolution. Studieux et actif, il remplit des places importantes dans sa congrégation, et servit la religion par ses écrits et par son zèle. L'Académie de la religion catholique le compta au nombre de ses premiers membres, et il y a lu six *Mémoires* sur des matières de critique et d'érudition qui se rapportent à la religion, et en réponse à diverses difficultés proposées par les incrédules. En 1802, il fit imprimer, à Macerata, une oraison funèbre du cardinal Gerdil (in-4). Il travaillait dernièrement à une édition des œuvres spirituelles posthumes du cardinal Fontana, à la tête de laquelle il voulait placer une notice sur ce savant religieux, qui lui avait légué ses travaux sur le cardinal Gerdil. Grandi a été l'éditeur des vol. XVI à XIX de la 2e édition, in-4, de la collection des œuvres de ce savant cardinal, publiées en 1819. On cite encore du même religieux un *Essai de version littérale des Psaumes* (il n'en contient que deux traduits en vers), et une *Notice sur le* P. *Marcien Fontana*, Barnabite, frère du cardinal de ce nom. Grandi était, en dernier lieu, vicaire-général de son ordre, Consulteur de l'Inquisition, des Rites, et pour la correction des livres orientaux; il jouissait à Rome d'une grande réputation de savoir. Il est mort dans cette ville, le 6 novembre 1822, âgé de 61 ans. — On trouve une notice sur Grandi, dans les *Mémoires de Religion, de Morale et de Littérature,* publiés à Modène, par l'abbé Baraldi.

GRÈVE (EDOUARD-HENRI), mort à Amsterdam, le 19 septembre 1822, dans sa 54e année, est auteur d'une *Météréologie des Pays-Bas*, et d'un *Calendrier d'astronomie et de météréologie*, continué pendant cinq années.

H.

HARDENBERG (CHARLES-AUGUSTE prince de), chancelier d'état de la Prusse, a terminé, le 26 novembre 1822, à l'âge de 72 ans 5 mois et 26 jours, son active et glorieuse carrière, à Gênes, où il avait fait une excursion de Vérone, pendant les opérations du Congrès. Il était né à Hanovre, le 31 mai 1750. Son père était un général hanovrien estimé, qui, pendant la guerre de Sept-Ans, s'était distingué dans plus d'une occasion, par sa bravoure et son habileté, et était parvenu au grade de feld-maréchal. L'origine de la famille de Hardenberg remonte à l'époque des rois et empereurs allemands de la maison de Saxe, Henri-l'Oiseleur et Otton-le-Grand. Dès l'an 1275, la famille de Hardenberg acquit le village de Norten, situé près de l'ancien château de Harden-

berg, à peu de distance de Gottingue, et qui est encore aujourd'hui la résidence de la branche aînée de cette famille, branche dont notre prince est issu. Il reçut, dans la maison paternelle, une éducation et une instruction analogues au rang et à l'état de son père; il continua ensuite ses études aux universités de Goëttingue et de Leipsick; et, après les avoir terminées, avec autant de fruit que d'application, comme l'attestent des certificats de ses professeurs, entre autres ceux du respectable Geller, il se voua aux affaires, dans sa patrie. Mais les bureaux seuls ne suffisaient pas pour le préparer à la carrière qui lui était réservée, et à laquelle il se sentait sans doute appelé, quoique la voie directe ne lui en fût pas encore ouverte alors. Ce fut dans ses voyages en Angleterre, en France, en Hollande et en Allemagne, qu'il apprit à connaître les hommes. Il resta ensuite assez long-temps à Wezlar, près la Chambre impériale. Sa liaison avec un écrivain célèbre encore vivant, M. de Goëthe, et leur mutuelle estime, datent de cette époque, où ils s'occupèrent ensemble des affaires. Nous passons rapidement les années de ses travaux au service d'Hanovre et sa mission en Angleterre, dans les années 1778 et 1782.

Le duc Charles-Guillaume de Brunswick, qui commença alors à régner, jeune prince dont la cour offrait, avec l'éclat de la gloire militaire dont il venait de se couvrir, tous les agrémens que son goût pour le beau savait y réunir, et qui dans le conseil travaillait en même temps avec la plus grande activité à ramener le bien-être dans un pays que la guerre avait fait beaucoup souffrir; ce prince, si heureux alors et si estimé de son oncle le grand Frédéric, appela aussi M. de Hardenberg à son service, et le nomma grand-prévôt et son conseiller privé. Cette nomination est une époque importante de sa vie, car sans cela il ne serait peut-être jamais entré au service de Prusse: elle fut le passage à la grande carrière qu'il allait commencer. Ce fut en conséquence de l'étroite union de la maison royale de Prusse avec les ducs de Brunswick, union fondée moins sur les liens du sang que sur l'éclat que les princes de Brunswick avaient ajouté à la gloire militaire prussienne, que le testament de Frédéric second fut déposé aux archives de Brunswick. Le duc choisit M. de Hardenberg pour porter ce testament à Berlin. Le porteur d'un acte aussi solennel parut à la cour de Frédéric-Guillaume II, que l'amabilité personnelle de ce roi rendait si brillante, avec toute la dignité de sa mission, relevée encore par ses agrémens personnels. C'est ici l'occasion de parler de la beauté mâle de son extérieur, de la douceur et de la grâce qui brillaient dans toutes ses manières; en un mot, de ces dehors séduisans qu'il a conservés même jusqu'à un âge très-avancé. Il avait gagné les bonnes grâces de Frédéric-Guillaume II, non celles qui peuvent être avantageuses au courtisan, mais une affection fondée sur l'estime, qui reconnaissait l'homme d'état d'une grande capacité dans les affaires, mais ne voyait dans ses qualités aimables qu'un moyen de plus pour seconder son utile influence. L'impres-

sion qu'il avait faite sur le Roi ne fut point passagère : elle resta gravée dans son esprit, et elle se réveilla surtout, lorsque le margrave d'Anspach et de Bayreuth, disposé à abdiquer le gouvernement de son pays, demanda un ministre pour en prendre l'administration. M. de Hardenberg accepta avec joie cette honorable vocation, et il a administré, avec une sagesse dont il a, ainsi que le nouveau souverain de ce pays, recueilli les fruits les plus précieux, et avec une bonté qui y fait chérir encore aujourd'hui son nom, les provinces que les événemens du temps ont séparées de la mère-patrie. Il a travaillé avec le plus grand zèle à les agrandir, dans le cours des années 1795 à 1803, en y réunissant d'anciennes dépendances, et par des conventions avec des princes et seigneurs voisins.

M. de Hardenberg commença sa carrière diplomatique par les négociations et la conclusion de la paix de Bâle, avec la République française, et depuis lors il eut toujours plus ou moins d'influence sur l'administration des affaires étrangères, jusqu'en 1803. Pendant un long congé qu'avait obtenu M. le comte de Haugwitz, on lui confia *par interim* la conduite, et enfin, à la retraite de ce ministre, l'administration directe de ce département; et dans quelles circonstances difficiles, au milieu de quels orages politiques en fut-il chargé! Bonaparte avait, par ses victoires et par la paix de Lunéville, acquis la Belgique, et reculé les frontières de la France jusqu'au Rhin. L'Italie était sous sa domination : la prépondérance de la France était décidée; et ce qu'il y avait de pire, c'est que l'ambition du conquérant, qui ne connaissait aucune borne ni aucune mesure, qui n'était animé que par le sentiment de son courage et de la force révolutionnaire qui lui était si favorable, usait de cette prépondérance dans toute son étendue. C'est vis-à-vis de cette puissance colossale que se trouvait un Etat, plus puissant par le sage gouvernement de son souverain que par l'étendue de son territoire, plus fort par le souvenir de son ancienne gloire militaire que par de nouveaux exploits guerriers. Le baron de Hardenberg, appelé à diriger son influence au dehors, et d'accord avec les intentions du Roi sur ce point, qu'une stricte neutralité était pour la Prusse le système le plus sage à suivre, dans la lutte qui venait de se rallumer entre les autres puissances de l'Europe, et Bonaparte, si habile à revêtir des dehors trompeurs vis-à-vis de la Prusse, suivit scrupuleusement ce système. Mais Bonaparte, à qui surtout ce système était avantageux, le viola sans ménagement, comme sans respect pour les traités; et lorsque le Roi et son ministre montrèrent une juste indignation contre une fausseté aussi perfide, il fit sentir au ministre tout le poids de sa vengeance. Dans le *Moniteur*, feuille officielle du gouvernement français, on employa toutes sortes d'artifices contre M. de Hardenberg, pour persuader au Roi que son ministre avait manqué à ses devoirs.

Cédant au temps et aux circonstances, il quitta volontairement sa place, mais il s'expliqua alors d'une manière franche et hono-

rable, dans les feuilles de Berlin, sur cette démarche. Cependant il conserva les bonnes grâces de son roi, et il le suivit en Prusse après les événemens malheureux de 1806. Lors de l'arrivée de l'empereur Alexandre à Memel, au printemps de 1807, il reprit la direction des affaires étrangères jusqu'à la paix de Tilsitt. Ses mémoires, s'ils paraissent un jour, feront connaître sans doute ce qu'il a pensé de ce traité de paix, et comment il a prévu les suites qu'il aurait pour la Russie. Il habita, depuis 1808, sa terre de Zempelberg, entre Berlin et Francfort-sur-l'Oder.

Ce fut de cette solitude que le Roi le rappela, au mois de juillet 1812, pour le mettre à la tête de toute l'administration, soit dans l'intérieur, soit au dehors, et le nomma chancelier d'état. Alors l'Elbe était la frontière des états prussiens du côté de l'ouest : dans l'intérieur, Stettin, Custrin et Glogau, étaient occupés par les Français ; on leur avait cédé les routes militaires qui conduisaient à ces places, ainsi qu'à Dantzick et en Pologne. Tout le pays était ouvert au vainqueur.

Nous savons tous ce que M. de Hardenberg a voulu et fait depuis dix ans, dans la plus étroite intelligence avec le Roi, auquel il était sincèrement et invariablement dévoué ; nous nous rappelons tous l'aurore de la mémorable année 1813, de la nouvelle époque glorieuse qui commença alors pour la Prusse. Le premier appel à la jeunesse du pays ne fut signé que de lui, preuve de la grande confiance que le Roi avait en lui. L'empressement joyeux avec lequel la jeunesse courut aux armes prouve également la confiance que mettait dans ce ministre la nation, qui reconnut et respecta sans hésiter l'expression de la volonté du Roi, dans l'appel du chancelier d'Etat. On connaît les événemens de la guerre qui nous a affranchis et son plein succès ; c'est depuis le jour où, la paix ayant été conclue, la restauration glorieuse de la Prusse fut plus affermie que jamais, que le Roi, par reconnaissance pour les services de son ministre, lui donna le titre de prince.

On sait comment, d'après les bases du traité de paix, l'étendue géographique de la monarchie fut augmentée et fixée au Congrès de Vienne. Mais l'histoire fera connaître un jour, quelle habileté diplomatique, quelle persévérance de volonté, quelle connaissance profonde des hommes et des choses il a fallu pour assurer cette base, et procurer à l'Etat cette augmentation de territoire ; ce n'est que lorsqu'on sera à même de juger avec calme, à une certaine distance, les derniers résultats du grand nombre d'intérêts différens qui se croisaient dans ces arrangemens, qu'on sera à même d'apprécier convenablement le mérite de l'homme d'état qui sut les obtenir. Il suffit de dire maintenant, que l'étendard de la Prusse flotte sur les bords du Rhin, placés sous son égide; que l'antique et célèbre Cologne est une propriété prussienne ; que l'ancienne contestation sur la succession de Juliers, Berg et Clèves, se trouve enfin décidée par le fait, à l'avantage de la Prusse, et que tous ces pays sont florissans sous son sceptre ; enfin, la Poméranie n'est

plus morcelée, mais elle est toute prussienne, et Berlin, la capitale de la monarchie, n'est plus, comme autrefois, un point de la frontière, mais elle est entourée de vastes pays, et garantie par deux forteresses sur l'Elbe, que nous avons nouvellement acquises.

L'administration intérieure du prince de Hardenberg, dirigée d'après la volonté et l'esprit de son Roi, a jeté de trop profondes racines, et a déjà produit des fruits trop précieux; elle est trop clairement connue de tout le monde pour qu'il soit nécessaire d'en parler. Nous ne pouvons mieux la caractériser, ainsi que l'esprit et le but qui la distinguent, que par les propres paroles du prince, dans le discours qu'il adressa aux députés des Etats, le 13 juillet 1811 :

« Les bases de mon système, disait-il, sont que chaque habitant » du pays puisse en toute liberté, dé» velopper et utiliser ses moyens, » sans que personne puisse arbitrai» rement l'en empêcher; que la jus» tice soit maintenue avec autant » de sécurité que d'impartialité ; » que le mérite, dans quelque classe » qu'il se trouve, puisse percer » sans obstacle ; enfin, que l'édu» cation, les sentimens religieux, » et toutes les institutions du pays » tendent à un seul intérêt et un » seul esprit, sur lequel notre bien» être et notre sûreté puissent être » solidement basés. »

Ces principes ont été constamment l'âme de l'administration de M. de Hardenberg; car ils dérivaient de la volonté du Roi et s'accordaient avec les profondes lumières et l'expérience de son ministre ; celui-ci les a conservés jusqu'à son dernier soupir. Il n'a pas pu voir l'accomplissement de ses projets pour l'établissement d'une constitution d'Etat; mais le conseil d'Etat que le Roi forma en 1817, dans sa sagesse, et d'après les idées de son chancelier d'Etat, doit être mentionné dans cette notice, ou plutôt nous croyons ne pouvoir la terminer d'une manière plus digne de la mémoire de M. de Hardenberg, qu'en rapportant ses propres paroles, dans le discours qu'il prononça, lors de l'ouverture de ce conseil.

« Nous ne répondrions que très- » imparfaitement, disait-il, à ce que » les contemporains et la postérité » sont en droit d'attendre de nous, » si nous bornions nos efforts au » cercle étroit du moment. Au con» traire, la tâche que nous avons » à remplir est, non de rejeter en» tièrement tout ce qui a existé » jusqu'à présent, seulement parce » que les calculs d'une théorie ha» bilement combinée semblent de» mander autre chose, non de le » conserver invariablement, com» me une tradition des anciens » temps, mais de l'adapter pru» demment aux besoins actuels de » l'Etat, aux progrès de la civili» sation parmi notre peuple, et à » l'esprit du temps. Les législateurs » sont les instrumens dont la Pro» vidence se sert pour l'éducation » du genre humain. Ce n'est qu'en » suivant cette sublime inspiration » que nous pouvons affermir le » bien-être de ce royaume, et l'in» dépendance de notre nation. Ces » efforts sont le seul exemple que » doive donner la monarchie prus» sienne. »

La notice qu'on vient de lire

est extraite de la *Gazette d'Etat* de Berlin. Nous la compléterons par celle qu'a publiée M. Benjamin Constant, dans le *Courrier Français*, des 19 et 24 décembre 1822, et du 2 janvier 1823.

« Né vers le milieu du siècle passé, le prince, alors comte de Hardenberg, commença sa carrière sous des auspices très-favorables. Il réunissait les avantages de l'illustration à l'élégance de la figure, à beaucoup de sagacité dans l'esprit, et d'élévation dans le caractère. Il débuta par une mission diplomatique en Angleterre. Ayant quitté ce pays à cause d'un différend avec l'héritier de la couronne, il fut quelque temps ministre du duc de Brunswick, et ce ne fut qu'en 1790 qu'il se voua au service de la Prusse. Gouverneur des margraviats d'Anspach et de Baireuth, il se concilia, dans l'administration de ces provinces, l'amour des habitans, et la reconnaissance de tous les étrangers qui les parcouraient ou qui s'y réfugièrent. Plusieurs de nos compatriotes, jetés par les événemens loin de leur patrie, ont eu à se louer de son hospitalité, sans que cependant il adoptât jamais l'exagération, compagne des préjugés froissés, des prétentions déçues, et qui ne peut paraître excusable que lorsqu'elle est produite par l'excès du malheur. Ce qui prouve que, sans être insensible à la pitié, M. de Hardenberg resta toujours fidèle à la modération, c'est qu'il fut, en 1795, l'un des promoteurs les plus actifs et le signataire en titre de cette paix de Bâle, premier hommage rendu par l'Europe à la valeur française, et suivi de tant d'autres hommages dont aucun revers passager ne saurait effacer le souvenir.

» La grande influence de ce ministre sur le sort de la Prusse ne commença toutefois qu'après la retraite du célèbre baron de Stein. On sait qu'une lettre écrite par ce dernier l'éloigna des affaires au moment où il venait d'y entrer. M. de Hardenberg, en le remplaçant, se chargeait d'une tâche difficile. L'état de la Prusse était déplorable. Sept mois avaient suffi pour détruire l'ouvrage de Frédéric-le-Grand. Les mêmes Français qu'il avait vaincus à Rosbach avaient paru triomphans dans sa capitale, et dépouillé son cercueil, monument jusqu'alors de ses victoires, et maintenant des vicissitudes de la fortune. Bonaparte n'avait rendu à la maison régnante que la moitié de ses possessions anciennes, mettant des garnisons dans ses places fortes, frappant le pays de contributions, et déterminant jusqu'au nombre de soldats que ne pouvait excéder l'armée prussienne.

» Pour première condition d'existence politique, il fallait, dans ces circonstances épineuses, et sous la pression de ces clauses oppressives, réorganiser une force militaire. On avait fait, en 1806, la triste expérience qu'un corps d'officiers composé de gentilshommes ne rendait pas une armée invincible. Le droit de concourir à tous les emplois militaires fut en conséquence accordé, en 1807, aux hommes de toutes les conditions. Ce fut une première modification apportée aux règles que Frédéric-le-Grand avait adop-

tées pour l'organisation de son armée. Antérieurement, et sous le règne du Grand-Électeur, les roturiers comme les nobles servaient sans distinction, dans les mêmes corps; mais Frédéric II, ne sachant que faire de sa noblesse nombreuse et pauvre, avait transformé pour elle l'armée en une espèce de bénéfice. En même temps qu'on ouvrit la carrière aux talens et au courage, on supprima les peines infamantes, comme le bâton et les verges. Un troisième pas restait à faire pour donner à la Prusse une armée nationale et citoyenne; c'était d'imposer à tous les Prussiens le devoir de porter les armes. M. de Hardenberg aurait voulu profiter du souvenir des échecs de Jéna et de Friedland pour introduire comme ressource ce qu'il approuvait comme principe. Mais trop d'obstacles s'y opposaient encore, et ce ne fut qu'en 1813, lorsque la lutte pour l'indépendance eut remué la nation jusqu'aux fondemens, que cette grande et salutaire conception put se réaliser.

» Le ministre tourna ses regards ensuite vers l'organisation municipale des villes. M. de Stein en avait préparé toutes les bases: elles reposaient sur des principes très-justes. Chacun doit être chargé de ses propres affaires. Les individus doivent décider de leurs intérêts individuels; les communes des intérêts communaux; la jurisdiction du gouvernement ne s'étend qu'aux intérêts de l'ensemble, et son intervention dans les intérêts partiels n'est utile que pour empêcher qu'ils ne se contrarient et qu'ils ne se froissent. Les municipalités, indépendantes dans ce qui regarde les besoins locaux, en sont les meilleurs juges; et quand elles se tromperaient, faute d'habitude, le mal serait passager, et le bien durable. Les hommes n'apprennent à juger sainement que lorsqu'ils examinent et décident librement. Ils ne font bien que ce qu'ils ont fait mal deux ou trois fois, et c'est par leurs erreurs qu'ils s'éclairent. M. de Hardenberg conserva, autant que les préjugés de la puissance et les résistances de la routine le lui permirent, les élémens que M. de Stein lui avait transmis, et, en approfondissant ses actes sous ce rapport, on voit que s'il put être accusé de lenteur, il continua du moins à marcher dans la bonne route, s'en fiant au temps et à la pratique, pour consolider et compléter des institutions qui, trop brusquement présentées, auraient fait reculer des classes égoïstes et des pouvoirs ombrageux.

» Le 27 octobre 1810, furent supprimées par une loi les exemptions pécuniaires de la noblesse; le 30, les biens ecclésiastiques furent appliqués au paiement d'une partie des dettes de l'Etat; le 2 novembre de la même année, furent abolies les maîtrises et jurandes, et la liberté complète d'industrie reconnue et consacrée; enfin, le 14 septembre 1811, les corvées furent déclarées rachetables. Les paysans, astreints en certains cas à rendre aux nobles la moitié et dans d'autres cas le tiers des terres qu'ils possédaient, à cette condition devinrent les propriétaires réels et indépendans du reste. Ainsi fut créée, dans la monarchie prussienne, la classe

la plus respectable et la plus indispensable à la prospérité du pays, celle des cultivateurs qui fertilisent un héritage affranchi de toute servitude, et ne relèvent que du trône et de la loi. Jusqu'alors il existait bien dans les provinces orientales quelques paysans propriétaires, mais ils étaient en très-petit nombre, et la majorité de la classe agricole appartenait à des terres seigneuriales, et faisait partie de la propriété du seigneur.

» M. de Hardenberg avait introduit dans l'armée l'admissibilité de tous à tous les emplois. Il avait accordé aux administrations municipales un certain degré d'indépendance pour leurs intérêts locaux; il avait aboli les priviléges pécuniaires de la noblesse, consacré les biens du clergé au paiement des dettes de l'État, supprimé les maîtrises et jurandes, et ouvert aux paysans un moyen équitable et facile de s'affranchir du poids des corvées. Il est à remarquer que ces réformes sont précisément celles que la France avait dû vingt ans plus tôt, à l'Assemblée constituante. Cette assemblée qu'on a taxée, non sans quelque raison peut-être, de précipitation et d'impatience, avait pourtant mis deux années à opérer ces grands changemens; tandis que les plus importans se sont effectués en six jours, du 27 octobre au 2 novembre 1810, sous l'administration du prince de Hardenberg. C'est que depuis vingt ans les idées s'étaient mûries, et qu'alors les princes et les classes supérieures de l'Europe, menacées par la révolution et par la conquête, cherchaient dans l'affection des peuples l'appui qu'on a depuis, dans d'autres contrées, recommencé à demander aux baïonnettes et à la police. Une autre observation encore doit frapper les lecteurs. Les réformes opérées en France par l'Assemblée constituante rencontrèrent de nombreux obstacles et excitèrent de graves désordres, tandis qu'elles s'effectuèrent en Prusse sans secousses et sans convulsions; c'est qu'en France elles eurent à combattre d'imprudentes résistances, et s'associèrent par là même à des idées d'hostilité. En Prusse, au contraire, tout demeura paisible, parce qu'aucun effort ne fut provoqué par l'obstination, ni rendu nécessaire ou inévitable par une lutte, tantôt ouverte et tantôt hypocrite, mais toujours blessante dans ses formes et infructueuse dans ses résultats.

» Les améliorations apportées à l'administration de la Prusse par M. de Hardenberg reposent sur les deux grands principes qui impriment au siècle présent sa marche irrésistible, l'accroissement de l'influence du tiers-état et la division des propriétés : non que le ministre, quoique homme d'esprit, se fût peut-être rendu bien nettement compte de ces principes ou les eût adoptés dans toute leur étendue; mais les idées dominantes ont à chaque époque des partisans qui s'ignorent eux-mêmes et qui les servent à leur insu. M. de Hardenberg était d'ailleurs trop éclairé pour ne pas sentir que la prépondérance du tiers-état, fondée sur le nombre, les richesses et les lumières, est tellement décidée, qu'à bien prendre, cette classe est la seule qui ait une existence réelle dans nos associations politiques. Tout ce

qui se fait pour les intérêts matériels, par les gouvernemens même qui s'imaginent combattre cette prépondérance, augmente beaucoup sa force. Les bonnes mesures d'administration qu'on prend, les chemins qu'on rend praticables, les routes qu'on ouvre, les canaux qu'on creuse, ajoutent à l'aisance du tiers-état, en lui donnant autant d'occasions d'exercer son activité et son industrie. Mais avec son aisance croissent aussi son nombre et son perfectionnement intellectuel, et ces deux choses sont deux nouveaux moyens de puissance. Accuser les libéraux, les radicaux, les carbonari de l'effort de l'espèce humaine vers l'égalité, c'est prétendre que la croissance physique est une conspiration de l'enfance contre la vieillesse.

» Quant à la division des propriétés, elle est un effet inévitable de la civilisation; la civilisation ouvre une carrière plus vaste et plus libre à la force morale de l'homme; elle mobilise, si on peut s'exprimer ainsi, elle rend disponibles tous les moyens à l'aide desquels il exerce cette force. La propriété foncière n'est aujourd'hui qu'un de ces moyens; elle tend en conséquence à se diviser, pour circuler plus commodément. Tout ce qui contrarierait cette tendance serait sans résultat. Aussitôt qu'une partie de la propriété foncière eut passé dans les mains du tiers-état, elle vainquit la féodalité. Aujourd'hui l'industrie, qui est tout entière dans les mains de ce même tiers-état, vaincra la propriété foncière, c'est-à-dire, la rangera à son niveau, la rendra mobile, divisée, circulante à l'infini. Tous les efforts des castes pour l'empêcher de prendre ce nouveau caractère seront impuissans. Elle a changé de nature; les terres sont devenues en quelque sorte, des effets à ordre qu'on négocie dès qu'on peut tirer un meilleur parti du capital; car ce ne sont plus les capitaux qui représentent les terres; ce sont plutôt les terres qui représentent les capitaux. La raison en est simple; dans le système d'industrie, la meilleure valeur est celle qui exige le moins de formalités pour devenir disponible, et l'on tend alors à accroître le plus qu'on le peut la disponibilité de toutes les valeurs. Ces vérités déplairont sans doute aux gens qui, déchus de leurs priviléges d'opinion, voudraient se créer des priviléges de propriété, et rêvent les substitutions et les fideicommis. Mais si leurs rêves ne sont pas réalisables, c'est au moins autant leur faute que la nôtre. La féodalité a trouvé bon de quitter, il y a deux siècles, ses châteaux et ses seigneuries, pour se réfugier dans la domesticité des cours. Maintenant, le terrein des cours devient plus glissant. Elle voudrait se réfugier de nouveau dans ses terres, et s'appeler la grande propriété. C'est inutile : la grande propriété est à peu près le dernier anneau de la chaîne dont chaque siècle détache et brise l'un des anneaux. Il y aurait bien d'autres choses à dire sur la révolution que les progrès de l'industrie ont apportée dans la nature de la propriété foncière et industrielle. La propriété foncière est la valeur de la chose; la propriété industrielle est la valeur de l'homme. Plus la civilisation avance, plus la valeur de l'homme

doit l'emporter sur la valeur de la chose. Mais laissons ces vérités, qui deviendront triviales, après avoir été des objets de scandale et des textes de déclamation. Revenons à notre sujet.

» La noblesse prussienne a gagné en richesses par ces mesures de M. de Hardenberg. La valeur vénale de ses terres s'est accrue : leur produit a doublé. Les cultivateurs roturiers n'y ont pas moins gagné : affranchis de servitudes vexatoires, ils tirent de leurs propriétés tout ce qu'elles peuvent rapporter, parce qu'ils cultivent eux-mêmes, et que rien n'équivaut au travail du maître. L'État prospère : car il est fort indifférent au bien-être d'un pays que les terres soient dans les mains de telle ou telle classe, pourvu que les mains qui les fécondent soient actives et laborieuses. La propriété et la liberté sont les deux conditions essentielles à la prospérité des états; mais aussi ce sont les deux seules nécessaires; partout où ces deux choses existent, l'homme est heureux et l'agriculture florissante. Les marais de la Hollande le prouvent; là où ces choses n'existent pas, l'agriculture dépérit et avec elle la population. Voyez l'Espagne, où les quatre cinquièmes des terres étaient entre les mains du clergé et de la noblesse. Une population de vingt millions a été réduite à dix. La Prusse, qui ne renferme dans ce moment qu'onze millions d'habitans, doit en posséder seize en 1850, par le seul effet de sa nouvelle législation.

» Personne ne peut avoir oublié quelles circonstances accompagnèrent, en 1814 et 1815, la chute du système en vertu duquel tant de peuples étaient devenus les compatriotes, tant de rois les vassaux de la France. La Prusse eut sa part de l'indépendance rendue à l'Europe, et cette indépendance, reconquise au prix du sang et par l'enthousiasme de ses habitans, semblait leur garantir une liberté amplement méritée et souvent promise. M. de Hardenberg entra loyalement dans la route constitutionnelle. Il se l'était préparée et aplanie par ses mesures administratives. La destruction des corporations et des monopoles, l'abolition des exemptions pécuniaires, la sécularisation et la vente des biens ecclésiastiques sont, dans tous les pays, les premières réformes qui attirent l'attention et qui servent de texte à l'éloquence des assemblées. En revendiquer la popularité pour la couronne était un bon calcul. Le ministre prussien se trouvait encore favorisé dans ses vues par les institutions que les provinces du Rhin et la Silésie devaient à la guerre de la France. En Silésie, le servage des paysans avait été aboli dès 1807. Le Gouvernement avait pensé que les Français, entrant en vainqueurs dans cette riche contrée, proclameraient la liberté de la classe agricole pour se conquérir des partisans, et s'était hâté de leur enlever ce titre à la reconnaissance de la multitude. Les provinces du Rhin jouissaient, depuis leur réunion à la République et à l'Empire, de l'égalité de l'impôt, de la publicité des procédures, et de la sauvegarde du jury. Loin de porter atteinte à ces institutions salutaires, M. de Hardenberg engagea le Roi à rassembler à Cologne une commission pour les consolider,

et on lut avec plaisir dans le rescrit royal ces paroles remarquables : « Je veux maintenir tout ce »qui est utile, sans en rechercher »l'origine et quels qu'en puissent »être les auteurs. » Enfin, les Etats provinciaux, les anciennes Diètes ayant disparu depuis 1794, le sol, déblayé, n'offrait aucun obstacle à l'établissement d'une représentation vraiment nationale. Aussi, lors du congrès de Vienne, la Prusse fut-elle de toutes les puissances germaniques, celle qui insista le plus fortement sur la nécessité de donner à toutes les monarchies ou principautés de l'Allemagne une constitution ; et c'est à cette insistance qu'on dut l'article 13 du traité de Vienne. Cet article, qui, s'il n'a pas été suivi d'une exécution satisfaisante, a du moins l'avantage d'être une protestation formelle et permanente contre tout ce qui se fait dans un autre sens, motiva en Prusse l'édit du 22 mai 1815, qui promettait une charte constitutionnelle avec une représentation populaire, et qui convoquait à Berlin des députés de toutes les provinces pour rédiger ce pacte fondamental.

»Ici la scène change. Le mouvement vers le bien va s'arrêter. Au lieu d'une tendance à l'amélioration, nous avons maintenant à décrire une marche rétrograde, tâche épineuse, que nous remplirons, s'il se peut, avec prudence. Bonaparte, en tombant du trône, avait laissé derrière lui un système complet et de nombreux élèves, disséminés sur toute l'Europe. Nourris à son école, parés de ses cordons, et comblés de ses faveurs, ces élèves ont emprunté de ce conquérant ce qui l'a perdu, son mépris pour les hommes, sans considérer que ce mépris avait, sinon pour excuse, au moins pour prétexte, des facultés immenses, et que ces facultés immenses n'ont pas sauvé Bonaparte. Le pouvoir absolu dont il s'emparait par la conquête, ces élèves pensent le dérober par l'intrigue. La guerre de 1812 les avait déroutés. Pour résister aux armes françaises, il avait fallu encourager l'enthousiasme des peuples. De là des promesses, des engagemens, souvenirs importuns, entraves embarrassantes. Pour s'en affranchir, on chercha des prétextes et on en trouva. Le grand-duc de Bade et le roi de Bavière avaient tenu parole à leurs sujets, qui s'étaient montrés leurs libérateurs. Des chambres électives avaient, dans les deux pays, ouvert leurs séances. On crut remarquer, dans quelques discussions, des symptômes alarmans d'effervescence. On prit des paroles pour des intentions. On ne sentit pas que telles devaient être naturellement les conséquences de débats publics, là où de temps immémorial le silence a régné. Les hommes commencent toujours par dire des choses peu mesurées, lorsqu'on leur rend la parole. Il n'y a de moyen que de s'y résigner et de les laisser parler jusqu'à ce qu'ils en soient fatigués eux-mêmes. On suivit une route différente. Des bruits de conspiration furent accrédités dans toute l'Allemagne. La Prusse ne resta point étrangère à cette réaction. Des arrestations, des saisies de papiers s'effectuèrent.

»Il paraît que M. de Hardenberg

crut qu'il était conforme à la prudence de se mettre, en apparence, à la tête de ce mouvement. Peu effrayé lui-même d'un péril chimérique, il pensa qu'il valait mieux diriger que combattre des imaginations ombrageuses et des pouvoirs épouvantés. C'était peut-être le seul moyen de diminuer les vexations qui menaçaient les individus, et d'empêcher le Gouvernement de se compromettre d'une manière fâcheuse et irréparable. Plusieurs amis de la liberté ont reproché à M. de Hardenberg cette marche indirecte; mais, si l'on juge de son intention par les résultats, son apologie sera facile. Des recherches qui, grâce à son influence, demeurèrent exemptes de partialité et de passion, prouvèrent que les craintes astucieusement semées étaient fantastiques. La réaction qui se dirigeait contre beaucoup d'hommes recommandables s'amortit et s'évapora. Le bien qui avait eu lieu antérieurement fut maintenu; aucun principe ne fut sacrifié, et M. de Hardenberg prit soin de ranimer bientôt les espérances des bons citoyens, en introduisant, dans un édit du 17 janvier 1820, relatif à la consolidation de la dette prussienne, la clause que cette dette serait garantie par les Etats du royaume, et en expliquant ce mot d'*Etats*, dans une lettre que tous les papiers publics insérèrent quelques mois après. Cette lettre invitait la nation à se confier à la marche lente mais soutenue du Gouvernement, et annonçait que le travail constitutionnel se continuait, d'après les principes de l'édit du 22 mai 1815. Or, la première phrase de cet édit promet une représentation accordée au peuple, et de la sorte écarte toute idée de diètes provinciales ou exclusivement nobiliaires. Ainsi jusqu'au dernier moment, M. de Hardenberg a favorisé le système constitutionnel, non pas sans doute comme aurait pu le faire le membre indépendant d'une opposition parlementaire, mais avec l'habileté d'un homme d'état qui connaît les obstacles, et avec la persévérance d'un citoyen bien intentionné qui, en ajournant quelquefois le bien trop difficile, ne néglige jamais celui qui est possible, et adoucit les maux du présent, en préparant des réparations pour l'avenir.....

»... La famille de Hardenberg se divise en plusieurs branches dont une est fixée près de Weissenfels en Saxe; une autre maintenant en Prusse, et l'aînée de temps immémorial, à Hanovre. Celle-ci se composait de quatre frères, dont l'aîné possède la terre de Hardenberg, dont le second est ministre d'Hanovre à Vienne, le troisième, grand-maréchal de la cour à Hanovre, le quatrième, fixé en Silésie, et président des Etats; et de trois sœurs, dont deux sont mortes, et dont la troisième a épousé M. Benjamin Constant. La branche aînée a produit un poète distingué, qui a publié ses poésies sous le nom de *Novalis*, nom que portait anciennement sa famille. La branche devenue prussienne se composait de trois frères, dont le prince était l'aîné, et qui sont tous morts à présent. L'un d'eux a été conseiller d'état de Jérôme, lors de la création du royaume westphalien. C'est au fils de ce frère que le ministre a laissé

un legs considérable. Son fils, héritier de son titre et de sa fortune, vient d'épouser la fille de son oncle, sœur de Mme de Furstenstein, établie à Paris, avec son mari, ancien ministre du roi de Westphalie. Par une singularité remarquable, le nouveau prince de Hardenberg se trouve ainsi allié en France à deux hommes d'opinions très-opposées. Sa fille unique est femme du comte de Holke, dont la sœur est unie à M. Portalis, et lui-même a épousé la nièce de Mme Benjamin Constant.

» Ici, nous consignerons une réflexion honorable au ministre qui vient de mourir. Jamais les calculs de l'ambition, jamais l'occupation des affaires n'ont affaibli ses affections privées. Comme on l'a vu, les circonstances avaient jeté dans des partis contraires au sien plusieurs personnes de sa famille. Ces différences de position n'ont jamais influé sur sa conduite envers elle; et comme au milieu de ses revers il avait toujours trouvé dans ses adversaires politiques attachement et estime, il leur a témoigné les mêmes sentimens quand son tour de prospérité est venu. Ce n'était pas au reste pour ses parens seuls qu'il se montrait exempt de tout esprit de parti. Il ne proscrivait point, dans ses relations d'amitié, les opinions opposées aux siennes, et l'on ne citerait pas, durant sa longue carrière, un seul de ces traits de persécution, de défection ou de perfidie, qu'ailleurs on ne songe pas même, tant on y est habitué, à reprocher aux hommes puissans (1). »

(1) L'*Almanach généalogique de Gotha*, pour 1823 (en allemand), est orné, entre autres gravures, d'un ortrait du prince de Hardenberg.

HERSCHELL (Guillaume), astronome, naquit à Hanovre, le 15 novembre 1738. Son père, qui était musicien, enseigna son art à ses quatre fils, dont Guillaume était le second. Celui-ci apprit aussi le français, et quelques élémens de philosophie. Le défaut de fortune l'obligea d'entrer comme hautbois, à l'âge de 15 ans, dans la musique du régiment des gardes hanovriennes, avec lequel il passa en Angleterre ainsi que son père, en 1759. Il se dégoûta de la vie du régiment au bout de quelques mois, et vint à Londres même, chercher fortune. Le comte de Darlington l'employa d'abord comme instructeur de la milice du comté de Durham. Il passa ensuite plusieurs années dans la partie orientale de l'Yorkshire, donnant des leçons particulières de musique dans les principales villes, et conduisant l'orchestre dans les concerts publics. Ses momens de loisir étaient employés à se perfectionner dans la langue anglaise, et à apprendre l'italien, qui lui était spécialement nécessaire comme musicien, et en même temps le latin et le grec. Cependant il dirigeait aussi ses études vers la théorie de l'harmonie, et il est à remarquer que le livre dont il fit choix pour cet objet fut le traité savant mais obscur du Dr. Smith. Cette lecture le conduisit à l'étude des diverses branches des sciences mathématiques qui devaient illustrer sa carrière. On croit que c'est vers cette époque qu'il fit un voyage en Italie. Un français

nommé Langlé, qui l'avait connu à Naples, le retrouva à Gênes, embarrassé pour se procurer de quoi payer son passage en Angleterre, où l'on venait de lui décerner un prix. Il lui fit obtenir la salle du Concert des nobles, dont il était le directeur, et Herschell y donna un concert, dans lequel il exécuta seul un quatuor, au moyen d'une harpe et de deux cors, qu'il s'était fait attacher aux deux épaules. La singularité du spectacle y attira du monde, et il eut de quoi continuer son voyage. C'est Langlé lui-même qui a raconté cette anecdote : il savait si peu en quoi consistait la découverte de son ami, qui avait obtenu un prix, qu'en en parlant aux associés du Concert des nobles, il leur dit qu'il croyait qu'il s'agissait de la quadrature du cercle.

En 1766, Herschell passa à Bath comme organiste de la chapelle octogone de cette ville, ce qui lui valut de nombreux élèves, et agrandit ses moyens d'existence; mais, au lieu de s'adonner aux plaisirs et aux dissipations que lui offrait cette nouvelle résidence, il poursuivit ses études avec une ardeur toujours croissante. Il inséra en 1783, dans le *Journal des Dames*, une réponse à la fois élégante et profonde, à une question très-difficile sur les vibrations de la corde musicale, chargée vers le milieu d'un poids léger. Enfin, diverses découvertes récentes ayant éveillé sa curiosité, il s'appliqua à l'étude de l'astronomie et de l'optique. Désireux de vérifier de ses propres yeux les merveilles qu'il lisait dans les livres qui traitent de la science céleste, il emprunta, d'un de ses voisins, un télescope grégorien de deux pieds; cet instrument lui plut si fort, qu'il donna commission à un ami de lui en acheter un à Londres, d'une plus grande dimension. Le prix qu'on en demanda s'élevant beaucoup au-dessus de ses facultés, il résolut d'entreprendre lui-même la construction de cet instrument compliqué. Il y parvint après beaucoup de tâtonnemens, et en 1774 il eut la satisfaction d'apercevoir la planète de Saturne, à travers un réflecteur newtonien de cinq pieds anglais, qu'il avait construit lui-même. Encouragé par ce premier succès, il voulut fabriquer des télescopes beaucoup plus grands que tout ce qu'on avait fait jusqu'alors; et en effet, en peu de temps, il fut parvenu à construire de ces instrumens, dans les dimensions de sept, de dix et même de vingt pieds anglais.

S'attachant chaque jour davantage à l'étude de l'astronomie, Herschell commençait à délaisser quelque peu la musique, et à restreindre le nombre de ses élèves : il lui arrivait fréquemment de quitter la salle de concert, pour aller un instant examiner les astres, et il revenait ensuite à son pupitre. Vers la fin de l'année 1779, il entreprit la revue régulière du ciel, étoile par étoile, avec un réflecteur de sept pieds; dans le cours de ces premières observations, qui furent continuées pendant huit mois, il eut la satisfaction de reconnaître, qu'une étoile qui avait été signalée comme fixe par l'astronome alle-

mand Bode (1), était en effet mouvante. Fixant de plus en plus son attention sur cet astre, il reconnut que c'était une planète qui n'avait pas encore été observée, et détermina successivement son disque planétaire, aussi-bien que les lois de son mouvement. Cette importante découverte fut communiquée, avec tous ses détails, à la Société royale de Londres, qui décerna à l'auteur sa médaille d'or annuelle, et l'inscrivit au nombre de ses membres. La nouvelle planète avait été reconnue dans la nuit du 13 mars 1781; elle reçut d'abord de son inventeur, le nom de *Georgium sidus*, en l'honneur du roi d'Angleterre; les principaux astronomes du continent voulurent lui imposer le nom d'*Herschell*; mais définitivement elle a pris celui d'*Uranus*, appellation qui a paru plus concordante avec l'ensemble de la nomenclature astronomique.

Georges III prit Herschell sous sa protection spéciale : il le nomma son astronome, et lui fit une pension, qui lui permit de s'occuper exclusivement de l'étude de l'astronomie. Herschell quitta Bath, et vint fixer sa résidence à Slough, près Windsor, dans une maison que le Roi lui avait concédée. C'est là qu'il entreprit la construction d'un télescope de quarante pieds, qui fut commencé en 1784 et terminé en 1787 (2). Mais cet énorme instrument ne répondit qu'imparfaitement aux espérances du constructeur. Quelques irrégularités dans le miroir (1), et l'impossibilité de rendre les différentes parties de ce vaste instrument mathématiquement exactes, ont empêché jusqu'ici, de s'en servir pour des opérations suivies. Herschell assure néanmoins que son télescope de quarante pieds lui a été fort utile, pour l'observation des satellites de Saturne. Mais c'est une erreur vulgaire de croire que les découvertes de cet astronome sont dues principalement au pouvoir singulier que l'on suppose à son grand télescope; car il est constant qu'elles ont été faites avec des instrumens de dix à vingt pieds, qui grossissent seulement de soixante à trois cents fois. Il regardait le pouvoir qui fait grossir trois mille fois le diamètre d'un objet, comme le plus considérable que l'on puisse appliquer à l'observation des étoiles fixes. Herschell a dû surtout ses découvertes à sa patience et à sa persévérance infatigables. Il fut très-utilement secondé dans ses recherches et dans les laborieux calculs qu'elles nécessitaient, par sa sœur, miss Caroline Herschell, dont la capacité et le zèle, pour des travaux qui paraissaient si fort

(1) Elle avait aussi été prise, en 1756, pour une étoile fixe, par Tob. Mayer, qui l'a inscrite dans son catalogue, sous le n° 964.

(2) Il en inséra la description dans les *Philosophical Transactions*, de 1795. On la retrouve en français, dans la *Bibliothèque Britannique* (T. Ier, *sciences et arts*). On peut voir aussi sur cet instrument, l'*Histoire de l'Astronomie* (année 1806), par Lalande.

(1) Herschell assure avoir fondu et travaillé lui-même plus de cent quarante miroirs, avant d'avoir pu réussir à terminer ce dernier, qui a 4 pieds de diamètre, et qui pèse deux milliers. Le télescope et son équipage en pèsent plus de quarante.

au-dessus de la portée ordinaire de son sexe, ont excité la surprise et l'admiration. Cette dame, née le 16 mars 1750, a communiqué plusieurs observations astronomiques d'un grand intérêt, à la Société royale de Londres. De 1786 à 1791, elle a découvert cinq comètes; enfin elle a coopéré avec son frère, à l'ouvrage intitulé: *A Catalogue of stars, taken from Flamsteed's observations, etc.* (1). Divers mémoires de l'astronome de Windsor ont été communiqués à la Société royale, et ont enrichi les mémoires publiés par cette compagnie savante, depuis 1782 jusqu'en 1818. Un des plus curieux est celui qui concerne les étoiles nébuleuses. Herschell croit que ce sont des amas d'étoiles, ou plutôt de systèmes solaires d'un éloignement si prodigieux, que leur lumière doit employer deux millions d'années pour parvenir jusqu'à nos yeux. On peut voir, dans la *Bibliothèque Britannique*, une lettre de M. Tardy de la Brossy, qui répond d'une manière fort ingénieuse, à l'argument qu'on pourrait tirer de ce système contre la chronologie de Moïse. Herschell communiqua aussi à la Société royale un mémoire sur le pouvoir des télescopes pour pénétrer dans l'espace, et y rendre perceptibles à la vue des objets privés de lumière. Il confesse, à ce sujet, que la plus grande dimension véritablement utile des télescopes est, suivant son expérience, dans la limite de vingt à vingt-six pieds. En 1802, il présenta à la même Société, un catalogue de cinq cents nouvelles étoiles et planètes nébuleuses, ou groupes d'étoiles découverts par lui. Ce travail est précédé d'un coup d'œil sur les globes sidéraux qui composent l'univers, dans lesquels l'astronome anglais distingue douze catégories d'étoiles de diverses grandeurs. En 1783, Herschell avait annoncé la découverte d'une montagne volcanique dans la lune, et quatre ans après, celle de deux volcans dans le même astre, qui paraissaient en état d'éruption. Poursuivant ses observations sur sa propre planète, il découvrit qu'elle était entourée d'anneaux, et qu'elle avait six satellites. Les services qu'il rendit à l'astronomie ne furent pas circonscrits uniquement dans le champ de l'observation céleste : sur la demande de plusieurs souverains, il construisit, pour les observatoires de leurs Etats, des télescopes de grande dimension, pour servir aux travaux des astronomes du continent.

C'est par ces divers et nombreux travaux qu'Herschell fit connaître son nom par tout le monde savant, et l'inscrivit parmi les hommes célèbres de l'île britannique. L'Université d'Oxford lui conféra le grade de docteur ès lois, faveur que cette corporation accorde rarement à ceux qui n'ont pas étudié dans son sein; Georges IV, alors Prince régent, conféra au savant Hanovrien, en 1816, l'ordre des Guelphes. Herschell se maria et eut un fils. ma-

(1) Catalogue des étoiles, reconnues d'après les observations de Flamsteed, et non insérées dans le Catalogue anglais; par W. Herschell, avec une collection d'*Errata* observés dans le même volume, par Caroline Herschell. 1798, in-fol.

thématicien habile, qui est aujourd'hui membre distingué de l'Université de Cambridge. On lui doit, entre autres ouvrages, une traduction anglaise des *Elémens de calcul différentiel*, de M. Lacroix. Herschell n'abandonna ses observations astronomiques que peu de jours avant sa mort, arrivée le 23 août 1822, lorsqu'il avait atteint l'âge de 83 ans. Il a été enseveli dans l'église paroissiale d'Upton, dans le comté de Berks, où il résidait depuis quelques années. Il était président de la Société royale astronomique, et correspondant de l'Institut de France. M. Fourier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a prononcé l'éloge de sir W. Herschell, dans la séance publique de l'Institut de France, du 7 juin 1824.

K.

KNIGHT (Thomas), comédien anglais, était fils d'un fermier du comté de Dorset; il reçut une bonne et solide éducation, étant destiné au barreau par ses parens; mais le goût du théâtre, qu'il conçut de bonne heure, trompa leurs projets. On raconte cependant que le célèbre acteur Macklin, qu'il consulta sur ses dispositions, ne crut pas devoir l'encourager à embrasser cette carrière. Néanmoins, il débuta en province, et passa ensuite au théâtre de Covent-Garden, où il parut avec beaucoup de succès, en septembre 1795, dans divers rôles de comédies. Cet acteur soignait particulièrement ses costumes, qu'il appropriait toujours parfaitement au personnage qu'il représentait. Il quitta la scène en 1803, pour les entreprises théâtrales, et devint un des directeurs de la troupe de Liverpool et ensuite de celle de Manchester. Il avait épousé une actrice nommée miss Farren, dont la sœur est mariée au comte de Derby. Th. Knight est mort le 4 février 1820. On cite de lui deux pièces dramatiques.

I. *Honest thieves.* — Les Honnêtes voleurs, farce. 1797, in-12.

II. *The Turnpike-gate.* — La Porte à barrière, divertissement musical. 1799, in-8.

KRUYFF (Jean de), né à Leyde, est mort à la Haye, dans la 67e année de son âge, le 24 décembre 1821. C'était un littérateur distingué et un bon poëte. Il était membre de la Société de littérature nationale de Leyde, et de plusieurs autres. La Société hollandaise des arts et des sciences lui avait décerné une couronne, pour un excellent éloge de Corneille Hoofft, père de l'illustre historien de ce nom. (*Revue Encyclopédique.* t. XVIII, p. 455.)

L.

LENS (André-Corneille), peintre belge, né à Anvers, le 31 mars 1739, s'adonna, très-jeune encore, à l'étude de la peinture, et manifesta de bonne heure le goût des arts que le travail développa en lui. Quoique étranger à la connaissance des statues antiques, dont les plâtres étaient rares à cette époque, il sut, ainsi que l'attestèrent ses premiers ouvrages, se préserver jusqu'à un certain point de l'exagération du goût faux et maniéré que Boucher et Vanloo avaient introduit dans la peinture, et à la contagion duquel si peu d'artistes échappaient alors. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il s'attacha presqu'exclusivement à l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité et de Raphaël. De retour dans sa ville natale, il fut nommé professeur à l'Académie de dessin, et contribua éminemment au progrès de cette institution, et même au progrès général de l'art dans la Belgique, par les excellens élèves qu'il y forma. Une démarche éclatante qu'il fit, vers 1770, ne fit pas moins d'honneur à son caractère et à son esprit, que n'en faisaient à ses talens son système d'enseignement et les ouvrages par lesquels il s'était déjà fait connaître. Les peintres, à cette époque, étaient assujétis en Belgique à la maîtrise. Justement choqué d'un ordre de choses qui assimilait l'exercice d'un art libéral à celui des professions mécaniques, Lens adressa au gouvernement autrichien, pour que cet art fût déclaré libre de toute espèce d'entraves, des sollicitations qui furent couronnées du succès. Dans un voyage que l'Empereur Joseph II fit en Belgique, ce souverain, habile appréciateur des hommes, ayant passé par Anvers, distingua particulièrement M. Lens, et lui donna des marques de la plus haute estime pour son talent. Il lui proposa même de le suivre à Vienne, et de s'y fixer, lui laissant la faculté de déterminer les conditions de ce déplacement; mais ni la perspective d'une carrière brillante, ni l'espoir d'une fortune considérable, ne purent engager l'artiste belge à quitter sa patrie. En 1781, Lens vint s'établir à Bruxelles, où il se maria. Laborieux autant que passionné pour son art, il peignit un grand nombre de tableaux de chevalet, qui sont répandus dans les diverses contrées de l'Europe, et particulièrement en Angleterre. Parmi ses principales productions, nous citerons les tableaux qui embellissaient le salon de compagnie du château de Laëken; ces ouvrages, dont les sujets sont tirés de la mythologie grecque, exécutés à la demande du duc Albert de Saxe-Teschen, alors gouverneur-général des Pays-Bas et amateur éclairé, ont été transportés à Vienne. — Plusieurs tableaux, dont les sujets sont tirés du Nouveau-Testament, pour l'église des Alexiens, à Lière. — Une *Annonciation* pour l'église de Saint-Michel, à Gand. — A Lille,

pour l'église de la Madelène, plusieurs grands tableaux, dont les sujets sont tirés de l'histoire de la sainte. — A Bruxelles, un salon de l'hôtel de M. Stevens, travail dans lequel Lens a été secondé par M. François, son élève, et qui retrace les principaux traits de la fable de Bacchus. M. Lens peignait aussi le portrait; les qualités qui distinguent les différens ouvrages de cet artiste sont particulièrement la grâce et la simplicité, et même une certaine suavité de coloris, bien qu'il ne se soit pas entièrement préservé des teintes rosées et violettes, si malheureusement à la mode de son temps. Non content de pratiquer son art avec succès, Lens en a encore dicté les théories, dans des écrits qui annoncent de la justesse d'esprit et de l'instruction. Le doyen de l'école flamande moderne est mort à Bruxelles, le 30 mars 1822, dans la 83e année de son âge. Il était chevalier de l'ordre du Lion Belgique, membre de l'Institut royal des Pays-Bas, correspondant de celui de France et des principales académies de l'Europe. On trouve son portrait lithographié, accompagné d'une courte notice bibliographique, dans la *Revue Bibliographique du royaume des Pays-Bas*. t. Ier. p. 202. M. Simon, graveur belge, a publié en 1823 une collection de médailles, parmi lesquelles il en est une à l'effigie d'André Lens. — On doit à A. C. Lens, les deux ouvrages suivans :

I. *Le Costume, ou Essai sur les habillemens et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité, prouvé par les monumens.* Liége, Bassompière, 1770; in-8, avec 57 fig. — *nouvelle édition, revue par G. H. Martin.* Dresde, 1785; in-4. fig.

II. *Du bon Goût, ou de la beauté de la peinture, considérée dans toutes ses parties.* Bruxelles, de Braeckenier, 1811, in-8. fig.

LORENZI (l'abbé BARTHÉLEMY), improvisateur italien, né à Vérone, est mort dans cette ville, le 11 février 1822, âgé de 90 ans. Il est auteur d'un poëme en quatre chants, sur la culture des montagnes (*della Coltivazione de' monti*), dont la 3e édition parut à Vérone, en 1811, in-4, corrigée et augmentée de notes. Il a publié aussi, à l'âge de 88 ans, un poëme intitulé *il Pastore*, (le Berger). Retiré depuis quelque temps dans une maison de campagne, Lorenzi continuait d'y consacrer ses vieux ans à l'agriculture et aux lettres. Les Italiens faisaient grande estime de lui, comme improvisateur, et disaient dans leur enthousiasme, qu'il leur semblait être Apollon *oracoleggiante*. Ce qui prouve que les Muses l'ont chéri jusqu'aux derniers jours de sa longue vie, c'est que peu d'instans avant de mourir, il voulut improviser et réciter des vers : ils furent consacrés à pleurer la mort d'un ami.

M.

MAC-LEOD (John), voyageur anglais, naquit à Bunhill, comté de Dumbarton. Son père était imprimeur sur toile; son grand père maternel, attaché à la cause des Stuarts, avait trouvé la mort, ainsi que deux de ses frères, en combattant à côté du malheureux prince Charles Edouard. A l'âge de dix ans, le jeune Mac-Leod fut placé pour son éducation, à Perth, chez le docteur Wood, un des amis de sa famille. Le prix des farines étant venu à hausser, aux environs de cette ville, un négociant de Perth chargea un vaisseau de cette denrée, pour en faire l'objet d'une spéculation. Cette circonstance donna lieu à une sédition, durant laquelle le peuple assaillit la maison du négociant et démolit ses magasins. Les magistrats se virent obligés de requérir l'assistance de la force militaire. Ils dirigèrent surtout leur attention vers le port, où mouillait le bâtiment qui avait donné lieu à l'émeute populaire; mais quel fut l'étonnement du docteur Wood, lorsqu'il aperçut son jeune pupille Mac-Leod, à la tête des mutins, perché au haut du mât, occupé à couper les agrès du navire, et criant à l'un de ses camarades, qui se trouvait aussi l'un des élèves du docteur: « coupe les » cordages, Daniel Stuart, coupe » les cordages Daniel, et alors le » navire ne pourra plus partir. » Le docteur s'empressa de calmer l'ardeur de ses jeunes compatriotes, en leur promettant sur-le-champ de leur administrer le fouet, de la façon la mieux conditionnée.

En 1798, le gouvernement britannique ayant fait un appel aux jeunes étudians en médecine, pour le service de la marine, Mac-Leod s'embarqua en qualité d'aide-chirurgien; il venait d'être nommé chirurgien en chef en 1801, lorsque la paix d'Amiens qui suivit bientôt, l'ayant fait mettre en retraite, sans solde, il prit du service sur un navire qui partait pour aller faire la traite des nègres, sur la côte de Dahomey. Mac-Leod a publié la relation de son voyage dans ces contrées (Voyage en Afrique, contenant plusieurs particularités nouvelles sur les mœurs et les coutumes du peuple de Dahomey. Londres, 1821, in-8.) M. Edouard Gauttier a donné en français l'abrégé de ce voyage, dans la collection du libraire Nepveu. (*Paris*, 1821, in-18). La guerre n'ayant pas tardé à se rallumer, Mac-Leod fut employé dans les Indes occidentales, sur un schooner de l'Etat, et plusieurs fois il se battit avec intrépidité, encore que sa qualité de chirurgien lui prescrivît de se tenir hors de la mêlée. Il servit dans la Méditerranée durant les années 1808 et 1809, et s'employa avec beaucoup de dévouement, pour arrêter les progrès d'une fièvre bilieuse d'une nature très pernicieuse, qui s'était déclarée sur son vaisseau, en rade de Malaga. Enfin Mac-Leod fut nommé, en 1817, chirurgien de l'*Alceste*, capitaine Maxwell, chargé de porter en Chine

lord Amherst, ambassadeur d'Angleterre, avec des présens de son souverain pour l'empereur de cette contrée. On sait que cette ambassade ne fut pas reçue, et qu'au retour, l'*Alceste* fit naufrage dans le détroit de la Sonde. L'équipage courut les plus grands dangers, principalement de la part des Malais, naturels du pays, contre lesquels les Anglais eurent bien de la peine à se défendre, avec le peu de munitions qui leur étaient restées. Mac-Leod a publié une relation de ce voyage : elle a été traduite en français, par M. Ch. Aug. Defaucompret (Paris, Gide, 1818, in-8, 2 éditions). A son retour en Angleterre, il fut nommé chirurgien du *Royal-Sovereign*, yacht consacré aux courses maritimes de la famille royale. Sir Murray-Maxwel fut, bientôt après, le candidat que le ministère opposa infructueusement à sir Francis Burdett, à la dernière élection de Westminster. Mac-Leod, après avoir prôné son capitaine dans des écrits, voulut lui prêter encore son assistance personnelle, contre les avanies auxquelles son impopularité l'exposa ; mais au milieu de la bagarre des derniers jours de l'élection, il fut brutalement frappé à la poitrine, jusqu'au point de cracher le sang : il paraît même que cet accident a pu hâter sa fin, qui arriva par suite d'une ulcération des poumons, compliquée de dyssenterie, le 9 novembre 1820, lorsqu'il n'était encore âgé que de 38 ans. C'était un marin aussi brave que jovial ; mais les relations de ses voyages sont plus amusantes qu'instructives.

MANZI (Guillaume), naquit à Cività-Vecchia, dans l'état de l'Eglise. Ses premières études achevées, on le destina au commerce, et il fut nommé consul d'Espagne dans sa patrie. Mais bientôt il abandonna cette carrière et vint s'établir à Rome, où il se consacra tout entier aux études de l'histoire et des langues, surtout à celle des langues grecque et italienne : il soutenait que cette dernière, inférieure à la langue grecque, est supérieure à la langue latine. Son occupation favorite était de rechercher d'anciens manuscrits. En 1812, il trouva et publia la traduction de l'*Hécube* d'*Euripide*, par Matteo Bandello, célèbre conteur du XVIe siècle ; en 1814, l'ouvrage de Francesco de Barberino, intitulé : *Raggionamento de' costumi delle donne* (traité des mœurs des femmes) ; en 1815, un *Recueil d'opuscules*, parmi lesquels on distingue *la vie et les harangues d'Etienne Porcari*, célèbre démocrate romain, sous le pape Nicolas V ; en 1818, le *traité de la peinture*, de Léonard de Vinci, d'après un manuscrit du Vatican, plus ample et plus correct que ceux qu'on avait publiés jusqu'alors : cette édition imprimée à Rome, en 2 vol. in-4, est dédiée à S. M. Louis XVIII. Manzi publia encore, la même année, le *Voyage de Frescobaldi, en Egypte et en Palestine*. On lui doit aussi des traductions de divers traités de S. Jean Chrysostôme et de Cicéron, écrites durant les plus beaux jours de la langue italienne. Toutes ses éditions sont enrichies de discours préliminaires et de notes savantes de l'éditeur. — Guillaume Manzi a publié aussi des ouvrages originaux, savoir : 1° *Dissertation*

sur les fêtes, les jeux et le luxe des Italiens, au XIVe *siècle;* 2° *Traduction de Velleius Paterculus* (1813); 3° *Traduction des œuvres complètes de Lucien* (sous la date de *Lausanne*, 1819). Manzi avait été nommé bibliothécaire de la *Barberina;* il y découvrit divers traités de Léonard de Vinci, entre autres son traité *sur l'Hydraulique.* On ne dit pas si ces manuscrits sont une copie ou un extrait des manuscrits autographes de ce peintre célèbre, qui sont conservés à la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Toujours occupé de ses recherches, Manzi avait entrepris le voyage d'Oxford et de Londres pour les continuer, et à cette occasion, il passa par la France. Il fut atteint, durant ce long voyage, de plusieurs infirmités qui l'obligèrent à quitter promptement l'Angleterre, pour retourner dans sa patrie. Il mourut à Rome, âgé de 37 ans, le 21 février 1821. L'Italie a perdu en lui un de ses plus savans et de ses plus laborieux bibliothécaires. Son éloge, écrit avec élégance par G. G. de Rossi, a été lu à l'Académie Romaine d'Archéologie, et imprimé à Venise, en 1822.

MARCET (Alexandre), médecin, naquit à Genève, en 1770. Il se distingua de bonne heure dans la carrière des études, pour laquelle il éprouvait de la prédilection; mais son père, chef d'une maison de commerce respectable, lui manifesta, de son lit de mort, le désir qu'il embrassât cette même vocation; le fils l'essaya, par respect pour les intentions de son père, mais une répugnance invincible ne lui permit pas d'y persévérer; il reprit les études qu'il chérissait et qu'il continua avec succès, jusqu'à l'auditoire de droit. La Révolution survint et introduisit dans le système entier de l'enseignement une langueur qui décida Marcet à saisir cette époque pour faire, en 1793, avec son ami M. Th. de Saussure (fils du célèbre physicien de ce nom) le voyage d'Angleterre. Ils revinrent en 1794, c'est-à-dire dans cette année de funeste et déplorable mémoire, dans laquelle, loin que Genève pût offrir un asile à ses citoyens, elle les menaçait de devenir victimes de la fièvre révolutionnaire qui lui avait été inoculée par ses voisins. Des services rendus par M. Marcet, comme officier dans la milice nationale, servirent de prétextes pour l'emprisonner; il rencontra, dans un de ses compagnons de détention, son ami, son camarade d'enfance, M. de la Rive, renfermé pour la même cause. Ils avaient le même grade dans la milice, où ils avaient fait l'un et l'autre un service actif, pendant que la ville était investie, en 1792, par le général Montesquiou. Ce fut dans cette prison que les deux amis formèrent le plan, s'ils avaient le bonheur de conserver la vie, de quitter Genève et d'aller ensemble étudier à Edimbourg, pendant quelques années. Toutefois leur situation devenait chaque jour plus périlleuse, lorsque ce même 9 thermidor qui fit respirer la France, suspendit aussi à Genève les désordres révolutionnaires. Peu de jours après les portes de la prison leur furent ouvertes, mais non celles de la ville. Par un jugement du tribunal de cette époque, motivé sur

leurs mauvais principes politiques, ils furent condamnés à une année de prison domestique. Cette sentence dérangeant tous leurs plans, ils obtinrent, non sans beaucoup de difficulté, qu'elle serait commuée en cinq ans d'exil et une forte amende préalable. Ils furent en conséquence embarqués sur le lac, et déportés sur la frontière suisse, où on les laissa le havresac sur le dos. Ils s'arrêtèrent à Coppet, pour y faire leurs préparatifs de voyage et recevoir les adieux de leurs parens, puis se mirent en route pour Edimbourg, où ils arrivèrent au milieu d'octobre, et furent accueillis avec la plus généreuse hospitalité, par les savans qui contribuaient alors à la renommée de l'Université. Ils y passèrent trois ans, à étudier sous les célèbres professeurs Black, Gregory, Alex. Monro, Dugald-Stewart, Robinson, Hope, et ils y formèrent des relations plus ou moins intimes, avec leurs camarades d'étude, Th. Young, Allen, Thompson, Aikin, etc., devenus depuis des hommes distingués dans les annales de la science. Les deux amis prirent leurs degrés de docteurs en médecine en 1797, et peu de temps après, ils vinrent pratiquer à Londres.

Là, s'ouvrit pour eux la carrière médicale, sur le plus vaste théâtre de l'Europe. Ils obtinrent les places (objets de l'ambition de tous les jeunes médecins de la capitale) de médecins en second de l'un de ces établissemens connus sous le nom de *Dispensaires*, où la foule des malades peu aisés vient recevoir gratuitement des consultations et des remèdes. Ils furent attachés au dispensaire de Cary-street, dont le docteur Willan, connu par ses ouvrages sur les maladies de la peau, était médecin en chef. Au bout de dix-huit mois de la pratique la plus active dans cet établissement, les deux amis se séparèrent. Le docteur de la Rive revint dans son pays, à la fin de 1799 : le docteur Marcet s'était attaché à l'Angleterre, dont il se proposait de faire sa patrie adoptive. Bientôt il fut nommé médecin du dispensaire Finsbury, et de l'un des plus grands hospices de Londres, connu sous le nom de *Guy*, son fondateur. A cet établissement magnifique sont attachées plusieurs chaires d'enseignement, une entre autres de chimie, que le docteur Marcet remplit pendant plusieurs années, d'une manière très-distinguée et qui contribua beaucoup à accroître sa réputation. Il donnait ce cours alternativement avec un homme bien connu dans les annales de la philanthropie, William Allen, de la Société des amis (quakers), et cette réunion doublait pour chacun l'avantage de leur situation. Vers cette époque, le docteur Marcet unit son sort à celui de miss Haldimand, fille d'un riche négociant de la cité, d'origine suisse. Cette union n'apporta pas seulement l'opulence dans sa maison ; elle y apporta aussi la réunion bien rare d'une instruction solide avec un caractère spirituel, orné de toutes les qualités qui font une femme aimable et une respectable mère de famille (1). Il fut natura-

(1) Mme Marcet a publié des *Conversations sur la Chimie*, sans nom d'auteur, ouvrage qui a été traduit en français, après avoir obtenu en an-

lisé anglais, en 1802, par acte spécial du Parlement. Cependant le docteur Marcet acquérait de plus en plus une célébrité méritée; il pratiquait la médecine dans la capitale de l'Angleterre, avec une activité infatigable, un succès toujours croissant, et un bonheur dû à son tact et à son habileté. Cette belle et noble vocation le mettait en rapport avec tout ce qu'il y a de distingué dans Londres. Il fut agrégé à la Société royale, puis à la Société géologique; il a été l'un des fondateurs de la Société médico-chirurgicale; et les Transactions de cette savante et utile corporation renferment plusieurs de ses mémoires, dont nous allons parler plus bas. Au retour de l'expédition de Walcheren, en 1809, une maladie épidémique faisant de grands ravages parmi les troupes britanniques, le docteur Marcet offrit spontanément ses services, et fut envoyé à l'hôpital général militaire de Portsmouth : il y servit avec tant de dévouement, qu'il fut lui-même attaqué de la maladie épidémique, à laquelle il faillit succomber. Lorsque la mort de son beau-père l'eut rendu possesseur d'une fortune considérable, il résigna la charge de médecin de l'hospice de Guy et abandonna même entièrement la pratique, pour s'adonner exclusivement à professer et à expérimenter la chimie. Cependant, quatorze années d'existence dans le tourbillon de Londres n'avaient point fait oublier à Marcet sa véritable patrie; il voyait à deux cents lieues la petite Genève comme en chrysalide, lorsqu'il apprit, en 1814, son miraculeux retour à l'indépendance; aussitôt son patriotisme se rallume et lui inspire la ferme résolution de venir, tôt ou tard, se fixer dans le pays qui l'a vu naître; il s'empresse d'y faire un premier voyage, et il y reçoit l'accueil auquel il pouvait s'attendre; il est agrégé à l'Académie. Elu par les suffrages de ses concitoyens, membre du Conseil représentatif et souverain, il jouit enfin du bonheur insigne de retrouver, après une longue séparation, son ancien camarade d'étude et d'exil, le Dr de la Rive; ils donnent ensemble, avec un succès brillant, dans le laboratoire du Musée, un cours de chimie; ils contribuent en commun à faire fleurir dans leur patrie heureuse et régénérée ces mêmes études, ces mêmes occupations qui, dans les années de trouble et de malheur, avaient été leur consolation et étaient devenues leur ressource dans l'adversité. Marcet donne un gage de son intention d'un retour final et prochain dans son pays, par l'acquisition d'un très-beau domaine, sur les bords rians du Lac. Il fait en famille, en 1820 et 1821, le voyage d'Italie, pour n'avoir plus à quitter Genève, quand il sera revenu de Londres, où il retourne passer une année.... et cette année, c'est l'éternité. Le docteur Marcet mourut à Londres, d'une goutte d'estomac, le 19 octobre 1822, âgé de 52 ans.

Les écrits du docteur Marcet se

---

glais, au moins huit éditions. On lui doit aussi des *Conversations sur l'Economie politique*, et des *Conversations sur la Physique* (1819); traduites en français, par M. G. Prévost, neveu de Mme Marcet. Genève, 1820.

divisent en deux classes, d'après les deux genres de science dans lesquels il s'est également distingué, la *médecine* et la *chimie* : nous allons les indiquer successivement en suivant cette division, et dans chacune d'elles, selon l'ordre de leur publication.

Le premier recueil qui reçut les contributions du docteur Marcet fut celui que publie la Société médico-chirurgicale de Londres, l'une des corporations de ce genre le plus justement estimée, et à la formation de laquelle il avait activement coopéré. Les mémoires ou *Transactions* de cette Société paraissent périodiquement, et les pièces qu'on y insère n'y sont admises qu'après l'examen sévère et préalable d'un comité nommé au scrutin. — On trouve dans le 1er vol. de ce recueil (p. 77), un mémoire du docteur Marcet qui renferme les détails les plus curieux sur le cas d'un jeune homme qui avait avalé 6 onces de laudanum (équivalentes à 144 grains d'opium), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi. Il était dans un état d'insensibilité absolue. On put cependant lui faire prendre un gros et demi de sulfate de zinc, qui provoqua un léger vomissement, mais sembla plutôt accroître que diminuer la léthargie. Le docteur Marcet lui fit avaler tout ce qu'il put, d'une solution d'une demi-drachme de sulfate de cuivre, qui fit vomir environ deux pintes d'un liquide brun, avec forte odeur d'opium. Le café, le suc de limon, un exercice constant et forcé, rétablirent finalement le jeune homme. Cette observation prouve que dans le cas d'empoisonnement, la seule circonstance qui puisse autoriser à ne rien tenter est la mort absolue, et que les puissans émétiques sont les contre-poisons efficaces.

Le second mémoire du docteur Marcet, inséré dans le même recueil (vol. I, pag. 132), est l'histoire d'un hydrophobe, accompagnée de tous les détails anatomico-pathologiques que les gens de l'art peuvent désirer, mais racontée avec tant de vérité et de chaleur de style, que nous invitons les personnes susceptibles d'impressions sympathiques à s'abstenir d'une lecture à la fois attachante et désespérante.

On trouve dans les *Transactions médico-chirurgicales*, pour 1810 (vol. II, pag. 73), un très-curieux mémoire du docteur Marcet sur une maladie éruptive singulière, qui suit quelquefois l'usage immodéré du mercure comme remède, et qui est connue sous le nom d'*erythema mercuriale*. Il en fait une description complète ; la desquamation rapide de l'épiderme, qui a lieu dans cette maladie, fait ressembler le corps du malade au tronc d'un platane qui perd son écorce par grandes plaques ou écailles. Le malade que traitait le docteur Marcet ayant été montré par lui au docteur Willan, célèbre observateur des maladies de la peau, il crut y reconnaître le caractère de la maladie appelée *impetigo rubra*. Le docteur Marcet propose le nom d'*erythema ichorosum*, parce que la sérosité ichoreuse et brûlante qui transude de la peau dans cette maladie, en est le caractère le plus saillant.

Dans un mémoire publié en

1812 (*Transact. méd.-chirurgic.*, t. III), sur le rhumatisme aigu, cette maladie à la fois si douloureuse et si stupide, le docteur Marcet, après avoir insisté sur l'inutilité et les inconvéniens de l'excès de transpiration par lequel on espère soulager les malades, et sur les avantages des antimoniaux, modérément administrés dès l'invasion du mal, appuie son opinion par l'histoire médicale d'un homme célèbre dans le monde savant, mais dont il a cru devoir taire le nom. A la suite d'une chute de cheval, ce malade avait souffert pendant dix-huit ans, des douleurs dont le siége principal était dans la région du nerf sciatique. Tous les remèdes usités, jusqu'au moxa inclusivement, furent employés sans succès. A cette époque, le malade fut jeté dans une prison humide où il passa quinze mois, sans pouvoir faire aucun remède; rendu à la liberté, un médecin anglais lui conseilla les poudres de Godernaux (1). Ce remède le soulagea, mais ne le guérit pas. Les bains de mer, les bains hydro-sulfureux, les sangsues, l'électricité, les poudres de James, la ciguë, le gayac, la jusquiame, tous ces spécifiques furent employés sans beaucoup d'effet. Un célèbre cheval de course, attaqué d'un rhumatisme semblable, fut guéri à cette époque par des marches forcées, enveloppé de vêtemens de laine. On essaya sur le savant l'effet d'un procédé analogue, qui provoquait une transpiration douce qu'on faisait terminer au lit. A la suite de ces promenades, la guérison fut parfaite et permanente.

Dans un mémoire fort intéressant, publié en 1816 (*Transact. médico-chirurg.*, vol. VII, p. 531 et 594), sur l'usage du stramonium (*datura stramonium*), contre les affections rhumatismales, sciatiques, etc., accompagnées de douleurs atroces, le docteur Marcet fait l'histoire d'un malade qui, tourmenté de ce mal cruel, fut immédiatement soulagé, puis complétement guéri, par l'usage de ce remède, à la petite dose de demi grain d'extrait, trois fois par jour. Ce mémoire ne renferme pas moins de quatorze cas, presque tous également curieux.

En mai 1819 (*Transact. méd.-chirurg.*, t. X, p. 147), le docteur Marcet lut à la Société médico-chirurgicale, un mémoire sur une néphrite calculeuse très-aiguë. Le malade se soumit à la taille, et il a dicté lui-même l'histoire de toutes les sensations qu'il éprouva durant l'opération, qui fut heureuse.

Le docteur Marcet communiqua, le 19 mars 1822, à la Société médico-chirurgicale (t. XII, p. 52 de ses *Transactions*), l'histoire d'un matelot américain, nommé Cummings, qui, en 1799, alors âgé de 23 ans, ayant avalé, par une sorte de hasard, un couteau, s'en trouva si peu incommodé qu'il se fit un jeu, pendant plusieurs années, d'en avaler d'autres; mais cette diète le conduisit finalement à l'hôpital que soignait le docteur Marcet, et de là au tombeau. On trouva, à l'ouver-

(1) Le Dr Marcet a analysé ce remède, jusqu'à présent secret; il y trouve neuf grains de calomel, un grain et demi de mercure métallique et autant de précipité rouge.

ture de l'estomac, quarante pièces de divers couteaux, avec ou sans manches, dans un état de corrosion plus ou moins avancé. Une de ces lames perçait l'intestin colon, de part en part; une autre traversait de même le dernier des intestins.

Les recherches également étendues et profondes du docteur Marcet sur l'analyse chimique des calculs de la vessie, et sur le traitement des maladies dues à leur présence, ont fait époque dans l'histoire de l'art et dans celle de la science. L'ouvrage qui les renferme parut à Londres, en 1817, sous le titre modeste de « Essai sur l'histoire chimique et le traitement médical des maladies calculeuses (1), » et devint, dès son apparition, tout-à-fait classique. On trouve une analyse de cet ouvrage dans la *Bibliothèque Universelle* de Genève (t. VI, p. 279).

Nous passons maintenant à l'indication des *travaux chimiques* du docteur Marcet.

On trouve dans la seconde division du traité du docteur W. Saunders, sur les eaux minérales (2), une analyse très-bien faite, par le docteur Marcet, de l'eau ferrugineuse de Brighton.

Un voyageur anglais, M. Gordon, avait apporté de Judée un échantillon de l'eau de la mer Morte. Cette eau singulière avait été analysée déjà, en 1778, par les chimistes de cette époque; mais la science ayant fait de grands progrès, M. Gordon invita le docteur Marcet à reprendre ce travail. Cette eau lympide, et dans laquelle il ne se dépose aucun cristal, possède une pesanteur spécifique très-remarquable (1,211), et elle a une saveur amère saline et poignante. Cette saveur est due à une forte proportion de divers sels neutres que l'eau tient en dissolution. La présence de cette proportion considérable de matières salines donne à l'eau cette grande densité, en vertu de laquelle elle soutient surnageans des corps qui s'enfoncent dans l'eau pure. On trouve dans ce mémoire (*Philosophical Transactions*, 1805) (1), des analyses exactes des hydrochlorates de chaux, de magnésie et de soude; et nous remarquerons que le docteur Wollaston avait une si haute opinion de l'exactitude avec laquelle opérait le docteur Marcet, qu'il a adopté son analyse de l'hydro-chlorate de chaux pour base, dans la construction de sa « Table des équivalens chimiques. »

On sait qu'un nombre de fluides animaux, ou dégénèrent, ou se décomposent dans l'état de maladie; tels sont ceux qu'on trouve dans la *spina-bifida*, l'hydrocéphale, l'ascite, l'hydropisie, les ovaires, celle du péricarde, l'hydrothorax, l'hydrocèle, etc. Le doc-

---

(1) *An Essai on the chemical history, and medical treatment of calculous disorders.* — Traduit en français, sur la seconde édition (1819), revue et augmentée, par Jh. Riffault. Paris, Leblanc, 1823; in-8, avec planches.

(2) *On the chemical history, and medical powers of some of the most celebrated mineral waters*, etc. 2me édit., 1806, in-8, pag. 331.

(1) Voyez aussi *Observations du Dr Marcet, sur l'Analyse des eaux de la mer Morte, par Klaproth;* dans les *Annales de Physique* de Thompson. Vol. I, p. 132.

teur Marcet a soigneusement analysé ces fluides, dans leur état dégénéré. Déjà, dans une thèse inaugurale *sur le diabète sucré*, publiée à Edimbourg, en 1799, il avait soutenu que le sang des malades qui en étaient affectés, contenait du sucre. On trouve dans les *Philosophical Transactions* de la Société royale de Londres, pour 1811, (p. 106), une correspondance entre les docteurs Wollaston et Marcet, sur ce sujet. Le premier niait la présence du sucre dans le sang morbide ; le second l'affirme et le prouve par des faits (1).

On trouve dans les Transactions de la Société géologique (vol. I, p. 213), un intéressant mémoire de notre auteur, *sur l'Analyse d'une eau minérale ferrugineuse et alumineuse de l'île de Wight.* Il présente un tableau très-bien fait et très-utile aux praticiens, de diverses méthodes à employer dans ces analyses.

Les Transactions de la Société médico-chirurgicale, pour 1812 (vol. II, p. 155; vol. III, p. 342, et vol. VI, p. 663), renferment des *Remarques* du docteur Marcet *sur l'emploi du nitrate d'argent, comme réactif, pour découvrir la présence de l'arsenic.*

L'ingénieux appareil physico-chimique, connu sous le nom de chalumeau de Newman, était employé pour produire une chaleur interne, au moyen d'un mélange de gaz oxigène et hydrogène, comprimés dans un réservoir et sortant par un bec en façon d'éolipile ; mais cet appareil était exposé au danger de l'explosion, lorsque la flamme se propageait dans l'intérieur, accident difficile à prévenir. Le docteur Marcet imagina de conserver la partie mécanique de l'appareil, et de substituer dans son intérieur, aux gaz mélangés, le gaz oxigène pur, comprimé, et dont le courant est dirigé au travers de la flamme d'une lampe d'alcool. L'oxigène, qui se combine avec le carbone et l'hydrogène de l'alcool, sans danger d'explosion, produit un degré de chaleur qui fond le platine, brûle le diamant, etc. Cette modification, publiée en 1813, dans les Annales de Physique de Thompson (vol. II, p. 89), porte, en Allemagne, le nom de lampe de Marcet.

Le savant chimiste suédois Berzélius, pendant son séjour à Londres, en 1813, se lia intimement avec le docteur Marcet, et la correspondance qui s'ensuivit n'a été interrompue que par la mort du dernier. Les deux amis s'étaient promis, en Angleterre, de se revoir sur les bords du lac de Genève ; Berzélius tint parole, et vint, en 1820, visiter le docteur Marcet, dans la belle campagne qu'il avait acquise à Malagny. La liaison s'était resserrée entre eux, à Londres, par un travail commun ; c'était l'analyse de ce singulier liquide, éminemment léger et volatil, qui résulte de l'union chimique de deux solides, le soufre et le charbon, et qu'on désigne sous le nom de *sulfure de carbone* (*Philosophical Transactions.* 1823, p. 171).

La grande évaporabilité de ce liquide fit présumer au docteur Marcet qu'il pourrait produire

(1) On trouve un mémoire antérieur du Dr Marcet, sur le même sujet, dans le *London medical and physical Journal.* Vol. II, p. 209.

un froid très-intense, en le faisant évaporer dans le vide, par un procédé analogue à celui de Leslie; il parvint ainsi à *geler le mercure*, à la température moyenne de l'air (*Philosophical Transactions*. 1813, p. 252). Il a exécuté cette expérience curieuse, en peu de minutes, avec beaucoup de dextérité.

Les Transactions de la Société médico-chirurgicale, pour 1815 (vol. VI, p. 318), renferment un *Mémoire* du docteur Marcet, *sur la nature du chyle et du chyme*. Son travail avait pour objet de déterminer la différence qui existe entre le chyle des animaux exclusivement nourris de végétaux, ou de substances animales.

On trouve dans les *Philosophical Transactions* de 1815, (pag. 161), un très-bon *Mémoire* du docteur Marcet *sur la pesanteur spécifique et la température des eaux de la mer, dans diverses parties de l'Océan* et dans les mers particulières, et quelque examen des matières salines qu'elles contiennent. L'auteur avait inventé, ou plutôt perfectionné, un appareil à soupape, destiné à puiser l'eau au fond de la mer; il en est souvent question dans le voyage au pôle arctique du capitaine Parry, qui en fit un fréquent usage. — On trouve une suite des expériences chimiques du docteur Marcet, publiées après sa mort, dans les *Philosophical Transactions*, pour 1822, pag. 448.

(Extrait de la *Bibliothèque Universelle* de Genève. *Sciences et arts. nouvelle série*. Vol. XXI, *novembre et décembre* 1822.)

L'*Annual biography and obituary* pour 1823, qui a consacré un article au docteur Marcet, indique en outre, de lui, les ouvrages suivans, écrits en anglais.

Sur l'Hospice de la Maternité de Paris. (*Monthly Magazine*. Mai, 1801, pag. 311. anonyme.)

Sur les propriétés médicales de l'oxide de bismuth. (Mémoires de la Société médicale de Londres; volume VI, p. 155.) —Cet écrit, lu à la Société en 1801, ne fut publié qu'en 1805.

Rapport à l'Institut de France concernant les manufactures d'eaux minérales de Paul, avec une préface du traducteur. 1802. (anonyme.)

Correspondance entre le docteur Marcet et le docteur Jenner, touchant le mode de se procurer le fluide vaccin. (Dans le *London médical and physical Journal*. 1803; vol. IX, p. 462.)

Analyse de divers fluides hydropicaux, avec des observations concernant la nature des matières alcalines contenues dans ces fluides et dans la partie séreuse du sang. (*Médico-chirurgical Transactions*. Vol. II, p. 340). — Il s'engagea aussi, en 1812, entre le docteur Marcet et les docteurs Pearson et Bostock, une controverse concernant la nature de l'alkali qui existe dans le sang. On en trouve les pièces dans le *Magasin de Nicholson*. Vol. XXXII, p. 37, vol. XXXIII, p. 148 et 285, et dans le *Philosophical Magazine*. Vol. XXXIX.

Sur les écoles publiques de Genève. (*Monthly Magazine*. 1814; volume XXXVIII, p. 221 et 307).

Leçon préliminaire de clinique. 1819.

Sur la vaccination (en français), dans la *Bibliothèque Universelle* de Genève. Novembre, 1819.

Sur une sorte particulière d'urine, qui devenait noire aussitôt après

avoir été rendue, avec des observations sur ses propriétés chimiques. (*Médico-chirurgical Transactions.* 1822, vol. XII, p. 37.)

Enfin, l'on doit au docteur Marcet les articles *Potassium* et *Platine*, dans l'Encyclopédie de Rees.

O.

OWEN (John), secrétaire de la Société biblique britannique et étrangère, naquit à Londres, en 1765. Son père était un protestant très-zélé, sous les yeux duquel il se forma de bonne heure à l'étude et à la propagation de l'Evangile. Il fut d'abord placé au collége de Saint-Paul de Londres, d'où il passa à l'Université de Cambridge, pour faire ses cours de théologie. Quand il les eut terminés avec distinction, il fut nommé membre du collége de *Corpus Christi*, de cette célèbre Université. Il parcourut ensuite, avec un jeune homme confié à ses soins, plusieurs parties de l'Europe, entre autres, la France, la Suisse et l'Italie. De retour en Angleterre, en 1793, J. Owen entra dans les ordres sacrés de l'église anglicane, et s'adonna avec succès à la prédication. Le docteur Porteus, alors évêque de Londres, lui confia l'administration de la cure de Fulham, peu éloignée de la métropole, qu'il desservit pendant quinze ans, jusqu'à la mort de son vénérable patron, arrivée en 1808. Depuis, J. Owen a rempli les fonctions de son ministère dans la chapelle du parc de Chelsea, tant que l'état de sa santé lui a permis de s'en acquitter.

Le 7 mars 1804, la première assemblée de la Société biblique britannique et étrangère se réunit, dans le local connu sous la dénomination de Grande Taverne de Londres. M. Granville-Sharp occupa le fauteuil, et M. John Owen parla avec éloquence et entraînement, pour exposer les motifs et le plan d'une association, dont lui-même, à cette époque, était loin sans doute de prévoir les miraculeux développemens. M. Owen fut chargé de rédiger les réglemens de la nouvelle institution, dont il fut peu de jours après nommé l'un des secrétaires. Depuis lors, il s'est dévoué avec un zèle exclusif au grand œuvre de la diffusion dans le monde de la parole de Dieu, consignée dans les Ecritures. Quelle que soit la divergence qui peut exister parmi les chrétiens, concernant le mérite et l'opportunité de cette œuvre, il nous paraîtrait bien téméraire de la condamner légèrement, lorsque nous voyons que c'est par suite du zèle persévérant et infatigable de ses promoteurs, que la *bonne nouvelle* de l'avénement de J.-C., unie à la manifestation de sa doctrine, est parvenue jusqu'à des peuples qui paraissaient destinés à l'ignorer encore pendant bien des siècles. On sait en effet que, grâce à l'opulente piété des chrétiens anglais, la Société de la Bible a vu ses trésors s'accroître dans une proportion inconnue à ces sortes d'associations et les Bibles en

les Nouveaux-Testamens sortis de ses presses, reproduits dans toutes les langues, se répandre dans les parties les moins accessibles des deux hémisphères; et ce ne sont pas seulement les payens et les mahométans, qui ont vu de la sorte la Bible se multiplier sous leurs pas; les marins et les navigateurs répandus sur toutes les mers du globe, les établissemens d'éducation, les détenus pour dettes ou dans les prisons de pénitence et de correction, les déportés à de grandes distances du monde civilisé, les prisonniers de guerre, ont également connu, par les soins actifs de la Société de la Bible, les lumières et les consolations de la parole divine. «Le service le plus essentiel qui pouvait être rendu à la Société biblique naissante, dit un biographe, était d'obtenir pour elle l'approbation du haut clergé de l'église anglicane. Sans cette approbation, cette société aurait paru n'être que l'ouvrage de quelques membres des églises dissidentes. La conscience d'un très-grand nombre de fidèles de l'église établie pouvait s'alarmer du but d'une institution que leurs chefs n'auraient point approuvée. Le Gouvernement aurait pu ne lui accorder aucune protection. Les dissidens pouvaient se diviser, ou croire devoir unir leurs efforts contre l'opinion des évêques anglais. Il était donc du plus haut intérêt de réunir au même vœu tous les chrétiens des vastes états de S. M. Britannique. » Ce service important M. Owen l'a rendu, dès l'origine, à la Société biblique, en lui conciliant l'approbation du vénérable évêque de Londres, sous la règle invariable que la Société s'imposerait de ne publier les livres sacrés, que dans les versions adoptées par les communions chrétiennes, *sans commentaires ni notes*. Cette règle a été jusqu'à ce jour, religieusement observée, et il est facile d'en apercevoir la sagesse.

C'est à cette grande et belle cause de la propagation de la Bible, que M. Owen a consacré sans partage les dix-huit dernières années de sa vie. Les développemens que la Société biblique a acquis rapidement, et la correspondance étendue qui en devint immédiatement la conséquence, égalèrent bientôt les travaux qu'elle exigea, à ceux d'une administration vaste et compliquée : M. Owen en exécuta la meilleure partie, non pas seulement gratuitement, mais au détriment de sa fortune et de son avancement dans le monde, puisqu'il dut s'interdire presque toute autre occupation et ne se proposer d'autre récompense que la gloire de Dieu et le bien des hommes. Cependant, il sut trouver encore du loisir pour écrire l'histoire de la Société de la Bible, et accroître ainsi son influence, par un nouveau moyen de proclamer ses bienfaits. Il l'a défendit aussi en repoussant les attaques dirigées contre les choix de la Société, relatifs aux versions des livres saints qui ont obtenu ses préférences, choix dans lesquels il porta lui-même toutes les lumières de la critique sacrée, dont il avait approfondi l'étude à l'Université de Cambridge. John Owen a pris la parole plusieurs fois, dans les réunions solennelles de la

Société biblique ; enfin, il a entrepris plusieurs voyages pour fonder des sociétés auxiliaires ou affiliées. En 1818, le pieux philanthrope parcourut la France et la Suisse, pour visiter et encourager les Sociétés bibliques qui s'établissaient dans ces contrées. Sa santé, délabrée dès cette époque, subit depuis des altérations successives, qui énervèrent même, par intervalles, les forces de son esprit. Il mourut à Ramsgate, où il était venu passer quelque temps, afin de prendre l'air de la mer, le 26 septembre 1822, dans la 57e année de son âge. Ses restes ont été déposés dans le cimetière Fulham, près de la tombe de son ami Granville-Sharp. M. Dealtry, recteur de Clapham, prêcha le sermon des funérailles, dans la chapelle du parc de Chelsea ; ce discours a été traduit en français, par M. Scholl, pasteur d'une des églises françaises réformées de Londres.

Le nom de M. Owen doit rester lié à celui de la Société biblique britannique, dont il était habituellement l'interprête : ce nom ne périra point. Les travaux immenses de cette Société sont en grande partie les siens : qui peut calculer jusqu'à quel point il aura servi par ce moyen, non-seulement la cause du christianisme, mais aussi celle de la civilisation, qui tient à la première par des liens si étroits? Car, dirons-nous aux plus intraitables adversaires de l'œuvre biblique, la Bible, c'est tout au moins un *livre*. Eh bien, avoir fait contracter à un être doué de raison le besoin ou l'habitude de la lecture, n'est-ce pas l'avoir civilisé à demi, l'avoir rendu susceptible de toutes sortes de perfectionnemens. Ce seul point de vue semble devoir concilier à l'institution biblique la faveur de tout esprit doué du moindre sentiment d'humanité. Maintenant, pour donner à ceux qui n'ont pas suivi les travaux de la Société biblique britannique une idée de la puissance de cette institution et de celles dont elle a été la mère et la source primitive, nous en présenterons les derniers résultats. Au 31 mars 1822, la Société biblique britannique et étrangère avait distribué 3,564,974 Bibles ou Nouveaux-Testamens, en plus de 140 langues ou dialectes différens, parlés sur la surface du globe. 1533 sociétés bibliques existaient déjà. Ces divers nombres se sont accrus depuis cette époque, dans une forte proportion. Les points principaux où la Société biblique britannique a exercé avec plus de succès son influence, sont les colonies anglaises, et particulièrement celles des Indes orientales, sous l'administration du marquis de Wellesley, la Russie asiatique, l'Arabie et la Grèce elle-même. La France à son tour a subi, à un haut degré, cette nouvelle influence. Une Société biblique *protestante* s'y est organisée, à Paris, et celle-ci n'a pas tardé d'engendrer, dans tous les départemens où il existe des chrétiens du culte réformé, d'autres sociétés auxiliaires, ou affiliées. Le clergé catholique a paru envisager avec inquiétude, cette grande propagation de la Bible, même dans les versions approuvées par lui : on a entendu proférer du haut du siége le plus éminent de cette

église, des paroles d'improbation : toutefois, rien n'est encore fixé irrévocablement à cet égard ; il est bien désirable qu'aucun parti définitif ne soit embrassé parmi nous, qu'après avoir écouté attentivement les conseils de la sagesse et de la modération.

On a publié : *Memoirs of the life of J. Owen; by W. Onne. London, Hamilton*, 1820, in-8, avec portrait. — On trouve aussi un *Eloge de J. Owen*, par M. Laffon-Ladebat, dans le IV[e] rapport annuel de la Société Biblique protestante de Paris. (p. 159—188.)

Liste des ouvrages de J. Owen.

I. *Retrospective reflections*, etc. — Réflexions sur l'état de la religion et des affaires politiques en France et dans la Grande-Bretagne. 1794, in-8.

II. *Righteous jugdment*. — Le juste jugement, sermon prêché aux assises de Cambridge, devant sir W. Ashurst. 1794, in-8.

III. *Travels into different parts of Europe*. — Voyage en différentes parties de l'Europe, dans les années 1791 et 1792, avec des remarques familières sur les hommes et les mœurs. 1796, 2 vol. in-8.

IV. *The christian Monitor.*, etc. —Le Moniteur chrétien, pour les derniers jours. 1799, in-8. — 2[e] édit., 1808.

V. *The fashionable world displayed*. — Le monde élégant dévoilé. 1804, in-12.

VI. *An address to the chairman of the East-India Company*, etc. — Adresse au président de la Compagnie des Indes orientales, à l'occasion de la lettre de M. Twining, sur le danger d'intervenir dans les opinions religieuses des naturels de l'Inde. 1807, in-8.

C'est au milieu des travaux les plus actifs de M. Owen, pour la reproduction de la Bible dans les divers idiomes de la presqu'île du Gange, qu'il vit son œuvre menacée par la lettre de M. Twining, lequel annonçait en même temps qu'il soumettrait le sujet traité dans sa lettre à la discussion de la première assemblée des actionnaires de la Compagnie des Indes orientales. La réponse de M. Owen opéra une conviction si universelle dans les esprits, que l'auteur de la motion annonça lui-même qu'il la retirait.

VII. *Vindication of the Bible Society*. — Justification de la Société de la Bible, en réponse à un ecclésiastique de la campagne : Lettre adressée à lord Teignmouth. 1809, in-8.

VIII. *The incertainty of the morrow*. — L'incertitude du lendemain ; sermon prêché à Fulham, à l'occasion d'un incendie dans lequel avait péri le jardinier de M. Ord. 1817, in-8.

IX. *Sermon addressed*, etc.--Sermon adressé à la jeunesse, prêché à Fulham. 1808, in-8.

X. *A discourse occasioned by the death*, etc. — Discours à l'occasion de la mort de miss Elisabeth Prowse. 1810, in-8.

XI. *A sermon occasioned by the death*, etc. — Sermon à l'occasion de la mort de W. Sharpe esq. 1810, in-8.

XII. *History of the British and foreign Bible Society*. — Histoire de l'origine et des dix premières années de la Société biblique bri-

tannique et étrangère. T. Ier. 1816, in-4.—T. II, 181.., in-4.—T. III, 1820, in-4. — *traduit en Français*, Paris, Scherff, 1819, 2 vol. in-8.

La traduction française est due à des pasteurs de Genève; la préface est de M. Peschier, l'un d'eux.

P.

PANIERI (Ferdinand), théologien italien, naquit à Pistoja, le 24 novembre 1759. Ordonné prêtre par Ricci, évêque de cette ville, il fut nommé par lui professeur de dogme dans son séminaire, et fit partie, avec le titre de théologien, du célèbre synode tenu par cet évêque en 1786. Après avoir partagé et professé les principes de Ricci, favorables à l'école janséniste, il s'avisa plus tard, après la mort de son évêque et au milieu des révolutions politiques de l'Italie, de concevoir des scrupules et des doutes. En conséquence, il transmit à Rome un mémoire en forme d'objections, auquel Pie VI répondit par un bref, qu'on dit avoir été dressé par le cardinal Gerdil. Une maladie, qui lui survint, acheva de changer les opinions de Panieri; il fit vœu de se rétracter s'il relevait; ce qu'il effectua après sa guérison, entre les mains de M. Falchi, successeur de Ricci sur le siége de Pistoja. Il adressa au Saint-Siége sa rétractation, en y ajoutant même une dissertation pour réfuter les opinions qu'il avait jadis professées. De plus, il sollicita de Rome une formule de soumission, au bas de laquelle il apposa sa signature. Dans les conférences ecclésiastiques du clergé de Pistoja, dont il était le directeur, à l'occasion d'une leçon de morale donnée en 1817, et qui roulait sur le mariage, il signala et réfuta les erreurs qu'il dit avoir été enseignées autrefois dans le diocèse, relativement au pouvoir de l'Eglise, concernant les empêchemens dirimans. Il déclara en même temps son adhésion à la bulle *Auctorem fidei* de Pie VI, promulguée à l'occasion des discussions que nous venons d'indiquer. Cette partie de la leçon de Panieri se trouve insérée, à sa demande, dans le *Giornale Arcadico* de Rome, où elle est signée de lui, sous la date du 17 mars 1820. On l'a aussi imprimée à part, et on y a joint deux extraits de lettres de M. Panieri: dans la première il rend compte de sa conduite passée, et donne les détails que nous venons d'exposer; la seconde, datée de Pistoja, le 11 juin 1820, est une profession de foi sur l'autorité du Saint-Siége, et sur différentes questions y relatives. Ricci avait témoigné beaucoup de confiance à Panieri; l'évêque actuel, M. Toli, le fit chanoine de sa cathédrale. Panieri est mort le 27 janvier 1822.

Liste des ouvrages de F. Panieri.

I. *Examen pratique et instructif sur les péchés qui se commettent dans les fêtes et les plaisirs du siècle.* Pistoie, 1808—1813, 4 vol.

II. *Exposition des lois de Dieu et de l'Eglise sur l'usure.* 1813, 1 vol.

III. *Catalogue des saints de Pistoie.* 1818, 2 vol.

Panieri a laissé des manuscrits, tous relatifs aux matières ecclésiastiques.

PARNELL (WILLIAM), membre du Parlement, est mort à Castle-Howard, en Irlande, le 2 avril 1820. Il prit sans cesse la défense de ses compatriotes dans la Chambre des Communes, et consacra les méditations et les travaux de sa vie entière à l'amélioration morale et physique de la nation irlandaise. On lui doit deux écrits concernant cet objet : *The Causes of popular discontents in Ireland* (Causes des mécontentemens populaires en Irlande.) — *The Apology for the catholics* (Apologie pour les catholiques).

PAUL (sir GEORGE ONÉSIPHORE), baronet du comté de Gloucester, naquit le 21 septembre 1774. Il s'occupa toute sa vie d'objets philanthropiques, principalement de la réforme des prisons. Les soins qu'il prit d'améliorer celle de son comté de Gloucester en ont fait un modèle à proposer pour ces sortes d'établissemens. Il est mort dans sa terre de Hill-house, le 16 décembre 1820. On doit à sir G. O. Paul, les ouvrages suivans :

I. *Considerations on the defects of prisons* — Considérations sur les défauts des prisons. 1784, in-8.

II. *Proceedings of the grand juries, magistrates,* etc. — Mesures prises par les grands jurés, magistrats, etc., du comté de Gloucester, pour la réforme générale des prisons de ce comté. in-8, 1818, 3e *édit.*

III. *Doubts concerning the expediency and propriety,* etc. — Doutes concernant la convenance et l'opportunité d'établir immédiatement une maison pour les aliénés, dans le comté de Gloucester. 1813, in-8.

Sir G. O. Paul a donné encore quelques Mémoires, dans les Transactions de la Société pour l'encouragement de l'agriculture.

PERRY (JAMES), publiciste anglais, naquit à Aberdeen, le 30 octobre 1756. Il fit ses études à l'université de cette ville, et se destina à la profession du barreau; mais la fortune de son père, constructeur de maisons à Aberdeen, s'étant dérangée, il fut obligé d'accepter un emploi dans les bureaux d'un manufacturier, à Manchester, où il commença à faire apprécier son mérite, dans une société établie pour s'exercer aux discussions morales et philosophiques. Il vint demeurer à Londres, en 1777 : à cette époque, on publiait dans cette ville un journal d'opposition, intitulé : *General Advertiser.* M. Perry s'amusait à jeter de temps en temps, dans la boîte de cette feuille, des morceaux de vers ou de prose qui y furent souvent accueillis. Allant un jour chez un libraire de sa connaissance, nommé Urquhart, auquel il avait été recommandé, il le trouva lisant, avec un vif intérêt, un article du *General Advertiser.* Quand Urquhart eut terminé sa lecture, Perry lui demanda s'il avait enfin trouvé à l'employer. La réponse du libraire fut négative, selon l'usage : « Mais, ajouta-t-il, si » vous écriviez des articles comme » celui-ci, vous trouveriez immé» diatement de l'emploi. » Or, il

se trouva précisément que cet article était de Perry, qui lui en montra aussitôt un autre du même genre, qu'il se disposait à jeter dans la boîte du journal. Urquhart fut enchanté de la découverte, et par suite, il fit engager M. Perry à la rédaction du journal, avec une guinée d'appointement par semaine, outre une demi-guinée pour sa coopération à un autre journal, intitulé : *London evening Post*, appartenant aux mêmes propriétaires. Vers la même époque, Perry publia plusieurs pamphlets politiques et même des poëmes.

En 1782, il entreprit la publication d'un cahier mensuel, intitulé : *The European Magazine*; il ne le dirigea qu'une année, ayant été appelé à la direction du journal intitulé : *The Gazeteer*, possédé alors par quelques-uns des principaux libraires de Londres. Il accepta cet emploi, doté d'un salaire de quatre guinées par semaine, sous la condition expresse qu'il gouvernerait le journal avec la plus entière liberté, dans le sens de ses opinions politiques, toutes dévouées à M. Fox. Perry professait pour ce grand homme d'état l'attachement d'un fidèle ami, joint à l'enthousiasme d'un fervent disciple. Il signala sa rédaction par une amélioration importante, relative à la promptitude de la transmission au public des débats parlementaires. Jusqu'à cette époque, les journaux n'entretenaient qu'un auditeur dans chacune des deux Chambres, et leurs comptes rendus des séances se prolongeaient des semaines et des mois entiers, après la session. M. Woodfall seul, dans le *Morning Chronicle*, était parvenu à rendre compte des séances, le soir même qui suivait la nuit où la séance s'était tenue, ou même seulement le lendemain. M. Perry en employant plusieurs personnes qui se relèvent pendant la durée de la séance, vint à bout de la communiquer au public, le matin même qui suit la nuit où la séance a été tenue. Il dirigea le *Gazeteer* pendant huit années, toujours dans les mêmes principes et avec l'approbation constante de ses propriétaires. Dans cet intervalle, plusieurs sociétés de jeunes gens distingués à divers titres s'étaient formées à Londres; on s'y exerçait à porter la parole en public, pour monter ensuite moins novice, dans la chaire, au barreau ou à la tribune parlementaire. Le Lycée, dont le local est aujourd'hui converti en théâtre, fut fréquenté, entre autres personnes, par M. Pitt, qui pourtant, chose assez remarquable, n'y prit jamais la parole. Ce ministre se souvint plus tard d'y avoir entendu parler M. Perry, et lui fit proposer, dit-on, de lui aplanir les voies pour entrer à la Chambre des Communes; mais les principes politiques de M. Perry ne lui permirent pas de prêter l'oreille à ces ouvertures. M. Perry fut encore, durant plusieurs années, l'éditeur d'un journal exclusivement consacré au compte rendu des séances des Chambres, sous le titre de *Parliamentary Debates*, mais qui n'obtint point de succès. Enfin il acheta de M. Woodfall, la propriété du *Morning Chronicle*, dont il se déclara, avec M. Gray, son co-propriétaire, l'éditeur responsable.

Entre les mains de M. Perry,

le *Morning Chronicle* acquit une grande influence sur la nation anglaise, et une publicité européenne. Organe du parti des Whigs et professant les doctrines politiques qui ont élevé sur le trône d'Angleterre la maison de Brunswick, ce journal s'écarta habituellement du sentier ignoble et trop fréquenté des personnalités et des scandales privés; surtout, il se tint constamment au-dessus du soupçon de vénalité. Continuellement exposé, par son rôle d'opposant, au ressentiment chatouilleux des hommes en pouvoir, M. Perry sut parler avec tant de mesure et d'habileté, que, durant l'espace de quarante années, il ne s'est vu l'objet que de deux poursuites officielles, dont il a été honorablement acquitté. La première fois, M. Perry fut très-habilement défendu par son illustre ami lord Erskine; la seconde fois, il se défendit lui-même. Voici quelques détails sur ce second procès.

Une accusation de libelle était intentée par l'*attorney general* sir Vicary Gibbs, contre M. Perry, éditeur, et M. Lambert, imprimeur du *Morning Chronicle*, à raison du passage suivant, copié dans un autre journal, intitulé : *The Examiner*. « Quel torrent de bé» nédictions se répandra sur celui » qui pourra procurer à cette con» trée le bienfait d'un changement » total de système! Certes, de tous » les monarques qui ont régné de» puis la Révolution, aucun n'aura » rencontré une meilleure occa» sion de devenir noblement po» pulaire, que celle qui doit s'offrir » au successeur de Georges III.» L'accusation soutenait que la signification expresse de ce passage était celle-ci : que le souverain régnant et la prolongation de sa vie constituaient les barrières qui s'opposaient aux bénédictions populaires dont il est question, et que la mort du Roi s'y trouvait indiquée, comme l'ère qui devait laisser un libre cours à ces bénédictions. La cause fut débattue à Westminster, en présence de lord Ellenborough et devant un jury spécial, le 24 février 1810. — Après s'être défendu de l'interprétation developpée par son accusateur, M. Perry en appelait à sa vie entière et aux sentimens politiques qu'il avait toujours professés, comme étant incompatibles avec l'esprit de désaffection qu'on prétendait lui imputer; mais il avouait ensuite, avec franchise, que depuis plus de trente ans, il n'avait cessé de recommander presque journellement un changement absolu dans le système d'administration protégé depuis longues années, par la volonté personnelle de Sa Majesté; que ce changement entraînait, dans sa pensée, celui des moyens employés par le Gouvernement et aussi celui des hommes qui s'étaient rendus les exécuteurs de ces fausses mesures; qu'ainsi la phrase incriminée n'avait d'autre objet que d'inculquer au public ce grand principe de la doctrine des Whigs, que la splendeur, la stabilité et la puissance du trône britannique veulent, que le libre choix du Roi dans l'organisation de son administration soit appuyé et fortifié de l'opinion et de la confiance du peuple. Appelant l'attention du jury sur les circonstances au milieu desquelles le paragraphe incriminé avait été publié, M. Perry remarquait que c'était à

l'occasion de la calamiteuse expédition de Walcheren, par laquelle tant de familles anglaises avaient été plongées dans le deuil, ayant à pleurer la perte d'un père, d'un fils, d'un frère, ou d'un ami; que c'était au moment où les désastreux mécomptes des conseillers de Sa Majesté avaient, à la suite d'intrigues intérieures, éclaté au-dehors, par le scandale d'un duel entre M. Canning et lord Castlereagh, au moment où l'administration elle-même, humiliée et convaincue de sa propre incapacité, faisait des ouvertures à deux hommes d'état éminens, à l'effet d'obtenir leur assistance, pour soutenir l'édifice délabré du cabinet ministériel. Le paragraphe incriminé fut publié le même jour que le *Morning Chronicle* donnait au public ces véridiques informations:

»Gentlemen, disait plus loin l'accusé à son jury, considérez la phrase attaquée en elle-même, isolée de l'explication que je viens de donner, et voyez si elle peut être torturée dans le sens qu'on s'est efforcé de lui imprimer devant vous. Nous n'avons pas dit que le successeur de notre souverain actuel sera plus populaire que lui, mais simplement, qu'il pourra trouver la meilleure occasion possible de devenir noblement populaire. Ces paroles impliquent-elles la moindre insinuation irrespectueuse contre la personne sacrée de Sa Majesté? Au contraire, ne pourraient-elles pas être prises pour un loyal compliment? N'ai-je pas le droit de dire que l'heureuse durée du règne de Sa Majesté, dont nous célébrons avec joie le cinquantième anniversaire, offre à son héritier présomptif la meilleure occasion possible de devenir noblement populaire. Y eut-il jamais, en effet, depuis la Révolution, depuis l'établissement de la monarchie, depuis le commencement du monde, un héritier du trône placé en de meilleures circonstances que S. A. R. le prince de Galles? Quel prince put jamais étudier l'art du gouvernement à une pareille école? Quel prince, à la fin du règne de son père, fut soumis à l'épreuve que les terribles événemens qui viennent de se passer sous nos yeux ont fait subir à S. A. R.? D'ailleurs, ne nous arrive-t-il pas chaque jour, dans la conversation, de dire à un jeune homme, en manière d'éloge et en présence même de son père, que nous lui souhaitons d'être encore meilleur que celui qui lui donna le jour? — Gentlemen, si je ne m'étais prescrit de m'abstenir de tout ce qui tient à l'art du rhéteur, de tout ce qui pourrait tendre à émouvoir votre imagination, je pourrais vous citer ici divers passages des écrivains anciens et modernes, montrer avec les pages de l'histoire et de la poésie que, de tout temps et par les plus sublimes allusions, on a représenté comme le plus cher sentiment au cœur d'un père celui qui fait revivre et même effacer ses vertus et sa gloire par les vertus et la gloire de son fils. Mais je ne suis pas ici pour exciter vos émotions; je dois simplement éclairer vos esprits: or, certainement, il m'est permis de répéter, sans craindre d'offenser le père, que le fils peut devenir noblement populaire, en suivant l'exemple que le premier lui a laissé, en marchant sur ses traces,

en se pénétrant intimement des affections et des intérêts du peuple qu'il doit être appelé un jour à gouverner; et enfin, ce qui me paraît le plus important, en prenant pour conseillers des personnes dont l'expérience, l'habileté et les maximes de gouvernement concilient la confiance de ses sujets à une administration de son libre choix. »

L'*attorney general* confessa, dans sa réplique, que M. Perry avait mis plus d'habileté à se défendre que jamais aucun homme de loi n'aurait pu faire. Le jury prononça sans hésitation un verdict de non culpabilité, et l'*attorney general* abandonna sur-le-champ, la poursuite contre les éditeurs de l'*Examiner*, où la phrase qui venait de faire la matière du procès avait été primitivement publiée (1).

Le *Morning Chronicle* continua de prospérer entre les mains de M. Perry, grâce à ses talens et à la noblesse de son caractère. Il se maria en 1798 et eut plusieurs enfans; néanmoins la fortune de son journal le fit jouir toute sa vie d'une grande aisance, et il en usa principalement pour former une collection de livres rares et curieux, qui, à sa mort, s'est trouvée l'une des plus considérables de l'Angleterre. Il expira à Brighton, le 6 décembre 1821, dans la 65e année de son âge, « laissant un nom, dit un biographe anglais, qui sera toujours chéri et respecté par tous les vrais amis de la liberté constitutionnelle. » Le club de Fox lui a voté un monument. Peu de temps avant son décès, M. Perry était venu visiter Paris, pour y faire la connaissance personnelle des écrivains et des hommes d'état qui, en deçà de la Manche, combattent pour les mêmes principes qu'il avait l'avantage de pouvoir soutenir avec tant de franchise, sur le sol libre de l'Angleterre.

Le caractère privé du journaliste anglais ne fut pas moins honorable que son caractère public; il eut le bonheur, trop rare, de voir ses antagonistes rendre hommage à la sincérité de ses opinions et à la candeur avec laquelle il les défendait; néanmoins, il ne mettait ni timidité ni réserve dans la profession de ses principes politiques. Il a su ajouter à la considération dont jouit en Angleterre le publiciste périodique; son intégrité ne fut jamais mise en question : les hommes de tous les partis et les plus distingués, soit par leurs talens, soit par leur rang, ne dédaignèrent pas d'écrire dans son journal; et c'était dans le monde une chose connue, que sa parole ou son silence ne pouvaient s'acheter d'aucun prix. Les plus brillantes amitiés récompensèrent cette noblesse de caractère de James Perry : telle fut celle de Nelson, qu'il avait le glorieux privilége d'appeler publiquement du nom d'ami. On raconte même, à ce sujet, que M. Perry prétendit donner une grande preuve d'attachement à l'illustre marin, en publiant, à l'occasion de la nouvelle de sa mort, à Trafalgar, une seconde édition du *Morning-Chronicle*, contre l'usage invariable de ce journal. La puissance de la presse périodique, les services qu'elle rend, lorsqu'elle est libre,

(1) L'histoire du procès de M. Perry a été imprimée à part (1810, in-8°.).

à la cause de la liberté et de la civilisation, sont incalculables. Cette vocation, l'une des plus hautes auxquelles l'homme puisse être appelé lorsqu'elle est exercée avec la capacité et l'intégrité convenable, M. Perry s'en est acquitté avec honneur, pendant quarante années : il a bien mérité de son pays, de l'humanité tout entière. On doit avouer cependant qu'on a pu justement reprocher à M. Perry de n'avoir pas assez soigneusement écarté de sa feuille les bruits calomnieux, les nouvelles fausses et invraisemblables. En Angleterre comme en France, les journalistes manquent trop souvent de savoir et de critique; il faut de l'étude et du goût pour deviner chaque jour, et au premier coup d'œil, l'absurde et l'invraisemblable en toute matière. Une erreur capitale du *Morning-Chronicle*, pendant toute la durée de la direction de M. Perry, fut de confondre la cause de Bonaparte avec celle de la Révolution : cette erreur fut celle de presque toute l'opposition anglaise et, lui a été funeste : tout le monde sait aujourd'hui que jamais deux ennemis ne furent antipathiques autant que Bonaparte et la liberté.

PERTICARI (le comte JULES), littérateur et philosophe italien, naquit à Savignano, le 15 août 1779, d'une famille illustre de Pesaro. Il étudia à Rome les mathématiques, le droit et surtout les belles-lettres : il parcourut ensuite une grande partie de l'Italie, et fit connaissance avec les hommes les plus célèbres de cette contrée. Pénétré des plus saines idées morales et philosophiques, il en propageait l'amour et la pratique, par l'aménité de son caractère et la puissance de sa conversation; il déplorait souvent, dans les épanchemens de l'intimité, la dégénération actuelle de l'Italie, et il osa quelquefois, dans ses écrits, rappeler ses concitoyens aux exemples et aux doctrines de leurs ancêtres : en les lisant, le véritable italien a senti la nécessité de rendre à sa littérature, ou pour mieux dire à ses pensées et à ses expressions, une couleur toute nationale, et cet esprit de liberté essentiellement contraire à cette imitation pédantesque et servile que les étrangers sont trop souvent fondés à reprocher aux Italiens. Perticari était convaincu qu'il n'y a point de style là où il n'y a point de pensée : suivant lui, on ne peut être bon écrivain sans être en même temps bon citoyen et vrai philosophe; ces deux qualités, il les trouvait, ainsi qu'Alfieri, plutôt dans le quatorzième siècle que dans les siècles suivans; plutôt dans Pétrarque et principalement dans le Dante, que dans le nombre infini des littérateurs-courtisans du seizième siècle. Les fragmens que Perticari a publiés se trouvent imprimés avec les *Proposte* de M. Monti (Propositions de quelques corrections et additions au dictionnaire *della Crusca*). Il fut aussi un des principaux collaborateurs du *Giornale Arcadico* de Rome. Perticari est mort dans cette ville, au mois de juillet 1822. Parmi les manuscrits qu'il a laissés, on distingue une traduction des lettres latines de Pétrarque, plus intéressantes, sous divers rapports, que ses sonnets. Il préparait depuis long-temps,

une *Vie de Cola de Rienzo*, enrichie de pièces historiques fort curieuses, relatives à la révolution démocratique opérée à Rome, au quatorzième siècle, par ce tribun du peuple. Les manuscrits de Perticari sont entre les mains de sa veuve, fille du célèbre poëte Monti. Plusieurs poëtes ont célébré la mémoire de Perticari; on a réuni leurs vers en 1 vol. (Bologne, 1823, in-8.)

PICOT (Pierre), prédicateur de Genève, naquit dans cette ville, en 1746. Il descendait de ce Nicolas Picot, compatriote et ami de Calvin, qui quitta Noyon avec ce réformateur, et vint s'établir à Genève en 1536. Pierre Picot se voua de bonne heure à la carrière du ministère évangélique. Dans les années 1771 et 1772, il voyagea en France, en Hollande et en Angleterre; il se lia avec Franklin, qui lui témoigna beaucoup d'amitié, et qui, frappé de la diversité des connaissances d'un homme encore jeune, le pressa vivement d'accompagner Cook, alors sur le point d'entreprendre son voyage autour du monde; mais trop de liens attachaient Picot à sa famille et à son pays. De retour à Genève, il fut élu pasteur du village de Sattigny, et passa dans cette retraite les dix plus belles années de sa vie. Nommé professeur de théologie en 1787, il remplit ces fonctions avec succès. Il avait aussi étudié l'astronomie, et comme il était intimement lié avec M. Mallet-Favre, professeur de cette science, à la mort de ce savant il publia l'histoire de sa vie (dans le *Guide astronomique* de Lalande, pour 1791). Picot tenait beaucoup à exercer pendant un demi-siècle les fonctions de son ministère : il n'avait plus, pour voir ce vœu accompli, qu'un intervalle de quelques mois à franchir. Le 17 mars 1822, il prêcha à Genève, et récita de mémoire le dernier des sermons qui composent son recueil : il y mit une énergie qui rappelait les meilleurs temps de sa prédication... Mais le lendemain, il éprouva une attaque d'apoplexie, à laquelle il succomba dix jours après, le 28 mars 1822. Il laisse un fils (Jean Picot), professeur d'histoire à l'Académie de Genève, et connu par plusieurs ouvrages historiques dignes d'estime. Les *Sermons* de Pierre Picot, remarquables surtout par l'élégance et l'harmonie du style, ont été recueillis et publiés après la mort de ce pasteur, par M. le professeur Chenevière. *Genève, Paschoud*, 1823; in-8 de 456 pages.

R.

RACAGNI (Joseph-Marie), physicien italien, naquit le 6 janvier 1741, à la Tarazza, province de Voghera. Il prit l'habit religieux chez les Barnabites de Monza, en 1760, et c'est alors qu'il échangea le prénom de *Jean*, qu'il avait reçu sur les fonts baptismaux, contre ceux de *Joseph-Marie*, qu'il a portés depuis. Les études théologiques ne l'empêchèrent pas de se livrer à celles

des sciences exactes, qu'il apprit du P. Canterzani, habile mathématicien. Ses progrès furent tels, que, jeune encore, il fut destiné à professer dans les écoles de Saint-Alexandre, à Milan. L'abbé Frizzi, professeur distingué de mathématiques supérieures, le proposa pour remplir sa chaire pendant ses voyages; enfin il fut nommé professeur titulaire de physique dans les écoles de Bréra. Racagni a professé pendant trente ans, avec zèle et succès; il se faisait remarquer par sa facilité, sa précision et surtout par l'amour qu'il montrait et qu'il inspirait pour les sciences : aussi a-t-il formé plusieurs élèves distingués. C'est par ses soins, que le cabinet de physique de Bréra a été enrichi de la plupart des machines et instrumens qui le composent. En 1790, il visita Rome, Naples, Vienne, la Hongrie, pour faire la connaissance personnelle des plus savans physiciens de ces pays; il entra en relation avec d'illustres protecteurs des sciences, entre autres avec le comte Estherhazy, le chevalier Hamilton, le comte de Firmian. Il fut nommé, en 1801, l'un des quarante membres de la Société Italienne, et en 1812, membre de l'Institut du royaume d'Italie. On a du P. Racagni, une *Théorie des fluides*, imprimée en 1779, où il traite des fluides en général, et en particulier de l'eau, de l'air, de l'électricité, etc. En 1807, il publia, à Milan, un mémoire sur les translations, où il discute les différentes formules proposées par Prony, Fossombroni et Bezout. On trouve un autre mémoire de lui, sur un sujet analogue, dans le tome XVIII, pag. 139, des *Actes de la Société Italienne;* l'auteur y traite de quelques conducteurs électriques frappés par la foudre; et, sans contester l'efficacité des paratonnerres, il donne la raison pour laquelle ils ne remplissent pas toujours leur but. L'Institut italien doit encore publier dans ses actes un autre mémoire de Racagni, *sur les propriétés des nombres*, où il a entrepris de généraliser la théorie de Kramp. Les sciences exactes lui doivent en outre les expériences qu'il fit avec le P. Pino, son collègue, sur le bélier hydraulique, dont il expliqua, l'un des premiers, les singuliers phénomènes. Religieux tolérant autant que pieux, Racagni obtint l'estime des savans de toutes les opinions, au milieu des agitations politiques de son temps. Il est mort le 4 mars 1822, à l'âge de 81 ans. Il a légué un prix annuel de 2,000 francs, pour celui des élèves des sciences physiques à Milan qui s'y distinguera le plus. M. le docteur Labus a consacré une notice au P. Racagni.

RETZIUS (Anders-Jahan), né en 1742 à Christianstadt, en Suède, mort en 1821, est connu par plusieurs ouvrages d'histoire naturelle et de chimie, entre autres, par celui qui est intitulé : *Observationes botanicæ, sex fasciculis comprehensæ. Lipsiæ*, 1779-91; in-fol. avec 19 planches coloriées. Il était, depuis 1795, professeur d'histoire naturelle, à Lunden, en Scanie, où il obtint aussi la chaire de chimie. Cette ville lui dut la fondation de la Société physiographique, dont il fut secrétaire jus-

qu'en 1815, et ensuite président. Il était membre de trente-une sociétés savantes. On trouve une notice biographique sur Retzius, dans le volume des Mémoires de l'Académie royale de Stockholm, pour 1822.

RICHTER (......), professeur émérite de l'Université de Moscou, médecin de l'Empereur, conseiller-d'Etat et chevalier de plusieurs ordres, est mort à Moscou, au commencement du mois d'août 1822. Le Dr Richter s'était acquis une réputation méritée, par son habileté dans l'art des accouchemens. Il naquit à Moscou, en 1767, d'un père ministre de l'église luthérienne. Il fit ses premières études à Revel, puis à l'Université de Moscou. Après y avoir terminé son cours de médecine, il fut envoyé, en 1786, en Allemagne, en France, en Angleterre et en Hollande, pour se perfectionner dans la science médicale. En 1788, après un examen subi à l'Université d'Erlangen, il reçut le diplôme de docteur. En 1790, il fut attaché, en qualité de professeur, à l'Université de Moscou, et continua d'y enseigner jusqu'en 1819. En 1810, il avait été choisi pour président de la Société des sciences physico-médicales de l'Université, place qu'il a remplie jusqu'à sa mort. Il était membre de plusieurs sociétés russes et étrangères. Parmi les ouvrages qu'il a mis au jour, on remarque particulièrement son *Histoire de la médecine en Russie*, monument qui atteste les connaissances les plus étendues dans cet art. Ce professeur connaissait plusieurs langues et écrivait en latin avec autant d'élégance que de correction. Il a succombé à une longue maladie, à l'âge de 55 ans. (Extrait de la *Revue Encyclopédique*. tom. XVIII, pag. 440.)

RIGBY (Edouard), médecin anglais, est mort à Norwich, dans la 74e année de son âge, le 27 octobre 1821. Depuis 1762 il habitait cette cité, et s'y était adonné sans relâche à l'étude ou à la pratique de son art : il s'y était fait une réputation très-distinguée, surtout dans la partie des accouchemens. Comme citoyen anglais, le Dr Rigby appartenait depuis sa jeunesse au parti de l'opposition actuelle : il fut élu alderman de Norwich en 1802, shériff en 1803, et maire en 1805. Dans l'exercice de cette importante fonction, qu'il remplit durant seize ans, jusqu'à l'époque de sa mort, il présida avec beaucoup de popularité les assemblées publiques, administra avec zèle les établissemens municipaux de bienfaisance, et contribua éminemment par ses principes généreux et libéraux à la prospérité de la ville qui l'avait élu son premier magistrat. En 1786, il avait fondé une société médicale de bienfaisance, pour secourir les veuves et les orphelins des médecins du comté, qui seraient tombés dans l'indigence : il en est resté constamment le trésorier. L'agriculture remplissait ses heures de loisir : il a beaucoup écrit sur cette science, et l'a pratiquée avec succès, dans son domaine de Framlingham, près Norwich. Aucune autre des sciences naturelles ne lui fut étrangère ; il était membre ou correspondant de diverses sociétés qui s'occupent de ces ma-

tières. Au mois d'août 1815, la seconde femme du Dr Rigby, qui l'avait déjà rendu père de huit enfans, dont les deux aînés furent jumeaux, mit au monde trois garçons et une fille. Le docteur ayant déjà vu naître ses arrière-petits-fils, les nouveaux venus se trouvaient, en naissant, grands-oncles et la fille grand-tante. Aucun de ces enfans ne vécut plus de trois mois : néanmoins, la corporation municipale de Norwich crut devoir consacrer le souvenir de cette extraordinaire fécondité : elle voulut que le fait fût mentionné sur les registres de la cité ; en outre, elle vota un bassin d'argent de la valeur de 25 guinées, sur lequel furent gravés les noms des quatre jumeaux, au Dr Rigby et à femme.

Liste des ouvrages d'E. Rigby.

I. *On the uterine hemorrhage.* — Sur une hémorrhagie utérine. 1775, in-8. — Cet ouvrage a eu depuis *six éditions.*

II. *On the use of the red-peruvian-bark*, etc. — De l'usage du quinquina, pour la guérison des fièvres intermittentes. 1783, in-8.

III. *On the theory of animal heat.* — Théorie de la chaleur animale. 1785, in-8.

IV. *Chemical observations on sugar.* — Observations chimiques sur le sucre. 1788, in-8.

V. *Reports of the Norwich committee on the workhouses*, etc. — Rapport du comité de Norwich sur les maisons de travail. 1788, in-8.

VI. *Further facts relative to the care of the poor*, etc. — Faits récens relatifs au soin des pauvres et à l'administration de la maison de travail de la ville de Norwich. 1812, in-8.

Dans le vol. LXXVI, p. 19—23, du *Gentleman's Magazine*, on trouve une lettre du Dr Rigby, à John Gurney, d'Eartham, en réponse à une lettre insérée au vol. LXXV de ce même Journal, dans laquelle M. Gurney avait critiqué sévèrement le Rapport de James Neild, sur la maison de travail de Norwich.

VII. *Suggestions for an improved and extended cultivation of mangel wurzel.* 1818.

VIII. *Holkham and its agriculture.* — Holkham et son agriculture. 181....

Cet écrit offre le tableau des services rendus à l'agriculture par M. Coke, dans son domaine d'Holkham : il a été réimprimé en entier, dans le recueil intitulé : *The Pamphleteer* ; et néanmoins il a de plus, obtenu trois éditions. On l'a aussi traduit en français.

IX. *Framlingham and its agriculture.* — Franclingham et son agriculture.

Dans cet écrit, qui offre la description agricole de son propre domaine, Rigby démontre la manière d'appliquer le système de culture pratiqué à Holkham à de moindres établissemens.

Le Dr Rigby a traduit du français les *Lettres écrites d'Italie*, par M. Lullin de Châteauvieux, à M. Ch. Pictet, sur l'agriculture de cette contrée ; 1817, 2 vol. in-12. — Il a publié aussi des articles, dans les journaux de médecine de l'Angleterre.

ROUSSEAU (Samuel), imprimeur et compilateur anglais, était,

selon un biographe de cette nation, neveu du célèbre Jean-Jacques Rousseau ; il fut d'abord employé chez M. Nichols, éditeur du *Gentleman's Magazine*, à recueillir des inscriptions et d'autres monumens de l'antiquité. Doué d'une patience et d'une aptitude admirable pour l'étude des langues, il vint à bout d'apprendre seul, en même temps qu'il travaillait comme ouvrier d'imprimerie, un grand nombre de langues orientales, vivantes ou classiques. S'étant établi comme imprimeur, à son propre compte, il fit des pertes qui l'obligèrent à quitter cet état. Depuis lors, il se borna à être éditeur ou compilateur d'ouvrages demandés par les libraires, auxquels il ne mettait pas son nom, mais dont le produit le faisait vivre, ainsi que sa famille. Trois ans avant sa mort, une attaque de paralysie, jointe à une affection cancéreuse au visage, le rendit incapable de travailler. Il fut secouru dans sa détresse, par l'institution utile, connue sous le nom de *Litterary fund*, et qui a pour objet d'assister les gens de lettres tombés dans le malheur. Samuel Rousseau est mort à Londres, le 4 décembre 1820.

Liste des ouvrages
de S. Rousseau.

I. *Flowers of persian literature.* — Fleurs de la littérature persane, avec une traduction anglaise. 1801, in-4.

II. *Dictionary of mahomedan law.* — Dictionnaire de la loi mahométane, des produits du Bengale, des mots samskrits, indous et autres termes usités dans les Indes orientales. Londres, 1802, in-12.

III. *Persian and English vocabulary.* — Dictionnaire anglais-persan. 1802, in-8.

IV. *The book of knowledge*, etc. —Le Livre de la science, ou Grammaire de la langue persane. 1805, in-4.

Samuel Rousseau a encore imprimé d'autres livres orientaux, de divers auteurs, tels que le *Specimen* de poésie persane de John Richardson, les formules d'Herkern par Balfour, et un cahier de modèles d'écriture persane.

V. *An Essay on punctuation.* — Essai sur la ponctuation, pour enseigner et rendre facile l'art de ponctuer. 1813, in-12 — 1815, in-12 — 1818.

Ce livre est un plagiat du traité estimé d'un auteur anglais nommé Robertson, sur le même sujet. Samuel Rousseau l'a reproduit, sans aucun changement et en dissimulant le nom du véritable auteur.

VI *Annals of health and long life.* —Annales de la santé et de la longévité. 1818.

VII. *Principles of elocution.* 1819.

Samuel Rousseau a encore compilé plusieurs dictionnaires, géographies et autres livres de ce genre, auxquels il n'a pas mis son nom.

RUDLOF (Frédéric-Auguste de), mort à Schwerin le 14, mai 1822, à l'âge de 72 ans, est auteur d'une *histoire du Mecklembourg*, très-estimée ; néanmoins, cet ouvrage n'est pas entièrement achevé. M. de Rudlof était aussi, depuis 1776, rédacteur de l'*Almanach politique de Mecklembourg-Schwerin*, qu'il a perfectionné tous les ans. Il

est encore auteur de quelques dissertations sur la législation et sur la politique de sa patrie.

RUFFINI (Paul), professeur de médecine chimique à Modène, recteur de l'université de cette ville, s'est fait connaître par des écrits où, à l'aide de la métaphysique et de la géométrie, il défend les fondemens de la religion catholique. En 1806, il publia un livre sur l'immortalité de l'âme, dans lequel il réfute Darwin et d'autres physiologistes favorables au matérialisme: M. Ruffini dédia cet ouvrage au Pape. Au commencement de 1822, il mit au jour à Modène, des *Riflessioni critiche*, etc.—Réflexions critiques sur l'*Essai sur les probabilités* de M. de Laplace; 1 vol. in-8. Le géomètre italien examine et discute, dans quatre mémoires, le système de l'illustre géomètre français, en tant qu'il est appliqué aux questions de morale et de religion, et prétend y signaler des erreurs et y apercevoir de fâcheuses conséquences. M. Ruffini combat aussi, en passant, un autre mathématicien français, M. Lacroix, auteur du *Traité élémentaire du calcul des probabilités*, qui, selon lui, n'est pas plus favorable que le système de M. de Laplace, aux principes sur lesquels la religion catholique repose. Le géomètre italien combat les adversaires qu'il s'est choisi avec les mêmes armes dont il se sont servis eux-mêmes, et c'est par des raisonnemens mêlés de formules mathématiques, qu'il attaque leurs théorêmes et cherche à renverser leurs inductions. Ruffini est mort le 10 mai 1822, à l'âge de 57 ans. Il a été enseveli à Modène, dans l'église de Ste.-Marie-Pompose, à côté de Sigonius et de Muratori. M. Joseph Baraldi, bibliothécaire de Modène, a prononcé son éloge funèbre.

RUNNINGTON (Charles), avocat anglais, naquit dans une famille respectable du comté d'Hertford, le 29 août 1751. Après avoir été élevé par le système de l'éducation particulière, il fut placé en 1768, dans le cabinet de M. Morgan, avocat célèbre de l'époque, qu'il aida, très-jeune encore, dans la confection d'une collection de lois anglaises, que ce jurisconsulte rédigeait. En 1774, il prit rang dans la corporation des avocats, qui habitent à Londres le local connu sous le nom de *Temple*: il ne tarda pas à s'y acquérir une réputation brillante dans la plaidoirie, et il forma à son tour, plusieurs élèves distingués, parmi lesquels on cite M. Adair, l'un des derniers ministres britanniques à Constantinople. M. Runnington prit une part active aux affaires politiques de son pays; il était du parti des anciens whigs, et c'est lui qui soutint l'action judiciaire intentée par M. Fox, contre le haut-bailli de Westminster, à l'occasion de la conduite de ce magistrat dans l'élection de 1784. Les talens et le caractère qu'il déploya en cette circonstance le recommandèrent très-fort à l'estime de M. Fox; et, lorsque la mort enleva cet homme d'état, au commencement de son administration ministérielle, le lord chancelier Erskine destinait Runnington à un poste éminent dans son département, tandis que M. Fox voulait, de son côté, le faire

entrer dans une carrière différente, mais non moins relevée. La chute du ministère whig, occasionnée par la mort de Fox, écarta Runnington des emplois publics, et il continua de suivre les juges des assises dans leurs *circuits* et de les remplacer souvent, avec une capacité et une intégrité parfaite. En 1812, il fut nommé juge de paix du comté de Sussex, et en 1815, commissaire du Roi pour l'assistance des débiteurs insolvables, fonctions qu'il résigna en 1819. Runnington est mort à Brigthon, où il faisait sa résidence ordinaire, le 18 janvier 1821, après avoir été marié deux fois, et laissant un héritier de son nom. Il est auteur de l'ouvrage de jurisprudence intitulé : *The history, principles and practice of the legal remedy by ejectement, and the resulting action for mesne process.* — Histoires, principe et pratique du remède légal de l'expropriation, et de l'action qui en résulte à l'égard des fiefs féodaux. 1795, in-8. — On lui doit en outre des éditions des ouvrages suivans :

1°. *Matthew Hale's History of the common law*, etc. — Histoire de la jurisprudence du *banc commun*, par Matthieu Hale ; avec des notes par Runnington. 1779, in-8 — *nouvelle édit. augmentée.* Londres, 1794, 2 vol. in-8.

2. *Gilbert's law of ejectements.* — Loi des expropriations, par Gilbert. 1781, in-8.

3. *Ruffhead's Statutes at large from Magna Charta* etc. — Statuts complets d'Ow. Ruffhead, depuis la Grande Charte jusqu'à la 25e année du règne de Georges III. 1787, 14 vol. in-4°. — Cette collection des lois anglaises se continue dans les deux formats, in-4° et in-8°.

S.

SALMON (Robert), mécanicien anglais, naquit à Stratford sur Avon, dans le comté de Warwick, en 1763, d'un père charpentier et constructeur de maisons. Il ne reçut qu'une éducation très-imparfaite, après laquelle il fut placé quelque temps, chez un homme de loi : là, ses dispositions naturelles se manifestèrent par l'adresse avec laquelle il s'amusa un jour à démonter sa montre pièce par pièce, et par l'habileté avec laquelle il parvint à remettre chacune d'elles à sa place. Il apprit ensuite, sans maître, à jouer très-passablement de la flute et du violon ; enfin, il fut employé par M. Holland, entrepreneur de bâtimens, à la restauration du palais de Carlton-House, en qualité de conducteur des travaux. Il coopéra, en la même qualité, aux grandes réparations et aux embellissemens pleins de goût que le duc de Bedford fit exécuter à Woburn-Abbey; ce seigneur l'attacha à cette résidence, en qualité d'architecte et de mécanicien. M. Holland ayant fait venir de France un ouvrier, pour pratiquer à Woburn le mode de construction usité dans ce dernier pays avec de la terre mêlée à de la paille hachée, M. Salmon s'empara de cette méthode

et la perfectionna au point d'élever des bâtimens, qui, au moyen d'un peu de chaux détrempée, et étendue à l'intérieur avec une truelle de bois, égalent, en solidité et en belle apparence, les constructions faites avec la meilleure pierre, laquelle manque tout-à-fait à Woburn. Salmon a exposé sa méthode et rendu compte des travaux qu'il a exécutés en ce genre, dans le 27e vol. du recueil de la Société des arts. Le duc de Bedford fut si charmé des résultats obtenus par Salmon, qu'il lui confia la direction de ses vastes domaines, et particulièrement de ses forêts. C'était alors un préjugé accrédité de croire qu'il convenait de ne point élaguer les hautes futaies; Salmon constata par l'expérience qu'une élagation bien entendue, outre qu'elle est favorable aux intérêts du propriétaire, améliore et embellit la qualité du bois, par les nœuds qu'elle y multiplie. Il publia un mémoire sur ce sujet, dans le recueil de la Société des arts; ce mémoire est orné de gravures représentant les nœuds et les accidens les plus remarquables du bois, produits par l'élagation.

Salmon inventa un *piége à homme*, pour prendre les braconniers et autres déprédateurs des bois, sans les maltraiter gravement; — un procédé pour transporter les tableaux de sur les murs ou les boiseries qui sont endommagés sur une toile neuve; ce procédé est décrit dans les Transactions de la Société des arts; — une balance qui marque les degrés de poids sur un cadran pareil à celui des montres; — un nouveau bandage pour les hernies, qui lui fut suggéré par l'incommodité qu'il éprouvait lui-même de cette infirmité. Il publia un livre sur cet objet, intitulé: *Analysis of the general construction of trusses*. 1807, in-8; et obtint un brevet d'invention pour son bandage, dont il établit un dépôt à Paris, sous les galeries de pierre du Palais-Royal. Cet appareil ingénieux a été recommandé par plusieurs chirurgiens des deux côtés de la Manche; — une machine à pêcher les objets tombés au fond des eaux les plus hautes, mise en mouvement par un cheval. L'agriculture doit également plusieurs inventions ingénieuses à Salmon, parmi lesquelles on distingue: un hache-paille dont les lames sont droites et par conséquent d'une force uniforme, au lieu d'être recourbées, ce qui modifie l'énergie du tranchant aux divers momens de la durée du coup de l'instrument;— un semoir qui suit toujours la ligne directe, quelles que soient les déviations du cheval qui le traîne, mais qui en dérive à la volonté de la main qui le guide. Il perfectionna aussi les machines qui servent à faucher le foin, à couper le blé, à le battre, à le vanner. Il serait trop long d'entrer dans le détail de ces diverses inventions: il suffira de dire que R. Salmon ne laissa pas s'écouler une seule des vingt-cinq dernières années de sa vie, sans exposer quelque nouvelle invention utile à l'agriculture, soit à l'époque de la toison du domaine de Woburn, soit aux séances annuelles de la Société des arts, qui les récompensa libéralement, et les décrivit dans les divers volumes de ses Transactions. Plusieurs de

ces machines ou procédés ont été l'objet de brevets d'invention; quelques-unes des machines sont dessinées dans l'Encyclopédie de Rees. Salmon est mort à Woburn-Abbey, le 9 octobre 1821. Le duc de Bedford lui a fait élever un monument, dans l'église paroissiale du lieu.

SANTI (Georges), professeur de chimie et d'histoire naturelle à l'Université de Pavie, et, sous le gouvernement impérial, inspecteur des études, et chef du jury médical à Florence, est mort à Pienza sa patrie, le 29 décembre 1822. L'ouvrage le plus connu de ce naturaliste est son voyage au Montamiata et dans le Siénois (Pise 1795, in-8), qui a été traduit en anglais; et en français par Bodard (Lyon, 1802, 2 vol. in-8, fig.). On a encore de lui un petit traité fort estimé sur le *Laurus nobilis*, et une analyse chimique des eaux thermales de Santo-Giuliano, près Pise. (*Nuovo Giornale de' letterati*. Pisa, 1823, N°7.)

SAXE-GOTHA et ALTENBOURG (Emile-Léopold-Auguste duc de), né à Gotha, le 23 novembre 1772, est mort dans cette ville, le 17 mai 1822, âgé de 50 ans. Ce prince avait succédé en 1804, à son père le duc Ernest II. Craignant, au milieu des agitations qui tourmentaient l'Europe, d'entraîner ses sujets dans les désastres de la guerre, il s'abstint de prendre du service soit en Autriche, soit en Prusse, comme le firent les princes allemands ses contemporains : aussi, quand Bonaparte envahit l'empire germanique, le territoire de Saxe-Gotha fut à l'abri des malheurs qui fondaient sur les autres principautés. C'est ainsi que Léopold-Auguste coula des jours paisibles, favorisant et cultivant lui-même les lettres qui font l'honneur de sa résidence ducale, occupant peu le monde du bruit de son nom, mais s'intéressant vivement aux malheurs de la patrie allemande, qu'il n'était pas en son pouvoir d'abréger. Ce prince avait été marié deux fois; néanmoins il n'a point laissé d'enfans, et son frère unique lui a succédé, sous le nom de Frédéric IV. Dans le cas où ce dernier viendrait à décéder sans héritiers directs, le territoire de Saxe-Gotha devrait être divisé entre les ducs de Saxe-Meningen, Hildburghausen et Cobourg-Saalfeld, qui sont les seuls descendans du duc Ernest-le-Pieux, chef commun des quatre branches de la maison de Saxe que nous venons de nommer, et qui mourut en 1675. Le prince Léopold-Auguste, qui fait le sujet de cet article, est auteur d'un livre intitulé : *Kyllenion :* ce sont douze idylles, dont chacune porte pour suscription le nom d'un mois grec; elles sont écrites dans le goût de la poésie pastorale antique. D'autres petites pièces de poésie sont jointes au *Kyllenion;* plusieurs ont été mises en musique par le duc lui-même, et les connaisseurs prétendent retrouver dans sa mélodie la même originalité que dans ses écrits ; Himmel et Weber ont orné de leur musique quelques autres morceaux composés par Léopold-Auguste. Ce prince a encore écrit d'autres ouvrages qui n'ont pas vu le jour; dans ce nombre on cite *Panédone*, roman

ou nouvelle en prose. Il réussissait surtout dans le style épistolaire, et l'on dit qu'il a composé plusieurs romans en cette forme; on assure qu'il était dans l'usage de dicter ses écrits, et que, pendant plusieurs heures de suite, son style se soutenait toujours pur et élégant, sans qu'il eût jamais recours aux changemens et aux corrections. Le duc de Saxe-Gotha a légué ses tableaux, sa bibliothèque et ses collections d'objets d'arts, aux établissemens publics de son pays. — On trouve une notice sur le prince qui fait le sujet de cet article, dans l'Almanach généalogique de Gotha, pour 1823 (en allemand).

SCHLICHTEGROLL (Frédéric de) naquit à Waltershausen, dans le duché de Gotha, le 8 décembre 1765. Sa jeunesse fut très-laborieuse, et il remplit successivement plusieurs fonctions importantes dans la carrière de l'instruction publique. Schlichtegroll se fit connaître dans le monde littéraire, par son *Nécrologe*, recueil dont il commença la publication en 1790, et par ses *Annales de numismatique*, qui parurent pour la première fois, en 1804. L'un et l'autre de ces ouvrages furent interrompus en 1807, époque à laquelle l'auteur fut appelé à Munich, où il devint directeur et secrétaire-général de l'Académie des sciences. Depuis lors, il se livra entièrement aux travaux de cette académie, dont il coordonna les recherches et publia les mémoires. Sous son administration, le bâtiment de la bibliothèque reçut des augmentations, le jardin botanique fut planté, et le laboratoire de chimie fut construit. Grâce à ses soins, le cabinet des médailles de Munich devint le plus riche de l'Allemagne. Schlichtegroll est mort dans cette capitale, le 4 décembre 1821. Outre les ouvrages déjà cités, nous connaissons encore du même savant: *Choix des principales pierres gravées de la collection qui appartenait autrefois au baron de Stosch, qui se trouvent maintenant dans le cabinet du roi de Prusse; accompagnées de notes et d'explications, par Fr. Schlichtegroll.* Nuremberg, 1798, 2 vol. in-fol. fig.

SCHNURRER (Chrétien Frédéric), orientaliste allemand et théologien protestant, ancien professeur et chancelier de l'Université de Tubingue, correspondant de l'Institut de France, naquit à Cronstadt (Wurtemberg), le 28 octobre 1742. Après avoir été successivement professeur (*magister*) de philosophie, professeur ordinaire de grec et de langues orientales, et éphore de la faculté de théologie à l'Université de Tubingue, il reçut, en 1805, le titre de docteur en théologie, et en 1808 celui de chevalier de l'ordre du Mérite civil de Wurtemberg. Il a été, depuis 1793, l'éditeur et l'un des principaux collaborateurs des *Annonces littéraires* de Tubingue (en allemand). Dans les discussions politiques dont sa patrie a été agitée, M. Schnurrer embrassa d'abord le parti royaliste; mais, s'étant depuis, montré plus favorable aux réformateurs, il a éprouvé quelques désagrémens. Il a quitté ses fonctions académiques pour se retirer à Stuttgard, et il a même

vendu sa riche bibliothèque à un anglais, l'un de ses élèves, qui se proposait de continuer les travaux que le savant professeur laisserait imparfaits. M. Schnurrer était associé de la Société royale de Gœttingue et de l'Académie royale de Bavière. Comme orientaliste, il est au premier rang parmi ceux de l'Allemagne, et sa critique est d'une justesse et d'une sûreté qui peuvent servir de modèle; comme théologien, il est un des plus zélés partisans de la révélation, et à cet égard, il est loin de partager les écarts de plusieurs de ses compatriotes. Schnurrer est mort à Stuttgard, le 10 novembre 1822, âgé de quatre-vingts ans.

Liste des ouvrages
de Chr. Fr. Schnurrer.

I. *Vindiciæ veritatis christianæ revelatæ, ab insultibus libelli :* Catéchisme de l'honnête homme. *Tubingue,* 1765, in-4°.

II. *De Codicum hebræorum V. T. Mss. ætate difficulter determinandâ.* Tubingue, 1772, in-4.

III Plusieurs *Dissertations philologiques*, format in-4, sur le *Cantique de Débora* (1775); sur les *Proverbes* (1776); sur *Job* (1781, 1782); sur divers *Psaumes* (1778, 1779, 1784, 1789, 1790); sur *Isaïe* (1785, 1787); sur le Cantique d'*Habacuc* (1786); sur *Abdias* (1787); sur *Ezéchiel* (1788); sur *Jérémie* (1793, 1794, 1797).

IV. *De Pentateucho arabico-polyglotto.* 1780, in-4.

V. *Dissertationes philologico-criticæ.* Gotha, 1790, in-8.

VI. *R. Tanchum hierosolymitani ad libros V. T. commentarii arabici Specimen.* Tubingue, 1791, in-4.

VII. *Notices biographiques et littéraires sur les hébraïsans de Tubingue.* Ulm, 1792, in-8 de 274 pages (en allemand).

Ouvrage aussi savant que curieux. On y trouve surtout, de grands détails sur Reuchlin et Schickard.

VIII. *Eclaircissemens sur l'histoire de la réformation ecclésiastique et de la littérature, dans le Wurtemberg.* Tubingue, 1798, in-8 (en allemand).

Ce livre plein de recherches bibliographique serait plus commode à consulter, si l'on y eût joint une table.

IX. *Imprimerie sclavonne établie dans le Wurtemberg, au* XVIe *siècle.* Tubingue, 1799, in-8 (en allemand.)

Curieux morceau de bibliographie, qui peut servir de suite à l'ouvrage précédent. On y voit que les caractères sclavons avec lesquels Truber imprima, depuis 1550, à Tubingue, des versions du Nouveau-Testament et divers livres élémentaires à l'usage des luthériens, sont les mêmes qui ont passé depuis à l'imprimerie de la Propagande.

X. *Bibliotheca arabica.* Halle, 1811, in-8 de XXVI et 530 pages.

L'ouvrage avait déjà paru, quoique d'une manière un peu moins complète, de 1799 à 1806, en sept thèses ou dissertations académiques, in-4; mais l'édition in-8, beaucoup plus ample, ayant été imprimée loin de l'auteur, offre tant de fautes d'impression, qu'il a été obligé de la faire précéder d'un *errata* de 9 pages. Cette bibliographie contient tous les

livres imprimés en langue arabe, et de plus, tous ceux qui sont relatifs à l'étude de cette langue, tels que les grammaires et dictionnaires. Le tout est rangé en sept classes, par ordre de matières, et dans chacune on suit l'ordre chronologique. Il n'existe peut-être pas de bibliographie spéciale aussi minutieusement exacte, ni aussi savante. On regrette de n'y pas trouver une table alphabétique des auteurs, pour la facilité des recherches; mais elle est remplacée par une table chronologique de tous les articles, au nombre de 419, dont la date est connue, depuis la grammaire arabe publiée en espagnol, à Grenade, en 1505, jusqu'à celle de M. Silvestre de Sacy, qui a paru en 1790, sans compter quinze éditions sans date connue, et dix dont l'existence paraît douteuse. On peut voir sur cet excellent ouvrage, les savantes notices qu'en ont données, dans le *Magasin encyclopédique*, M. Silvestre de Sacy (6e année. t. V. p. 340 — 9e année. t. VI. p. 183 — année 1814, t. I. p. 183); et dans le *Moniteur*, M. Jourdain (10 août 1812, n° 223). Elles ont été tirées séparément, in-8. Le professeur Hartmann, de Rostock, annonçait, en 1814, l'intention de publier des supplémens à cette *Bibliothèque*; les matériaux qu'il avait préparés pour ce travail ont passé dans les mains de M. Jourdain : la mort de ce dernier ajourne indéfiniment cette utile entreprise.

On doit encore à Fr. Schnurrer des *Fragmens de la Chronique samaritaine d'Aboul Phâtach*, en arabe et en allemand, et d'autres morceaux aussi curieux que savans, sur les Samaritains, dans le *Répertorium* et la *Bibliothéque universelle* d'Eichorn, dans le *Nouveau repertoire* et les *Memorabilia* de Paulus, etc, enfin un morceau intitulé : *Les Samaritains*, dans les *Mines de l'Orient*. t. I, 4e cahier (en allemand.).

(Extrait de la *Biographie des Hommes vivans*. Paris, Michaud, in-8, t. V, pag. 332.)

SCHWARZENBERG (1) (Charles-Philippe, prince de), général

(1) Les princes de Schwarzenberg sont une branche des barons, aujourd'hui comtes de Seinsheim, une des plus anciennes familles de la Franconie. Erkinger, baron de Seinsheim, acheta, en 1420, la seigneurie de Schwarzenberg, et en prit le nom : il fut l'allié de l'empereur Sigismond, ayant épousé une comtesse de Cilley, sœur de l'impératrice, et c'est probablement à cette circonstance qu'il dût l'immédiateté de sa seigneurie. Adolphe, un de ses descendans, fut créé en 1599, comte d'Empire, et le petit-fils de celui-ci, Jean-Adolphe, prince d'Empire, en 1670. Le nouveau prince obtint en 1674, voix et séance au second collége de la Diète. Adam-François, son petit-fils, hérita par sa mère, qui était comtesse de Sulz, le landgraviat de Klettgau ou Kleggau, en Souabe, et fut créé duc de Krummau, en Bohême.

Le prince de Schwarzenberg (Joseph, frère de Charles-Philippe) perdit par la Confédération rhénane, l'immédiateté, tant de sa principauté en Franconie que du landgraviat. Il céda, en 1812, celui-ci au grand-duc de Bade. Les terres qu'il possède sous la souveraineté de l'Autriche et de la Bavière ont une surface de 42 mètres carrés géographiques (116 lieues carrées) et une population de 115,000 âmes; ses revenus passent 1,500,000 francs. La famille est catholique et réside à Vienne. (*Annuaire généalogique et historique*. 1822. Paris, Maze, in-18, p. 228.)

autrichien, né le 15 avril 1771, entra de bonne heure au service, parvint rapidement au grade de lieutenant-général, fut aide-de-camp du général Clerfayt, et se distingua sous ses ordres, en plusieurs occasions, particulièrement le 1er mai 1782, à la bataille de Quiévrain. Pendant la campagne de 1793, il commanda une partie de l'avant-garde du prince de Cobourg, et se signala de nouveau, en juillet, vers Valenciennes et sur d'autres points de la Flandre française; il pénétra même avec des partis, vers Guise et jusqu'à Saint-Quentin; il reçut l'ordre de Marie-Thérèse le 27 avril 1794, sur le champ de bataille, entre Bouchain et Cambray, où il déploya beaucoup de bravoure. En juin 1796, le prince de Schwarzenberg, alors colonel et commandant le régiment des cuirassiers de Zerschwitz, fit partie du corps d'armée sous les ordres du général Wartensleben, sur le bas Rhin. Il fut nommé major-général après la bataille de Wurtzbourg, livrée le 3 septembre de la même année, et le 16, il se conduisit de la manière la plus brillante à l'attaque de Dietz. En septembre 1802, il refusa l'ambassade de Pétersbourg, fut employé de nouveau dans les armées autrichiennes, en qualité de lieutenant-feld-maréchal, lors de la reprise des hostilités avec la France, en 1805, et fut un des trois généraux nommés, au mois de juillet de cette année, pour conférer avec le baron de Wintzingerode, aide-de-camp de l'empereur de Russie, sur le plan de campagne proposé par l'Autriche. Le prince de Schwarzenberg, chargé d'un commandement à l'aile droite de l'armée autrichienne, devant Ulm, prit part à l'action du 11 octobre, contre l'armée d'observation française, sous les ordres du maréchal Ney, et se retira, après la perte de la bataille, par la route de Franconie, avec l'archiduc Ferdinand.

A la paix, le prince de Schwarzenberg fut nommé ambassadeur auprès de Napoléon; dans les circonstances, c'était le premier poste diplomatique de la monarchie autrichienne. Le général allemand réussit très-bien à la cour militaire auprès de laquelle il était accrédité, et il prit une part importante aux négociations qui amenèrent le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. Il donna à l'occasion de cet événement, au mois de juillet 1810, une fête brillante, en son hôtel rue du Mont-blanc, au milieu de laquelle éclata un incendie, où périt la belle-sœur de l'ambassadeur, femme du prince Joseph-Jean de Schwarzenberg, frère aîné de Charles-Philippe, et où toute la cour faillit se trouver enveloppée. En 1812, le prince de Schwarzenberg prit le commandement du corps d'armée autrichien, qui, conformément au traité conclu le 14 mars précédent, fut mis à la disposition de Napoléon, pour seconder ses opérations contre la Russie. Cette armée, forte de 30,000 hommes, se trouvait en Gallicie, au commencement des hostilités; elle passa le Bug à Droghitzchin, dans les premiers jours de juillet, poursuivit les Russes dans toutes leurs directions, et s'empara de Pinsk, position importante dans le duché de Varsovie. Au mois d'août, Na-

poléon confia au prince de Schwarzenberg le commandement de la droite, et celui du 7e corps, composé de troupes saxonnes, avec lesquelles le général autrichien marcha contre le général Tormazow, l'attaqua le 12, et le contraignit à la retraite : les bulletins français firent l'éloge des talens qu'il déploya en cette occasion. Il continua ses opérations, pendant le mois de septembre, contre les généraux Tormazow et Tschitchakoff, qui s'avançaient par la Volhinie. Mais il fut battu, à son tour, par ces généraux, au mois d'octobre, et effectua sa retraite vers le duché de Varsovie. Les bulletins français annoncèrent au mois de novembre, qu'il avait remporté plusieurs avantages, les 16, 17 et 18, contre le général Sacken, envoyé par le général Tschitchakoff, pour observer ses mouvemens; mais ces succès furent contredits par les bulletins russes, qui prétendirent au contraire que le général autrichien. ayant essayé de s'approcher de la place de Slonim, en avait été repoussé deux fois, avec perte. En général les bulletins des deux nations, également dénaturés par la politique, n'offrent que des documens inexacts. La conjecture la plus vraisemblable, c'est que le prince de Schwarzenberg, considérant la tournure que prenaient les choses, connaissant les véritables dispositions de sa cour, et présumant avec raison qu'elle ne tarderait pas à se déclarer en faveur des coalisés, ne crut pas devoir déployer, contre un ennemi qui allait devenir un allié, tous les moyens qui étaient à sa disposition. Quoi qu'il en soit, le prince de Schwarzenberg, dont les troupes étaient alors concentrées dans le duché de Varsovie, s'y maintint pendant les derniers mois de cette année, même après la désastreuse retraite de Moscou, et il occupait encore, au mois de février 1813, la position de Pultusk. Il quitta l'armée le 9 de ce mois, et se rendit à Vienne, où il reçut le commandement de l'armée qui se formait en Bohème. Quoique la rupture de l'Autriche avec la France ne parut point encore décidée, il quitta ses cantonnemens le 24 août, marcha sur Dresde, où se réunirent les armées russe et prussienne, et concourut aux combats des 26 et 27 août, livrés autour de cette capitale, contre la grande armée française, commandée par Napoléon en personne. Le 28, il fit avec toute l'armée alliée, un mouvement à droite pour prendre position derrière les défilés qui séparent la Saxe de la Bohème, et pour y attendre les divisions des généraux Vandamme et Victor, qui avaient passé l'Elbe à Kœnigstein. Ce mouvement donna lieu à la bataille de Culm, où le corps du général Vandamme fut anéanti. Le 15 octobre 1813, le prince de Schwarzenberg annonça, dans un ordre du jour, que le lendemain 16, il y aurait une action générale et décisive. Telle fut en effet la bataille de Leipzig, qui délivra l'Allemagne des armées françaises, et où le prince de Schwarzenberg, commandant en chef, développa des talens militaires qui l'élèvent parmi les premiers rangs des généraux de cette époque, fertile en grands capitaines.

Le 22 décembre 1813, le prince

de Schwarzenberg, violant la neutralité de la Suisse, traversa le territoire de cette république, à la tête de la grande armée alliée, et adressa, au mois de janvier 1814, *au Peuple Français*, en mettant le pied en France, une proclamation dans laquelle il annonçait qu'il ne venait point comme ennemi de la nation, ravager ses provinces, mais comme pacificateur, réduire celui qui la gouvernait à l'impossibilité de troubler plus longtemps la paix de l'Europe. Cette pièce, pleine de modération et de dignité, était écrite de ce langage pacifique et libéral qui séduisit à cette époque tous les esprits généreux de l'Europe, mais que les cabinets ont, après la crise, entièrement abjuré. Le prince de Schwarzenberg commença ses opérations par envoyer des corps détachés sur Genève, Huningue, Béfort, et ayant dépassé toutes les places qui défendent la France de ce côté, il fit sa jonction avec le maréchal Blucher, commandant en chef l'armée prussienne, et concourut au combat de Brienne, le 24 janvier 1814; à cette occasion, l'empereur de Russie lui fit don d'une épée. Le 3 mars, il s'empara de Troyes, et se mit à la poursuite des Français sur la route de Nogent. Le 10, il publia dans cette ville, en conséquence de l'instruction donnée par le général Alix, commandant la 18e division, pour la levée en masse des habitans, un ordre du jour contenant des mesures d'une extrême sévérité, à l'égard de tout individu, non militaire, qui prendrait les armes contre les alliés. On a reproché au général autrichien, comme une faute grave, d'avoir tenu pendant toute la durée de la campagne de France son armée séparée de l'armée de Silésie, ce qui donnait moyen à Napoléon de se placer entre les deux et de les battre successivement. Les fourrages qui manquaient dans le cœur de l'hiver, pour une si nombreuse cavalerie, et dans un pays désolé par d'innombrables armées, aussi bien que la nécessité d'entretenir ses communications avec le corps du général Bianchi, qui agissait contre Augereau, dans la direction de Lyon, motivèrent probablement ces manœuvres.

Le 30 mars, jour de l'attaque de Paris, le prince de Schwarzenberg publia encore, comme général en chef, une proclamation qui révélait une partie des intentions des alliés, relativement à Napoléon, et qui fut suivie de l'occupation de la capitale; cette pièce provoquait expressément les Parisiens, à suivre l'exemple de Bordeaux et de plusieurs autres villes qui avaient secoué le joug de Napoléon et proclamé la restauration des Bourbons. Le 3 avril, lorsque le Gouvernement provisoire fut régulièrement établi, et qu'un décret du Sénat eut délié le peuple et l'armée du serment de fidélité à Napoléon, le prince de Schwarzenberg fit passer au maréchal Marmont tous les papiers publics et documens nécessaires pour lui donner connaissance de la révolution qui venait de s'opérer, et l'engager à quitter les drapeaux de Napoléon. On sait que le maréchal français ayant obtempéré à cette invitation, décida en grande partie, l'issue définitive des événemens. Après l'accom-

plissement de ces grandes choses, le prince de Schwarzenberg fut comblé des plus hautes faveurs des rois, dont il avait si bien servi la cause. Il reçut, le 5 avril, de l'empereur Alexandre, le cordon et la plaque en diamans de l'ordre de Saint-André; le 20 du même mois, l'empereur d'Autriche lui écrivit une lettre qui l'autorisait à ajouter aux armes de sa famille l'écusson des armes d'Autriche, avec une épée debout, en joignant à cette faveur le don d'une seigneurie héréditaire dans le royaume de Hongrie. Le Roi de France lui fit présent de quarante béliers et brebis mérinos, et lui envoya, ainsi qu'au prince de Metternich, une croix d'honneur d'or, qu'ils ont seuls le droit de porter.

La coalition ayant repris les armes en 1815, pour renverser de nouveau Bonaparte, le prince de Schwarzenberg fut nommé commandant en chef des armées alliées du haut Rhin. Il franchit ce fleuve le 22 juin 1815, et s'avança avec les troupes russes, par la Lorraine et l'Alsace, pour se réunir aux Anglais et aux Prussiens, sous les murs de Paris; il était précédé par l'armée bavaroise. Cette deuxième campagne, moins glorieuse pour le prince de Schwarzenberg que la précédente, sous le rapport des opérations militaires, ne lui valut pas moins de témoignages de faveur de la part des princes coalisés. Le Roi de France lui conféra l'ordre du Saint-Esprit; le roi de Saxe, celui de la Couronne de Fer; le Prince-régent d'Angleterre, la grande décoration de l'ordre des Guelphes; et le roi des Deux-Siciles, la grande décoration de l'ordre de Saint-Ferdinand. Depuis la paix, le prince de Schwarzenberg occupait le poste éminent de président du Conseil aulique de guerre, et conservait une influence considérable sur la direction des affaires politiques de la monarchie autrichienne. Il est mort à Leipzig, des suites d'une chute de cheval, le 9 octobre 1820, âgé de 49 ans et demi, laissant cinq enfans de son mariage avec Anne, comtesse de Hoenfeld, veuve du dernier prince d'Esterhazy.

On a publié : *Denkwürdigkeiten aus dem leben des feld-marschalls fürsten Carl von Schwarzenberg.* — Mémoires de la vie du feld-maréchal prince de Schwarzenberg, par A. Prokesch. Vienne, Schamburg, 1823, in-8. — C'est plutôt un éloge historique qu'une biographie. L'auteur, lieutenant-général d'état-major, en Autriche, jouissait de la confiance du prince, qu'il accompagnait à son dernier voyage à Leipzig. Toutefois, il donne des détails exacts, et rapporte des circonstances curieuses. Par exemple, il raconte que Napoléon a dit, en 1813, à un général autrichien : « C'est moi qui » ai fait apprécier Schwarzenberg » à votre empereur. » Ou Napoléon a changé ensuite d'avis, ou M. O'Meara, qui assure lui avoir entendu dire « que Schwarzenberg » ne savait pas commander 6,000 » hommes », a mal entendu. Peut-être aussi les deux jugemens ont-ils été prononcés par la même bouche : les hommes passionnés se contredisent souvent eux-mêmes.

SEIDEL (Charles), professeur à l'Ecole des jeunes filles de Dessau, est mort en cette ville, au

commencement de l'année 1822. Il a autrefois composé des romans et des nouvelles, qui ont eu un grand succès en Allemagne, et qui ont été souvent réimprimés. Parmi les plus estimés, on cite : 1° *La comtesse Séraphine de Hoenacker;* 2° *La comtesse Sidonie de Montabauer;* 3° *Goldchen* ou *la jeune Bohémienne.*

SERRA-CAPRIOLA (don Antonin-Maresca-Donnorso, duc de), eut une telle influence sur les événemens qui semblent avoir fixé les destinées de l'Europe, qu'ignorer sa vie politique serait ne pas connaître entièrement l'histoire de notre âge. Né à Naples, le 3 février 1750, il débuta en 1782 dans la carrière diplomatique, en qualité de ministre de sa cour, près l'impératrice Catherine II, et sut, par l'aménité de ses mœurs, l'agrément de son esprit, la franchise et la fermeté de son caractère, la rectitude de son jugement, son adresse et sa dignité dans ses relations publiques et privées, donner à la légation napolitaine un éclat qu'elle n'avait point encore eu, servir son pays par plusieurs traités avantageux, acquérir l'estime universelle, et celle particulièrement du cabinet près duquel il était accrédité. Enfin, il se lia plus intimement à la Russie, en 1788, par son mariage avec l'une des filles du prince Alexandre Viazemski. Sa mission devint extrêmement épineuse à l'avénement de Paul Ier; mais, quoique vu d'abord avec une prévention défavorable, il fut pourtant le seul des ministres étrangers qui pût se maintenir dans son poste près de ce souverain, dont il obtint des secours pour sa patrie, et qui lui conféra même le premier ordre de l'empire, celui de Saint-André.

Louis XVIII, à cette époque, habitait Mittau. Servir ce prince, alors malheureux, était une partie des devoirs de l'ambassadeur de Naples; il devint le conseiller de ses agens, et correspondit personnellement avec lui. Parmi les lettres qu'il en reçut, nous ne citerons que la suivante, écrite plus tard de Varsovie, en date du 25 janvier 1802. « J'ai reçu, » Monsieur, votre lettre du 27 jan» vier, avec toutes les lettres et » pièces qui y étaient jointes. Vous » exprimer simplement ma recon» naissance ne me suffirait pas, et » je ne puis me refuser au plaisir » de la détailler un peu, pour vous » en mieux faire connaître toute » l'étendue. Comme individu, » comme père de famille, je sens » mille fois plus vivement que je » ne puis vous l'exprimer le suc» cès des soins constans que vous » vous êtes donnés pour faire as» surer le pain de mes enfans et le » mien. Mais combien ce sentiment » n'acquiert-il pas de force, en » songeant aux circonstances pré» sentes? Secourir les malheureux » n'est que l'effet d'une vertu ordi» naire; mais se montrer constam» ment leur ami, travailler sans » relâche, tout braver pour eux, » lorsqu'il n'y a d'un côté que de » l'infortune et des droits, tandis » que l'autre offre une masse gi» gantesque de pouvoir et d'audace, » c'est ce que la postérité admirera » surtout en vous. Elle mettra, » n'en doutons pas, au nombre » des bienfaits par lesquels la pro» vidence s'est plû à adoucir mes

» revers, celui d'avoir permis qu'à » cette époque désastreuse, le duc » de Serra-Capriola fût à la cour » d'un monarque juste, puissant » et généreux, le représentant d'un » roi aussi bon parent qu'il est bon » père de famille.... »

Réellement ministre de Louis XVIII, quand ce prince ne pouvait ostensiblement en avoir; fidèle à ses sermens, fidèle au malheur, qui d'ordinaire a si peu d'amis, le duc de Serra-Capriola perdit sa fortune par l'occupation de Naples, et repoussa néanmoins les offres les plus brillantes, tant pour lui que pour son fils, de la part de Napoléon, qui voulut et ne put s'attacher un homme que tous les cabinets entouraient de leur respect et de leur confiance; et cela au point que, quoique la paix de Tilsit eût fait reconnaître Murat pour roi de Naples, par la Russie, il ne cessa pas de jouer le rôle le plus important. Son caractère public n'était plus reconnu : mais, centre alors et directeur d'une opposition prévoyante, éclairée, ferme et prudente, contre celui qui dominait tout, il dirigea les agens publics ou secrets de la Sardaigne, du Portugal, de la Prusse, de l'Espagne; entretint de constantes relations avec l'Autriche et l'Angleterre; et quand la Russie se vit à son tour menacée, il concourut puissamment aux moyens de lui faire faire une paix prompte et libératrice avec l'empire Britannique, la Perse et la Turquie, ainsi qu'une alliance intime avec la Suède et l'Espagne. Après le premier traité de Paris, il défendit vivement, au Congrès de Vienne, les droits de son maître, et parvint à y ménager son rétablissement, ce que le roi Ferdinand IV reconnut, dans le décret par lequel il lui conféra l'ordre du mérite.

Le duc de Serra-Capriola vint passer alors une année dans son pays, qu'il n'avait pas revu depuis trente-deux ans, et chercha, mais en vain, à éclairer le gouvernement sur ses dangers, ses compatriotes sur leurs devoirs. Il revint en Russie, pénétré de la funeste et prophétique idée que Naples allait être livrée à de nouveaux troubles. Effectivement, ils se manifestèrent en 1820. Appelé alors à prêter serment à la nouvelle constitution, il écrivit au Roi, que, ne reconnaissant que lui, et ne pouvant de loin juger les événemens, il lui envoyait sa signature pour qu'il en fît l'usage qu'il croirait convenable. La publicité que Ferdinand donna à cette lettre acquit au duc de Serra-Capriola des partisans parmi tous ceux qui étaient sur les lieux, et il ne profita de sa faveur près des divers partis que pour les inviter à la modération, à l'union, à une confiance mutuelle, et à un profond respect pour le Roi; tandis qu'il usait de son crédit près du ministère russe, pour faire éviter à sa patrie une guerre étrangère oppressive, ou une guerre civile désorganisatrice, et pour tirer son souverain de la pénible situation où il se trouvait. Ses efforts ne furent pas totalement infructueux; et il jouissait même de voir que, grâce à ses soins, les maux provoqués par la révolution avaient été adoucis, sous l'influence de la première des hautes puissances alliées, quand, après trois jours de maladie, il mourut, dans sa

73ᵉ année, le $\frac{15}{27}$ novembre 1822, amèrement regretté de tous ceux qui l'avaient connu, regretté principalement de son roi, qui écrivit au fils du défunt sur cet événement, de la manière la plus touchante, et de l'empereur Alexandre, qui écrivit la lettre suivante à la veuve de ce respectable doyen du corps diplomatique de l'Europe, le seul étranger peut-être que les Russes aient constamment aimé.

« Vous ne pouviez douter, ma»dame la duchesse, de la part »que je prends à votre trop juste »douleur. Depuis quarante ans le »duc de Serra-Capriola, sans ja»mais cesser de rendre les plus »grands services à sa patrie, en »avait acquis une nouvelle où »l'environnaient l'estime et l'atta»chement de tous ceux qui avaient »eu occasion de le connaître; où »le suivront aussi les regrets de »tous les hommes qui savent ap»précier un caractère noble et »loyal, un généreux dévouement »à la bonne cause, lorsqu'elle »semblait sur le point d'être per»due, et une vie pleine de jours »marqués par des actions honora»bles. Parmi ces regrets si légi»times, veuillez, madame la du»chesse, distinguer les miens, et »en recevoir l'expression. C'est »du fond de mon cœur que je »rends un dernier hommage à la »mémoire du duc de Serra-Ca»priola, et c'est avec le même »sentiment que je demande à la »divine providence, de vous don»ner le courage nécessaire pour »supporter votre malheur. Croyez »que je désire vivement de con»vaincre votre famille que l'intérêt »que je portais à son digne chef »lui a survécu, et recevez, madame »la duchesse, avec l'assurance de »mon respect, celle de la vive »sollicitude que vous m'inspirerez »toujours. »

Signé ALEXANDRE.

(*Article communiqué de Saint-Pétersbourg.*)

SESTINI (BARTHÉLEMY), poëte et improvisateur italien, naquit à Pistoja, ville qu'on suppose avoir pareillement donné le jour à la Corinne italienne, si célèbre par ses improvisations. Jeune encore, il semblait devoir égaler la renommée de sa compatriote, par l'art et la profondeur avec laquelle il improvisait un sujet. En débutant, il se montrait aussi calme et aussi modeste que d'autres paraissent audacieux et même téméraires, mais tout ce qu'il proférait sortait naturellement du sujet qu'on lui avait donné; il ne se permettait point de ces digressions ou plutôt de ces excursions bizarres, qu'on ne pardonne qu'en faveur de l'improvisation. Différent de ceux qui ne chantent que pour des protecteurs dorés, dont ils convoitent les faveurs, Sestini chantait sa patrie; et ses vers, dictés par le sentiment le plus élevé, étaient souvent mouillés de ses larmes. C'est ainsi qu'il inspirait à ses auditeurs le patriotisme dont il était animé. On commençait à le signaler parmi les Italiens, comme un nouveau Tyrtée; mais Tyrtée, honoré jadis à Sparte, aurait été de nos jours proscrit de l'Italie. Sestini chercha un asile en France; il chanta à Marseille et à Paris, et trouva, dans ces deux villes, des admirateurs et des amis. Pythagore fut un des derniers sujets de ses vers, au mo-

ment où, observant l'accord des coups de marteau d'une forge, il conçoit les lois de l'harmonie. On aurait pu croire que les images qu'il sut évoquer d'un sujet si beau et si difficile avaient été longtemps méditées, si un grand nombre n'eussent été tirées des circonstances du moment et du lieu même où il improvisait. Les derniers chants de Sestini furent des accens de douleur sur le sort de son pays, et sur l'approche de la mort qui venait l'atteindre en une terre étrangère, mais hospitalière. Barthélemy Sestini est décédé à Paris, dans la fleur de sa jeunesse, d'une inflammation cérébrale, le 11 novembre 1822. On a imprimé de lui *la Pia, Leggenda romantica* (Rome, 1822). La Pia est une jeune femme, mentionnée par le Dante, dans le dernier quatrain du cinquième chant du *Purgatoire*, et qui, suivant une vieille tradition, périt en prison, victime de l'injuste jalousie de son mari. Le poëme de Sestini, plein d'intérêt et de beautés poétiques, ne mérite d'autre reproche que celui d'une redondance d'images et d'expressions, qui tenait sans doute aux habitudes particulières de l'auteur. Il est divisé en trois chants, et écrit en *ottava rima*.

T.

TE-WATER (J... W....), né le 28 octobre 1740, à Zaamslay, en Hollande, dans le pays appelé Staats-Wlanderen, se livra au ministère évangélique et à l'enseignement de la jeunesse. Sa vie n'a été qu'une suite de travaux utiles et paisibles. Cependant, Te-Water à cru que la postérité serait bien aise de savoir l'emploi qu'il a fait de son loisir, et il a écrit sa vie en neuf livres (*Levens-berigt*, etc. — Mémoires de J. W. Te-Water. Leyde, 1824, in-8, de 400 pages), dans lesquels il est tour à tour écolier, ministre de l'Evangile, membre de commissions ecclésiastiques, historiographe de la Zélande, professeur à Middelbourg et à Leyde, membre de diverses sociétés savantes, etc. Il parle ensuite des secours qu'il a trouvés pour la publication de ses ouvrages, de sa constance inébranlable au milieu des troubles intérieurs et des révolutions de son pays, et enfin de ses productions : c'est ici la partie curieuse de sa biographie; ailleurs il recueille trop de petites circonstances. Il y a cependant une bonhomie qui désarme la critique, dans ce livre où un vieillard lègue à ses héritiers la leçon de ses vertus. Te-Water a défendu, par une disposition expresse de son testament, qu'on ajoutât à ses mémoires ni préface, ni notes. Il est mort à Leyde, le 19 octobre 1822. Dans les derniers temps, il travaillait sur Arnobe; et la bibliothèque du Roi, à Paris, lui avait été d'une grande utilité pour cet objet. La bibliothèque particulière de Te-Water, dont le catalogue forme un vol. in-8 de plus de 500 pages, était fort belle. On y remarquait des collections précieuses de médailles, de manuscrits et de lettres autographes :

ces dernières ont été achetées par M. Bohn, libraire anglais. (Extrait de la *Revue encyclopédique ;* t. XXII, pag. 409, article signé : *de Reiffenberg.*)

TOLLIUS (Hermann), professeur de littérature grecque et italienne, à l'Université de Leyde, naquit à Bréda, le 28 février 1742. Ayant perdu de bonne heure son père, qui était avocat et greffier des domaines féodaux en cette ville, sa mère s'établit à Leyde, où le jeune Tollius s'appliqua principalement aux belles-lettres, sous les célèbres professeurs Hemsterhuis et Ruhnkenius. Il y obtint, en 1763, le grade de docteur en droit; mais, préférant toujours les occupations littéraires à celles du barreau, il n'eut pas de peine à se résoudre d'accepter, en 1766, la chaire de professeur d'histoire, d'éloquence et de langue grecque, à l'Académie de Harderwyk. Il entra en fonctions, en prononçant un discours dont le titre est : *Oratio quâ demonstratur etiamnum superesse in græcis litteris ex quo graviores disciplinæ decus et præsidium capere possint* (1). Profondément affligé de la mort d'une épouse chérie, il obtint, des curateurs de l'Académie, la permission de faire un voyage à l'étranger. Il partit en 1777, pour Paris, afin d'y rechercher des consolations et des distractions; il trouva les unes et les autres dans le commerce littéraire des savans, et dans le libre accès qu'offrent, dans cette capitale, les nombreuses et importantes bibliothèques qu'elle possède. Il s'y lia surtout, avec le célèbre helléniste d'Anse de Villoison, éditeur du *Lexicon Homericum* d'Appollonius, ouvrage sur lequel Tollius avait lui-même déjà travaillé, depuis quelque temps, et qu'il a publié ensuite à Leyde, en 1788, in-8, avec ses observations, et en retranchant tout ce qui lui paraissait superflu. Il dédia cet ouvrage à ses deux disciples, les princes d'Orange. C'est à Paris que le professeur Tollius reçut la nouvelle de sa nomination à la chaire d'histoire et de langue grecque à l'Athénée d'Amsterdam, en remplacement du professeur Burmann second, qui, à cause de son grand âge, ne pouvait plus longtemps remplir les fonctions de cette place. A cette occasion, Tollius prononça, le 2 mars 1778, un discours d'entrée : *De Gerhardo Johanne Vossio, grammatico perfecto.* Il se maria, la même année, pour la seconde fois, et donna, dans la langue du pays, un cours d'histoire nationale, qui obtint une grande vogue. En 1785, Tollius eut l'honneur d'être nommé instituteur-précepteur des trois enfans du prince stathouder-héréditaire des Provinces-Unies, Guillaume V, et partit vers la fin de l'année, afin d'aller remplir les devoirs de cette place importante. Il fut remplacé dans sa chaire par le professeur Wyttenbach. En 1788, Tollius accompagna l'aîné de ses élèves, actuellement roi des Pays-Bas, dans un voyage en Allemagne, entrepris pour perfectionner l'éducation du jeune prince et pour lui faire visiter les possessions de la maison de Nassau dans

(1) « Discours où l'on démontre que la littérature grecque peut encore offrir aux sciences les secours et les ornemens les plus importans. »

cette partie de l'Europe. Après ce voyage, Tollius fut nommé conseiller et maître des comptes des domaines. En 1790, il suivit encore l'aîné de ses élèves à l'Université de Leyde, où ce prince fréquenta, sous la direction de son précepteur, les leçons des professeurs de cette académie. Nommé, en 1794, commissaire civil près l'armée anglaise, il ne remplit que peu de temps les pénibles fonctions de cet emploi, peu analogue aux travaux paisibles et littéraires dont il s'était occupé jusqu'alors. La révolution de 1795 lui fit quitter sa patrie, et il alla s'établir, d'abord à Osnabruck, ensuite à Brunswick, où il jouit des faveurs de cette cour, liée à celle du stathouder, dont il voulut partager le sort, et auquel il continua de rendre des services, dans les différentes missions dont il fut successivement chargé, à Hambourg, Londres, Berlin, Hanovre et Rastadt. Il se trouvait dans cette dernière ville, à l'époque de la tenue du congrès, en novembre 1797. Le prince Guillaume d'Orange ayant, par l'intermédiaire de son précepteur, acheté les terres du prince Jablonowsky, en Pologne, Tollius partit en 1800, avec sa famille, pour s'occuper de l'administration de ces nouvelles possessions, dont il venait d'être chargé. Il y resta jusqu'en 1809, époque à laquelle Louis Bonaparte, roi de Hollande, le rappela dans sa patrie et lui donna la chaire de statistique et de droit public à l'Université de Leyde. Il entra en fonctions, en prononçant, le 10 juin 1809, un discours : *De fine statistices quæ vocatur hodierna* (1). Cette chaire avait été créée expressément pour Tollius. Il l'échangea, plus tard, contre la chaire de littérature grecque et latine. Son ancien élève le Roi Guillaume Ier l'y confirma en 1814, le désigna pour assister à l'Assemblée des notables convoquée à Amsterdam, le 28 mars de cette année, afin d'y voter la *Loi fondamentale* du nouveau royaume des Pays-Bas, et le nomma, en 1815, chevalier de l'ordre du Lion-Belgique. Tollius est mort à Leyde, le 29 avril 1822, âgé de 80 ans. Ce savant était membre de la Société de littérature hollandaise : on lui doit un ouvrage écrit en cette langue, intitulé : *Documens politiques sur les affaires de la république des Provinces-Unies*, dédiés à Mme la princesse douairière d'Orange. (Extrait de la *Galerie historique des Contemporains. Bruxelles, Wahlen*, 1820; in-8, t. VIII, page 375.)

V.

VAN-BAALE (Henri) est mort le 12 février 1822, à l'âge de 40 ans, à Dordrecht, où il était membre de la Société instituée sous le titre de *Diversâ Seduna*. On a de lui deux tragédies, écrites en hollandais, et jouées au théâtre national d'Amsterdam.

---

(1) « De l'objet de la science moderne appelée *statistique* ».

I. *De Saracene*. Amsterdam, Abraham, mars 1809.

II. *Alexander*. Amsterdam, 1816.

VAN-BEMMELEN (Abraham), l'un des professeurs de l'établissement dit de Renswoude, à la Haye, est mort dans cette ville, le 10 août 1822, âgé de 59 ans. Il a écrit en hollandais : 1° *Elémens de physique expérimentale*, 4 vol. in-8; 2° *Introduction à l'Architecture hydraulique;* 3° *Leçons d'Algèbre*.

VENTURI (le chevalier Jean-Baptiste), natif de Reggio, est mort à Milan, le 10 septembre 1822, âgé de 76 ans. Membre de l'Institut du royaume d'Italie, ancien professeur dans l'Université de Pavie, et auteur de plusieurs ouvrages, il a laissé des témoignages durables de son zèle pour le progrès des lettres et des sciences. Occupé surtout des sciences physiques et mathématiques, il se distingua particulièrement dans la géodésie, l'hydraulique et l'art de la fortification. Parmi ses ouvrages on cite ses *Mémoires sur les manuscrits de Léonard de Vinci et de Galilée*. La littérature et l'érudition ne lui furent pas étrangères. Il expliqua divers monumens des arts, écrivit les biographies de plusieurs hommes célèbres, et commenta les poésies lyriques du Bojardo. Il s'occupait de publier un *Traité d'optique*, en 2 vol. in-4, lorsque la mort le surprit.

VIBORG (Eric-Nissen), médecin-vétérinaire danois, naquit le 5 avril 1759, à Bedsted, dans le bailliage d'Aabenraad, où son père était ministre de la religion luthérienne. En 1777, celui-ci envoya son fils à l'Université de Copenhague; mais comme il ne put lui fournir beaucoup de secours, le jeune Viborg fut obligé d'y suppléer en donnant des leçons : souvent il donnait le jour aux autres, et réservait la nuit pour ses propres études. Heureusement il était fortement constitué et d'un caractère vif. Il devait se préparer à l'état de son père et étudier la théologie et les langues orientales; mais la crainte de ne pas devenir bon théologien et d'autres inclinations lui firent abandonner cette étude, pour les sciences mathématiques, physiques et naturelles. Albidgaard, un de ses maîtres, voyant ce jeune homme doué des plus heureuses dispositions, sut l'engager à étudier l'art vétérinaire, qui alors n'était guère pratiqué en Danemarck que par les exécuteurs des hautes-œuvres. En 1783, Viborg remporta la médaille d'or de la Société royale des sciences de Danemarck, pour son mémoire sur l'*Eudiométrie*, imprimé à Copenhague, en 1784 (*Tentamen eudiometriæ perfectioris*). L'année même où il remporta le prix, il fut nommé lecteur au Jardin de botanique et à l'Ecole vétérinaire. Il remporta encore deux prix d'économie rurale, à l'Académie de Copenhague. Pour étendre ses connaissances en botanique et visiter les principaux établissemens vétérinaires, Viborg entreprit, en 1787, aux frais du gouvernement danois, un voyage de trois ans, en Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre et en Hollande. Il y recueillit beaucoup d'observations importantes, qu'il fit imprimer dans la

suite, et il envoya de l'étranger, à l'Ecole vétérinaire de Danemarck, une collection considérable de bons écrits, de pièces pathologiques et d'intrumens relatifs à l'art vétérinaire. De retour à Copenhague, en 1790, il fut nommé professeur d'art vétérinaire et inspecteur des dunes. Dans ses voyages, il avait porté une attention particulière sur les moyens de les fixer. Il provoqua à ce sujet, une ordonnance royale, dont l'heureux effet a été de fixer les dunes du Danemarck, ou du moins, de leur ôter tout danger pour les propriétés voisines. En 1794, il obtint encore une médaille d'or, décernée par la Société royale d'économie rurale, pour un *Mémoire sur les diverses espèces de peupliers et de saules*. Deux ans après, il fit, avec l'inspecteur des haras Nielsen, dont il devint le gendre, un voyage en Pologne et en Moldavie, afin d'acheter des étalons pour les haras royaux. A son retour, il fut nommé professeur de botanique, et en 1798, il obtint la co-direction du Jardin des Plantes. Son ancien professeur, et puis son ami, Abildgaard, étant mort en 1801, Viborg le remplaça en qualité de directeur de l'Ecole vétérinaire, et de secrétaire de la direction des haras, place dont il a rempli les fonctions avec beaucoup de zèle, pendant vingt-un ans. Dans cet intervalle, l'Ecole vétérinaire est devenue un des plus beaux établissemens du Danemarck. En 1806, la Société centrale d'agriculture du département de la Seine (1) lui décerna une médaille d'or pour son *Mémoire sur les moyens de perfectionner la race des porcs* (in-8). Peu de temps après il dressa le projet d'une Société pour l'art vétérinaire, devant servir de lien entre les artistes vétérinaires des pays civilisés, et entrer en correspondance avec les diverses écoles de l'Europe. Elle fut réellement organisée : Viborg travailla sans relâche à la faire fleurir, et pendant qu'il en a été secrétaire, elle a publié 3 vol. de mémoires. Il publia lui-même un recueil de traités sur l'art vétérinaire, en 5 vol. imprimés à Copenhague, de 1795 à 1807. Il fut nommé successivement, chevalier de l'ordre de Danebrog, conseiller de Justice et d'Etat, et membre de la direction de l'Université. Il continua à se rendre utile, en publiant divers traités populaires d'économie rurale et domestique, entre autres un *sur les épizooties*, en 1821. Son dernier travail littéraire fut la publication d'un *Manuel de la connaissance du cheval*, ouvrage qui parut en 1821. Quelque temps après, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, et mourut le 25 septembre 1821. (Extrait d'une notice signée D....g, publiée dans le *Bulletin universel* de M. de Férussac, section *Sciences médicales*, t. 1, p. 277.)

---

(1) Eric Viborg était correspondant étranger de l'Académie des sciences de l'Institut de France.

FIN.

ANNUAIRE

NÉCROLOGIQUE,

POUR 1824 (5e ANNÉE).

PROSPECTUS.

Voici le tableau des principaux articles qui composeront l'Annuaire nécrologique de 1824.

Partie française. — Wafflard, auteur comique; Géricault, peintre; Langlès, orientaliste; d'Albignac (le comte Maurice) général; Bail, inspecteur aux revues; Beauharnais (le prince Eugène de); Montmignon (l'abbé); Lafolie; Senties; Ruffin, orientaliste; Cambacérès; Villetard, ancien sénateur; Condé (S. A. S. la princesse de); Pache, ministre de la guerre; Larévélière-Lepaux, directeur; David (Fr.), graveur; Richebourg (le comte), pair de France; Ducrest (le marquis); Geraut, médecin; Boiste, lexicographe; Legros, avocat à Dijon; Després (aîné), vaudeviliste; Drouet, conventionnel; Dejean (le comte), pair de France; Cuvelier, auteur de mélodrames; Paris (J. H.); Malingre; Lenoble, intendant militaire; Pfluguer; Dumont de Courset, agronome; Lebrun, duc de Plaisance; Septier, bibliothécaire; le cardinal de Beausset; Aignan, l'un des auteurs de la *Minerve*; le général Jubé; Du-

sault, l'un des rédacteurs du *Journal des Débats*; Maine de Biran, idéologiste; d'Agoult, évêque de Pamiers; Donnat, architecte à Montpellier; de Serre, garde des sceaux; Rouzet (Léon), médecin; Lemonnier, peintre; Dalmas, préfet; le baron de Montesquieu; Lacretelle aîné; etc., etc.

Partie étrangère. — Jenner; Werner, tragique et prédicateur allemand; Bossi, poëte et historien italien; Radcliffe (Anne), romancière anglaise; Llorente, auteur de l'*Histoire de l'Inquisition;* Macnab, médecin anglais; Kemble, acteur anglais; Van-Swinden, physicien hollandais; le cardinal *Louis* de Bourbon; Hutton, mathématicien anglais; Pie VII; Ricardo, économiste anglais; le Dr Baillies, anatomiste anglais; Steibelt, musicien allemand; Riégo; lord Erskine; Belzoni, voyageur; Colombel, haïtien; Schneider, philologue allemand; Correa de Serra, portugais; Bloomfield poëte anglais, l'amiral St-Vincent, anglais; Czartoriski (Adam), prince polonais; Zea, ambassadeur de Colombie; etc.

